SOCIÉTÉ
D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

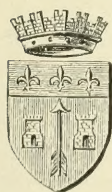
LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME HUITIÈME

JANVIER-DÉCEMBRE 1907



LA FLÈCHE, TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE EUGÈNE BESNIER

1907

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES
ANNALES FLÉCHOISES
ET
LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

JANVIER-FÉVRIER 1907

SOMMAIRE :

PARIS

Honoré CHAMPION

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE

Eugène BESNIER

Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES
et de la REVUE HENRI IV

1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE JANVIER-FÉVRIER

Texte :

Les *Annales Fléchoises* publieront dans le prochain numéro et les numéros suivants :

Une charmante poésie de Paul Pionis, intitulée : *la Terre*. — Une étude très documentée du docteur Marage, sur *la Photographie de la Parole*. — *Onze lettres inédites de Henri IV au cardinal Visconti*, par P. Calendini. — *Notes sur deux lettres inédites de Denis Lambin à Ronsard*, par L. Froger. — *Preuves de la noblesse de Madeleine, Françoise et Antoinette Le Vasseur, reçues dans la communauté des demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr*, par Em.-L. Chambois. — *La municipalité de Sainte-Colombe, de La Flèche (1790-1795). Une Fléchoise guillotinée à Paris (Mme Fontaine de Mervé). Le Ludois Jacques-Louis Mahou (1768-1849)*, par L. Calendini. — *Notes étymologiques sur La Flèche*, par A. Angot. — *De trois bénéfices vacants à la mort de Ronsard*, par L. Froger. — *Le passage des Vendéens à La Flèche* (lettres inédites de l'époque), par L. Calendini. — *Les artistes de l'Anjou, du Maine, de la Touraine et de la vallée du Loir aux différents salons de 1907*, par le comte Charles de Beaumont.

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

Abbé A. ANGOT. — *Epigraphie de la Mayenne*, deux volumes in-4° de 560 et 480 pages. — Laval, Goupil, et Paris, Picard, 1907.

Abbé UZUREAU. — *Andegaviana*, deux volumes in-8° 500 p. Angers, Siraudeau, et Paris, Picard, 1906.

— *Histoire du champ des Martyrs d'Angers*, in-12 224 p. Angers, Siraudeau, 1906.

— *Charette et la guerre de Vendée (1793)*. Broch. 20 p., extr. de la *Revue du Bas-Poitou*. Vannes, Lafolye, 1906.

— *L'ancienne université d'Angers*. Broch. 12 p., extr. de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. Paris, Sueur-Charney.

— *Les communautés religieuses de femmes dans le diocèse d'Angers en 1790*. Broch. 23 p. — *Collège de Beaupréau*. Broch. 40 p. — *Les religieuses de l'abbaye du Ronceray, à Angers*. Broch. 25 p. — Toutes trois extraites des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, 1905-1906.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

MARS-AVRIL 1907

SOMMAIRE :

PARIS

Honoré CHAMPION
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE

Eugène BESNIER
Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES

1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MARS-AVRIL

Texte :

Les *Annales Fléchoises* publieront dans le prochain numéro :

Les Artistes de l'Anjou, du Maine, de la Touraine, de la Vallée du Loir aux différents salons de 1907, par le comte Charles de Beaumont. — *De trois bénéfices vacants à la mort de Ronsard*, par L. Froger. — *Une thèse sur Nicolas Denisot. Une thèse sur Jacques Peletier*, par L. Froger.

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

Abbé JUGÉ, docteur ès-lettres. — *Nicolas Denisot, du Mans* (1515-1559). *Essai sur sa vie et ses œuvres.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Caen, in-8, 160 p., Paris, Lemerre, et Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1907.

— *Jacques Peletier, du Mans* (1517-1582). *Essai sur sa vie, son œuvre, son influence.* Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Caen, in-8 de 450 p. Paris, Lemerre, et Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1907.

RAOUL DE LINIÈRE. — *Le prieuré couventuel de La Fontaine-Saint-Martin au Maine.* Etude historique suivie du Cartulaire, in-8 de 303 p., Mamers, Fleury, 1906.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

MAI-JUIN 1907

SOMMAIRE :

PARIS

Honoré CHAMPION

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE

Eugène BESNIER

Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES

1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE MAI-JUIN

TEXTE :

LES *Annales Fléchoises* PUBLIERONT DANS LE PROCHAIN NUMÉRO :

Mathilde d'Ecosse, reine d'Angleterre, ses relations avec quelques gens d'Eglise de son temps (1100-1118), par dom L. Guilloreau. — *La Bonne Aventure, dessin inédit d'Alfred de Musset*, par M. Louis Calendini. — *Les amis vendômois de Ronsart, Maclou de la Haye, Florent Chrestien, Jean Gallant*, par M. Jean Martellière. — *Notes sur la famille Aubin de Pontosme*, par M. Em.-L. Chambois. — *La Toponymie des actus. Réponse à M. l'abbé Angot*, par M. le chanoine Busson. — *Sur l'Etymologie du nom de La Flèche*, par M. E. Coneffin. — *Le régisseur de Sainte-Suzanne, (1792-1794)*, par M. Louis Calendini.

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

LUCIEN BEZARD. — *Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers (Sarthe).* In-8° 91 pages. Strasbourg, Heitz, 1905.

L.-A. HALLOPEAU. — *Le Bas-Vendômois, de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir,* in-8° 312 pages. La Chartre, J. Moire, 1906.

ROBERT LATOUCHE. — *Etudes sur les comtes du Maine (820-1110).* Extrait des positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1907 (Ecole nationale des Chartes) pour obtenir le diplôme d'archiviste-paléographe. In-8° 8 p. Mâcon, Protat, 1907.

— *Essai critique sur la continuation des « Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium d'Aldric à Arnaud. »* In-8° 23 p. Laval, Goupil, 1906. Extrait de la *Province du Maine*, t. XIII et XIV.

JEAN MARTELLIÈRE. — *Généalogie de la famille du Bienheureux Agathange de Vendôme.* In-8° 52 p.

— *La Bonne Aventure du Gué du Loir, ses propriétaires, ses hôtes.* In-8° 42 p., Vendôme, Vilette, 1907. Extrait du *Bulletin de la Société historique du Vendômois*, 1905-1906.

JACQUES ROUGÉ. — *Traditions populaires. Région de Loches (Indre-et-Loire).* In-12 76 p., Paris, Lechevalier 1907.

Chanoine URSEAU. — *La chapelle du château de la Sorinière, en Saint-Pierre de Chemillé*, br. 14 p. in-8°. Paris, Plon-Nourrit, 1906.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

BÉNÉDICTINE



·Exquise · Tonique · Digestive·

La **Société Bénédictine** *ne possède à Fécamp qu'un seul établissement et ne fabrique qu'une seule liqueur la* **BÉNÉDICTINE.** Exiger la marque et refuser toute imitation.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

JUILLET-AOUT 1907

SOMMAIRE :

PARIS
—
Honoré CHAMPION
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE
—
Eugène BESNIER
Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES

—
1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO
DE JUILLET-AOUT

TEXTE :



OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

M[is] DE BEAUCHESNE. — *Les Chartriers du Bas-Maine*, broch. in-8° 15 p. Le Mans, Monnoyer.

— *Le Bois de Maine*, broch. in-8° 32 p. Mamers, Fleury, 1902; extrait de la *Revue du Maine*.

M[is] DE BEAUCHESNE et LEFEVRE-PONTALIS. — *Le château de Lassay*, broch. in-8° 40 p. Caen, Delesque, 1905.

ROBERT TRIGER. — *Les grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mans*, broch. in-8° 70 p. avec plans. Le Mans, Monnoyer, 1907.

— *Sainte-Suzanne, son histoire et ses fortifications*, in-8° 270 p. Mamers, Fleury, 1907.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

BÉNÉDICTINE



·Exquise · Tonique · Digestive·

La **Société Bénédictine** *ne possède à Fécamp qu'un seul établissement et ne fabrique qu'une seule liqueur la* **BÉNÉDICTINE.** **Exiger la marque et refuser toute imitation.**

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

SEPTEMBRE-OCTOBRE 1907

SOMMAIRE :

PARIS
—
Honoré CHAMPION
LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE
5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE
—
Eugène BESNIER
Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES

—

1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO DE SEPTEMBRE-OCTOBRE

TEXTE :

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

Mis DE BEAUCHESNE. — *Les Lauréats du Concours général pour le département de la Mayenne.* — In-8° 106 p., Laval, Goupil, 1905.

ANTONIO CURTI. — *A la Polonia, Polimetro (dialetto milanese).* — Préface de Oreste Tencajoli. — Broch. 16 p., Milano, Libreria, editrice nazionale.

LÉON DUBREUIL. — *Monographie de la commune de Bouin (Vendée).* In-8° 180 p., Sancerre, Pigelet, 1905.

Chanoine LEPELTIER. — *Le Pèlerinage de Notre-Dame-du-Chêne au diocèse du Mans.* — Edition de Dom Piolin, revue et corrigée. In-12 276 p., Le Mans, Bienaimé, 1906.

Comte DI VISCONTI DI SALICETO. — *Da Livorno a Napoli 1860. Pel congresso della societa del risorgimento italiano in Perugia settembre 1907.* — Broch. 26 p., Milano, Alfieri, Lacroix, 1907.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).


BÉNÉDICTINE
LIQUOR
Antiquorum Monachorum B...
ABBATIÆ FISCANENSIS
D.O.M.
Le Directeur
La Meilleure des Liqueurs
VÉRITABLE LIQUEUR BÉNÉDICTINE
Marques déposées en France et à l'Etranger
A. Légrand aîné
·Exquise · Tonique · Digestive·
La Société Bénédictine ne possède à Fécamp qu'un seul établissement et ne fabrique qu'une seule liqueur la BÉNÉDICTINE. Exiger la marque et refuser toute imitation.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS
DE LA FLÈCHE

LES ANNALES FLÉCHOISES ET LA VALLÉE DU LOIR

REVUE HISTORIQUE. - ARCHÉOLOGIQUE. - ARTISTIQUE & LITTÉRAIRE

PARAISSANT TOUS LES DEUX MOIS

TOME VIII

NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1907

SOMMAIRE :

PARIS

Honoré CHAMPION

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

5, Quai Malaquais, 7e Arr.

LA FLÈCHE

Eugène BESNIER

Imprimeur des ANNALES FLÉCHOISES

1907

SOMMAIRE DU NUMÉRO
DE NOVEMBRE-DÉCEMBRE

TEXTE :

Les « Annales Fléchoises » publieront en Janvier 1908 :

Un petit voyage jusques à la rivière du Loir, ou campagne de Henri IV dans le Vendômois, novembre-décembre 1589, par M. L. Hallopeau. — *Documents sur le F. Martinien du Lude, correspondant de Lamennais*, par le P. Ubald d'Alençon. — *Pouillé des paroisses angevines des anciens archiprêtrés de La Flèche et du Lude*, par M. L. Calendini. — *Visites du Curé de Vion dans son archiprêtré de La Flèche, en 1644*, par M. Giraud. — *L'Emigration fléchoise au Canada (1653)*, par M. de Lorière. — *La Confrérie de Saint-Nicolas, à Saint-Thomas de La Flèche, aux XIVe et XVe siècles*, par MM. P. et L. Calendini. — *Comptes de Jean d'Alençon pour le Château de La Flèche, en 1470*, par M. le marquis de Beauchesne et M. P. Calendini. etc.

OUVRAGES OFFERTS A LA BIBLIOTHÈQUE

DE LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS

DE LA FLÈCHE

J. AUROUZE, docteur ès-lettres. — *Histoire Critique de la Renaissance méridionale au XIXe siècle.* — 1er volume, *les Idées directrices,* gr., in-8° 310 p. — 2me volume, *la Pédagogie régionaliste,* gr., in-8° 270 p., Avignon, Séguin, 1907.

ROBERT LATOUCHE. — *Essai de critique sur la continuation des actus Pontificum cenomannis in urbe degentium* (857-1255) in-8° 54 p., Paris, Champion, 1907.

LOUIS MARTINIÈRE. — *Les cloches anciennes du canton de Neuvy-le-Roi.* — In-8° 100 p., Tours, Allard, 1907.

ROBERT TRIGER. — *M. Henri Chardon, avocat, maire de Marolles-les-Braux,* (1834-1906). In-8° 40 p., Mamers, Fleury, 1907.

AVIS

Les Revues et Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés, ainsi que tout ce qui concerne la rédaction, à M. l'abbé Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).



A L'AN NOUVEAU

Bien que ton petit pied nous pousse
Sournoisement vers le tombeau,
Nous arrivons à la rescousse
T'acclamer, petit an nouveau !

Sur le bras qui tremble, alangui
De l'an moribond qui t'apporte,
Tu sembles un bouquet de gui
Fleuri sur une branche morte !

Petite année à peine éclose,
Enfant de mystère vêtu
Dis-moi, dans ta menotte rose,
An neuf, que nous apportes-tu ?

Viens-tu, par quelques lois heureuses
Donner au gueux, sans toit, sans pain,
Mieux que de belles phrases creuses
Qu'il épelle en mourant de faim ?

Vas-tu, dans toutes nos cités,
Faire enfin, pour ta grande gloire,
Fleurir toutes les libertés...
Y comprise celle de croire ?..

Allons-nous, dans les cieux aux voiles
Déchirés par tes doigts menus,
Voir surgir toutes les étoiles
Que des aveugles ne voient plus ?

Viens-tu, pour éclairer tous ceux
Que la marche en avant irrite,
Mais aussi les fous dangereux
Qui vers l'avenir vont trop vite ?

Va-t'on, dans l'aube qui commence,
Sur un ordre par toi jeté,
Entonner dans un chœur immense
Un hymne à la fraternité ?

Bref ! que couves-tu, dans ton nid,
Pour la grande famille humaine ?
— Si c'est de l'amour, sois béni... !
Sois maudit, si c'est de la haine... !

(31 décembre 1906-1er janvier 1907) (1).

THÉODORE BOTREL.

(1) Ces vers ont déjà paru dans *La Croix* du 1er janvier, mais l'auteur lui-même nous a gracieusement autorisé à les reproduire ici.
(N. D. L. R.)

LETTRE INÉDITE DU ROI DE NAVARRE

MARS 1585

L'original de cette lettre fait partie de la collection d'autographes formée autrefois par Mme la comtesse d'Arjuzon, née Hosten, dame du palais de la reine Hortense de Beauharnais, et appartient aujourd'hui à sa petite-fille, Mme la comtesse C. d'Arjuzon. Elle est adressée par le Béarnais au roi de France, Henri III (1) :

[Mi-mars] 1585.

Monseygneur,

Depuys quelque tans Jay eu des auertysemans de lygues remuemans et antrepryses quy se dressoyet an ure royaume dont ie ne me suys pas auanse de uous donner yncontynan lauys, tant par ce que ie creynoy et desyroy quyls ne fuset pas vrays que ausy par ce que yestymoy que ure mayeste estoyt sy bien auertye de ce quy se fayt au deda de son estat et quelle y a tant de force et dautoryte quyl ne se troueroyt personne sy temerayre quy osast antreprandre de fayre tels atantats et partant que ie deuoy atandre la dessus Vre commandemt mays meyntenant an voyant quelques plus aparans efets et leurs uolontes comme decouuertes Jay panse que ie manqueroy a mon deuoyr anuers (2) ure mayeste sy ie ne uous ofroy ma personne et Vye et tous mes moyans pour

(1) Cette lettre est écrite sur papier de format in-f° de 0,32/0,225, doré sur le pli opposé à la tranche.

(2) Ici se trouve rayé le mot « a », remplacé, au-dessus, par le mot « anuers ».

Vre seruyce et pour lexecusyon des commandemens dont yl uous plera m'honorer comme

Jay depeche espres busenual (1) uers Vre mayeste laquelle ie suplye le croyre de ce quyl luy dyra de ma part comme moy mesmes.

le plus humble tres obeyssant et tres fydelle sujet et seruyteur que uous ayes au monde.

Henry.

(Sur le pli) : *Au roy*
mon souuereyn seygneur.

(De la main d'un secrétaire du roi de France) :
Le Roy de Navarre.
Re [*Reçue*] *au ms* [*mois*] *dauril 1585.*

Cette lettre ne se trouve approximativement datée que par la note du secrétaire du roi de France, que nous venons de transcrire. Nous croyons qu'elle doit être du milieu du mois de mars. Elle présente cet intérêt particulier qu'elle paraît être la première que le Béarnais ait adressée à Henry III, au sujet de la Sainte-Ligue, dont l'action commençait à se faire énergiquement sentir. La première lettre de la même époque qui ait été publiée par M. Bergier de Xivrey (2) fait, en quelque sorte, suite à la nôtre :

1585 [*vers la mi-mars*].

Monseigneur,

Voyant les pratiques et sollicitations continuelles des auteurs des ligues continuer *et s'echauffer... j'ai dépêché présentement le baron de Salignac...*

(1) Paul Choart, seigneur de Grandchamp, dit Mr de Buzenval, d'abord gentilhomme ordinaire du roi de Navarre, qui fut depuis chargé de diverses ambassades. Il est mort à La Haye, en 1607.

(2) *Lettres missives de Henri IV*, II, 19.

La reine-mère écrivait, dans le même temps, au duc de Guise (1) :

Paris, 16 mars 1585.

A mon neveu Monsieur le duc de Guise,

Mon neveu, je suis autant marrie qu'ébahie des mauvais bruits qui courent et avis que nous avons de quelques nouveaux remuements dont l'on veut vous attribuer la cause...

On sait que la jalouse haine que Henry III nourrissait envers le duc de Guise lui aurait fait, dès lors, employer contre ce vaillant Lorrain n'importe quelle arme, mais qu'il n'osa s'allier ouvertement au prince des Huguenots qu'en 1589, après les assassinats de Blois, dont la Providence permit qu'il fût bientôt sévèrement châtié.

HYRVOIX DE LANDOSLE.

(1) *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, 242.



A PROPOS

DE DEUX LETTRES INÉDITES DE HENRI IV

(SUITE) (1)

Pendant que ses armées enlevaient les dernières places du duc de Savoie, Henri, qui n'avait pu assister au débarquement de la reine, à Marseille, résolut de la rejoindre à Lyon.

« Le Roi, nous dit Sully, n'eût pas plutôt appris l'arrivée de Marie de Médicis à Lyon, qu'il quitta ses quartiers de guerre et s'y achemina par un temps extrêmement pluvieux, courant en poste avec une grande partie des seigneurs de sa cour. Il étoit onze heures du soir, lorsque nous arrivâmes au bout du pont de Lyon, et nous y attendîmes une heure entière qu'on vint nous ouvrir, pénétrés de froid et de pluie, parce que sa Majesté, pour le plaisir de surprendre la Reine, ne voulut point se nommer : ils ne s'étoient point encore vus ni l'un ni l'autre. »

Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la première rencontre du roi et de la reine. Les uns, Sully, de Thou, disent qu'elle eut lieu le 9 novembre, les autres, comme Poirson, parlent du 9 décembre. Cette date est la seule véritable, car, le 25 novembre, le roi était encore à Montmélian d'où il écrivait au Connétable de Montmorency :

(1) Voir les *Annales Fléchoises* de Décembre 1904.

Mon compère, vous entendrés de mes nouvelles par *La Varenne*, et sa suffisance fera la mienne plus courte. Vous le croirés donc comme vous-mesme de ce dont je l'ay chargé. Ce XXVe novembre à Montmellian (1),

Le 7, Henri était encore à Seyssel, et il n'arriva à Lyon que le 9 décembre au soir.

La cérémonie religieuse du mariage royal fut célébrée à Lyon, non pas le 9, mais le 17 décembre (2) : elle fut sans pompe et sans apprêt, nous dit Sully.

De Lyon, la cour s'en vint à Paris où « l'on ne parla pendant l'hiver que de parties de plaisir ».

Le 21 septembre 1601, la reine mit au monde celui qui devait être Louis XIII.

Ce fut, pour *La Varenne*, l'occasion d'une importante mission : Henri le chargea de porter la nouvelle à M. de Montigny, gouverneur de Paris.

... Je vous envoye le s^r *de la Varenne*, *contrerolleur général* de mes postes, exprès pour vous porter cette bonne nouvelle. De Fontainebleau, 27 septembre (3).

« La naissance du Dauphin, en assurant l'avenir, parut consolider la monarchie. C'est un fameux *caveçon pour ramener ceux qui portent trop haut*, disait le maréchal de Lavardin. Peut-être aussi un coup d'aiguillon pour les exciter à agir avant que l'enfant eut eu le temps de grandir et d'attirer à lui les sympathies et les espérances de la nation » (4).

L'ère des complots s'ouvrit, en effet, plus active et plus dangereuse que jamais. L'âme de ces complots fut souvent la maîtresse elle-même du roi ; Henriette d'Entragues n'avait pu voir d'un bon œil le mariage du roi.

(1) Lettres missives. V. 356.

(2) M. Mariéjol *Histoire de France,* t. VI, Henri IV et Louis XIII.

(3) Lettres missives. V. 477. — Autographe au ms. fr. 3640, f° 43. Bibliothèque Nationale.

(4) *Histoire de France,* t. VI, par Jean Mariéjol, p. 37.

La présentation de la maîtresse à la femme légitime avait été, pour la première, une humiliation qu'elle ne pardonnait pas à Henri de lui avoir imposée. « Cette femme, avait-il dit, a été ma maîtresse et veut être aujourd'hui votre humble servante. » Des paroles, le roi passa aux actes. « Comme Henriette ne s'inclinait pas assez à son gré, il la courba rudement presque jusqu'à terre » (1). Autant d'offenses qu'une femme n'oublie pas volontiers, Henriette ne le montra que trop dans la suite. Néanmoins, loin de dévoiler ses sentiments, elle les dissimula tout d'abord, et se servit même de ses charmes avec plus d'habileté et aussi plus de succès que jamais. « Elle traitait le roi de capitaine bon vouloir, appelait la reine, votre banquière. Sa grâce mignonne, son esprit moqueur contrastaient, à son avantage, avec la beauté pleine, l'intelligence lente et l'humeur morose de Marie de Médicis. Sans embarras, Henri IV était revenu à elle après son mariage, Henriette, grosse une seconde fois, avait accouché d'un fils un mois après la reine » (2).

En vain, Henriette et ses parents gardaient-ils la fameuse *promesse royale*, cette naissance arrivait trop tard, et le bâtard royal ne pouvait désormais élever ses droits en face des droits légitimes du Dauphin.

CHAPITRE II

LES COMPLOTS DE 1600 A 1605

§ I

Premiers complots. — Biron condamné à mort.
Le comte d'Auvergne gracié.

Il est bien difficile d'établir, d'une façon précise, les véritables sentiments qui guidaient tous les

(1) Mariéjol, *loc. cit.*, p. 40.
(2) id.

conjurés, à en juger surtout par la variété des partis ainsi réunis. Huguenots et catholiques s'abouchaient ensemble d'abord, avec l'étranger ensuite, pour saper l'autorité royale, détrôner Henri IV si possible, et peut-être aussi pour « s'emparer de sa personne et le tuer. Les mœurs du temps n'interdisent pas de le croire » (1).

L'âme de ces conspirations, avons-nous dit, était la marquise de Verneuil, c'est plutôt la famille d'Entragues tout entière qu'il eût fallu dire. Les parents d'Henriette, toujours détenteurs de la fameuse promesse, espéraient que les circonstances leur fourniraient l'occasion de s'en servir. Son frère, le comte d'Auvergne, n'était pas le moins acharné à conspirer, et il avait entraîné son beau-père, le connétable de Montmorency.

Mais il fallait une tête à cette conspiration, il fallait un bras, une épée, un nom surtout : on trouva tout cela chez le maréchal de Biron, et nous avons vu comment son caractère ambitieux le lançait de lui-même dans les complots contre le gouvernement.

A vrai dire, il y eut deux périodes de complots : la première dont Biron fut le principal acteur et aussi la victime, la seconde dont tous les jurés gravitèrent autour de la famille d'Entragues, sans plus de succès que Biron dans leurs entreprises.

Raconter ici les conspirations de Biron nous entraînerait trop loin. Chacun, du reste, sait ce que le maréchal devait à Henri IV, comment le roi, qui lui avait trois fois sauvé la vie, avait comblé de ses faveurs cet ami « le plus cher qu'il eut au monde ». En retour, Biron n'avait jamais payé son royal ami que de la plus noire ingratitude : il avait refusé de comprendre ses supplications, alors que, pour le détourner de la funeste voie où il était engagé, le roi le couvrait tou-

(1) Mariéjol, *loc. cit.*, p. 40.

jours de sa protection et de son pardon. Rien n'arrêta l'ambitieux, et, volontairement, il courut à sa perte.

On savait qu'il tramait de funestes complots avec l'Espagne, mais on n'en avait pas la preuve certaine. Le roi la désirait peut-être cette preuve pour guerroyer contre l'Espagne, du moins la lettre suivante de Villeroy à Bethune nous le laisserait supposer :

M. le duc de Nevers qui s'ennuye de ne rien faire, comme font plusieurs autres en ce royaume qui sont de son âge, a demandé permission au Roy d'aller veoir l'Angleterre et l'Ecosse davant ceste belle saison. Ce que Sa Majesté luy a volontiers accordé pour le contenter et luy donner moyen d'apprendre à le servir. Il doit estre suivy de bon nombre de jeunesse à laquelle les doits frétillent de façon que je vous assure que les Espagnols feroient grand plaisir à plusieurs, s'ils contraignoient le Roy de les mettre en besongne, comme il en court le bruict. Mais ceux de mon âge ne sont de leur advis ne demandant plus qu'amour et simplesse. De Fontainebleau, le 9 mars 1602 (1).

Le roi ne déclara point la guerre à l'Espagne et préféra se débarrasser d'abord de ses ennemis de l'intérieur.

Trahi, en mars 1602, par l'un de ses conseillers ou secrétaires, un certain La Fin Le Nocle que nous retrouverons tout à l'heure, Biron fut arrêté et amené le 23 juillet devant le Parlement, pour être jugé. Huit jours après, il fut condamné à mort par les cent vingt-sept juges présents, et la sentence fut exécutée le 31, à l'intérieur de la Bastille.

Biron n'avait pas été le seul conspirateur incarcéré à la Bastille, le comte d'Auvergne l'y avait accompagné. Mais là s'arrête la similitude de traitement entre les deux conjurés. Le comte d'Auvergne ne fut même pas livré aux juges, et, le 2 octobre, il recouvra sa liberté, gracié sans doute à la prière de sa sœur, et, selon un poète anonyme, « pour l'amour du vice ».

(1) Bib. Nat[le], ms. fr. 4017. f° 46 v°.

§ II

Derniers complots. — La Fin. — Le comte d'Auvergne et la famille d'Entragues. — Ce que devint la marquise de Verneuil.

Le roi n'en avait pourtant pas fini avec les complots, et sa passion pour la marquise de Verneuil, passion qui l'avait déjà rendu l'objet, ou mieux, la victime de ce que l'on appellerait aujourd'hui un odieux chantage, allait l'exposer encore à de nouveaux dangers.

La grâce, dont avait bénéficié le comte d'Auvergne, semblait l'avoir détaché davantage du roi, tant il est vrai que la reconnaissance est un lourd fardeau pour certaines âmes. Dans sa famille, subsistait le même esprit, et Henriette, plus jalouse que jamais de n'être pas l'unique amour de Henri IV, cherchait une vengeance. Elle n'eût, pour la trouver, qu'à renouer les intrigues, commencées autrefois avec les Espagnols de concert avec Biron. Cette fois, le cercle du complot s'élargissait. Les protestants s'agitaient et poussaient en avant un ami, un complice de Biron, le duc de Bouillon; il s'agit bien entendu des protestants allemands, de l'Electeur Palatin entre autres, chez qui Bouillon s'était réfugié après l'exécution de Biron.

Partout le complot, pour si vague et si indéterminé qu'il fût, trouvait cependant des acteurs. A tout ce monde, Henriette donnait un but : enlever son propre fils, Henri de Bourbon, pour le livrer au roi d'Espagne qui devait le reconnaître comme héritier présomptif de la couronne.

Par lui-même ou par ses conseillers restés fidèles, Henri IV sut déjouer tous ces projets. Mais, comme la marquise de Verneuil seule nous occupe, en cette étude, voyons ce qu'il advint d'elle et de sa famille.

*
* *

Depuis la mort de Biron, le roi et son conseil ne perdaient point de vue ses complices. La Fin, dénonciateur, par vengeance ou désespoir, n'avait pas tardé à reprendre son ancienne vie de conspirateur. Il s'entremettait soit à la cour d'Espagne, soit auprès des princes protestants d'Allemagne, pour servir les projets de la famille d'Entragues et du duc de Bouillon. La vigilance du roi le suivait partout, comme le prouve les lettres suivantes.

Ecrivant, à Rome, à Béthune, son ambassadeur auprès du Saint-Siège, le roi lui donne le signalement moral dudit La Fin. C'était le 26 janvier 1604 :

... Au reste vous scaurés estre allé par dela avec le Comte de Laval, un certain homme nommé *Lafin, du pays d'Anjou,* qui est un factieux et un faiseur de menées contre mon service, en faveur du duc de Bouillon et de ses adhérants qui l'ont envoyé et introduict auprès dudit comte exprès pour le desbaucher de son debvoir, et pour luy donner de mauvaises impressions, ainsy que m'a mesme faict dire la mère dudict comte, me priant d'y remedier. Au moien de quoy vous mettrez peyne de recognoistre led. Lafin et après vous prierez Sa Sainteté de vous permettre de le faire arrester prisonnier, afin de me pouvoir respondre de sa personne et quand vous en serez assuré vous m'en advertirés, affin que je vous fasse scavoir ce que vous aurez à faire : c'est chose que j'ay à cœur. Et partant je la recommande à votre diligence et fidélité... (1).

Le même jour, Villeroy donne, à son tour, à Béthune, le signalement physique du conspirateur :

... J'ay sceu que ce Lafin que sa Majesté vous a recommandé par sa lettre *a le visage rouge et qu'il est de taille trape et néantmoins moyennement haute* (2).

Par une nouvelle lettre de Villeroy (20 mars), nous apprenons que l'arrestation a été faite :

(1) Bibliothèque nationale, ms. fr. 4017, f° 278 v°. Lettres inédites du roi à son ambassadeur.

(2) Id. ms. 4017, f° 280. Lettres inédites de Villeroy à Béthune.

... Sa Majesté a eu pour agréable que vous ayez faict constituer prisonnier ce *Lafin* qui a esté mis en cage, car elle le tient pour un factieux qui avoit entrepris de suborner l'esprit de Mons[r] de Laval, l'ayant suivy en ce voiage au desceu de sa mère et de ses principaux parans exprès pour cet effect. S'il tombe en vos mains quelques lettres adressantes à luy que vous jugiez mériter que nous en ayons cognoissance, vous ferez bien d'en advertir sa Majesté, car elle a très mauvaise opinion de luy, espousant aussy vivement s'il vous plaist la dellivrance de Mons[r] de Laval affin de l'obtenir entièrement, autrement il en arrivera de la follye (1).

A son tour, le 23 mars, Henri en disait à Béthune toute sa satisfaction :

... Au reste vous m'avés faict service agréable d'avoir faict arrester par dela ce Lafin qui y a suivy le comte de Laval, suivant le commandement que je vous en avois faict. Continuez à donner ordre que personne ne parle à luy et qu'il n'esvade. Et je vous escriray de temps en autre ce que je voudray que vous faciez de plus en ce faict qui importe à mon service. Mais je suis en peyne de l'arrest faict à Naples dudict sieur de Laval et dautant plus que je ne scay sur quoy ils l'ont fondé, mais je me promets que vous l'aurez faict eslargir devant que vous receviez la présente. Joinct que j'estime que quelque jeunesse et indiscrétion auront esté cause dud. arrest, puisqu'il a esté baillé en garde au prince de Birignan et au marquis de Marigny, formalisez-vous doncques pour sa dellivrance autant que vous jugerez qu'il sera nécessaire pour la raison et réputation de mon authorité et service, estant bien résolu sy on le traicte indignement et injustement de m'en revancher sur les premiers subjects dud. Roy d'Espagne qui passeront et se trouveront en mon royaume. Ce que vous direz à Sa Sainteté et à tous autres si vous jugez qu'il soit nécessaire affin qu'ils évitent les effects de cette cognoissance et repraissaille (2).

Qu'était, en somme, ce La Fin dont s'occupait tant le roi ? Son origine n'est pas bien définie. Une lettre ci-dessus le dit du pays d'Anjou. D'autre part, nous

(1) Ms. 4017, f° 299.
(2) Ms. 4017, f° 298.

lisons dans Péréfixe, que Jacques de La Fin « étoit gentilhomme Bourguignon, de la maison de Beauvais la Nocle, le plus pernicieux et le plus traître qu'on eût su trouver en France. Le Roi qui le connaissoit bien, dit plus d'une fois au maréchal (de Biron) : ne laissez point approcher cet homme de vous, c'est une peste, il vous perdra. »

Les sciences occultes, nous dit M. Mariéjol (1), avaient rapproché Biron de La Fin, adonné aux mêmes pratiques. La Fin ne parlait jamais au maréchal « qu'au préalable il ne l'eust baisé à l'œil gauche, l'appelant mon maistre ».

C'est cet homme que le roi veut, à bon droit, « estre tenu en cage par de la » comme Villeroy l'écrit à Béthune le 10 avril, puis le 20 mai :

... Sa Majesté a esté bien ayse de la dellivrance de Mons[r] de Laval et contente du langage qu'il vous a tenu sur la prison de ce Lafin, lequel Sa Majesté veut estre tenu en cage par de là en attendant autres commandements d'elle estant bien ayse que Sa Sainteté vous ayt accordé de pouvoir faire parler à luy à part, quand l'occasion s'en présentera. Je crois quelle n'estime pas qu'il trempe tant aux menées d'Espagne qu'en celles des factieux huguenots dont la mère n'est encore morte en ce royaume. J'ay veu la lettre escritte aud. Lafin par un clerc de Pasquier que vous m'avez envoyée. J'ay comandé à l'autheur de la comenter et interpréter afin que vous en entendiez la substance. J'y ay recogneu de l'ingénuité, mais je luy ay défendu d'y retourner (2).

... J'ay dit à Sa Majesté ce que vous m'avez escrit par la mienne touchant les insolences de ce Lafin que vous tenez prisonnier par de là, mais elle n'a pour cela voulu changer le commendement qu'elle vous a faict par sa lettre disant davantage que s'il parle indiscrètement de la religion il en doit estre chastié (3).

En ce moment, le comte d'Auvergne et François de Balzac d'Entragues étaient étroitement surveillés, et

(1) Mariéjol, *loc. cit.*, p. 38.
(2) Ms. 4017, f° 309 v°.
(3) Id., f° 318.

le roi voulait empêcher que La Fin leur communiquât les dispositions des conspirateurs étrangers. C'est assurément ce qu'il veut dire à Béthune le 20 mai :

... Continuez à faire retenir et garder en prison ce Lafin qui est par de là, car j'ayme mieux le tenir encores là que de le faire amener en mon royaume pour des considérations qui importent à mon service... (1).

Villeroy confirme la volonté du roi le 4 juin :

... Je ne vous escriray rien des Grisons et du commerce d'Espagne, ny du Concile de Trente, m'en remettant à la lettre de Sa Majesté à laquelle j'ay derechef parlé de vous descharger de Lafin, mais a esté inutillement car elle désire que vous le reteniez par de là le plus longtemps que vous pourrez, estimant que sa prison le changera et fera plus sage qu'il ne s'est montré jusques à présent, nous pourvoyerons à la despence quand vous nous aurés mandé à quoy elle cadrera... (2).

***

Tout en s'occupant de tenir La Fin loin de la France, le roi parlementait avec les conjurés qui l'entouraient, mais surtout, cela va sans dire, avec la marquise de Verneuil. Il aurait voulu la mettre hors de cause, la détourner du complot auquel, fière et méchante, elle s'attachait de plus en plus.

La Varenne fut chargé, de concert avec Sully, de convaincre Henriette. Deux lettres du roi à Sully, nous en avertissent. Elles sont de la mi-avril :

Mon amy je vous escris ceste lettre par laquelle je vous prie, voire ordonne de prendre le temps et l'occasion si à propos pour voir Madame de Verneuil de ma part que vous luy puissiés tout au long faire entendre mes intentions et résolutions absolues sur les choses qui se sont passées entre nous depuis sept ou huit mois en ça et d'autant que le dis-

(1) Ms. 4017, f° 317.
(2) Ms. 4017, f° 321 v°.

cours et les causes diceluy seroient trop longs pour une lettre de ma main ... j'ay rendu *la Varenne* porteur de ceste lettre avec lequel j'ay discouru de toutes les choses desquelles je veux que vous parliés avec Madame de Verneuil, vous priant de le croire comme moy-même. De Fontainebleau, ce mardy 6 heures du matin.

Mon amy je vous ay escript ce matin une lettre par *La Varenne,* affin que vous vissiés Madame de Verneuil de ma part pour luy dire mes intentions, d'autant que quand je le fais moy-mesme, nous ne faisons que nous picoter sans rien conclure. Mais Sigongues venant d'arriver vers moy, je le renvoye vers vous et vers elle, pour vous dire les mesmes choses dont j'avais chargé *La Varenne*, d'autant que se confiant du tout en luy, elle croit que vous n'advancés rien du vostre comme elle me l'a quelquefois voulu persuader. Vous les escouterés donc tous deux et prendrés le temps à propos pour me rendre les services que vous avés tesmoigné de tant désirer qui est de terminer les continuelles brouilleries que j'ay à cause d'elle et de ses irrésolutions vous scavez bien avec qui car je vous y ay souvent employé. De Fontainebleau, ce mardy à 6 heures du soir (1).

Toutes ces démarches du roi n'aboutirent à rien, et il fallut en arriver à incarcérer les coupables et à commencer leur jugement.

Tous les détails de leur procès sont racontés par maints auteurs, mais on n'en saurait trouver de plus précis que ceux donnés par le roi lui-même ou son secrétaire d'Etat Villeroy à Béthune. Il faut lire leurs lettres dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Du roi, le 6 juillet 1604 :

Le comte d'Auvergne et M. d'Entragues avouent la praticque qu'ils ont eue avec l'ambassadeur d'Espagne.

De Villeroy, le 11 août :

Vous aurez sceu bientost après nous avoir écrit vostre lettre l'histoire de la conspiration de M. d'Entragues et du comte d'Auvergne, laquelle jusques à présent n'a produict

(1) Lettres missives, tome VI, pages 230 et 231.

autre effect que la prison de l'Anglais Morgan et l'eslongnement de la Court de Madame la Marquise qui est toutefois plus volontaire que forcée...

De Villeroy, le 13 décembre :

Nous ne parlons que du procès de MM. le comte d'Auvergne et d'Entragues et de Madame la Marquise de Verneuil. Le premier est toujours en la Bastille, qui confesse tout ce qu'il a fait librement; le second a esté logé en la Conciergerie du pallais depuis deux jours par ordonnance de la Court, et la dernière est gardée par le chevallier du guet en une maison de ceste ville où elle est logée. Ces deux derniers n'ont encore esté interrogés par la Court, mais j'estime que l'on y procédera bientost : cecy prend un autre chemin que plusieurs n'espéroient et sy Sa Majesté n'use de sa miséricorde accoustumée, la fin en sera tragique pour les parties qui seront arrestées. Mais j'estime qu'elles prendront meilleur conseil que n'a esté celuy qu'elles ont suivy jusques à présent ..

Comme on le voit, Henri semblait devoir, cette fois, laisser la justice suivre son cours, et il n'était pas douteux que les conspirateurs « embastillés » ne seraient plus graciés une seconde fois. Mais, déjà, on intervenait en leur faveur. C'est du moins ce que le roi veut dire à Béthune, le 13 décembre :

J'ay considéré la prière que Sa Sté a voulu me faire quand vous luy avez parlé de la prison du comte d'Auvergne, d'user de la mesme moderation en ceste occasion que j'ay faiste de dautres. Et suis en doute sy elle a entendu faire lad. recommandation en faveur dudict comte ou pour l'apprehention qu'elle a de la suitte et conséquence des correspondances et intelligences qu'a eües ledict comte hors mon royaume pour former son dessein. Je l'attribue plus tost à la dernière consideration qu'à la première, car sadicte Sté a trop plus de soing de la conservation de la paix publicque qu'elle n'a subject de l'avoir de la personne dudict comte, lequel estant retombé par trois fois de suitte en la mesme faulte pour laquelle il est de présent prisonnier, ayant aux deux premières esprouvé ma clémence et débonnaireté est devenu peu digne de la continuation d'icelle en ceste dernière. Toutesfois ces premiers péchés que je luy ay remis et pardonnez ne luy seront pas reprochez ny mis en compte

en la procédure et veriffication qui se faict présentement du dernier, lequel je découvre tous les jours avoir passé plus avant que luy et ses complices n'ont confessé. Il est certain et bien veriffié que Jehan Baptiste de Tassis a esté principal ministre et conducteur de ceste dernière conspiration l'ayant faict dire au duc de Lerme. Il a offert et promis au nom de son roy la chose estant prouvée, d'en faire la punition. Et néantmoins j'ay descouvert que led. comte ayant envoyé en Espagne quelques jours avant sa prise un gentilhomme nommé La Rochette, du pays d'Auvergne, sur la recherche et instance que Hebert luy en avoit faitte, led. gentilhomme a esté introduit par led. Hebert à traitter le secrétaire Francquezo au commencement du mois passé, duquel il a esté reçeu très favorablement, et a tiré plusieurs sortes d'offices et de gratifications et d'assurances, ce par led. comte d'Auvergne et la marquise de Verneuil, ensuite de ce que ledict de Tassis avoit traitté avec eux.

Ce qui eust esté suivy des effects sans les nouvelles de la prise dudict comte. Laquelle fut cause que led. Franquezo se contente de donner charge audict La Rochette d'assurer les amys dud. comte qu'ils seroient toujours assistez et protégez par son maitre au besoing qu'ils en auroient. Les encourageant de penser et pourveoir à leurs affaires à ce qu'ils ne tombassent en la fosse dud. comte, par où vous pouvez juger ce que je puis espérer de belles parolles d'amitié et réconciliation qui m'ont esté tenues tant par ledict duc de Lerme que par le connétable de Castille. Je veux que vous faciez ce discours à Sa Sainteté et au cardinal Aldobrandin, après l'avoir communiqué à celuy de Joyeuse, affin que *Sa Sainteté sache combien ma patience a besoing d'estre fortiffiée,* les raisons et respects qui doivent guider une âme vrayement chrestienne, telle qu'est celle que Dieu m'a donnée pour user de moderation et de continence en pareilles rencontres à la suitte desquelles je ne dois encores négliger l'advis qui m'a esté donné par la lettre qui vous a esté adressée, encores que l'autheur vous soit incongneu. Car je scay que c'est le but auquel visent mes malveillans, nayans assez de courage et de vertu pour tenir autre voye. Mais comme Dieu m'a jusques à présent préservé de leurs embusches, j'espère qu'il me continuera encores la mesme grâce, et vous assure que pour cela, je ne changeray de manière de vivre, ny m'en mettray en plus grande peyne que j'ay faict jusques à présent... (1).

(1) Bibliothèque nationale, ms. frs. 4017, p. 389, recto, et sq.



Pendant que, devant le Parlement, se poursuivait ce procès si captivant par la qualité des personnages inculpés, la marquise de Verneuil ne restait pas inactive, et, du fond de sa « prison », elle osait encore recourir à la clémence royale. Elle comptait, non sans raison, sur l'influence de ses charmes pour recouvrer, avec la liberté, son ancien crédit auprès de son royal amant.

Après l'avoir si odieusement trahi, elle lui écrivit cette lettre (1), que seule peut expliquer et excuser la parfaite connaissance qu'elle avait de la faiblesse et de la crédulité d'Henri :

Lestre de Madame la marquise au Roy, lorsqu'elle estoit prisonnière.

Peut-estre que Vostre Majesté s'offensera de voir hors de ma prison ceste lettre après avoir commandé de ne laisser pas sortir celle qui l'envoye. Mais puisqu'on permet ordinairement et mesme aux plus coupables de dire ce qu'ils désirent, je vous suplie avoir pour le moins agréable de me donner ceste liberté d'escrire en me plaignant au lieu de celle que je perdis en aimant. Je ne demande pas de me pouvoir justiffier avec des parolles puisque mes actions passées rendent suffisant témoignage de mes desseings et que votre jugement mesme vous faict assez entendre mes justes raisons. Je requiers faiblement qu'il soit loysible à ma douleur de vous faire entendre mes plaintes et vraiment c'est bien raisonnable puisque Vostre Majesté veut que je souffre cette douleur qu'elle endurera au moins que je la die, afin qu'elle puisse dire après que je ne laye méritée.

Un temps fust que Votre Majesté recepvoit de moy des doux baizers au lieu des propos amers quelle reçoit maintenant, et des soupirs d'amour au lieu des sanglots d'affliction. J'estoys toujours collée à votre bouche et mieux encore à votre âme que si parfois je m'en séparois pour soupirer mes amours, mes soupirs vous estoyent les plus doux et les

(1) Bibliothèque nationale, ms. frs. 6144, pp. 28 et 29. Cette lettre est-elle inédite ? Je le crois volontiers, sans toutefois l'affirmer.

plus favorables qui puissent conduire au port la félicité la plus désirée, et si j'ouvrois la bouche pour vous dire quelque chose il vous sembloit que le ciel s'ouvroit pour vous recepvoir.

Mais tous ces contentements passés se sont maintenant changés en dégousts présents et je croys que je n'eusse jamais posseddé ce grand bien que je ne méritoys pas, si ce n'eust esté pour souffrir aussy ce grand mal que je ne mérite aucunement, et n'eusse esté la plus heureuse de mon siècle sinon pour en estre la plus malheureuse. Malheureuse véritablement, puisque je suys tombée d'un lieu si haust où l'amour m'avait logée sans que mesme l'amour déloge de ma pensée en aucune sorte, malheureusement puisque les cieux permettent que ma condition se change encore que mon affection ne soit changée.

Sa mie comme auparavant je brusle avec autant d'ardeur qu'auparavant mais non avec autant de félicité que je ressentois avant ceste dernière amertume parce que celluy qui m'aimoit plus que sa propre vie ne recherche à ceste heure que ma mort ou s'il ne la désire il la cause, que s'il brusle c'est d'un feu d'un violent courroux qui consume son amour et mon contentement. Plust à Dieu que ma vie diminuast par mesme moyen consumée car quel plus rigoureux tourment pourrois-je souffrir que de n'estre pas aymée et ne l'estant pas que d'estre vivante et estant en vie de mourir toujours de regret de ne mourir jamais et quel plus grand mal me pourroit arriver que de me voir esloigner mon âme de mon corps au mesme temps que celle de Vostre Majesté se sépare de la mienne. Ce sont les peynes d'une faute où jamais je n'ay pensé. Ce sont aussy (s'il m'est permis de le dire) des preuves d'un amour qui ne feust jamais conceu dans votre âme et je juge en ce changement que vous n'eustes jamais de l'amour pour moy ou que si vous en avez eu qu'il n'estoit guères ardant ou s'il l'a esté pour le moins suis-je asseurée que ce cœur tant immuable aux dangers est fort muable à son amour.

Dieu veuille qu'il le soit aussy en sa cholère et je croy que Votre Majesté le sera si vous balancés d'un costé les effects de celle qui n'a point de pareille en l'affection qu'elle vous porte encore, qu'elle soit haye aux faux rapports et aux parolles mensongères de ceux qui luy veullent du mal. Que si vous jetez l'œil sur vos petits enfants (1), miens pa-

(1) Henri IV eut de Henriette d'Entragues Henri de Bourbon, né

reillement et qui nonobstant leur peu d'asge ne laissent pas d'avoir beaucoup de ressentiment, de douleur, entendant ma juste plainte et l'injuste rigueur du ciel, avant que d'avoir cognoissance d'eux mesme. Je croy que vous m'octroyerez la liberté pour l'affection que vous leur portée, encores qu'elle soit desniée à celle que vous porte la mère. Sire, vous avés part en eux et eux en ma douleur et puisqu'ils sont affligés en ma personne, il semble que vous devez avoir compassion de moy en l'ayant d'eux et par ce moyen vous aurez pitié de vous mesme puisque vous possédés le nom de père et d'aussy bon père comme de bon roy. La nature de ces enfans parle dans leur langue et l'amour paternel vous doibt avoir requis de mon élargissement plutost que ma lestre et mesme je diray que vostre naturelle clémence est si grande que vous me devés dellivrer de ceste captivité afin de vous affranchir vous mesmes de l'emoy que l'affliction d'autrui vous dosne, que si vous ne voulés pas que je doive ma liberté à mon innocence, pour le moins que ce soit à votre bonté, de mesme que je vous suis redevable de votre amour passé, plus qu'à mon mérite, ainsy libre de la sorte, je seray plus esclave de Vostre Majesté et beaucoup plus sa prisonnière lorsque je le seray moins.

Je ne sais quel effet produisit cette lettre sur le cœur du roi (1); on peut croire, cependant, qu'il s'en inspira pour gracier les coupables.

Peut-être le roi veut-il parler de cette requête dans cette lettre (2) à de Bellièvre, chancelier de France :

Mons[r] le Chancelier, j'ay entendu par Loménie vostre advis sur ce que je luy avois commandé de vous dire touchant *la requeste que Madame la marquise de Verneuil m'avoit pré-*

en 1601, un mois après Louis XIII, créé duc de Verneuil en 1652, mort à Verneuil en 1682. Il avait épousé Charlotte Séguier, veuve du duc de Sully, petit-fils du ministre. Henri et Henriette eurent encore Gabrielle-Angélique, légitimée de France, mariée au duc d'Epernon.

(1) Plus tard, en 1608, à propos d'une lettre de Henriette à Joinville, lettre donnée au roi par la marquise de Villars, Sully demandait au roi d'entendre la marquise de Verneuil avant de la condamner : « Dieu, l'entendre, s'écrie Henri ? C'est un si bon bec que si je la laisse dire, j'aurai encore tort, et elle raison... » *Mémoires de Sully*, IV, 423.

(2) *Lettres missives*, IX, p. 82.

sentée pour avoir justice de la calomnie qui luy a esté mise à sus. Sur quoy je vous diray que je l'approuve et trouve bon que vous commettiez sur la dicte requeste les s[rs] de Maisse et de Pontcarré, conseillers en mon conseil. Ceste-cy n'estant à aultre fin, je ne vous en diray davantage pour prier Dieu vous avoir, Mons[r] le Chancelier, en sa saincte et digne garde. Ce *premier de l'an,* au bois de Varennes.

HENRY.

Par un arrêt du 10 février 1605, le Parlement condamnait le comte d'Auvergne et le sieur d'Entragues à la peine de mort, et la marquise de Verneuil à la détention.

Villeroy l'annonce immédiatement à Béthune (1) :

Le comte d'Auvergne, le s[r] d'Entragues et Morgan ont esté condamnez à mourir, comme criminelz de leze Ma[té] par Mess[rs] du Parlement avec les clauses rigoureuses ordinaires en cas semblables. Et quant à la marquise de Verneuil, d'aultant qu'elle n'a esté chargée que par led. comte d'Auvergne qu'elle a suffisamment reproché, il a seullement esté ordonné qu'il seroit informé contre elle plus amplement. Et cependant qu'elle seroit retenüe et gardée seurement. Ledict arrest n'a encores esté prononcé ausds parties Sa Ma[té] en ayant voulu user ainsy pour favoriser et gratiffier le duc de Lenox qui l'en a requise et supplié très instamment. Je ne scay ce qu'elle en ordonnera cy-après ayant seulement accordé de tenir en surseance la prononciation et execution dudit arrest sans avoir limité et spécifié le temps que doit durer ceste suspention, mais la bonté et miséricorde de Sa Ma[té] est si grande que plusieurs estiment qu'elle voudra parfaire avec le temps la grâce commencée auxdicts prisonniers sy autre chose ne survient.

Enfin, dans une autre lettre du 23 mars, à M. de Béthune, M. de Villeroy annonce que :

Sa Majesté a réintégré la marquise de Verneuil en sa maison et ses biens. Elle a fait pareille grâce à son père. Mais elle s'est contentée de donner la vie et les biens au comte d'Auvergne lequel doit demeurer en prison, aucuns disent perpétuelle et les autres temporelle. Voilà comme Sa Ma-

(1) Ms. fr. 4017, p. 403.

jesté ne peut se désaccoutumer de bien faire à ceux qui luy font mal.

*
* *

Je devrais m'arrêter là, car le lecteur me trouvera bien loquace. Je veux cependant, pour compléter cet aperçu sur Henri IV et la marquise de Verneuil, dire ce que cette dernière devint dans la suite.

La clémence du roi ne lui servit point de leçon.

Après avoir repris son extraordinaire ascendant sur Henri pendant les années 1606 et 1607, elle le perdit en 1608, et ce fut fini de sa puissance.

Elle osait encore renouer des complots avec l'Espagne, c'est une lettre du roi qui nous l'apprend :

Vos belles parolles, lui dit-il, sont bien receues de moy quand les effects vont devant, mais quand elles ne sont que pour couvrir vos manquemens, je les reçois comme trompeuses. Je trouvay ce matin, à la messe, des oraisons en espagnol entre les mains de nostre fils; il m'a dit que vous les luy aviés données. Je ne veulx pas qu'il saiche seulement qu'il y ayt une Espagne; et vous vous en estes si mal trouvée, que vous devriès désirer que la mémoire en fust perdue. Je ne fus, il y a longtemps, si mal ediffié de vous que je suis; je crois que vous ne vous en souciés guère...

Enfin, la perfide et rusée marquise devait avoir poussé à bout la patience du roi, qui lui écrivit cette lettre, la plus dure qu'il lui ait jamais adressée :

Ce n'est pas paresse qui vous prive de mes nouvelles; mais la créance que cinq années m'ont comme par force imprimée, que vous ne m'aimés pas. Vos effects ont durant ce temps-là esté si contraires à vos paroles et à vos escripts et, disons plus, à l'amour que vous me debvés, qu'enfin votre ingratitude a accablé ma passion, qui a plus résisté que n'eust sceu faire dans tout aultre. Vous ressouvenant combien de peines j'en ay portées, s'il vous reste tant soit peu d'affection, vous debvés en avoir du regret. Je tiens en une chose de la divinité que je ne demande que la conversion, non la mort. C'est à vous à parler français là-dessus, que j'entendray toujours fort volontiers, estant ma langue d'inclination...

Avec la mort de Henri IV, le crédit de la marquise, bien diminué déjà depuis deux ans, tomba tout à fait.

Elle vécut loin de la cour, en son château de Verneuil, et elle mourut en 1633, âgée de soixante-trois ans. L'isolement et l'abandon où elle passa les vingt-trois dernières années de sa vie ont dû faire naître en elle de profondes réflexions sur le néant des choses humaines; dans le recueillement facilité par la solitude, elle aura compris, espérons-le, tout le mal qu'elle avait fait au roi et à la France, et, le comprenant, on ne peut douter qu'elle ne se soit repentie : le repentir sera entré dans son âme pour y commencer l'œuvre salutaire et rédemptrice de l'expiation.



DEUXIÈME PARTIE

DEUXIÈME LETTRE AU MARQUIS DE LA VARENNE

Yl nan faut plus doubter, il y faut aporter ce quy ce doyt syl est possyble que ie vous voye ce soyr. Janvoye Sabran *la queryr pour la fayre venyr au pressoyr ie vous an dyré la cause et le moyen que ie suis davys que lon y tyene. Ce bruyt quy a couru ycy vyent de la* pryncesse de Conty, *elle la dyt a* Mr de Seuylly et à ma fame, *et la cause a este que ie demandys a Mr* deguyllon *ou estoit le* comte de Soummaryve, *yl me respondyt quyl estoit en Flandres, ie luy dys vous ettes mal adverty yl est a Soyssons quy joue tous les jours a la paume, et luy quy scayt ie croye tout cest anquesté a tout le monde quetce que Je dysois de son frère. Jan say davantage que ie vous dyré. Je vous ranvoye vos lettre guardes bien celle que lon vous escryt*

Henry

Au dos de la lettre, et d'une écriture inconnue : *Lre de la main du Roy por Mr de La Varanne, escripte entièremt de sa main.*

Original pap. f. 4 p. 19/27.

(A suivre.)

LES DÉPUTÉS DU TIERS-ÉTAT FLÉCHOIS

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ANGERS

(MARS 1789)

Le 5 août 1789, M. Ayrault, doyen des conseillers de la sénéchaussée d'Angers (1), adressait aux syndics des paroisses de l'Anjou la circulaire suivante (2) :

Le Roi, aprés avoir déterminé la forme des assemblées relatives à la convocation des états-généraux, a pensé qu'il était de sa justice de pourvoir aux frais de ces différentes assemblées.

Sa Majesté se charge de faire acquitter, sur les revenus de ses domaines, les frais d'impression et de publication, faits en exécution des lettres de convocation, et ceux des préparatifs et loyers du local des assemblées sur les deniers communs des villes.

Quant aux frais de voyage, séjour et retour de chacun des députés des villes et communautés qui ont composé l'assemblée du tiers-état des baillages et sénéchaussées, et qui n'ont point été choisis pour les députés aux états-généraux, le Roi a su avec satisfaction que plusieurs de ces députés se trouvant suffi-

(1) La sénéchaussée d'Angers portait le nom de « sénéchaussée principale d'Anjou ». Les sénéchaussées « secondaires » étaient celles de Baugé, Beaufort, Château-Gontier, La Flèche et Saumur. — La sénéchaussée de Saumur avait obtenu une représentation spéciale aux États-Généraux de 1789, comme en 1614.

(2) Le signataire de cette circulaire est M. Ayrault, « au moyen de la vacance de l'office de lieutenant général et de l'absence des officiers qui le précèdent. »

samment récompensés par l'honneur de la mission qui leur a été confiée, n'ont point requis, et se proposent de ne point réclamer le remboursement de leurs avances; mais comme il peut en être quelques-uns qui, avec les mêmes sentiments, n'auraient pas une fortune qui leur permît les mêmes sacrifices, Sa Majesté a jugé nécessaire de pourvoir à leur remboursement; c'est dans ces vues de justice qu'elle s'est occupée à faire un règlement arrêté dans son Conseil, le 30 mai dernier, pour déterminer la forme dans laquelle les frais de voyage, séjour et retour des députés des villes et communautés devront être fixés (1).

En exécution des ordres qui m'ont été adressées de la part du Roi, je vous envoie, Monsieur, un extrait de la fixation de la taxe de vos députés, avec la distinction de la taxe de chacun d'eux; vous voudrez bien, en vous conformant à l'article XII de ce règlement, réunir dans la huitaine de la réception de cet extrait les députés de votre communauté, afin que chacun d'eux déclare et signe s'il requiert taxe ou s'il y renonce, et en cas qu'il ne sût signer vous signeriez cette déclaration. Vous renverrez ensuite, dans la huitaine suivante, l'extrait de cette taxe, ainsi émargée, à l'adresse de M. Baret, greffier en chef de la sénéchaussée, et vous voudrez bien affranchir ce renvoi de port sans quoi il ne sera pas retiré, et la taxe de vos députés demeurerait sans effet (2).

Dans sa séance du 10 mars 1789, l'assemblée des députés paroissiaux de la sénéchaussée de La Flèche avait élu 26 membres, pris dans son sein, pour représenter la sénéchaussée à l'assemblée générale d'Angers (3). De ces 26 dé-

(1) Voici les frais occasionnés à Angers par la réunion des assemblées des trois-ordres : Impressions 303 livres, assemblées 675 livres. députés 22.986 livres, secrétaire du tiers-état 1.224 livres, huissiers 309 livres, scribes 84 livres. Un certain nombre de députés refusèrent la taxe.

(2) *Archives de Maine-et-Loire*, série B.

(3) *Annales Fléchoises*, mars 1903 et mai 1905.

putés, 24 seulement étaient venus à Angers, et deux (Boussion, de Chenu, et Fouasneau, du Lude) n'avaient pas quitté leur domicile. En conséquence, la taxe proposée ne concernait que les 24 députés de la sénéchaussée de La Flèche, « depuis l'ouverture de l'assemblée générale, compris leur départ, jusqu'au jour que chacun desdits députés a pu se rendre en son domicile. » Voici la taxe fixée pour chaque député; tous l'acceptèrent, sauf peut-être Lespagnol, de Noyant, et Lenoir, de Sainte-Colombe, près La Flèche :

Jean-Alexandre Baratte, procureur fiscal, au Lude, 45 livres.

Ferdinand-Joseph-Charles Belin, bourgeois, à Clermont, 45 livres.

François-Bonaventure Bidault, fermier, à Verron, 43 livres.

Julien-François-René Bizière, notaire, à Villaines, 41 livres.

Pierre Bodereau, marchand, à Bazouges-sur-le-Loir, 39 livres.

Jacques-Denis Busson, lieutenant général du présidial, à La Flèche, 41 livres.

Joseph-Louis Crépon, régisseur, à Pringé, 49 livres.

Urbain-René Davy des Pilletières, avocat du roi, à La Flèche, 41 livres.

Pierre Delaunay, marchand fermier, à Précigné, 41 livres.

Augustin-André Deslandes, marchand, à Bazouges-sur-le-Loir, 39 livres.

François-Adam Destaignes, bourgeois, à Vaulandry, 41 livres.

Louis-Joseph Filolleau, chirurgien, à Parcé-sur-Sarthe, 43 livres.

Jean-Jacques Lecamus, avocat, au Lude, 45 livres.

Pierre Lefranc, notaire, à Luché, 47 livres.

Louis Lenoir, boulanger, à Sainte-Colombe, près La Flèche, 43 livres.

Michel-Charles Lenoir de la Cochetière, lieutenant du comité, au Lude, 45 livres.

Pierre Lespagnol, marchand, à Noyant-sous-Le Lude, 47 livres.

Jean-Pierre-Louis Liberge, notaire, à Précigné, 41 livres.

Marin-Pierre Mahuet, marchand, à Savigné-sous-Le Lude, 45 livres.

René-Madelon Martin de la Martinière, bourgeois, à Précigné, 41 livres.

François-Alexandre Robineau, marchand, à Luché, 47 livres.

René-Louis Rocher des Perré, avocat, à La Flèche, 41 livres.

François Tonnelier, fermier, à Saint-Germain-sous-Daumeray, 35 livres.

Jean Tricard, fermier, à Saint-Germain-du-Val, 43 livres (1).

Les trois députés du Lude acceptèrent la taxe, « pour en verser le montant dans la caisse de notre nouvel établissement d'une milice bourgeoise ou dans celle de notre bureau de charité. «

F. UZUREAU,

Directeur de *l'Anjou Historique.*

(1) *Archives de Maine-et-Loire,* série C, 209.



LE REPOS OBLIGATOIRE SOUS LA RÉVOLUTION

ET LE CALENDRIER RÉPUBLICAIN

Le savant historien de Beaufort-en-Vallée, M. Joseph Denais, nous communique gracieusement, pour l'insertion, une partie de l'article récemment paru dans la *Revue d'Anjou* et que nous signalons au lecteur dans la bibliographie. Il s'agit du calendrier républicain qu'on avait substitué au calendrier grégorien, et du repos obligatoire du décadi au lieu du dimanche. Et, à ce sujet, notre éminent confrère publie une curieuse affiche de la municipalité fléchoise ; nous la mettons sous les yeux de nos lecteurs, non sans redire à nouveau nos meilleurs remerciements à M. Joseph Denais, un Fléchois, un Brution, qui fut notre aîné dans notre Société, puisqu'il fit partie, en 1871, de la *Société des Lettres, Sciences et Arts de La Flèche.*

La Rédaction.

* * *

Les coutumes, les mœurs sont plus forts que les lois. Rien ne le démontrerait mieux que les vains efforts de la Révolution, pour substituer le calendrier républicain (1) au calendrier grégorien, qui, cependant, n'était pas des plus anciens en France, puisqu'il n'avait que 210 ans, lors de la proclamation de la République. Le calendrier républicain déplaisait, on s'y embrouillait malgré les *Manuels de Concordance* qu'il fallut distribuer aux fonctionnaires. Eh puis! et c'est peut-être là surtout qu'il faut voir l'origine de la répugnance de la masse catholique à adopter cette nouvelle division de

(1) Décret du 5 octobre 1793 faisant, en outre, dater de l'équinoxe d'automne, le 22 septembre 1792, jour de la fondation de la République, « l'ère des Français ». Le lendemain, la Convention data son procès-verbal du 15e jour du 1er mois de l'An II de la République française une et indivisible ». Le 3e jour du 2e mois, la Commission proposa les noms de *Vendémiaire, Brumaire*, etc., qu'établit le décret du 4 frimaire an II, ainsi que ceux des jours de la Décade. *Primi, Duodi*, etc.

l'année, la loi dominicale, respectée par tous les chrétiens, y était méconnue; le dimanche, jour de repos hebdomadaire, était remplacé, tous les dix jours, par les Décadis.

Le peuple se refusait à s'y plier. On encouragea l'observance de la décade, on punit l'observance du dimanche. Rien n'y fit. Moins de quatorze ans après cet essai malheureux, la tentative échouait lamentablement et, le 1er janvier 1806, le calendrier grégorien était rétabli. On n'en trouve plus traces aujourd'hui, que dans le numérotage de certains journaux, dont les rédacteurs se garderaient bien de dater leurs lettres privées en un langage devenu si parfaitement incompréhensible à tout le monde — et à eux-mêmes.

Mais il est curieux de voir l'acharnement avec lequel la Révolution poursuivit la lutte contre l'opposition qu'elle rencontrait.

Une affiche du Musée de Beaufort (1) donne le tableau des foires et marchés de Maine-et-Loire.

L'empressement à suivre ces prescriptions était assez tiède. Il ne sera pas sans intérêt de voir comment, sous une étiquette de « Liberté », l'Autorité, cyniquement tracassière et despotique, défendait jusqu'aux spectacles et à la danse, hors des quintidis et décadis, et ne permettait pas aux journaux d'établir la concordance du calendrier républicain et du calendrier grégorien, en mettant entre parenthèses « vieux style », sous peine de poursuites, d'amende et de prison. Et c'est en vertu de cette même doctrine, et sous le couvert de la liberté de conscience, qu'il était interdit par les Jacobins de ce temps-là d'apporter du poisson les jours d'abstinence sur les marchés !

Voici une affiche, probablement unique, de la Municipalité de La Flèche (autrefois de l'Anjou); nous la reproduisons intégralement J. D.

FIXATION DES MARCHÉS

DE LA COMMUNE DE LA FLÈCHE

Aux quartidi et nonodi (2) de chaque décade.

Extrait du registre des délibérations de l'administration municipale de La Flèche, *intrà muros*.

(1) Fondé par M. Joseph Denais. (N. D. L. R.)

(2) *Sic* pour « Nonidi »

Service du quintidi de la 3e décade de floréal de la 6e année républicaine (1).

L'administration municipale assemblée au lieu ordinaire de ses séances ;

Lecture donnée de l'arrêté du Directoire Exécutif du quatorze germinal dernier, qui prescrit des mesures pour la stricte exécution du calendrier républicain, portant, article trois : « Les administrations municipa-
« les fixeront à des jours déterminés de chaque déca-
« de les marchés de leurs arrondissements respectifs,
« sans qu'en aucun cas l'ordre qu'elles auront établi
« puisse être interverti, sous prétexte que les marchés
« tomberoient à des jours ci-devant fériés » ;

Et, renseignements pris sur l'ordre ci-devant établi dans les marchés environnants, tels que le Mans, Angers, Château-du-Loir, Sablé, Le Lude, Baugé, que sur la nouvelle fixation des marchés dans les dites communes, en exécution de l'arrêté du Directoire Exécutif précité, afin de continuer la coïncidence et les rapports du commerce de ces divers marchés, avec celui de La Flèche ; après avoir entendu la commission du Directoire Éxécutif, arrête :

Article premier

Le marché des bestiaux, des bleds et de toutes autres espèces de denrées, connu sous le nom de Grand Marché, aura lieu tous les quartidi de chaque décade, au lieu du ci-devant mercredi.

Art. II

Le marché tenu en cette commune, sous le nom de marché aux poissons, beurre, œufs, légumes et autres menues denrées, n'aura lieu que tous les nonodi de chaque décade, au lieu du ci-devant vendredi.

(1) 14 mai 1798.

Art. III

Il est défendu aux maîtres de danse d'ouvrir des salles de danse publique et d'y faire danser à autres jours que les décadi et les quintidi, sous peine d'être traduits en justice et punis par la fermeture de leurs salles.

Art. IV

Il est enjoint à tous entrepreneurs de messageries et voitures publiques, dont les départs sont encore fixés à des jours de l'ancien calendrier, de les régler sur la décade, sous peine d'interdiction. (Article 8 de l'arrêté.)

Art. V

Tout directeur ou entrepreneur de spectacles quelconques, bals, feux d'artifices et autres rassemblements, ouverts au public sont également tenus de régler leurs représentations sur le calendrier Républicain et de représenter les jours de décadi et des Fêtes Nationales, sans pouvoir le faire, les jours ci-devant Dimanches et Fêtes de l'ancien calendrier, lorsque ces jours ne se rencontreront pas, soit un jour ordinaire de spectacle, soit un jour de Fête Nationale, soit avec un Décadi, sous peine de fermeture de leurs spectacles. (Article 12 de l'arrêté.)

Art. VI

Il est enjoint à toutes personnes d'observer le calendrier Républicain dans toutes espèces d'affiches, écriteaux ; ceux où l'ancien sera rappelé, seront arrachés et enlevés, et ceux qui les auront placardés ou exposés seront punis selon la rigueur des lois. (Article 15 de l'arrêté.)

Art. VII

Tout journal ou ouvrage périodique, dans lequel l'ère ancienne se trouvera accolée avec l'ère nouvelle,

même avec l'addition de ces mots « *vieux stile* » sera, en vertu de l'article 25 de la loi du 19 fructidor an 5e, prohibé. (Article 16 de l'arrêté.)

Art. VIII

Tous contrevenants aux dispositions ci-dessus, seront poursuivis devant le Tribunal de police, conformément à l'article 605 du code de délit et des peines. (Article 4 de l'arrêté.)

Art. IX

Néanmoins l'usage d'apporter des denrées tous les jours continuera comme par le passé, sauf le poisson, qu'on ne pourra apporter les jours d'abstinence.

Art. X

Le présent arrêté sera proclamé au son de la caisse, imprimé et affiché partout où besoin sera, pour l'éxécution en commencer au jour fixe du 14 prairial prochain et d'être suivie strictement et sans interversion.

Fait en séance municipale à La Flèche les dits jours et an que dessus. Signés sur le Registre : les citoyens Lafosse, président, Taillebois, Beaufils, Juchereau et Haillot. — Rocher, commissaire du Directoire Exécutif. Dulac secrétaire-greffier.

A La Flèche, de l'imprimerie du citoyen Lafosse (1).

P. c. c. Joseph DENAIS.

(1) Collection particulière.

BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES REVUES

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage;

2° les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque;

3° les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte-rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

ANALECTA ECCLESIASTICA. — JUIN 1906. — *Pius X gratias habet R. P. Pothier « de cantu mariali nuper oblato ».*

Dom Pothier est le savant « réformateur » du chant liturgique, que nous appelons, nous, simplement le chant de *Solesmes,* sans doute par un sentiment de chauvinisme bien naturel.

ANJOU HISTORIQUE. — MARS-AVRIL 1906. — **Abbé F. Uzureau.** — *Les Calvairiennes d'Angers* (1619-1906).

Parmi les religieuses du Calvaire, on trouve, en 1790 : *Gabrielle-Marie Dunex,* dite sœur Gabrielle de Saint-Joachim, née à Baugé en 1730, *Rose-Perrine Raison,* dite sœur de Sainte-Geneviève, née à Solesmes en 1739, *Elisabeth-Gabrielle de Villeneuve du Coué,* dite sœur Elisabeth de Sainte-Eulalie, née à Seiches en 1766.

La congrégation des Bénédictines du Calvaire compte aujourd'hui neuf couvents : à Orléans, *Angers*, La Capelle-Marival (Lot), Landerneau, Machecoul, Poitiers, *Vendôme*, Jérusalem, et un en Belgique.

— *Tableau de la Vendée après la bataille de Cholet.*

Notre collaborateur continue ici la publication, commen-

cée dans les *Annales Fléchoises* (1904), des manuscrits de Mathurin Harang, qui fut professeur au collège de La Flèche.

— *Le district de Baugé en 1794.*

— *Les administrations angevines sous le Consulat.*

Mai-Juin. — *La cathédrale et les anciens chapitres d'Angers.*

L'*abbé Rangeard*, archiprêtre d'Angers (1723-1797), nous apprend, dans son *Etat historique, ecclésiastique et civil de l'Anjou avant la Révolution*, que plusieurs autels de la cathédrale d'Angers (de la Vierge et de Saint-Maurice) furent faits avec des marbres pris à *Sablé*, en 1738 et 1741.

— *La Providence de Baugé.*

Fondé en 1690, ce couvent resta ouvert pendant la Révolution. Il comptait alors cinq religieuses : Marie Guibert, sup., Françoise Sallion, Catherine Habert, Catherine Royer, Perrine Monnier.

— *La Fête-Dieu à La Flèche en 1761.*

M. Uzureau publie un placard du lieutenant-général de police de La Flèche, *Joseph-François Brillartz de Beaucé*, placard donnant l'*ordre de la marche de la procession de la Fête-Dieu de la ville de La Flèche,* c'est-à-dire le rang de tous les corps de métier. Le cortège des corporations devait se trouver à six heures du matin sur la place du Pilori, à peine de six livres d'amende contre quiconque manquerait à cette procession. Elle passait par la *Grande-Rue,* les rues *Vernevelle*, *Notre-Dame* (aujourd'hui de l'Hôtel-de-Ville), des *Jésuites* (du Collège), des *Lavallois* et des *Récollets* (rue Carnot).

— *Le clergé de Durtal pendant la Révolution.*

— *Louis Gauron, vicaire à Mazé, guillotiné à Angers.*

Septembre-Octobre 1906. — *L'Anjou et le Saumurois au XVIIIe siècle.*

Extraits de la *Nouvelle description de la France* (1722) par Jean Aymar Piganiol de la Force. On y trouve des détails sur les couvents de *Mélinais* et du *Perray-Neuf,* à Précigné. Mélinais dépendait, comme aujourd'hui encore de Sainte-Colombe, et non de Clefs. Cela est important au point de vue départemental.

De la Force décrit les principales villes, communes et châteaux de l'Anjou, et entre autres *Baugé, Le Verger* (commune de Seiches), *Jarzé, Le Lude, Durtal*, *La Flèche.*

F. Uzureau. — *Dom Chabanel, prieur de l'Esvière, guillotiné à Angers.*

Il fut arrêté à *Daumeray*, après s'être caché à *Sablé* et à

Durtal. Dans ces mêmes régions se cachaient déjà un vicaire de *Saint-Martin de Précigné*, *Joseph Glatier*, et le prieur de *Mélinais*, *Antoine Chollet.* Glatier, arrêté à Précigné, fut conduit à Sablé, à La Flèche, au Mans, et, enfin, fusillé à Tours. Chollet, déporté à Cayenne, y mourut le 9 décembre 1798.

NOVEMBRE-DÉCEMBRE. — **F. Uzureau.** — *Les chevaliers du Croissant.*

Ordre institué en 1448 par le roi René. En furent chevaliers : *Jean III du Bellay*, chambellan de René d'Anjou, mort en 1481 ; *Brandelis de Champagne*, gouverneur de Saumur, décédé en 1504 ; *Pierre I de Champagne*, vice-roi de Sicile et d'Anjou, mort à Angers, presque centenaire, le 15 octobre 1486 et inhumé le 22 dans l'église Saint-Martin de *Parcé-sur-Sarthe; Louis de Clermont-Gallerande*, maître d'hôtel du roi René, gouverneur de Champtoceaux, décédé avant 1477; *Hardouin de la Jaille*, *René du Mas*, seigneur de *Durtal* et de *Matheflon.*

— *Les comptes décadaires du comité révolutionnaire d'Angers.*

20-28 janvier 1794. Interrogatoire de *François Chevrier*, natif de *Juigné*, reconnu comme brigand, fusillé au champ des Martyrs le 10 février. — Lettre de la commune de la Pommeraye, par laquelle on sollicite le supplice de la fille de *Juigné.* — Nomination de Brutus Thierry pour se transporter à *La Flèche* et y *suivre à la piste* (?) un trésor indiqué par le cuisinier du brigand Lescure. — Lettre au comité révolutionnaire de Sablé, par laquelle on lui marque que plusieurs brigands sont réfugiés dans la commune de Saint-Thouin (Saint-Ouen-en-Champagne (?), et on lui désigne les maisons qui ont réfugié ces brigands. — 7 mars 1795, arrêté du représentant Bezard, qui met en liberté dix religieuses, dont la *sœur Mariolle*, visitandine de *La Flèche.*

* ANNALES DE BRETAGNE. — NOVEMBRE 1906.

Ferdinand Lot. — *Mélanges d'histoire bretonne* : I. Les *gesta sanctorum Rotonensium.* II. *Festien, archevêque de Dol.*

Henri Sée. — *Les classes rurales en Bretagne, du XVIe siècle à la Révolution* (suite).

Après un chapitre fort intéressant sur la portée du régime seigneurial et ses abus, l'auteur nous montre, avec sa science accoutumée, quelle fut l'aggravation de ce régime jusqu'à la Révolution. A l'appui de sa thèse, il produit de nombreux documents, tirés des archives de tous les départements de Bretagne. Cette étude, une fois terminée, paraîtra, nous

l'espérons, en un tirage à part, et nous la reprendrons alors pour en donner une analyse plus complète. Dès maintenant, nous pouvons affirmer qu'elle éclaire d'une façon précise, pour la Bretagne, les relations des seigneurs et des paysans, des maîtres et des tenanciers, jusqu'à la Révolution.

Pierre Le Roux. — *Les chansons bretonnes de la collection Penguern.*

Léon Maitre. — *L'insolence des gens de guerre sous Louis XIV. Episode de l'histoire de Clisson.*

Léon Dubreuil. — *Le district de Redon, du 1er juillet 1790 au 18 ventose an IV.*

Cet article termine une étude excellente au point de vue documentaire. Toutefois, l'auteur me pardonnera de ne pas accepter toutes ses conclusions.

« Les paysans du district de Redon, nous dit-il, ne comprenant pas que la Révolution leur imposait malgré eux un peu de liberté... ne surent pas devenir propriétaires. » Pourquoi ne comprenaient-ils pas? « Parce qu'ils étaient maintenus dans les ténèbres et le fanatisme par leurs prêtres »; ceux-ci leur défendaient, en effet, d'acheter les biens ecclésiastiques.

Les paysans bretons ont, je crois, comme tous les paysans français, bénéficié avec reconnaissance des nombreux bienfaits octroyés par la Révolution. Toutefois, s'ils réclamaient des libertés et en accueillaient avec plaisir de nouvelles, ce n'était pas dans l'intention d'abandonner celles qu'ils possédaient déjà, comme la liberté de conscience et la liberté du culte. « Profondément catholiques », mais non pour cela « fanatiques », ni même « enténébrés », ils tenaient à garder leurs prêtres : pourquoi les leur enlevait-on? Ils leur facilitaient l'exercice du culte : peut-on les en blâmer? Ils les écoutaient et suivaient leurs conseils : est-ce bien exact?

Le paysan comprend mieux que quiconque le mot « propriété », et, pour peu qu'il soit chrétien pratiquant, il comprendra mieux encore qu'il ne peut s'appliquer la théorie fameuse : « La propriété, c'est le vol ». Si une loi enlève à une personne ou même à une collectivité ce qui était *sa propriété*, légitimement acquise, peut-on dire que cette loi libère la conscience. On s'inclinera devant la force, et c'est tout. La loi, qu'elle soit de 1790 ou de 1905, reste la loi, je le veux, mais il n'empêche qu'il répugnera toujours à toute conscience simplement honnête d'acheter, souvent pour un quart (et même moins) de sa valeur, un *bien* confisqué par cette loi sur une collectivité quelconque. C'était là, si je ne m'a

buse, l'état d'esprit des paysans de Redon, et, pour les fanatiser ainsi, point n'était besoin de leurs prêtres; naturellement honnêtes, ils préféraient ne jamais voir changer « leur situation économique plutôt que de l'améliorer par des acquisitions douteuses et blessant leurs consciences.

Telle est, du moins, ma façon de penser, que partagent des esprits nullement catholiques. Je tenais à le dire à M. Dubreuil, non pour chercher à le convaincre, car toute opinion est libre, mais pour lui montrer qu'il a touché une question extrêmement délicate, et que le meilleur historien, s'il n'y prend garde, peut n'y être pas suffisamment impartial.

« His dictis », il ne me reste plus qu'à féliciter M. Dubreuil de l'ensemble de son travail, et je le fais avec le plus grand plaisir. Il a su compulser avec méthode une longue liste de documents historiques, et, détail digne de remarque parce que trop rare encore chez les historiens et les archéologues, il a eu l'intelligente pensée de terminer par un index alphabétique des noms propres.

— *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, feuille 15.

* BULLETIN DE LA COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA MAYENNE. — T. XXII, Fasc. 69 et 70. — **J.-M. Richard**. — *Notes sur quelques artistes Lavallois du XVII[e] siècle. Les constructeurs de rétables.*

Nous ne pouvons porter encore un jugement définitif sur ce travail, qui se continue, sans être terminé, dans les fascicules 69 et 70, mais, dès maintenant, nous en voulons signaler l'importance à tous ceux qui aiment nos rétables du XVII[e] siècle. Et qui ne les aimerait pas en voyant celui de notre Prytanée militaire? M. Richard nous rappelle (fasc. 69) qu'il fut l'œuvre de Pierre Corbineau.

De superbes photogravures illustrent ce travail et viennent ajouter encore à la perfection des descriptions.

Ch. du Brossay. — *Notes sur Château-Gontier pendant la première moitié du XVII[e] siècle.*

Vrai modèle de l'étude qui devrait se faire sur chaque ville importante, dotée, comme Château-Gontier, de certaines administrations civiles et militaires.

Dans le fascicule 68, l'auteur avait donné pour l'organisation militaire, avec force documents à l'appui de chaque nom, la liste des gouverneurs, puis des officiers de la maréchaussée. Au fascicule suivant, prenant la juridiction

civile, il nous dit quels étaient au siège royal les lieutenants généraux, les lieutenants particuliers, les avocats du roi, les greffiers. Vient ensuite le présidial, avec ses présidents, ses lieutenants criminels et particuliers, ses assesseurs et conseillers (où l'on voit des noms fléchois, les Denyau), ses avocats du roi, ses procureur et substitut, ses greffier et huissier.

Les juridictions fiscales étaient représentées à Château-Gontier par une élection et un grenier à sel, et M. Richard nous en nomme tous les officiers.

E. Queruau-Lamerie. — *Lettres de Michel-René Maupetit à l'Assemblée Nationale Constituante (1789-1791).*

L'importance de ces lettres dépasse les limites locales, et, dans l'intérêt de l'histoire générale, on ne saurait trop louer l'auteur de les avoir publiées.

Je renonce toutefois à analyser aujourd'hui ces lettres, ce serait les déflorer; au reste, il y en a plus de cent quatre-vingt mises au jour, et la source n'en est pas épuisée. Mais, disons-le de suite : à quiconque veut connaître l'esprit de la Constituante, la lecture de ces lettres est indispensable, et les historiens mayennais y trouveront une quantité de notes précieuses à consulter.

P. de Farcy. — *Cartulaire du prieuré des bonshommes de Craon,* suite de l'*Obituaire du même prieuré.*

BULLETIN MONUMENTAL DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE. — 1906, fasc. 1-2. — **L. de Farcy.** — *Entrelacs carolingiens de l'Anjou.*

Signalés d'abord, près de Candes, à Saint-Germain-sur-Vienne, où on les fait remonter au XVIII[e] siècle, on les retrouve dans la curieuse croix du pignon de l'église Saint-Martin d'Angers, dans cette ancienne église, aujourd'hui la propriété de M. le chanoine Pinier, qui lui a fait subir la plus heureuse et la plus habile des restaurations. (Cf. *Annales Fléchoises*, mars 1904, p. 185.)

* BULLETIN DE SAINT-MARTIN ET DE SAINT-BENOIT. — OCTOBRE 1906.

Fascicule très précieux, parce qu'il contient une table de tous les articles publiés de novembre 1898 à novembre 1906.

DÉCEMBRE 1906. — *Naufrage du « Sirio »* 4 août 1906.

Emouvant récit d'un survivant, dom Anschaire Vonier, bénédictin de l'abbaye Sainte-Marie de Buckfast (Angleterre).

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DE LA SARTHE. — ANNÉES 1905 ET 1906, 2e fasc. — **Dr. P. Delaunay.** — *Notice sur M. Brière.*

— *Sur l'authenticité de quelques portraits de la Société des Arts.*

R. Deschamps la Rivière. — *Un monitoire contre les seigneurs de Montfort, la famille Drouet du Valoutin.*

Léon Dupas. — *Notice historique et biographique sur François Augis, le premier vétérinaire du Maine (1745-1829).*

On y lit, entre autres détails, que Augis fut envoyé à La Flèche pour y combattre une maladie épizootique qui ravageait tout l'arrondissement. Son rapport, au préfet, sur sa mission, est du plus haut intérêt.

Amb. Gentil. — *Table générale des quarante premiers volumes du Bulletin (1833-1906).*

La division en est judicieusement comprise : Il y a trois parties : l'agriculture (questions rurales, zootechnie, cultures diverses), les sciences (philosophiques et exactes, appliquées, physiques, naturelles, médicales, historiques), les lettres et arts (linguistique et philologie, belles-lettres, beaux-arts).

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST. — 1er et 2e TRIMESTRE 1906. — **A. de la Bouralière.** — *Notes sur quelques libraires de Niort et de Saint-Maixent.*

Léon Levillain. — *Note sur une charte du monastère de de Paunat (Dordogne) et sur les origines de Saint-Martial de Limoges.*

Alfred Richard. — *Rapport sur une découverte de monnaies des comtes de Poitou.*

Léon Levillain. — *Note sur l'ancien reliquaire en plomb, trouvé dans la chapelle St Sixte à la cathédrale de Poitiers.*

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE TOURAINE. — 1er et 2e TRIM. 1906. — **L. de Grandmaison.** — *Un frère de Rabelais.*

H. Faye. — *Les cahiers du bailliage de Tours en 1789.*

G. de Clérambault. — *Notes sur quelques tableaux qui se trouvaient à l'hôtel du gouvernement et à l'abbaye de Beaumont-lès-Tours.*

Comte Ch. de Beaumont. — *Le trésor numismatique de Bourgueil.*

Ce trésor contient plus de 250 pièces, et il ne fallait rien moins que la science si compétente du numismate distingué

qu'est notre collaborateur, pour en mener à bonne fin la lecture et le classement.

L. Bosseboeuf. — *Revision des titres de noblesse en Touraine au XVIIIe siècle.*

E. Tourlet. — *Acte de Baptême de Félix Le Royer de la Sauvagère, ses ex-libris et sa famille.*

Louis-R. Martinière. — *Les cloches du canton de Neuvy-le-Roi.*

Le lecteur nous permettra d'attirer son attention sur cette intéressante étude. Elle a, du reste, pour auteur, un Fléchois, ami des *Annales Fléchoises*, et c'est bien le moins que nous nous empressions de lui exprimer, avec nos sincères félicitations, notre vif désir de le voir se consacrer davantage aux études historiques et archéologiques. Doué de l'esprit méthodique qui convient à ces études, — son travail nous en est la meilleure preuve, — il ne voudra pas s'en tenir à ce merveilleux coup d'essai : ce serait nous laisser trop de regrets.

Ce travail, très bien divisé, est écrit d'une plume alerte, et le style en est attrayant, ce qui manque trop souvent, hélas! aux études historiques en elles-mêmes si arides. Ajoutons qu'il pique la curiosité par sa nouveauté, messieurs de l'archéologie n'ayant point accoutumé de traiter spécialement de ce genre d'études : les cloches.

Quand M. Martinière aura terminé sa promenade ou plutôt son ascension aux clochers du canton de Neuvy-le-Roi, nous y monterons après lui, et sans fatigue, pour le plus grand profit de nos lecteurs qui retrouveront, parmi les parrains des cloches, des noms de famille bien connus, comme ceux de Ronsard et de Racan.

* BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU VENDOMOIS. — 1er, 2e et 3e TRIM. 1906. — **G. Bonhoure.** — *Histoire du Collège et du Lycée de Vendôme* (suite et fin).

Nous avons déjà eu le plaisir de signaler cette notice bien documentée. L'auteur la termine, d'une heureuse façon, par les listes des supérieurs du collège, de ses agents et en général de tous les personnages qui l'ont illustré, ne serait-ce que par leur mort : beaucoup, en effet, ont été inhumés au collège. Au nombre des régents, fut Mascaron en 1654. Il vint au Mans en 1655, mais quittant le professorat pour la prédication, il inaugura son nouveau ministère à Saint-Pierre de Saumur (1663), et peu après il prêcha à la cour (1665-1670). C'est à son sujet que Louis XIV répondit à des courtisans

qui blâmaient la hardiesse de certain sermon : « Le prédicateur a fait son devoir, à nous de faire le nôtre ». Mascaron mourut évêque d'Agen en 1703.

Six ans après Mascaron, le P. Bernard Lamy vint professer les humanités à Vendôme (1660 à 1663). Lamy était né au Mans en 1630. De Vendôme il alla professer à Juilly, puis à Saumur (1671) et à Angers 1673). Ses opinions cartésiennes le firent exiler à Saint-Martin-de-Misère (Grenoble). Il mourut à Rouen, en 1715.

Jean Martellière. — *Généalogie de la famille du bienheureux Agathange de Vendôme.*

Abbé Chéramy. — *Biographie de Louis Lasneau, de Mondoubleau, évêque de Metellopolis.*

Pierre Dufay. — *Henri-Emile de Boisgueret de la Vallière.*

R. de Saint-Venant. — *Commentaire de deux chartes Vendomoises du XIe siècle.*

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DES LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA CORRÈZE. — 1er TRIMESTRE 1906. — **Dr P. Morely**. — *A propos d'une histoire de duel survenu sous Henri IV (1597).*

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES. — MARS-AVRIL 1906. — **E. Senart.** — *Les fouilles exécutées au Bayon d'Angkor par M. Dufour.*

MAI. — **H. Omont**. — *Une édition inconnue des chroniques de Gargantua.*

CONTEMPORAINS. — 20 MAI 1906. — **Baron de Méricourt**. — *Comte d'Andigné, général vendéen, pair de France (1765-1857).*

* LA CORRESPONDANCE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — AOUT-SEPTEMBRE 1906. — **L. Lambeau.** — *L'Iconographie de la place Royalle.*

Henri Vial. — *Santerre à Reuilly.*

Lucien Gillet. — *Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés aux divers salons depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours.*

L'INTERMÉDIAIRE DES CHERCHEURS ET CURIEUX. — 20 et 30 SEPTEMBRE, 20 OCT., 10 NOV. — **F. Uzureau, L. Calendini**. — *Le comte de Moret, fils naturel de Henri IV, s'est-il fait ermite ?*

10 et 20 OCT., 10 et 20 NOV. — **L. Calendini**. — *Le théâtre en province.*

A cette question, beaucoup d'auteurs ont répondu, mais aucun, jusqu'à présent, n'a pensé à citer le Théâtre du collège royal de La Flèche : on peut lire, dans le P. de Rochemonteix, tous les noms des pièces et ballets qui y furent joués par les élèves.

30 OCT., 10 et 30 NOV., 20 DÉC. — *La barbe d'Henri IV et le médaillon de Mlle Pluche.*

ETUDES. — 20 JANVIER 1906. — **L. de Grandmaison.** — *Une théosophe catholique.*

ETUDES FRANCISCAINES — **P. Ubald.** — (FÉVRIER 1906). — *L'abbaye royale de Longchamp et sa bibliothèque au XVe siècle.* — (JUILLET). — *Le cardinal de Richelieu et les capucins à Châlons-sur-Marne.* — (NOVEMBRE), — *Prières et poésies du moyen-âge en l'honneur de Saint-François.*

LA FRANCE MÉDICALE. — **Dr P. Delaunay.** — (10 AVRIL 1906) *La névrose révolutionnaire.* — (10 MAI, 10 et 25 JUIN. — *Les Manceaux et la médecine.*

LA GÉOGRAPHIE. — (Bulletin de la Société de Géographie). — 15 DÉCEMBRE 1905. — **E. Senart.** — *Un nouveau champ d'exploration archéologique. — Le Turkestan chinois.*

JOURNAL DES DÉBATS. — 3 AOUT 1906. — **André Hallays.** — *En flânant. — Les tombeaux des Plantagenets à Fontevrault.*

Dans ses délicieuses flâneries, M. Hallays ne pouvait oublier Fontevrault; à l'heure surtout où les fameux tombeaux étaient menacés d'un « irréparable » exode, il lui convenait bien d'élever la voix pour les sauver. Il le fait avec son talent habituel bien connu de nos lecteurs, et avec une sûreté de connaissances et de goût qui, depuis longtemps, l'a sacré maître ès-arts.

13 OCTOBRE. — **B. P.** — *La première femme de Henri IV.*

JOURNAL DES SCIENCES MILITAIRES. — **Général Chanoine.** (MAI 1906). — *La période de transition actuelle. — L'occupation de Tientsin par les troupes européennes et ses précédents. — La genèse de la situation actuelle. — Le coup d'Etat de la douane anglo-chinoise.* — (SEPTEMBRE). — *L'Asie et son expansion dans l'Océan Pacifique.*

Lieutenant Arnault de la Mesnardière. — *Quatre journées de guerre, opérations du XIIIe corps allemand les 12, 13, 14 et 15 janvier 1871, combat d'Alençon.*

MERCURE DE FRANCE. — 15 MAI et 1er JUIN 1906. — **L. Séché.** — *Les origines d'Alfred de Musset. — Le pays, l'homme et l'œuvre.*

LE MOIS LITTÉRAIRE ET PITTORESQUE. — JANVIER 1906. — *Nouveaux monuments historiques : Azay-le-Rideau et Vez.*

Avec la perfection habituelle qui caractérise toutes ses études, le *Mois* nous fait passer sous les yeux les deux merveilleuses demeures d'Azay-le-Rideau et de Vez, et l'on se réjouit de penser que leur classement va désormais les préserver de ces restaurations souvent aussi néfastes qu'une destruction.

MAI. — **G. Montorgueil.** — *Les Desbrosses et Chintreuil.*

Fin lettré et savant historien, M. Montorgueil avait toutes qualités pour mener à bien cette étude qu'il a su nous présenter sous le jour le plus attrayant.

MOYEN-AGE. — SEPTEMBRE-DÉCEMBRE 1905. — *Deux privilèges de Raymond Bérenger, comte de Provence et de Forcalquier, en faveur de la commune de Seyne, confirmés par le roi Charles II d'Anjou.*

NOUVELLE REVUE HISTORIQUE DE DROIT FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — NOV.-DÉC. 1905. — **H. Fitting.** — *Question de droit disputées à Angers et à Paris.* (Trad. de l'Allemand par Robert Caillemer.)

POLYBIBLION. — Revue bibliographique universelle. — (Partie littéraire.) — AVRIL 1906. — **Joseph Denais.** — *Compte rendu* de l'ouvrage de l'abbé **Paul Calendini :** *Le Couvent des Filles de Notre-Dame de La Flèche (1622-1905.)* (La Flèche, imp. Besnier, 1905. In-8 XIII-461 p. planches, plans et figures.)

« L'ouvrage de l'abbé Paul Calendini retrace, avec détails minutieux, l'historique de cette maison d'éducation, qui instruisait cinquante pensionnaires et deux cents externes, quand les décrets Combes en ont dispersé les religieuses, dignes filles de Jeanne de Lestonnac, fondatrice, à Bordeaux, en 1607, de l'ordre de Notre-Dame. La maison de La Flèche fut établie, en 1622, avec Jacquette de Chesnel et quelques compagnes, vingt ans après la fondation du célèbre collège des jésuites de cette ville, sous l'épiscopat d'Henri Arnaud, évêque d'Angers, dans le diocèse duquel ce territoire fut compris jusqu'après 1790. On y parle aussi des fondations d'Alençon (1628) et de La Ferté-Bernard (1632). Le pieux

auteur nous fait vivre de la vie du monastère, avant la Révolution, jusqu'à sa dispersion, en 1792, puis il nous parle de sa restauration (vingt-cinq ans plus tard), jusqu'à l'expulsion récente de 1905, montrant « l'œuvre chrétienne et patriotique des éducatrices du peuple fléchois », violemment expulsées de chez elles et jetées cruellement dans la rue. L'auteur explique, avec humilité, qu'ayant écrit en quatre mois à peine ce gros volume, il ne prétend point avoir fait une œuvre littéraire, il a tenu simplement à donner une œuvre historique exacte, certain — et il y a réussi — de rendre ainsi un hommage à ces éducatrices, si vénérables, que la population de La Flèche espère bien revoir un jour prochain. L'iniquité, la violence des procédés employés contre ces femmes dignes de tant de respect, ont nécessairement impressionné la plume de l'historien, qui n'a pu cacher son indignation : mais la chronique de ces troubles d'hier ne peut être écrite toujours avec la sérénité de l'histoire ancienne; et, somme toute, *ces annales mériteront l'approbation de tous les gens équitables.* » **Joseph Denais.**

Il est des éloges qui font oublier bien des critiques sottes et haineuses, et le présent, venu de si haut, n'en a que plus de prix pour moi; il me donne, une fois de plus, la preuve que j'ai fait œuvre bonne et utile.

Merci à M. Joseph Denais qui, sans s'en douter, par le jugement ci-dessus, m'a fraternellement apporté un si ferme appui !

MAI. — **Paul Calendini.** — *La séparation de l'Eglise et de l'Etat. — Les Inventaires.*

Toujours aimable pour ses sociétaires, la *Société Bibliographique* a bien voulu présenter cette brochure dans un numéro du *Polybiblion*; je lui en renouvelle mes vifs remerciments.

« Signalons une brochure de propagande dont l'auteur est M. Paul Calendini : *La séparation de l'Eglise et de l'Etat, les Inventaires.* (Paris, bibliothèque de propagande populaire, 49, avenue Kléber, à Paris). C'est l'histoire de l'agitation qu'a provoquée dernièrement sur tout le territoire le fait des inventaires des biens d'église. »

NOVEMBRE. — **Léon Clugnet.** — *Compte rendu de l'ouvrage, Sanctuaires de la Sainte Vierge dans la Vallée du Loir. Notre-Dame-des-Vertus à La Flèche*, par l'abbé **Paul Calendini.** — La Flèche, Besnier, 1904, in-8 de 102 p.

« Il n'est jamais trop tard pour signaler un excellent ou-

vrage. Excellente, en effet, est cette monographie de Notre-Dame-des-Vertus. M. l'abbé Calendini a compulsé, en érudit, tous les documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur les origines et l'histoire du sanctuaire aimé des Fléchois. Non seulement il a mis sous nos yeux tout ce que les archives angevines contiennent à son sujet, mais encore il en décrit, en artiste, les beautés architecturales et décoratives, beautés que les nombreuses gravures qui illustrent l'opuscule rendent plus compréhensibles.

« Je me permettrai une seule observation relativement à cette statuette de Notre-Dame-de-Montaigu, « haute d'environ dix pouces », que suivant l'abbé Hamon, les jésuites, installés à La Flèche au commencement du XVII[e] siècle, reçurent de Henri IV, et que M. de Montzey dit se trouver actuellement dans l'église Saint-Thomas.

« Cette église possède deux statues anciennes de la Sainte Vierge, l'une en pierre grossièrement sculptée, dite Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, et l'autre, en terre cuite, ayant de 80 à 90 centimètres de hauteur. M. l'abbé Calendini déclare, et il a certainement raison, que l'on ne peut identifier la statue de Notre-Dame-de-Montaigu avec celle de Notre-Dame-du-Chef-du-Pont, mais il pense qu'on peut la retrouver dans la statue en terre cuite, et il se demande si l'abbé Hamon n'aurait pas commis une erreur en lui attribuant une hauteur de dix pouces seulement.

« Je suis convaincu, pour ma part, que cet auteur ne s'est pas trompé. La statue, donnée par Henri IV aux jésuites de de La Flèche, est évidemment une de ces nombreuses statuettes *en bois* et de *très petite taille* qui, au début du XVII[e] siècle, furent faites avec les débris du fameux chêne de Montaigu en Belgique, lequel avait porté longtemps la première et la plus célèbre des statues de ce nom. Les statuettes en question se répandirent surtout dans les Pays-Bas et aussi dans la Franche-Comté, qui, alors, appartenait également à l'Espagne. Mais quelques-unes d'entre elles furent apportées dans la France septentrionale. On pouvait d'autant plus facilement s'en procurer que de peu scrupuleux industriels ne tardèrent pas à vendre aux pieux pèlerins des statuettes sculptées dans un bois qui n'avait rien de commun avec le chêne vénérable. En tous les cas, toutes les statuettes de Notre-Dame, dite de Montaigu, étaient forcément *en bois* et de *petite dimension. Celle des jésuites de La Flèche ne pouvait être autrement. Qu'est-elle devenue? C'est ce que je ne suis pas chargé de dire*, mais ce que je ne crains pas d'affirmer, c'est que la

hauteur de dix pouces lui convient très bien, qu'elle ne devait être ni en terre cuite ni en pierre, et que, par conséquent, elle ne se trouve pas dans l'église Saint-Thomas. »

« Léon CLUGNET. »

Mon éminent confrère veut bien attribuer quelque valeur à ma modeste brochure, je lui en suis profondément reconnaissant! Mais ce dont je lui sais plus de gré encore, c'est d'avoir fait la lumière sur la question de Notre-Dame de Montaigu, en apportant, à l'appui de son dire, des détails que j'ignorais. J'avais parlé de cette statue, à Saint-Thomas, sur la foi de M. de Montzey, tout en me tenant sur mes gardes : c'était prudent, je le reconnais maintenant.

Mais à présent, je me pose cette question : Qu'est devenue cette statue? M. de Montzey, qui ne la décrit pas, l'a placée à Saint-Thomas sans peut-être l'y avoir jamais vue. En tous cas, il est certain qu'aujourd'hui on la chercherait en vain dans notre vieille église paroissiale. Où est-elle? Aux chercheurs, aux collectionneurs de répondre. Nous en reparlerons.

* LA PROVINCE DU MAINE. — FÉVRIER 1906. — **A. Ledru.** — *Translation des reliques des premiers évêques du Mans par saint Aldric.*

Le savant directeur de la *Province du Maine* continue ses études sur les premiers évêques du Mans. Laissant à des juges compétents le soin de dire, en des termes précis, ce que valent ces études et comment elles fixent heureusement bien des problèmes historiques, nous voulons cependant prévenir les lecteurs qu'ils trouveront une lecture vraiment attachante et abordable, par sa simplicité et sa clarté, à tous les esprits quelque peu au courant de l'histoire des premiers siècles.

Après saint Aldric, M. Ledru nous parle de saint Turibe (juillet), de saint Principe (août), de Badégisil et de saint Bertrand, tous évêques du Mans. Entre temps, il détruit, avec sa « verve habituelle », la légende qui fait mourir saint Julien à Saint-Marceau (septembre et octobre).

L. Froger. — *Les églises et les presbytères de l'arrondissement de Mamers en 1801.*

Nous avons déjà signalé le travail similaire fait par notre distingué collaborateur pour les arrondissements de La Flèche et de Saint-Calais. Le voici qui parcourt maintenant l'arrondissement de Mamers (mars, avril, mai), et il y continue sa précieuse enquête sur l'état des églises et presby-

tères au point de vue de leur propriété. Hélas ! quel que soit le résultat de cette enquête, nous en sommes aujourd'hui au même point, à cette différence près que l'Etat s'est substitué aux propriétaires particuliers. Ce sera plus difficile de lui faire lâcher prise !

De l'arrondissement de Mamers, M. l'abbé Froger passe à celui du Mans (juin, juillet, août).

V[te] de Montesson. — *La bataille du Mans en janvier 1871.*

Dans cette étude, qui ne se termine qu'avec le fascicule d'août, l'auteur nous présente un livre allemand : *Le Mans par Carl Bleibtreu* (librairie Carl Krabbe, Stuttgart; prix : 1 mark). « Ce livre, dit-il, est un récit bizarre, décousu, épisodique, des luttes sanglantes qui eurent lieu autour de Vendôme et du Mans et jusqu'à Sillé-le-Guillaume. » Toutefois, les extraits qu'il nous en présente sont si judicieusement choisis qu'on suit pour ainsi dire pas à pas la marche à la mort de la deuxième armée de la Loire, si belle jadis entre les mains de son chef, Chanzy, le glorieux vaincu. En passant, M. de Montesson rectifie nombre d'erreurs de l'historien allemand.

Alphonse Angot. — *Le Cartulaire de Château-du-Loir et les premiers seigneurs de Château-du-Loir.*

Ce cartulaire, dont nous parlerons dans la seconde partie de cette bibliographie, vient à peine de paraître, et, déjà, l'une des chartes publiées soulève une vive polémique. Adam de Château-du-Loir est-il le grand-père ou le neveu de Gervais de Château-du-Loir, évêque du Mans? De quelle date est la charte qui donne l'église de Parné à saint Nicolas d'Angers? Les deux polémistes sont, naturellement, d'une opinion différente, mais j'avoue trouver assez concluants les arguments de M. Angot, disant que Adam est le grand-père de Gervais. Après tout, M. Vallée nous apportera peut-être des raisons non moins probantes! Attendons, imitant en cela M. Angot, qui maintient sa conclusion « jusqu'à meilleure preuve du contraire ».

Mars 1906. — **C[te] d'Angely-Sérillac.** — *La motte de Boisrichard à Beaumont-le-Vicomte.*

C[te] B. de Broussillon. — *L'abbaye du Pré et Charles de Valois.*

A. Angot. — *L'église de Jublains avant 1878.*

Eugène Vallée. — *Adam de Château-du-Loir.*

M. Vallée, qui avait fait de Adam de Château-du-Loir le neveu de l'évêque Gervais, ne soutient pas énergiquement

son opinion devant les raisons de M. Angot. En retour, il fixe d'une façon précise la date de la fameuse charte. La polémique était courtoise, comme c'est la louable coutume entre archéologues, et l'on s'était sans doute communiqué, de part et d'autre, les arguments avant l'impression, car une note de M. Angot fait suite immédiatement, où « il trouve solides et décisives les raisons de M. Vallée ». Cette fois, encore, nous portons le même jugement que M. Angot. C'est, du reste, à la louange du savant historien qu'est M. Vallée.

Mai. — **R. Roulleau**. — *La forêt de Bercé et le cartulaire de Château-du-Loir.*

La magnifique œuvre de M. E. Vallée, il peut s'en rendre le flatteur témoignage, n'a point laissé indifférent le monde des archéologues. Je pourrais même dire que sa renommée a passé les *frontières de l'archéologie* pour *pénétrer dans la forêt*, mais là, encore, elle demeure en pays de connaissance, car, si M. Roulleau, le distingué inspecteur des forêts, est un forestier éminent, il est également, n'en déplaise à sa modestie, un intelligent fureteur des choses du passé; au demeurant, ceci n'est point fait pour nuire à cela, et l'étude que j'ai sous les yeux me le démontre avantageusement.

Le *Cartulaire de Château-du-Loir* parle beaucoup de la forêt de *Bercé*, qui est « le plus beau fleuron de nos forêts feuillues françaises; les exploitations y sont réglées à plus de deux cents ans ».

M. Roulleau se demande si le magnifique état actuel de ce grand massif est dû aux forestiers du XI[e], du XIII[e] ou du XV[e] siècle? Il donne à cette demande la réponse du cartulaire et de ses différentes chartes; cette réponse ne le satisfaisant qu'en partie, il en conclut que la question soulevée est fort intéressante, mais qu'elle réclame une étude approfondie et un auteur plus compétent!

Je ne suis point qualifié pour armer personne « chevalier de l'archéologie », d'autant moins qu'à la *Province du Maine* il y a des maîtres en cette matière. Toutefois, je me permettrai, et quiconque aura lu M. Roulleau partagera mon sentiment, de lui faire remarquer que l'excellence de l'étude présente nous est une garantie des études futures.

Qu'il n'hésite donc pas à approfondir lui-même un travail si bien amorcé! Autrement, il nous pourrait occasionner ce fâcheux spectacle d'un archéologue, si distingué soit-il, mis en échec par la faiblesse de ses connaissances forestières!

E. Vallée. — *Les seigneurs de Bouloire.*

Cette généalogie mérite plus qu'une rapide mention, mais nous nous réservons d'en donner une analyse plus complète lorsque l'auteur nous aura présenté son dernier chapitre.

A. Ledru. — *L'église du Pré au Mans.*

— *Le tunnel au Mans.*

JUILLET. — **L. Calendini.** — *Les études ecclésiastiques au diocèse du Mans avant l'épiscopat de Mgr Bouvier (1804 1833.)*

Dans la crainte d'être accusé de partialité, alors qu'il s'agit « presque » de moi, je m'abstiens de tout commentaire, laissant au lecteur le soin de juger une œuvre que je lui recommande tout de même. Je vois bien, çà et là, quelques critiques possibles, mais je les ferai d'abord à l'auteur lui-même « e viva voce ».

NOVEMBRE. — **E.-L. Chambois.** — *La paroisse de Challes en 1683.*

F. Uzureau. — *Les divisions administratives du pays fléchois avant la Révolution.*

La Flèche faisait partie du gouvernement d'Anjou et de l'évêché d'Anjou. « La grande sénéchaussée d'Anjou comprenait les six sénéchaussées secondaires d'Angers, Baugé, Château-Gontier, *La Flèche*, Montreuil-Bellay et Saumur. »

DÉCEMBRE. — **F. Uzureau.** — *Les grottes de Saulges.*

A. Ledru. — *Greffin Affagart et la sancta Casa de Lorette.*

Nulle tradition ne résiste aux coups de nos historiens modernes. Le chanoine Ulysse Chevallier vient de prouver (?), dans une œuvre remarquable, que la translation n'avait jamais eu lieu. Or, il se trouve qu'un Manceau, pèlerin de Terre-Sainte, apporte sa preuve à l'appui de la thèse du chanoine Chevallier; il s'agit de Greffin Affagart, seigneur de Courteilles de Nocé. M. Ledru nous cite les textes probants, tirés de la relation faite par Affagart de son pèlerinage.

L. Calendini. — *Note sur la seigneurie du Rocher en Mezangers (Mayenne).*

Où l'on voit comment cette seigneurie passa entre les mains de J.-B. Antoine de Roquelaure, mari de Charlotte-Marie de Daillon.

QUARTERLY REVIEW. — AVRIL 1906.

P.-F. Willen. — *The litterature of the French Renaissance.*

REVUE BIBLIO-ICONOGRAPHIQUE. — DÉCEMBRE 1905.

H. Jadart. — *A travers les autographes de la bibliothèque de Reims.*

REVUE DE BRETAGNE. — JANVIER 1906.

P. Ubald d'Alençon. – *Souvenirs inédits de Dubois de la Loire-Inférieure sur les deux La Mennais.*

JUILLET. — **F. Uzureau**. — *Guillot de Folleville, curé de Dol, guillotiné à Angers (1794).*

REVUE DU BAS-POITOU. — 4e Trimestre 1905.

F. Uzureau. — *Charette et la guerre de Vendée.*

* REVUE DE L'ANJOU. — JANVIER-FÉVRIER 1906.

C. Ballu. — *De la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon.*

Il est exact, et l'auteur le prouve, que la famille d'Aubigné tire son nom d'une terre qu'elle avait en Anjou et que « Aggripa d'Aubigné n'en impose pas quand il prétend en descendre et le justifier par des contrats de mariage et des partages de six lignées, aussi bien que compter parmi ses ancêtres Savary d'Aubigné ».

D. François Landreau. — *L'abbaye de Saint-Maur du Xe au XIIIe siècle. Ses relations avec le Mont-Cassin.*

En lisant les intéressants détails que nous donne l'auteur sur la vie de cette grande abbaye, vie jadis si active et si florissante, au point de vue intellectuel et religieux, on ne peut s'empêcher de soupirer mélancoliquement sur sa disparition. Aujourd'hui, après un retour de vie, promptement arrêté, les murs de Saint-Maur sont rentrés dans le silence, et les eaux de la belle Loire ne portent plus, au loin, les échos des cloches et des chants du vieux moutier en ruines.

Dr H. Gripat. — *Le docteur Renou, de Saumur (1846-1905).*

Je surprendrai certainement beaucoup de Fléchois en leur disant qu'il s'agit d'un de leurs compatriotes, et non des moindres.

En effet, « Joseph Renou naquit, à La Flèche, le 26 août 1846, dans une famille modeste. Son oncle, curé de Marcé, le plaça au collège de Combrée ». Il appartint désormais tout à fait à l'Anjou. En 1864, ayant passé les deux baccalauréats, il entra à l'école de médecine d'Angers, devint interne en 1868, fut médecin auxiliaire, pendant la guerre, à la 3e légion des mobiles de Maine-et-Loire. En 1872, il vint se fixer définitivement à Saumur où il est mort en 1905. L'auteur de cette notice biographique nous fait du docteur Renou, de sa science et de sa compréhension des devoirs du médecin, le plus touchant tableau :

« Plus que tout autre, en dehors du prêtre, le médecin

devient un directeur, un conseiller, un appui dans les difficultés de la vie, surtout quand il prétend exercer non pas un métier, mais un sacerdoce. Il y aurait sans doute beaucoup à dire sur la bienfaisante action sociale que le docteur Renou exerçait autour de lui, mais il était de ceux qui pensent que le bien n'aime pas le bruit.

... Croyant aussi fervent que tolérant, il donnait aux déshérités de la vie le meilleur de lui-même, ses soins, ses conseils et son cœur, commençant toujours sa journée par des actions de charité. Quand on mérite l'amour des pauvres, on conquiert généralement du même coup l'affection de tous. »

André Godard. — *La mort de Chevardin à Torfou.*

MARS-AVRIL. — **L. Calendini.** — *Un peintre ludois, Antoine-Marie Brossier (1739-1828).*

Cet artiste du Lude a doté son église paroissiale de sept tableaux, de valeur inégale. L'un d'eux cependant ne manque point de grandeur, il représente la rencontre de Jésus et de Marie sur la voie douloureuse.

Th. Cotelle. — *Le retour à la province et les écrivains d'aujourd'hui.*

Excellent plaidoyer en faveur de la vie provinciale, le culte de la petite patrie n'excluant pas celui de la grande. Chaque coin de terre devrait avoir « un poète attitré, son chantre officiel ». L'auteur, — l'avocat j'allais dire — avait sous les yeux un illustre exemple à l'appui de sa plaidoirie : René Bazin a-t-il fait autre chose que chanter la province? avec lui « c'est toute la France qui chante, du clocher de Sallertaines au monastère de Sainte-Odile ».

Pierre Gourdon. — *Sur les chemins de la Vendée.*

MAI-JUIN. — **Olivier Couffon.** — *Le musée d'histoire naturelle d'Angers.*

A. de Villiers. — *Un juge de paix en 1790.*

Il s'agit de Jean-François Loiseau, aubergiste et maître de poste, élu, en 1790, juge de paix à Châteauneuf-en-Thymerais (Eure-et-Loir).

Abbé G. Hautreux. — *La Société populaire de Beaufort-en-Vallée (1793).*

Ce « voyage à travers un vieux registre », nous convainc, une fois de plus, que les vieux papiers ont quelquefois du bon, quoiqu'en disent les envieux et les paresseux. M. Hautreux a tiré de ces vieux papiers un travail fort intéressant qu'il va continuer dans les deux fascicules suivants.

La société de Beaufort fut en relations avec celle du Mans, et, comme elle, fut « épurée » par Garnier, de Saintes.

L.-F. La Bessière. — *Ecoles libres laïques à Angers pendant le XIXe siècle.*

JUILLET-AOUT. — **E. Queruau-Lamerie.** — *Notes sur les billets de confiance émis par la municipalité d'Angers (1790-1793).*

Ch. Urseau. — *Deux feuillets d'un obituaire de la cathédrale d'Angers.*

Il s'agit de deux feuillets de parchemin qui formaient la couverture d'un vieux registre et sur lesquels on avait transcrit les notices nécrologiques de deux chanoines de la cathédrale : Jacques de Mandon, mort le 25 novembre 1555, et Jean Croneau, mort le 10 avril 1565. Cette découverte fait honneur au « flair » habituel de notre distingué confrère, qui n'en est plus à compter les merveilleux résultats de ses intelligentes recherches.

Joseph Joubert. — *L'ordre du Croissant, créé par René d'Anjou.*

J'ai déjà parlé de cet Ordre en donnant le compte rendu de l'*Anjou historique*. Mais mon distingué confrère de cette dernière Revue me pardonnera de lui dire que, des deux articles, je préfère le présent, où le travail personnel de M. Joubert, ses diverses recherches et collations, ses nombreuses annotations, ajoutent beaucoup à l'intérêt du sujet.

SEPTEMBRE-OCTOBRE. — **Joseph Denais.** — *Le repos obligatoire sous la Révolution et le calendrier républicain.*

REVUE DE GASCOGNE. — JUIN 1906.

D. Tr. — *Un autographe de la bienheureuse Jeanne de Lestonnac.*

Fondatrice de l'ordre des Filles de Notre-Dame, qui eut un couvent à La Flèche.

REVUE DE GÉOGRAPHIE. — 1er DÉCEMBRE 1905.

A. Pawlowski. — *Le Bocage vendéen. La Vendée historique.*

REVUE HEBDOMADAIRE. — 27 JANVIER 1906.

M. Prax. — *Deux nouveaux immortels : MM. Ribot et Barrès.*

10 FÉVRIER. — **A. Séché.** — *Goethe et David d'Angers.*

7 AVRIL. — **L. Battifol.** — *Les enfants de France sous Henri IV.*

M. Prax. — *Petits croquis de grands hommes. M. François Coppée.*

REVUE HENRI IV. — Janvier-Février 1906. — **Cte Baguenault de Puchesse**. — *Une lettre autographe inédite de Henri de Navarre.*

Cette lettre est adressée au duc de Montpensier, le 12 mai 1586.

J. Nouaïllac. — *La fin de la Ligue.*

L. Calendini. — *Un trésorier général sous Henri IV.*

Il s'agit de Jean Le Blanc, trésorier général à Tours, et ancêtre de Louise de La Vallière.

Mars-Avril. — **R. Couzard**. — *Philippe de Béthune ; l'élection du Pape Léon XI et la victoire du parti français en 1605.*

Philippe de Béthune, frère de Sully, fut ambassadeur à Rome de 1601 à 1605. Nous avons donné et donnerons encore de nombreux extraits des lettres que lui adressèrent Henri IV et Villeroy.

Sully. — *Le rachat des greffes et de 2.400.000 livres de rentes. Observations de Sully.*

C[te] Baguenault de Puchesse. — *Nouveaux documents sur Antoine de Bourbon.*

Le chapitre d'Angoulême possède un recueil de quatre-vingt-onze lettres adressées à Antoine de Bourbon par différents personnages. Ces lettres ont été publiées dans le *Bulletin de la Société archéologique de la Charente*, 1905.

A. Chamberland. — *Le Conseil des finances en 1596 et 1597 et les Economies royales.*

G. Boussinesq. — *Sommes promises aux chefs de la Ligue.*

Mai-Juin. — **G. Brière**. — *Marie de Médicis et les Arts.*

A. Chamberland. — *Vingt-deux lettres de Henri IV.*

Juillet-Aout. — **L. Calendini**. — *Lettres autographes de Henri IV.*

REVUE D'HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. — Janvier-Mars 1906. — **L. Foulet**. — *Le voyage de Voltaire en Angleterre.*

P. Laumonier. — *Trois pièces attribuées à Ronsard restituées à Amadis Jamin.*

* REVUE HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE. — 1[re] Livraison 1906. — **D[r] Paul Delaunay**. — *Patrice Vauguion et ses mémoires.*

Très curieux ces mémoires du docteur manceau, car ils nous renseignent admirablement » sur les mille incidents

de la vie professionnelle au début du XVIII[e] siècle ». Ils se continuent dans la livraison suivante.

Nous y rencontrons des médecins de connaissance, tels MM. *Chevalier,* médecin à *Château-du-Loir, Caillet* et *Gallois,* médecins à *La Flèche, Cartier,* chirurgien à *Baugé, Clavereau,* chirurgien à *Angers.*

2[e] Livraison 1906, — **J. Vavasseur.** — *Champaissant religieux et féodal.*

Ce n'est pas là, je l'avoue, une œuvre concernant directement le pays fléchois, je la veux citer néanmoins et avec tous les éloges qu'elle mérite par sentiment de vieille amitié et de confraternité. L'auteur, que je connais de longtemps, — depuis ces jours de douce mémoire, où nous « potassions » ensemble l'archéologie, dans ces paisibles cellules, aujourd'hui fermées, du séminaire Saint-Vincent — est un piocheur opiniâtre, un fureteur perspicace et persévérant. Aussi voit-il ses efforts couronnés de succès, dans des travaux toujours légitimement admirés de tous ceux qu'intéresse l'histoire locale.

L'abbé Vavasseur, est mon proche « voisin de campagne », car il est, comme moi, « pastor pusilli gregis », mais nous n'en avons tous deux que plus de loisirs pour nous livrer à nos travaux favoris, où l'on trouve, en vivant dans le passé, une délicieuse consolation aux tristesses de la vie présente.

Cette excellente monographie paroissiale ne concerne pas, ai-je dit, le pays fléchois : j'ai eu tort, on y trouve, en effet, la généalogie d'une famille qui a eu, au XIV[e] et au XV[e] siècle, de fortes attaches à La Flèche et communes circonvoisines: c'est de la famille *Bouju* qu'il s'agit. L'un de ses membres, nous apprend M. Vavasseur, « Pierre, sieur de Fort-Benoist, épouse *Agnès La Liotte,* de La Flèche.

Après les Bouju, la seigneurie de Forbonnais ou Fortbenoist, passa aux *Thibergeau* de Thoiré-sur-Dinan et Flée. Avec ces derniers, nous sommes, comme on voit, dans la *Vallée du Loir.*

Robert Triger. — *M. Louis Brière, bibliothécaire archiviste de la Société.*

Robert Latouche. — *Documents inédits sur la Mayenne.*

3[e] Livraison. — **Dom P. Renaudin.** — *Le traité de l'indult du Parlement de Paris de Claude Regnauldin, procureur général au grand Conseil (1632-1675), et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques.*

Très intéressants détails généalogiques sur Claude Regnauldin et ensuite (4[e] livraison) exposé sommaire, mais précis, de son œuvre.

Descendant des Renaudin de Vallon, Claude était fils de Jacques, maréchal de camp, mort à Turin (1623). Sa haute situation, son crédit à la cour « lui permirent de rendre de grands services à ses compatriotes ». C'est ainsi que les habitants de Vallon le chargèrent de présenter au roi Louis XIII, une pétition, où ils demandaient de maintenir leur paroisse dans l'élection du Mans au lieu de celle de *La Flèche*, pour le paiement des tailles ». Claude et sa seconde femme, Anne Pothier, fondent le 26 novembre 1630, à Vallon, la chapelle Saint-Denis, dont le second titulaire fut, en 1685, Claude Nouet, prieur curé de Saint-Ouen-en-Champagne.

4e LIVRAISON. – **Dom Léon Guilloreau**. — *Les possessions mancelles et angevines en Angleterre* d'après le *Domesday Book*.

S'il était quelque chose capable d'atténuer un peu nos regrets de voir éloignés de nous tant de savants et dévoués collaborateurs, ce serait assurément de penser, qu'en leur exil, les Bénédictins ne cessent point de remplir leur mission, et d'être utiles aux sciences historiques, comme autrefois en leurs moutiers français. N'ayant plus nos chartriers sous la main, ils fouillent les chartriers anglais, et là, encore, ils trouvent moyen de jeter la lumière sur beaucoup de points de l'histoire française. C'est ce qu'a fait Dom Guilloreau, en analysant le *Domesday Book* ou manuscrit contenant le grand recensement *Great Survey*, ordonné par Guillaume le Conquérant pour toute l'Angleterre. Le *Domesday Book* cite deux abbayes mancelles, Saint-Pierre de la Couture et Saint-Calais, et trois abbayes angevines, Saint-Nicolas et Saint-Serge d'Angers, puis Saint-Florent de Saumur, au nombre des établissements religieux, propriétaires de biens religieux en Angleterre.

L. Froger. — *Le culte public à Arnage avant 1791.*

Exemple, très bien approprié aux temps présents, de ce que peuvent l'énergie et la persévérance d'une collectivité, pour faire respecter ses sentiments et obtenir la liberté du culte.

L. Calendini. — *La première visite pastorale de Mgr F.-G. de Jouffroy-Gonsans (1778).*

R. Triger. — *Le Diable de Montaigu (Mayenne).*

5e LIVRAISON. — **Marc Parker.** — *Un académicien manceau : le comte de Tressan.*

L. Besnard. — *La première visite pastorale de Mgr F.-G. de Jouffroy-Gonsaus (1778).*

Très heureux complément de l'article ci-dessus énoncé, pour la paroisse de Beaumont.

Dr Candé. — *Daillon et Talhouët. Une alliance peu connue.*

D'origine angevine, la *maison de Daillon* acquit Le Lude en 1456-1457.

D'origine bretonne, la *maison de Talhouët* possède Le Lude depuis 1798.

« Entre ces deux familles, dont le dévouement à la chose publique se manifesta si généreusement en maintes circonstances mémorables, il s'établit, au commencement du XVIIe siècle, des relations intimes dont l'existence est fort peu connue. »

Ces relations se traduisirent par un mariage : « C'est le 28 novembre 1626 qu'Henry de Volvyre, comte du Bois de la Roche, épousa Helaine de Talhouët. »

Dans une étude courte mais substantielle le Dr Candé donne tous les détails généalogiques de cette alliance.

L. Denis. — *Thorigné féodal.*

Nous avons déjà signalé cette importante étude, mais nous en reculons l'analyse jusqu'après son complet achèvement.

L. Calendini. — *Statuts de la confrérie du Saint-Sacrement d'Ecommoy (1673).*

6e Livraison. — **R. Triger.** — *Excursion archéologique du 5 juillet 1906, à Sainte-Suzanne, Evron et Jublains.*

Les excursions de la *Société historique et archéologique du Maine* sont toujours des plus suivies parce que, on le devine, elles sont toujours parfaitement organisées et d'un extrême intérêt, tant pour les graves archéologues que pour les touristes amateurs. Aussi, n'est-ce pas sans de sincères regrets que je n'ai pu, cette année, y prendre part, et mes regrets s'affirment davantage à la lecture du présent récit.

Cette excursion, guidée par MM. Triger et de Beauchesne, a eu pour effet de susciter des études approfondies des lieux visités; c'est ainsi que nous allons lire le travail de M. de Beauchesne sur Sainte-Suzanne et ses seigneurs, et que d'autres articles non moins importants nous sont annoncés.

Bien intéressants, d'ailleurs, étaient les monuments visités : « monuments de la féodalité militaire à Sainte-Suzanne, monuments de l'architecture religieuse du Moyen-Age à Evron, de l'architecture civile de la Renaissance au Rocher, vestiges très rares de la civilisation gallo-romaine à Jublains ».

A. de Beauchesne. — *Les seigneurs et la baronnie de Sainte-Suzanne.*

Le nom de Sainte-Suzanne est inséparable de l'histoire fléchoise, car la baronnie comme le donjon furent, du Xe au XIXe siècle, la propriété des seigneurs fléchois. Ce furent d'abord les vicomtes de Beaumont, puis les de Beaumont-Brienne, les comtes et ducs d'Alençon, dont le dernier, Charles, laissa la baronnie à sa sœur, Françoise d'Alençon, qui mourut à La Flèche en septembre 1550. La baronnie de Sainte-Suzanne, comme le duché de Beaumont, passèrent alors au fils aîné de Françoise, Antoine de Bourbon, mari de Jeanne d'Albret, et après Antoine, mort en 1562, à son fils Henri IV. « Quand ce dernier fut majeur, il s'aperçut que sa maison était chargée de *grandes et excessives doibtes*, et il obtint en conséquence, en 1574, de Henri III, » l'autorisation de vendre certains biens de sa baronnie de Sainte-Suzanne. Vingt ans après, il aliéna tout l'ensemble de ce domaine, qui, après être passé en différentes mains, fut cédé, en 1604, à Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. Son second fils, René, prit le nom de baron de Sainte-Suzanne.

Grâce aux documents du chartrier *la Varenne-Choiseul-Praslin*, chartrier, pour le dire en passant, ouvert à tous les chercheurs, à Saint-Ouen-en-Champagne, M. de Beauchesne a pu suivre l'histoire du domaine de Sainte-Suzanne et de ses seigneurs avec les différentes acquisitions, les travaux effectués, comme aussi les aveux de ladite baronnie qui se rendaient toujours au roi.

Je dois rectifier en passant quelques erreurs généalogiques sur les enfants de Guillaume Fouquet.

René I mourut, non en janvier 1656, mais le 21 février. De son épouse, Jeanne de Girard (et non Picard), il laissa quatre fils et deux filles. L'aîné fut René II, et non Claude I; après René II, Hercule, mort en 1664, lui-même emprisonné à Sainte-Suzanne. Claude I ne venait qu'en troisième lieu et mourut en 1670; le quatrième fils était Claude II, qui, seul, se maria et eut un fils, Anonyme, qui mourut en 1714 et non en 1719.

L'erreur de M. de Beauchesne se conçoit par l'obscurité qui régna jusqu'à ces derniers temps sur la généalogie des la Varenne. Loin de l'éclaircir, M. de Montzey l'embrouilla davantage, et il fallait le travail net et précis de M. de la Bouillerie (*Annales Fléchoises*, janvier 1905), pour mettre tout au point. J'avais, moi-même, partagé l'erreur de M. de Beauchesne; cet aveu le consolera de mes humbles critiques.

En consultant la *Généalogie de la famille de la Varenne,* établie par M. de la Bouillerie, on comprendra les différentes phases par où passa le domaine de Sainte-Suzanne et comment il put venir, comme nous l'explique M. de Beauchesne, des la Varenne aux Champagne-Vilaines, puis aux Choiseul-Praslin.

Dr F. Jouin. — *La chanson de la mariée.*

P. Mautouchet. — *Les origines mancelles du marquis de Dangeau.*

La famille de Dangeau est bien issue des seigneurs de Courcillon, dans le Maine, mais Philippe de Courcillon, marquis de Dangeau, naquit-il au château de Courcillon près Château-du-Loir ? Voilà ce qu'il serait très important de savoir. L'intéressant travail de M. Mautouchet ne nous donne point de certitude à ce sujet, mais tout au moins de grandes présomptions, d'après différentes notes qu'il nous met sous les yeux. Quoiqu'il en soit, Dangeau avait bien le titre de baron de Château-du-Loir.

L. Brière — *Entrée au Mans de Mgr Claude d'Angennes, évêque du Mans, le 3 avril 1588.*

Dernier travail de notre regretté sociétaire, la publication en est faite par son fils, auquel nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue pour son entrée dans le domaine archéologique.

* REVUE MABILLON. — MAI 1906. — **Hyrvoix de Landosle.** — *Etude sur le journal de dom Claude de Vic.*

Claude de Vic fut le compagnon du Procureur général de la congrégation de Saint-Maur à Rome. M. Hyrvoix de Landosle nous présente un travail que nous serons heureux d'analyser dès qu'il l'aura terminé.

AOUT. — **Mayeux.** — *Les grands portails du XIIe siècle et les bénédictins de Tiron.*

Dom Besse. — *Les enquêteurs de Saint-Louis et les monastères.*

Abbé Uzureau. — *La dernière abbesse de Fontevrault.*

NOVEMBRE. — **Maurice Lecomte.** — *Etudes bibliographiques.*

Si l'on veut connaître l'origine de l'*Histoire littéraire de la France* par dom Rivet et autres, il faut lire ces *Etudes.*

On y trouvera de précieux détails sur dom Rivet luimême, sur sa famille, ses œuvres, ses séjours à Saint-Vincent du Mans, ses relations avec dom Colomb. C'est au Mans, à Saint-Vincent, que fut conçu le plan de l'*Histoire littéraire,* dont la publication rencontra plus d'une difficulté.

REVUE MAME. — 23 et 30 Septembre 1906. — **Abbé Hermeline**. — *L'île de Wight et les bénédictins de Solesmes.*

14 Octobre. — **Jacques Rougé**. — *A travers la Touraine peu connue. Au pays de la livre de beurre.*

REVUE DE PARIS. — 15 Janvier 1906. — **A. France**. — *La bataille de Patay et la campagne du sacre.*

* REVUE PRYTANÉENNE. — 10 Décembre 1906. — **F. Robert**. *Le Prytanée, survivance du passé.*

M. Robert est un brution, c'est dire qu'il tient à sa vieille école comme à la prunelle de ses yeux. Aussi ne néglige-t-il aucun moyen d'en prendre la défense, et il le fait, comme dans le présent article, avec toute sa verve habituelle. Aujourd'hui, cependant, il se glisse en ses lignes quelque peu de la mélancolique tristesse qui s'empare des cœurs les plus courageux, lorsque tombent autour d'eux tout ce qu'ils ont aimé, traditions, croyances, maisons, etc. *Delendum est Prytanœum*, tel est le mot d'ordre actuel. Heureusement, ajoute M. Robert, peut-être sans grand espoir, depuis quatre-vingts ans qu'on le tue, « Petit Bonhomme vit encore ». Souhaitons qu'il ne meure pas du tout!

REVUE DES TRADITIONS POPULAIRES. — Décembre 1905. — **G. Fraysse**. — *Les fontaines guérissantes au pays de Baugé.*

Mme Destriché. — *Traditions populaires du Maine.*

Juillet 1906. — **C. Fraysse**. — *Au pays de Baugé. Deux sorciers en justice.*

Aout. — **Queruau-Lamerie**. — *Croyances superstitieuses dans le département de Maine-et-Loire.*

Novembre. — **C. Fraysse**. — *Au pays de Baugé. Le blason populaire.*

REVUE DU TRADITIONNISME FRANÇAIS ET ÉTRANGER. — Octobre 1906. — **De Beaurepaire-Froment**. — *Bibliographie des chants populaires français.*

Jehan de la Chesnaye. — *Proverbes vendéens.*

Novembre. — **Jacques Rougé**. — *Traditionnisme du Bas-Terroir tourangeau.*

STUDIEN UND MITTEILUNGEN AUS DEM BENEDIKTINER-UND DEM CISTERCIENSER-ORDEN.

1er, 2e et 3e Trim. 1906. — **Beda Adloch**. — *De l'histoire de Glanfeuil au IXe siècle.*

P. R. — *L'imprimerie de Saint-Pierre de Solesmes.*

* SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE. — 1er Trim. 1906. — **H. Tournouer**. — *Les Portraits de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.*

Marguerite de Lorraine fonda plusieurs monastères de Filles de l'ordre de Sainte-Claire, à *La Flèche*, à Alençon, à Argentan. Elle mourut en ce dernier, le 2 novembre 1521.

Le couvent de La Flèche fut construit sur la demeure même de René d'Alençon, son époux, dans la rue Carnot actuelle, depuis la maison Houdemon jusqu'à la rue des Fossés Saint-Pierre. Les jardins allaient jusqu'à la rivière, ou mieux au pré Luneau.

Abbé Richer et **H. Tournouer**. — *Excursion dans le Passais et le Maine.*

Récit très mouvementé et, qui mieux est, très documenté d'une excursion de la *Société historique et archéologique de l'Orne*. Commencée à Bonvouloir et Perrou, cette excursion se continue le deuxième jour par Domfront, Notre-Dame-Sur L'eau (photo de notre confrère, M. Gabriel Fleury, amateur photographe passé maître en la matière), Champsecret, Dompierre, La Ferrière, les châteaux de Varennes et de la Guyardière.

Dans la troisième journée, car nos confrères ornais sont infatigables, on visite le manoir du Bois-Vézin, la ville d'Ambrières, dont le château a une glorieuse histoire, que rappelle aux excursionnistes M. le marquis de Beauchesne.

D'Ambrières, les excursionnistes gagnent Lassay, où le même cicerone les guide avec d'autant plus de sûreté qu'il est chez lui et qu'il connaît toutes les pierres de sa vieille forteresse ; de même pour les ruines de Bois-Thibault. Enfin, on se sépare à Couterne.

Je ne sais si les excursionnistes étaient contents de rentrer chez eux; en tout cas, j'ai suivi leurs traces sans aucune fatigue — on me croira sans peine — et avec, au contraire, infiniment de plaisir, grâce aux deux brillants historiens de ces trois journées et aux nombreuses gravures dont ils ont émaillé leur récit.

H. Tournouer. — *Bagnoles. Ses hôtes. Ses fêtes.*

Baron Jules des Rotours. — *Rapport annuel sur les travaux de la Société.*

Abbé Richer. — *Ecoles de filles à Domfront et Saint-Bomer.*

J. Romain Le Monnier. — *La vie rurale avant la Révolution. Les fricots du percepteur.*

LE TOUR DE FRANCE. — Noël 1905. — **René Bazin**. — *Paysages d'Anjou.*

Leo Claretie. — *Le château de Montreuil-Bellay.*

15 Janvier 1906. — **E. Rocher**. — *La Vallée du Loir.*

N'ayant pu nous procurer ces numéros du *Tour de France*, nous prions nos lecteurs de nous excuser si nous ne leur donnons que le titre de cet article.

* WALLONIA. — Janvier 1906. — **O. Colson**. — *Les sortilèges et maléfices dans la tradition populaire Wallonne actuelle.*

Février. — **Victor Tourneur**. — *Les médailleurs au pays de Liège.*

Jules Sottiaux. — *Notre pays. Binche et Beaumont.*

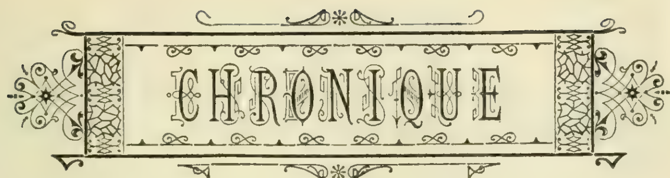
Ernest Matthieu. — *Notes sur le Folklore de Douai.*

O. Colson. — *François J. Reukin.*

Les fascicules suivants de 1906 ne nous étant pas parvenus, nous ne pouvons, à notre grand regret, en donner le sommaire.

P. CALENDINI.





NÉCROLOGIE

Mme veuve Besnier-Jourdain

Le 8 février, M. Eugène Besnier, directeur de l'*Echo du Loir* et administrateur des *Annales Fléchoises*, a eu la douleur de perdre sa vénérable mère, Mme veuve Besnier-Jourdain, emportée après quatre mois de souffrances chrétiennement supportées.

« Tout le monde, dans notre ville, connaissait cette femme d'une dignité et d'une distinction si haute, si fidèle à ses amis, entourée d'une considération que justifiait son existence tout entière. » Nous savons aussi quel appui intelligent, dévoué et continu elle apporta à son mari, M. François Besnier, dans la direction de son importante Maison. En cela, elle suivait les nobles traditions de sa famille, et continuait ainsi l'œuvre de son père, M. Eugène Jourdain, qui fonda l'*Echo du Loir*, en 1835.

Nous prenons part très sincèrement à la douleur de M. Eugène Besnier et nous le prions de vouloir bien agréer, pour lui et toute sa famille, l'expression de notre vive sympathie et de nos meilleurs sentiments de condoléances.

DÉCORATIONS

M. Héon

Par décret du 31 décembre 1906, M. Héon, directeur des travaux à l'Imprimerie nationale, a été nommé *Officier de la Légion d'honneur*. Le 21 janvier suivant, au cours d'une visite à l'Imprimerie Nationale, M. Guyot-Dessaigne, ministre de la Justice, remettait à M. Héon ses nouveaux insignes, non sans avoir fait auparavant l'éloge le plus délicat du légionnaire, qui

compte plus de quarante ans de services à l'Imprimerie Nationale où il a débuté comme ouvrier compositeur.

Les *Annales Fléchoises* tiennent à honneur de signaler cette haute distinction, accordée à un de leurs amis et à un Fléchois. En adressant à M. Héon nos plus sincères félicitations, nous sommes heureux de reconnaître que le vrai mérite n'est pas toujours sans récompense.

M. J.-B. Thielleux

M. Héon a fait son apprentissage d'imprimeur dans la maison Besnier de La Flèche, où il eut comme contre-maître M. J.-B. Thielleux. Mais, pendant que le petit apprenti fléchois devenait un des chefs estimés de notre Imprimerie Nationale, le contre-maitre restait à La Flèche et y continuait ses bons et loyaux services à l'imprimerie Besnier. Ces services rendus, sans interruption, pendant cinquante-cinq ans, viennent d'être reconnus officiellement : M. J.-B. Thielleux s'est vu décerner une *médaille d'honneur du Travail.* Au nom des *Annales Fléchoises,* auxquelles il collabore depuis cinq ans, nous offrons à M. Thielleux nos plus vives félicitations.

NOS COLLABORATEURS

Obligé de remettre au prochain numéro l'analyse critique des œuvres nouvelles si intéressantes de nos collaborateurs et amis, nous voulons, cependant, en signaler dès maintenant l'apparition à nos lecteurs :

Quelques poètes, de M. Louis Arnould, *Epigraphie de la Mayenne,* de M. l'abbé Angot, *Andegaviana, Histoire du champ des martyrs,* de M. l'abbé Uzureau. P. C.

L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.

LA PHOTOGRAPHIE DES VIBRATIONS DE LA PAROLE

Il y a longtemps qu'on recherche un moyen pratique d'enregistrer la parole, et plus particulièrement la voix chantée, afin de pouvoir se rendre exactement compte des fautes commises par la personne qui chante, et qui ne sont pas toujours faciles à caractériser au cours d'une audition fugitive.

On a pensé tout d'abord au phonographe, qui n'est, en effet, qu'un appareil enregistreur. Mais ce n'est pas chose facile de déchiffrer ce qui est inscrit sur les rouleaux ou les disques d'un phonographe. Il faut être très exercé pour arriver, à l'aide du microscope, à reconnaître si les sinuosités presque insensibles qui recouvrent ces disques ou ces rouleaux résultent de leur impression par tel ou tel instrument, ou par un orchestre, ou parla voix humaine.

Pour arriver à « lire » ce que représentent réellement ces sinuosités, il faut les transformer en courbes. Pour cela, on dispose au-dessus d'un rouleau phonographique, par exemple, un levier articulé dont le petit bras est terminé par un style qui s'appuye sur le rouleau, et dont le grand bras porte à son extrémité un autre style s'appuyant sur un cylindre recouvert de noir de fumée et placé perpendiculairement au premier. Quand on fait tourner les deux cylindres, les inscriptions microscopiques du phonographe se traduisent en une ligne sinueuse considérablement agrandie sur le cylindre noirci.

Et voici ce qu'on y découvre : c'est que la voix parlée

donne des inscriptions très nettes, tandis que la voix chantée est toujours figurée par une ligne sinueuse aux contours arrondis et d'aspect « flou ». Cette simple constatation explique pourquoi on comprend toujours mieux les gens qui parlent que ceux qui chantent; pourquoi on comprend presque toujours ce que déclament les artistes de la Comédie-Française et presque jamais ce que chantent ceux de l'Opéra!

Mais là s'arrêtent les indications données par l'enregistrement phonographique.

On a essayé un autre système, dit des flammes de Kœnig, dans lequel les vibrations produites par la voix sur une membrane de caoutchouc se répercutent dans la flamme d'un bec à acétylène dont on peut photographier les variations successives.

Mais la parole est un des phénomènes les plus fugitifs et les plus difficiles à fixer : *verba volant.* On n'a pu arriver à impressionner les papiers photographiques que grâce aux progrès qui ont été accomplis, depuis quelques années, dans l'industrie chimique; en effet, une voyelle chantée sur le « la » (870 vibrations) est formée de sons harmoniques qui se superposent au son fondamental, le « la », et qui peuvent donner 2,610 vibrations à la seconde; et on a pu photographier des vibrations encore plus rapides.

Dès 1898, je suis arrivé à photographier la flamme d'acétylène vibrant sous l'influence de la parole; pour cela, on parlait devant une membrane de caoutchouc derrière laquelle passait un courant d'acétylène qui s'échappait par un tube effilé; le gaz enflammé donnait une flamme très photogénique qui était photographiée sur une feuille de papier sensible passant derrière l'objectif d'un mouvement continu avec une vitesse de 1 mètre à 1^{m}50 à la seconde. Ce dispositif a été adopté dans les Kodak. On obtenait ainsi des groupements caractéristiques de chaque voyelle, et c'est ce qui m'a permis de définir la voyelle « une

vibration aéro-laryngienne intermittente renforcée ou transformée par la cavité buccale ».

Il ne suffit pas d'obtenir les groupements caractéristiques des voyelles OU, O, A, E, I, il faut encore se demander si ces groupements sont exacts et représentent bien les vibrations de la voix : pour être sûr que les résultats sont bons, il faut faire la synthèse après avoir fait l'analyse, c'est-à-dire qu'il faut reconstituer des voyelles artificielles en partant des tracés des voyelles naturelles.

Ces tracés nous indiquent que les voyelles sont constituées par des groupements de vibrations : I et OU sont constitués par des vibrations isolées; É et O par des groupements de deux; A par des groupements de trois vibrations.

Pour reconstituer ces voyelles, il faut donc s'arranger de façon à refaire ces groupes. Pour cela, sur un disque circulaire mobile on perce des fentes groupées par 1, 2 et 3, à travers lesquelles on fait passer un courant d'air venant d'une soufflerie, et on obtient ainsi les voyelles OU, O, A, É, I, qui, non seulement, sont parfaitement reconnues par l'oreille, mais encore redonnent les mêmes tracés que les voyelles naturelles ou que les voyelles fournies par un phonographe; c'est la voyelle chantée. Si, sur le passage d'un courant d'air, on place des moulages représentant exactement la forme de la bouche prononçant une voyelle, on obtient les voyelles parlées, et le tracé de ces voyelles synthétiques est absolument le même que celui des voyelles naturelles. On a donc ainsi reconstitué un orateur artificiel, et l'appareil qui le constitue, appelé sirène à voyelles, va pouvoir nous rendre un certain nombre de services.

1° Sur les bateaux, on a des sirènes qui donnent le « ré^{3} » après avoir donné longtemps le « la^{3} »; on pourrait avoir sur chacun d'eux une sirène donnant les cinq voyelles, et à chacune correspondrait un si-

gnal; par exemple, la sirène A indiquerait un bateau marchant à toute vitesse, les autres embarcations devraient lui faire place; au contraire, la sirène I indiquerait que le bateau est en danger, et les autres devraient venir à son secours; une machine à vapeur n'est pas indispensable, un réservoir d'air comprimé suffirait pour faire marcher l'appareil, qui pourrait ainsi être placé sur les bateaux à voile;

2° La sirène à voyelles peut servir à mesurer les qualités acoustiques d'une salle; en effet, dans une salle, un auditeur peut entendre trois sons : A, l'onde directe; B, les ondes diffusées sur les parois et qui constituent le son de résonnance; C, les ondes réfléchies et qui forment les échos. Il faut qu'il n'y ait pas d'écho et que le son de résonnance renforce le son qui l'a produit et n'empiète pas sur le son suivant.

Pour qu'une salle soit bonne au point de vue acoustique, la durée du son de résonnance ne doit pas dépasser une seconde quand le son qui l'a produit a duré trois secondes.

C'est ainsi qu'on a pu déterminer les qualités acoustiques des amphithéâtres de la Sorbonne et celles du Trocadéro et de l'Académie de Médecine; cette dernière salle a été très améliorée au moyen de légères modifications;

3° La sirène à voyelles permet de mesurer l'acuité auditive, c'est-à-dire le degré de perfection de l'audition.

En effet, on peut avoir des sons aussi faibles et aussi intenses que l'on veut; l'intensité d'un son est proportionnelle à la pression de l'air, mesurée par un manomètre extra sensible, et l'on détermine ainsi très aisément ce qu'un sourd peut entendre ou non.

De plus, dans les conseils de réforme, on peut avoir affaire à des simulateurs; or, ces vibrations conduites dans l'oreille au moyen d'un tube muni d'une membrane vibrante ne sauraient être supportées par une

oreille normale : on a donc ainsi un moyen facile de démasquer les faux sourds;

4° Enfin, la sirène à voyelles produisant les seules vibrations indispensables pour faire une voyelle peut servir à développer ce qui reste d'audition chez certains sourds-muets; de même que, dans une école, on apprend à lire aux enfants en commençant par l'alphabet, de même on doit commencer à faire entendre aux sourds-muets ce qu'il y a de plus simple, c'est-à-dire les vibrations des voyelles synthétiques ;

5° Cet appareil peut servir indirectement aux pêcheurs à la ligne en permettant de chercher si les poissons entendent la voix, et si on a le droit de parler ou de chanter quand on trempe du fil dans l'eau.

Si l'on consulte tous les travaux qui ont été publiés depuis seize ans sur l'audition des poissons dans : *Biologisches Centralblatt*, *Centralblatt für Physiologie*, *Pflüger's Archiv für die gesammte Physiologie*, *The Journal of Physiology*, *The American Journal of Physiology*, on constate que, pour presque tous les expérimentateurs, les poissons n'ont aucune audition; quelques-uns admettent que ces animaux peuvent entendre les vibrations d'une cloche plongée dans l'eau, lorsque la distance qui les sépare du corps sonore n'est pas supérieure à huit mètres.

J'ai pensé qu'il était utile de reprendre une partie de ces expériences en employant, ce qui n'avait pas été fait jusqu'ici, des sons ayant une hauteur, un timbre et une énergie déterminés.

J'ai employé les voyelles synthétiques OU, O, A, É, I, émises successivement sur des notes comprises entre « ut^{2} » et « la^{6} » avec une énergie variant entre $0^{kgm}00045$ et $0^{kgm}05$; le son était conduit dans l'intérieur de la masse liquide par un tube de caoutchouc ayant $0^{m}015$ de diamètre intérieur; il était muni d'une membrane mince, non tendue, en caoutchouc,

de manière que ni l'air ni les trépidations de la sirène ne parvenaient dans les bacs.

Les animaux ne pouvaient pas voir les expérimentateurs.

Les expériences ont été continuées pendant un mois sur des goujons *(Gobio fluviatilis)*, anguilles *(Anguilla vulgaris)*, brochets *(Esox lucius)*, tanches *(Tinca vulgaris)*, carpes *(Cyprinus carpio)*, gardons *(Leuciscus rutilus)*.

Les résultats ont été négatifs.

On pouvait objecter que les animaux ne se trouvaient pas dans des conditions normales et que, le son étant réfléchi par les parois du bac, l'animal ne pouvait pas en connaître la direction, et, par conséquent, prendre la fuite du côté opposé à celui d'où le son semblait provenir.

J'ai alors repris ces expériences en eau libre, dans une rivière, mais je n'ai pu le faire que sur des ablettes *(Alburnus lucidus)* qui se trouvaient réunies par groupes de dix à quinze, à quelques centimètres du tube plongé dans l'eau.

Les résultats ont été encore négatifs, et cependant un plongeur placé à quatre-vingts mètres de distance entendait toutes les voyelles et les distinguait parfaitement sans jamais commettre la moindre erreur.

Conclusion : les poissons n'entendent pas les vibrations des voyelles synthétiques transmises dans l'intérieur du liquide avec une énergie capable d'impressionner des sourds-muets regardés comme sourds complets.

Il est donc peu probable qu'ils entendent la voix humaine, les vibrations passant très difficilement de l'air dans l'eau.

Tous les appareils que nous avons étudiés jusqu'ici sont difficiles à manier; ils sont bons pour des recherches de laboratoire.

Or, certains professeurs de chant ou de diction qui

suivent, à la Sorbonne, mon cours libre de physique biologique m'avaient demandé un appareil pratique, fonctionnant sans manipulations spéciales et permettant non plus de faire entendre mais de *faire voir* à un élève les fautes qu'il commet en parlant ou en chantant; c'est cet appareil dont on a tant parlé depuis quelque temps que nous allons décrire maintenant.

Il est excessivement simple. Dans le circuit d'une pile, on place un microphone et un téléphone. On parle devant le microphone, et, au lieu de placer à l'oreille le téléphone, on réunit la plaque mobile à un petit miroir plan qui suit tous ses mouvements et vibre comme cette plaque; un rayon lumineux reçu sur le miroir vient, après réflexion, impressionner une bande de papier photographique qui se déroule d'un mouvement continu; ce papier passe ensuite dans un bain développateur, puis dans un bain fixateur, de sorte que l'on obtient immédiatement la photographie des vibrations de la voix.

Chaque ligne du papier correspond à un quart de seconde.

On a ainsi tous les éléments nécessaires pour voir et non plus entendre les qualités d'une voix; on a, en effet :

1° La durée de chaque note, en comptant le nombre de lignes où s'inscrivent les vibrations; s'il y a trois lignes, la note a duré 3/4 de seconde, puisque la ligne dure 1/4 de seconde; s'il y a quatre lignes, la note a duré 4/4 de seconde ou une seconde;

2° Le temps qui s'est écoulé entre chaque note par la mesure de la ligne droite indiquant qu'il n'y a pas eu de vibration;

3° L'homogénéité du son par l'examen de la régularité des vibrations;

4° La justesse des notes : en effet, il suffit de compter le nombre de vibrations qui se trouvent sur une

ligne, de multiplier par 4, et on a le nombre de vibrations par seconde.

Ces quatre éléments d'application sont justement à la base de l'enseignement du chant. Ils constituent une méthode complète où les professeurs, s'ils veulent un jour s'en donner la peine, pourront trouver le moyen de découvrir et de corriger par là même les défauts de leurs élèves. Et notez que l'appareil est d'une simplicité telle que n'importe qui pourrait s'en servir utilement.

En résumé, c'est l'œil qui vient apporter son aide à l'oreille pour les élèves de chant et de diction.

Arrivera-t-on à lire ces photographies comme on lit l'écriture chinoise? Peut-être, mais on n'en est pas encore là; les résultats obtenus sont déjà fort curieux et permettent de bien augurer de l'avenir.

MARAGE.



LA TERRE

Pour habiter la ville, où la lourde atmosphère
De miasmes mortels gorge le citadin,
Pour devenir forçat d'usine et poitrinaire,
Ne quitte pas la Terre,
Laboureur angevin!

C'est de l'air pur qui passe en chantant dans tes chênes,
Qui, pour te saluer, courbe les épis blonds;
C'est de l'air pur qui fait ta race forte et saine.
De cette bonne haleine
Emplis-toi les poumons!

Ce souffle, brise ou vent, que dans tes champs tu humes,
Ne sort pas d'un milieu par la foule empesté ;
Mais, en frôlant la fleur sauvage, il s'en parfume,
Et, dissipant la brume,
Vient de l'immensité.

L'homme, qu'ont altéré les poussières d'usine,
Que l'aile de la Mort bat et tient en suspens,
De gros vin frelaté, d'alcool qui le mine
Et d'absinthe assassine,
S'empoisonne le sang.

Mais à toi, pour calmer la soif qui te tourmente,
Quand tu fais ton labeur au vif du grand soleil ,
Les pommiers t'ont donné leur boisson pétillante,
La vigne bienfaisante
Son vin pur et vermeil.

Quand, à l'abri des feux que l'astre-roi déverse,
Tu fais la *Mérienne* au pied de ton pailler,
La Terre, dont le sein fut griffé par ta herse,
Te reçoit et te berce
Sur ce bon oreiller.

Et pour que, sans un bruit qui t'agace, tu dormes,
A cette heure elle endort les oiseaux des buissons.
Tout se tait sous les pins, les chênes et les ormes.
Tout un silence énorme
Tombe des cieux profonds.

Et plus, quand tu l'étreins, ta caresse est brutale,
Plus, quand luit la faucille aux doigts de Messidor,
Elle t'offre en sa robe à la traîne royale,
Que la coquette étale,
De pesant froment d'or.

Aime-la, cette Terre aimante et généreuse,
Qui met, pour ton hiver, le bois dans ton foyer,
Dans ta huche, en flocons, la farine neigeuse,
De son sang est heureuse
De remplir ton cellier.

Quand, sous la lampe, rit la table de famille,
Tandis qu'en l'âtre chaud babille le grillon,
N'as-tu point vu comment un papillon se grille
A la flamme qui brille?
Ne sois pas papillon!

Villes, qu'avez-vous fait de tant de gars robustes,
De tant de fleurs de chair, filles aux blancs bonnets,
Qui portaient haut la tête et tenaient droit le buste?
Ces superbes arbustes
Sont morts déracinés!

Que ne revenaient-ils à la glèbe quittée
Demander de guérir leur morbide langueur?
Dès qu'ils auraient touché cette Terre enchantée,
Ils auraient, comme Antée,
Recouvré leur vigueur.

Mieux vaut chaumine à soi que Louvre imaginaire.
Jouis de ton bonheur, et ne cours pas après
Le mirage trompeur des villes délétères.
Ne quitte pas la Terre,
O paysan français!

Clefs, 1906.

Louis Papin (Paul Pionis).



REMARQUES

SUR LA TOPONYMIE DES ACTUS P. C.

L'édition si exacte et correcte des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, donnée par MM. Busson et Ledru, est un service inappréciable rendu à la science et spécialement aux historiens manceaux. L'introduction, les notes, la table, font, de cet ouvrage si complexe et si inégal, un manuel historique où le chercheur se reconnaît facilement. La table, dressée avec tant de soin, est une œuvre vraiment scientifique grâce aux connaissances philologiques de M. Busson dont nous verrions avec grand plaisir un travail analogue et complémentaire sur les *Gesta Aldrici*.

Mais l'identification de tant de noms locaux, connus par une seule copie souvent fautive, est si délicate que la science du plus savant ne met pas à l'abri de toute erreur et qu'un nouvel examen donnera toujours, dans une matière aussi abondante et variée, de nouveaux aperçus.

Je donnerai ici les miens fondés, sur des considérations diverses.

Ces dissertations difficiles à suivre quand on n'a pas les textes sous les yeux ou présents à la mémoire, n'en sont pas moins utiles pour l'intelligence des documents.

1. — M. Busson consacre la note philologique suivante au nom de la ville de La Flèche :

« Le nom de La Flèche est à remarquer. D'abord c'est *Fissa*, qui paraît pour la première fois dans les textes du XII[e] siècle (1). Fissa devient en français *fesse*, qui, remis au latin, donne *fetia* ou *fecia ;* à son tour *fetia*

(1) On a même, pour le XI[e] siècle, un bon nombre de textes latins concernant La Flèche. Voici les plus anciens d'après le *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers :*

Johannes de Feza, 1060-1081, t. I, p. 297.

Johannes de Fecia, 1060-1081, t. I, p. 419.

ou *fecia* devient régulièrement *fièce* ou *fièche*. Et *fièche* est la prononciation populaire du mot *Flèche*. Car, dans le dialecte manceau, l'*l* précédée d'une labiale ou d'une gutturale est mouillée » (1).

Rien de plus facile à admettre que le changement de *l* précédée d'une labiale ou gutturale en *i* ou en *l* mouillée. Ce phénomène n'est pas propre au dialecte manceau puisqu'on le constate dans l'italien et probablement dans d'autres langues romanes que je ne connais point.

Cela explique bien comment le mot Flèche ou Flexe a pu devenir Fièche, mais si l'on avait eu Fissa à l'origine, je doute qu'on en eût formé Flèche par traductions et modifications successives. On descend des sons les plus durs aux sons atténués, mais on ne remonte pas la gamme.

Quant à la priorité de la forme *Fissa*, elle est douteuse et contestable, puisque les textes les plus anciens nous donnent *Feza* et *Fecia*.

Nous avons dans la Mayenne, à Chailland, le domaine de Clivoy dont la situation sur une pente abrupte explique bien le nom. La prononciation populaire est *Quévé*, également en usage au XII[e] siècle,

Helias de Fecia, 1087, t. I, p. 18.
Johannes de Fissa, 1087, t. II, p, 237.
Apud Fissam, 1087, t. II, p. 238.
Johannes de Fissa, 1095, t. II, p. 239.
Fixia, 1096, t. II, p. 82.
Johannes de Fissa, 1097, t. II, p. 240.
Apud Feciam, 1100, t. II, p. 242.
Castrum Fisse, 1102, t. I, p. 370.
Adveniens Fissam, 1105, t. II, p. 242.
Castrum Fisse, 1110, t. II, p. 243.
Presbyter de Fissa, 1120, t. II, p. 244.
Castrum Fisse, 1129, t. II. p. 402.
Prior de Fisca; homines de Fisca, 1133, t. I, pp. 399, 400.
Senescalus Fixe (Ronceray), 1142, p. 244.
Opidum Fisse, 1145, t, II, p. 245.
Monachi... prepositus Fisse, t. II, pp. 246, 247.

1. *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, édition Busson et Ledru, 1901, p. 523, note.

puisque l'on traduisait alors Clivoy par Queveium, mais la prononciation correcte ne s'en était pas moins conservée à côté de l'autre et nous l'avons encore.

Le mot primitif *Flèche, Flexe*, a pu être délaissé par la prononciation populaire et même par les scribes du XI[e] au XIII[e] siècle, sans que la tradition s'en perde pourtant, et l'on comprend bien mieux un retour à la forme originelle qu'une innovation faite contre les habitudes du langage usuel.

Quant à la signification du mot, je la chercherais plutôt dans le latin *flexus, flexa*, que dans le mot flèche qui ne dérive point du latin mais du flamand (1). Il y a toujours assez de flexuosités dans le cours d'une rivière pour qu'on y trouve matière à dénommer une ville bâtie sur ses rives. Les lieux nommés les « Courbes » sont innombrables sur les ruisseaux.

Je ne serais pas éloigné de reconnaître la Flèche dans le texte suivant des *Gesta Aldrici* (2).

Deux contrats de précaire, datant des épiscopats de Gauziolène (743-771) et Francon (793-832), donnent la liste de plusieurs *villæ* de l'Eglise du Mans :

Fraxinede, Flexobrachiale, Aciago vel sancto Georgio cum appendiciis suis, Aloniaco, Longa filgaria, Camiaico, Mundarias.

Dans un « preceptum » de Louis Le Pieux, en faveur de l'Eglise du Mans, ces mêmes noms, plus ou moins déformés mais reconnaissables, se retrouvent groupés : *Brafialo, Felcaria, Domnojorio, et partem de Fraxinido, Mandaria,... Camiliaco,.. Antoniaco* (3).

On reconnaîtra dans le second texte que le mot Flexobrachiale du premier a été décomposé et qu'il n'en reste plus que la partie finale *Brafialo* pour *Brachiale ;* de même, du reste, que pour le mot Longa-

(1) Littré, *Dictionnaire*, au mot *Flèche*.

(2) Edition de MM. Charles et Froger, pp. 178, 179.

(3) *Gesta Aldrici*, p. 40.

filgaria, dont on n'a conservé que Felcaria. Flexobrachiale représente donc deux noms. Le premier Flexus ou Flexa est peut-être la Flèche. Je n'insiste pas, me contentant d'émettre une opinion que je crois probable et dont chacun est libre de penser ce qu'il voudra.

2. — On admet généralement, comme M. Busson, que *Bonalpha in territorio stampense* et *Bonalla in pago Carnutince* désignent tous deux Bonnelles en Seine-et-Oise. M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, abonde dans le même sens et indique, dans la lettre suivante, quelle influence locale a pu porter les scribes à remplacer Bonalla par Bonalpha.

« Je ne connais aucun lieu-dit qui puisse être identifié avec *Bonalla in pago Carnotensi;* mais je serais porté à voir dans *Bonalfa*, en Etampois, une mauvaise lecture pour *Bonalla* et à considérer cette villa comme identique à Bonnelles, en Seine-et-Oise. Il est philologiquement impossible que *Bonalfa* soit devenu Bonnelles, mais ce peut être une faute de transcription.

« Il est possible que vos deux villas des *Gesta Aldrici*, doivent être, l'une et l'autre, lues *Bonalla* et traduites par Bonnelles (Seine-et-Oise). Bonnelles, en effet, était sur la limite des *pagus Carnotensis et pagus Stampensis*. En le mettant en pays chartrain, on commettait, en somme, une erreur assez légère.

« La graphie *villa Bonalfa* pour *villa Bonalla* peut venir d'une confusion avec le village de Bonafle, près de Meulan, qui, au moyen âge, est habituellement appelé *Bonalfa*. Mais Bonafle, bien que faisant partie de l'ancien diocèse de Chartres, était en plein pays Pinserais et ne peut pas, par conséquent, être identifié avec les villas de *Gesta Aldrici*. »

3. — M. Busson (1) veut que Calisamen (2) ait

(1) Table des *Actus* et *Province du Maine*, t. XI, pp. 60-61.
(2) *Actus*, p. 82; *Gesta*, pp. 33, 191, 192, 193.

donné Quelaines : Callisamen, Clesmen, Quelaines. Or, Callisamen est l'une des trois premières donations citées de Defensor à saint Julien, entre Callemarcium (à Rouillon) et une forêt : *silva quæ est in aquilonali parte civitatis.* Ces trois premiers articles doivent donc apparemment être situés autour du Mans. — De plus, dans un précepte de Louis le Pieux, de 840, les villas *Lugdunum, Callisamen, Tridentem, Bonallam atque Baladon* sont restituées à l'évêque du Mans; j'en infère qu'elles devaient être citées dans le précepte du même prince qui ordonnait, aux bénéficiaires laïques de ces biens, d'en payer les nones et les dîmes à l'Eglise. J'y trouve, en effet, *Lugdunum, Baladon, Tredendo, Bonalfa. Calisamen* n'y est pas, mais le mot Calsano peut bien en être une contraction, surtout si Calisamen est pour Calisame-no. — Enfin, Quelaines est nommé *Colonia* dans le titre du concile qui s'y tint en 843 à la suite de Charles le Chauve et dans le concile de Bonneuil (856), qui en rappelle les décrets. J'estime, de plus, que Colonia, dans la liste des églises fondées par saint Pavace, désigne aussi Quelaines et non Coulaines, dont le nom, dans tous les textes connus, a toujours la forme du pluriel. Je me rends d'ailleurs aux raisons données par M. Busson pour voir dans *Colonia ultra Meduanam* une Coulonge et non Quelaines.

4. — L'auteur des *Actus* continuant l'énumération des premières libéralités de Defensor, nomme : *Viverregium, et Alam, et Campaniacum et Genedam* (1). M. Busson (2) voit dans *Ala* le nom de la localité qui donna son nom à un territoire dont Neuvillalais garderait le souvenir. Or, je retrouve l'énumération des mêmes noms, moins *Ala*, dans le preceptum, vrai ou faux, il importe peu, de Charlemagne (802). « Vivi-

(1) *Actus*, p. 33.
(2) *Province du M.*, t. XI, pp. 62-65.

riaco, Longa Aqua, Campaniaco, Conedralio et Geneda » (1). Cela me fait supposer que le mot *Alam* du premier texte n'est que le débris, illisible dans le document dont l'auteur s'est servi, du mot Longa Aqua. Ces noms-là, en effet, peuvent se voir groupés sur la carte, le long du cours de l'Huisne, dans le seul doyenné de Montfort, où l'on ne trouverait pas Neuvillalais.

Le rapprochement des deux textes me fait dire également qu'il ne faut voir qu'un même nom sous les deux formes *Viviregium* (Vouvray) et *Viviriaco* (que M. Busson rend par Viré).

Quant à Longuève, la paroisse n'existe plus, mais elle existait au VIII[e] siècle, puisque l'auteur des *Actus* en attribue la fondation à saint Thuribe, et l'opinion de M. Busson est qu'elle était sur le ruisseau de Longuève, remplacée aujourd'hui par le Luart.

5. — Si *Ala*, dont le nom ne se trouve qu'une fois, a existé, ce dont je doute, si Neuvillalais le remplace, traduisant, dans sa forme conservée par Le Paige, *Neuville-Lalais*, « *Nova villa de Alense (territorio)* comme on écrivait jadis », dit M. Busson (2), je trouve que, pour le moins, son identification avec le Neuville où l'évêque Gauziolène avait un agent, nommé Raganfredus (3), est plus que contestable.

Voici le raisonnement de M. Busson pour établir cette identification : Le domaine, dont il s'agit, était dans le voisinage de Chènevrolle, *Canasverolas*. Or, « il n'y a qu'un seul Chènevrolle dans le diocèse du Mans, près de Neuvillalais, un peu au nord de Rouez-en-Champagne. C'est donc à Neuvillalais que Gauziolène avait un agent qui surveillait l'exploitation de ses domaines à quelques lieues à la ronde » (4).

(1) *Actus*, p. 285.
(2) *Province du Maine*, t. XI, p. 62.
(3) *Actus*, p. 252.
(4) *Province du Maine*, t. XI, p. 63.

Dans cette persuasion, M. Busson juge qu'on doit réformer un passage d'un précepte de Louis Le Pieux où il est encore question de Neuville et de Chènevrolle que possédait alors en bénéfice un nommé Hérembert. L'empereur les rend à l'Eglise du Mans.

Camplacuit clementiæ nostræ præfatum beneficium Heremberti, id est forestam illam quæ Gauciacinsis dicitur cum duobus foresticulis quæ Dovera et Tulpiacus nominantur, cum ædificiis in eodem constructis quæ Brolius nominatur, necnon et Novam villam, cum omnibus ad se pertinentibus, id est Solnariam, Colonicam, Canaveriolas, curtem Herilanam, Ferrarias, villarem Saviniacum, Buxarias,... æcclesiæ... reddere (1).

Il est clair, continue M. Busson, que dans ce texte après : *quæ Brolius nominatur*, les mots *necnon et Novam villam* commencent un autre membre de l'énumération et qu'il n'est plus question de Neuville aussi nommée le Breuil. « Cette dernière périphrase, pour désigner Neuville-sur-Sarthe, est trop insolite; *Novam villam* ou simplement *villam* manque avant *cum duabus foresticulis*. En réalité, le bénéfice d'Herembert comprenait à la fois le Breuil, c'est-à-dire Neuville-sur-Sarthe, et *Neuvillalais*. »

Désigner Neuville par les deux noms qu'elle a portés ne me paraît pas insolite. En tous cas, dans le préambule qui annonce le précepte de Louis le Pieux, Neuville-sur-Sarthe est ainsi désignée : *Villa quæ Brogilus vel Novavilla nominatur cum omnibus ad se pertinentibus tam villulis quam mancipiis, sive reiculis atque forestibus* (2).

On ne voit donc pas bien, de ce chef, la nécessité de faire intervenir Neuvillalais dans un texte où il n'est pas nommé. Je comprends encore bien moins l'intercalation qu'on propose si je cherche à identifier

(1) *Gesta*, p. 31.

(2) Des expressions analogues désignent Neuville-sur-Sarthe aux pages 285, 300 et 316 des *Actus*; 10, 38 et 53 des *Gesta*.

la Novavilla, citée dans le précepte, par le rapprochement du nom des localités voisines.

De ses dépendances, M. Busson dit en substance qu'il ne manque, dans les environs de Neuvillalais, que *Solnariam* qu'il accepte être une Sauniére, *Salnaria*. — *Colonica*, dit-il, est Coulonge à l'ouest de Neuvillalais; *Canaveriolas*, Chènevrolle, un peu plus loin, en Rouez. *Curtem herilanam* est Courlier, qu'on trouve en remplaçant *Herilanam* par *Herili*, ou, mieux encore, en gardant l'adjectif, dit en se reprenant dans une note, M. Busson, car Courlier, dans la prononciation populaire, devient Courtquian. Je trouve, pour mon compte, que le peuple du lieu ferait encore mieux de prononcer Courquianne, pour garder au mot le genre féminin auquel il a droit. Puis ce mot Courlier qui répond à la fois à *Curtis Herili* dans son orthographe savante, et à *Curtis Herilana* dans la prononciation populaire, me semble avoir eu une fortune singulière.

Les trois derniers lieux sont : *Ferrarias*, la *Ferrière*, près Ségrie, *Saviniacus* qui devient ici *Souvigné*, près Conlie; *Buxarias*, les *Boissières* dont le peuple a fait les *Boisselières*.

Si Neuville-sur-Sarthe n'avait, sur son territoire ou dans son voisinage, aucun nom répondant à ceux dont nous venons de faire la revue, on devrait admettre l'hypothèse de M. Busson, par ailleurs assez gratuite. Mais nous trouvons, à Neuville-sur-Sarthe, mieux encore qu'à Neuvillalais, des noms traduisant ceux du texte latin. D'abord Chènevrolle, qu'on dit unique dans la Sarthe et à Neuvillalais seulement, se rencontre à Neuville aussi, sous la forme Chèvrenolle (1) qui n'en est qu'une variante, comme Cerené ou Ceneré qui se disent, l'un comme l'autre, indiffé-

(1) Chèvrenolle appartint au chapitre du Mans jusqu'à la Révolution (communication de M. l'abbé Ledru).

remment. Nous avons ensuite la Saunière qui manque à Neuvillalais. Des Coulonges, Colonica, M. Busson en cite trois dans les environs du Mans. Nous n'avons point Courlier ou Courquian pour répondre à *Curtem Herili* ou *Curtem Herilanam*, et comme je n'ai point la liste des lieux dénommés de Neuville, je ne saurais dire si l'on y peut trouver un équivalent. Les Les Ferrières, *Ferrarias* m'échappent aussi, mais, par contre, *Saviniacum* et *Buxarias* se présentent sous leurs vraies formes : Savigné et les Boissières, ce dernier en Sargé.

J'estime donc que les prétentions de Neuville-sur-Sarthe à représenter *Nova villa*, du preceptum de 833, sont plus justifiées que celles de Neuvillalais et qu'il ne faut point modifier le texte de ce document dans cet endroit.

6. — On trouve encore, parmi les premières donations du Princeps Defensor, *Cledas*, qui se retrouve un peu modifié dans le preceptum de Charlemagne et ainsi encadré : « de Conedralio et de Geneda, vicis publicis, et de villa *Clidis* et Tredento et Vithlena... » Je suppose que c'est le même nom, presque entièrement déformé, mais dans le même voisinage, qu'on rencontre dans le preceptum de Louis le Pieux : « de Conedralio et de Geneda, vicis publicis, et de villa *Didas*, et de Tredento et de Vithlena », et encore sous la forme *Detas*, dans un document d'Aiglibert, 692 (p. 207 des *Actus*). M. Busson, qui n'admet pas ce rapprochement, veut que Cledas soit Cloyes (chef-lieu de canton d'Eure-et-Loir). Rien n'indique dans les textes une localité étrangère au diocèse, mais plutôt une Claye, qu'on trouverait sans doute entre Tresson et Couture d'après les indications du texte des *Actus* (p. 35) (1).

7. — *Aloniacus* est souvent cité dans les *Actus* (35,

(1) *Province du Maine*, t. XI, p. 83.

263, 279) et les *Gesta* (52, 77, 178, 129) et semble sûrement placé dans le Maine. Il est, en effet, mentionné parmi les libéralités du Defensor. Or, Laigné, à qui pense M. Busson, est dans l'Anjou (1). Un des textes où l'on devrait le trouver (par comparaison) porte *Antoniacus* (Antoigné), mais la différence est trop forte pour qu'on songe à une méprise. Si *Aloniacus* pouvait donner Aligné; c'est une terre de la Mayenne, près Laval, qui eut féodalement de l'importance, et même une paroisse de la Sarthe, La Chapelle-d'Aligné. Mais je ne crois pas que la dérivation soit admissible. *Aloniacus* reste donc à identifier.

8. — On trouve parmi les « vici », où saint-Julien aurait établi des églises, *Gauronno*, qu'on a traduit généralement par Gorron. Or, Gorron, dont le nom est antique, c'est vrai, n'est cependant connu historiquement que depuis l'époque féodale. Javron, au contraire, *Gabron*, *Gabronnum*, est le chef-lieu d'une Condita, cité comme tel dans les *Actus* et dans les vies de saints, écrites à la même époque. Si ce n'est pas Javron qui est désigné par *Gauronno*, *Gavronno*, comme il faut bien que le chef-lieu d'une Condita figure dans les listes de fondations primitives où se trouvent en effet tous les *vici* connus (2), il faudrait le trouver sous l'un des noms de ces listes qui n'ont pas été identifiés. Je proposerais *Iacono*, supposant une mauvaise lecture pour *Iavrono*, et je trouverais cette hypothèse moins fantaisiste que l'identification de *Iacono* avec les noms de Jagu ou Gigoux, localités insignifiantes qui n'ont jamais eu d'église (3).

6. — Au nombre des églises fondées par saint Thuribe, il en est une nommée « Illa Isla ». M. Busson y

(1) *Province du Maine*, t. XI, p. 86.

(2) Defensor tradidit vicum Dialliuticum et vicum Calsiacum et vicum Labricinis et alios vicos omnes...

(3) *Province du Maine*, t. XI, pp. 131-133, et table des *Actus*

voit l'Isle-sous-Brûlon (1), terre et château féodal. Je préfèrerais Saint-Isle, paroisse de la Mayenne, connue dans les textes officiels depuis le XI[e] siècle sous le nom de Saint-Avit, à cause du patron qui lui avait été donné, mais qui dut garder dans l'usage populaire le nom d'Isle, qu'on amalgama avec le mot saint pour faire Saint-Isle, seule locution qui ait eu cours dans le vulgaire.

10. — La paroisse de Niort, près Lassay, est connue, d'après M. Ponton-d'Amécourt, par une monnaie mérovingienne avec légende *Niordo v*[icus] (2). D'après une interprétation qui semble rationnelle, M. Busson reconnaît Niort dans le *Medio Orto* des fondations de Saint-Thuribe. Mais il suppose que la forme primitive serait *Medio Orto* (3); j'y vois plutôt un calembourg comme s'en permettait l'auteur des *Actus* pour lequel : *Auriono*[vico] vient de *Haurire*, parce que les indigènes avaient puisé là « Xpistianitatis normam »; pour qui encore le Grez, *Gressus*, a été ainsi nommé parce que les moines y trouvérent une pierre propre à aiguiser leurs outils.

11. — Les listes des fondations primitives donnent un *Cauciaco* que M. Busson interprète Chouzy (4) ou Choussi (Loir-et-Cher) (5). Comme ce doit être une paroisse de l'évêché du Mans, je n'en vois pas d'autres à proposer que Cossé-le-Vivien ou Cossé-en-Champagne, le premier de préférence, parce qu'il était un *vicus publicus;* admettant si l'on veut que *Cauciacus* soit une traduction fautive, faite par l'auteur du IX[e] siècle, du mot Cossé, dérivé de *Coctiacus*.

(1) *Province du Maine*, t. XI, p. 219.

(2) *Monnaies du Cenomanicum*, p. 245.

(3) *Province du Maine*, t. XI, p. 222.

(4) Au IX[e] siècle, Chouzy (Loir-et-Cher), se nommait *Calviacum*. (Note de M. Merlet).

(5) *Province du Maine*, t. XI, p. 241.

9. — Une autre fondation primitive, ou donnée comme telle au IXe siècle, est celle d'une paroisse nommée, d'après une transcription sûrement mauvaise, *Donnario*. M. Busson y voit Dommier, village sans aucun souvenir ni apparence d'église (1). Si l'on cherche, parmi les paroisses qui sont citées à cette époque, un nom qui se rapproche de celui-ci, on rencontre *Donnoiorio*, forme déjà très corrompue de *Domnogeorgio*, mais qui existe. Il n'y a pas d'invraisemblance à supposer qu'un copiste, lisant mal le manuscrit qu'il avait sous les yeux au XIIe siècle et ne le comprenant point, ait achevé de rendre ce mot méconnaissable. Il y avait plusieurs Saint-Georges au IXe siècle. Un autre est déjà mentionné sous la forme *Domnogeorgio* dans les mêmes listes. Je n'ai pas besoin de dire qu'ici comme ailleurs, je ne suppose pas une dérivation, mais une corruption, une faute de copiste (2).

13. — La dotation de l'abbaye d'Evron ou plutôt d'Aurion, en 636, par saint Hadouin, comprend une *villa Lastemariacus* et une *colonica* dite *Lamariacus* que M. Busson, avec hésitation d'abord, puis très affirmativement ensuite, identifie avec Lévaré, paroisse de l'arrondissement de Mayenne, canton de Gorron, et avec Lévaré, fermes de la commune de Cossé-le-Vivien, localités éloignées d'une quinzaine de lieues l'une de l'autre, et à peu près à la même distance d'Evron (1). Les donations primitives d'Evron, sauf une seule à Cigné qui resta toujours attachée à l'abbaye, ne sont point dans cet éloignement. Aucun des Lévaré n'a de pareils souvenirs.

J'avoue ne connaître aucun nom de forme ancienne

(1) *Province du Maine*, t. XI, p. 243.

(2) J'apprends par le dernier fascicule paru de la *Province du Maine* que M. Bezart a aussi admis l'identification de *Donnarium* avec *Donnoiorium* (t. XV, p. 30).

(1) *Province du Maine*, t. XII, pp. 329, 330.

qui se rapporte à *Lastemariacus* ou à *Lamariacus*. C'est sans m'y attacher que j'émets l'opinion suivante : Il y a sur Evron un vaste territoire, traversé dans toute sa longueur (deux kilomètres) par un chemin qui est le prolongement de la vieille rue de Saulgé. On le nomme Les Marais, et le chemin porte le même nom. Avant d'être assaini par des fossés et canaux, il devait être marécageux, d'où son nom probablement. Mais si, par grand hasard, ce terrain avait été nommé anciennement *Lémaré*, qui traduit bien *Lamariacus*, ce nom sans signification ne serait-il pas facilement devenu Les Marais pour le vulgaire ? Il s'est fait des substitutions semblables, rarement, toutefois, de façon à faire oublier tout à fait le vocable primitif.

14. — La même dotation d'Evron, par saint Hadouin, comprend deux autres domaines : *Auliacus* et *Pauliacus*. J'ai dit qu'Auliacus était Houellé, en Evron (1). M. Busson trouve la dérivation impossible et admet Ahuillé, paroisse située au-delà de Laval (2) ; je maintiens Houellé, en vertu si l'on veut d'une prononciation locale, puisque *Pauliacus*, qui n'est que le même mot précédé de la lettre *P*, désigne certainement un lieu et un nom, que nous écrivons Poillé, mais que tout le monde prononce très distinctement Pouellé ; personne ne serait compris en demandant Poillé.

15. — Un jugement de Clotaire III, entre l'abbé de Saint-Denis, près Paris, et l'évêque du Mans, attribue au premier : *villas Simpliciaco, Tauriaco, Stupellas, Flaviniaco, Ponciusciniano, Vassurecurti, Burgonno, Alintummas, Rastivale, Cambariaco, Burfito, Coriaco, et Munciaco, sitas in pagus Cinomanico, Andicaro, Rodonico et Muffa.* — C'est donc dans la région où se joignent les trois provinces, Maine, Anjou et Bretagne,

(1) *Dict. hist. de la Mayenne*, au mot *Houellé*.
(2) *Province du Maine*, t. XI, p. 330.

que doivent être cherchées les localités désignées ici. Malgré cela, M. Busson voit Semblançay (Indre-et-Loire) dans *Simpliciaco*, en proposant, pour ce cas, de remplacer *in pago Rodonico* par *pago Toronico;* il traduit *Ponciusciniano* restitué en *Ponciusciniaco* par Cigné qui est du nord de la Mayenne. *Alintummas* par *Aulaines* qui est dans la Sarthe, mais qui, il faut le dire, était plus tard à la présentation de l'abbé de Saint-Denis; *Rastivale* par Râteau; *Cambariaco* par Cambray (Saint-Christophe, Sarthe) : *Burfito* par Berfay (?) (Sarthe); *Coriaco* par Corzé (Maine-et-Loire). Or on trouve dans la région indiquée par le document et dont je ne connais que les parties mayennaise et angevine :

Pour *Simpliciaco*, auquel la syllable *ci* a dû être fortuitement ajoutée : *Simplé*, paroisse;

Pour *Stupellas*, qui devrait être écrit ou prononcé *Stupelas* : les *Etoubles*, nom assez rare pour qu'on ne le trouve pas facilement ailleurs;

Pour *Rastivale :* le *Râteau* qui conserve un petit châtelet, reste d'un castel du moyen âge, en Renazé;

Pour *Burgonno : Bourgon*, paroisse du Maine, limitrophe de la Bretagne;

Dans l'Anjou, M. Busson reconnaît *Freigné* dans *Flaviniaco*, et *Corzè* dans *Coriaco;* je proposerais de mon côté d'identifier *Ponciusciniaco*, mot qui semble mal fait, avec une localité, dite aujourd'hui le Pont-aux-Filles, et, dans un texte du XI[e] siècle, *Pons Prisciniacus,* en Ecouflant.

De même un domaine, situé sur les rives de l'Autonne et du même nom, représenterait mieux, ce me semble, *Alintummas,* que ne le ferait Aulianes (1).

Alphonse ANGOT.

(1) *Province du Maine,* t. XII, pp. 392-393.

NOTES SUR DEUX LETTRES
DE DENIS LAMBIN

Lorsque, publiant, en 1570, son édition de Lucrèce, Denis Lambin, dans la préface (1) qui précède et

(1) Voici cette préface : Dionys. Lambinus P. Ronsaro poëtarum gallicorum principi.

Cum primum T. Lucretii Cari librum de natura rerum Errico Memmio propter gravissimas, et justissimas causas dicavissem, Ronsarde, hunc secundum me tibi donare debere non levioribus causis adductus judicavi. Primum enim poëtarum gallicorum sine controversia princeps et es et haberis. Deinde, quemadmodum Lucretius noster Latinorum primus naturam, et philosophiam (mitto dicere, quam ; do etiam, deliram, et in multis impiam) Latinis versibus, iisque ornatissimis, ac politissimis illustravit : ita tu per amœnissima omnium poëtarum græcorum, ac Latinorum nemora diu pervagatus : atque ex eorum liquidissimis, et purissimis fontibus infinita rerum nostris hominibus inauditarum ubertate hausta, ea poëmata sermone gallico in vulgus edidisti, quæ Homeri, Hesiodi, Pindari, Anacreontis, Apollonii, Theocriti, Callimachi, Virgilii, Horatii, Tibulli, Propertii, Ovidii, et ceterorum (ληκυθους), et μυροθηκια redolerent. Huc accedit, quod ego, paullo te natu grandior, te adolescentem (ut probè meminisse potes) ad Græcarum litterarum studia, quamvis currentem, incitavi : tibi etiam (ut ipse predicare soles) in scriptoribus græcis et latinis versanti, quasi lumen sæpe prætuli. Deinde tu me elegantissimo quodam, et prope divino carmine quod immortale cum ceteris tuis scriptis, futurum esse confido, amplissime ornasti, memoriæque sempiternæ commendasti. Postremo amicitiam nostram ex optimis initiis ortam, et profectam cum absente me, assidua mei recordatione aluisti : tum post longinquas et diuturnas peregrinationes meas patriæ reddito, plurimis et illustribus amoris signis, summisque erga me studiis amplificasti atque auxisti. His igitur causis impulsus hunc secundum librum, in quo de primorum corporum motu, de figuris eorum variis, et tamen finitis, numero infinito, natura simplicissima, omniumque colorum atque adeo omnium primarum qualitatum experte, de mundis innumerabilibus, qui fortuito illorum corpusculorum concursu (rideamus licet Epicuri deliria) et oriuntur et inte-

annonce le second livre de cette publication, témoignait de l'amitié qui, depuis longtemps, l'attachait à Ronsard, il affirmait devant tous un fait dont viennent, elles aussi, de rendre témoignage deux lettres récemment éditées. Ceux-là, sans doute, les connaissent qui sont les assidus de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, mais cette revue ne pénètre pas partout, aussi n'estimons-nous point faire double emploi en insérant ici la traduction que M. Henri Potez a donnée de ces deux missives dans un article intitulé *Deux années de la Renaissance* (1). Nous en profiterons pour lui proposer une identification d'un personnage que Lambin appelle dans le texte latin « Auradurus » et où il faut, croyons-nous, reconnaître René d'Oradour, abbé de Beus (2). Ce dernier fut présenté à Lambin par un autre ami de Ronsard, par l'évêque de Condom, Charles de Pisseleu, à la bienveillance duquel le poète fut redevable de l'un de ses bénéfices ecclésiastiques, de la cure de Champfleur, au diocèse du Mans (3).

Lambin vivait dans la compagnie du cardinal François de Tournon, quand, emmené par lui, en 1553,

reunt, disputatur; hunc (inquam) librum amicitiæ nostræ testem futurum sempiternum, tibi libens, atque ex animo dono. Vale.

T. Lucretii Cari de rerum natura libri VI, a Dion. Lambino monstroliensi. Lutetiæ apud Joannem Bene-natum. anno 1570, p. 108.

(1) Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, juillet-septembre 1906, p. 456-498.

(2) Cette abbaye de *Beus*, nous l'avons vainement cherchée dans les diverses provinces ecclésiastiques de France. Il s'agit, selon toute apparence, de l'abbaye de *Beuil*, près Saint-Junien (Haute-Vienne). Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, dans la liste des abbés de ce monastère, telle qu'elle se lit dans la *Gallia christiana*, t. II, si ceux de ces dignitaires qui ont régi la maison, durant le XVIe siècle, ne sont pas indiqués, l'auteur de l'article, col. 632, met cette note à propos du quatorzième abbé, Johannes III Giraud de Giscourt, 1684 et 1685. « Hic plura bona monasterii a dominis d'Oradour usurpata recuperavit. »

(3) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, in-8°, p. 18.

dans le Lyonnais, il écrivait à Ronsard du village de Rossillon, lequel fait actuellement partie du département de l'Ain, la lettre suivante, dont le brouillon seul s'est conservé et qui est daté, très probablement par erreur, du 8 des calendes d'*avril*, alors qu'il convient de lire : de *mai*. « A Ronsard, salut. Rien ne me paroissait plus long que le temps que je passais sans vous voir; et pourtant tous les jours j'espérais partir pour Paris ; c'est pourquoi j'ai laissé passer sans lettres tout le temps où je suis resté à Lyon et à Rossillon, depuis mon retour d'Italie. Mais l'évêque de Condom vint à Rossillon le dix des calendes d'avril et avec lui un certain Auradurus qui est votre familier et que je connais fort bien. Il me fit visite. Un long entretien s'engagea, comme il est naturel, sur vous et sur vos travaux. Alors, il me pria de vous écrire, et en même temps il me promit qu'il donnerait tous ses soins à vous faire parvenir ma lettre. Je n'ai pas pu lui refuser, car ses demandes étaient pressantes et, de mon propre gré, je voulais vous écrire. Je n'y voyais qu'une objection, c'est que je devais prochainement jouir de votre intime conversation, suivant notre usage. Ah! quel beau jour, quel jour illustre doit alors luire pour moi! Puis-je éprouver une joie plus grande que de revoir, après une longue absence, celui à qui m'unissent de si nobles études communes. Si, dans cette belle, dans cette glorieuse carrière de lettres et de poésie où vous avancez, vous m'avez pris pour compagnon, pour conseiller, vous ne devez pas douter que je désire ardemment notre rencontre. Je l'espère prochaine, et c'est pourquoi je terminerai ici ma lettre en remettant à notre entrevue ce que je devais encore écrire. Je ne vous ferai qu'une demande : assurez-vous que Lambin fait tous ses vœux pour vous et qu'il applaudit de tout son cœur à la louange et gloire que vos écrits si polis et si élégants vous ont méritée. »

Il ajoute en post-scriptum : « J'apprends que vous avez publié de nouvelles poésies : c'est une honte pour moi, à mon sens, qu'elles ne soient pas encore arrivées en mes mains. Aussitôt que je serai à Lyon je mettrai tous mes soins à les trouver et je m'empresserai, comme je fais de toutes vos productions, de les lire, de les dévorer. »

Ne semble-t-il pas retrouver dans cet enthousiasme qui saisit Lambin à la pensée que bientôt, à Paris, il reverra Ronsard, comme un écho de ces cris de joie que poussait le poète « A son retour de Gascongne voiant de loin Paris ».

Deus, et trois fois, heureus ce mien regard,
Duquel ie voi la ville, ou sont infuses
La discipline, et la gloire des Muses,
C'est toi Paris que Dieu conserve, et gard :
C'est toi qui as de science, avec art
Endoctriné mon ieune age ignorant,
Et qui chez toi par cinq ans demeurant
L'as alaicté du lait qui de toi part.

Dans ce même morceau, Ronsard s'en lamente, il ne reverra plus celui des deux visiteurs qui avait provoqué la lettre précitée :

Mon Oradour, Maclou ni sont mie,
L'un est allé à Romme pour le Roi,
L'autre en Aniou esclave de sa foi
Vit sous l'empire assés dous de sa mie (1).

Cet autre, c'était Oradour que Ronsard avait ainsi conseillé :

Quand un souci triste et hideus,
Oradour, te viendroit saisir
Ne t'effraie d'un ni de deus,
Car le tens seul en depit d'eus.
Te rendra libre à ton plaisir.

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des odes de Pierre de Ronsard, vandômois. Ensemble son Bocage.* Paris, MDL, chez Guillaume Cavellart. Les vers que nous citons se trouvent dans le Bocage, aux folios 157 v° et 158 r°.

Dessus ton luc pour eus ne cesse
Si tu me croi de raconter
Les passions de ta maitresse,
Et comme sa vois flateresse
L'ame du corps te sçeut oter.

De t'amie le nom aimé
Ores sur les eaus soit oui,
Et ores par le bois ramé,
Qu'il ni ait pré de fleurs semé
Qui d'elle ne soit esioui (1).

Mais celui à qui ces vers s'adressaient ne s'était pas éternisé en Anjou, puisque, en 1553, nous le retrouvons à Rossillon. Quant à Maclou de la Haie, lui aussi ne s'était pas attardé à Rome. Nous le voyons en effet, au mois d'août 1553, fréquenter Denis Lambin, alors que ce dernier, toujours assidu compagnon du cardinal de Tournon, vague, à sa suite, dans les environs de Paris, et s'y rappelle au souvenir de Ronsard. Voici ce qu'il lui écrit :

« Je rencontrai notre ami Paschal, comme je ne m'y attendais pas. D'abord nous nous fismes l'un à l'autre, avec le plus grand empressement du monde, les compliments qui sont d'usage entre les amis qui se revoient après un long temps : ce fut avec une tendresse sans égale que je l'embrassai et qu'il m'embrassa. Ensuite, quand il m'eût, comme il est naturel, félicité de mon retour d'Italie, nous ne parlâmes ni de moi ni de personne avant que vous fussiez le sujet de notre entretien. Est-ce un effet du hasard ou d'une influence divine, ou de l'harmonie qui règne entre nos cœurs et nos travaux? Quelle qu'en fût la cause, le hasard, Dieu, ou, comme il est plus croyable, cette union des âmes dont naît l'amitié, vous avez sûrement fait tout le sujet de notre discours. Mais quel fut donc ce discours dont vous faisiez le sujet? demanderez-vous.

(1) Cf. *Les quatre premiers livres des Odes de Pierre de Ronsard, vandomois. Ensemble son Bocage*, folio 53 v°, second livre des Odes.

Cessez, mon cher Ronsard, je vous en prie, cessez de m'interroger. Aussi bien, que pensez-vous que nous ayons pu dire, que pourrait dire n'importe qui, sinon ce dont vous êtes digne, ce que toute la France proclame, hormis un petit nombre d'ignorants et d'envieux. Mais qu'est-ce donc? direz-vous. Allez-vous obtenir aujourd'hui que je vous loue en plein visage, ou, ce qui n'est pas bien différent, que ma lettre vous porte éloge. Une lettre, dit-on, ne rougit pas : cependant, je n'oserais pas exprimer par cette voie ce que je craindrais de dire en face. Aussi n'attendez pas que je vous dise qu'en cet entretien nous vous avons nommé le bienfaiteur de la langue française, l'artisan d'expressions nouvelles, l'architecte de poèmes et de rythmes encore inconnus, le prince des poètes français. Non, pour ce qui est de moi, vous ignorerez ce que nous avons dit de vous. Ce n'est jamais ma lettre qui vous le révèlera. Mais si vous tenez à le savoir, vous avez Paschal lui-même qui m'arracha cette lettre pour vous la porter. Pressez-le de vous exposer cette conversation : il n'en fera rien si je connais bien l'homme. Car sur son front, dans ses regards, il porte cette noble pudeur, digne du savoir, des lettres et des muses. Aussi cessez de nous réclamer, à Paschal comme à moi, l'entretien qui roula sur vous. Jouissez plutôt de votre propre valeur. Prenez votre conscience pour juge : à coup sûr, d'une voix plus claire que la renommée populaire, elle vous chante et vous proclame tous les jours vos louanges. Enfin vous trouverez dans la postérité un véridique et incorruptible héraut de votre gloire : certes, plus elle s'éloignera de vous, plus elle vous jugera sagement, vous et vos ouvrages. De la Haie vous donne le bonjour. Adieu. Le six des ides du mois d'août. »

On n'a pas à s'étonner de cette rencontre de Denis Lambin et de Maclou de la Haie; n'étaient-ils pas compatriotes et, tous deux, originaires de Montreuil-

sur-Mer. Maclou, c'est sous ce nom que Ronsard l'interpelle ordinairement, était de cette *Brigade* dont l'*Illustration de la langue française* de du Bellay fut le manifeste. C'est à lui que Ronsard dédia l'une de ses odes non mesurées (1). En 1553, on le trouve encore au nombre de ceux qui, avec le chef de la Pléiade, veulent gagner les *Isles fortunées* (2). Leur intimité semble avoir duré autant que leur vie. Il n'en fut point ainsi de celle qui unit tout d'abord Paschal à Ronsard. Nous avons eu déjà l'occasion d'indiquer ici même les raisons qui, selon toute apparence, séparèrent les deux auteurs (3).

L. FROGER.

(1) Elle se trouve dans le Bocage, joint à la première édition des Odes, f° 154 v°.

(2) Cf. *Annales Fléchoises,* t IV, p. 8.

(3) Cf. *Annales Fléchoises*, t. IV, p. 12.



LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

A DENEZÉ-SOUS-LE LUDE

La paroisse de Denezé-sous-Le Lude fait aujourd'hui partie du canton de Noyant-sous-Le Lude et de l'arrondissement de Baugé. Avant la Révolution, elle dépendait de la sénéchaussée de Baugé, de l'archiprêtré du Lude et de l'élection de Baugé ; à partir de 1787 elle fut comprise dans le district de Château-la-Vallière.

Le jour de l'Assomption, de l'année 1790, eut lieu la cérémonie de la « Fédération des jeunes filles » de cette paroisse, et le compte rendu de la fête fut publié dans les *Affiches d'Angers*. Qu'on nous permette de reproduire ce curieux article :

Un des traits les plus frappants dans le grand tableau de la fédération française (1) est l'empressement des personnes du sexe à disputer aux hommes la gloire du patriotisme et du courage. Déjà nous avions vu les jeunes citoyennes de Rochefort-sur-Loire donner à leurs compagnes du département de Maine-et-Loire l'exemple que toutes les Françaises s'empresseront vraisemblablement de suivre. Celles de Denezé-sous-Le Lude ont été les premières à marcher sur leurs traces. Ayant choisi le 15 août 1790 pour le jour de leur fédération, elles s'adressèrent à M. Montault, maire de leur paroisse, pour lui témoigner le désir qu'elles avaient de resserrer, par un serment solennel, les liens qui doivent unir tous les citoyens des deux sexes à la nouvelle Constitution.

Le discours qu'elles prononcèrent à cette occasion

(1) La fête de la Fédération avait été célébrée à Paris le 14 juillet 1790.

mérite d'être rapporté, et on nous saura gré de faire connaître le genre d'éloquence de la jeune et jolie demoiselle Montault, chargée de porter la parole :

« Une sainte émulation a pénétré nos âmes, disent « par son organe ces aimables citoyennes, lorsque « nous avons vu nos pères, nos frères et nos amants « unir, par un serment fédératif, leurs sentiments et « leurs forces, dans ce jour, à jamais mémorable, où « tous les citoyens de cet empire ont juré d'être « libres. Et nous aussi, avons-nous dit, nous voulons « nous rallier à la Constitution et nous engager solen- « nellement à la défendre de tout notre pouvoir. Il « est temps que nous sortions de cette indifférence « pour la chose publique, où nous retenaient les pré- « jugés de notre sexe & le vice de notre éducation ; il « est temps de montrer que nous sommes Françaises, « & que l'effet le plus infaillible de la révolution est « d'imprimer dans l'âme des deux sexes l'amour « d'une sage liberté et toute l'énergie du patriotisme. « Ces sentiments, Monsieur, ne sont point des senti- « ments de convenance ; ils ne sont point produits par « la légèreté tant reprochée à notre sexe. Que l'on « cesse de nous calomnier ; nous sommes susceptibles « de courage, de fermeté & de confiance : oui, Mon- « sieur, les principes que nous professons aujourd'hui, « seront les principes de toute notre vie. Si l'Etre « suprême nous accorde un jour le bonheur d'être « mères, nous élèverons nos enfants dans les mêmes « sentiments qui nous animent ; fidèles à la voix du « respectable prélat qui gouverne le diocèse (1), nous « leur enseignerons, dès le berceau, à bégayer les « mots sacrés *de Patrie, de Liberté et de Constitution* ; « et lorsqu'ils seront parvenus à cet âge où le déve-

(1) Mgr Couët du Vivier de Lorry, évêque d'Angers, qui, le 29 juillet 1790, avait assisté à la réception de la « bannière » du département de Maine-et-Loire (*Anjou Historique,* juillet 1904).

« loppement de la raison permet d'employer une
« instruction méthodique et suivie, nous dirigerons
« les sentiments et les affections de leurs cœurs, vers
« ce que nous avons de plus cher, *la Liberté.* Nous
« leur apprendrons à être comme nous fidèles à la
« Nation, à la Loi et au Roi, trop heureuses de payer
« ainsi le tribut que chaque citoyen doit à la Patrie. «

M. le maire a répondu à ces jeunes citoyennes par un discours rempli du patriotisme le plus pur et le plus éclairé, et qui par là-même perdrait trop à être analysé. Nous nous contenterons de dire qu'il a donné les plus grands éloges à leur résolution, et qu'il leur a promis, au nom des officiers municipaux et du commandant de la garde nationale, de concourir, autant qu'il serait en eux, à rendre la solennité de leur fédération la plus éclatante possible. Tous les citoyens ont contribué, avec le plus noble désintéressement, aux frais de la cérémonie et du repas qui l'a suivie; et les pères et les mères, jaloux de partager, en ce jour la gloire de leurs filles bien-aimées, ont généreusement fourni à leur habillement et à leur parure.

Le 15 était le jour fixé pour la cérémonie... Le bruit des tambours et des instruments de musique l'annonça dès l'aurore à tous les habitants de Denezé. Ils se rendirent en foule sur la place publique, d'où l'on devait aller à l'église paroissiale; la marche commença à dix heures, le cortège était ouvert par un détachement de la garde nationale; immédiatement après, venaient MM. les officiers municipaux décorés de leurs écharpes; ils étaient suivis des jeunes citoyennes fédérées, dont la parure élégante, quoique modeste, fixait agréablement les yeux, elles étaient vêtues de blanc, & une ceinture aux trois couleurs était leur plus bel ornement... Les tambours et la musique militaire fermaient la marche. Le cortège ainsi formé se rendit à l'église paroissiale, pour y entendre

la messe qui fut célébrée solennellement par M. Bruneteau, ci-devant religieux bernardin de l'abbaye de la Boissière (1).

La beauté et la nouvauté du spectacle avaient attiré à cette fête un grand concours de jeunes hommes d'armes des villes de Baugé & du Lude, jaloux de déposer leurs armes aux pieds des jeunes fédérées, dont ils partageaient vivement les nobles sentimens.

Après la messe, le cortège se rendit dans le même ordre au lieu où devait se prêter le serment fédératif... Nous ne chercherons point à peindre ce moment, où un sexe délicat, à qui la nature semble n'avoir donné de forces que celles de la beauté, a levé ses mains pures vers le ciel et a promis d'être fidèle *à la Nation, à la Loi et au Roi*. Nous craindrions d'affaiblir ce tableau si touchant, dont les habitans de Dénezé conserveront longtemps le souvenir.

Avant la cérémonie du serment, Mlle Montault la jeune adressa aux officiers municipaux & à la garde nationale de justes remercîments. Les plus vifs et les plus sincères applaudissemens furent provoqués à l'aimable *oratrice*. Après le repas, où avaient été invitées toutes les personnes qui avaient assisté à la fédération, ce cortège plus nombreux encore que le matin se rendit dans le même ordre à l'église, où il assista à vêpres et à la procession générale. De là il se rendit au jeu où on avait planté un *mai*, autour duquel était disposé un feu de joie.

M. Rapicault, vicaire de la paroisse, prononça à cette occasion un discours rempli de sentimens patriotiques qu'il a toujours manifestés dans sa conduite. Il mit ensuite le feu au pied du *mai*, et entonna le *Te Deum* (2).

(1) L'abbaye cistercienne de la Boissière était située sur la paroisse de Denezé-sous-le-Lude. M. Bruneteau, qui était âgé de trente-cinq ans, sortit du monastère le 27 août 1790 et se retira dans le département de l'Aube.

(2) M. Rapicault devait prêter serment à la Constitution civile du

L'union, la décence, une joie pure & franche ont caractérisé cette fête à jamais mémorable. L'ordre le plus parfait, la police la plus exacte y ont régné constamment, grâce aux sages mesures prises par MM. les officiers municipaux et à la vigilance de M. Guyot, administrateur du district de Baugé et commandant de la garde nationale.

Depuis quelques mois, la paroisse de Denezé-sous-Le Lude dépendait du district de Baugé et du canton de Noyant-sous-Le Lude, par suite de la nouvelle division de la France en départements.

F. UZUREAU,

Directeur de l'*Anjou Historique*.

clergé le 20 février 1791. Il se rétracta plus tard, devint curé légitime de Malicorne, puis fut incorporé au diocèse d'Angers en 1822, époque où Mgr Montault le nomma curé de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur. Il était né à Saumur et mourut en 1847.



HENRI IV ET LE CARDINAL VISCONTI

ONZE LETTRES INÉDITES

INTRODUCTION

Origine de ces onze lettres. — Archives des Visconti. — Une ambassade à Rome (1601-1605). — Biographie du cardinal Visconti. — Objet des onze lettres. — Division de ce travail.

Une bonne fortune — due à l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, je l'avoue avec plaisir — m'a fait découvrir onze lettres inédites de Henri IV, précieusement conservées au château de Cernusco Sul Naviglio, près Milan, dans l'important chartrier des Visconti di Saliceto.

Leur propriétaire actuel, le comte Alphonse Visconti di Saliceto, le noble représentant de cette illustre famille (1), m'en a gracieusement permis la photographie et la reproduction. Ce m'est un agréable devoir de lui renouveler ma respectueuse gratitude dès le début de ces pages (2).

Ces onze lettres furent adressées au cardinal

(1) Le comte Alphonse Visconti di Saliceto habite au château de Cernusco, avec sa fille Valentine. Tous deux, avec leur cousin, le comte Galéas, sont aujourd'hui les seuls représentants de la famille des Visconti di Saliceto. Le comte Galéas, marié à la comtesse Morelli del Popolo, réside au château de Rozasco (Lomelline) ou à Tremezzo, sur le lac de Côme. (Note de M. Tencajoli.)

(2) C'est le savant archiviste des Visconti, M. Oreste Tencajoli, qui, dans l'*Intermédiaire*, m'a signalé ces lettres et m'en a obtenu la communication. Je lui présente à nouveau mes meilleurs remerciements.

Alphonse Visconti di Saliceto : 6 avril 1599 et 6 février 1608, voilà les dates extrêmes de cette correspondance.

Elles sont de la main d'un secrétaire, mais toutes portent la signature autographe Henry.

Leur plus grand mérite est assurément de n'avoir encore été signalées nulle part. Elles ne renferment, en effet, rien de très important, et leur publication ne nous apportera aucune lumière nouvelle sur ces premières années du XVIIe siècle.

Cependant, je confesse qu'à leur sujet je conçus tout d'abord de grands projets.

Des lettres du « Bon Roy » à un cardinal italien! Quelle meilleure occasion se pourrait présenter pour étudier la cour romaine, ses personnages, ses mœurs, en même temps que ses relations avec notre roi, ex-huguenot converti?

Hélas! Je retardais d'un lustre! Dès 1900, un aspirant au diplôme de docteur ès-lettres, M. l'abbé Couzard, m'avait devancé, dans une magnifique thèse intitulée *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)* (1).

Il s'agit, en l'occurence, de l'ambassade du comte Philippe de Béthune, frère du fameux Sully (2).

M. Couzard a *nourri sa thèse* des nombreuses dépêches et instructions adressées à Béthune par Henri IV ou Villeroi, comme aussi des réponses de Béthune lui-même. Des premiéres, conservées en copie ou en original à la Bibliothèque nationale, M. Couzard n'a cependant fait, pour ainsi dire, qu'extraire la substance; elles demeurent inédites dans la forme.

(1) *Une ambassade à Rome sous Henri IV (septembre 1601-juin 1605)*, d'après des documents inédits, par l'abbé R. Couzard, docteur ès-lettres, supérieur du Petit-Séminaire d'Agen. Paris, 1900, Alphonse Picard, in-8° 416 p., 5 fr.

(2) Philippe de Béthune était le sixième enfant de François de Béthune et de Charlotte d'Auvet; Maximilien, plus tard duc de Sully, était le second. (Note de M. Couzard.)

Les lecteurs des *Annales Fléchoises* en ont lu plusieurs extraits, à propos des conspirations de la marquise de Verneuil et de son frère, le comte d'Auvergne (1). L'avenir, j'ose l'espérer, me permettra d'en produire d'autres concernant La Varenne, les Jésuites et divers sujets.

A dire vrai, M. Couzard a fait produire à ces dépêches le meilleur fruit qui s'en pouvait tirer. Quoi qu'il en soit, m'inspirant de M. Couzard lui-même et d'autres devanciers non moins autorisés, j'essaierai de rappeler les différentes phases de la politique du roi à Rome, et, pour ce faire, je me servirai précisément des lettres au cardinal Visconti.

Mais, avant de parler de cette politique, ne dois-je pas, pour éclairer pleinement le lecteur, dire quel était le destinataire de ces lettres, rappeler le « curriculum vitæ » du cardinal Visconti? Je le ferai brièvement.



S'il faut en croire M. Tencajoli (2), et j'ai mille raisons pour ne douter ni de sa parole ni de sa science, le cardinal appartenait à la célèbre famille des Visconti, seigneurs, puis ducs de Milan; Jean Galéas avait pris le titre de duc en 1395, avec l'assentiment de l'empe-

(1) Ces extraits ont paru dans l'étude suivante : *A propos de deux lettres inédites de Henri IV à Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne. Annales Fléchoises*, 1904 et 1906.

C'est en 1903, pendant le séjour du roi d'Italie à Paris (octobre) que je copiai toutes ces dépêches du roi à Béthune. A cette époque, je ne connaissais pas encore le travail de M. Couzard.

(2) M. Tencajoli, de Milan, a donné, dans le *Bulletin Polonais* du 15 novembre 1905, une intéressante biographie du cardinal Visconti sous ce titre : *Un légat du Pape Clément VIII en Pologne en 1596*. C'est cette biographie que je reproduis en partie.

M. Tencajoli a encore publié dans la *Revue d'Italie* (juin 1906), sous ce titre : *Une grande dame patriote*, des fragments inédits de lettres de Mme la comtesse Marianne Visconti di Saliceto. (Cf. compte rendu biographique, *Annales Fléchoises*, VII.)

reur Wenceslas. Avec ce même Jean Galéas, pour le dire en passant, nous entrons dans l'histoire de France. Il épousa, en effet, Isabelle de Valois, fille de Jean le Bon, et, de plus, la fille issue de ce mariage, Valentine (1), prit elle-même pour mari, en 1389, son cousin, Louis d'Orléans, frère de Charles VI. Les historiens disent que les deux fils de Jean lui succédèrent tour à tour, mais qu'avec le cadet, mort en 1447, finit la maison des Visconti. En 1450, je crois, les Sforza les remplaçaient sur le trône de Milan, ceci est certain; mais comment, un siècle plus tard, retrouvons-nous dans l'histoire le nom des Visconti? Comment les Visconti di Saliceto descendent-ils des ducs de Milan? M. Tencajoli, qui a toutes preuves en mains, nous pourrait le dire. Au reste, la solution de cette question, très importante sans doute pour l'histoire milanaise, n'intéresse pas immédiatement la présente étude; il suffisait, je pense, de la signaler au lecteur. Revenons au cardinal.

« Fils du comte Annibal Visconti di Saliceto et de la marquise Louise Sauli (2), de Gênes, le cardinal naquit à Milan en 1552.

(1) Valentine apporta en dot à son mari le comté d'Asti, celui de Vertu, en Champagne, un million de francs *et ses droits sur la seigneurie de Milan, si ses frères mouraient sans enfants mâles* (ce fut là l'origine des prétentions de Louis XII et François Ier sur le Milanais). Epouse fidèle et gracieuse d'un mari très inconstant qu'elle aimait, Valentine exerça une douce influence sur l'esprit de son beau-frère Charles VI, mais, devenue l'objet d'odieuses autant qu'injustes accusations, elle se retira au château de Blois. Après l'assassinat de son mari, en 1407, elle vint à Paris demander justice. Ysabeau, toute puissante, ne l'écouta point, et la malheureuse revint à Blois, où elle mourut en 1408, laissant, entre autres enfants, Charles d'Orléans et Jean, comte d'Angoulême. Elle avait pris pour devise :

Rien ne m'est plus,
Plus ne m'est rien.

(2) La famille des Sauli existe encore à Gênes, car il me souvient avec plaisir que, le 11 décembre 1904, lors des fêtes de canonisation des Bienheureux Maiella et Sauli, à Saint-Pierre de Rome, j'assistai à ces fêtes dans les places réservées aux familles des Bienheureux, et c'est

« Il fut mis, tout jeune encore au grand séminaire de Milan, et ensuite il compléta ses études de philosophie et de théologie à l'université de Pavie... En 1574, nous le trouvons parmi les *Juris Consultes* milanais, au nombre desquels sa droiture et son talent l'avaient fait admettre.

« Vers 1580, il se rendit à Rome, où le pape Grégoire XIII (Ugo Boncompagni), qui aimait à s'entourer de prélats distingués, le nomma aussitôt référendaire et protonotaire apostolique. « Peu d'années après, il l'envoya en qualité de collecteur pontifical et *Legato a latere* auprès du cardinal Albert d'Autriche, gouverneur du Portugal. Désormais, l'avenir de Mgr Visconti est assuré et sa carrière ne marquera que de brillants succès dûs à ses propres mérites d'abord et ensuite aux nombreux liens de parenté qui l'unissent aux plus grandes familles italiennes. »

« Sixte V (Peretti Felice) lui conféra, en 1587, la charge de lieutenant de la Chambre, et, quatre ans plus tard, Grégoire XIV (Sfondrati Nicolo) (1) l'envoya en mission pour affaires religieuses auprès de l'empereur Rodolphe, en le faisant en même temps évêque de Cervia. »

De retour de cette mission, il est nommé à la nonciature d'Espagne. Il partait pour son nouveau poste lorsque mourut Grégoire XIV. « Alphonse Visconti retourna immédiatement à Rome, où il fut élu par les cardinaux préfet du conclave et gouverneur de Rome. » C'est de cette époque que date la liaison de Visconti avec le célèbre cardinal Cinzio Aldobrandini (2).

à l'extrême amabilité d'un membre de ces familles, mon voisin, que je dus de pouvoir garder une place usurpée *con furia franceze ;* j'avais l'honneur d'avoir pour voisin le marquis Sauli, de Gênes.

(1) Le frère du cardinal Visconti, le comte Hercule, avait épousé Anna Sfondrati, nièce de Grégoire XIV.

(2) Le cardinal Aldobrandini avait été le protecteur du Tasse, et, de son côté, le cardinal Visconti aimait beaucoup les lettres et les arts. (M. Tencajoli.)

Le nouveau pape, Innocent IX (G. B. Facchinetti), nomma Visconti président des Romagnes et protecteur des huit cantons catholiques de Suisse.

Le successeur d'Innocent IX, Clément VIII (Ippolito Aldobrandini), informé, sans doute par son neveu, le cardinal Cinzio, « des talents de diplomate de Mgr Visconti, le rappela à sa cour. Arrivé à Rome, il eut une audience du pape, qui lui apprit sa promotion comme nonce de Transylvanie auprès du prince Sigismond Bathory, pour l'aider de ses conseils dans la guerre qu'il avait entreprise contre les Turcs, et, lorsque la paix fut signée entre les chrétiens et les infidèles, ce fut lui qui joua le rôle de *Delegatus fœderis* ».

En 1596, Clément VIII nomme Mgr Visconti légat en Pologne, où il eut une mission assez délicate à remplir auprès de Sigismond III. Il s'en acquitta « avec beaucoup de tact et d'honneur et à l'entière satisfaction du pape et du roi ». De retour à Rome, il fut encore chargé de quelques brillantes missions qui firent ressortir à nouveau ses éminentes qualités.

« Clément VIII le récompensa enfin des longs services rendus à l'Eglise en l'élevant, dans le Consistoire du 3 mars 1598 (1), à la dignité de cardinal, avec les titres de saint Sixte et de saint Jean *ante portam latinam.* La renommée de sagesse et de vertu de Mgr Visconti était si répandue qu'Henri IV, roi de France, le consulta plusieurs fois à propos de son divorce avec Marguerite de Valois... » A la naissance de Louis XIII (1601), Clément VIII accepta d'en être le parrain et désigna, pour le représenter au baptême, le cardinal Visconti, dont il savait la personne agréable au roi de France.

Dans cette même année 1601, Visconti obtint le riche évêché de Spolète. En 1603, il était à la cour

(1) Sans doute par une erreur d'impression M. Couzard nous dit que Visconti fut créé cardinal en 1589; c'est 1598 qu'il faut lire. (Loc. cit., p. 228, note.)

d'Espagne (1). En 1605, il fut l'un des grands électeurs de la double élection papale qui marqua cette année. « Paul V, dont il avait été l'ami lorsqu'il n'était que cardinal Borghèse, lui donna la légation de la Marche d'Ancône. Le cardinal se distingua dans sa tâche par l'extermination des brigands qui étaient la terreur de la contrée.

« Enfin, il mourut subitement à Macerata, le 13 octobre 1608. Son neveu et héritier, Mgr Honoré Visconti, depuis archevêque de Larisse et nonce de Pologne, de 1630 à 1636, le fit ensevelir dans la cathédrale de Notre-Dame de Lorette.

« Alphonse Visconti a été par ses hautes qualités un des plus illustres cardinaux de l'Eglise romaine : les nombreuses lettres intimes que lui ont adressées tous les souverains catholiques de l'Europe témoignent de l'estime dont il était entouré » (2).

Tel est le prince de l'Eglise auquel Henri IV adressait les lettres que l'on va lire. Et maintenant, pour en finir avec cette introduction, déjà trop longue peut-être au gré du lecteur, — en la relisant, je crois cependant n'y avoir rien dit qui ne soit indispensable, — énumérons les différents objets de ces onze lettres.



La première félicite Visconti de son élévation au cardinalat; la deuxième et la troisième ont trait à la

(1) On le sait par des lettres adressées d'Espagne à sa belle-sœur, Anna Sfondrati-Visconti. (M. Tencajoli.)

(2) « Les lettres conservées dans les riches archives de la Maison Visconti di Saliceto à Cernusco sul Naviglio, et que j'ai parcourues, proviennent des ducs de Mantoue, d'Urbin, de Savoie, de Modène, de Parme, du grand duc de Toscane, des électeurs de Mayence et de Bavière, des rois d'Espagne, de France et de Pologne, des empereurs Adolphe et Maximilien II, du prince de Transylvanie, de plusieurs archiducs d'Autriche et d'une foule de cardinaux, évêques, etc. » (M. Tencajoli, *loc. cit.*)

dissolution du mariage du roi ; la quatrième annonce l'arrivée d'un nouvel ambassadeur, le comte de Béthune ; les quatre suivantes parlent de la naissance et du mariage du dauphin ; la neuvième précède la promotion des cardinaux de 1604 ; la dixième vient après la double élection papale, et enfin la dernière s'occupe de l'Ordre de Saint-François, dont Visconti est le protecteur.

Ai-je besoin, après cette énumération, de donner la division de mon travail ? Elle se devine puisqu'elle n'aura qu'à suivre chronologiquement l'objet de ces lettres.

Peut-être trouvera-t-on ce travail trop long et hors de proportion avec sa cause, les lettres, qu'il pouvait suffire de publier ? Mais ce serait, à mon avis, trop peu faire pour l'histoire que donner la simple et sèche publication d'un document, si important soit-il en lui-même. Il faut toujours le rattacher aux événements contemporains par les mille détails et circonstances qui enchaînent les faits les uns aux autres. C'est ce que j'ai tenté dans les pages qu'on va lire.

CHAPITRE I

VISCONTI CRÉÉ CARDINAL

§ I

Les Valois et la Cour romaine. — Avènement de Henri IV. — Sa politique à Rome. — Sa conversion. — Traité de Vervins (1598)

Dans sa première lettre au cardinal Visconti, Henri IV le félicite de son élévation au cardinalat. « Je me réjouis, dit-il, de votre promotion, tant pour la réputation de votre vertu que pour l'opinion que

j'ai conçue de votre affection au bien de cette couronne. » Il ne se peut dire plus clairement, ce me semble, que Visconti avait déjà donné des preuves de son attachement au roi et à la politique française à Rome. Or, la lettre royale est du 6 avril 1599. Depuis dix ans, Henri est roi de France, et, si l'on se reporte aux jours de son avènement, on ne peut s'empêcher, en comparant les deux époques, de constater de profonds changements. Par quelles transformations a donc passé la politique française à Rome depuis Henri III? Nous l'allons voir aussi brièvement que possible, et nous saurons, par là-même, quels motifs ont inspiré la première lettre à Visconti.

Les derniers Valois, trop absorbés par des luttes intestines, s'étaient presque complètement détachés de la Cour romaine, et Grégoire XIV, sur l'instigation de l'Espagne, avait pu, sans soulever les protestations de Henri III, envoyer des secours aux Ligueurs. Volontairement ou inconsciemment, la France, ou plutôt le roi, négligeait le pape et méconnaissait son autorité morale. Nous ne pouvions que perdre à ce jeu, dangereux à toute époque; c'est ce qui survint. L'influence française auprès des papes, cette traditionnelle influence que plusieurs siècles d'efforts inouïs et persévérants avaient paru monter et fixer, à jamais, à un sommet inexpugnable, diminua alors si rapidement qu'elle arriva à n'être plus qu'une quantité tout à fait négligeable. Mais tout le terrain que nous perdions, l'Espagne le gagnait; ce n'était que le juste revirement des choses.

Fortifiée de son énorme puissance territoriale dans la péninsule Italique, l'Espagne, c'était alors Philippe II, ne manqua pas de prendre la place si bénévolement abandonnée par la France. La suite se devine. A mesure qu'à Rome s'accrurent son influence et son prestige, l'Espagne ouvrit un plus vaste champ à son ambition, allant jusqu'à se prévaloir de sa fidé-

lité au catholicisme pour réclamer le titre de protectrice de la papauté. La France ne semblait-elle pas, du reste, autoriser cette prétention, en se laissant déchoir du rang qu'elle avait si longtemps occupé à la tête des nations catholiques ?

Sans doute, l'Espagne n'obtint pas officiellement le titre de protectrice du Saint-Siège, titre, en somme, qui ne lui souriait qu'autant qu'il servait ses intérêts, mais, en réalité, Philippe II devint le conseiller ou l'inspirateur du pape, ce qui importait davantage. Bientôt, à la cour romaine, on ne jura plus — qu'on me pardonne cette expression dans une cour ecclésiastique ! — que par le roi d'Espagne, on n'eut d'yeux que pour ses richesses, on n'eut d'oreilles que pour ses menaces ou ses promesses. En prévision d'un changement toujours possible de pape, on parlait du conclave où le parti espagnol serait tout puissant et on prétendait, d'une façon tout au moins inconvenante, que le Saint-Esprit y serait apporté par un vent d'Espagne. A la vérité, ils furent les élus de l'Espagne, Grégoire XIV (1590-1591), et Innocent IX (1591), et leurs actes répondirent à leur origine. Mais leur successeur, Clément VIII (1592), va donner à la politique pontificale une orientation nouvelle, ou plutôt il lui fera reprendre ses anciennes traditions : n'y fut-il point amené par le nouveau roi de France ? La suite de ces pages nous l'apprendra.



Henri III est mort, le roi de Navarre devenu Henri IV monte sur le trône, et son règne va changer la face des choses.

Le nouveau roi tient à l'honneur de la France plus qu'à son propre honneur ; conscient de ses devoirs de chef de gouvernement, il s'applique sans tarder à cette œuvre, qui, considérée impartialement à trois siècles

de distance, nous apparaît encore grandiose et singulièrement ardue : le relèvement de la France à l'extérieur comme à l'intérieur. Tout le terrain abandonné par les Valois, Henri IV va le reconquérir pied à pied, lentement, mais sûrement; influence, prestige, autorité, tout ce dont ils s'étaient peu soucié ou trop désintéressé, leur successeur va en reprendre possession aux dépens de ses ennemis et pour le plus grand bien de la France.

Pour ce faire, des concours intelligents et dévoués lui étaient nécessaires. On sait qu'il les trouva parmi ses conseillers et les noms de ces fidèles serviteurs du roi et de la France sont trop connus pour que je m'arrête à les nommer ici. Un nom, cependant, sera retenu, celui de Villeroy (1), pour nous permettre de souhaiter qu'il y eût présentement, à notre ministère des Affaires Etrangères, un sosie de cet habile secrétaire d'Etat.

Le relèvement de la France à l'extérieur nécessitait des diplomates expérimentés, prudents, observateurs, d'un tact et d'une discrétion éprouvés, « Henri IV laissant à ses ambassadeurs une grande initiative, et faisant d'eux ses conseillers presqu'autant que ses mandataires » (2).

Aussi, vit-on bientôt, en toutes nos ambassades, à Rome, à Londres, à Madrid, à Venise, à Turin, à Constantinople, partout, enfin, où la France était représentée, des hommes dignes du choix du roi, pénétrés de ses desseins, s'efforçant d'en assurer la réalisation et y réussissant presque toujours, comme nous le prouvent leurs diverses correspondances.

(1) Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy (1542-1617), fut secrétaire d'Etat à la mort de son beau-père de l'Aubespine (1567), sous Charles IX et Henri III. Il fut un des membres actifs de la Ligue, mais il reconnut Henri IV en 1594; réintégré dans ses fonctions de secrétaire d'Etat, il fut chargé des Affaires Etrangères.

(2) Couzard, *loc. cit.* Introduction.

A Rome, pour ne parler que du milieu qui intéresse la présente étude, se succédèrent tous les trois ans, avec des succès variés, nos meilleurs diplomates, tels Luxembourg (1), Sillery (2), Béthune, Brèves (3).

Munis, à leur départ, d'instructions très précises continuées pendant leur séjour à Rome, ils tenaient le roi au courant de tout ce qui se passait à la cour romaine... et ailleurs. A Rome, en effet, aboutissaient tous les fils de la politique mondiale, et on y apportait toutes les nouvelles du dehors, jusqu'aux moindres potins des plus petites Cours. Notre ambassadeur faisait l'office de nos modernes agences *Havas* ou autres, à cette différence près, que l'ambassadeur, agent intelligent, ne restait point passif, et tout en transmettant fidèlement au roi ce qu'il apprenait, agissait en conséquence de ce qu'il voyait ou entendait. On ne pensait point, à cette époque, à simplifier la mission de notre ambassadeur, en perquisitionnant au domicile du nonce et en saisissant toutes ses archives.



La politique française à Rome, Henri ne l'ignorait pas, devait tendre à détruire l'influence espagnole, mais c'eût été ne vouloir point réussir qu'aborder de front une telle forteresse ; mieux valait en préparer l'attaque prudemment, graduellement et de longuemain, d'autant plus qu'une telle méthode convenait mieux au caractère Italien avec lequel il fallait compter. Avant tout, Henri comprit qu'il devait gagner la confiance du pape, chose difficile pour un Huguenot.

Paris vaut bien une messe, aurait-il dit dans une

(1) François de Luxembourg, duc de Piney. Sully l'appelle Henri.

(2) Nicolas Brulart, sieur de Sillery, devint plus tard chancelier de France.

(3) François Savary, comte de Brèves. Il fut longtemps ambassadeur à Constantinople avant de venir à Rome. Il fut le gouverneur de Gaston d'Orléans.

boutade plus ou moins authentique. Paris, en l'espèce, c'était la France, c'était le trône, et Henri jugeant sagement que cela valait bien sa conversion, fit annoncer au pape son abjuration en lui demandant l'absolution. C'était un beau coup. Il dénotait peut-être plus d'habileté que de sincérité, — chi lo sa ? — il n'en obtint pas moins à son auteur sa reconnaissance comme roi de France par le Saint-Siège lui-même; celui-ci, pour tout dire, se fit bien un peu prier, mais devant les instances et surtout les actes du néo-catholique, et aussi sous l'action diplomatique de D'Ossat, qui « était à Rome, le principal négociateur de l'absolution du roi » (1), il cessa de se dérober. D'Ossat prétendait bien, et il l'écrivait à Henri, que le pape, en absolvant, ne faisait que prendre ses propres intérêts, mais doit-on le croire à la lettre ?

Le pape cependant en tout cela demeure dessous et son autorité, tant spirituelle que temporelle, y gît par terre. Et par le refus qu'il a fait de vous admettre, il demeure de fait exclu lui-même du premier royaume de la chrétienté et n'y peut rentrer que par votre merci et par votre absolution, de façon qu'il ne s'agit pas tant aujourd'hui si Votre Majesté sera admise réellement et de fait à l'Eglise et à la Couronne, comme si le pape recouvrera en France l'autorité qu'il y a perdue. Et, hormis ce point de la conscience, *le pape*, *quant à toutes autres choses*, *a plus besoin que vous receviez son absolution que vous-même*... (2).

D'Ossat, ne nous rappelle-t-il point, par ce langage, son origine gasconne ? En tous cas, il se découvre aussi bon courtisan qu'habile diplomate; grâce à lui,

(1) *Journal des Débats* du 8 septembre 1906, article de M. H. Chantavoine, commentant une lettre de D'Ossat à Henri IV (1594). Je dois la connaissance de cet intéressant article à Mme la comtesse d'Arjuzon, l'éminent historien si connu qui voudra bien accueillir, de nouveau, l'hommage de ma respectueuse gratitude. Une remarque à M. Chantavoine, en passant : de la façon dont il parle de D'Ossat, on croirait à tort qu'il était déjà cardinal en 1594; il ne le fut qu'en 1598.

(2) Lettres et vie du cardinal D'Ossat, par l'abbé Dégers.

le roi son maître « tenait le bon bout » et eut gain de cause.

De cette conversion du roi, il est permis de dire qu'elle fut la première étape de sa politique à l'égard de Rome : elle servait ses intérêts au dehors aussi bien qu'au dedans, puisqu'en lui assurant le trône de France, que les Ligueurs catholiques n'avaient plus raison de disputer au roi converti, elle faisait de lui, aux yeux du pape, le successeur légitime des rois très chrétiens de la Fille aînée de l'Eglise.

Loin de s'en tenir à ce premier succès et comprenant qu'il n'a rien fait encore, lorsqu'il regarde le chemin à parcourir, Henri redouble d'égards et de prévenances pour le Saint-Siège : le résultat en est aussitôt appréciable, car il s'attire les sympathies, je dirai, officieuses de Clément VIII. Dans ses luttes contre l'Espagne et la Savoie, il prête volontiers l'oreille aux conseils pacifiques qui lui viennent de Rome. Désireux de la paix, pour son armée amoindrie, pour son peuple surchargé d'impôts, entendant ses irréconciliables ennemis réclamer cette paix à laquelle il pouvait se flatter de les avoir acculés, Henri a l'habileté de laisser croire qu'il cède aux instances et à la prière du pape : ainsi le traité de Vervins (1598) vient marquer la deuxième étape de sa politique romaine. Alexandre de Médicis, cardinal de Florence, qui a participé à ce traité, donne au pape l'assurance qu'Henri désire vraiment la paix dans toute la chrétienté, et que, par lui, la France veut recouvrer sa place à la tête des nations catholiques. « Vous pouvez assurer Sa Sainteté, écrit le roi à D'Ossat, qu'elle disposera toujours de moy comme elle voudra pour *mettre en paix la chrestienté* » (1).

A ce coup, le pape, sans plus hésiter, osa montrer ouvertement ses sentiments pour la France, et le roi

(1) *Lettres missives*, t. VIII, p. 633.

d'Espagne venant à mourir peu après le traité de Vervins, on ne craignit plus, à la Cour romaine, d'accueilir les avances françaises.

La mort de Philippe II favorisait grandement les desseins de Henri. Autant, en effet, la politique de Philippe II avait été « grande dans ses conceptions, puissante dans ses moyens, quoique malheureuse dans ses résultats », autant la politique de Philippe III devait « se rapetisser, se mettre au niveau des maigres hommes d'Etat qui allaient la diriger désormais » (1).

Nul ne s'étonnera donc qu'à ses succès passés la politique espagnole n'ajoute plus que de lourdes fautes, dont Henri IV, aux aguets, ne manquera pas de tirer tout le bénéfice possible.

§ II

Candidats à la pourpre proposés par Henri IV. Visconti, Sourdis, D'Ossat créés cardinaux (1598-99). Félicitations à Visconti (6 avril 1599).

La conversion de Henri lui avait attiré la sympathie du pape, le traité de Vervins lui gagna définitivement sa confiance. Mais ce n'était encore qu'un demi-succès. En luttant contre l'influence espagnole à Rome, Henri IV, je l'ai dit, marchait à l'assaut d'une véritable forteresse ; c'était un siège en règle qu'il lui avait fallu entreprendre, et, jusqu'à présent, sa conversion et le traité de Vervins n'ont été que des travaux d'approche. Ceux-ci, à la vérité, ont rempli de confiance les assiégeants et inspiré de salutaires réflexions aux assiégés, mais le pape demeure encore dans la place elle-même, et il y est entouré, circonvenu par les partisans de l'Espagne. C'est donc au cœur de la place, c'est à la cour romaine elle-même

(1) Couzard, p. 16.

que les agents du roi de France devront aller combattre et détruire, par la mine et la sape, l'influence espagnole.

Henri compte-t-il des alliés dans l'entourage du pontife? Parmi les cardinaux italiens il n'y en a guère que deux qui « penchent ouvertement pour la France, qui sont Français comme on disait alors : ce sont le cardinal de Florence et le pieux et savant Boronius » (1). Presque tous les autres gravitent autour du cardinal Cinzio Aldobrandini, neveu du pape, secrétaire d'Etat, et probablement gros pensionnaire de l'Espagne, ce qui indique suffisamment l'orientation de ses sympathies.

A défaut d'Italiens, nous avions des cardinaux français, et ces alliés naturels devaient, du moins, former, à Rome, un groupe assez influent ? Oui, s'ils avaient été à Rome, mais malheureusement nos trois cardinaux, Gondi, Givry, Joyeuse, n'habitaient pas la Ville Eternelle depuis longtemps, et, le seul des trois, Joyeuse, qui eût pu y trouver quelque crédit, se montrait le plus récalcitrant à tout voyage *ad limina*. En vain, le roi le pressait « d'aller par de là, où je scay, disait-il, que sa présence et demeure peut estre plus utile à mon service qu'en ce royaulme » (2), Joyeuse trouvait toujours un prétexte et ne partait jamais; protecteur des affaires de France en cour de Rome, il ne manifestait aucune hâte à remplir sa mission.

En 1598, le parti français, à Rome, est donc réduit à sa plus simple expression, et dès lors on peut conclure que si, à cette époque, les sympathies et la confiance de Clément VIII sont allés à Henri IV, cela s'est fait spontanément, sans l'appui d'aucune influence extérieure.

(1) Couzard, *loc. cit.*, p. 262.

(2) Henri IV à Luxembourg, 2 juillet 1598. Lettres missives, t. VIII, p. 709.

Fort de cette confiance et de ces sympathies, dont il connaît la sincérité par son ambassadeur, Luxembourg, Henri pense depuis longtemps à grouper autour du pape des Français et des amis de la France. On parle, en effet, de la possibilité d'une promotion cardinalice ; c'est donc, pour le roi, le moment de proposer ses candidats ; il les trouvera sans peine. C'est d'abord, pour les Français, Mgr Arnauld D'Ossat (1), archevêque de Rennes, qui, depuis longtemps, est à Rome, le principal artisan de la politique royale. On l'a vu plus haut obtenir pour Henri l'absolution pontificale. « Méridional très intelligent et très avisé, il ne devait son élévation qu'à son mérite. Fils du peuple, élève de l'Université de Paris, puis, à Bourges, du célèbre juriste Cujas, juriste consommé lui-même, d'abord secrétaire, et, ensuite, remplaçant de notre ambassadeur à Rome, M. de Foy, il rendit, dans cette négociation épineuse, les plus grands services à son maître » (2). En ce moment même, D'Ossat travaille à une autre négociation, non moins difficile, la dissolution du mariage du roi ; il a pour collaborateur un auditeur de rote, Séraphin Olivary (3), jurisconsulte renommé.

Tous deux, habitués de la cour romaine, au courant de ses intrigues et de ses caractères, merveilleusement doués pour seconder avantageusement les projets du roi de France, semblent donc des candidats naturels à la pourpre cardinalice.

Avec Henri IV, il faut trop souvent s'attendre à voir le plus beau geste amoindri par quelque faiblesse : ce fut le cas.

Si, dès le 20 janvier 1597, il propose Séraphin à

(1) Arnauld D'Ossat naquit à Larroque en Magnoac, près d'Auch, en 1536, et mourut en 1604. Il se fit connaître par sa défense de Ramus contre Charpentier. Il fut nommé archevêque de Rennes en 1596.

(2) Article précité du *Journal des Débats*.

(3) Séraphin Olivary est encore appelé Ollivieri.

Luxembourg (1) « parce que son honneur l'oblige à le favoriser », il ajoute, malheureusement, le nom de La Chapelle (2), parce que, dit-il, « l'affection que je porte à ceulx auxquels il appartient me faict désirer son advancement très ardemment ». A défaut d'autres mérites, La Chapelle a celui d'être le cousin-germain de Gabrielle d'Estrées, piètre titre au cardinalat, Henri ne le reconnaîtra que trop tard, alors que La Chapelle, devenu le cardinal de Sourdis, loin de le servir à Rome, lui nuira plutôt en maintes circonstances.

Après Séraphin et La Chapelle, Henri recommande Lomelin à son ambassadeur, « avant tous aultres étranger », et le 7 février suivant, il nomme l'archevêque de Bourges, du Perron, « au nombre des prélats que je vous ai commandé proposer au pape, dignes d'estre honorez du chappeau de cardinal, quand il sera temps d'en parler » (3). Enfin, mais, quelques mois plus tard, ce fut le tour de l'archevêque de Rennes d'être compris dans la liste « cardinalice » du roi (4).

Toutefois il ne suffisait pas de proposer ces cinq candidats français, il était non moins urgent de chercher, dans l'entourage pontifical, des candidats amis de la France ou disposés à le devenir; c'est ainsi que le roi proposa « Alexandre Pico de la Mirande, pour estre issu d'une maison qui a toujours affectionné la France » (5), et Alphonse Visconti, que les alliances

(1) Lettres missives. t. VIII, p. 627.

(2) François d'Escoubleau, comte de la Chapelle, devint archevêque de Bordeaux.

(3) Lettres missives, t. VIII, p. 629. Du Perron, protestant converti, prit une grande part à la conversion de Henri IV. C'est lui qui alla à Rome en 1594, et fit lever l'interdit mis sur le royaume par le pape. Il prononça les oraisons funèbres de Ronsard et de Marie Stuart.

(4) Lettres missives, t. VIII, p. 675.

(5) Lettres missives, t. VIII, p. 627.

anciennes de sa famille avec les Valois, tournaient naturellement vers la France.

Le premier nommé de tous ces candidats fut Visconti, créé cardinal dans le consistoire du 3 mars 1598; mais, d'après M. Tencajoli, le chapeau ne lui fut remis qu'en 1599, à Rome, en même temps, sans doute, qu'aux nouveaux élus de la promotion du Carême. En tous cas, c'est à cette époque seulement que Henri lui adressa, pour le féliciter, la lettre suivante, que devait lui remettre notre nouvel ambassadeur, M. de Sillery :

Mon cousin entre ceulx quil à pleu à nostre très saint Père le pappe eslever à la dignité de cardinal je me suis resiouy de vostre promotion tant pour la réputation de vostre vertu que pour lopinion que jay conceue de vostre affection au bien de ceste couronne de quoy jay commandé au s[r] *de Sillery conseiller en mon conseil d'estat et mon ambassadeur par dela de faire avec vous en mon nom loffice de conjouissance ainsi qu'il est accoustumé vous priant vous asseurer de la bonne volonté que je vous porte et me faire part de la vostre aux occasions qui se présenteront ainsi que led. s*[r] *de Sillery vous fera plus amplement entendre. Priant Dieu mon cousin qu'il vous ayt en sa très s*[te] *et digne garde Escript a Fontainebleau le sixiesme jour d'apvril 1599.*

Henry.

Tous les candidats du roi ne furent pas aussi heureux que Visconti : seuls furent promus La Chapelle, que nous appellerons désormais le cardinal de Sourdis, et D'Ossat.

Celui-ci, pour avoir été le dernier de la liste des candidats royaux, n'en passa moins avant tous les autres, à la grande satisfaction de tous ceux qui, en France comme en Italie, l'approchaient et le connaissaient. Heureusement pour D'Ossat, Joyeuse était enfin arrivé à Rome avant cette promotion de 1599, et son

intervention ne fut sans doute pas inutile pour faire accorder à l'archevêque de Rennes ce que son mérite seul lui aurait dû amplement obtenir ; mais, chaque médaille à son revers, et Joyeuse, pour ne pas mécontenter le roi, ni surtout la toute puissante favorite, dût également insister en faveur de La Chapelle.

Quelque satisfaction que le roi ait pu éprouver de la promotion d'un de ses plus fidèles serviteurs et du parent de Gabrielle, il n'en éprouva pas moins un profond regret de voir échouer Séraphin et Lomelin, et il l'écrivit à Joyeuse le 31 mai 1599, puis le 8 mai (1).

Enfin, aussi empressé à consoler qu'à féliciter, il envoya les lignes suivantes à « Mons[r] de Lomelin » lui-même (2).

Mons[r] Lomelin, vous pouvés penser combien il m'a esté grief qu'après si vifves et instantes poursuites que j'ay faict faire à nostre trez sainct Père en faveur de vostre promotion, vous ne soyez comprins en celle qu'il a pleu à sa saincteté faire de cardinaulx qu'elle a crées au commencement du caresme.... ce qui m'a consolé c'est que je n'ay obmis aulcune chose pour la rendre plus favorable, comme je veux encore faire à l'advenir et commanderay au s[r] de Sillery, mon ambassadeur, de ne se désister de ceste poursuite....

Le roi ne pouvait encore se flatter « d'avoir pour luy la cour romaine », ce demi-succès de ses propositions cardinalices le prouve surabondamment, mais, « il a un pied dans la place », et avec des hommes de la valeur de Joyeuse et de D'Ossat, que bientôt viendra seconder si brillamment le comte de Bethune, il peut concevoir de belles espérances : l'avenir lui donnera vite raison.

(A suivre.) P. CALENDINI.

(1) Lettres missives, t. V, pp. 107-113.
(2) Lettres missives, t. IX, p. 173.



DOCUMENTS INÉDITS

Preuves de la noblesse de Madeleine Le Vasseur de Cogners, de Françoise Le Vasseur de Sainte-Osmane et d'Antoinette Le Vasseur de Fargot, sœurs, reçues dans la communauté des Demoiselles de Saint-Louis, à Saint-Cyr (1687) (1)

Extraits du registre des Baptêmes de la paroisse de Saint-Georges-des-Essarts, au diocèse du Mans, signés par collation du 13 juillet 1687, Joquet, curé de cette église, portant que Madeleine, Françoise et Antoinette, nées du mariage de messire Benjamin-Emmanuel Le Vasseur, chevalier, seigneur de Sainte-Osmane et des Essarts, et de dame Marie L'Hermite, furent baptisées, savoir Madeleine, le 26 septembre 1670, et Françoise et Antoinette, jumelles, le 28 septembre 1671 (2).

I. — A) Contrat de mariage de Benjamin-Emmanuel Le Vasseur, chevalier, seigneur de Sainte-Osmane et de Villehémon (3), au Maine, fils de Louis Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, du Fargot, de Beaumont-la-Ronce et de Thouars (4), et de Suzanne Malerai, sa femme, accordé le 26 octobre 1657, avec Marie L'Hermitte (5), fille de François L'Hermitte, chevalier, seigneur de Prazé, et de Antoinette de Bercher, sa femme, le contrat reçu par Guneau, notaire au Châtelet de Paris.

(1) Le Vasseur : *d'argent, au lion de gueules, couronné, lampassé et armé d'azur.*

(2) Claude-Bernard, fils des mêmes, naquit le 13 août 1668 et fut baptisé le même jour. (*Registres d'Artins*).

(3) Paroisse de La Chapelle-Huon.

(4) Paroisse de Saint-Mars-sous-Ballon.

(5) L'Hermitte : *d'azur, à 3 gerbes d'or, 2 et 1, liées de gueules; écartelé d'argent au massacre de cerf de sable, ramé d'or.*

B) Partage des biens de Louis Le Vasseur, écuyer, seigneur de Thouars, fait le 25 novembre 1649, entre Jacques Le Vasseur écuyer, seigneur de Cogners et Benjamin-Emmanuel Le Vasseur, sieur de Sainte-Osmane, ses enfants. Cet acte reçu par Deniau, notaire au Maine.

II. — A) Contrat de mariage de Louis Le Vasseur, chevalier, seigneur de Thouars, fils de Joachim Le Vasseur, chevalier, seigneur d'Aillières et d'Elizabeth d'Argençon, sa femme, accordé le 25 juin 1622, avec Suzanne Malerai (1), fille de Pierre Malerai, seigneur d'Ardenne, et de Suzanne Bernardeau, sa femme, le contrat reçu par Robert, notaire à Fontenay-le-Comte.

B) Partage fait le 11 octobre 1625, entre Louis Le Vasseur, chevalier, seigneur de Thouars, de Fargot et de Beaumont-la-Ronce et Antoine Le Vasseur, son frère, chevalier, seigneur d'Aillières, de la succession de Joachim Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, et de dame Elizabeth d'Argençon (2), sa femme, leurs père et mère. Cet acte reçu par Deniau, notaire à Cogners.

III. — A) Transaction faite le 5 janvier 1595, entre Jacques Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, de Thouars et de Fargot, et Joachim Le Vasseur, son frère, écuyer, seigneur d'Aillières, sur les différends qu'ils avaient pour le partage de la succession de Joachim Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, et de Louise de Thouars (3), leurs père et mère. Cet acte reçu par Renvoizé, notaire à Cogners.

B) Quittance d'un rachat dû à Louis de Billi, sei-

(1) De Malerai : *de gueules, à une bande d'argent, chargée de 3 molettes de sable.*

(2) Argençon : *d'argent, au chef emmanché de trois pointes, d'azur.*

(3) Thouars : *parti emmanché d'or et d'azur.*

gneur de Courville, par Joachim Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, donné le 20 juin 1575, à Jacques et Joachim Le Vasseur, ses enfants. Cet acte reçu par Beaufils, notaire à Courville.

C) Commission donnée par le roi, le 19 août 1602, au seigneur de Cogners, gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté et capitaine de cent hommes d'armes, pour tenir la main à l'édit de pacification dans le ressort du Parlement de Bretagne. Ces lettres signées : Henry, contresignées : Pottier, et scellées.

IV. — A) Cession faite le 14 février 1551, par Agnès de Renti, veuve d'Antoine Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, à Joachim Le Vasseur, son fils, de tout ce que Rolande Le Vasseur, sa sœur, pouvait prétendre dans la seigneurie de Cogners. Cet acte reçu par Hallé, notaire au Châtelet de Paris.

B) Provisions du gouvernement de Vendômois, données le 1er novembre 1563, à Joachim Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, par Jeanne, reine de Navarre, duchesse de Vendômois.

C) Commission donnée le 21 octobre 1558, par François de Lorraine, duc de Guise, au sieur de Cogners, guidon de la compagnie des gens d'armes de M. de la Rochefoucauld, pour conduire cette garnison au lieu de Neufchâtel, en Quercy. Cet acte signé : François ; contresigné : Guillier et scellé.

V. — A) Testament fait le 28 août 1581, par Agnès de Renti, veuve d'Antoine Le Vasseur, chevalier, seigneur de Cogners, par lequel elle fait son légataire universel Jacques Le Vasseur, son fils aîné. Cet acte signé : Poulain, notaire à Coudrés.

B) Quittance donnée le 1er avril 1531, par l'abbesse de Notre-Dame de la Guiche, à Agnès de Renti (1),

(1) De Renti : *d'argent, à 3 doloires de gueules, 2 et 1, les deux du chef adossées.*

veuve d'Antoine Le Vasseur, seigneur de Cogners, pour une année de la pension de sœur Françoise Le Vasseur, sa fille. Cet acte signé : Madeleine Malon.

C) Sentence rendue au siège de Saint-Calais, le 17 juin 1515, par laquelle René d'Aron, seigneur des Bordeaux, est ordonné tuteur à Antoine Le Vasseur, fils de Jean Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cogners, et de Louise Aubry (1), sa veuve. Cet acte est signé : Lancelin.

VI. — A) Contrat de mariage de Jean Le Vasseur, écuyer, fils d'Alain Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cogners, et de Marguerite d'Andigné (2), sa femme, accordé le 23 avril 1500, avec Louise Aubry, fille de André Aubry, écuyer, seigneur de Villletrémaize, et de Yvonne Le Roy. Ce contrat passé par Dodier, notaire au Mans.

B) Transaction (3) faite le 8 avril 1505, après Pâques entre Jean Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cogners, et François Le Vasseur, son frère, sur les différends qu'ils avaient pour le partage de la succession d'Alain Le Vasseur et de Marguerite d'Andigné, leurs père et mère.

VII. — Contrat de mariage d'Alain Le Vasseur, écuyer, seigneur de Cogners, et de Jeanne d'Argençon, avec Marguerite d'Andigné, fille de Lancelot d'Andigné, chevalier, et de Catherine d'Olivet, accordé le 16 novembre 1456.

VIII. — Testament de Jeanne de Chourses, dame

(1) Aubry : *d'azur, à 3 fleurs de lis d'argent, 2 et 1.*

(2) D'Andigné : *d'argent, à 3 aigles de gueules, 2 et 1.*

(3) Par cet acte, Jean Le Vasseur donne à son frère, François Le Vasseur, prêtre, licencié en décret, seigneur de Gratesac, la tierce partie de la terre et seigneurie d'Avesnes, près de Marolles-les-Braults. Témoins : Jean de Clinchamps, écuyer, seigneur de la Buzardière, Jean Ronsard, écuyer, seigneur des Roches et René d'Aron, écuyer, seigneur des Bordeaux.

d'Avesnes, femme de Pierre Le Vasseur (1), chevalier, seigneur de Cogners, fait le 4 mars 1420, par lequel, elle nomme pour ses exécuteurs, Jean Le Vasseur et Jean Le Gras, sieur de Sasnières.

PIÈCE PAPIER *(de mon cabinet.)*

EM.-L. CHAMBOIS.

(1) Pierre Levasseur épousa : 1° Isabeau, fille de Geoffroy de Villaines, le mercredi vigile de la Madeleine, 1395. Veuf, il épousa : 2° Jeanne de Chourses, veuve de Patry d'Argençon. Il fut inhumé anx Cordeliers de Vendôme, avec cette épitaphe :

Cy en droit gist en sépulture.
Messire Pierre Le Vasseur,
Qui à servir Dieu mit sa cure.
Chevalier fut de Cogners sieur,
Ce lieu prit par dévotion,
Priez Jésus qu'il luy fasse pardon.





NOS COLLABORATEURS

Subvention du Conseil général

Dans sa séance du 10 avril 1907, le Conseil général de Maine-et-Loire a voté une subvention de 700 francs à M. l'abbé Uzureau, directeur-fondateur de l'*Anjou Historique,* pour l'ensemble de ses travaux d'histoire locale.

Nos sincères félicitations à notre savant collaborateur.

Rectification

Depuis la publication du numéro de janvier des *Annales Fléchoises*, nous est parvenue la lettre suivante :

11 Mars 1907.

Paris. 4, rue Casimir-Périer.

Monsieur l'abbé,

Dans l'article élogieux que vous avez bien voulu consacrer à mon étude sur La Varenne, vous avez fait observer que l'une des deux lettres de Henri IV que je donnais comme inédites, avait déjà été publiée par les *Annales Fléchoises*. Par contre, j'espère que vous voudrez bien reconnaître dans le prochain numéro que celle que vous donnez à votre tour comme inédite, à la page 24 du fascicule que je viens de recevoir, a été précédemment publiée par moi. Je m'excuse de n'avoir pas usé du même procédé à votre égard pour la première. Elle m'avait échappé.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mes sentiments distingués.

Baron DE LA BOUILLERIE.

C'est avec le plus grand plaisir que j'accède à la légitime demande de M. de la Bouillerie, et je reconnais volontiers comme non inédite la lettre de Henri IV que j'ai donnée dans le dernier numéro des

Annales Fléchoises (janvier-février), page 24 : elle a déjà paru dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine* de novembre-décembre 1905, page 317.

Satisfaction lui étant donnée, mon distingué correspondant me permettra de courtoises, mais justes remarques.

J'ai commencé, en décembre 1903, l'étude intitulée : *A propos de deux lettres inédites de Henri IV à Guillaume Fouquet, marquis de la Varenne*, et je publiai de suite la première de ces lettres. C'est même à cette publication que nous devons cet honneur d'avoir M. de la Bouillerie comme sociétaire et comme collaborateur. Ayant, en effet, depuis longtemps, recueilli des documents pour une monographie de La Varenne, il me pria de vouloir bien lui laisser la primeur de ce travail et je m'effaçai avec d'autant plus d'empressement que j'étais charmé de voir un tel sujet traité par un historien aussi goûté qu'autorisé.

Pour des raisons que tous les directeurs de revue comprendront, mon étude ne put paraître régulièrement en chaque fascicule : je cédai la place à nos nombreux collaborateurs, ce dont, du reste, personne ne s'est plaint ; tant et si bien qu'au lieu de se terminer à la moitié de 1904, mon *A propos* en est encore à attendre l'hospitalité d'un numéro des *Annales*.

M. de la Bouillerie connaissait donc mon étude, et il est étonnant qu'il l'ait oubliée en 1905.

En outre, après l'apparition du numéro de décembre 1905 de la *Revue Historique et Archéologique du Maine*, où M. de la Bouillerie, publiant les deux lettres en question, donnait comme inédite celle déjà parue dans les *Annales Fléchoises* de décembre 1903, je demandai une rectification pour la première, à l'auteur et au directeur de la revue, ajoutant mes regrets que ni l'un ni l'autre n'aient eu la pensée de me réserver la publication de la seconde dont j'avais moralement la priorité.

M. Triger, seul, m'accusa réception de ma requête, et c'est toute la suite que l'on daigna lui donner, car ni les deux fascicules qui continuèrent la savante monographie de M. de la Bouillerie, ni le tirage à part, qui a fait ici-même l'objet d'un sincère compte rendu, n'apportèrent la légitime rectification demandée.

Je m'en voudrais et nos lecteurs ne me pardonneraient pas d'agir de même aux *Annales Fléchoises*. Au reste, je n'avais nul besoin de la réclamation de mon distingué correspondant et je m'étais déjà proposé de prévenir le lecteur en ce même numéro.

La lettre, contenue à la page 24 des *Annales* de janvier, n'est donc pas inédite, c'est entendu, puisque c'est la lettre publiée déjà par M. de la Bouillerie. Toutefois, comme, à cause probablement d'une lecture trop hâtive, elle contient quelques inexactitudes, je la rétablis ici dans sa véritable teneur; ainsi, pourrai-je peut-être encore la prétendre inédite?

P. CALENDINI.

DEUXIÈME LETTRE AU MARQUIS DE LA VARENNE

Yl nan faut plus doubter, il y faut aporter ce quy ce doyt syl est possible que ie vous voye ce soyr. Janvoye sobion la queryr pour la fayre venyr au pressoyr ie vous an dyré la cause et le moyen que ie suys davys que l'on y tyene, ce bruyt quy a couru ycy vyent de la prynssesse de conty, elle la dyt a m de seuylly et a ma fame, et la cause a este que ie demandys a m deguyllon ou estoit le comte de soummaryve, yl me respondyt quyl estoyt en flandres, ie luy dys vous ettes mal adverty yl est a soyssons quy joue tous les jours a la paume et luy quy scaye ie croyge. tout cest anqueste a tout le monde quetce que Je dysoys de son frere. Jan say davantage que ie vous dyré. Je vous ravoye vos lettre guardes bien celle que lon vous escryt.

Henry.

Nouveau Docteur ès-lettres

Nous apprenons avec plaisir que l'un de nos bons amis, M. l'abbé Clément Jugé, professeur à Versailles, vient de soutenir brillamment deux thèses françaises de Doctorat devant la Faculté des Lettres de Caen. Ces deux thèses ont pour titre : *Nicolas Denisot, du Mans, essai sur sa vie et ses œuvres*, et *Jacques Peletier, du Mans, essai sur sa vie, son œuvre, son influence.* M. l'abbé Froger nous donnera le compte rendu de ces *Essais*, mais, disons de suite qu'ils éclairent, d'un jour tout nouveau, deux personnages importants de notre histoire locale, et nous devons, en félicitant l'auteur, le louer de ses recherches perspicaces qui ont été couronnées de succès. P. C.

ERRATUM

La lettre inédite du roi de Navarre au roi de France, que nous avons publiée dans le dernier fascicule des *Annales Fléchoises*, doit être datée de la fin de mars 1585, et la date de celle qui suit, publiée par M. Bergier de Xivrey, nous paraît, en conséquence, devoir être indiquée vers la mi-avril. H. DE L.

NÉCROLOGIE

M. le docteur Beauchef

La *Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche* vient de perdre l'un de ses plus anciens membres, M. le docteur A. Beauchef, ancien médecin du Prytanée Militaire de La Flèche. Nous ne pouvons oublier que, lors de la réorganisation de notre Société, M. le docteur Beauchef nous donna spontanément son adhésion, et voulut compter parmi nos membres titulaires, et comme abonné des *Annales Fléchoises.*

Que la famille qui le pleure, que Mme Beauchef et ses enfants veuillent bien agréer ici nos sentiments de profonde et sincère condoléance. P. C.

BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage ;

2° les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes ; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque ;

3° les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Abbé Angot. — *Epigraphie de la Mayenne.* — Laval, veuve A. Goupil; Paris, A. Picard, 1907. In-4°, 2 vol., LXXXV-527, 485 p. Prix, 50 fr.

Explorer minutieusement 276 communes, coordonner et commenter 1,622 textes épigraphiques, en plus de 1,100 pages, ajouter aux textes historiques et descriptifs les figures elles-mêmes des inscriptions dans des gravures parfaites de fidélité et d'exactitude, telle est l'œuvre immense que M. l'abbé Angot a entreprise et menée à bien en moins de quatre années. Notre éminent collaborateur venait à peine de terminer son *Dictionnaire de la Mayenne* (couronné par l'Académie), lorsqu'il reprit ses courses à travers le département pour relever toutes les inscriptions conservées sur les murs des églises, sur les cloches, sur les croix des chemins, sur les tombes des cimetières, sur les linteaux des portes et jusque sur les cadrans solaires rencontrés un peu partout. Pour nous donner ces inscriptions, M. Angot a suivi l'ordre alphabétique des communes.

J'avoue avoir éprouvé le plus vif plaisir à parcourir ces pages, auxquelles la science du texte et l'attrait de l'image apportent un intérêt extraordinaire.

Dans une magistrale introduction l'auteur nous décrit pour ainsi dire toute l'armature de son ouvrage, toute l'histoire de l'épigraphie mayennaise ; il me suffira donc de

résumer cette introduction pour donner une idée de l'œuvre entière; cependant, quoi que j'en puisse dire, je n'en pourrai rendre exactement la physionomie, et nos lecteurs devront eux-mêmes lire l'*Epigraphie* pour comprendre son importance au point de vue de l'histoire locale.

Matériaux. — Quels sont d'abord les matériaux dont se servirent les épigraphistes mayennais? Ce sont, par ordre d'importance, le granit, le marbre, l'ardoise, le bois, la terre cuite, la fonte, le fer.

Granit. — « Le granit est la matière première qu'on a le plus largement utilisée, et, comme elle est peu transportable de sa nature, elle est restée la caractéristique du pays où elle s'exploite, l'arrondissement de Mayenne. »

L'abbé Angot a relevé 455 inscriptions sur granit. « Les premiers essais d'épigraphie granitique se firent simultanément sur les monuments et les dalles funéraires... Toutes ces inscriptions (XVe, XVIe siècles) sont en gothique.

« Avec le XVIIe siècle commence la série, si riche par le nombre, des inscriptions en grandes capitales sculptées ou gravées sur les tombes, les linteaux, les cheminées, les croix de chemins... Aux XVIIe et XVIIIe siècles, le granit est la matière première de l'épigraphie populaire. Sur les 450 épigraphes de cette nature, on n'en compte pas 20 qui appartiennent à la noblesse. Le clergé, par contre, y figure aussi souvent que la classe populaire. »

Ces inscriptions sont gravées au trait ou sculptées en relief. Une des plus belles inscriptions granitiques est celle de Saint-Aignan de Couptrain.

Marbre. — « Après le granit, le marbre tient le premier rang dans les monuments épigraphiques. Lui aussi s'extrait du sol mayennais, spécialement des environs de Laval. Mais Sablé apporte son contingent pour cette fourniture dans les paroisses limitrophes de la Sarthe. »

On compte 336 inscriptions sur marbre. Pour les deux derniers siècles (XVIIe et XVIIIe, car l'auteur ne s'occupe pas du XIXe), c'est la matière de choix que recherchent les seigneurs et les riches et dans laquelle on leur taille des dalles de six à sept pieds; mais la petite bourgeoisie et les simples ouvriers peuvent aussi se donner une croix de marbre.

Ardoise. — « Le schiste ardoisier se prête avec plus de facilité qu'aucune autre matière au débitage en lames, au polissage, à la gravure. Rien donc de plus naturel que sa recherche et son emploi pour les dalles destinées à recevoir les textes épigraphiques. »

La Mayenne a fourni encore cette matière, dans ses ardoisières de Chattemoue ou du Craonnais. Malheureusement, cette matière est trop fragile et il ne nous reste que fort peu d'échantillons épigraphiques (131 répartis dans tout le département); sur ce nombre, les cadrans solaires comptent 69 spécimens des plus intéressants.

Le bois. — « Le bois est de tous les pays et nous donnerait une abondante récolte épigraphique si, de sa nature, il ne se détruisait rapidement quand il est exposé aux intempéries. Il a fallu des conditions exceptionnelles pour que nous ayons encore une quarantaine d'inscriptions gravées sur bois et plus que centenaires. »

La fonte, le fer. — Les maîtres de forges de Port-Brillet et de Chailland firent couler divers objets à leurs noms : cloches, plaques de foyer, etc. Au XVIII[e] siècle, on employa des « tombes en fonte ». Enfin, les ouvrages forgés en fer, « balustrades des églises, balcons de fenêtres des XVII[e] et XVIII[e] siècles ont souvent comme ornement central un cartouche encadrant des lettres entrelacées ».

La terre cuite. — On a rarement utilisé pour l'épigraphie les produits des briqueteries et tuileries, anciennes et nombreuses dans la Mayenne. Quelques rares statues sont signées. Mais nous avons dans les environs de La Gravelle toute une série de petits pavés estampés de dessins et d'initiales provenant de La Touche en Ruillé-le-Gravelais.

On peut voir aussi au musée de Château-Gontier une dalle qui servit de pierre d'autel pour la chapelle de Mariette à Beaumont-Pied-de-Bœuf.

Ce magnifique échantillon de céramique, sorti de l'usine des Agets, en 1547, porte une inscription semi-gothique.

La peinture. — « Les inscriptions peintes sur les enduits, sur les boiseries, les tableaux, les vitraux, fournissent aussi à une étude épigraphique leur contingent appréciable. »

Les calcaires. — « Les calcaires de toute nature, en dehors du marbre, représentent 155 documents épigraphiques. »

Les métaux. — « La gravure sur cuivre, émaillé ou non, a donné les œuvres les plus artistiques, mais leur prix même les a fait brocanter comme la tombe du vicomte de Blois par les moines d'Evron. » Le vandalisme a passé partout, mais là surtout où la matière, moins encombrante que les précédentes, avait une valeur vénale considérable; c'est ce qui nous explique pourquoi il nous reste peu d'inscriptions sur métaux.

Ateliers d'épigraphistes. — Dès le XIV[e] siècle, il y eut à

Evron un de ces ateliers qui produisit plusieurss tombes, en particulier celle de Renaud de l'Isle, vicomte de Blois, et une autre à Saint-Pierre-sur-Erve.

Les artistes du Mans et d'Angers nous ont laissé également de leurs œuvres dans la Mayenne : tels les monuments de la famille Touzé, à Vimarcé, et les fonts de Molières.

Mais l'artiste manceau qui laissa le plus bel échantillon de son art fut assurément Gervais Duval, avec le sépulcre de la Chapelle-Rainsouin.

« Trois corporations, spécialement, pratiquèrent l'épigraphie à Laval », les orfèvres, les architectes sculpteurs et les marbriers; malheureusement, les œuvres de ces derniers ont presque toutes été détruites, et les Lavallois eurent beau demander la révocation de l'arrêté de la Commune, du 12 octobre 1792, qui demandait la démolition des tombeaux, on n'en put conserver que quelques échantillons.

Parmi les ateliers épigraphiques, il ne faut pas oublier les forges de Port-Brillet, déjà citées.

On trouve encore quelques œuvres signées de sculpteurs étrangers, de Bernard Vanlo et de Pierre Biardeau.

Epigraphie littéraire. — Nous savons quels différents artistes nous ont laissé des inscriptions et de quels matériaux ils se servirent. Reste à voir quel fut le genre de leurs inscriptions. Il est extrêmement varié, mais d'inscriptions à proprement dire lapidaires il n'en faut pas chercher.

La poésie latine s'y trouve représentée dès 876 :

Huc quicumque venis et cernis, dicito, quœso,
Gishwali famuli, Rex, miserere Deus.

En 1532, Ménage inscrivit ce vers sur la tombe d'un procureur fiscal (Cordeliers de Laval) :

Actor ego fisci, nunc reus ante Deum.

Dans la chapelle du Ménil, on trouve ce distique :

Virginis intactæ dum veneris ante figuram
Prætereundo cave ne sileatur ave.

traduit ainsi dans une autre inscription :

Si le nom de Marie en ton cœur est gravé,
Ne t'oublie en passant de lui dire un Ave.

La versification française, pour si abondante qu'elle soit dans les inscriptions mayennaises, ne nous a rien laissé qui ait quelque mérite littéraire.

Monuments épigraphiques — *Les épitaphes.* — M. l'abbé

Angot, qui est le statisticien par excellence, compte que le groupe le plus nombreux des inscriptions mayennaises est celui des épitaphes : 565 sur 1,622, et il va jusqu'à classifier ces inscriptions entre le clergé, la noblesse et les roturiers.

En dehors des épitaphes, les autres monuments épigraphiques sont d'abord les *cloches,* dont un grand nombre, hélas! disparut à la Révolution; M. Angot nous donne, au sujet des cloches, de très curieux détails sur la façon dont s'y prenaient les fondeurs pour graver leurs inscriptions.

Après les cloches viennent les *bénitiers,* puis les *premières pierres,* les *inscriptions conservatrices, commémoratives* ou *domestiques.*

C'est encore le groupe imposant et très intéressant des *cadrans solaires,* celui des *croix* des chemins, etc. M. Angot épuise, en effet, toute la série des monuments épigraphiques et l'on peut dire qu'il ne reste rien à explorer ni à découvrir dans la Mayenne.

Pour mieux prouver l'importance de son œuvre, l'auteur nous montre les relations étroites de l'épigraphie et de l'histoire du département, même de l'histoire nationale. C'est ainsi que nombre de textes épigraphiques ont rapport à des événements très importants de notre histoire, et, en les mettant au jour, en les commentant, M. Angot apporte une contribution nouvelle à l'histoire de France. Le lecteur s'en convaincra promptement en parcourant ces deux superbes volumes.

Les *Annales Fléchoises* trouveront beaucoup à glaner dans l'*Epigraphie,* car on y rencontre souvent des noms qui tiennent au pays fléchois, mais nous nous réservons de revenir une autre fois sur ce sujet, pour ne pas prolonger ce compte rendu, qui dépasse déjà les limites concédées.

Nous renouvelons à M. l'abbé Angot nos bien sincères félicitations et aussi nos remerciements pour l'œuvre de choix qu'il nous a donnée, — nous n'attendions pas moins de l'auteur du *Dictionnaire de la Mayenne.* — Souhaitons que ce deuxième travail reçoive, comme le premier, le couronnement officiel; il le mérite en tous points.

Paul Calendini.

Louis Arnould. — *Quelques poètes.* — Préface de François Coppée. — In-12, 462 p., Paris, Oudin, 1907.

« M. Louis Arnould est un universitaire très distingué et un grand ami des poètes. Sa thèse de docteur ès-lettres, intitulée *Un gentilhomme de lettres au XVIIe siècle,* n'offre pas seulement une biographie scrupuleusement détaillée et

fouillée jusqu'à la minutie d'Honoré de Bueil, seigneur de Racan, elle présente aussi une étude faite avec autant de science que de goût sur les œuvres du plus fameux disciple de Malherbe. L'Aadémie Française a d'ailleurs honoré ce beau travail d'une de ses flatteuses récompenses.

« Après avoir occupé une chaire de littérature française à l'Université de Poitiers, M. Louis Arnould, actuellement en congé, fait aujourd'hui un cours analogue à l'Université Laval de Montréal. Il accomplit aussi une œuvre excellente en inspirant l'admiration et l'amour de nos poètes nationaux, — de ceux d'autrefois comme des plus récents et même des contemporains — à ces Canadiens au cœur fidèle qui furent jadis Français, qui parlent toujours notre langue et qui gardent pour leur ancienne patrie une profonde et touchante sympathie.

« De cet enseignement, commencé dans la vieille Europe, et poursuivi de l'autre côté de l'Atlantique, est né le livre que voici, tout simplement intitulé *Quelques poètes*. Il contient un certain nombre de « causeries », selon le mot de Sainte-Beuve, de qui M. Arnould se déclare l'élève et dont il a pour ses travaux adopté la méthode. Comme son maître, il ne se borne pas, en effet, à analyser et à juger l'œuvre d'un auteur; il montre encore l'homme lui-même, nous raconte sa vie, nous peint son portrait.

« Ce procédé, je le sais, n'a pas que des partisans. Certains esprits dogmatiques prétendent que, selon la stricte équité, on ne doit examiner dans un livre que les idées qu'il contient et le style dont il est écrit. Mon humble préférence, je l'avoue, va vers Sainte-Beuve et vers M. Louis Arnould, qui évoquent la personne de l'auteur et, de plus, le pays, l'époque, la société où il a vécu.

« Pour les lecteurs, cette critique présente beaucoup plus d'agrément que l'autre, et j'ajoute que, de celui qui la comprend ainsi, elle exige beaucoup de recherches et de lectures, le sens de l'histoire, le goût du pittoresque, qui sont des mérites assez rares.

« M. Arnould les possède tous, et, à mon avis, les anecdotes caractéristiques, les détails intimes qu'il me fournit sur un poète, même quand ils sont dignes de blâme ou entachés de ridicule, ne gâtent point un seul de ses beaux vers. »

Ces lignes d'un délicieux poète, M. François Coppée, ouvrent la préface de *Quelques poètes*, et nous ne saurions, avec une concision plus parfaite, présenter l'œuvre nouvelle de notre distingué compatriote.

S'emparant de la méthode de Sainte-Beuve, M. Louis Ar-

nould l'applique au maître lui-même, — à tout seigneur, tout honneur — puis à Malherbe, à Racan, à André Chénier, « qu'il a ressuscités dans le décor et dans l'ambiance intellectuelle de leur temps », à Victor Hugo, à Sully Prudhomme, et, enfin, à un poète-apothicaire du XVIe siècle, Paul Contant.

Lorsqu'on lit un *Lundi* de Sainte-Beuve, « l'on ne sait point au juste si on lit une biographie ou une étude de critique littéraire », tant sont habilement mêlés l'homme et l'écrivain : c'est là précisément la *méthode biographique* de Sainte-Beuve.

« Du fond même de cette *méthode,* dit M. Arnould, il sera bien permis de s'entretenir à un modeste admirateur de Sainte-Beuve, qui l'a aimé, lui et sa méthode... Tâchons d'éclairer par nous-même ces deux questions tour à tour :

« 1° Toute vie d'homme est-elle intéressante par elle-même?

« 2° Une vie d'écrivain l'est-elle doublement par cette raison qu'elle explique en partie son œuvre? »

A ces deux questions M. Arnould répond avec une netteté et une précision remarquables. Il nous faudrait citer en entier tous ces chapitres, où l'auteur, s'appuyant sur ce mot de Térence, légèrement modifié, nous dit : « Je suis homme, et je considère que nulle vie d'homme ne m'est étrangère »; où il prouve que la méthode des sources, loin de nuire aux ouvrages de littérature, éclaire les idées et les sentiments qu'ils contiennent.

« Les sources propres d'une œuvre, ajoute M. Arnould, se trouvent manifestement dans l'époque, les circonstances où elle s'est produite, les empreintes qui ont marqué sur elle, le tour que lui a conféré son auteur, en un mot elles se peuvent ramener à l'artiste qui l'a créée, avec sa date, sa race, son pays, ses idées et ses sentiments, son tempérament propre. Pour qui sait la naissance en Orient d'André Chénier, le fils de la belle Grecque, et son enfance dans la serre chaude des vallées du Languedoc, s'explique tout uniment comme le jeune poète a pu entrer de plain-pied dans l'antiquité, et, entre autres choses, pour être plus plus précis, la vivacité dont il rend les impressions de fraîcheur.

« Notre illustre contemporain, M. Sully-Prudhomme, le philosophe poète, ne s'éclaire-t-il pas singulièrement avec ses nobles et éternelles incertitudes métaphysiques, si l'on connaît ses attaches avec la brumeuse ville de Lyon, d'où était sa mère, pâle et triste, où les âmes, reployées sur elles-mêmes, ont coutume d'être inquiètes des grands pro-

blèmes; où lui-même, à la vingtième année, connut une sorte de vision religieuse? »

Au reste, M. Louis Arnould donne lui-même une définition minutieuse de la *méthode biographique* qu'il fait sienne, en ce présent ouvrage :

« ... En voici la recette : rassembler consciencieusement tous les documents biographiques que l'on peut se procurer dans les généalogies, registres d'état-civil, minutes de notaire, archives publiques et privées, traditions orales, etc.; dépouiller, à ce point de vue, les œuvres de l'auteur et tout ce qui a été écrit sur lui, en France et à l'étranger, sans négliger les contributions des sociétés provinciales qui éclairent souvent d'une façon fort précise des points particuliers; visiter soi-même les lieux où a vécu son héros, les pays et les demeures où il a séjourné, les paysages qu'il a eus sous les yeux étant enfant, à l'âge où se forme pour toujours la toile de fond de l'imagination et de la mémoire, car il faut porter tout spécialement la lumière sur la naissance et aussi, beaucoup plus qu'on ne le fait généralement, sur l'enfance, l'homme adulte dépendant sans doute, pour une bonne part, de ses prédispositions héréditaires et aussi de ses premières impressions, — de tous ces matériaux rapportés de partout à pied d'œuvre, soigneusement triés d'avance et classés dans l'ordre chronologique, faire une construction d'ensemble, qui sera nécessairement harmonieuse si elle reproduit la vie. »

Ce travail, qui nécessite à la fois le flair de l'archéologue, la persévérance de l'historien, la science du littérateur, le bon goût du vrai critique, M. Louis Arnould l'a merveilleusement accompli pour les six poètes déjà cités.

Si la place ne nous était si étroitement mesurée nous voudrions donner ici de nombreux extraits de ces *biographies*. Sinon aujourd'hui, du moins en un prochain numéro des *Annales*, nous tiendrons cependant à honneur de présenter à nos lecteurs quelques-unes des pages que M. Arnould consacre à son poète favori, Racan; ainsi nos lecteurs comprendront mieux encore les justes éloges que *Quelques poètes* ont attirés à son auteur.

Nous ne voulons pas terminer ce compte rendu sans redire aussi à M. Louis Arnould, avec nos humbles mais sincères félicitations, nos meilleurs remerciements pour l'aide si autorisée que son livre donne à tous les chercheurs, à tous les travailleurs de l'histoire locale, pour le précieux encouragement qu'il apporte aux *Annales Fléchoises* et à leurs nombreux collaborateurs, qui trouveront, en effet,

dans cette savante application de la *méthode biographique* un nouveau motif de fouiller mieux que jamais les archives locales, de les étudier, d'en publier les documents. Ce faisant, en étudiant la « petite Patrie », nous aurons conscience de faire œuvre utile et de contribuer pour une part, si faible qu'elle soit, à la grande œuvre, l'étude de notre « grande Patrie ». Paul CALENDINI.

De Beaurepaire-Froment. — *Bibliographie des chants populaires français* (Paris, édition de la *Revue du Traditionnisme*, 60, quai des Orfèvres, 1er; 1 fr. 50).

On sait que chez de Beaurepaire-Froment l'écrivain à la forte personnalité se double d'un érudit. Nous n'avons pas en France de bibliographie générale traditionniste. Beaurepaire-Froment vient de combler cette lacune en ce qui concerne les chansons populaires. La très sérieuse *Bibliographie des chants populaires français* qu'il nous donne est indispensable aux érudits, aux lettrés, aux artistes, aux curieux, à tous ceux qu'intéressent nos merveilleuses chansons populaires.

Dr Candé. — *Le chanoine Mercerolles et la paroisse de Cherré (diocèse d'Angers) au cours du XIXe siècle*. Le Mans, imprimerie A. Bienaimé-Leguicheux, 1905. In-12 de 128 p. avec un portrait et cinq gravures.

Le docteur Candé, l'historien de la ville et du château du Lude, est trop connu des lecteurs des *Annales* pour que nous le leur présentions. Ils vont pouvoir à nouveau apprécier le talent de ce chercheur consciencieux dans la présente brochure. S'étendant au-delà de notre vallée mais demeurant cependant dans cet Anjou qu'il affectionne tant, l'auteur nous présente aujourd'hui la physionomie de son oncle vénéré, qui, plus d'un demi-siècle (1839-1895), administra la paroisse de Cherré. Certes, il lui appartenait de mettre en lumière cette longue vie sacerdotale, si sympathique à tous, si pleine d'œuvres fécondes qui demeureront. Il l'a fait pieusement, aidé du *journal* qu'écrivait au jour le jour le pieux et zélé chanoine; il l'a fait minutieusement, donnant jusqu'aux miettes, s'étendant davantage sur ce qui caractérise surtout l'homme de Dieu.

C'est pour mieux compléter son œuvre aussi que l'auteur a voulu qu'un très beau portrait — distribué déjà aux écoliers de Cherré — rappelât aux paroissiens et aux amis de M. Mercerolles l'aimable figure du bon curé si affable toujours. Louis CALENDINI.

L'Episcopat français depuis le Concordat jusqu'à la Séparation (1802-1905), édité par la *Société bibliographique.* Paris, 1907, in-4° de XVI-720 pages.

Ce qui a trait au diocèse du Mans a été rédigé par M. l'abbé Louis Calendini (pp. 326-334). Chaque prélat y a une courte biographie suivie de notes héraldiques, bibliographiques, biographiques et iconographiques.

Raoul de Linière. — *Le prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin au Maine, étude suivie du cartulaire.* in-8° 303 pages, Mamers, Fleury, 1906.

Nous avons déjà parlé de cet important ouvrage lors de sa publication dans la *Revue Historique et Archéologique du Maine,* mais nous ne croyons pas inutile d'en entretenir encore aujourd'hui nos lecteurs.

Ce nous est assurément un vif plaisir de renouveler ici à l'auteur nos remerciements et nos félicitations, mais nous savons également lui être agréable en montrant le très réel intérêt de son œuvre pour tout le pays fléchois.

La Fontaine-Saint-Martin, commune du canton de Pontvallain, de l'arrondissement de La Flèche, posséda jusqu'à la Révolution un prieuré conventuel de femmes « appartenant à l'ordre de saint Benoît et dépendant de l'abbaye de Saint-Sulpice, près Rennes ».

« Les prieures appartenaient presque toutes à des familles nobles de la province ou des provinces voisines; elles possédaient souvent une situation personnelle très élevée et jouissaient, en outre, des prérogatives de dames chatelaines de La Fontaine-Saint-Martin ». Les prieures acceptaient même volontiers le titre d'abbesses.

Ce prieuré, fondé au début du XII[e] siècle, ne fut guère prospère qu'au XVII[e] siècle, lors de la réforme de saint Sulpice, mais, à cette époque, il reçut beaucoup de religieuses, et eut à la fois un noviciat florissant et un pensionnat très en vogue.

M. de Linière, chercheur consciencieux et infatigable, a retrouvé tous les noms de ces prieures, des religieuses et des pensionnaires, et pour beaucoup d'entre elles, les prieures tout au moins, il a établi des généalogies de tout premier ordre, telles les prieures issues des familles de Tucé, de la Roë, de Rabodanges et de Broc.

Cette étude comprend deux parties :

La première traite de l'histoire même du prieuré, de sa fondation à la Révolution.

La deuxième contient des documents et pièces justifica-

tives d'une extrême importance, c'est, d'abord le *Cartulaire du prieuré* où nous voyons, parmi les chartes du XIIe siècle, celle du 13 janvier 1117, signée à La Flèche par Foulques du Maine, *actum fuit hoc apud castrum Fixæ.* Nombreuses sont les chartes ou donations du XIIIe siècle qui vinrent successivement augmenter la puissance féodale du prieuré, ainsi que son importance territoriale.

Nous voyons, en effet, dans l'*Inventaire des biens du prieuré*, qui suit le *Cartulaire*, la longue énumération des rentes domaniales, foncières et féodales, que comptait le riche prieuré. M. de Linière reproduit ici l'Inventaire dressé en 1749 par Madame Louise de Broc, prieure de La Fontaine-Saint-Martin.

Quarante ans plus tard, la tourmente révolutionnaire engloutissait « cette maison religieuse, près de sept fois séculaire, qui avait traversé victorieusement les époques troublées du moyen âge.

« ... Et le vieux prieuré, qui était l'ornement et l'origine d'une paroisse modeste, disparut pour ne plus revivre. » Les *Annales Fléchoises* ont donné, en 1903 (II-71), la gravure des vieux bâtiments du prieuré. Ces bâtiments eux-mêmes vont bientôt disparaître, mais, grâce à M. Raoul de Linière, qui, dans la présente étude, vient de fixer à jamais un point très intéressant d'histoire locale, « lorsque, dans quelques mois, la charrue aura passé sur ce qui fut le prieuré conventuel de La Fontaine-Saint-Martin », la mémoire en demeurera; de même le souvenir de celles qui l'habitèrent « n'aura pas péri tout entier et restera toujours attaché au nom qu'elles ont illustré et au pays dont elles furent la providence ».

Paul Calendini.

Ed. de Lorière. — *Asnières-sur-Vègre. Etude historique.* Mamers, G. Fleury, 1906, in-8° de 318 p.

Nous vivons à une époque de fièvre où nous ignorons ce que fut la veille. Le goût des études historiques s'en va. Ces vieilles choses deviennent l'apanage de gens d'une mentalité spéciale, que l'on traite parfois de fort vilaine manière. Aussi est-ce pour ces derniers une vraie joie de rencontrer sur leur route quelqu'un qui les comprenne et mette en pratique le conseil de Cicéron : *Nosce Patriam, postea viator eris.*

La patrie n'est pas seulement la France entière, c'est encore chacune de ses villes, le plus petit de ses hameaux; la patrie, c'est le petit coin de terre que nous habitons, l'air

natal que nous respirons. Pour y marcher à l'aise, il faut la bien connaître. Afin de répondre à ce besoin, M. Edouard de Lorière a composé la monographie de la commune dont il est maire. Les générations futures y pourront venir puiser les exemples et les enseignements.

A eux seuls l'aspect riant du bourg, les coins frais et gracieux qu'il réserve aux promeneurs suffiraient à attirer l'attention; mais *Asnières-sur-Vègre* a toute une histoire succinctement, mais aussi finement contée.

Dès avant le XI[e] siècle, le village est possédé par le chapitre de Saint-Julien du Mans, visité par saint Aldric. Le régime féodal y naît avec la nouvelle église qui porte aujourd'hui encore comme la signature de son époque. On dirait qu'elle apporte la prospérité au petit bourg. Faut-il s'en étonner? Il a toujours fait bon *vivre sous la crosse*, et pour n'être point mitré, le chapitre cathédral, seigneur d'Asnières, dont les dépendances s'accroient tellement que ce village doit devenir le centre de sa juridiction, le chapitre cathédral, dis-je, n'en est pas moins bon aux pauvres gens. Cette paix ne se continue malheureusement pas, car la guerre de Cent ans apporte le trouble et la misère. Mais au lendemain de ces luttes, comme au lendemain de l'an 1000, la population veut, à sa manière, remercier Dieu, et s'occupe de son église. A cette époque, Asnières vit naître une illustration, Jean d'Hierray, évêque du Mans. Du XVI[e] siècle à la Révolution, la vie paroissiale s'écoule doucement, non certes sans chicanes et sans procès entre chanoines et curés. L'administration scrupuleuse de la fabrique donne parfois l'occasion de piquants faits divers.

Avec le cahier des doléances commence la Révolution. Chacun de ses épisodes nous est décrit avec humour; il n'est pas jusqu'aux hauts faits du maire René Companet, vrai modèle de certains magistrats actuels, qui retiennent l'attention, la curiosité même du lecteur. Les faits postérieurs à cette époque mentionnés dans l'ordre chronologique achèvent la vie communale d'Asnières.

La seconde partie de l'ouvrage a trait aux fiefs : *La Cour d'Asnières, la Touche, les Arcis, le Collège,* et aux vieilles maisons : celles du *Pavillon,* du *Vicariat,* du *Sacriste,* de la *Libellerie,* des *Marmots,* de *Sainte-Anne,* de la *Lotiverie,* du *Carrefour,* de *la Croix-Verte,* de *la Fontaine,* du *Pont,* la *Grande Maison,* la *Grange dixmeresse,* la *Brizardière,* les *Claies,* le *Chesne,* la *Tannerie,* la *Rouillonnière,* la *Guyardière,* la *Tuffière,* la *Maurinière,* le *Grès, Saint-Pierre-des-Bois,* la *Puissaudière.*

Des *Pièces justificatives* et une *Table alphabétique* terminent cet ouvrage, émaillé de photographies, et dont l'ensemble dénote une grande sûreté de goût et une érudition de bon aloi.

Louis Calendini.

Robert Triger. — *Les Sociétés savantes et la conservation des édifices et objets d'art religieux. Rapport à M. le Directeur de la Société française d'archéologie sur les résultats du vœu relatif à la conservation des édifices et objets d'art religieux.* Mamers-Le Mans, 1906, in-8° de 8 p., extrait de *la Revue du Maine.*

— *La Séparation dans la Sarthe. L'Evêché du Mans. Les Presbytères de la Sarthe. Notes et documents. Décembre 1906-janvier 1907.*

Ces brochures, tristes souvenirs des batailles nouvelles de nos jours, viennent à leur heure pour nous initier sur les bienfaits de l'Eglise, sa charité, et sur l'injustice de ses spoliateurs.

Abbé F. Uzureau. — *Andegaviana.* 4e et 5e séries, in-8° de 511 et 499 pages, Paris, Picard, 1906.

Dans chaque numéro de l'*Anjou Historique*, qu'il dirige depuis de longues années avec autant de science que de succès, M. l'abbé Uzureau réédite sous ce titre *Andegaviana*, une suite de documents relatifs à l'Anjou. Ayant signalé maintes fois, dans nos bibliographies, tout ce qui touchait directement au pays fléchois, nous n'avons donc point à y revenir aujourd'hui; nous voulons cependant féliciter notre distingué confrère d'avoir réuni en volumes ces *Andegaviana*, et d'avoir ainsi mis à la disposition des historiens une précieuse source de documentation pour l'histoire locale.

— *Histoire du Champ des Martyrs d'Angers.* In-12 de 223 p. Angers, 1906. En vente au Champ-des-Martyrs (Avrillé), par Angers.

J'ai fait plusieurs fois le pèlerinage du Champ-des-Martyrs à Avrillé, et ce ne fut jamais sans y éprouver une réelle et profonde émotion. Depuis que j'ai lu le livre de M. Uzureau, ce ne sera plus en curieux simplement ému que j'irai à Avrillé, mais en chrétien pénétré de vénération pour ces martyrs de la Foi, car ce sont des *saints* que j'irai prier au pieux sanctuaire, gardien de leurs reliques sacrées.

En des pages pleines de documents les plus irréfutables,

M. Uzureau nous retrace l'histoire de ces terribles fusillades qui engloutirent près de 2.000 victimes, « nobles, roturiers, riches, pauvres, laïques, religieuses, femmes et jeunes filles, presque aussi nombreuses que les hommes, composèrent ces effroyables hécatombes ». Les nobles, cependant, y sont en très petit nombre, et ce sont surtout les humbles artisans, laboureurs ou autres, qui figurent sur ces listes comme sur les tables commémoratives de la chapelle.

L'autorité diocésaine, s'appuyant sur les grâces et faveurs extraordinaires obtenues par l'intercession des martyrs d'Avrillé, a institué une commission pour étudier leur cause : on peut dire, que grâce à l'ouvrage de M. Uzureau, cette cause vient de faire un grand pas, et nous pouvons espérer, pour un temps fort prochain, la béatification de ces confesseurs de la foi.

Paul Calendini.

Eugène Vallée. — *Cartulaire de Château-du-Loir*, publié sous les auspices de la *Société des archives historiques du Maine*. Au Mans, au siège de la Société, 1905. In-8° de XVI-336 pages.

Il est bien tard, semble-t-il, de s'entretenir de ce volume paru en 1905; mais c'est un de ces travaux qui n'ont pas de date et peuvent supporter l'analyse en tous temps. Les *Annales* ont, du reste, entretenu déjà leurs lecteurs de plusieurs questions suscitées par ce cartulaire (t. VIII, pp. 48-49). Ma tâche en est d'autant plus simplifiée aujourd'hui.

Tout cartulaire est en soi, je l'avoue, une œuvre aride. Ce n'est pas sans un certain ennui que le profane parcourt parfois ses pages latines où s'entremêlent les accords, les chartes, les donations et les actes de toutes sortes. L'historien, l'amateur du passé, trouvent là, au contraire, une source inépuisable qui leur met à nu, pour ainsi dire, toute la vie d'une époque, d'une contrée, d'une paroisse, d'un fief, qui les renseigne sur les hommes, les mœurs et les idées de jadis.

Vous voulez connaître ce charmant coin qu'arrose le Loir aux alentours de Château-du-Loir : ouvrez le volume de M. Vallée. Vous y verrez défiler la longue série des seigneurs de Château-du-Loir, depuis la famille de ce nom jusqu'aux Chevreuse en passant par les comtes d'Anjou, les Plantagenet et d'autres que je ne veux point citer, de l'an 1.000 à 1748.

Les pièces inédites du cartulaire, édité par M. Vallée, ne

commencent guère qu'à la page 39 (n° 69). Ce qui précède, fruit de longues et patientes recherches, ne fait que rappeler l'historique de la première famille seigneuriale. Extrêmement curieuse est l'importante série de documents qui vient ensuite, recueillie en partie au fond latin de la Bibliothèque Nationale. La vie féodale y apparaît dans toute sa netteté, avec les fiefs, les vassaux, les devoirs imposés à ceux-ci, le montant des péages et les divers droits accordés tant aux religieux qu'aux vassaux des alentours. C'est comme une reconstitution de l'âge féodal dans notre riante vallée du Loir.

Ce travail, d'une si haute conscience et qui dénote chez son auteur autant de sagacité et d'érudition que de désintéressement, apporte à l'histoire générale et locale une contribution d'une inestimable richesse. Ajoutons qu'une table alphabétique qui, elle aussi, est une œuvre d'érudition, achève ce volume dont la place est indiquée parmi les livres de haute et indispensable documentation.

Louis Calendini.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier.

ORAISON FUNÈBRE DU ROY HENRY VIII

PAR LE PELLETIER

Cette oraison funèbre se lit dans un manuscrit latin de la Bibliothèque nationale (nº 4813, fº 43 à fº 45). Nous avons cité quelques fragments de cet éloge dans notre mémoire sur Jacques Peletier du Mans. Il nous a paru utile de publier ici dans toute son étendue ce texte peu connu.

Cl. Jugé.

Ceux qui veulent entreprendre quelque charge d'importance et qui soit conjointe avecques l'honneur doivent bien prévoir que leur entreprise soit ou profitable ou détestable, ou l'ung et l'authre, s'il est possible : afin que si la portée de leur esprit se trouve aulcunement foyble, elle soit à tous le moyns soulagée de la bonne espérance et faveur de ceux auxquels ils prennent leur adresse et au jugement desquels ils se soumettent. Aussi que la confiance qu'on peut avoir d'une chose qui de soi est bien recommandable puisse convenir à faire oublier partie de la difficulté d'icelle, et brief que le plaisir et le contentement qui en peut arriver à ceux qui ont le gouvernement puisse suppléer les deffauts et insuffisance de celui auquel elle est recommandée. Ce que m'étant proposé pour chose très véritable, ne puys aultrement que ne devienne esbahy, ayant pris une des plus grosses charges selon ma partie que j'eusse peu prendre, n'ayant toutefois aucune occasion de m'enhardir. J'ai à parler de la vie et de la mort d'un roy qui a été tel que je crains que ses louanges ne soyent obscursies par moy, qui a peine

en la voix pour en parler, tant s'en faut que j'aye l'éloquence pour le louer. J'ai à parler d'ung roy duquel tant plus sera la vie louable et vertueuse, plus sera la mort regrettable et ennuyeuse. Et par ce moyen ne puis apporter que déplaisir à vous, messeigneurs, et à tous ceux qui auront cognoissance de cette mienne oraison. En toutes ces incommodités je ne voys aulcun remède ni refuge, fors le commandement de tel personnage ausquel vouloir désobéir me seroit l'une des plus grandes offenses que je pourroys faire ou concevoir, et auquel obéir me semble être le mérite de mon debvoyr. Ce qui fait que maintenant je m'appuyeray sur son authorité et puissance, et la prendray à mon advantage; m'assureray qu'elle me sera pour ayde et secours en mon entreprise. Si nous voulons considérer les vertus qui doivent accompagner la majesté d'un roy, nous trouverons qu'Henry VIII, roy d'Angleterre, duquel aujourd'hui la France, à son grand regret, fait solennelle déploration, en a esté muni autant qu'à un tel prince étoit convenable. Or d'autant que vertu est chose plus éminente et plus précieuse en ung roy qu'en tout aultre personnage, pour en venir à ce bout d'excellence il a voulu acquérir et prendre possession de l'instrument de toutes vertus, qui est l'érudition et doctrine, laquelle en lui a été plus grande que les sérieuses et royales occupations n'eussent pu y mettre, s'il n'eût été pourvu d'un esprit plus que royal et plus qu'humain. Et de ce nom, donnerai en évident témoignage les escriptz par lui laissez à la postérité et les livres aussi à lui dédiés par les plus florissans et fameuz personnages qui aient été de son règne. Or, en contemplation et révérence des lettres, il a toujours favorisé les hommes lettrés, et en son égard a été d'iceux célébré et honoré. Or à bon droit nous pouvons donner cette gloire et préminence d'avoir fait naître les lettres en son royaume, lesquelles auparavant y

étoient en nulle ou bien petite recommandation. Or en ce a été son entreprise si heureuse, que si en toutes autres occupations de vertu il a surmonté les roys d'Angleterre, ses prédécesseurs, certes en cet endroit il a presque estainst la souvenance d'iceux : lesquels ont esté peu curieux de mouvoir et faire valoir les exercices concernant la décoration de l'esprit. Mais lui, il a eu ce jugement que tant moins ses prédécesseurs lui avoient laissé d'alliance et accointance aux lettres, tant plus il auroit d'honneur en les faisant naître et florir de son seul mouvement. Très suffisant soit le témoignage (1) d'avoir voulu faire la gloire sienne à laquelle difficillement pouvoient fournir toute plusieurs souverains personnages tout ensemble. Et encore avec cette grande notabilité de doctrine, au moyen de laquelle il se fust passé des biens de fortune. N'est-ce que pas entier arrondissement il a eu et ample? (2) et affluence de prospérités extérieures : que nous lui pouvons raisonnablement complaire après sa mort que nature et fortune s'estoient ensemble estudiées à le pourvoir de toutes grâces et perfections qui pour la félicité humaine sont, non pas en ung homme, mais en ung roy désirables. Il a régné en paix et repos et longuement régné, ce qui donne assez à congnoistre qu'il n'a point usé insolemment de sa fortune. Car oultre ce que l'homme qui ne se porte modérément en ses affaires ne se peut longuement maintenir, encore celui qui n'est disposé à régner modestement peut moins durer que nul aultre homme. Et pour ce il a été nécessaire que, pour conserver sa majesté si longuement comme il a fait, il ait usé d'une authorité accompaignée d'une grande prudence. Or fault dire qu'il avoit bien appris combien tyrannie est ennemie de longue durée, da-

(1) La lecture de ces cinq mots est incertaine.

(2) Le texte porte un mot environné de ratures et illisible.

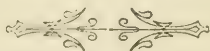
vantage quel prince a jamais aspiré à plus grandes choses? Certainement il a toutefois eu en son esprit délibérations si magnifiques et haultaines que s'il fust parvenu non pas à toutes, mais à une seule de ses intentions, encore eut-ce esté assez pour être estimé roy d'invincible courage. Et convient qu'il soit mort en aage, assez vieux et provect, si n'étoit-il las d'entreprendre des actes héroïques non plus qu'il n'avoit esté en sa plus grande force et ne laissoit à se promettre autant de belles et mémorables exécutions comme s'il eust esté en fleur de jeunesse. C'est le naturel d'ung noble et vertueux courage de se maintenir toujours en sa vigueur, encore que le corps se consume et soye toujours en décadence. Or, pour en venir au chef de ses entreprises, il ne se laissoit de gaigner et pratiquer par libéralité tous ceux qu'il prétendoit lui pouvoir servir en ses affaires, et non seulement en ses affaires de guerre, mais encore en tous aultres endroits, de sorte que qui ne recevoit quelque bienfait de lui se pouvoit bien estimer indigne d'estre grand homme. Et véritablement on fait aussi grand'faulte en cas de libéralité de premier ceux qui ne le méritent, comme d'espargner sa largesse envers ceux qui le méritent. Brief, il en a usé comme ayant ce jugement que de toutes les vertus et ornemens de l'âme libéralité est la myeux séante et convenable à un prince. C'est le vray moyen d'entretenir les vertus et exterminer les vices, parce que les hommes de cœur, pour l'asseurance qu'ils ont d'être rémunérés, plus volontiers et plus hardyment montrent les efforts de leurs debvoirs. Or, à l'exemple d'eux, ceux qui aultrement sont remys et faillis s'efforceront réveiller leurs esprits, pour estre du nombre de ceux qui sont en honneur et réputation, et qui recueillent le doux et désiré fruit de leur labeur. D'aultre costé, ceux qui de leur nature ou par accoutumance dépravée sont disposés à mal faire, par une vergogne et remors qu'ils ont d'estre laissez

arrière et d'estre banni de la compaignie de ceux qu'ils voyent prospérer de plus en plus se contraignent de corriger leur naturel et réformer eux mesmes leurs mauvaises coutumes, afin d'avoir part au contentement et satisfaction que reçoivent les bien vivants. Voilà comment il est en la puissance et volonté des princes que leurs subjects vivent en tranquillité et sans division, et qu'ils soyent amoureux de vertu et ennemys de volupté. Et puys par disposition réciproque le repos et asseurance des princes dépend de l'union et contentement du peuple. Telle a été l'ordonnance du souverain gouverneur, que non seulement les choses d'équalité eussent affaire les unes des autres, mais encore les choses principales fussent appuyées des plus petites. Comment diray-je plus des royales excellences de cestuy prince, lesquelles ont été si rares et singulières qui l'ont rendu resnomé par tout le monde, mesme avant sa mort, ce qui arrive peu souvent entre les vivants, desquels la vertu est plustôt envyée que prisée?

Si diray-je ici une chose qu'avec toute la magnanimité, prudence, libéralité et touts aultres ornements de noblesse, il ne reçut un plus grand honneur ni plus grande félicité que quand il traita les conditions de la paix avec le roy très chrestien. Car certainement vouloir entretenir guerre en âge déjà si avancé et encore contre un roy insupérable des hommes et de fortune, c'est faire une playe incurable à sa prospérité et à sa vertu. Car avecques ce que l'aage ne se peut passer de repos, un roy en acquiert suspicion de trop magnifique ambition. Le pis qui lui soit advenu, c'est que, maintenant qu'il espéroit jouir et avoir la fruition de la paix qu'à son aage il avoit impétrée, il a esté surpris de mort, laquelle a laissé à ses sujets perte inestimable et à ses voysins regret indicible. Et pour laquelle le roy très chrestien avecques toute sa France déplore la perte d'un tel amy, avec lequel il avoit de-

puis naguère renouvelé, ainçoys réformé, l'amitié ancienne, laquelle avoit été par quelque temps incomprise, avec lequel il s'attendoit avoir mutuelle congratulation en toutes prospéritez. Or est-il mort, ayant vescu sans de sa vie avoir senti lésion notable, ny adversité qui fût suffisante pour mécontenter sa royaulté. C'est maintenant aux Anglais à penser qu'eux mêmes ne défaillent point avecques souvenance que le roy n'est pas tant mort qu'il ne doive vivre en leur entendement pour les vertus immortelles dont il a esté accompli : et aussi pas moins continue sa vie dans la personne d'un sien fils, lequel il a laissé héritier non seulement de son royaume, mais aussi de ses vertus, comme il est à espérer lequel Dieu par sa grâce et bonté veuille conduire à cette perfection. Qu'il puysse à son honneur vivre de l'héritage paternel et vivre en paix perpétuelle avec ses frères les roys chrestiens.

Messeigneurs, il ne faut oublier à faire honorable et très particulière commémoration du très chrétien roy, mon souverain seigneur, lequel pour quelque temps a été destenu de maladie. Nous avons bonnes et certaines nouvelles de sa convalescence, priant Dieu que par sa grâce il nous le veuille conserver en très digne et très heureuse prospérité. Amen.



CATALOGUE

DES

ARTISTES ANGEVINS, TOURANGEAUX, VENDOMOIS ET BLESIENS

QUI ONT EXPOSÉ AUX SALONS DE 1907

Lorsque l'aimable directeur des *Annales Fléchoises* nous demanda de faire connaître aux lecteurs de la Revue les artistes ou les œuvres ayant un rapport quelconque avec cette portion de la France qui en a toujours, en quelque sorte, formé comme le noyau, la réserve artistique, nous étions fort embarrassé sur la forme à donner à ce travail. Nous avons pensé que celle, adoptée depuis de longues années dans le *Bulletin Monumental* par un maître en la matière, M. Emile Travers, serait la meilleure : aussi l'avons-nous imitée. Nous avons relevé avec soin les noms de tous les artistes des deux salons, nés ou habitant dans les départements de la Sarthe, de la Mayenne, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher; nous avons de même mentionné toutes les œuvres, portraits ou paysages, ayant un rapport avec l'un de ces cinq départements, et mis entre crochets les noms des personnes représentées que nous avons pu reconnaître. De la sorte nous avons cherché à établir, pour les générations futures — car il ne faut pas songer qu'au temps présent — un état des artistes et des œuvres, pour cette région déterminée et pour l'année 1907.

Qu'on nous permette, maintenant, un peu de statistique; rien, dit-on, n'est éloquent comme les chif-

fres. Sur 105 artistes nés dans les cinq départements ci-dessus mentionnés, celui de Maine-et-Loire vient en première ligne : il en a fourni 35; celui d'Indre-et-Loire en donne 24, celui de Loir-et-Cher le suit de près avec 22, puis la Sarthe avec 18, et enfin la Mayenne avec 6 seulement. Cela nous permet de constater que l'Anjou et la Touraine n'ont pas démérité de leur ancienne renommée artistique et sont restés comme des foyers d'expansion, rayonnant sur le reste de la France, où la race porte dans son sang même des éléments d'art qui se développent sous l'influence de la douceur du climat et du ravissant spectacle qu'elle a constamment sous les yeux.

Cte CHARLES DE BEAUMONT.

SOCIÉTÉ DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

ABBÉMA (Mlle Louise).

N° 1. *Diane.* [Porte la tenue de l'équipage du Mis du Luart.]

ALLEAUME (Ludovic), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 26. Peinture. *Portrait de l'auteur.*
27. Id. *Les Jeux de la Vague.*
1663. Dessins. *Mon neveu au clair de lune,* pastel.
1664. Id. *Rêverie à la lune,* pastel.
3883. Gravures. *Soir,* lithographie.
3884. Id. *Lever de lune, port de Rouen,* lithographie.

ARC-VALLETTE (Mme Louise), née à Saumur (Maine-et-Loire), élève de M. Muraton, à Longué (Maine-et-Loire).

N° 42. *Promenade sur les remparts de Loches.*

ASSIRE (Gustave), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 50. *Intérieur.*

AVIAT (Jules-Charles).

N° 59. *Portrait de Mme L. N...* [*Louis Martinière*, de Tours. C'est par erreur que le Catalogue a mis un *N* au lieu d'un *M*. Ce portrait a figuré à l'exposition du *Cercle de l'Union artistique*, en 1907.]

BALLUE (Pierre), né à La Haye-Descartes (Indre-et-Loire).

Peinture. N° 87. *Environs de Nice.*
Dessins. 1691. *Sous les Saules*, pastel.

BELLOC (Mlle Emma-Adelaïde-Sophie-Marie), née à Angers (Maine-et-Loire).

N° 126. *Portrait du prince C. de Carovigno.*

BRICARD (Xavier), né à Angers (Maine-et Loire) (1).

N° 244. *Repos.*

BUSSON (Charles), né à Montoire (Loir-et-Cher).

N° 280. *Le Soir à Lavardin (Loir-et-Cher).*
281. *Août en Vendômois.*

CHAYLLERY (Eugène-Louis), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 378. *Les Conseils de la grande sœur.*
379. *Intérieur.*

(1) Le *Journal d'Indre-et-Loire* signale comme « compatriote » M. Camille BOIRY, né à Rennes (Ille-et-Vilaine), auquel le Jury vient de décerner une troisième médaille pour son tableau : *Le Matin sur la plage* (n° 188).

CLUGNET-JOUANY (Mme Elisabeth), né à Dolus (Indre-et-Loire). A Montbazon (Indre-et-Loire).

N° 404. *Portrait du Docteur X...*

CRÉS (Charles). A La Flèche (Sarthe), rue de la Paix, 28.

N° 443. *Portrait de M. le Général* ***

DUCHATEAU (Mlle Thérèse). A Tours (Indre-et-Loire), rue de la Bazoche, 1.

N° 566. *Après le thé.*

DUCHEMIN (Daniel), né à Segré (Maine-et-Loire).

N° 567. *Le Soir sur la Marne.*

FOUQUERAY (Charles), né au Mans (Sarthe).

N° 643. *Le « Ça-Ira » au combat du cap Noli, 24 ventôse an II.*

HORNECKER (Léon).

N° 811. *Portrait de M. le comte du L...*
[*Cte du Luart*, au Luart (Sarthe).]

LANDELLE (Charles), né à Laval (Mayenne).

Peinture : N° 919. *L'eau du Nil.*
920. *Musicienne arabe.*
Dessin : N° 2122. *Fellah*, aquarelle.

LYNCH (Albert). A Amboise (Indre-et-Loire).

N° 1049. *Portrait de M. le baron H...* [*baron Hainguerlot*, maire de Charentilly (Indre-et-Loire), décédé le 5 mai 1907.]

MAIGNAN (Albert-Pierre-René), né à Beaumont-sur-Sarthe (Sarthe).

N° 1059. *La toison d'or. — Le philtre de Médée.*

MATIGNON (Albert), né à Sablé (Sarthe), élève de M. Albert Maignan.

N° 1108. *L'heure tendre.*

MONZIÈS (Louis). Au Mans (Sarthe), rue Sainte-Croix, 10.

N° 1167. *Une cour. — Vieux Mans.*

MORS (Mlle Marie), née à Tours (Indre-et-Loire).

N° 1174. *Intérieur.*

MURATON (Alphonse), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 1193. *Portrait de Mme B. D.*

MURATON (Mme Euphénie), épouse de M. Alphonse Muraton, élève de son mari.

N° 1194. *Raisins roses.*

REBOUSSIN (Roger-André-Fernand), né à Sargé (Loir-et-Cher).

N° 1316. *Taureau.*

ROYER (Lionel), né à Château-du-Loir (Sarthe).

N° 1396. *Bataille de Mentana.*
1297. *Portrait.*

SAUVAGE (Henri), né à Blois (Loir-et-Cher), élève de M. Busson.

N° 1421. *Dans la vieille église.*

SONREL (Mlle Elisabeth), née à Tours (Indre-et-Loire).

Peinture. N° 1465. *La Vierge consolée par les Anges.*

Dessins. N° 2382. *Femme aux hortensias*, aquarelle.

TESSIER (Louis-Adolphe), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 1520. *Le vin nouveau.*
1521. *Le premier né.*

TOUDOUZE (feu Edouard).

Nos 1554. *Modèle de tapisseries exécutées par la manufacture nationale des Gobelins pour la Grand'Chambre du Parlement de Rennes.*

2° *Le mariage d'Anne de Bretagne et de Charles VIII* [au château de Langeais (Indre-et-Loire)].

VERDIER (Paul-Julien), né au Mans (Sarthe). Au Mans, rue Erpell, 10.

N° 1594. *Premiers dessins.*

DESSINS

CARTONS, AQUARELLES, PASTELS, MINIATURES, VITRAUX ET ÉMAUX

ASTRUC (Zacharie), né à Angers (Maine et-Loire).

N° 1677. *Fleurs dans un vase vénitien*, aquarelle.

DELAROCHE (Paul-Charles), né à Aubigné (Sarthe).

N° 1891. *Deux croquis de vieux pêcheurs de Cancale*, crayon et sanguine.

DHARVILLE (Mlle Laure-Léopoldine-Jacqueline), née à Blois (Loir-et-Cher).

N° 1904. *Croquis*, sanguine.

FAUX-FROIDURE (Mme Eugénie), née à Noyen-sur-Sarthe (Sarthe), élève de M. Albert Maignan.

Dessins. N° 1939. *Boules de neige et renoncules*, aquarelle.
Id. 1940. *Bégonias bulbeux*, aquarelle.
Art décoratif. N° 4613. *Roses et Muguets*, éventail aquarelle.
Id. 4614. *Roses rouges*, éventail aquarelle.

FLEURENTIN (Joseph).

N° 1591. *Le fournil (Mayenne)*, dessin gouaché.

GOULINAT (Jean-Gabriel), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2006. *Portrait de Paul B...*, dessin.

MURATON (Louis), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2243. *Portrait de Mme M...*, pastel.
2244. *Portrait de M. P...*, pastel.

ROCHAS (Paul), à Blois (Loir-et-Cher).
N° 2339. *Portrait de M. Dardenne, préfet du Loir-et-Cher*, pastel.

SCULPTURE

ALAPHILIPPE (Camille), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2462. *Mensonges*, figure grès.
2463. *Portraits de M. et Mme B...*, bustes plâtre.

BENON (Alfred-Prosper), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 2530. *Un vieux vigneron des coteaux de Saumur*, buste plâtre.

BÉVILLE (Paul-Jules-Albert), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2544. *Portrait d'Alexandre Baudot, clairon de la prise de Malakoff*, médaillon plâtre.

BRETON (Charles), né à Tours (Indre-et-Loire).
N° 2585. *Fleurs d'automne*, statuette marbre.
2586. *Le Gué*, statuette marbre.

BRICARD (Mlle Gertrude), née à Angers (Maine-et-Loire).
N° 2589. *Le refuge*, groupe plâtre.

CASTEX (Louis), né à Saumur (Maine-et-Loire).
N° 2645. *Portrait du père Rozier*, buste plâtre.

CAYRON (Louis-Maurice), à Angers (Maine-et-Loire).

N° 2646. *Portrait de ma fille Louise*, buste marbre.

CHEMELLIER (Georges de), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 2672. *Le joueur de billes*, groupe biscuit.

CHESNEAU (Georges), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 2674. *Portrait de Mme C...*, médaillon bronze.

GARRY (Augustine), née à Laval (Mayenne).

N° 2869. *Portrait de grand'mère*, médaillon plâtre.

GATELIER (L'abbé Arthur), né à Oucques (Loir-et-Cher), à Vendôme (Loir-et-Cher), au Sacré-Cœur.

N° 2874. Un panneau contenant :

1° *R. P. Monsabré*, plaquette plâtre.

2° *Elève de St Elme (Arcachon), Costume de fête*, médaillon terre cuite.

GAUCHER (Emile), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 2875. *M. Fougerat, peintre, directeur de l'Ecole régionale des Beaux-Arts de Nantes*, buste plâtre.

GODCHAUX (Roger), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 2895. *Le vieux cheval*, bas-relief plâtre.

GRÉGOIRE (René), né à Saumur (Maine-et-Loire).

Sculpture : N° 2917. *Portrait de Mme C. M ..*, buste marbre.

Gravure en médaille : N° 3545. *Un cadre contenant neuf plaquettes et médailles.*

HAMAR (Fernand), né à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 2943. *Portrait de Mme Riverain, mère*, buste marbre.

HEURTEBISE (Lucien-Eugène-Olivier), né au Mans (Sarthe).

N° 2956. *Fin d'émeute,* statue plâtre.

HUAULT-DUPUY (Robert), à Angers (Maine-et-Loire), rue Tarin, 2.

N° 2970. *Portrait,* buste plâtre.

LAMBERTYE (Pierre de), né à Huisseau-sur-Cosson (Loir-et-Cher). Au Luart (Sarthe).

N° 3023. *A bon vent, pointer et setter,* groupe de chiens, plâtre.

LEMAITRE (Mme Eglantine, née Robert-Houdin), née à Saint-Gervais, près Blois (Loir-et-Cher). A Blois, place Victor-Hugo. 6.

N° 3062. Une vitrine contenant :
1° *Chat trempant sa patte dans le pot-au-feu,* bronze.
2° *Chat au coin du feu,* bronze.

N° 3063. *La chienne aimée,* plâtre.

L'HOMMEAU (Jules-Aurèle), né au Mans (Sarthe).

N° 3076. *Portrait de M. S...,* buste plâtre.

N° 3077. *Portrait de Mme D...,* médaillon marbre.

LOUBENS-PICHON (Mme de), à Laval (Mayenne).

N° 3091. *Un buste terre cuite.*

LOUIS-NOEL (Hubert).

N° 3092. *David d'Angers,* buste marbre. (Pour le musée David d'Angers.)

LOYSEL (Jacques), né à Courcelles (Indre-et-Loire).

N° 3095. *Groupe de danseuses,* plâtre.
3096. *Le Bain,* statue marbre.

MAILLARD (Charles-Pierre), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 3105. *Lièvre aux écoutes,* bronze cire perdue.

MORICE (Léon), né à Angers (Maine-et-Loire). A Angers, rue Flanklin, 64.

N° 3172. *Le Remords,* statue chêne.

MOULIN (Eugène-Emile), né à Laval (Mayenne).

N° 3173. *Portrait du général Godard, ex-commandant du 8e corps d'armée,* buste plâtre.

N° 3174. *Printemps,* groupe plâtre.

PERROTTE (Philippe-Eugène), né à Brain-sur-l'Authion (Maine-et-Loire).

N° 3240. *Hébé,* statuette marbre.

PORCHER (Eugène), né à Fontevrault (Maine-et-Loire).

N° 3271. *Portrait de Mlle Madeleine Lionne,* buste plâtre.

QUÉNARD (Armand-Pierre-Louis), né à Allonnes (Maine-et-Loire).

N° 3282. *Portrait de Mme de G...,* médaillon plâtre.

RUILLÉ (Comte Geoffroy de), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 3344. *Murat à Eylau,* statue équestre bronze.

SAULO (Georges-Ernest), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 3357. *Bacchanale,* haut-relief plâtre.

3358. *Baigneuse surprise,* statue plâtre.

SICARD (François), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 3575. *Eve,* statue plâtre.

GRAVURE

EN MÉDAILLES ET SUR PIERRES FINES

BARRABANT (Léon), né à Saumur (Maine-et-Loire). A Tours (Indre-et-Loire), rue de l'Alma, 83.

N° 3488. *Un cadre contenant cinq plaquettes et médailles, fonte étain.*

BAUDICHON (René), né à Tours (Indre-et-Loire), élève de M. Sicard.

N° 3489. Un cadre contenant quatorze médailles et plaquettes : 1° *Le tennis* (face et revers); 2° *Le mariage* (face et revers); 3° *Présentation de la Vierge au Temple;* 4° *Société le Nickel* (face et revers); 5° *Le Billard* (face et revers); 6° *Mariage religieux* (face et revers); 7° *Régates* (face et revers); 8° *Portrait de Mme B...*

BRETON (Charles), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 3500. Un cadre contenant trois médaillons plâtre : 1° *Portrait de Mme André Kling;* 2° *Portrait de M. A. Rischmann;* 3° *Portrait de Mme F. de Rayssac.*

MATTEI (Louis-Octave), né à Vern (Maine-et-Loire).

N° 3573. Un cadre contenant trois médailles plâtre : 1° *Portrait de M. G. Charton;* 2° *Jeanne d'Arc écoutant les voix;* 3° *Jeanne d'Arc sur le bûcher.*

ARCHITECTURE

BAUDRY (Albert), né à Gesté (Maine-et-Loire).

N° 3640. *La Moisson,* étude.

BRUNET (Emile-Edouard-Louis), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 3667. *Transept et lanterne de la cathédrale d'Evreux.* (Appartient à l'Etat.)

CAIGNARD DE MAILLY (Hector-Eugène), né à Chaumussay (Indre-et-Loire).

N° 3669. *Entrée du château de Compiègne,* croquis sanguine.

N° 3670. *Vieille rue à Bruges (Belgique),* croquis aquarelle.

CHAUVALLON (Pierre-Henri-Mary), né à Romorantin (Loir-et-Cher).

N° 3680. *Relevé de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye d'Olivet (Loir-et-Cher), XIIIe siècle.*

CORPET (Alphonse-Jules-Marcel).

N° 3687. *Statues décoratives (Vendôme).*

DURAND (Joseph), au Mans (Sarthe), rue Lecoindre, 14.

N° 3701. *Lycée de jeunes filles de la ville du Mans.*

GEORGES (Jean).

N° 3723. *Escalier du château de Blois, aile dite François Ier,* aquarelle.

LAURENTIN (Maurice), né à Cholet (Maine-et-Loire).

N° 3763. *En Bretagne,* six dessins à la plume.
3764. *En Bretagne,* trois dessins à la plume.

MARAND (Louis), à Blois (Loir-et-Cher), route Basse-de-Paris, 41.

N° 3784. *Vieux Blois; rue Rebrousse-Pesnil,* aquarelle.

N° 3785. *Vieux Blois; Maison dite de Denis Papin,* aquarelle.

RIVET (Célestin-Joseph), né à Montoire (Loir-et-Cher).

N° 3831. *Feuillets d'album sur le vieux Blois,* dessins, croquis et aquarelle.

SAUVESTRE (Stéphen), né à Bonnétable (Sarthe).

N° 3843. *Villa de M. le comte de M..., à Biarritz.*

VILAIN (Marcel), né à Cholet (Maine-et Loire).

N° 3867. *Sienne et Florence (Italie),* trois aquarelles.

N° 3868. *En Vendée* et *Pochades de Bretagne et de Paris,* quatre aquarelles.

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE

AVIAT (Albert), à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 3899. Deux gravures (eau-forte) : 1° *Château de Laval;* 2° *Bords du Loir.*

N° 3900. Trois gravures (eau-forte) : *Portraits.*

BESSÉ (Albert-Georges), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 3929. Une gravure originale (burin) : *Le vieux pont de Rochereuil, à Poitiers.*

CHIQUET (Eugène), né à Limeray (Indre-et-Loire). A Tours, boulevard Béranger, 122.

N° 3991. Une gravure (burin) : *Promenade du matin.*

DELAROCHE (Paul-Charles), né à Aubigné (Sarthe).

N° 4032. Une lithographie originale : *Etude de miséreux.*

DUTERTRE (Victor), né à Thilouze (Indre-et-Loire).

N° 4071. Neuf gravures sur bois, extraites d'un *Voyage autour du monde.*

GUERITTE (Armand-Constant), né à Mosne (Indre-et-Loire).

N° 4132. Trois gravures (eau-forte) : 1° *Château d'Amboise, l'intérieur de la grosse tour;* 2° et 3° *Loches, l'Hôtel de Ville et la porte des Cordeliers.*

HUAULT-DUPUY (Valentin), né à Angers (Maine-et-Loire). A Angers, rue Denis-Papin, 14.

N° 4168. Quatre gravures (eau-forte) : *Croquis d'Orient.*

RAIMBAULT (Paul-Charles), né à Laval (Mayenne).

N° 4363. Une gravure (eau-forte) : *Le lavoir des Bas-Jardins à Fougères (Ille-et-Vilaine).*

ART DÉCORATIF

CLERMONT-GALLERANDE (Mlle Diane-Louise-Marie de), née à Mareil-sur-Loir (Sarthe),

N° 4561. *Un projet de napperon, à exécuter en dentelle.*

DELAITRE (Georges), né à Laval (Mayenne).

N° 4589. *Une frise,* papier peint.

FILOLEAU (Mlle Marie), née à Angers (Maine-et-Loire).

N° 4617. *Un cadre de broderie.*

FOURMONT (Marius), né à Blois (Loir-et-Cher). A Tours (Indre-et-Loire), rue Duportal, 20.

N° 4627. *Une vitrine contenant onze vases en céramique.*

HABERT-DYS (Jules-Auguste), né à Fresne (Loir-et-Cher).

N° 4663. *Canards,* panneau décoratif.

4664. Un panneau contenant : 1° *Effet de neige,* aquarelle; 2° *Cascade,* aquarelle.

HERVÉ-MATHÉ (Jules-Alfred), né à Saint-Calais (Sarthe), élève de M. Albert Maignan. Au Mans (Sarthe), rue de Vaux, 14.

N° 4672. *La renoncule, chemin de table en broderie Richelieu.* (En collabaration avec Mme Hervé-Mathé.)

LE COUTEUX (Lionel), né au Mans (Sarthe).

N° 4715. Une vitrine contenant des *Marrons d'Inde patinés et décorés.* (En collaboration avec M. Dufour, qui a sculpté les figures.)

N° 4716. Une vitrine contenant des *Pièces d'orfèvrerie uniques en or ciselé.*

METTE (Lucien), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 4753. *Bateaux,* vitrail.

SOCIÉTÉ NATIONALE DES BEAUX-ARTS

PEINTURE

ALAUX (Guillaume).

N° 7. *Portrait de M. H. F...* [*Henri Faye*, avocat à Tours.]

BEAUMONT (Hugues de), né à Chouzy (Loir-et-Cher).

N° 75. *Fête travestie.* (Cat. ill. pl. 172.)

CUGNET (Léon).

N° 314. *Marché à Beaumout (Sarthe).*

CUMONT (Mme Jeanne de), née à Vendôme (Loir-et-Cher).

N° 315. *Portrait de Mlle J. de C...*

DAMOYE (Pierre-Emmanuel).

N° 329. *Saumur.*

DESBORDES-JOUAS (Louise), née à Angers.

N° 378. *Lotus brisés.*

GIRALDON (Adolphe).

N° 511. *L'abside de l'église de Troo (Loir-et-Cher).*

LEBASQUE (Henri), né à Champigné (Maine-et-Loire).

N° 728. *Après le bain.*
729. *La Fontaine.*
730. *Etude.*

LE MAINS (Gaston), né à Tours (Indre-et-Loire).

N° 748. *Le vieux pont.*
749. *Midi en province.*
750. *L'automne au moulin.*

MANCEAU (Paul-Georges), né à Loches (Indre-et-Loire).

N° 813. *Temps gris (Loches).*
814. *La descente de la Grotte (Loches).*

MIGNON (Lucien-René), né à Angers (Maine-et-Loire).

N° 854. *Portrait de M. E. R...*
855. *La rue du Cardinal-Lemoine (temps gris).*

PRINS (Pierre).

N° 992. *La rivière de Ruillé (soir violet).*

RENOUARD (Paul), né à Cour-Cheverny (Loir-et-Cher).

N° 1011. *La porte de notre jardin à Honfleur.*

SOUILLET (Georges-François), né à Tours (Indre-et-Loire).

Peinture. N° 1099. *Plage à Berck (mer basse).*
Id. 1100. *L'écluse du Pont-Neuf.*
Id. 1101. *Notre-Dame (matin d'été).*

Dessins. N° 1624. *Bassin du Luxembourg.*
Id. 1625. *La vieille estacade et le quai Henri IV.*

Estampes en couleur. N° 1763. *Le Bac.*

SCULPTURE

BERNIÈRES-HEURAUX (Mme Marie), à Villeseptier (Indre-et-Loire).

N° 1793. *Détresse,* buste plâtre.
1794. *Myshah,* buste bronze cire perdue.

HALOU (Alfred-Jean), né à Blois (Loir-et-Cher).

N° 1933. *Naïade,* fantaisie en pierre dure.
1934. *Buste de jeune garçon,* bronze.
1935. *Buste de vieux philosophe,* bronze. (Cat. ill., pl. 190.)
1936. *Résigné,* statuette bronze d'un seul jet, réparé par l'auteur.
1937. *Fin d'une danse* (Isadora Duncam), bronze d'un seul jet, réparé par l'auteur.

HOUDOUIN (Louis-Alfred), né à Parigné-le-Pôlin (Sarthe).

N° 1944. *Virginité,* buste plâtre.

JUNGBLUTH (Alfred), né à Frémentinnes (Maine-et-Loire).

N° 1959. *Coup de vent,* silhouette.
1960. *Silhouette de Parisienne* [Mlle Marion Favre.

GRAVURE .

ZORN (Anders).

N° 2340. *Portrait de M. d'Estournelles de Constant,* [*sénateur de la Sarthe*], eau forte.

ART DÉCORATIF

GRELLET (Georges-F.-J.), né à Tours.

N° 2506. *Soir dans le parc,* projet de décoration.



DE TROIS BÉNÉFICES VACANTS
A LA MORT DE RONSARD

Dans une étude antérieure, intitulée : *Ronsard ecclésiastique* (1), on a simplement signalé les compétitions dont furent l'objet les trois prieurés situés au diocèse du Mans, dont le poète avait été pourvu, et que sa mort, survenue le 27 décembre 1585, avait rendus vacants. De son vivant, dans la mesure où cela lui était possible, il en avait lui-même disposé, les résignant, une première fois, le 20 septembre de l'année précitée (2), en faveur de Jean Galland, son intime ami et son exécuteur testamentaire, celui-là même qu'il avait chargé de veiller à la réimpression de ses œuvres. Trois mois plus tard, le 22 décembre, revenant sur sa décision, influencé peut-être par ceux qui l'entouraient, il se démit des mêmes bénéfices en faveur de trois autres personnages (3), laissant à Gatien Moreau, clerc du diocèse du Mans (4), le prieuré de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, à René Guetier, clerc du même diocèse, le prieuré de la Magdeleine de Croixval, à Pierre Mousay, chanoine de Saint-Martin de Tours, le prieuré de Saint-Gilles de Montoire.

(1) Voir *Revue historique et archéologique du Maine*, t. X, et tirage à part, in-8° de 80 pages.

(2) L'acte de résignation a été publié dans l'étude suivante : R. Charles, *Saint-Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir*, in-8°, p. 121.

(3) Nous avons publié cet autre acte de résignation dans *Ronsard ecclésiastique*, p. 68.

(4) Gatien Moreau résidait à Coutures. Il avait été déjà pourvu de la chapellenie Saint-Jean-de-Glatigny, en 1573. Cf. L. Froger : *Histoire de Saint-Calais*, in-8°, p. 347.

Les trois bénéficiaires, sans tenir compte de la décision antérieure du poète, se mirent aussitôt en mesure de prendre possession de leur prieuré respectif. René Guetier fut le premier prêt. Aussi bien était-il du pays. Fils de Claude Guetier, il était né à la Chapelle-Gaugain, bourg tout voisin, où résidait Louis de Ronsard, neveu du poète. Il demeurait lui-même à Coutures. Il n'avait qu'un pas à faire pour être à Croixval, et nous l'y rencontrons, dès le 23 janvier 1586, accomplissant au prieuré, placé sous le patronage de sainte Madeleine, tous les actes qui étaient de nature à l'en faire reconnaître pour légitime titulaire (1).

Qu'il ait été, ou non, informé de cet acte de prise de possession, un autre clerc (2), et ce dernier plus

(1) Le dimanche, 23 janvier 1586, avant midi, « vénérable et discrète personne, m[tre] René Guetyer, prêtre, demeurant en la paroisse de Coultures, a prins possession et saisine du prieuré de Saincte-Marie-Magdelaine de Croyxval, en entrant en l'église ou chapelle du dit prieuré... et enquore dict et célébré la messe... par vertu de certaines lettres de provision émanée en court de Romme, le sixiesme jour de janvier dernier et aultres lettres... à luy octroyées pour se fayre donner de monsieur Crenier, grand vicaire de monseigneur l'illustrissime et révérendissime cardinal de Rambouillet, évesque du Mans, en dabte du XX[e] jour du présent moys et an... » Archives dép. de la Sarthe, G. 349, f° 108 v°.

(2) « Noverint universi quod nos Anthonius Paschalis, lescn. episcopus, de licencia et permissione nobilis et scutiferi viri magistri Petri Fedardeant, aliàs de Bors, jurium licentiati, canonicus ecclesie cathedralis Mimatensis, vicariusque generalis in spiritualibus et temporalibus reverendissimi in Christo Patris et domini domini Johannis de la Rochefoucault, miseratione divina ac sancte sedis apostolice gratia, episcopi Mimatensis, et Gabalanorum comitis, dilecto nostro Johanni de Quinque Arboribus urbe Aureliis nulle diocesis ad ecclesiam romanam immediate pertinenti nobis litteratorie sufficenter dimisso, ex legitimo matrimonio procreato, sufficientisque ætatis et litterature reperto, primam tonsuram contulimus clericalem. Actum infra ecclesiam conventus Fratrum Minorum sancti Hilarii, die vicesima prima septembris, sub sigillo eiusdem reverendissimi episcopi et signo sui secretarii, anno Domini millesimo quingentesimo trigesimo octavo. Signé : Courcetis et seellé. » Arch. dép. de la Sarthe, G. 349 f° 106 r°. Jean de Cinq-Arbres, né à Aurillac, mourut en 1587. On lui doit, entre autres travaux, une traduction latine de quelques ouvrages du

illustre, se mit en mesure de s'assurer la jouissance du même bénéfice. Il en avait été d'ailleurs régulièrement pourvu. Le prieuré de Croixval dépendait, en effet, de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Tiron, laquelle, à cette époque, était aux mains d'un abbé commendataire, le poète Philippe des Portes. Celui-ci ignorait peut-être les mesures prises par Pierre de Ronsard avant sa mort. En tout cas, il ne pensa point avoir pour cela les mains liées, et, usant d'un droit qu'il tenait pour certain, le 1er janvier 1586, il confia Croixval à Jean de Cinq-Arbres, professeur d'hébreu et de chaldéen au Collège de France (1). Le nouveau bénéficier s'empressa de choisir un mandataire, un notaire royal, résidant à Cloye, maître Guillaume Soulas, qui, le 15 février 1586, se rendit à Croixval où, en présence de trois témoins, il accomplit dans le prieuré toutes les formalités officielles qui, pensait-il, en rendaient possesseur légitime celui qu'il représentait (2).

médecin et philosophe arabe, Avicenne, Paris, 1570-1572, deux in-8°.

(1) « Natalis Leconte, presbyter, insignis ecclesie carnotensis canonicus, vicarius generalis in spiritualibus et temporalibus venerabilis in Christo Patris et domini domini Philippi Desportes, in jure canonico doctoris, abbatis seu perpetui commendatarii monasterii abbatialis sanctissime Trinitatis de Thironio, ordinis sancti Benedicti, carnotensis diocesis, dilecto nostro nobili viro domino Johanni de Quinque Arboribus, aliàs de Quinquarbres Aureli, decano collegii professorum regiorum et in eodem collegio professori litterarum ebraicarum et caldearum, primarioque collegii Fortetaei, salutem in Domino, prioratum de Crucevallis aliàs de Croixval, ordinis sancti Benedicti, cenomanensis diocesis... liberum nunc et vacantem per obitum seu mortem deffuncti magistri Petri de Ronsart,... contulimus et donavimus... Datum Carnoten,... anno Domini millesimo quingentesimo octuagesimo sexto, die prima mensis januarii, presentibus honorabilibus viris et magistris Johanne Girard, predicte curie episcopalis carnotensis notario et procuratore, et Guillelmo Moisy, venerabilium dominorum decani et capituli carnotensis notario et secretario..... » Arch. de la Sarthe, G. 349 f° 106 r°.

(2) « Le quinziesme jour de janvier l'an mil cinq cens quatre vingt et six, avant midy en la présence de nous Jehan Pineau, l'aisné, notaire en Vendosmoys, demeurant au bourg de Chahaignes, diocèse du Mans, et des tesmoings cy après nommez, honnestes hommes Guillaume Soulas, demeurant à Cloye, diocèse de Chartres, ou nom et comme

Pierre Mousay y mit un peu moins de précipitation. A quoi bon d'ailleurs se hâter. N'avait-il pas obtenu, de la cour de Rome, une signature en date du 8 des ides de janvier 1586, soit le 6 janvier, contresignée ensuite par Pierre Crenier, vicaire général de l'évêque du Mans, et où l'on reconnaissait la validité de l'acte par lequel Pierre de Ronsard l'avait avantagé. Muni de cette pièce, il avait régulièrement transmis ses pouvoirs à maître Martin Rient, prêtre et administrateur de la maladrerie de Montoire, pour que celui-ci prit possession du bénéfice dont celui qu'il représentait avait été pourvu. Tout se passa régulièrement, et, le 18 mars 1586, les diverses cérémonies liturgiques, telles, de mettre les cloches en branle, d'ouvrir l'huis du tabernacle, par lesquelles on devenait titulaire d'un prieuré, furent solennellement accomplies (1). Pour

procureur de noble homme Jehan Quinquarboreus aliàs de Cinq-Arbres, prieur du prieuré de Croeval... a prins et aprehendé la possession réelle et actuelle du dit prieuré et de ses droictz et appartenances universelles... estant ledit Soulas entré en la chapelle dudit prieuré, ayant bayzé l'aultel d'icelle et entré ès loges dudit prieuré. . » Archives de la Sarthe, G. 349 f° 106 r°.

(1) « A tous ceulx qui ces présentes lettres verront salut, scavoir faisons que, en la présence de nous, Joachim Desperaulx, notaire soubz les seaulx du Bas-Vendosmois, demeurant en ceste ville de Montoire, et des tesmoings cy après nommez, que ce jourd'huy, dix huictiesme jour de mars 1586, avant midy, vénérable et discrète personne m[tre] Martin Rient, prestre, maistre et administrateur de la maladrye de la Magdalayne de ceste ville de Montoyre, on nom et comme procureur de m[tre] Pierre Mousay, prebtre, prieur commandataire du prieuré monsieur Saint-Gilles de Montoyre, ou diocèse du Mans, et en vertu des lettres de provision ou commende faictes oudit Mousay dudit prieuré Saint-Gilles par résignation ou cession de commende de m[tre] Pierre de Ronsard, escuier vivant, conseiller et aulmosnyer du Roy, prieur baron dudit Saint-Gilles, tant par notre saint Père le Pape comme visa sur icelluy de monseigneur le révérendissime cardinal de Rambouillet, évesque du Mans, ou son vicaire, s'est transporté ledit Rient, oudit nom, en et au dedans du prieuré de Saint-Gilles, maison, droictz et appartenances d'icelluy, entrant en l'église dudit prieuré, en vertu de procuration signée Boession, notaire apostolique, en dabte du quart jour des présent moys et an,... prenant de l'eau béniste, baisant l'aultel, ouvrant le libvre messel, sonnant les cloches... » Arch. dép. de la Sarthe, G. 349 f° 115 v°.

que nul n'en ignorât, sur l'invitation du délégué, le crieur prieur de la petite ville de Montoire fit savoir, à haute voix, aux lieux où ces annonces avaient coutume d'être faites, comment et pourquoi maître Pierre Mousay était devenu prieur de Saint-Gilles (1).

Ce n'était pas sans raison que ces mesures de sauvegarde étaient prises. Pour n'y avoir pas mis assez d'empressement, Pierre Mousay s'était laissé devancer par un autre compétiteur. Comme le bénéfice qui lui avait été conféré dépendait de l'abbaye de Saint-Calais, le titulaire de ce monastère, et c'était alors Julien Grassin, avait cru, ainsi que Philippe Des Portes l'avait fait à Tiron, être en droit de disposer de Saint-Gilles en faveur de l'un de ses religieux, et, par l'intermédiaire de son vicaire général, il en avait pourvu, le 19 janvier 1586, frère René Lamyre (2), bachelier en droit canon. Celui-ci, dès le lendemain, soit le 20 janvier, s'était rendu à Montoire où il avait pris, en personne, possession du prieuré (3).

Gatien Moreau ne se hâta pas davantage. Lui aussi, par une bulle de Sixte-Quint (4), en date du 8 des ides de janvier 1586, avait reçu provision de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, mais, dans l'intervalle, un

(1) « L'on faict à scavoir que m[tre] Martin Rient, prestre, maistre et administrateur de la maladrye, ou nom et comme procureur de maistre Pierre Mousay, prieur commendataire du prieuré de Saint-Gilles... » fait publier « par moy huissier sergeant en Vendosmoys soubz signé, commis de la garde de la Trompette de ceste ville de Montoyre ce jourd'huy mercredi dixneufiesme jour de mars 1586 à son de trompe, par les carrefours de ceste ville de Montoyre, et aultres lieux accoustumez à faire cryz... » la prise de possession. G. 349, f° 115 v°.

(2) René Lamyre était un religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Calais, lequel y posséda, successivement, les offices d'infirmier et de prieur du cloître. Cf. L. Froger, *Histoire de Saint-Calais*, in-8°, pp. 136, 137.

(3) Voir, Archives dép. de la Sarthe, G. 349, f[os] 100 v° et 101 r°, la collation du bénéfice et la prise de possession du prieuré que le collateur dit : « vacantem per obitum deffuncti magistri Petri de Ronsard. »

(4) Voir le texte de cette bulle, aux arch. dép. de la Sarthe G. 349 f° 141 r°.

troisième larron s'était glissé. Un religieux bénédictin de l'abbaye de Saint-Denis en France, frère Fleury de Morel, sans se mettre en peine des dispositions prises par Pierre de Ronsard, s'était adressé au cardinal de Joyeuse, abbé commendataire de Marmoutiers, lequel, à ce titre, s'estimait en droit de conférer à qui bon lui semblait, les bénéfices qui dépendaient de son abbaye. Et voilà comment il avait disposé du prieuré de Saint-Guingalois, en faveur du religieux susdit, dont le mandataire, Gabriel Remon, chanoine de Saint-Martin de Tours, s'en investit, le 30 mars 1586 (1).

Gatien Moreau n'en fut pas autrement ému, et, à son tour, son représentant, François Pavyn, sieur de Saché, prit possession du même bénéfice, le 16 juin 1586 (2).

Jean Galland ne s'en laissa point imposer. Sans attendre la mort de son ami, il s'était mis en campagne. Après s'être assuré, selon toute vraisemblance, du concours d'un homme d'affaires établi à Rome, il avait informé la cour pontificale de l'abandon que Pierre de Ronsard avait fait en sa faveur, le 20 septembre 1585, des trois prieurés qui nous occupent. L'affaire ne traîna point, car, le 4 des ides de novembre de la même année, soit le 10 novembre, une bulle du pape Sixte-Quint mit l'intéressé en possession des bénéfices ecclésiastiques dont il sollicitait l'obtention, à cette condition toutefois que, étant alors simple clerc tonsuré, il devrait, dans les six mois suivants, recevoir le sous-diaconat, et se disposer à la prêtrise, dans le délai d'une année (3). Ces clauses étaient canonique-

(1) La collation avait eu lieu à Paris, en présence de Anselme de Caillot, chanoine de la Sainte-Chapelle, et de Hugues Gernault, greffier du palais. Cf. Arch. dép. de la Sarthe, G. 349 f° 116 v°. La procuration passée par fr. Fleury de Morel, passée devant Becquet et Moreau, notaires royaux au Châtelet de Paris, le 28 fév. 1586, se trouve au même f°.

(2) La prise de possession est enregistrée au registre G. 349 f° 141 v°.

(3) La bulle du pape est transcrite au f° 121 r° du registre G. 349 des

ment de rigueur, mais on fermait souvent les yeux sur les infractions dont elles étaient l'objet.

Muni de son titre, qu'il eut soin de faire viser par l'autorité épiscopale du diocèse du Mans, Jean Galland vint, en personne, prendre possession de son prieuré de Montoire, le 8 avril 1586 (1); de celui de Croixval, le 9 avril (2), et de celui de Saint-Guingalois de Château-du-Loir, le 12 avril (3). Il eut soin que, dans cette dernière localité, publication fût faite, au prône de la messe paroissiale, des actes par lesquels il s'était investi de ses bénéfices, et une attestation, sur la demande qu'il en fit au vicaire de la paroisse, lui en fut remise (4).

L. FROGER.

archives dép. de la Sarthe. Jean Galland, clerc du diocèse de Saint-Omer, y avait reçu la tonsure. Il existe, dans les papiers relatifs au prieuré Saint-Gilles de Montoire, une copie des lettres de tonsure de Jean Galland. Ces documents, ainsi que tous ceux qui intéressent l'abbaye de Saint-Calais, et qui étaient autrefois conservés à la bibliothèque municipale de Saint-Calais, en ont été enlevés et apportés aux archives départementales de la Sarthe, sur la demande de l'archiviste actuel, M. Julien Lhermite. Ses successeurs, nous en avons l'espoir, en dresseront plus tard l'inventaire et les exhumeront de la caisse où ils ont été renfermés et qui, jusque-là, leur servira de tombeau.

(1) Cf. Arch. dép. de la Sarthe, G. 349 f° 122 v°.

(2) « L'an mil cinq cent quatre vingt six en la court de Bas Vendosmoys, après midy, le neuf^me jour d'apvril, en la présence de moy Yves Prellin, notaire en la dicte court, et des tesmoings cy après nommez, honorable homme maistre Jehan Galland, principal du collège de Boncourt en l'Université de Paris, s'est transporté au prieuré de Sainte Magdalaine de Croival, diocèse du Mans, membre dépendant de l'abbaye de Thyron, lequel sieur Galland, suivant la provision et signature par luy obtenue dudit prieuré de notre saint Père le pape, donnée à Rome, « apud sanctum Petrum quarto idus novembris anno primo », par la résignation qui luy en a esté faicte par feu m^tre Pierre de Ronsard vivant dernier paisible et immédiat possesseur d'icelui prieuré... » en prend possession en présence de Me Blaise Martin, bachelier en théologie, de Pierre Carré, de René Richard, marchand, de Guillaume Monceaux, clerc. G. 345 f° 122 v°.

(3) L'acte de prise de possession est transcrit au reg. G. 349 f° 121 v° des arch. dép. de la Sarthe.

(4) Cette publication fut faite par Michel du Lieu, vicaire de l'église paroissiale de Saint-Guingalois, de Château-du-Loir, le 15 avril 1586. On en trouvera le texte au f° 127 v° du reg. G. 349 des arch. dép. de la Sarthe.

LA FAMILLE LUDOISE DE SCARRON

(FIN)

FAMILLE PAPIN DU GRAVIER (1770-1818)

Le nouvel acquéreur, issu d'une famille ludoise très ancienne, était né le 12 juillet 1720 de Louis Papin du Gravier et d'Urbaine Le Bouc. Dès 1760, il habitait le Rouergue comme « entrepreneur de la manufacture royale de draps Londrins dans la ville du Pont de Camerest » (1); en 1766, il exerçait à Saint-Affrique la fonction de « controlleur ambulant du vingtième de la Généralité de Montauban » (2). En 1770, il exerce cette fonction à Angers où il demeure rue du Grand-Talon ; revenu au Lude, il fut moins que délicat dans l'exercice de ses devoirs et partit un jour pour ne plus revenir. Une enquête fut ouverte qui ne donna aucun résultat (3).

La demeure qu'il avait achetée fut adjugée, dans un partage familial, à ses sœurs. C'est chez elles que mourut toute la famille : Jacques Papin du Gravier qui, en 1766, demeurait à Perpignan « soldat au régiment de Royal-Comtois, compagnie de Carrière », mort à quatre-vingt-neuf ans, le 8 vendémiaire an X (4); Marie-Antoinette-Urbane Papin du Gravier,

(1) Le 5 février 1760, Urbaine Le Bouc « rapport à son peu de santé qui luy cause de ne pouvoir plus régir et gouverner ses droits » se demet au profit de ses enfants. (Etude de Me Auvray. — Me Passavant).

(2) Le 21 juillet 1766 il vend plusieurs terres de Broc, Maine-et-Loire. (Même étude).

(3) Etude de Me Auvray, notaire au Lude.

(4) Né au Lude le 5 mars 1719.

décédée à soixante-dix ans (1), le 22 prairial an XI, Charles Borromée Papin du Gravier, ancien récollet (R. P. Elisée), décédé « bourgeois », le 11 vendémiaire an XIV à quatre-vingts ans et huit mois (2); Louise Papin du Gravier, morte à soixante-dix-huit ans le 22 avril 1810.

Aucun de ces morts ne laissait d'héritier direct; seul, un de leurs frères avait fait souche et sa descendance posséda l'immeuble où tous étaient décédés.

Jean-Baptiste Papin du Gravier avait épousé le 9 février 1756 Anne-Marthe Riou, fille de Claude Riou et de Marie-Marthe de Boisvalet (3).

Vinrent les troubles de 1790. Jean-Baptiste du Gravier, parce qu'il possédait, fut un moment inquiété et dût envoyer sa contribution patriotique. Afin d'en diminuer la somme il exposa l'état de ses revenus et de ses dettes dans la curieuse pièce suivante :

Pièces relatives à la déclaration du citoyen Jean-Baptiste Papin du Gravier

1°) « Extrait du rôle de la contribution foncière de Volandry » art. 60. Le citoyen du Gravier possède en cette commune un revenu de 9 l et est taxé sur le role de 1792, à 2 l 3 s 4 d. — Délivré par le receveur des

(1) Née au Lude le 27 janvier 1723.

(2) Ce prêtre demeurait à Châteaudun en 1760. Invité à se rendre à la Mission, en 1792, il déclare à la municipalité du Lude le 19 mars « qu'il a donné jusqu'à ce jour des preuves de son civisme et de son attachement à la Constitution, et que l'arrêté du département, en date du 8 mars dernier, ne portant que sur ceux qui seraient soupçonnés d'avoir occasionné des troubles, qui pourraient en faire naître par leurs manœuvres sourdes et impénétrables, il croyait pouvoir s'exempter de faire le voyage du Mans. » La municipalité lui demande des preuves. Il apporte sa prestation de serment datée du 26 février 1791, et en conséquence demeure au Lude. Un certificat de résidence lui est délivré le 16 janvier 1793. (Reg. des délibérations du Conseil municipal). Il habite chez « ses sœurs, Grande-Rue ».

(3) Ses sœurs épousèrent MM. Mathieu Herbereau de la Cheze et Michel Le Royer. (Reg. de l'état civil du Lude.)

impositions foncières et mobilières de Volandry le 19 nivose an II et signé J. Bruneau et attesté véritable par les officiers municipaux qui signent : A. Mory, maire ; R. Minier, secrétaire greffier ; J. Foucault, Dutaigne, notables.

2°) Extrait du rôle de Genneteil, art. 43 de la matrice ; ledit citoyen y jouit d'un revenu de 303 l 19 s. Délivré le 19 nivose an II et signé : Antoine Cloteau ; René Baulier, procureur ; La Court, secrétaire greffier.

2°) Extrait du rôle de Broc où il jouit de 52 l 15 s de revenu. — Délivré le 16 nivose. Signé : René Le Roy, percepteur ; R. Bardet, maire ; R. Méré, J. Baglin, officiers municipaux ; J. Coudray.

4°) Extrait de la matrice du rôle et des sections de Savigné-sous-Le Lude pour 1791 :

Section A, n° 3	2 l 10 s
— B, n° 77	140 l
— B, n° 92	94 l 14 s
— B, n° 123	35 l 13 s
— B, n° 124	139 l 74 s 6 d
TOTAL	412 l 12 s

Pour quoi le citoyen du Gravier aîné est imposé à la somme de 194 l 9s.

Délivré le 7 nivose an II et signé : V. Dreux ; Dugravier, prêtre de la commune ; Charles Baudry ; Pierre Mornin ; M. Guy, secrétaire greffier.

5°) Extrait du rôle de Dissé-sous-Le Lude où ledit citoyen a un revenu de 217 l 10 s. — Délivré 5 janvier 1794 par C. Marais, receveur, et attesté par la municipalité : Chevé, maire ; Bardet, prêtre de la commune ; Bruzeau ; Grosbois.

6°) Extrait du rôle du Lude ou son revenu est de 171 l 10 s. Signé : Lemire et délivré le 2 janvier 1794.

7°) Déclaration de « Jean-Baptiste Papin du Graiver, consommateur, demeurant Grande-Rue, n° 468. »

BIENS FONDS

Municipalité	du Lude	(suivant attestation ci-dessus)		171^{l}	10^{s}
—	de Dissé	—	—	217	18
—	de Savigné	—	—	412	12
—	de Broc	—	—	52	15
—	de Geneteil	—	—	203	19
—	de Volandry	—	—	9	
		Total...........		1.067^{l}	06^{s}

A déduire pour la contribution foncière (le 1/5) : 213^{l} 7^{s} 10^{d}.

Reste net : 853^{l} 18^{s} 2^{d}.

RENTES HYPOTHÉCAIRES

Une rente du produit de 17^{l} 2^{s}, due par le citoyen Rouillet, cultivateur dans le ci-devant Bas-Maine.

Autre rente du produit net de 11^{l} 5^{s} à moi due par le citoyen Cholet, cordonnier au Lude.

Autre rente du produit net de 6^{l} 15^{s} due par le C^n Goujon, serger au Lude.

Autre rente du produit net de 4^{l} due par la veuve Martineau au Lude.

Total : 39^{l} 12^{s}

Total général des Revenus : 893^{l} 10^{s} 2^{d}

Sur quoi il convient de déduire :

1°) 180^{l} de rente que je suis tenu de payer à la C^ne Victoire du Gravier, ma mère, demeurant à Camey.

2°) 5^{l} de rente viagère due à Charles Papin du Gravier, mon frère, ci-devant Recollet.

3°) 5^{l} de rente viagère due à la C^ne Riou, ci-devant religieuse à La Flèche.

Total : 190^{l}

Le résultat du Revenu est donc : 703^{l} 18^{s} 2^{d}

« La loi ayant affranchi de l'emprunt une somme

de 1.500[1] pour les hommes mariés dans la classe desquels je me trouve, et 1.000[1] pour leurs épouses, il suit qu'il me faudrait un revenu excédant 2.500[1] pour pouvoir être compris dans le rôle dudit emprunt déclarant au surplus que je ne possède aucuns autres biens et rentes que ceux sus-détaillés et que je n'ai aucuns fonds oisifs. »

Fait au Lude, le 20 nivose an II.

A la suite de cette déclaration est l'attestation de la commission qui approuve après « examen exact et minutieux » ladite déclaration et dit qu'il ne sera pas compris au rôle de l'emprunt forcé. — Fait au Lude, 13 pluviose an II.

Jean-Baptiste Papin du Gravier, « consommateur » en l'an III, mourut à soixante-quinze ans, le 27 nivose an V, « Grande-Rue de cette ville », survivant à son épouse, décédée à soixante-cinq ans, le 28 frimaire an III (1). De cette alliance était né : Louis-Jean-Claude, baptisé le jour de sa naissance, le 15 décembre 1756 (2).

Que devint-il pendant la Révolution ? Les registres ludois de cette époque ne font aucunement mention de lui, sauf le 8 vendémiaire an IV où ils rapportent son « nouveau » départ pour Savigné (3). Peut-être crut-il prudent de ne pas demeurer près de personnages suspects et toujours envieux du bien d'autrui. Il était pourtant de retour l'année suivante.

Il se mêla davantage à la vie politique sous l'Empire. A la mort de M. de Follin, maire du Lude, 22 octobre 1804, il fut appelé à le remplacer. Pendant près

(1) Tous deux meurent « Grande-Rue ». Registre de l'état civil du Lude.

(2) Parrains : Claude Riou, oncle, procureur de Bonaventure, Guy d'Amours, avocat au Parlement ; marraine : Urbane Le Bouc, grand'mère.

(3) Vers 1785, il était à La Flèche où naquit sa fille. Registre du Conseil municipal du Lude.

de dix ans il conserva cette fonction importante qu'il abandonna en 1814 (1).

Il mourut peu de temps après, le 2 septembre 1818, laissant, de Mélanie-Monique Chesnon du Portail (2), son épouse, une fille unique, Louise-Hortense Papin du Gravier.

A elle revient désormais la demeure de ses ancêtres. Sa mère ne mourut que dix ans plus tard, âgée de soixante-huit ans et six mois, le 26 mars 1829.

FAMILLE D'ESTRICHÉ (1818-1882)

Née à La Flèche, Louise-Hortense Papin du Gravier avait épousé au Lude, en septembre 1806, François-Jean-Baptiste d'Estriché, d'une famille qui blasonnait : de gueules à trois cornets d'or (3). Né à Beaufort, de Jean-Baptiste-Louis-René d'Estriché, avocat angevin (décédé 25 avril 1785) et de Françoise Le Noir de la Cochetière (décédée 7 nivose an XIV), il avait une sœur, Scholastique-Françoise-Jacquine, épouse de René Le Breton de la Gibeldière. Il mourut au Lude le 24 septembre 1845 et y fut inhumé.

Il avait eu de Louise Papin du Gravier :

1°) Adolphe-Louis d'Estriché, qui suit.

2°) Hortense-Louise, née au Lude le 5 septembre 1809, ondoyée le lendemain, morte le 23 mars 1815.

3°) Mélanie-Anne-Zélie, née au Lude et ondoyée le 10 juin 1816, apportée à l'église le 19 mai 1817, épouse le

(1) Il eut comme successeur à la mairie Marie-René Leballeur-Delisle, mort en 1835, dont l'épouse était fille de M. Bourée, maire du Lude en l'an III.

(2) Elle était fille de Claude Chenon du Portail, mort en 1832, et de Anne-Marie-Louise Méchine de la Maminerie.

Une autre fille naquit le 9 floréal an V, Monique-Séraphine, qui mourut jeune.

(3) De Maulde, *Suite à l'armorial*, p. 401. Les détails qui suivent sont empruntés à l'état civil du Lude.

9 mai 1837 Alphonse-René Potier, propriétaire, né à Château-du-Loir, de René-Simon Potier (1) et de Magdeleine Fortunée Joubert.

Veuve, elle épousa un nommé Baratte, dont elle n'eut pas d'enfants. De son premier mariage elle avait eu Adhémar Potier, demeurant à la Brosserie, à Vaas, qui épousa Mlle Douais, d'où descendance.

4°) Edmond-François, né le 3 janvier 1818, ondoyé le 18, apporté à l'église le 10 octobre. Son épouse est l'auteur de nombreux articles publiés par le *Magasin pittoresque*, de 1866 à 1873, et, croyons-nous, d'autres parus récemment dans la *Revue du Traditionnisme*.



Adolphe-Louis d'Estriché, né au Lude le 29 juin 1807, baptisé le 1er juillet, fut receveur de l'enregistrement et des domaines à Château-La-Vallière (Indre-et-Loire), et épousa, au Lude, le 7 octobre 1835, Augustine-Marguerite Verger. Celle-ci était née, le 28 juin 1815, de Pierre Verger, ancien notaire, et de Marguerite-Joseph Bienvenu (2).

Adolphe-Louis d'Estriché, nommé chevalier de la Légion d'honneur, mourut le 5 décembre 1868 au Lude où il est inhumé, ne laissant qu'une fille, Sarah.

Sarah d'Estriché, née au Lude, épousa, le 26 avril 1859, Eugène Mesnet de la Cour, né au Coudray Macouard, le 15 décembre 1823, de Louis-Armand Mesnet de la Cour et de Flavie Gigault de Marconnay (3).

La famille d'Estriché habita toujours la maison de la Grande-Rue, laquelle avait été conservée telle qu'au XVIIe siècle. Sur la rue se voyait encore la grande

(1) *Potier*, de Château-du Loir : *D'azur à 2 mains dextres apaumées placées aux 3e et 4e quartiers de l'écu avec un soleil d'or en chef.* De Maulde, *op. cit*, p. 299.

(2) Pierre Verger, notaire au Lude, était fils de François Verger, notaire à Meslay, et frère de Hilaire Verger, époux de Magdeleine-Françoise du Mesnil de la Beausseraye, morts au Lude.

(3) Notes manuscrites de M. le chanoine Mesnet de la Cour.

porte-cochère d'autrefois avec ses ferrures et ses clous énormes ; à côté et proche des bâtiments s'ouvrait une petite porte. Le pignon, qui a vue sur rue, fut refait vers 1850 ou 1852. C'est à cette époque que disparurent les belles fenêtres à meneaux du XVI[e] siècle. A l'intérieur rien n'avait été modifié. Le salon et la salle à manger étaient ce qu'ils sont aujourd'hui ; l'escalier de bois fut fait vers 1850. Celui de la tourelle n'était pas encore supprimé. La cuisine, en retrait avec les remises et les écuries, se trouvait en côté, non loin du porche qui donnait accès au jardin (1).

Décédée au château de la Roletière, en mai 1885, chez son gendre, M. Eugène de la Cour, M[me] d'Estriché fut inhumée dans le cimetière du Lude. Ce fut, si j'ose ainsi parler, la dernière châtelaine de cette antique maison où s'étaient succédées tant de générations.

FAMILLE MESNET DE LA COUR
(1885-1887)

Issus d'une ancienne famille angevine, originaire de la Cour de Munet (2), les Mesnet de la Cour ont contracté, tant au Maine qu'en Anjou, de belles alliances.

M. et M[me] Eugène de la Cour, demeurèrent dans la maison familiale de la Grande-Rue jusqu'en 1815. Ils la quittèrent à cette époque pour aller habiter à Savigné-sous-Le Lude un ancien pavillon de chasse restauré et agrandi.

De ce mariage est née : Marie-Louise-Jacqueline Mesnet de la Cour, née au Lude le 11 février 1860, et qui épousa, à Savigné, le 10 juin 1879, Charles-François-Tancrède Le Clerc comte de Lesseville, baron d'Authon.

(1) Notes de M[me] de Lesseville.

(2) Munet (Maine-et-Loire).

D'une antique famille, dont les attaches au Maine sont connues, les Le Clerc de Lesseville blasonnent : *d'azur à trois croissants d'or, 2 et 1, au lambel à trois pendants de même en chef.*

De cette union naquirent :

1°) Marie-Louise-Yvonne, née le 12 septembre 1885, mariée, le 2 octobre 1905, à M. Jacques Aymé.

2°) Marie-Louise Andrée, née le 12 octobre 1887, épousa, le 4 septembre 1906, M. Robert Savalle.

M. de la Cour est mort à Savigné le 1er janvier 1887. Depuis le décès de Mme d'Estriché, la maison du Lude était inhabitée. Aussi, Mme Eugène de la Cour, devenue veuve, voulut s'en dessaisir et la vendit à un spéculateur du Lude, en 1887 (1).

Ce dernier (M. Vaudolon), divisa la propriété. C'est ainsi que, le 25 avril 1887, il en céda une partie à M. Julien Gaudin. Le reste fut vendu, par acte devant Me Cahoreau, le 30 octobre 1888, à Mme Léonie-Sidonie-Désirée Honnorez, veuve de M. le marquis Auguste-Elisabeth-Joseph de Talhouët-Roy (2).

ÉCOLE LIBRE 1887-1888 A NOS JOURS

Mme la marquise douairière de Talhouët succéda donc, de la sorte, à une longue lignée de propriétaires; son intention pourtant n'était point d'habiter cette vieille maison dont les murs auraient pu raconter tant d'histoires intéressantes. Femme d'œuvre, avant tout, Mme la marquise de Talhouët désirait appliquer à une œuvre bonne et utile la maison qu'elle venait d'acquérir.

(1) Note de Mme la comtesse de Lesseville à qui nous adressons nos meilleurs remerciements.

(2) Ces détails nous ont été fournis, ainsi que plusieurs autres de ce récit, par M. Lucien Marchand, l'infatigable et toujours obligeant premier clerc de Me Passavant, du Lude, et nous voulons ici lui renouveler l'expression de notre sincère merci.

C'était l'heure où, après bien des demarches et des pourparlers, l'administration préfectorale enlevait à l'hospice du Lude l'école de filles qui y était annexée depuis 1818, et privait ainsi les enfants de l'instruction religieuse (1).

Toujours empressée à répandre le bien, Mme de Talhouët ne voulut point que ses chères enfants du Lude fussent privées de ce pain spirituel. Elle transforma donc en école libre la vieille maison. Les bâtiments d'habitation furent conservés intacts; seules, les remises et écuries, construites par M. d'Estriché, en face de la demeure ancestrale, furent transformées en classes et agencées de telle sorte que bien peu d'écoles libres sont aussi confortablement installées que celle de Sainte-Anne.

C'est sous la protection de cette bonne mère, patronne de deux des petites filles de la donatrice (2), que se fit, avec les religieuses d'Evron, la rentrée des classes. Lors des récents décrets, les sœurs durent quitter l'enseignement et furent remplacées par de dignes et excellentes maîtresses qui continuent, et continueront longtemps, s'il plaît à Dieu, à distribuer aux petites ludoises, dans l'ancienne demeure du neveu de Scarron, l'enseignement chrétien.

Louis CALENDINI.

(1) M. le docteur Candé ayant l'intention d'étudier prochainement la question des écoles et hospices du Lude, nous n'insistons pas davantage ici.

(2) Mme la marquise de Saint-Chamans, née Anne de Juigné; Mme la vicomtesse de Rohan-Chabot, née Anne de Talhouët-Roy.



DU ROY

QUI FIT COUPER LA FORÊT DE GATINES
ET DE LA DATE DE CETTE COUPE

Escoute, bucheron, arreste un peu le bras :
Ce ne sont pas des bois que tu jettes à bas;
Ne vois-tu pas *le sang*, lequel degoute à force,
Des nymphes qui vivoient dessous la dure escorce?

Sacrilège meurtrier, si on pend *un voleur*
Pour piller un butin de bien peu de valeur,
Combien de feux, de fers, de morts et de détresses
Mérites-tu, meschant, *pour tuer nos déesses?*

Depuis plus de trois siècles, les commentateurs de cette élégie, devenue l'ornement des anthologies, sont d'accord pour déclarer que le « buscheron de la forest de Gastine » ne faisait qu'exécuter l'ordre que lui avait donné un roi, et aussi pour affirmer que cet éreintement — vraiment royal — s'adressait bien plus au roi qu'au bûcheron.

Ces deux points me paraissent acquis; mais je viens démolir un troisième, qui paraissait également acquis, à savoir l'identification du roi qui ordonna la coupe, et qui reçut une si belle volée de bois... qui ne pouvait être que vert.

C'est le roi de France Charles IX, qui, depuis plus de trois siècles, endosse la coupe et la volée.

Comment pouvait-il en être autrement? Dès 1586, quelques mois seulement après la mort du poète, son ami intime, bien que tardif, Claude Binet, publiait son *Discours sur la vie de P. de Ronsard*, dans lequel on trouve la catégorique affirmation suivante :

« Le Roy Charles... trouvoit tellement bon ce qui venoit de sa part, que mesme il luy permit, ou plutôt l'incita d'écrire des satyres... s'offrant mesmes à n'en estre exempt, s'il voyoit qu'il y eust chose à reprendre en luy, *comme de fait il fit* en la satyre de la *Dryade violée*, où *il reprenoit aigrement le Roy* et ceux qui gouvernoient lors, de l'*aliénation du domaine* et d'*avoir fait vendre la coupe* de la forest de Gastine, laquelle il avoit consacrée aux Muses. »

C'est bien à un roy qu'appartenait la forêt de Gatines, mais ce roy s'appelait Henry de Navarre, et il en était propriétaire, parce qu'il était duc de Vendôme depuis 1562. C'est lui qui l'a vendue, en 1573, pour commencer à payer, avec le patrimoine de son père, les dettes contractées par sa mère, après son veuvage.

En voici la preuve, autrement sûre que les racontars de Binet :

« Extrait du Trésor de Pau, Archives du château de Henri IV, par Gustave Bascle de Lagrèze », reproduit par M. de Rochambeau, à titre de document, à la fin de son ouvrage *Antoine de Bourbon et Jehanne d'Albret* (in-8°, Vendôme, 1879, p. 226).

« 1573. Points traités à Vendôme touchant la vente de la forest de Gastines, *appartenant au roy* (Henry IV était roy de Navarre depuis la mort de sa mère, 9 juin 1572.)

Résolution du *Conseil de Vendôme* pour vendre ladite forêt.

Arpentage de ladite forêt de Gastine et autres pièces de 1573.

Résolution du Conseil du Roy de Navarre a Vendome, pour la vente de la forêt de Gastine. »

D'ailleurs, si Binet n'eût interposé d'avance son autorité de suprême confident du poëte, ne se serait-il pas trouvé un scoliaste capable de lire la pièce elle-même, et de remarquer que la collection d'anathè-

mes qui forme son début ne pouvait s'appliquer à un roy de France :

Quiconque aura premier la main embesongnée
à te coupper, forest....
. . . .
Qu'il sente en l'estomac la faim d'Erisichthon.
. . . .
Ainsi puisse *engloutir ses rentes et sa terre*,
Et se dévore après *par les dents de la guerre.*
Qu'il puisse, pour venger le sang de nos forests,
Tousjours *nouveaux emprunts* sur *nouveaux interests*
Devoir à l'usurier, et qu'en fin *il consomme*
Tout son bien à *payer la principale somme.*

Ce n'est pas là une vaine prosopopée, et c'est autre chose qu'une imitation de l'ode XIII du Lib. II d'Horace. C'est le portrait fidèle, bien qu'un peu prématuré, des embarras pécuniaires dans lesquels le jeune roi de Navarre ne devait pas cesser de se débattre. Ah ! les malédictions d'un poëte sont terribles !

Mais pourquoi cette élégie, composée évidemment dès 1573, n'a-t-elle été publiée par Ronsart qu'en 1584, dans l'Edition complète de ses œuvres ?

Je n'en sais rien encore, et comme je répugne à me satisfaire de conjectures, je n'en ferai point, préférant demander à plus savant que moi la réponse à la question que je pose.

Nota. — Ces diverses solutions ont été énoncées, il y a deux ans, dans un discours prononcé à la Société Amicale du Loir-et-Cher. L'auteur, Me D., avocat à Paris, tenait de moi ces renseignements, et bien d'autres avec ; comme il ne l'a pas dit, je le dis pour lui.

Jean MARTELLIÈRE.
Avoué à Vendôme,
Bibliothécaire-Archiviste de la Société Archéologique
du Vendômois.

LE DISTRICT DE CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

(JUIN-SEPTEMBRE 1795)

Le *district* de Châteauneuf-sur-Sarthe, l'un des huit qui formaient le département de Maine-et-Loire, se composait de sept *cantons :* Champigné, Châteauneuf, Contigné, Durtal, Feneu, Morannes et Tiercé.

En exécution de l'arrêté du Comité de Salut public du 9 juin 1795, les administrateurs du district de Châteauneuf envoyèrent aux administrateurs du département, de juin à septembre 1795, plusieurs « comptes décadaires », qui ont été conservés (1). Nous les reproduisons parce qu'ils fournissent une contribution nouvelle à l'histoire de la guerre des chouans.

ESPRIT PUBLIC

29 juin-8 juillet 1795. — L'esprit public en ce district est dans un état peu satisfaisant, les troubles qui l'agitent depuis longtemps, les incursions des chouans ayant interrompu presque toutes les communications dissous la très grande majorité des municipalités dont la plupart des membres ont été égorgés dans leurs domiciles par les brigands. L'administration du district ne peut y faire parvenir et publier les lois, qui ne sont presque point connues dans la plupart des communes, même dans celles où il existe encore des autorités constituées. Les citoyens n'ayant point d'occasions de se réunir, la lecture et publication des dépèches envoyées par le district se font sans fruit, puisqu'il n'y assiste pour ainsi dire personne.

9-18 juillet 1795. — L'esprit public est toujours dans un état peu satisfaisant, quoiqu'une tranquillité apparente règne pour le moment dans une partie des

(1) *Archives de Maine-et-Loire*, L 201.

communes du district, au moyen des échecs qu'ont éprouvés les chouans et de la perte de plusieurs de leurs chefs. Mais la cause du mal subsistant toujours, les moyens de la déraciner ayant été enlevés en emmenant les colonnes ambulantes, l'habitant des campagnes reste toujours dans le même état d'incertitude et n'oserait se prononcer pour la République. Au lieu d'être pillé et volé, même maltraité, par des bandes de cent et deux cents chouans, il est vexé par des détachements de dix, quinze et vingt qui, quoiqu'en plus petit nombre, ne sont que plus à craindre pour lui, étant plus divisés. Nous ne nous lasserons point de répéter qu'il n'y a point de tranquillité à espérer pour le district qu'on n'ait établi des cantonnements dans les principaux endroits et qu'on n'ait des colonnes ambulantes qui puissent purger le pays des scélérats et voleurs de profession. Alors les gens égarés et ceux que la crainte retient sous les drapeaux des royalistes, rentreraient dans leurs foyers, et sûrs de la protection de la force armée s'y livreraient aux travaux de l'agriculture. Une autre chose indispensable pour ramener la tranquillité est la plus exacte discipline parmi les troupes et la surveillance la plus active pour empêcher toute espèce de pillage.

19 juillet-6 septembre 1795. — Les horreurs que les chouans ne cessent de commettre dans le district, impriment la plus grande crainte à ceux qui sont partisans et amis de la République ; mais jusqu'à ce qu'ils se voient soutenus par des cantonnements nombreux et placés à poste fixe, on ne doit point espérer qu'ils se prononcent, ni même osent donner des renseignements sur ce qu'ils peuvent savoir de la marche et des projets des chouans. Lorsque quelques volontaires vont isolément dans la campagne chercher des fruits ou pour tout autre objet, s'ils sont rencontrés par ces forcenés, ils leur font subir une mort certaine et cruelle.

SUBSISTANCES

29 juin-8 juillet 1795. — Les approches de la récolte à laquelle nous touchons, calment les inquiétudes des citoyens, que les enlèvements considérables pour les besoins des armées avaient rendues plus grandes, en raison des difficultés qu'il y avait de se procurer des grains dans les communes où les chouans font leur retraite la plus habituelle, qui sont celles qui offraient le plus de ressources en subsistances. Les ressources de la récolte dernière sont absorbées, il n'y a point à y compter. Les magasins militaires sont dans un dénûment considérable, les troupes vivant au jour la journée.

9-18 juillet 1795. — Les citoyens qui n'ont pas de grains jusqu'à ce que le nouveau soit récolté, éprouvent de très grandes difficultés à s'en procurer, le produit de la récolte dernière ayant été absorbé entièrement par les inquisitions nombreuses dont ce district a été frappé, et les troupes qui y ont été nourries. S'il n'est pas promptement établi des cantonnements, la récolte ne se fera que très difficilement et le produit en sera perdu pour les propriétaires et fermiers, surtout pour tous ceux de biens nationaux vendus et à vendre; lés grains seront à peine battus, qu'ils seront enlevés par les chouans et disséminés chez leurs partisans qui les cacheront.

19-28 juillet 1795. — Les ressources de la récolte actuelle, quoique d'une assez belle apparence, ne produiront pas autant d'effet qu'on eût lieu d'en attendre, si on eût pu se dispenser d'en user si promptement, étant justifié par l'expérience que le grain nouveau employé tout de suite après la récolte produit beaucoup moins de pain que quand on lui a donné le temps de sécher.

28 août-6 septembre 1795. — On ne saurait guère donner encore d'aperçu du produit des récoltes. Les

blés sont ramassés mais non battus, et même les chouans font, dans différents endroits, défense de battre qu'à fur et à mesure des besoins du cultivateur. Dans d'autres endroits ils font battre et enlèvent les grains. Beaucoup ont déjà été enlevés par eux, et le directoire reçoit journellement des plaintes à ce sujet.

CIRCULATION DES DENRÉES ET APPROVISIONNEMENTS

29 juin-6 septembre 1795. — La guerre des chouans a intercepté toutes les communications. Les marchés n'existent plus dans aucune des communes de ce district, et les circonstances actuelles s'opposent à ce qu'ils reprennent leurs cours ordinaires.

CULTURE ET ÉTAT DES TERRES

29 juin-6 septembre 1795. — La plupart des terres sont ensemencées en froment, méteil et seigle. Presque toutes les terres qui s'ensemençaient ordinairement l'ont été l'année dernière, à l'exception de quelques communes où la pénurie des bras a contraint le laboureur d'en laisser une partie en friche. Mais, dans la presque totalité des communes, une grande quantité de terres n'ont point encore reçu les labours nécessaires et préparatoires pour les semailles prochaines. La cause en vient et de la pénurie des bras et de ce que n'y ayant pas de troupes républicaines pour protéger les laboureurs, les chouans en ont contraint une partie de marcher avec eux et de les suivre dans leur vie errante, et d'autres ont été forcés d'abandonner leurs champs. Les chouans, non contents d'avoir volé dans grand nombre de fermes des bœufs, ont tué une grande partie des veaux de nourriture. On commence à connaître combien il est intéressant de cultiver la pomme de terre, et une assez grande quantité a été ensemencée dans une partie du district entre Sarthe et Loir. La récolte des

foins est en général peu abondante, et la quantité à récolter bien moins considérable qu'à l'ordinaire en raison du nombre des prairies mangées en vert. Les vignes promettent une récolte assez abondante, quoique la majeure partie n'ait pas reçu leurs façons ordinaires. Dans plusieurs communes, les chouans ont donné des ordres sous peine de mort aux cultivateurs de quitter, le 8 septembre prochain, à d'autres le 3 novembre, l'exploitation des métairies qu'ils occupent, et de vider les maisons de corps et de biens à ces époques; c'est surtout les fermes des biens nationaux qu'ils ne veulent pas voir cultivées.

FABRICATION DES ARMES

29 juin-6 septembre 1795. — Il ne se fabrique en ce moment aucune arme.

POUDRES, SALPÊTRES ET SALINS

29 juin-6 septembre 1795. — Quelques ateliers de fabrication de salpêtre avaient été établis en ce district, en exécution de la loi du 4 décembre 1793. Les troubles continuels et l'épuisement des matières salpêtrées en ont opéré la dissolution; ils étaient d'ailleurs plus onéreux que profitables.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENTS ET MAGASINS D'EFFETS MILITAIRES

29 juin-6 septembre 1795. — Il n'existe en ce district aucun atelier de fabrication d'objets propres à l'habillement et équipement des troupes ; seulement les souliers fabriqués par les cordonniers sont versés dans le magasin du district, et ensuite envoyés aux magasins d'Angers ou remis ici aux différents corps.

MILITAIRES

29 juin-6 septembre 1795. — Les arrêtés des repré-

sentants du peuple, sur la pacification de la Vendée et des chouans, ayant donné aux jeunes gens de la première réquisition la liberté de rester dans leurs foyers, la désorganisation presque totale des municipalités et les troubles qui agitent ce district, mettent l'administration dans l'impossibilité de faire exécuter les lois sur cette partie. On ne peut savoir quels sont les déserteurs ni les faire rejoindre, la plupart des communications étant interceptées.

HÔPITAUX MILITAIRES

29 juin-6 septembre 1795. — Trois hôpitaux existent en ce district, deux civils et un militaire. Les deux premiers sont à Durtal et à Morannes, quelques militaires y sont cependant reçus quelquefois. Un hôpital militaire provisoire a été établi à Châteauneuf et organisé par le commissaire ordonnateur. Aucune plainte n'est parvenue contre les employés et officiers de santé de ces trois hospices, qui paraissent remplir leurs fonctions avec le zèle et l'activité convenables. Le directeur et l'officier de santé en chef de l'hôpital militaire de Châteauneuf se plaignent de n'être point payés de leurs avances et déboursés pour l'approvisionnement de cet hospice et disent n'en pouvoir plus faire, ce qui fera manquer le service; le district n'ayant aucuns fonds à sa disposition pour cet objet, ne peut faire droit à leurs justes réclamations.

REMONTE

29 juin-6 septembre 1795. — Il n'existe en ce district aucun dépôt de chevaux. Les levées de chevaux et mulets se sont opérées avec difficulté, s'étant trouvé peu de chevaux de taille et convenables au service auquel ils étaient destinés.

EXÉCUTION DES ARRÊTÉS DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC

29 juin-6 septembre 1795. — Envoi a été fait des

arrêtés du Comité de Salut public aux municipalités qui sont encore existantes et où les communications sont praticables, et il a été recommandé de veiller à leur exécution.

ANALYSE DES OPÉRATIONS ADMINISTRATIVES

29 juin-6 septembre 1795. — Le 29 juin, arrêté qui rappelle au directeur de la poste aux lettres d'envoyer régulièrement chercher les dépêches à Durtal, et au commandant de la gendarmerie de faire escorter le courrier. Rapport du commissaire civil à la suite de la force armée sur la mort de Coquereau, chef des chouans. Le 30 juin, arrêté contenant la fixation du prix du transport des papiers et dépêches envoyés par le département au district et par celui-ci au département par la voie du bateau. Le 3 juillet, déclaration de jeunes gens de vouloir quitter les chouans et se soumettre aux lois de la République, etc.

ANALYSE DE LA CORRESPONDANCE

29 juin-6 septembre 1795. — Le 30 juin, lettre adressée au département pour lui rappeler la position de ce district, où il n'existe presque plus d'officiers municipaux en fonctions. Le 2 juillet, lettre au commissaire des guerres pour le prévenir que l'ancienne administration n'a point remis à la nouvelle ses comptes de l'état de situation des magasins. Le 7 juillet, lettre au département pour l'instruire des nouvelles horreurs que recommencent les chouans, qui ne sont que plus furieux depuis l'apparition momentanée de troupes en ce district. Le 15 juillet, lettre au département pour lui donner des renseignements sur la situation des écoles primaires et sur la bibliothèque. Le 11 juillet, lettre au département pour lui rendre compte de la situation de ce district et des marches des chouans, de leurs vols, pillages et assassinats. Le 16 juillet, lettre au département pour l'ins-

truire de la rentrée au sein de la patrie de deux déserteurs de nos troupes passés avec les chouans dont quelques-uns ont apporté leurs fusils. Le directoire a correspondu journellement avec le département, le général Baillot et autres pour les instruire de tout ce qu'il a appris d'intéressant sur le nombre, la marche, les projets et les discours des chouans.

Les quatre administrateurs du district de Châteauneuf étaient, à cette époque, les citoyens Beucher, Caillin, Barelhier-Aubin et Fauchon. Le citoyen Gastineau remplissait les fonctions de procureur-syndic du district.

F. UZUREAU,
Directeur de l'*Anjou Historique*.



HENRI IV ET LE CARDINAL VISCONTI

ONZE LETTRES INÉDITES

CHAPITRE II

VISCONTI ET LE DIVORCE DE HENRI IV

Henri remercie Visconti. — Lettres du 5 novembre 1599 et du 8 janvier 1600. — La sentence du divorce mécontente l'Espagne. — Efforts de Philippe III pour empêcher le mariage avec Marie de Médicis.

Les nouveaux cardinaux, ou tout au moins Visconti et d'Ossat, poussèrent activement les négociations relatives au divorce du roi, et, le 5 novembre 1599, Henri put remercier le cardinal Visconti d'avoir favorisé « une chose sy juste » qu'était la dissolution de son mariage avec Marguerite de Valois. En outre, dès que la sentence de dissolution fut prononcée, il délégua, en ambassade extraordinaire, le sieur d'Alincourt, « pour en remercier Sa Sainteté et s'en conjouir avec ceulx qui se sont entremis en ceste affaire ». C'est une autre lettre à Visconti, du 8 janvier 1600, qui nous l'apprend. Mais, voici la teneur de ces deux lettres inédites :

Mon cousin je doibs après Dieu au bon Jugement de notre Très St père le Pappe et à lequité de ceulx qui ont donné advis a Sa Sainteté sur la dissolution de mon mariage ce qui en a bien succédé Jusques icy. Car et Sa Sainteté ne pouroit faire meilleur choix et vous en par[ticuli]er ne pouriez monstrer plus d'Inclination que vous avez faict à une chose sy Juste dequoy ayant esté

Informé par mes ministres Je vous en ay bien voulu remercier par ceste lettre, vous priant croire que sil se présente quelque occasion de men revancher vous congnoistrez par effect le contentement qui men demeure ainsy que le s^r^ de Sillery mon ambassadeur par dela vous fera plus amplement entendre priant Dieu mon cousin qu'Il vous ayt en sa très S^te^ et digne garde. Escript à St Germain en Laye le cinq^me^ jour de novembre 1599.

HENRY.

Mon cousin Les depputez de notre tressainct père le pappe ayans sur la dissolution de mon mariage prononcé leur sentence telle que Je la puis désirer pour le contentement et repos de mon ame et le bien de cest estat La première chose que Jay voulu faire a esté d'en remercier sa S^teté^ et m'en conjouir avec ceulx qui se sont entremis en cest affaire et ayant pour cest effect choisy le s^r^ dalincourt chevalier de mes ordres et capp^ne^ de cent hommes d'armes de mes ordonnances. Je luy ay commandé de faire cest office de ma part avec vous en vous voyant et visitant de ma part et vous tesmoigner combien je ressens la bonne volonté que vous m'avez tesmoignée en cest occasion vous priant croire que sil sen présente jamais de la recognoistre je vous feray paroistre lestime que je fais de votre affection laquelle je vous prie me continuer et vous asseurer aussi de la mienne priant Dieu mon cousin quil vous ayt en sa très S^te^ et digne garde. Escript à Paris le VIIIe jour de Janvier 1600.

HENRY.

Nous ne surprendrons point le lecteur en disant que les ministres d'Espagne s'étaient fortement opposés à cette sentence du Pape ; aussi leur colère ne connut-elle point de bornes lorsqu'ils l'entendirent prononcer le 17 décembre 1599.

Je n'ai plus à rappeler l'utilité, pour la France, de

cette dissolution, je l'ai dite ailleurs (1). Il suffisait que le roi et son conseil la désirassent ardemment, en vue du bien et de la paix du royaume, pour que l'Espagne voulût la combattre. Un nouveau mariage de Henri donnait l'espérance d'une postérité, et, dès lors, l'Espagne voyait s'évanouir ses droits à la succession du roi de France; on comprend donc aisément l'acuité des efforts espagnols contre la dissolution. Ce fut une lutte charnée, bien que diplomatique. Le parti français en sortit vainqueur, et, si faible qu'il fût encore, numériquement parlant, Rome et Madrid constatèrent qu'il faudrait, à l'avenir, compter avec lui.

***

La lutte n'est cependant pas terminée entre les deux rois. Si Henri a gagné la première manche, Philippe se promet de gagner la seconde, en transportant la lutte sur un autre terrain. Il ne pense rien moins qu'à en appeler au sort des armes, et peut-être ainsi, empêchera-t-il le mariage projeté avec Marie de Médicis. Toutefois, le souvenir des rudes coups portés à son père par Henri lui inspire prudemment de ne pas marcher le premier : il lance en avant le duc de Savoie. L'affaire du marquisat de Saluces, que réclame Henri, et dont Charles-Emmanuel recule toujours la reddition, lui fournit l'occasion cherchée, et, aussitôt, d'engager le duc à tout garder, lui promettant son appui en cas d'attaque des armées françaises.

Trop bien disposé de lui-même à suivre d'aussi perfides conseils, le duc de Savoie ne restitue point le marquisat à l'époque fixée. Mal lui en prend, car la campagne de Savoie, si brillamment conduite par Henri, vient abattre sa morgue et anéantir en même temps les espérances de son imprudent conseiller.

En vain, Philippe a mis en jeu tous les moyens pour se débarrasser du roi de France. En vain a-t-il fait

(1) Cf. *Annales Fléchoises*, III-195 et sq.

appel à la trahison; Biron, qu'il croit avoir tout-à-fait gagné, a sans doute un remords au dernier moment et n'ose attenter à la vie de son maître; on se rappelle l'affaire du fort Sainte-Catherine (1). Henri triomphe donc de tous ses ennemis, et c'est dans la gloire de ses nouveaux lauriers qu'il célèbre son mariage avec Marie de Médicis, le 17 décembre 1600, dans la ville de Lyon.

CHAPITRE III

VISCONTI ET LE BAPTÊME DU DAUPHIN

§ I

Insinuations malveillantes de l'Espagne touchant la politique de Henri IV. — Double mission de Béthune à Rome. — Lettre à Visconti (23 août 1601).

Il ne rentre point dans le programme de cette courte étude de raconter tous les événements qui, de 1600 à 1606, vinrent ou faciliter ou compliquer la situation entre Rome et la France. Pour ce faire, en effet, il y aurait à entreprendre un cours d'histoire où l'on parlerait successivement de la rentrée des Jésuites, de la succession d'Angleterre et de l'affaire des prêtres catholiques, de la guerre des Pays-Bas, que soutenait Henri IV, du Concile de Trente et de plusieurs autres sujets non moins intéressants. Nous serions entraînés trop loin. Il nous suffira donc d'évoquer brièvement les quelques événements dont le souvenir est plus particulièrement rappelé dans les lettres que le roi adressait au cardinal Visconti pour la naissance et le baptême du dauphin.



(1) Cf. *Annales Fléchoises : A propos de deux lettres inédites de Henri IV,* historique de la campagne de Savoie.

Nous sommes à l'aurore du XVII[e] siècle, Henri IV a conquis de haute lutte le trône de France. Par son abjuration, par la force des armes, et aussi, ne l'oublions pas, par une habile diplomatie qui a eu pour fruits son divorce et son nouveau mariage, il a triomphé, momentanément du moins, de tous ses ennemis. Je dis momentanément, c'est à dessein, car ces ennemis, pour avoir accepté la paix de Lyon, glorieuse finale de la brillante campagne de Savoie, n'ont pas pour cela désarmé, et, de tous, les plus exaspérés, les plus enragés, sont, sans contredit, les Espagnols et leur roi Philippe III, qui maintient toujours ses droits à la couronne de France. Plus que jamais, les Espagnols combattent le roi de France, et l'un de leurs principaux moyens consiste à le perdre dans l'esprit du Pape; ce doit être, leur semble-t-il, chose facile, Henri fournissant lui-même ce moyen.

Le Pape, pour lors Clément VIII, était mû du désir bien naturel de ramener au catholicisme tous ceux qu'en avaient fait sortir les doctrines de la Réforme. Réjoui par l'abjuration d'Henri IV, il espérait qu'avec ce roi la France reprendrait son titre de fille aînée de l'Eglise, sa place à la tête des nations catholiques, qu'elle se ferait, en un mot, le champion du catholicisme. Sans doute, est-il permis de croire qu'à cet espoir du souverain pontife s'en ajoutait un autre, tenu secret par politique, mais bien aisé à deviner : c'était d'être délivré de l'influence espagnole qui, depuis de trop longues années, paralysait tout effort à la cour romaine. Si j'ai affirmé plus haut que Rome demeurait le centre de la politique européenne, j'ajouterai, avec plus de vraisemblance encore, qu'elle était alors et avant tout le centre de la politique espagnole. « C'est à Rome et par Rome que l'Espagne est puissante », nous dit M. Couzard.

Le Pape cherchait donc à secouer le joug espagnol, mais, en regardant du côté de la France, vers laquelle

tendaient tous ses vœux, il en venait à concevoir pour différentes raisons de l'étonnement et même du déplaisir. Ne voyant partout que la question religieuse, ne voulant pas la séparer de la question politique, de la raison d'Etat, il s'étonnait des alliances de Henri avec Elisabeth d'Angleterre et Jacques VI d'Ecosse, de ses relations avec les princes protestants d'Allemagne, avec Genève, ce « foyer d'hérésie, cette Rome protestante » qu'il couvrait de sa protection, avec les Pays-Bas révoltés qu'il soutenait de ses soldats et de ses finances.

Habiles à profiter de cet état d'esprit, les Espagnols, c'est-à-dire leur ambassadeur à Rome, puis les cardinaux espagnols ou partisans de l'Espagne, insinuaient, dans l'entourage du Pape, que « Henri, resté huguenot dans le cœur, était le plus ferme appui des hérétiques, et, par conséquent, l'ennemi de la chrétienté ». C'était peut-être aller un peu loin, car qui veut trop prouver ne prouve rien, mais les Espagnols n'avaient pas le temps d'asseoir bien solidement leurs arguments, les partisans français, d'Ossat en tête, menant trop vivement le combat. La plupart des cardinaux, « inféodés encore par conviction ou intérêt » à la politique espagnole, n'étaient pas éloignés de croire toutes ces perfidies, et, dès lors, le crédit de la France à Rome rencontrait un obstacle de plus à son relèvement.



Sur ces entrefaites, un puissant auxiliaire arrivait au parti français dans la personne de Philippe de Béthune, qui venait remplacer M. de Sillery. Sa nouvelle mission n'était certes pas des plus faciles, Béthune ne l'ignorait pas, mais, avant même de quitter la France, il connaissait exactement les positions ennemies et savait où et comment diriger ses coups; c'était là, il faut l'avouer, un grand facteur de succès. En considérant la situation de concert avec le

roi, Béthune avait immédiatement donné deux buts à son ambassade : gagner d'abord à la France, et d'une façon définitive, le Pape régnant, s'assurer ensuite le Pape futur.

En premier lieu, Béthune devait « faire cesser l'équivoque dans laquelle persistait à s'envelopper la politique espagnole, et montrer que la religion avait aussi peu de part dans les alliances protestantes du roi que les vrais intérêts catholiques dans l'ambition masquée de l'Espagne ». Henri IV savait, en effet, que « dissiper cette équivoque, que faire tomber le masque, mettre à nu cette ambition, sous les yeux du Pape régnant, c'était porter un coup fatal au crédit usurpé par l'Espagne (1), c'était gagner tout à fait à la France le Pape régnant.

Ce n'était pas tout. Béthune devait, en second lieu, s'assurer le Pape futur. Il entrait, en effet, dans la politique des divers gouvernements, d'escompter la mort possible et prochaine du Pape, de penser à son successeur, au cardinal « papable ». Les choses ont-elles changé de nos jours? Que non pas, et tous les gouvernements, qu'ils soient « areligieux », catholiques, protestants ou schismatiques, ne peuvent, aujourd'hui pas plus que jadis, se désintéresser de cette question, tant il est vrai que, toujours, à Rome, réside la plus grande puissance morale de l'univers.

Toutefois, Béthune toucherait là une partie délicate de sa mission. Pour s'assurer le Pape futur, il lui serait nécessaire « d'attacher à la cause française le plus possible de cardinaux ». A cette fin, Béthune usera de toute sa diplomatie, mais il sera obligé de reconnaître qu'en vain il aura espéré le succès, s'il n'appuie ses meilleurs plaidoyers d'arguments sonnants, de bons écus de France ou de bénéfices les pouvant procurer.

A Rome, « un cardinal n'était guère estimé, même

(1) Couzard, *loc. cit.*, p. 5 et 18.

de ses collègues, que par son train et par sa dépense. Recevant peu des Papes, ils acceptaient, sous des noms divers, abbayes ou pensions, ce qu'on leur offrait du dehors. Depuis longtemps, le roi d'Espagne exploitait chez eux cette faiblesse » (1). Henri IV, à son tour, se gardera bien de l'ignorer et la fera « exploiter » par Béthune, au fur et à mesure que ses finances et Sully le lui permettront.

En résumé, cette double mission de notre ambassadeur équivalait à ceci : créer à la cour romaine, parmi les cardinaux, un parti français capable de balancer, au besoin de dominer, le parti espagnol.

Le cardinal D'Ossat, toujours présent à Rome, était tout désigné, par sa profonde connaissance des gens et des lieux, pour indiquer à Béthune les premiers coups à porter, les premières avances a faire. Le roi lui-même lui avait signalé les seuils romains que le représentant de la France pourrait franchir sans crainte ni arrière-pensée, et, au nombre des amis dévoués et désintéressés qu'il trouverait là-bas pour le bien accueillir ou l'aider dans sa tâche, il ne manqua pas de lui nommer le cardinal Visconti.

Henri dit avoir « bonne souvenance des fruicts qu'il a recueillis de la bonne volonté » de Visconti ; ce ne sont point là paroles de simple courtoisie diplomatique. Visconti a réellement pris, jusqu'à ce jour, les intérêts de la France, et c'est donc bien la reconnaissance qui dicte cette lettre du roi à son « cousin », lettre que Béthune sera chargé de remettre à son destinataire :

Mon cousin vous serez visité de ma part par le s[r] de Bethune conseiller en mon conseil d'Estat que J'envoye resider mon ambassadeur a Rome et Je vous prieray recevoir cest office comme venant d'un prince qui vous ayme et estime beaucoup et qui a bonne souvenance des

(1) Couzard, *loc. cit.*, p. 223.

fruicts qu'Il a recueillis de votre bonne volonté en laquelle je vous prie de continuer et croire au surplus ledit s^r de Bethune de ce qu'il vous dira de ma part en ceste conformité. Priant Dieu mon cousin qu'Il vous ayt en sa très s^te et digne garde. Escript à Paris, le XXIIIe jour d'aoust 1601.

HENRY.

§ II

NAISSANCE DU DAUPHIN

Clément VIII parrain. — Visconti choisi pour le représenter au baptême. — Lettres du 22 novembre et du 26 mars 1602.

Si la mission du représentant de la France à Rome était difficile, elle fut cependant favorisée à ses débuts par une heureuse circonstance : la naissance du Dauphin, que Marie de Médicis mit au monde, le 27 septembre 1601, à 10 heures du soir.

« Cet événement, attendu par le pays, aussi bien que par Henri IV, assurait l'avenir du royaume et ruinait les espérances de l'Espagne. L'ère des troubles intérieurs semblait close, et les amis secrets de la France pouvaient maintenant au grand jour tendre la main à son roi. Le souvenir des services rendus ne périrait pas avec lui. Dès la première audience que Béthune obtint de Clément VIII, le cardinal d'Ossat, qui l'avait introduit et qui connaissait à fond cette Cour romaine, remarqua combien les sentiments timides d'autrefois, tant du pape que d'autres personnages, s'affirmaient clairement ce jour là : *Il fait sûr maintenant avec le roi,* disait-on.

« Clément VIII fut le plus explicite : il exprima l'espoir qu'après sa mort, le roi prendrait la protection des siens ; paroles, remarqua d'Ossat, qu'il n'avait jamais voulu prononcer jusque-là, quelques avances qu'on lui eût faites. Il fut, pour Béthune, d'une pré-

venance, d'une amabilité, nous dirions aujourd'hui d'une càlinerie extrême, et, écrivait l'ambassadeur, tout me donne espérance qu'un si bon visage me permettra de mieux servir le roi » (1).

Béthune ne manqua point de visiter également le Cardinal neveu, et, là aussi, d'Ossat put constater un réel changement. Aldobrandini « exprima le souhait que le parti français, depuis si longtemps affaibli, se fortifiât à Rome ». C'était aller au-devant des désirs du roi et encourager les projets de ses représentants.

Béthune avait quitté la Cour vers la fin du mois d'août, comme nous l'indique la précédente lettre à Visconti. Arrivé à Marseille, le 13 septembre, il s'embarqua le 18, mais c'est seulement un mois après, le 15 octobre, vers le soir, qu'il arriva aux portes de Rome ».

La nouvelle de la naissance du Dauphin l'y avait sans doute précédé, et on peut croire que les courriers qui l'avaient apportée remportèrent plus d'une lettre de félicitations.

Visconti fut des premiers à se réjouir d'un événement si heureux pour le roi et la France, et, au lendemain même de l'arrivée de Béthune, le 16 octobre, il en donnait l'assurance à Henri IV, qui lui fit cette réponse un mois après :

Mon cousin, vous me faictes paroistre que vous m'aymez en vous resjouissant avec moy de la naissance du fils qu'il a pleu a Dieu me donner comme vous avez faict par vos lettres du XVIe du passé de quoy je vous ay bien voulu remercier par cestecy et en vous conviant à me continuer votre bonne volonté, vous asseurer aussi de la mienne comme vous fera plus amplement entendre le s^r de Bethune mon ambassadeur et sur ce je prie Dieu mon cousin qu'il vous ayt en sa s^te garde. Escript a

(1) Couzard, pp. 18-19.

St Germain en Laye le XXIIe jour de novembre 1601.
HENRY.

***

A l'annonce des sympathies que lui attirait la naissance d'un fils, Henri IV résolut d'en tirer profit immediatement, et, par une habile inspiration, demanda à Clément VIII d'être parrain du Dauphin. « L'attention était délicate; l'acceptation était sûre; elle consacrerait de nouveau, aux yeux des catholiques, la validité du second mariage du roi et la légitimité du Dauphin, que l'Espagne pouvait être tentée de contester un jour ». Je ne crois pas inutile de rappeler ici la belle lettre par laquelle Henri annonçait à Béthune la demande qu'il faisait au pape :

« Comme il (le Dauphin) montre avoir envie de vivre, je veux le présenter à Dieu, et l'enregistrer et incorporer en l'Eglise le plus dignement possible et promptement que faire se pourra, afin qu'il chemine par le pas de ses ancêtres, et qu'ayant à me succéder au régime et gouvernement de cette monarchie française, non seulement il puisse y prospérer, comme j'espère que Dieu lui fera la grâce de faire, quand il aura reçu les caractères et institutions qui doivent être données au premier fils d'un roi très chrétien, mais aussi digne des grâces et bénédictions que sa divine bonté m'a départie, et lui en rendre la gloire entière, telle qu'elle lui est justement dû. Pour à quoi parvenir plus heureusement je désire qu'il soit présenté et lavé aux saincts fonds du baptême par N. S. P. le Pape, car j'espère que sa piété en ceste action, lui causera et apportera tout bonheur et favorisera les vœux que je fais pour lui, tout ainsi qu'elle m'a guidé en la reconnaissance de mon salut, qui a été le commencement de la consolation et félicité dont je jouis depuis » (1).

Clément VIII répondit avec un extraordinaire empressement (2) à la demande de Henri IV : il acceptait, et, pour en témoigner son contentement, il envoyait

(1) Bibliothèque nationale, ms. 3484. — Couzard, p. 226.
(2) Clément VIII fit connaître son acceptation dès le 12 novembre.

à la Cour de France un nonce extraordinaire, chargé « d'apporter au roi les félicitations du pape, et au Dauphin des langes et des couvertures spécialement bénis, avec une oraison composée tout exprès ». Ce nonce, Mgr Barberini (1), comblé de faveurs par Henri IV, fit, à son retour à Rome, un récit enthousiaste « des bontés et des vertus de Henri IV et donna pleine assurance au pape de l'affection du roi ».

Cependant Béthune ne restait pas inactif ; il faisait tomber sur l'entourage pontifical la bienfaisante manne qui devait ouvrir les portes et les cœurs ; à un référendaire, Camaiano, qui s'était occupé du divorce royal, « Béthune remit, avec une lettre du roi, mille écus de pension. Ce fut un merveilleux coup à la Cour romaine. On s'apercevait maintenant qu'on ne servait pas sans profit le roi de France, et chacun, au dire de Béthune, était d'avis que si Henri IV prenait pour de bon ce chemin, bientôt l'Espagne n'aurait plus tant de crédit à Rome » (2).



Restait à résoudre une importante question : quel légat représenterait le pape au baptême du Dauphin ? Henri, toujours habile, ne manqua pas d'en faire d'abord la proposition au cardinal Aldobrandini, bien qu'il sût par avance sa réponse négative : la démarche plut extrêmement, et il en résulta que le Cardinal neveu demanda à Béthune de désigner les cardinaux agréables au roi, à l'exception toutefois du cardinal de Florence, qui, de lui-même, malgré son grand désir de plaire à son royal neveu, arguait de son grand âge pour ne se pas déplacer. Béthune donna quatre noms :

(1) « Florentin, de riche et noble famille, Barberini était référendaire de l'une et l'autre signature, protonotaire apostolique de l'ordre des participants, il devint cardinal en 1606. » (Couzard.)

(2) Couzard, p. 228 et seq.

« d'Este, Sforza (1), Visconti et puis Aquaviva » (2).

Le choix du Pape tomba sur le cardinal Visconti; c'était aussi, et pour beaucoup, le choix du Cardinal neveu. En tout cas, nul choix ne pouvait être plus heureux, ni surtout plus apte à faire taire les jaloux et les mécontents. Visconti étant, par ses vertus et ses rares mérites, universellement aimé et respecté à la Cour romaine, reçut de tous les félicitations les plus sincères. « Le cardinal de Florence, — dit M. Couzard, qui voudra bien me pardonner de le mettre si souvent à contribution — ami de Visconti, se réjouissait de l'heureux choix du Pape; et ce que Barberini, encore sous le charme, racontait de la cour et du roi, donnait à Visconti un extrême désir de partir bientôt pour la France. Il ne le cacha pas à Béthune quand l'ambassadeur vint lui porter les félicitations et lui exprimer le contentement de son maître. Visconti s'était toujours senti attiré du côté de Henri IV, qu'il admirait, disait-il avec son exagération italienne, comme un miracle parmi les princes chrétiens. »

Entre toutes les qualités qui l'avaient désigné au choix du Pape, on reconnaissait à Visconti une fermeté de caractère étonnante, ainsi qu'une grande indépendance d'action : l'une et l'autre apparurent au grand jour à l'occasion même de la présente nomination. « Il était Milanais, et, par conséquent, sujet du roi d'Espagne. On lui représenta qu'il allait nuire à sa fortune en acceptant la mission qu'on lui offrait. Il répondit *qu'il ne dépendait que du Saint-Siège, et que, faisant bien, il ne craignait personne.* Il n'en éprouva pas moins l'effet de la mauvaise humeur

(1) Francesco Sforza, romain, né en 1542, créé cardinal en 1583, mourut en 1624.

(2) Ottavio Aquaviva, septième fils de Jean-Jérôme d'Aquaviva, duc d'Atri, cardinal en 1591; s'employa en faveur de Henri IV à la fin de la Ligue, étant alors légat d'Avignon. Il mourut en 1612.

espagnole. Ayant besoin de quelques pièces de vin, il voulut les acheter au royaume de Naples, comme faisaient sans obstacle tous les cardinaux. On lui fit répondre qu'il n'en avait que faire cette année, puisqu'il allait en France. Mais Visconti était un caractère, les tracasseries espagnoles ne l'intimidaient pas; Henri IV avait en lui désormais, quoi qu'il pût advenir, un ami (1). » Visconti apprit, en riant, cette mesquine vengeance, qui n'eut, au reste, de suites fâcheuses que pour ses auteurs; aimant mieux se passer du vin napolitain que de l'amitié du roi de France, le cardinal tourna le dos désormais à tout le parti espagnol, dont il se déclara le plus violent adversaire.

Aussitôt que Henri connut le choix du Saint Père, il écrivit à l'heureux élu pour lui en dire son entière satisfaction, et il le fit dans les termes élogieux que l'on va lire :

Mon cousin nostre très sainct pere le pape ne pouvoit faire eslection de personne pour envoyer legat en ce royaume et tenir mon fils le dauphin de sa part sur les saincts fonds de baptesme qui me fut plus agréable que vous tant pour estre choisy à la marque de la vertu et de la main de sa sainctelé que pour vostre singulière prudence et les bonnes qualités dont vous estes recommandé. Je me resiouis donc avec vous de ce choix en espérance de vous tesmoigner par effect combien j'en ay receu de consolation. Mais d'aultant que mes affaires m'appellent de present en mes provinces de poictou et guyenne d'ou Je suis incertain quand Je retourneray, ne vous mettez en peine de vous préparer pour venir par de ça que Je ne le vous mande, estimant qu'Il faudra remettre la partie a l'année prochaine affin d'esviter les chaleurs de la présente ausquelles nous entrerons incontinant, mon cousin vous en serez adverty a poinct nom-

(1) Couzard, p. 230.

mé par mon ambassadeur. Cependant, Je vous prie me conserver la bonne volonté que vous me portez et l'inclination que vous avez au bien de cest estat et vous asseurer que vous serez le très bien venu ainsi que vous dira plus amplement mond. ambassadeur sur lequel me remectant Je prie Dieu, mon cousin, qu'Il vous ayt en sa ste et digne garde. Escript à Paris le XXVIe jour de mars 1602.

HENRY.

Si enthousiaste que l'eût rendu sa mission ou si pressé qu'il fût de partir pour la France, Visconti se vit obligé de modérer son impatience et de « remettre la partie à l'année prochaine ». Lut-il sans étonnement la cause de cette remise : « affin d'esviter les chaleurs de la présente? » Je le crois volontiers, le sachant trop diplomate pour ne pas lire entre les lignes et ne pas deviner la présence de raisons plus graves. Parler, en mars, des chaleurs à craindre dans l'année, c'était, en effet, un peu trop se hâter, et, chaque année, on pouvait, sans plus de justesse, alléguer le même motif. Visconti ne s'en émut pas autrement et se contenta d'assurer le Roi ou Béthune de la sincérité et de la fidélité de son dévouement.

Mais, comme on va le voir, ce n'est pas seulement à l'année prochaine que fut remise « la partie », mais à une date plus éloignée, si éloignée même que Visconti n'y put prendre part. Mais n'anticipons pas et suivons l'ordre chronologique des faits.

PAUL CALENDINI.

(A suivre.)



ANAGRAMME A EXPLIQUER

En décembre 1884, j'ai vu dans la bibliothèque de M. Quentin de Poligny, au Mans, un exemplaire de : *De Leone belgico, ejusque topographica atque historica descriptione Liber*, par Michel Aitsinger, 1583, in-4°. On lisait sur une feuille de vélin, en tête du volume :

« Du don de Messire Philippes Dangennes, chevalier de lordre Sainct Michel, sieur du Fargis, gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ses païs et comté du Maine et du Perche, mon bon maistre et seigneur. Au mois de juin 1590.

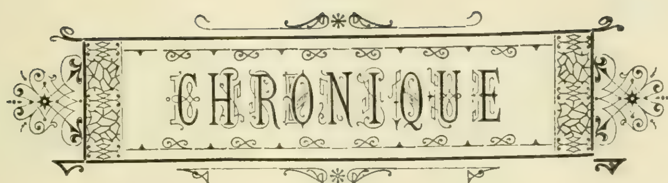
« HONTE NARAY. »

(Cette signature est, je crois, un anagramme).

Au-dessous, l'écusson des d'Angennes : *de sable au sautoir d'argent*, entouré du collier de Saint Michel.

EM.-LOUIS CHAMBOIS.





NOS COLLABORATEURS

MM. Louis Arnould et L.-A. Hallopeau

Dans sa séance du 6 juin 1907, l'Académie française a décerné un prix de 500 francs à M. Louis Arnould pour son dernier ouvrage : *Quelques Poètes*, que nous présentions, en mars, à nos lecteurs, et où il parle si délicieusement de Racan, son poète favori, et de notre belle vallée du Loir.

Nos sincères félicitations à M. Arnould dont nous sommes heureux de voir ainsi les mérites et le travail jugés à leur juste valeur par la plus haute autorité intellectuelle.

*
* *

M. L.-A. Hallopeau, qui a si savamment narré dans les *Annales Fléchoises* l'historique du manoir de la Possonnière, berceau de Ronsard, vient d'être appelé à la direction de la *Revue scientifique (Revue Rose)*. Il ne se pouvait faire de meilleur choix, car M. Hallopeau est avant tout homme de science. Cependant, il n'oublie pas ses heureux essais historiques, et il les continue par la publication d'un guide-album vendômois dont nous parlerons bientôt.

TOURING-CLUB DE FRANCE

Depuis deux ans, le Comité départemental de la Sarthe était occupé au travail d'inventaire et de classement des sites et monuments pittoresques de la Sarthe. Ce travail, achevé en avril dernier, fut adressé au Comité central du T. C. F. par M. le docteur Bourdy, président, qui a reçu dernièrement la lettre suivante :

Mon cher Président,

Dans sa dernière réunion, le Comité central a pris connaissance du dossier d'inventaire et de classement que vous nous avez remis au nom du Comité départemental de la Sarthe.

Le Comité m'a chargé d'adresser ses félicitations aux membres du Comité départemental qui ont collaboré à l'établissement de ce travail, lequel répond parfaitement à nos desiderata. En témoignage de sympathie, il vous a décerné une médaille d'argent, ainsi qu'à M. Gauliard, agent-voyer en chef. Je vous adresse ces deux distinctions en vous priant de remettre en notre nom celle destinée à M. Gauliard.

D'autre part, le Comité, désireux de récompenser le zèle de vos dévoués collaborateurs, a décerné les médailles de bronze ci-après : MM. Fleury, Triger, Lhermitte, l'abbé Calendini. Ces médailles sont à la gravure; nous vous adresserons celles de MM. Triger et Lhermitte, qui habitent Le Mans, et nous enverrons directement aux lauréats celles de MM. Fleury et Calendini, qui habitent la province.

Selon le désir que vous avez bien voulu exprimer, nous remercions MM. Candé, Ledru, Chambois, Singher, de Saint-Denis, de Sauverzac, Bouveret, Sebilleau, du bon concours qu'ils ont bien voulu vous prêter pour l'établissement du travail.

Enfin, nous vous avons envoyé, par colis postal, l'album de cartes, ainsi que vous nous en avez prié.

Veuillez agréer, mon cher président et collaborateur, l'expression de mes sentiments les plus empressés et dévoués.

Le président du Comité,
Henry Defert.



BIBLIOGRAPHIE

Sous ce titre, notre Revue annonce :

1° les ouvrages ou articles dont il lui est fait hommage;

2° les ouvrages ou articles de ses collaborateurs ou abonnés et des Revues correspondantes; les Revues correspondantes sont marquées d'un astérisque;

3° les ouvrages ou articles intéressant le pays fléchois et la vallée du Loir.

Les hommages d'auteur (en vue d'un compte rendu), les Revues et les Bulletins de Sociétés correspondantes doivent être adressés à M. Paul Calendini, à Saint-Ouen-en-Champagne, par Brûlon (Sarthe).

A TRAVERS LES LIVRES

Abbé Clément Jugé, docteur ès-lettres. — *Nicolas Denisot, du Mans (1515-1559). — Essai sur sa vie et ses œuvres,* thèse présentée à la Faculté des lettres de Caen. — In-8° VIII-150 p. Paris, Lemerre, et, Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1907.

— *Jacques Peletier, du Mans (1517-1582). — Essai sur sa vie, son œuvre, son influence,* thèse présentée à la Faculté des lettres de Caen. — In-8°, XVI-450 p. Paris, Lemerre, et, Le Mans, Bienaimé-Leguicheux, 1907.

Le clergé du Maine compte en ses rangs un nouveau docteur ès-lettres. Ce titre, les professeurs de la Faculté des Lettres de Caen l'ont récemment décerné, à l'unanimité, à M. l'abbé Cl. Jugé, qui venait de soutenir devant eux ces deux thèses françaises : *Nicolas Denisot, du Mans; essai sur sa vie et ses œuvres,* et *Jacques Peletier, du Mans; essai sur sa vie, son œuvre, son influence.* De ces deux études, la première, encore qu'elle soit la plus brève, et l'étendue, comme il convient, s'en mesure à l'importance du personnage dont elle s'occupe, nous offre, ce nous semble, à son sujet, des renseignements plus nouveaux que ne le sont ceux qui se rencontrent dans la seconde. Je voudrais, en passant rapidement sur les points où l'auteur s'est borné à exposer et à préciser ce que l'on avait déjà, avant lui, dit de Denisot,

m'arrêter plus longuement sur les faits dont on lui doit d'être instruit, et qui jettent un jour plus clair sur la vie du personnage.

Il naquit au Mans, en 1515, d'un second mariage que son père, Jean Denisot, avocat en cette ville, y avait contracté. Il y était venu de Nogent-le-Rotrou. Tant de sa première que de sa deuxième union, notre avocat eut de nombreux enfants, parmi lesquels on rencontre des gens de loi, des hommes d'église et des hommes de science. C'est dans ce milieu familial, où ses aînés pouvaient lui servir de maîtres, que s'écoula l'enfance de notre Denisot. Il ne semble pas y avoir puisé une forte instruction classique, et c'est à Paris, sous la direction de Daurat, qu'il devait, postérieurement, acquérir ces connaissances littéraires qui lui permirent de frayer de pair à compagnon avec les écrivains de la Pléiade. Mais si, dans sa ville natale, ses études premières, trop incomplètes, devaient lui laisser longtemps son accent provincial, c'est dans sa province même qu'il devint le graveur, le dessinateur et le peintre, que ses contemporains ont surtout admiré en lui. M. l'abbé Jugé, par une heureuse hypothèse que ne viennent pas corroborer, je le dois observer, des textes de l'époque même, voit en un artiste habile, Simon Hayeneufve, dont la vie s'achevait alors honorablement au Mans, le maître habile près duquel se forma Denisot.

Celui-ci était encore tout jeune, à peine avait-il atteint ses vingt ans, que, dans une querelle où Clément Marot avait pour antagoniste un écrivain maintenant peu connu, Sagon, notre manceau prit parti pour ce dernier. Il lui adressa cinq distiques latins que reproduit M. l'abbe Jugé et qui ne sont pas pour donner une haute idée du savoir du versificateur. Il en avait, lui, une tout autre idée, et l'œuvre fut signée, ce qui lui valut mainte épigramme.

Les sots t'appellent Denisot
Pour ce que tu veux leur train suivre.

L'auteur de la thèse conjecture que ces plaisanteries amenèrent celui qu'elles atteignaient à substituer à son appellation familiale, l'anagramme : *comte d'Alsinois*, sous lequel le public le devait désormais reconnaître.

C'est en effet sous ce pseudonyme que parurent, en 1545, des *Noelz présentez à Mademoiselle sa Valentine*. L'inspiration n'en est ni raffinée ni populaire. L'auteur écrit pour ses amis et pour les membres de sa famille, bourgeois du Mans.

L'année même où ces *Noelz* se répandaient dans la société mancelle, le poète s'en éloignait. On ignore à qui il dut de pouvoir se rendre à Paris, mais on l'y trouve, en 1545, attaché à François Ier, comme « officier de sa maison ». C'était le temps où, sous la forte discipline de Daurat, Ronsard et Jean-Antoine de Baïf achevaient leurs études. Denisot suivit à la même époque les leçons du même maître. Il se fit, en même temps, connaître comme dessinateur. C'est, en effet, en l'année précitée qu'il établit la carte du Pérou, annexée à la description que Jacques Gohorry publiait de ce pays. Tout cela ne suffisait pas à occuper les loisirs de notre manceau, qui, dans la fougue de la jeunesse et dans l'ardeur de ses passions, s'oublia, semble-t-il, en telle compagnie d'où sa condition modeste et ses facultés limitées d'étudiant auraient dû le tenir éloigné. Il s'y compromit et dut chercher un refuge à l'étranger. Il alla en Angleterre, où vers la fin de l'année 1546, la maison du duc de Somerset l'accueillit comme précepteur. Il eut à y instruire les trois filles du chef de cette illustre famille, Anne, Marguerite et Jeanne. Le haut rang où leur père s'était alors élevé, car, depuis le 13 mars 1547, il avait pris en main les rênes du royaume, nous laisse deviner dans quel courant d'idées Denisot se laissa entraîner. C'est avec peine que nous le voyons chanter les louanges de ce tyran, Henri VIII, décédé le 28 janvier 1547. Cette faiblesse et cette absence de sens moral ne l'empêchèrent pas de rester, au fond du cœur, bon Français. Celui-là même qui l'avait reçu à son foyer et qui lui avait confié l'éducation de ses enfants en vint à le soupçonner d'avoir les yeux trop ouverts et les oreilles trop attentives. De fait, Denisot profitait de ce qu'il voyait et de ce qu'il entendait dans le somptueux palais de « Somerset's house » pour tenir le roi de France, Henri II, au courant de ce que préparait le premier ministre du roi d'Angleterre Edouard VI. Il n'attendit point que les soupçons qui pesaient sur lui prissent tout à fait corps, et, ne redoutant plus, sans doute, les suites de l'affaire pour laquelle il avait dû quitter la France, il y rentra vers la fin de l'année 1549. L'affection de ses trois élèves l'y suivit. Elles n'avaient point contre lui les préjugés de leur père et elles continuèrent d'avoir, avec leur ancien maître, un fréquent commerce épistolaire. Plus encore; pour lui témoigner en quelle estime elles le tenaient, quand elles apprirent la mort d'une princesse française, Marguerite de Navarre, dont il leur avait fait souvent l'éloge, elles adressèrent à Denisot toute une série de distiques

latins où, reproduisant les idées et les mètres dont leur précepteur avait usé dans l'éloge qu'il avait donné d'Henri VIII, elles louaient la sœur très aimante, la protectrice des lettres, qu'avait été la défunte. Celui à qui elles faisaient honneur de ces vers ne les garda point pour lui. Non seulement il les publia, mais, les communiquant à divers poètes, ses amis, il en obtint des traductions signées de noms d'auteurs que l'on retrouve parmi les membres de la Pléiade. Denisot, d'ailleurs, à cette époque, se lia intimement avec son compatriote Pierre de Ronsard, en l'honneur duquel il composa un sonnet qui décore la première édition des *Amours* du poète vendômois. Ce dernier ne fut point ingrat, et, dans ses œuvres, on ne cherche point en vain le nom de Denisot. Celui-ci, pourtant, et probablement il y faut voir un résultat de l'éducation très religieuse qu'il avait reçue dans sa famille, se montra dès lors, moins que les autres auteurs de la nouvelle école littéraire, favorable à la mythologie païenne. Dans les *Cantiques* qu'il publia en 1553, et qui rappellent les *Noelz,* parus au Mans, en 1545, les légendes païennes sont fortement malmenées. Considérés au point de vue du fond et de la forme, ces *Cantiques* nous montrent un écrivain curieux de l'exactitude historique, cherchant, par la combinaison de mètres variés, des effets nouveaux, visant au grand art et ne rencontrant habituellement que le prosaïsme. Sur le coup, ces défauts ne parurent pas, et nombreux sont les poètes de l'époque qui firent grand cas des œuvres nouvelles de Denisot.

Le littérateur, en lui, ne nuisait pas au patriote, et, par son patriotisme, il gardait l'oreille d'un prince, moins sensible que ne l'avait été son père, aux charmes de cette sirène, la poésie. Henri II n'avait point perdu de vue le Français qui, fixé en Angleterre, avait découvert les projets de Somerset. Il pensa donc avoir recours à Denisot pour la réalisation d'un dessein qu'il avait fort à cœur. Il avait tenté déjà, vainement d'ailleurs, d'enlever, par surprise, Calais aux Anglais. Faute de connaître suffisamment les approches et les moyens de défense de la ville, ceux qui, en 1553 et 1554, avaient essayé de s'y introduire, avaient lamentablement échoué, non sans, d'ailleurs, éveiller l'attention de l'ennemi, qui, plus que jamais, allait être sur ses gardes. Pour se soustraire à l'attention vigilante des Anglais, celui qui, en y risquant sa vie, allait pénétrer dans la place pour y pratiquer des intelligences, pour en lever le plan, devait, d'une part, être assez familier avec le langage des Anglais

pour ne leur inspirer nulle défiance, et, de l'autre, avoir assez la pratique du dessin pour être en état de dresser rapidement une esquisse fidèle des travaux qui protégeaient cette place forte. Denisot avait ce double avantage, aussi, bien que la mission fût périlleuse, n'hésita-t-il point quand, en 1556, Henri II fit appel à sa bonne volonté.

Il eut vite fait d'entrer dans Calais. Là, de quelque dissimulation qu'il usât, quelque précaution qu'il prît, s'il mit en défaut la vigilance du gouverneur de la ville, il lui fut impossible d'achever le travail dont on l'avait chargé, sans que l'ambassadeur d'Angleterre en France, le Dr Wotton, en conçût quelque soupçon. Mais l'œuvre, à ce moment, était déjà achevée, et Denisot put l'envoyer au roi de France par l'un de ses neveux, Charles Langlois, sieur du Vivier. Elle avait été expédiée quand l'audacieux Français, dénoncé par Wotton, fut arrêté et jeté en prison. Les preuves positives manquaient contre lui, mais le prisonnier sentait trop le danger de sa situation pour ne pas chercher à s'y soustraire. Avec la complicité de sa geôlière, dont il avait gagné les bonnes grâces, il s'évada de son cachot. Sa disparition acheva d'éclairer les Anglais, qui, se lançant sur ses traces, l'auraient, à quatre lieues de Calais, rejoint et repris, s'il n'eût été sauvé, grâce au savoir-faire d'une servante de ferme. Celle-ci le cacha sous une barge de paille; puis, sous prétexte d'aller au marché, elle se rendit à Ardres pour supplier le gouverneur français qui y tenait garnison d'envoyer vingt-cinq hommes d'armes sous la protection desquels l'homme qui s'était confié à elle pourrait regagner sûrement la terre française. Et voilà comment, grâce à notre compatriote, François de Guise, mieux préparé, put, en 1559, arracher cette épine qu'Edouard III avait enfoncée dans la chair vive de France en s'emparant de Calais.

Cet épisode, que les contemporains ne paraissent pas avoir soupçonné, M. l'abbé Jugé l'a, pour la première fois, mis en pleine lumière. Son attention, éveillée par les traditions de la famille de Denisot, s'était demandé s'il convenait réellement de lui faire honneur de cette patriotique entreprise. En étudiant une importante publication anglaise, le *Calendar of state papers foreing series of the reign of Mary*, 1553-1558, il s'aperçut que l'ambassadeur anglais, le Dr Wotton, dont nous avons parlé, mettait en garde son gouvernement contre un certain Nicolas Devisat. L'idée lui vint de demander une photographie exacte de l'une des dépêches où le nom du personnage était très lisiblement écrit. Cette photographie,

M. l'abbé Jugé l'a fait reproduire par la phototypie, et, désormais, tous peuvent se convaincre de visu que la conjecture formée par lui est réellement fondée. Le Français « french man », dénoncé par Wotton, se nommait bien non pas Devisat, mais Denisot.

Il semble que ce dernier, satisfait du devoir accompli, n'ait pas cherché d'autre récompense. Revenu en France, il se fixa à Paris, où il eut le malheur de perdre son épouse. Il aurait eu alors, d'après des traditions de famille, la pensée de se remarier et d'épouser, après l'avoir fait instruire, la fille de ferme à laquelle il devait la vie. La mort ne lui en laissa pas le loisir. Il eut, auparavant, la douleur de voir descendre dans la tombe ce roi, Henri II, qui lui avait témoigné tant de confiance. Pour lui rendre un dernier hommage, il convia les poètes à célébrer dans un *Tombeau* les vertus du monarque. C'est dans ce mince volume que l'on trouvera les derniers vers latins de Denisot. Il décéda en 1559, avant octobre, dans sa maison du faubourg Saint-Marceau, et fut inhumé dans l'église Saint-Etienne-du-Mont.

*
* *

J'en viens maintenant au travail consacré à Jacques Peletier. On sait que ce dernier, né au Mans, le 25 juillet 1517, du légitime mariage de Pierre, avocat, et de dame Jeanne Le Royer, trouva dans sa propre famille, ainsi que Denisot, les premiers maîtres qui l'initièrent à la culture des lettres. Il en garda quelque temps, et — c'est lui qui nous l'apprend — il ne s'en corrigea pas aisément, cet accent provincial qui, dans notre région, s'est fidèlement conservé. Il acheva ses études classiques à Paris, au collège de Navarre, où son frère aîné, Jean, occupait la chaire de philosophie. Celui-ci semble avoir eu en son cadet un élève assez médiocre. Le père de l'étudiant, homme de loi, le dirigea, sans plus de succès, du côté de l'étude du droit. On se décida alors à le ramener dans sa ville natale, dont l'évêque — c'était alors René du Bellay — le prit pour secrétaire. Pendant près de quatre années il en remplit les fonctions, dont il s'acquittait sans doute à la satisfaction du prélat, car ce dernier, en 1544, par un acte d'autorité, l'investit de la charge de principal du collège de Bayeux (1) sans tenir compte des règles

(1) Ce collège avait été fondé à Paris, en 1308, par un évêque de Bayeux, Guillaume Bonet, lequel avait confié la surveillance de la maison aux évêques du Mans et d'Angers.

jusque-là observées dans la collation de cette charge. Ceux-là qui y prétendaient virent la mesure de mauvais œil et en appelèrent à l'autorité judiciaire. Aussi, après la mort de son protecteur, Jacques Peletier, abandonnant Paris, en 1547, se rendit à Lyon où, tout en étudiant la médecine et en s'adonnant à la pratique de cet art près du maréchal de Brissac, il continua d'enseigner les mathémathiques au fils de l'un des principaux libraires de Lyon, Jean de Tournes. L'enseignement, voilà bien quel fut le gagne-pain de Jacques Peletier, et l'on pourrait ajouter, l'occupation où ses aptitudes trouvaient le mieux à s'exercer. Dans ses œuvres, il y a encore du pédagogue, et il enseigne quand il expose ses systèmes. Ne soyons donc point surpris si, après un voyage en Savoie, il est allé professer à Bordeaux, puis à Poitiers et enfin de nouveau à Paris, où on le retrouve, en 1580, principal du collège du Mans, et où il meurt en 1582.

Telles sont les grandes étapes de sa vie, et, à dire vrai, les détails nous en sont encore, à l'heure actuelle, peu connus. Si l'on a tout lieu de supposer que René du Bellay, qui le garda près de lui, quatre ans environ, fut content de son secrétaire, nous ignorons pourtant quels rapports s'établirent entre ces deux hommes que leurs relations rapprochaient. J'inclinerais à croire que, de l'évêque au scribe, il y eut toujours quelque notable distance. Par le fait, ayant cherché, dans la mesure où les moyens d'information dont on dispose en province, à établir l'itinéraire de René du Bellay dans son diocèse, il ne m'est jamais arrivé de retrouver Jacques Peletier, compagnon des pérégrinations du prélat. C'est donc que celui-ci le laissait habituellement au Mans.

Ce serait dans cette ville, d'après l'auteur de la thèse, que, pour la première fois et en 1543, Peletier aurait fait connaissance de Ronsard et de Joachim du Bellay et qu'il aurait commencé à exercer sur ces deux poètes l'influence dont leurs œuvres portent des traces à peu près certaines. C'est un fait historique que, jusqu'à nouvelle preuve, je ne saurais admettre. Le texte de Peletier auquel M. l'abbé Jugé se réfère, et qui est d'ailleurs important, nous montre Joachim du Bellay, en tiers, dans ces réunions où Ronsard rivalisait avec Peletier, un peu plus âgé que lui, dans leur commune admiration pour les belles-lettres. Or, Cl. Binet nous apprend que ce fut seulement au retour d'un voyage en Gascogne que le futur chef de la Pléiade, rencontrant dans une hôtellerie, à Poitiers, celui qui devait être son plus brillant compagnon

d'armes, le décida alors, et c'était la première fois qu'ils se voyaient, à le suivre à Paris. C'est donc là, alors que Peletier régissait le collège de Bayeux qu'il énonça et soutint devant ses deux amis cette thèse de l'excellence de la langue française et des moyens de l'enrichir, idées dont du Bellay se fit ensuite le hardi champion, dans sa *Deffence et illustration de la langue française.* C'est là aussi, mais, ce me semble, devant quelques autres écrivains, que Peletier émit et développa le système qu'il préconisa et exposa dogmatiquement, en 1550, dans son *Dialogue de l'Ortografe,* système auquel Ronsard adhéra tout d'abord.

Il n'y a pas lieu d'en faire ici l'exposé, mais on peut bien remarquer que les tentatives récentes, faites pour la simplification et pour la régularisation de la transcription des vocables français, s'autorisent de motifs que Peletier a déjà fait valoir, et se heurtent aux difficultés qu'il a rencontrées. On le lui objectait déjà; à ne vouloir s'en tenir qu'au phonétisme pour la transcription des mots, on s'expose à en voir varier singulièrement la forme, car la prononciation non seulement diffère d'une province à l'autre, mais, avec le temps, cette prononciation se modifie, de telle sorte que l'orthographe de demain serait appelée à changer celle d'aujourd'hui. A dire vrai, il semble bien que toute réforme, en cette matière, doive être lente et ne pas trop embrasser; autrement, elle risquerait d'être vite rejetée.

Ce n'est pas seulement sur l'orthographe que Peletier avait sa thèse, il en avait une aussi sur la langue et sur les genres littéraires, et il l'exposa dans son *Art poétique* paru en 1555. Elle est très artificielle, et l'on ne saurait souscrire à tous les jugements que l'auteur a portés sur les poètes de l'antiquité, comme sur ceux d'une époque plus récente, italiens ou français.

Il y aurait maintenant, si nous voulions entrer dans le détail, à rechercher après M. l'abbé C. Jugé, comment, de la théorie, Peletier est passé à la pratique et, s'il a toujours été fidèle aux préceptes qu'il avait prônés, mais il vaut mieux, là-dessus, renvoyer à la thèse.

Celle-ci n'a pas été sans soulever quelque discussion sur un autre point où l'auteur, d'ailleurs, tout en motivant son hypothèse, doit se rendre compte qu'elle n'emportera pas tous les suffrages. Voici ce dont il s'agit : Il y a, dans la littérature française, des récits connus sous le nom de : *Nouvelles récréations et Joyeux Devis,* que Peletier et Denisot ont publiés, en 1558, à Lyon, chez Jean de Tournes, et dont ils

attribuent eux-mêmes la paternité à Bonaventure des Périers. Ce[1] écrivain était mort depuis quatorze ans quand parut l'ouvrage qui porte son nom. Les éditeurs le lui auraient attribué, pour se soustraire aux reproches très mérités que leur auraient valus ces contes grivois. C'est une opinion qui avait déjà cours au XVI[e] siècle. Tabourot, dans ses *Bigarrures,* La Croix du Maine, dans sa *Bibliothèque*, s'en montrent nettement partisans et s'en portent garants. C'est à leur sentiment que M. l'abbé Jugé se rallie, au moins en partie, car il n'estime pas que Denisot ait rien à faire en l'occasion, et, pour motiver son adhésion, il s'efforce d'établir entre les *Joyeux Devis* et les autres œuvres de Peletier, des rapprochements qui ne me semblent pas assez caractéristiques pour légitimer sûrement l'avis qu'il cherche à faire prévaloir. Il me semble difficile, en effet, d'admettre que l'auteur de ces gauloiseries, à supposer que Peletier en doive être responsable, n'ait pas laissé précédemment percer le bout de l'oreille et qu'il ne lui ait pas échappé, comme à son insu, de ces propos trop libres, tels qu'ils se lisent dans les *Nouvelles récréations.* Or, on ne les rencontre dans aucun des ouvrages que l'écrivain manceau a signés de son nom. Ne lui serait-il pas arrivé de se trahir, s'il avait composé ces écrits, ne serait-ce que dans la transcription des mots, lui qui, partout ailleurs, s'est montré si fidèle au système orthographique qu'il préconisait. Il a pu d'ailleurs, puisqu'il a surveillé et dirigé l'impression de l'ouvrage, — comme il est vraisemblable que, de son vivant, des Périers lui en avait communiqué le texte, — il a donc pu, soit documenter le véritable auteur sur les particularités qui nous montrent en lui un homme au courant des choses et des localités du Maine, soit les y introduire après coup. Mais à cela seulement, ajouterai-je, doit se borner la collaboration de Peletier.

Cette réserve, que nous nous permettons d'articuler sur l'une des conclusions du nouveau docteur, n'est point d'ailleurs pour infirmer la valeur de son travail auquel devront désormais se reporter tous ceux, et ils sont nombreux, qu'intéresse l'histoire des lettres au XVI[e] siècle.

L. FROGER.

Charles Schmidt. — *Les Sources de l'Histoire de France depuis 1789 aux Archives nationales.* — In-8°. Paris, Champion, 1907.

« *Votre manuel n'est pas seulement utile : il est indispensable et il n'y a pas besoin de lui souhaiter bon succès, puisque nul historien de la France moderne, apprenti ou maître, ne pourra s'en passer...* » Ce témoignage de l'un des maîtres de l'histoire contemporaine, M. Aulard, est assurément la meilleure garantie que le volume de M. Schmidt comble une lacune et rendra de grands services.

Les conseils qu'il renferme sur la manière dont on a accès et dont on fait une demande de recherches aux Archives nationales, les renseignements qu'il donne sur la Salle de travail, l'énoncé qu'on y trouve des différentes séries à consulter pour l'histoire politique, administrative, religieuse, économique et sociale de la France depuis 1789, l'énumération qu'il fournit des séries départementales actuellement classées et communicables, tout cela en fait un instrument de travail « indispensable ». L'histoire locale et l'histoire générale, les monographies régionales et les travaux d'ensemble sur la période contemporaine seront singulièrement facilitées par ce manuel commode et pratique. Ajoutons qu'il contient toutes les indications relatives non seulement aux départements actuels, mais encore à tous les départements étrangers — allemands, belges, hollandais, italiens, suisses — qui ont formé l'Empire français au temps de sa plus grande extension. Ainsi que l'écrit M. Aulard, grâce à cet excellent guide : « *tout travailleur saura ce qu'il peut trouver et ce qu'il doit demander aux Archives nationales.* »



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER

LA TOPONYMIE DES « ACTUS »

RÉPONSE A M. L'ABBÉ ANGOT

VOIR LES *Annales Fléchoises*, MARS-AVRIL 1907

1. (1) — Dans les *Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium*, les noms de lieu ont conservé leur forme, très altérée déjà dans l'ouvrage contemporain intitulé *Gesta domni Aldrici*. Là, le français en formation fait sentir son influence; plus tard, il domine; les cartulaires ne contiennent guère que des noms français latinisés. Quelquefois, cependant, le nom primitif reparaît, retrouvé par les savants.

Les savants manceaux de la fin du XIe siècle, les contemporains d'Hildebert de Lavardin, paraissent avoir ainsi retrouvé le vrai nom de La Flèche, *fissa* (2), mot de formation bien latine, quoi qu'il n'ait appartenu qu'au latin populaire. En français, déjà, depuis un siècle à peu près, on disait *la Fièche. Fissa*, de très bonne heure, dès le VIIe siècle, sans doute, était devenu *fessa*, suivant la tendance générale, puis *fessa* devint *fesse* par l'exagération de l'accent tonique, qui a été le grand facteur des mots français. Sans remonter à l'origine, les chroniqueurs et les rédacteurs des actes publics ou privés transcrivirent dans leur latin *fesse* par *fesa* ou *fetia*, *fecia*, qui prit ainsi, de par les écritures, la qualité d'un nom officiel, second point

(1) Les numéros répondent à ceux de l'article de M. l'abbé Angot.

(2) Il est difficile de savoir quelle a été l'origine de ce nom, une fente, une brèche quelconque, dans une muraille, dans un rocher ? En tout cas, il n'a rien de très extraordinaire.

de départ, seconde origine du nom définitif. En français, *fesa*, *fesia*, donnait *fièce*, l'*e* bref accentué devenant *ie*. *Fièce* n'est pas loin de *fièche* (flèche), mot très différent, venu non de fissa, mais du germanique *vlitz*. *Fièche* (flèche) et *fièce* se confondirent, et, quand on abandonna le vieux langage manceau, qui mouillait l'*l* de *flèche*, pour la langue littéraire de toute la France, au lieu de La Fièche, on dit La Flèche, sans remonter aucune gamme, aucune échelle, mais en passant de plain-pied d'un dialecte dans un autre.

Je n'ai jamais voulu tirer *flèche* de *fièche*, comme M. l'abbé Angot semble le croire, et, quant à la priorité de *Fissa*, elle résulte non des textes anciens à notre disposition, mais de la forme latine du mot, qui explique *feza* et *fecia*, transcription manifeste du français *fesse*. Telle est l'explication du nom de La Flèche, d'après les textes et l'histoire du français. M. l'abbé Angot en imagine une autre, dont l'unique défaut, mais c'est un défaut capital, est de ne pas s'accorder avec les faits et les textes connus.

Que *flexa* puisse devenir flèche, c'est certain; mais, dans l'histoire de La Flèche, il est question de *Fissa*, *fecia*, non de flexa. Il est vrai que deux précaires des évêques Gauziolène et Francon nous donnent un *flexo-brachiale* à chercher dans le Saônois ou tout auprès, en tenant compte de l'ordre géographique qui semble, contre l'ordinaire, observé dans ces deux pièces. Les villes énumérées forment deux groupes : *Fraxinede* (Fresnay), *Flexobrachiale* (peut-être *Fyé*), *Aciago* (Assé-le-Boyne), *Sancto Georgio*, ce dernier en Saônois, puis *Aloniaco* (Loigné), *Longa filgaria* (Longue fougère), Camiaico (1) (Changé), *Mundarias* (Mondière). Ce second groupe appartient tout entier à la Mayenne. Dans *Aloniaco*, M. l'abbé Angot ne veut pas

(1) La vraie forme originale est *Cambiaco* (*us*) Camiaico. = Camléco suppose que le peuple disait déjà *Changé*.

reconnaître *Loigné* parce que Loigné appartient à l'ancien diocèse d'Angers. Ce raisonnement suppose trois choses difficiles à prouver : que la limite entre les deux cités gauloises des Cénomans et des Andécaves s'est maintenue invariable à toutes les époques; 2° qu'il en a été de même de celle des deux diocèses du Mans et d'Angers; 3° que le *princeps* de la cité cénomane ne pouvait posséder une villa sur les confins du Maine et de l'Anjou. Loigné est à six lieues de Laval.

Revenons à *Flexo*, qui doit produire *La Flèche*. Ce *flexo* se trouve dans *Flexobrachiale*, mot composé qui donne l'idée d'un coude. Il faut séparer *flexo* de *Brachiale*. Pour y arriver, M. Angot cite un préceptum de Louis-le-Pieux, où les noms précédents « plus ou moins déformés, mais reconnaissables, dit-il, se retrouvent groupés : *Brafialo, Felcaria, Domnojorio, et partem de Fraximido, Maudaria (Mondaria)... Camiliaco... Antoniaco* ».

Brafiale, pour *Brachiale*, est séparé de *Flexo* comme *Felcaria*, pour *Filgaria*, de *Longa*. *Flexobrachiale* représente donc deux noms. Voilà le raisonnement de M. l'abbé Angot. Et *Longa Filgaria?* Y avait-il une villa *Longue* et une villa *Fougère?* En réalité, rien ne prouve que *Brafiale* soit le même nom que *Brachiale*; *Felcaria*, une *Feugère* ou *Fougère* quelconque n'est point *Longa Filgaria Donnoiorio*, *Dangeul* n'est point *Sancto Georgio*. *Camiliaco Chemillé*, n'est point *Camiaico*, *Changé; Antoniaco* n'est point Aloniaco. En admettant qu'il faille séparer *Flexo* de *Brachiale*, ce mot donnera *Fleis*, en vieux manceau, *Fieis*, qu'on aura facilement orthographié *Fyé*. *Flexo*, pour la dérivation française, n'est pas *Flexa*, et toute la liste proteste contre l'idée de chercher La Flèche dans les noms qu'elle contient.

2. — Sur *Bonalpha* je relève cette affirmation de M. Merlet : « Il est philologiquement impossible que

Bonalpha soit devenu *Bonnelles.* Il est philologiquement presque nécessaire que *Bonalpha* devienne *Bonnel.* La dernière syllabe doit tomber comme dans *Radulphum, Raoul* et autres mots semblables. *Bonalpha* devient donc *Bonal, Bonel,* dont *Bonnelles* n'est qu'une variante orthographique. Quant au village de Bonatle, il me paraît bien douteux qu'il représente un *Bonalpha.*

3. — M. l'abbé Angot ne veut pas que *Calisamen* soit devenu *Clennes,* écrit maintenant *Quelaines,* contrairement à la manière de le prononcer, qui fait entendre nettement *Clennes* et non *Que-laines.* Ce *Quelaines* a pour but de nous imposer un *Colonia* qui serait le nom ancien. *Colonia* donne partout *Coulaine* et ne peut donner *Quelaine.* Supposez que le premier *o* de *Colonia* passe à l'*e* muet. Cet *e* muet, entre les deux consonnes *c, l,* toujours prêtes à se joindre sans intermédiaire, aurait disparu. Et si, par une sorte de miracle, il s'était conservé, le *c* serait devenu sifflant *Célaine,* comme *céleste.*

Quant à Calisamen, il devient *Clenne,* comme *Belisama* est devenu *Blisme, Blesme, Bellème.*

« Mais, dit M. l'abbé Angot, *Clenne,* s'il vient régulièrement de *Calisamen,* ne peut désigner le *Quelaines* actuel, qui est de la Mayenne, *Calisamen* étant, selon les *Actus,* « placé entre Calemarcium (à Rouillon) et une forêt : *silva, quæ est in aquilonali parte civitatis.* Ces trois premiers articles doivent donc apparemment être situés autour du Mans. » De plus, M. l'abbé Angot allègue un précepte de Louis-le-Pieux dont je ne comprends pas l'importance en la question, sinon qu'il détruit complètement le raisonnement précédent, basé sur l'ordre géographique, qu'on aurait observé dans les listes. Voici les villas énumérées dans le préceptum de Louis-le-Pieux : *Lugdunum* (Loudon, au sud du Mans), *Callisamen, Tridentem* (Trans, Mayenne),

Bonallam (Bonelles, Seine-et-Marne), *Baladon* (*Ballon*, au nord du Mans).

Dans les Actus, en admettant que Calisamen est Quelaines, l'ordre est meilleur; d'abord un groupe de trois villas, deux proches du Mans dans le sud-ouest : *Calemarcium* (Chaumar) et *Vodebris* (Voivres), puis *Calisamen*, beaucoup plus éloignée, mais toujours dans le sud-ouest; ensuite, vient la forêt au nord de la ville, suivie des villas *Vivregium* (Vouvray-sur-Huisne), *Alam* (Neuvillalais), *Campaniacum* (Champagné) et *Genedam* (Pont-de-Gennes), toutes à l'est un peu nord, sauf *Ala*, qui est à vingt ou trente kilomètres du Mans, dans le nord, un peu à l'ouest.

On nous dit enfin que l'Assemblée conciliaire de 843, qu'on suppose tenue à Quelaines, est datée de *Colonia* par son titre et le Concile de Bonneuil. Donc Colonia est Quelaines. Non; mais le Concile de 843 ne s'est pas tenu à Quelaines, puisqu'il s'est tenu dans une *Colonia*. Si, pour M. l'abbé Angot, Colonia doit être Quelaines (avec un *s*), il ne saurait être Coulaines, près du Mans, à cause de l'*s* toujours justifiée par les textes latins, qui disent invariablement *Colonias*, *Coloniis*. Ces textes n'ont pas l'âge voulu pour être appelés en témoignage. Il y avait longtemps, quand ils parurent au jour, qu'on disait Coulaines, avec une *s*, mise là par les scribes, comme une foule d'autres, sans une ombre de raison.

4. — J'ai dit qu'*Ala* est devenue *Neuvillalais* autrefois *Neuville-lalais* (l'Alais), ce qui veut dire *Neuville de l'Alais*, *Nova villa de Alense*, comme on a dû écrire dans le temps, si l'expression n'est pas uniquement française; car, au commencement, on disait simplement *Nova villa*, comme le prouvent les textes cités par M. Angot et avant lui par moi-même dans les endroits qu'il indique de la table des Actus ou de la *Province du Maine*, tome XI. Ce sont les confusions faciles avec Neuville-sur-Sarthe, autrefois le Breuil,

qui ont fait ajouter au nom de Neuville le souvenir du nom ancien *Ala*. Car enfin l'*Alais*, l'*Alense* est le territoire d'*Ala*, comme le Bordelais, le *Burdigalense*, est le territoire de *Burdigala*. *Neuville-lalais* est construit comme *Villefranche-de-Lauraguais*, sauf *de*, qui n'était pas nécessaire avec *le* pour exprimer le génitif, non seulement dans les noms géographiques, mais encore dans la langue courante. Tout le monde sait que *li cheraus le roi*, en vieux français, veut dire lé cheval du roi. Les cartulaires ont été embarrassés pour traduire *lalais* (l'Alais, on sait que l'apostrophe n'est pas ancienne) ; ce qu'ils ont trouvé de mieux est *Aales*. Contester l'existence de l'ancienne *Ala*, quand on connaît l'Alais, c'est pousser un peu loin l'esprit de contradiction. Vouloir tirer *Ala* de *Longa aqua* par un procédé quelconque, c'est vouloir tirer Champagne de Picardie.

5. — Neuvillalais est-elle la *Nova villa* dont il est question dans une lettre de Gauziolene? Je l'ai affirmé nettement parce qu'il est question dans cette lettre d'un *Canas verolas* qui dépendait, au point de vue de l'administration temporelle, de *Nova villa*. *Canas Verolas* est un *Chénerrolle*, et il n'y a pas d'autre *Chènerrolle* que celui qui se trouve un peu au nord de Rouez, à petite distance de Neuvillalais.

Cette identification paraît à M. l'abbé Angot plus que contestable. Il ne veut pas que, pour la maintenir, on réforme certain passage d'un *preceptum* de Louis-le-Pieux. Ce passage, je ne le réforme pas, il me suffit de le comprendre. M. l'abbé Angot a reproduit lui-même ce texte avec une seule faute : *codem* pour *eadem*, qui n'est certainement qu'une faute d'impression. Comme il est nécessaire que le lecteur l'ait sous les yeux, je le reproduis à mon tour : *Camplacuit clementiæ nostræ præfatum beneficium Heremberti, id est forestam illam quæ Gauciacensis dicitur, cum duobus foresticulis quæ Dovera et Tulpiacus nominantur* [*et*

villam] cum ædificiis in eadem constructis, quæ Brolius nominatur, necnon et Novam villam, cum omnibus ad se pertinentibus, id est Solnariam, Colonicam, Canaveriolas, Curtem Herilanam, Ferrarias, villǽrem Saviniacum, Buxarias... æcclesiæ... reddere.

Nous avons ici une énumération à trois membres : 1° *Forestam quæ Gauciacensis dicitur cum duobus foresticulis*, etc. ; 2° [*villam*] *cum ædificiis in eadem constructis... ;* 3° *Novam villam cum omnibus ad se pertinentibus*, etc.

Dans le second membre, le mot *villam*, que j'ai mis entre crochets pour indiquer qu'il a été oublié dans le texte, est absolument nécessaire ; autrement, *eadem* ne se rapporte à rien. Quand j'ai parlé de construction insolite, je n'ai pas lu avec assez d'attention ; j'avais *ea* dans l'esprit; la construction *ea quæ Brolius nominatur*, pour désigner la villa qui porte ici son ancien nom de Breuil, n'était réellement qu'insolite ; avec *eadem*, elle est simplement impossible. Le second membre de l'énumération désigne Neuville-sur-Sarthe, appelée de son ancien nom, Breuil, pour éviter une confusion avec *Novam villam*, qui suit.

3° Cette troisième partie de l'énumération, Neuville et ses appartenances, est séparée des deux premières par un large *necnon et* qui invite à ne pas confondre. Certainement, dans cette énumération, Breuil (Neuville-sur-Sarthe) et *Neuville* sont deux villas différentes. La seconde est Neuvillalais.

L'énumération à trois membres parallèles, que nous venons d'étudier, n'est pas l'œuvre de la chancellerie impériale, mais du clergé manceau, qui pouvait seul désigner nettement les biens qu'il réclamait. Le rédacteur du *préceptum* impérial l'a reproduite sans prendre la peine de la comprendre, et dans son préambule, a tout confondu. Sachant que Neuville-sur-Sarthe et Le Breil étaient la même villa, il n'a pas vu qu'il y avait deux *Nova Villa*. Mais dans un acte impérial ce

n'est pas le préambule qui compte, c'est le dispositif. Cependant, le préambule a fait fortune. Le notaire Hirminmarus, son auteur, l'a reproduit naturellement dans une autre pièce, et, après lui, un autre notaire, Maginarius. Les disciples de saint Aldric, qui n'étaient pas du Mans, ont fait de même en racontant la visite de Louis-le-Pieux à saint Aldric, et cette erreur de la chancellerie impériale trompe encore M. l'abbé Angot.

Il se trompe également en croyant trouver près de Neuville-sur-Sarthe les noms des appartenances de Neuville, qui composaient le bénéfice d'Hérembert. « D'abord, dit-il, *Chènevrolles*, qu'on dit unique dans la Sarthe et à Neuvillalais seulement, se trouve à Neuville aussi, sous la forme *Chèvrenolle*, qui n'en est qu'une variante, comme *Cerené* ou *Céréré*, qui se disent l'un ou l'autre indifféremment. » Je ne sais si le peuple dit Céréné; je n'ai jamais entendu parler que de *Ceneré* ou *Céneri*, et c'est un nom très acceptable. *Céréné* est absurde. Ce sont les lettrés qui l'ont formé de *serenus*, ignorant que *ri* ou *ré* est le reste du mot *rix*, roi, qui termine tant de noms gaulois ou germains, et que *nic* n'a pas la même valeur. Quant à *Chèvrenolle*, c'est une variante de *Chènevrolle*, comme *chèvre* est une variante de *chèneris*. Chènevrolle représente un *Cannabariolas*, diminutif de *Cannabarias Chènevrières*. *Chèvrenolle* est un *Capriniola*, de *Caprinius* ou *Capronius*, nom de famille dérivé de *Caper*.

« Nous avons ensuite la Saunière, qui manque à Neuvillalais. »

Avez-vous la Saunière? Est-elle sur la rive droite de la Sarthe, à deux lieues peut-être de Neuville-sur-Sarthe, qui est sur la rive gauche, à six lieues environ de Neuvillalais? Appartenait-elle à l'une ou à l'autre? Qui le sait?

« Des Coulonges, continue M. Angot, M. Busson en cite trois dans les environs du Mans. » Oui, des coulonges qui ne s'appelaient pas Coulonge mais portaient

un autre nom. Autour du Mans il y a des coulonges, pas de Coulonge.

Sur *Courquian*, M. l'abbé Angot, par ma faute, sans doute, ne m'a pas compris. La carte du service vicinal indique, près de Neuvillalais, un *Courlier*. J'ai dit que *curtem herilanam* devait représenter *Curtem Herili*, qui devenait *Courteiller*, *Courtier* ou encore *Courlier* par l'addition de l'article au mot *hier* représentant *Herilus*. J'ai su ensuite qu'il n'y avait pas de *Courlier*, mais un *Courquian*. Alors on doit admettre que le propriétaire qui a donné son nom à cette terre s'appelait *Herilanus* et non *Herilus*. *Curtem Herilani* devient *Courtherlan*, *Courtellan*, *Courteillan*, *Courtian*, *Courquian*. Quant à *Curtem Herilanam*, au lieu de *Herilani*, c'est une élégance du rédacteur. L'usage était d'employer le nom du maître au génitif.

M. l'abbé Angot ne peut trouver de *Ferrières* près de Neuville-sur-Sarthe, mais il triomphe à propos de *Saviniacus* et de *Buxarias*, « qui se présentent sous leurs vraies formes : *Savigné* et *Boissières*, ce dernier en Sargé ». *Savigné* n'est pas de *Saviniacus* une forme plus vraie que *Sourigné*. L'*a* de la première syllabe pouvait se conserver ou descendre à l'*e* muet, comme dans *Sévigné;* pour maintenir cet *e* muet, il a fallu en faire un *é* fermé, sans quoi, sous l'influence du *v*, il passerait à l'*u* (ou). La petite villa le *villier* (villare), qui dépendait de la Neuville en question, n'est pas Savigné-sur-Sarthe, qui était un vicus et une paroisse, c'est bien Souvigné, distant de Neuvillalais d'une lieue à peu près.

Buxarias est régulièrement Boissières. Boissellières résulte d'une erreur populaire de date relativement récente que je ne supposerais pas si je ne trouvais dans un petit espace *Chènerrolle*, la *Ferrière* et les *Boissellières*, au nord de Rouez, rapprochement qui paraît tout à fait significatif.

Le bénéfice d'Herembert comprenait encore une

manse à Chaligné, près de Neuvillalais, une chapelle à Montceaux, en Amné, à trois lieues environ.

6. — Sur Cledas, Cloies ou Claies, il y a peu de chose à dire. Le *Cledas* de la page 35 des Actus paraît avoir eu de l'importance; il est rapproché de Couture, également de la vallée du Loir. Il comptait parmi les grands établissements de l'église du Mans : *casamenta ecclesiæ magna*, cédés à Bouchard, comte de Vendôme, par Segenfredus, avec Artins, Ruillé, Coutures, Poncé, dans la vallée du Loir. Ne connaissant que Cloyes de marquant parmi toutes les localités portant un nom dérivé de *Cleda*, j'ai pensé que cet endroit était assez désigné. Je le pense encore. L'église du Mans pouvait posséder Cloyes, en pays chartrain, comme elle possédait Ardun en Poitou.

Le *Didas* du préceptum de Louis-le-Pieux est peut-être pour *Clidas;* je ne m'en suis pas occupé. Mais on ne peut affirmer sans faire de la haute fantaisie que le *Detas* « d'Aiglibert soit encore un *Cledas* ».

8. — *Iacono*, Changé en *Jauronno* deviendrait Yoron ou *Joron*. De lui-même il donnerait bien *Yon*. Mais je ne connais aucune localité de ce nom. *Gigon*, *Gigou*, *Jagu* sont possibles. Javron est *Gabromagus*. Je ne vois toujours que Goron qui réponde à notre *Gauronno*. Dans les listes primitives, on ne doit pas trouver tous les *vici* connus, mais seulement ceux ou une tradition plus ou moins antique faisait établir des églises par les trois premiers évêques.

9. — *Illa*, *Isla*, n'a pu devenir que *L'Isle*. On ne peut supprimer *illa*, qui a du être traité comme le pronom article, encore qu'il ait peut-être une toute autre origine.

10. — *Medius hortus* n'est pas un calembour L'auteur des *Actus* en fait pour expliquer des noms existants, mais non pour en créer. *Medius hortus*, comme *Media Quinta* n'est en somme pas plus étonnant que *Nova villa*.

11. — *Cautiacus*, *Cauciacus*, a donné Choisy, Chousi; il ne peut donner Cossé, qui est un *Coctiacus*. Mais, comme le dit M. l'abbé Angot, d'accord avec moi, un Cossé a pu devenir *Cauciacus* sous la plume d'un scribe ignorant. *Calviacus* a donné *Chaugé*. Chaugé ne sera pas devenu *Chouzy*. Il y a eu quelque erreur ou bien réunion de deux domaines, un Cauciacus et un Calviacus, comme il est arrivé dans la Sarthe pour *Canon* et *Columbiacus*, *Pruliacus* et *Scuiliacus*.

12. — *Donnario*, s'il est pour *Domnario*, a pu donner *Dommier*. Donnoiorio, pour *Domno Georgio*, est Dangeul, représentant *Domnus Georgius*, comme, au Mans, *Danguy* représente *Domnus Guido* (Domnus = dans, domnum = dame).

13. — *Lastemariacus*, nom gaulois, devait donner Lamaré, Lemaré, puis facilement *Lavaré*, *Levaré*. Il y a *Lavaré* dans la Sarthe, deux Levaré dans la Mayenne. Deux *Lastemariacus*, le second altéré en Lamariacus, sont donnés à Evron. *Lastemariacus* n'a rien à voir avec *Les Marais*. La supposition de M. l'abbé Angot vaut ce qu'elle vaut.

14. — Auliacus est exactement représenté par Houillé, forme ancienne d'Ahuillé. On prononçait sans doute *Aouillé (au* diphtongue); *ou* passant à *u*, la séparation complète des deux sons *a*, *u* s'est faite et on l'a marquée par l'insertion de l'*h* d'*Ahuillé*. Si nous avions la forme gauloise du nom breton *Hoël* nous saurions sans doute d'où vient Houellé. On connaît un nom gaulois, *Otacillus*, qui aurait pu devenir Hoël. *Otacillacus* pourrait aussi donner *Houellé* ou *Houàlë*, comme dans la Sarthe (canton de Conlie). Supposez une forme plus simple, *Otallus*, *Hoël*, *Otallacus* = *Houellé*, *Houalé*, tout sera expliqué. De même, *Pauliacus* ne sera point devenu, quant à la prononciation, un Pouellé sans l'influence d'un autre nom, analogue au breton *Pouell*, *arrêt*, *raison*, *retenue*, qui peut venir d'un *Potallus* (Potal, bien breton, = serrure).

15. — *Simpliciacus* est le *fondus* d'un Simplicius, nom bien connu, et ne peut être Simplé. Simplé doit être un *Samulacus*, nom gaulois connu. *Simpliciacus* donne naturellement Semblecé, dont la seconde syllabe sera devenue nasale à l'imitation de la première et par analogie avec les noms en *antiacus*, *entiacus*, comme *Carantiacus*, Cherancé, *Maurentiacus*, Morancé. La seule difficulté est que Semblançay est un peu près de Tours, pour une localité que l'abbé de Saint-Denis plaçait dans le Maine.

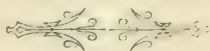
Stupellas est devenu dans la Mayenne les *Edourelles*. *Etoubles* représente *stipulas*. Le mot, dans l'ancien français; avait deux formes : *etoubles* et *éteules*. Naturellement, il signifiait chaume et champ de chaume.

Poncius ciniacus n'a de soi aucun rapport avec *Pons prisciniacus* = Pont Précigné. *Ciniacus* serait un Cigné; comme il y en avait deux, on a pu joindre au nom de famille *Cinius* le prénom *Poncius*, d'où *Ponciusciniacus*, pour distinguer un *Cigné* de l'autre *Cigné* ou *Signé*.

Dans les noms gaulois formés comme *Alintummas*, l'*u* qui suit le *t* est bref; il n'y a aucun compte à tenir de l'*m* redoublée, les textes anciens du genre de celui dont il est question ici poussant en matière de redoublement la fantaisie aux dernières limites. *Alintumas* a dès lors l'accent sur *lin* et ne peut donner qu'*Alennes*, *Alaine*, facilement changé en *Aulaines* par l'influence de l'*l*.

M. l'abbé Angot ne tient pas assez compte des lois qui ont présidé à la formation du français.

G. BUSSON.



SUR L'ÉTYMOLOGIE
DU NOM DE LA FLÈCHE

D'où vient le nom de La Flèche, et quelle en est la forme originaire? C'est un problème que les historiens et les érudits se sont souvent posé, mais dont ils ne paraissent pas encore avoir trouvé la solution définitive. La discussion en est reprise par M. Angot dans l'avant-dernier numéro des *Annales* (t. VIII, p. 75, seq.), à propos d'une note philologique de M. Busson dans son édition des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*. Si les arguments développés avec talent par le premier ne m'ont pas convaincu de la justesse de sa thèse, celle du second ne m'a pas complètement satisfait. Pour moi, la question reste ouverte, et je demande aux lecteurs de ce recueil la permission de leur soumettre les conclusions, ou, pour mieux dire, les hypothèses que m'a suggérées l'étude de cet intéressant mais difficile sujet.

M. Busson prend pour point de départ la forme *Fissa*, qui se rencontre dès 1087, et qui prédomine durant la première moitié du XIIe siècle dans les actes où il est question de notre ville, et voici comment il raisonne : *Fissa* devient en français *Fesse*, qui, remis en latin, donne à son tour *Fecia*; enfin *Fecia* produit en français *Fièce* ou *Fièche* : or, *Fièche* est la prononciation populaire de Flèche dans le dialecte manceau (1).

Non, lui répond M. Angot : *Fièche* n'a pu donner

(1) L'auteur aurait dû dire : dans le dialecte angevin, puisque La Flèche faisait partie de l'Anjou.

Flèche, car, si l'on descend des sons durs aux sons atténués, on ne remonte pas la gamme; d'ailleurs, la forme *Fissa* dont on veut tirer *Flèche*, par l'intermédiaire de *Fièche*, n'est pas la plus ancienne, puisque des textes remontant au moins à 1080 donnent *Feza* et *Fecia*. Le nom primitif était *Flèche (Flexa* ou *Flexia)*, et notre savant collaborateur ajoute : « Il a pu être délaissé par la prononciation populaire et même par les scribes, sans que la tradition s'en perdît pourtant, et l'on comprend mieux un retour à la forme originelle qu'une innovation faite contre les habitudes du langage usuel. » Quant à l'étymologie de ce mot, c'est le latin *flexa*, participe de *flectere*, et la ville a été ainsi dénommée à cause des sinuosités de la rivière sur les rives de laquelle elle est bâtie.

Avant d'apprécier le mérite de ces deux opinions, il importe de préciser la valeur des dénominations de lieux dans les textes latins du moyen-âge pour la détermination des formes primitives. Cette valeur varie évidemment suivant les époques, et la méthode à suivre varie également. Il est clair que les textes rédigés quand le latin était la langue commune du pays, donnent la forme originaire, et c'est à elle qu'on doit s'attacher pour en faire dériver la forme actuelle. Cela est vrai pour toute la période mérovingienne et pour le règne des premiers Carlovingiens. Mais il en est autrement pour les temps où la langue française s'était substituée à l'idiome latin, qui avait cessé d'être compris du peuple et dont les clercs seuls faisaient usage dans leurs écrits. Les noms de lieux qui apparaissent pour la première fois à cette époque sous la forme latine ne sont que le calque plus ou moins fidèle des noms vulgaires qui seuls avaient une existence réelle. Ces transcriptions latines n'en sont pas moins intéressantes, puisque ce n'est que par elles qu'on peut arriver à la forme française contemporaine, mais il ne faut pas perdre de vue qu'elles ne sont

que des témoins de cette forme, tandis que pour l'époque antérieure, c'est le type latin qui contient en germe la forme française de l'avenir.

Or, La Flèche ne commence à paraître dans l'histoire qu'au XI[e] siècle, alors que le français existait depuis longtemps. Elle a donc dû être baptisée en français, puisque auparavant elle n'avait pas de nom, du moins à notre connaissance; par conséquent, ce qu'il faut découvrir sous les formes latines, c'est le nom que lui donnaient alors ses habitants et ceux des pays voisins.

Cela posé, examinons de près ces formes latines des XI[e] et XII[e] siècles. Elles sont au nombre de six, que j'énumère d'après M. Angot *(loc cit.)* : 1° *Feza;* 2° *Fecia;* 3° *Fissa;* 4° *Fixia;* 5° *Fisca;* 6° *Fixa.* Ces différences d'orthographes ne montrent-elles pas bien les efforts auxquels se livraient les scribes pour exprimer graphiquement un son étranger au latin, qui ne peut être que le son *ch*?

D'abord, dans *Feza*, pourquoi le *z*, lettre grecque qui ne se rencontre jamais dans les mots purement latins? Je serais porté à croire que ce *z* a été mis par erreur pour *x*, lettre qui, dans certaines langues romanes, par exemple en portugais, se prononce *ch*. J'expliquerais de même l'*x* de *Fixa* et de *Fixia*. Quant à *Fisca*, c'est une métathèse pour *Fixa* = *Ficsa*. L'*i* de *Fecia* et de *Fixia* semble indiquer un certain mouillement de la consonne précédente, tendant à lui donner le son chuintant. Enfin, les deux *s* de *Fissa* révèlent probablement une intention analogue, à moins que le scribe n'ait voulu tout simplement écrire un mot réellement latin, se rapprochant plus ou moins du nom vulgaire qu'il avait à transcrire.

Je remarque maintenant que, sur nos six formes, deux ont un *e* comme voyelle médiale (ce sont les plus anciennes), tandis que les quatre autres ont un *i*. N'en dois-je pas conclure que le nom cherché se

prononçait de deux manières : *Fèche* ou *Fiche*, ce qui n'a rien d'étonnant puisqu'il n'était pas fixé par l'écriture ? L'une ou l'autre de ces formes s'est-elle plus tard changée en *Fièche*? Cela est possible, car la diphtongue *ié* provient en français d'*e*, exemple : *pied* = *pedem*, *fier* = *ferum*, etc.; ou bien d'*i*, quoique plus rarement, exemple : *vierge* = *virginem*, *papier* = *papyrum*.

Comment *Fèche* ou *Fièche* est-il devenu *Flèche*? Ici je rencontre l'objection que M. Angot formule contre la théorie de M. Busson. Phonétiquement, cette objection est très juste. Aussi n'est-ce point à un phénomène phonétique que j'attribue ce changement, mais bien à ce que les linguistes allemands ont appelé *Volketymologie*, étymologie populaire. Le peuple, qui n'attachait plus aucun sens au mot *Fèche* ou *Fièche*, l'a assimilé instinctivement au mot français *flèche*, qui apparaît dans notre langue au XIIIe siècle, et qui lui offrait une signification précise. C'est une raison analogue qui fait dire au vulgaire : *engencer* pour *agencer*, *rébarbaratif* pour *rébarbatif*, en rapportant ces mots à *engeance* et à *barbare*, qui n'y sont cependant pour rien. Il est probable d'ailleurs que, si la prononciation *Fièche* avait prévalu, l'analogie avec les autres mots où *i* dialectal = *l* française, a dû favoriser cette transformation. C'est ainsi que le mot *pioche* se prononce *pieuche* ou *pleuche* dans le dialecte berrichon (V. Littré, l. V.).

Quant à admettre avec M. Angot que *Flèche* ait été la forme primitive et que ce nom soit dû au cours plus ou moins sinueux du Loir, je ne saurais le faire pour deux raisons. D'abord la lettre *l* ne se trouve dans aucune des formes latines citées plus haut, et, quelque ignorants qu'on puisse supposer les rédacteurs des textes de cette époque, il est bien difficile de croire qu'aucun d'eux ne se soit souvenu du nom véritable de la ville dont il parlait. D'un autre côté, le

cours du Loir à La Flèche est remarquable par sa rectitude; ce n'est qu'à deux kilomètres environ de la ville qu'il s'infléchit, ainsi qu'en témoigne le nom de *Courbes* donné aux terrains qui l'avoisinent. L'épithète *flexus* lui serait donc appliquée bien à tort dans la traversée de la cité. Quant au lieu dit *Flexobrachiale,* où M. Angot croit reconnaître La Flèche dès le VIIIe siècle, il déclare lui-même que c'est une simple conjecture dénuée de tout commencement de preuve ; tout ingénieuse qu'elle est, je ne m'y arrêterai donc pas.

Reste un dernier point à élucider : si le nom originaire était *Fiche* ou *Fèche*, quelle en était la signification? Quelle en était l'étymologie? Ici, je l'avoue, je n'ai qu'une pure hypothèse à présenter. *Fiche* ou *Fèche* sont l'un et l'autre des formes françaises du latin *fixa,* la terminaison *xa* se changeant régulièrement en *che, lâche = laxa, mèche = myxa*, et ce dernier mot indiquant que devant cette terminaison, comme dans beaucoup d'autres cas, le son *i* peut être remplacé par le son *è*. Or, parmi les sens du mot *fiche,* se trouve celui de *pieu* (V. Littré, L. v, particulièrement à l'historique). Dès lors, ne semble-t-il pas naturel de croire que ce nom faisait allusion à une batterie de pieux établie sur le Loir, même avant l'existence de la ville, et par conséquent avant la rédaction des textes qui en font mention? C'est ce qui me paraît le plus vraisemblable; mais dans l'état actuel de la question il est impossible de rien affirmer (1).

Je résume en quelques mots ce trop long article.

1° A l'origine, *Fiche* ou *Fèche,* synonime de *pieu,* représentant le latin *fixa*, soit que ce nom ait pris naissance dès l'époque où l'on parlait latin, soit que

(1) Il existe dans le département de la Manche, arrondissement de Cherbourg, un chef-lieu de canton nommé *Les Pieux*.

son existence ne date que du temps où la langue française était seule connue du peuple.

Aux XIe et XIIe siècles, effort des scribes pour transcrire ce mot en latin, ce qui explique la diversité de leurs transcriptions.

2° *Fièche* peut-être, comme forme transitoire.

3° *Flèche*, dû à une fausse analogie et non à une régression contraire aux lois du langage.

Je m'estimerais heureux si, au moment de quitter une ville où j'ai passé de si longues années, j'avais pu jeter un peu de lumière sur un problème qui la touche de si près et qui a exercé la sagacité de tant de chercheurs.

E. COUEFFIN.



MATHILDE D'ÉCOSSE

REINE D'ANGLETERRE

SES RELATIONS AVEC QUELQUES GENS D'ÉGLISE DE SON TEMPS (1100-1118)

Guillaume le Conquérant s'est survécu dans sa postérité. Pourtant, en présence des faits et gestes de ses trois fils, l'on est en droit de se demander si bien réellement cette survivance lui fait honneur. Robert Courte-Heuse, Guillaume le Roux et Henri Beauclerc eurent, il est vrai, en partage quelques-unes des éminentes qualités de leur père : sa bravoure, entre autres, sa pénétration d'esprit. Mais, surtout, ils héritèrent de ses vices et, chez des natures ardentes et sensuelles comme les leurs, un tel legs, loin de s'atténuer, ne fit que s'accroître. Somme toute, ces princes furent d'assez peu attachants personnages (1).

Robert, l'aîné des trois, — le plus sympathique aussi — était un joyeux compère, replet de taille, à la face rubiconde. L'audace ne lui manquait pas, l'humeur aventureuse non plus, et, en Normand de bon

(1) Les filles du « Conquérant » laissèrent une toute autre réputation que leurs frères. Mathilde avait pris le voile à la Trinité de Caen et en devint abbesse. Constance épousa le duc de Bretagne, Alain Fergent Quant à Adèle, mariée à Etienne, comte de Blois, après avoir élevé ses enfants et gouverné leurs Etats avec une fermeté toute virile, elle se retira au prieuré de Marcigny et y finit ses jours.

16..

lignage, il était allé faire ses preuves en Orient, à la Croisade. Il s'attarda même en chemin et dût à cela de perdre une couronne à laquelle il avait tous droits. Par ailleurs, il était beau parleur et avait la main toujours large ouverte pour donner : ce qui, toute sa vie, le plongea dans la plus inexprimable gêne (1). De plus, on le disait affable, bienveillant, surtout envers les petites gens qu'il aimait à tirer d'embarras. Par malheur, de gros et vilains travers venaient ternir ces qualités. Robert n'avait ni droiture, ni jugement; le mensonge lui coûtait peu. Il tenait encore moins ses promesses. Enfin, il ignorait les freins de la morale et, dans l'action, il n'apportait ni fermeté, ni suite. Bref, il se laissait dominer par le premier conseiller venu et il n'était guère plus capable d'administrer un Etat que de se gouverner soi-même (2). Son existence agitée en fait foi et l'on serait presque tenté d'affirmer que la longue réclusion qu'il subit à la suite de la défaite de Tinchebrai (1106), fut pour lui la plus providentielle des infortunes.

Le cadet de cette famille, celui qu'Outre-Manche on a coutume de désigner par son surnom physique de « Rufus », n'inspire qu'effroi et répulsion. Ce fut un impulsif et un violent. L'honnête Guillaume de Malmesbury nous affirme cependant qu'il avait quelques qualités (3). Elles ne parurent guère. En réalité, le successeur immédiat du « Conquérant » étala sur le trône des instincts de brute et fit peser sur son peuple un joug de fer (4). Après treize années de règne, la

(1) Orderici Vitalis, *Hist. eccles.*, édit. Le Prévost, t. IV, p. 296.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 295; III, p. 242, 262-63; IV, 98-99, 235.

(3) Will, Malmesb., *Gesta regum anglorum*, t. IV, § 312.

(4) « Tributis et exactionibus pessimis populos Anglorum non abradens, sed excorians... » Henrici Huntindun., *Historia Anglorum*, l. VII, *P. lat.*, t. CXCV, col. 942. — Les témoignages d'Eadmer, de Guillaume de Malmesbury et d'Orderic Vital ne sont pas moins explicites.

Providence en débarrassa l'Angleterre par la flèche de Gautier Tirel (1).

Mieux doué que ses deux aînés, Henri, de prime abord, nous apparaît plus paisible de caractère, plus pondéré d'allures. C'est un quasi savant. Il a reçu une éducation soignée et les soucis de la politique ne lui ont point enlevé tout-à-fait le goût des choses de l'esprit. Son intelligence curieuse, éveillée, aime à se rendre compte : on lui connaît même certaine passion d'amateur fort en avance sur son époque (2). Toutefois il est impossible de s'y tromper. Sous ce vernis de bel esprit, sous cette apparente modération se dissimulent mal les défauts ataviques. Henri est autoritaire et vindicatif. Pour arriver à ses fins, il se met peu en peine du choix des moyens. Très maître de soi et toujours soucieux de conserver les formes, il devient à l'occasion hautain et cassant. S'il lui arrive de céder quelquefois, au fond il ne transige qu'avec l'arrière-pensée de ressaisir par d'autres expédients ce qu'il a été contraint d'abandonner. Mieux que tout le reste, sa querelle avec saint Anselme, au sujet des investitures, met dans tout leur jour ces divers aspects de son caractère. Faut-il ajouter qu'il eut de commun avec ses frères et l'amour de l'argent et leur penchant à la luxure. Sa progéniture illégitime fut légion.

En regard de cette énigmatique physionomie, dans son voisinage immédiat apparaît un peu à l'écart, et quasi dans l'ombre, un pur et délicat profil de femme, dont la grâce sévère contraste avec tout ce qui l'entoure. Je veux parler de Mathilde d'Ecosse, la première compagne d'Henri Ier sur le trône d'Angleterre. Le nom de cette princesse est demeuré légendaire de

(1) Je n'ignore pas l'assertion de Suger. *Vita Ludovici*, cap. I, lequel contredit sur ce point les historiens anglais et normands. Dans l'espèce, je m'en tiens au témoignage de ces derniers.

(2) Will. Malmesb., *Op. cit.*, l. V, § 409. — Il avait créé, dans sa résidence de Woodstock, une sorte de jardin d'acclimatation.

l'autre côté du détroit. Aujourd'hui encore on la nomme, comme jadis, « Mold, la bonne reine ». Appellation sans hyperbole et qui résume en deux mots ce que fut dans son entier l'existence de cette souveraine. Les histoires générales — faut-il s'en étonner ? — parlent à peine de la « Bonne reine ». Mathilde, en effet, prit une part à peine perceptible au maniement des affaires qui s'agitaient autour d'elle ou, si elle y intervint, ce fut tout au plus pour présider des réunions de clercs, ratifier par sa signature les diplômes octroyés par son mari aux établissements religieux, ou bien encore pour tenter d'obtenir, par ses prières et ses larmes, le retrait de mesures oppressives de l'Eglise. Son rôle actif se borne là. En revanche, elle aima les lettres et protégea le savoir ; elle entretint des rapports suivis avec maints hauts dignitaires ecclésiastiques de son temps. Comme telle, elle mérite d'être mieux connue. Aussi bien, sera-ce sous ces traits exclusivement que, dans les pages qui vont suivre, j'essayerai de la présenter au lecteur et de la faire revivre, soit à l'aide de sa propre correspondance, soit à l'aide de celle des personnalités auxquelles je viens de faire allusion.



Mathilde, ou plus exactement Eadgith, — qui est son nom anglais — se rattachait par Marguerite, sa mère, à l'ancienne dynastie anglo-saxonne (1). Son père, Malcom III, avait régné, non sans gloire, sur l'Écosse, l'espace de seize ans (1057-1073). Quant à elle, de très bonne heure elle paraît avoir quitté le sol natal avec sa sœur Marie (2), pour venir séjourner

(1) Marguerite était petite-fille d'Edmond Côtes-de-Fer. La vie de cette princesse, que l'Eglise honore parmi ses saints, a été écrite par Turgot, prieur de Durham et dédiée à Mathilde. *Boll. AA. SS. Junii, t. II, p. 328-335.*

(2) Mathilde et Marie avaient pour frères : Edgar, Alexandre et

d'abord dans le cloître de Romsey (1), où Christine, leur tante, était moniale; puis, par la suite, dans l'abbaye de Sainte-Marie de Winchester, gouvernée par une autre de leurs parentes (2). C'est dans cette dernière retraite que lui arriva, au temps où elle accomplissait ses douze ans, la singulière aventure que voici : Un jour, la vénérable supérieure fut avertie à l'improviste que Guillaume le Roux, avec une suite de chevaliers, attendait à la partie extérieure du monastère et demandait à voir la fille du roi d'Écosse. Il manifestait aussi le désir de faire ses dévotions à l'église. L'effroi de l'abbesse ne fut pas minime. Le roi « Roux » et ses compagnons ne passaient pas précisément pour des modèles de vertu. L'abbesse, craignant non sans raison pour l'honneur de sa nièce déjà fort belle, l'entraîna à la hâte et lui couvrit la tête d'un voile de nonne. Cette précaution prise, elle donna ordre d'introduire le royal visiteur. Guillaume pénétra dans le cloître et s'arrêta un instant à admirer les rosiers en fleurs qui s'y épanouissaient. Puis, apercevant au milieu des religieuses et vêtue comme l'une d'elles celle pour laquelle il était venu, il parut oublier le motif de sa visite et, après une pause à l'église, il se retira (3).

David. Marie d'Ecosse épousa Eustache III, comte de Boulogne, et devint belle-mère d'Etienne de Blois, qui devait succéder à Henri Ier.

(1) Ville du comté de Hants, à 14 k. O. S. O. de Winchester.

(2) Ord. Vit. *Op. cit.*, t. III, p. 399. — Eadmer, *Historia novorum*, l. III, dans P. lat. t. CLIX, col. 425-26. — Will. Malmesb. *Op. cit.*, l. V, § 418.

(3) Herimanni. *Liber de restauratione S. Martini Tornac.* M. G. SS. t. XIV, p. 281. — Ce curieux incident eut son épilogue six ou sept ans plus tard, au moment du mariage royal. Nombre de gens, s'imaginant que Mathilde avait réellement reçu le voile, objectaient qu'elle ne pouvait contracter union avec Henri Ier. Mathilde eut à ce sujet une longue conférence avec Anselme. A son tour, ce dernier nomma une commission d'enquête pour vérifier les faits. Enfin, après de minutieuses informations, une sorte d'assemblée plénière réunie à Lambeth, sous la présidence de l'archevêque, statua sur la question et conclut à la validité du futur mariage.

Après la mort de son père et de sa mère, enlevés à quelques jours d'intervalle (1), Mathilde continua à séjourner en Angleterre, soit à Winchester, soit peut-être auprès de son oncle Edgar Ætheling. On nous dit, sans préciser l'époque, que plusieurs partis s'offrirent alors à elle (2). Mais, pour une raison ou une autre, aucune de ces tentatives d'union n'aboutit. D'autres destinées et un hymen plus illustre attendaient la fille de Malcolm Canmore.

Au mois d'août de l'année 1100, à la première nouvelle du trépas de son frère Guillaume, Henri Beauclerc, devançant son aîné alors en Normandie, était accouru à Winchester et avait mis la main sur le trésor royal. De là, il s'était transporté tout d'une traite jusqu'à Westminster et s'y était fait couronner par l'évêque de Londres. Tout cela s'était passé en moins de quatre jours (3). Mais, ce coup d'audace accompli, il fallait assurer la conquête, l'affermir — et la situation demeurait plutôt délicate. Autour du nouveau roi, à peine se groupait une poignée de partisans. Les sympathies de la plupart des autres — et c'étaient les plus puissants allaient à Robert Courte-Heuse, et, dans l'éventualité d'une tentative offensive de la part de ce dernier, rien n'assurait de leur fidélité. Ils le laissaient entendre suffisamment par leur attitude (4). Henri n'ignorait pas ce dangereux état d'esprit. Pour en conjurer les effets, les atténuer tout au moins, il chercha appui à la fois et du côté de l'Eglise et du côté de la nation anglaise. Depuis tantôt trois ans l'arche-

(1) Malcolm périt dans un guet-apens, assassiné par Morcel, vicomte de Northumbrie (13 novembre 1093). Le 16 du même mois, Marguerite expirait au château d'Edimbourg, après avoir appris de la bouche de son fils Edgar, l'un des survivants de la terrible scène, les détails de la mort de son mari.

(2) Ord. Vit. *Op. cit.*, t. III, p. 399-400.

(3) Guillaume Le Roux périt le 2 août. Le couronnement d'Henri eut lieu le 5.

(4) Will. Malmesb., *Op. cit.*, l. V, § 394.

vêque de Cantorbéry, Anselme vivait en France éloigné de ses ouailles. Henri le pressa de revenir (1). Mathilde d'Ecosse était orpheline : elle ne possédait ni biens, ni héritage; mais dans ses veines coulait le sang des princes de l'ancienne dynastie. Sa présence sur le trône ne pouvait que flatter l'élément indigène et le disposer favorablement envers le pouvoir qui tentait de s'implanter. Henri en fit sa reine. Le primat d'Angleterre aborda à Douvres le 23 septembre 1100. Moins de deux mois après, le 11 novembre, il bénissait à Westminster Abbey l'union des royaux époux et posait la couronne sur la tête de la jeune souveraine (2).

Des historiens se sont rencontrés pour nous affirmer sérieusement que ce mariage avait été un mariage d'inclination, presque une affaire d'amour (3). Rien de moins sûr. A lui seul, le passé de Henri 1er suffirait à nous mettre en garde contre une pareille assertion. Mais la suite des faits plaide pour le contraire de façon plus éloquente encore. Somme toute, cette liaison était mal assortie et le regard prophétique de saint Anselme l'avait nettement aperçu. Mathilde et Henri différaient profondément de goûts et d'humeurs (4). Sur tous les sujets élevés, leurs esprits, très cultivés de part et d'autre, avaient chance de se rencontrer, de sympathiser. Mais sur quantité d'autres questions nullement transcendantes, que de divergences inévitables. Par éducation première, à son insu plus que par inclination (5), l'ancienne pupille

(1) S. Anselmi Epistolarum, lib. III, 41. — Toutes mes références à la Correspondance de saint Anselme, aussi bien qu'à celles d'Yves de Chartres et d'Hildebert, sont empruntées à la Patrologie de Migne.

(2) Will. Malmesb. *Op. cit.*, l. V, § 393.

(3) Will Malmesb., *Ibidem.*

(4) Deux enfants naquirent de leur union : Guillaume-Adelin, qui périt en novembre 1120 dans le naufrage de la *Blanche-Nef*, et Mathilde, mère de Henri II.

(5) Voir son propre témoignage à ce propos dans Eadmer, *Historia novor.*, l. III. loc. cit., col. 426.

de l'abbesse de Winchester était demeurée nonne : elle le resta toujours. Dans de pareilles conditions, quel attrait pouvait avoir, pour une âme délicate comme la sienne, la Cour grossière et dissolue des fils du « Conquérant »? Et puis quel repos son esprit, ami du calme et de la retraite, était-il en droit d'attendre et du va-et-vient périodique de son entourage et des expéditions militaires reprises sans cesse ni relâche.

Quoi qu'il en soit de tout ceci, un fait certain subsiste. Deux ans ne s'étaient pas écoulés depuis qu'Anselme les avait bénis, eux et leurs serments, que, sans brouille apparente ni trace de divorce, les deux conjoints, par suite d'une sorte d'entente à l'amiable, cessèrent la vie commune. Tandis que du côté d'Henri I[er] aucun changement ne se manifestait au dehors; Mathilde, au contraire, allait prendre gîte à Westminster Abbey. Là, dans une fastueuse retraite, car son royal mari mit une sorte de point d'honneur à lui maintenir un train de maison en rapport avec son rang, elle passait ses journées dans la compagnie des clercs et des moines, donnant audience aux courtisans toujours attirés vers elle par l'aménité de son commerce, et consacrant le reste de son temps à des exercices de dévotion ou de bienfaisance (1).

Durant le Carême, raconte Guillaume de Malmesbury, elle s'en allait visiter les églises nu-pieds et cachant un cilice sous ses riches atours. Souvent aussi elle se faisait amener les miséreux par groupes : elle lavait elle-même leurs pieds, baisait longuement leurs mains. Ensuite, elle les faisait asseoir à une table abondamment servie. Mais, par dessus tout, ses délices étaient d'ouïr les mélodies du service divin. Son âme de chrétienne savourait la grandeur et la poésie des offices liturgiques. Pourtant on lui connaît une autre

(1) *Ælredi, Genealogia regum Anglorum.* P. lat. t. CXCV, col. 736.

passion. En digne fille de sa race, elle aimait aussi les chanteurs et les diseurs de vers. L'accès du palais de Westminster était toujours ouvert aux individus de ces deux castes. La souveraine ne manquait pas de leur donner audience, de les interroger et, si leurs cantilènes et leurs distiques avaient eu le don de lui plaire par leur originalité ou leur nouveauté, sa main alors donnait sans compter. Au dehors on savait cette générosité, la renommée en volait de bouche en bouche et, de toutes parts, affluaient écoliers et jongleurs, avides d'exploiter un si heureux penchant. Et de fait, ils l'exploitaient de si belle façon, que parfois la veine tarissait à l'improviste. En ces passes difficiles, « Mold » était obligée de recourir à ses intendants. Ceux-ci, par malheur, avaient la main lourde et les doigts crochus : les embarras financiers de la reine ne faisaient que fournir prétexte à leurs rapines. Aussi, remarque le moine de Malmesbury, les procédés de ces Harpyes n'ont-ils pas été sans ternir quelque peu la mémoire de Mathilde. Bien qu'elle en demeure irresponsable, ces violences subsistent contre elle comme un reproche : celui d'avoir fait couler les larmes des pauvres gens (1).



Maintenant que la « Bonne reine » nous est connue, un mot sur ses correspondants. Les noms de trois seulement nous restent avec leurs lettres. Il y en eût bien d'autres sans doute ; mais, là comme ailleurs, l'oubli et la dent du temps ont fait leur œuvre. Ceux dont il me reste à parler n'eussent probablement pas échappé au sort commun, sans le renom qu'ils ont laissé dans le siècle et dans l'Eglise. Ils s'appelaient : Anselme de Cantorbéry, Ives de Chartres et Hildebert du Mans.

(1) Will. Malmesb., *Op. cit.*, 2 v., § 418.

La grande figure du primat d'Angleterre est si familière à tous qu'à peine est-il besoin de l'esquisser. Qui ne sait en effet le rôle que joua ce moine devenu évêque malgré lui, la lutte qu'il eut à soutenir? Lui-même aimait à se comparer à une faible et inoffensive brebis. De la brebis, il eut certes la paisible douceur. Mais ce fut par dessus tout un vaillant qui accomplit son devoir jusqu'au bout, à travers tous les obstacles, avec un tranquille et indomptable courage. En fait de politique religieuse, les fils du « Conquérant », continuateurs de l'idée paternelle, n'avaient qu'un objectif : introduire le principe féodal dans l'Eglise, réduire les évêques de leurs États à la condition de simples barons et, par dessus tout, restreindre au *minimum* toute relation avec le centre de la catholicité. Les prélats normands substitués à l'ancien clergé sur tous les sièges d'Angleterre, à un près, n'étaient que trop disposés à entrer dans ces vues. Anselme fut presque seul à protester contre une théorie qui ne tendait à rien moins qu'à transformer en Eglise nationale le groupement des Eglises d'Outre-Manche. Par deux fois il entreprit le voyage d'Italie pour aller faire part de ses anxiétés aux divers Pontifes qui se succédaient sur la chaire de saint Pierre et implorer leur appui. Par deux fois aussi Guillaume le Roux, puis Henri Ier, lui interdirent au retour l'accès de leurs terres d'au-delà, s'il ne consentait à se soumettre, comme le reste de ses collègues dans l'épiscopat, aux prétendues coutumes et libertés du royaume. Anselme ne fit aucune concession et, soutenu par Rome dans ce débat qui intéressait la catholicité entière, il finit par triompher de toutes les contradictions (1).

Sans égaler le métropolitain de Cantorbéry, dont ils ne possédèrent ni la science, ni l'éminente sainteté,

(1) Il convient de donner ici au moins une mention au dernier ouvrage français paru sur l'archevêque de Cantorbéry, l'*Histoire de saint Anselme*, par le P. Ragey, Mariste. Paris (1889), 2 vol.

l'évêque du Mans et celui de Chartres n'en furent pas moins, chacun dans sa sphère, des personnages très marquants et fort influents. Tous deux étaient liés d'amitié avec Anselme (1) et, pas plus que lui, ils ne connurent, ni l'un ni l'autre, la paix des longs jours tranquilles. Pour Hildebert, en particulier, les embarras avaient surgi, on peut dire, au lendemain même de son élection (2) (juillet 1096). Parmi son clergé se trouvait un groupe d'opposants qui, à tort ou à raison, s'étaient acharnés à mener campagne contre lui. Ensuite la guerre s'était abattue sur le Maine avec son cortège de maux habituels et l'évêque, en punition du peu d'empressement qu'il mettait à satisfaire aux exigences de Guillaume le Roux, avait été contraint, moitié par force de passer en Angleterre, à la suite de ce dernier. Un peu plus tard, nouvelle captivité de plusieurs mois, à la suite d'un perfide guet-apens dressé par le sénéchal du sire de Nogent. Hildebert, enfin, avait vu l'hérésie circuler la tête haute parmi ses ouailles et y fomenter la révolte contre son autorité. Ces multiples tracas, joints à maints déplacements prolongés, ne l'ont pas empêché d'entretenir une correspondance assez étendue, de prêcher, de se mêler de théologie et de philosophie, de ciseler des vers. Et, remarque Orderic Vital à ce dernier propos, les cardinaux romains, que de fréquentes légations amenaient en France, aimaient à emporter outre-monts, lorsqu'ils s'en retournaient, quelques-uns des poèmes de l'évêque du Mans parce que, chez les lettrés de Rome et dans leurs écoles, ces

(1) Yves avait été le condisciple d'Anselme aux écoles du Bec, lorsque Lanfranc y enseignait. Hildebert a correspondu avec lui.

(2) M. Hauréau, l'un de ceux qui ont étudié Hildebert plus en détail, ne donne pas toujours la note juste sur ce prélat. Dans une récente étude sur *Hildebert de Lavardin*, M. Dieudonné s'est montré plus impartial. Ce travail avait paru d'abord dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, au cours des années 1896-1897. Mes citations sont puisées dans ce dernier recueil.

œuvres poétiques étaient grandement prisées et admirées (1). Nous verrons plus loin que le prélat lui-même savait les offrir.

Ives de Chartres éprouva, lui aussi, la contradiction. C'était un franc-parleur et un prélat pénétré de ses devoirs. Il combattit les abus partout où il les rencontra, et cette liberté toute apostolique lui attira plus d'un désagrément. Depuis une quinzaine d'années il gouvernait aux portes de Beauvais l'abbaye de Saint-Quentin, dont il avait fait un foyer de science et de régularité, lorsque, sur les indications d'Urbain II, le clergé de Chartres, en quête d'un évêque, vint lui offrir la succession du démissionnaire Geoffroi. La valeur de l'homme justifiait le choix du pape. Cependant le métropolitain de Sens, mû par des motifs peu avouables, se refusa à lui conférer le caractère épiscopal, et ce fut Urbain II qui, sur la fin de novembre 1091, dût le consacrer en personne. En ce temps-là, aussi, le roi de France, Philippe I[er], donnait à ses peuples le scandale d'une liaison criminelle avec Bertrade de Montfort. Ives fit parvenir ses remontrances directement au coupable. La réponse ne mit pas de temps à venir. Le vidame de Chartres, Hugues du Puiset, instrument des vengeances de Bertrade, mit la main sur le prélat et le retint prisonnier, tandis que les biens de l'évêché étaient livrés au pillage. Ives ne fut relâché que sur les menaces du pape, mais, durant près de douze ans, cette épineuse affaire ne cessa d'être l'une de ses plus lourdes croix. Ce n'était pas tout. Il fallait encore mettre au pas et tenir en bride un chapitre pas toujours facile à gouverner. Il fallait encore, et surtout, user de ménagements envers une voisine puissante, jalouse de ses droits — intraitable même parfois — la comtesse Adèle. Les procédés sommaires coûtaient peu à cette matrone :

(1) Ord. Vit. *Op. cit.*, t. IV, p. 42.

souvent l'évêque dut intervenir, prendre le ton comminatoire. Au surplus, si l'on veut saisir dans son ensemble l'action d'Ives de Chartres, se faire une idée de son rôle et de la multiplicité des affaires auxquelles il a été mêlé, il faut feuilleter sa volumineuse correspondance. Là, il apparaît tout entier. Ceux auxquels il s'adresse, appartiennent par ailleurs à tous les rangs de la société : souverains pontifes, rois, reines, évêques, abbés, clercs et moines, laïcs de distinction. Il y reprend, il y conseille, il y exhorte ; mais, par dessus tout, il y instruit et éclaire au moyen de ses lumineuses consultations. Ives a été, sans contredit, le casuiste et le juriste le plus interrogé de son temps (1).



Le commerce épistolaire de Mathilde avec l'archevêque de Cantorbéry commence au lendemain du mariage de cette princesse. On pourra remarquer qu'il fut particulièrement suivi durant la seconde absence d'Anselme, c'est-à-dire entre les années 1103 et 1106. Dès le principe aussi, les lettres de part et d'autre affectent un ton de familiarité respectueuse qui, avec le temps, se nuance des expressions de la tendresse la plus exquise et la plus élevée. Nous nous trouvons en présence de deux âmes d'élite, pleinement à l'unisson, jamais oublieuses pourtant du sentiment de la distance qui les sépare.

Depuis longtemps Anselme avait pris l'habitude de traiter son corps avec la dernière rigueur et de ne lui accorder, comme à un mercenaire, que le strict nécessaire. Au Bec, il employait une partie de ses nuits à améliorer par des corrections les volumes de la bibliothèque. Son abstinence était déjà proverbiale. Les

(1) Sur ce personnage, on pourra consulter l'ouvrage de Mgr Foucault, aujourd'hui évêque de Saint-Dié : *Essai sur Ives de Chartres, d'après sa correspondance*, 1883.

aliments n'avaient plus aucun goût pour son palais : l'habitude du jeûne lui était devenue comme une seconde nature (1). A Cantorbéry, il ne rabattit rien de ses austérités — surtout en ce qui concernait la nourriture. Mathilde n'ignorait pas ce détail. Gracieuse et attentive, elle imagina d'adresser à l'archevêque, en guise de présent, une friandise quelconque. L'envoi était accompagné des lignes suivantes :

« A son Seigneur et Père vénéré, Anselme, archevêque du premier siège d'Angleterre et primat d'Hibernie, ainsi que de toutes les îles du Nord connues sous le nom d'Orcades; Mathilde, par la grâce de Dieu, reine des Angles, son humble servante, souhaite, après l'heureuse course de cette vie, le bonheur d'atteindre le Christ, fin de toutes choses.

« Vos jeûnes quotidiens, devenus comme partie intégrante de votre existence, ne sont mystère pour moi, pas plus que pour personne. Mais ce que j'admire par dessus tout — et mes autorités là-dessus sont dignes de foi — c'est que là, où la voix de la nature n'arrive plus à se faire écouter, l'invitation de l'un de vos familiers suffit. Alors, vous vous laissez faire, vous consentez à prendre quelque aliment; mais pas en telle quantité, cependant, que vous paraissiez vous être incliné devant les exigences de la loi commune. Il est visible, au contraire, que vous l'avez violentée. De là vient qu'avec nombre d'autres, je partage la crainte très fondée de voir défaillir complètement les forces du père auquel j'ai tant d'obligations; de l'athlète victorieux de lui-même, dont la vigueur inlassable assure la paix de l'Etat, la dignité et la sauvegarde du sacerdoce; du dispensateur fidèle de qui la bénédiction m'a élevée à la dignité de reine après

(1) *Vita, auct. Eadmero*, l. I, 18.

« avoir consacré mon union — de qui également,
« j'en ai l'espoir, la prière, jointe au secours divin,
« m'aidera à atteindre la couronne de là-haut. Oui,
« je redoute l'émoussement de vos sens débilités. Je
« redoute que votre ouïe, vos yeux ne se mettent à
« vous refuser leur concours. Je redoute que votre
« voix dispensatrice de la parole de Dieu, mais si
« faible déjà, quoique toujours agréable à entendre,
« n'arrive à n'être plus qu'un filet si mince, que, vos
« auditeurs les plus proches, à leur grand détriment,
« ne le percevront même plus. »

Et, avec un docte enjouement, la reine cite Cicéron (1). Elle démontre au prélat jeûneur qu'il se doit à ses ouailles et au champ dont il a été chargé de surveiller la moisson. Qu'il médite l'exemple du Disciple Bien-Aimé, gardien et soutien de la Vierge-Mère; l'exemple de Martin, l'homme incomparable. Ni l'un, ni l'autre ne se sont interdit le nécessaire. Et les preuves continuent à se dérouler sous une plume qui se sent en verve. Enfin, dernier argument, l'aimable dialecticienne appelle en témoignage le grand pape saint Grégoire. Il avait un estomac débile, une santé languissante. N'a-t-il pas usé de ménagements lui aussi, afin de pouvoir enseigner son peuple du haut de la chaire? Imitez-le, conclut Mathilde en reprenant Anselme à parti, et n'allez pas considérer ce que je vous écris comme un élégant verbiage (2).

L'archevêque répond avec bonhomie. Le présent de sa « Dame et fille très chère » l'a touché; il remercie. Surtout il demeure sensible à l'attention qui a inspiré un envoi de cette sorte. Puis, comme si son humilité se sentait mal à l'aise sur ce terrain des austérités sur lequel l'a amené la reine, il proteste par quelques mots et tourne brusquement. Sa diversion est toute

(1) « Oratoris munus non ingenii est solum, sed laterum etiam et virium. » Cic. *De senectute.*

(2) Anselmi, *Epist. lib. III*, 55.

trouvée. Mathilde a fait allusion à son mariage, à son couronnement. Il part de là et en prend occasion d'épancher son cœur, tout entier aux préoccupations causées par la question religieuse, par ses premiers dissentiments avec le roi. Il invite la pieuse souveraine à venir en aide à l'Eglise, cette Épouse du Christ — reine aussi — mais sans appui sur terre. Tout cela est exprimé en termes voilés : on sent toutefois que, sous le couvert des mots, percent de pénibles pressentiments (1).

Les lettres qui suivent, et c'est notre lot le plus considérable, ont été échangées en pleine crise. Sans entrer ici dans un exposé détaillé de cette affaire compliquée, je rappellerai simplement qu'au bout de moins de deux ans Anselme, sur la question des investitures, se trouvait aussi peu d'accord avec Henri Ier, qu'il n'avait réussi à l'être avec Guillaume le Roux. De la part des souverains, c'étaient toujours les mêmes prétentions régaliennes et séparatistes ; de la part de l'archevêque, les mêmes anxiétés de conscience, le même souci de se rencontrer en toutes choses d'accord avec Rome. Il obtint de repartir pour l'Italie et, au mois d'avril 1103, il franchissait derechef le détroit et allait faire étape au Bec (2). Qu'il me soit permis d'ajouter encore ceci : dans le débat qui divisait l'archevêque et son mari, la reine Mathilde — bien que très réservée dans l'expression de son sentiment — inclinait visiblement du côté du premier. Ses encouragements et une somme d'argent de sa part, don qui probablement arrivait fort à propos, ne tardèrent pas à rejoindre Anselme en Normandie. Deux courts billets de celui-ci nous mettent au courant de ce fait (3).

(1) Ibid. Ep. 57.

(2) Eadmer, *Hist. novor., l. III*, édit. cit. col. 443.

(3) Epist., lib. IV, 12, 30. -- La raison qui me détermine à assigner la place ci-dessus à ces deux lettres, est que l'archevêque s'y borne à des généralités sur la question pendante et recommande simplement à la reine de veiller à la tranquillité des Églises d'Angleterre.

Ce voyage, au-delà des Alpes, devait avoir ses imprévus, ses péripéties. Vers les fêtes de la Pentecôte, Anselme était à Chartres. Là, il revit Ives. Là aussi ses amis le dissuadèrent de pousser plus loin en pareille saison. A quoi bon affronter en plein été le climat fiévreux de Rome? Bref, Anselme revint au Bec pour ne se remettre en route que sur la moitié d'août. C'est ce que lui-même apprend à la reine dans une nouvelle missive à la fin de laquelle se trouvent quelques graves réflexions à l'adresse d'Henri. Mathilde devait lui en faire part discrètement (1).

A Rome, l'accueil est favorable et l'archevêque obtient en partie la solution qu'il désire. Mais, au retour, commencent les déboires. A Lyon, un message du roi le met en demeure d'accepter purement et simplement le *statu quo*. Il s'y refuse. Henri répond en mettant les biens de l'Eglise de Cantorbéry sous séquestre. En fait, c'est l'exil et, durant seize mois, Anselme s'attarde sur place. Ensuite on le rencontre à Cluny, à la Charité-sur-Loire ; puis à Blois et à Chartres auprès de la comtesse Adèle. Celle-ci, quoique d'un caractère très entier, j'ai déjà eu occasion de le dire, ne partageait pas les idées politico-religieuses de son frère. Anselme, par surcroît, était son guide spirituel et elle le vénérait à l'égal d'un saint. Mise par l'archevêque au courant de la querelle et instruite par ce dernier de la résolution où il était de répondre par une sentence d'excommunication aux procédés dont la Cour anglaise usait envers lui depuis tantôt vingt mois, cette princesse avisée, s'entremet pour rétablir l'accord entre les deux hommes. Elle négocie l'entrevue de Laigle (2) (22 juillet 1105). Il se produit aussitôt une détente. Henri rabat de ses prétentions

(1) *Epist., lib. III*, 81. — Eadmer, *Hist. novor., l. III*, édit. cit. col. 443.

(2) Eadmer, *Hist. novor., l. III et IV.*

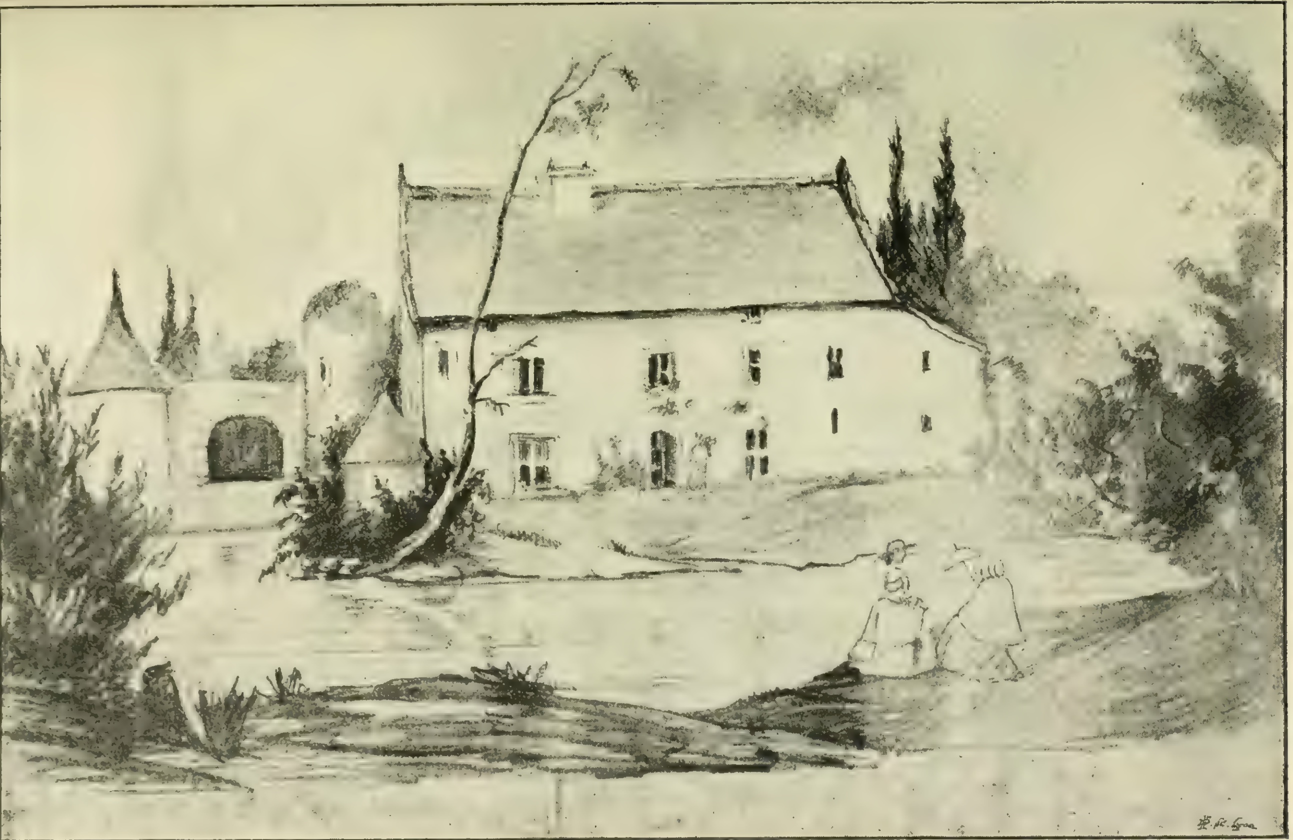
antérieures (1). Toutefois ce n'est pas encore la réconciliation parfaite et sans arrière-pensée. Anselme est remis en jouissance des revenus de son église: mais, au dernier moment, il se refuse à admettre dans sa communion les évêques nommés et consacrés sans sa participation, aussi bien que leurs consécrateurs. Sur cette fin de non-recevoir, dont on ne peut lui faire un grief, les pourparlers sont rompus et l'archevêque se résigne à demeurer en Normandie jusqu'à ce que Rome ait statué sur ce nouveau cas (2).

(A suivre) Dom Léon GUILLOREAU.
M. B.

(1) Tout en persistant à vouloir exiger l'hommage, il déclarait renoncer à l'investiture.

(2) Eadmer, *op cit.*, *l. IV*, col. 452.





LA BONNE AVENTURE. — (Dessin inédit d'ALFRED DE MUSSET.)

LA BONNE AVENTURE

UN DESSIN INÉDIT D'ALFRED DE MUSSET

On a tant écrit, depuis quelque temps, sur Alfred de Musset, qu'à la vérité il est bien difficile de redire du neuf. Et, pourtant, voici que s'exhume d'un tiroir, où la gardait précieusement un de mes bons amis, une œuvre inédite du poète. Est-ce donc une poésie? une nouvelle? Non point. C'est seulement un dessin au crayon qu'Alfred, vers ses douze ans, composa.

Pour quiconque a visité la vallée du Loir, ce dessin est facilement reconnaissable. C'est à la fois un document archéologique et historique. Nous avons là l'aspect du manoir de la Bonne Aventure au début du XIXe siècle. Qu'il a changé depuis lors!

« Malheureusement, écrit en un langage pittoresque M. Léon Séché, il n'en reste que la carcasse. Les portes ont perdu dans le ravalement des siècles, leurs pilastres et leurs battants Renaissance, les fenêtres leurs tympans et presque tous leurs croisillons. Seule, la toiture a gardé sa belle envolée, et une cheminée en forme de corbeille qui tire l'œil de loin par dessus les arbres. Je me trompe : il y a encore dans un mur de clôture une ravissante porte du XVe siècle, que je suppose avoir appartenu à une chapelle aujourd'hui démolie... »

La Bonne Aventure avait été fortifiée pendant les guerres de religion; notre dessin représente encore les fossés, aujourd'hui comblés. Les murs d'enceinte

ont perdu leurs créneaux, et les quatre tours d'angle ont presque l'air de pigeonniers. « Quant à la porte d'entrée, où se voient encore les deux culs-de-lampes du cintre surbaissé, elle ne porte aucune trace de l'ancien pont-levis. On entre à la Bonne Aventure de plain-pied comme dans un moulin...

« Le corps de logis bâti en équerre sur une première cour aspecte le midi. Au centre du pavillon principal, percé de hautes fenêtres, une porte à un seul battant s'ouvre sur un large couloir d'où l'on pénètre à droite et à gauche dans de vastes pièces aux poutrelles apparentes, et, par une autre porte en face, dans le petit bois qu'arrose le Boulon.

« Contre le pavillon d'angle qui forme équerre avec celui-ci, à l'extrémité d'un mur de séparation, un grand porche conduit de la cour d'honneur dans la cour de la métairie, où le chant des coqs se mêle aux aboiements des chiens. Cette métairie, adossée au manoir, donne à ce dernier son vrai caractère et reporte par la pensée au temps où les seigneurs étaient les maîtres de la glèbe » (1).

Tel est, à l'heure actuelle, le manoir des Musset. Ils étaient là, en effet, depuis le XVI[e] siècle, à la suite du mariage de Claude de Musset avec Marie Girard, dite de Salmet (8 février 1537), qui devait l'apporter à sa nouvelle famille après le décès de son frère, Jehan de Salmet (vers 1592). Le premier des Musset qui vint y gîter pour tout de bon fut Charles I, fils des précédents (vers 1610). Il avait vingt-deux ans, et devait fonder la branche des Musset de la Bonne Aventure, alors que son frère aîné François gardait le château de Pray (2).

Le fragment généalogique que je joins à cet article

(1) *Mercure de France*, 15 mai 1906, pp. 193-194.

(2) Jean Martellière, *La Bonne Aventure du Gué du Loir, ses propriétaires, ses hôtes*, dans le *Bulletin de la Société archéologique du Vendômois*, t. XLV, pp. 201-225.

me dispensera de plus amples développements. Qu'il me suffise de rappeler que, pendant le XVIe siècle, les Musset remplirent des fonctions administratives et judiciaires, tandis qu'aux XVIIe et XVIIIe ils embrassèrent la carrière des armes, où ils ne tardèrent pas à se signaler par leur courage.

L'union des de Musset et des du Bellay (1707), qui renoue, pour ainsi dire, la poésie romantique à celle du XVIe siècle, dont elle prétendit suivre la tradition (1), divise la famille en deux branches. L'aîné des fils s'appelle le marquis de Cogners, et le cadet Musset-Pathay. Devenue la propriété de Louis-François de Musset par le décès de son oncle Louis-François, la Bonne Aventure demeura dans la famille jusqu'au 29 avril 1798. Ce jour-là, Jeanne-Françoise Bonne de Musset la vendit à Gilles Doliveux, moyennant 30,000 livres. La veuve de ce dernier revendit cette terre à Paul Rodrigue, ancien oratorien, qui avait épousé à Vendôme, le 5 germinal an II, Marie-Madeleine-Catherine de Musset. Paul Rodrigue s'en dessaisit au profit de son beau-frère, Victor-Donatien de Musset-Pathay, le 21 septembre 1899, et moyennant 20,000 livres (2).

M. Séché a écrit, en parlant de la Bonne Aventure : « La plupart des Musset y virent le jour, et il est probable qu'au lieu de naître à Paris, rue des Noyers, dans une maison qui est appelée à disparaître, Alfred de Musset serait né comme ses ancêtres dans ce vieux et pittoresque manoir, si son père n'avait été, en 1810, chef de bureau de la première inspection du génie au ministère de la guerre (3). »

(1) H. Longnon, *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1907; *Revue de la Renaissance*, octobre-décembre 1902; *Mercure de France*, 15 mai 1906, p. 189. Jean Martellière, *Cassandre Salviati et la cassandre de Ronsart*, bulletin cité, pp. 165 sq.

(2) Jean Martellière, *op. cit.* p. 221. Tout ce passage, appuyé sur des preuves irréfutables, contredit M. Séché.

(3) *Mercure de France* cité, p. 192.

C'est peut-être une bonne raison. Mais la meilleure, n'en déplaise au savant chercheur qu'est M. Séché, est encore que la Bonne Aventure appartenait au père d'Alfred depuis quelques mois seulement en 1810, et même elle n'était à lui que conditionnellement. Elle n'était plus en outre demeure ancestrale parce que revendue plusieurs fois déjà ; dès avant 1807, du reste, M. de Musset, nullement propriétaire alors de la Bonne Aventure, demeurait déjà au numéro 33 de la rue des Noyers.

Mais, laissons là ces discussions.

La Bonne Aventure resta en nue-propriété au père d'Alfred jusqu'à son décès, arrivé en 1832, et ne fut vendue par sa veuve, Edmée-Claudette Guyot des Herbiers, ses trois enfants et par la veuve Rodrigue, que le 31 mars 1847. Gervais-Hippolyte Renard la leur achèta 110,000 francs (1).

***

Si, quoi qu'en dise M. Séche (2), la Bonne Aventure ne fut pas la propriété d'Alfred de Musset, il y vint de bonne heure rêver cependant. « Il est douteux qu'il y soit jamais allé », écrivait l'an dernier un journaliste d'ordinaire bien informé (3). Notre dessin prouve le contraire.

Il ne serait pas là d'ailleurs, pour nous confirmer le fait, que nous apporterions vite le récit de Paul de Musset, le frère du poète. Dans sa *Biographie d'Alfred de Musset*, il nous raconte comment, aux vacances de 1822, Victor-Donatien de Musset emmena ses enfants en Vendômois. Le récit plein d'humour et de pittoresque vaut la peine d'être donné ici :

(1) J. Martellière, *op. cit.* pp. 221-222.

(2) « Alfred n'en fut pas moins le dernier propriétaire, et je doute qu'il y ait jamais habité. » *Mercure de France*, p. 192.

(3) *Les ancêtres de Musset,* article de René-Marc Ferry dans l'*Eclair* du 1er juillet 1906.

« Aux vacances de l'année 1822, notre père eut l'envie de nous mener chez ses vieux amis du Vendômois, dont la plupart nous étaient inconnus... (1).

« A Vendôme nous attendait une réception moins divertissante. Quoique le jour et l'heure de notre arrivée eussent été annoncés à notre vieille tante la chanoinesse (2), elle feignit de n'avoir point compté sur nous. Sa petite maison, située dans le faubourg de Saint-Bienheuré, avec un jardinet clos par un bras de rivière, ressemblait à ces intérieurs froids et silencieux que Balzac aimait à décrire. Il y régnait une odeur de vétusté sordide, et les contrevents toujours fermés préservaient des ardeurs du soleil le salpêtre et la moisissure. Trois chiens, dont un affreux carlin, répondirent à notre coup de sonnette par des aboiements que rien ne put calmer. La maîtresse du logis nous reçut avec aigreur. Le déjeuner, qui se fit longtemps attendre, était si exigu que la bonne dame en eut honte ; elle y voulut ajouter une grappe de raisin cueillie sur la treille et qui se trouva du verjus. Pendant ce léger repas, elle nous donna clairement à entendre qu'elle se serait bien passé de notre visite. A plusieurs reprises, le frère et la sœur devinrent rouges de colère ; ils échangèrent quelques lardons et se séparèrent froidement...

« *Quelques jours de liberté sous les vieux arbres de la Bonne Aventure effacèrent la pénible impression de notre visite à la chanoinesse.* Le reste de nos vacances fut partagé entre le petit château des Musset, où demeurait alors un de nos cousins, qui a toujours été pour nous un tendre ami, et le vieux manoir de

(1) Ici M. de Musset narre une aventure plaisante arrivée à Chartres à la descente de la diligence.

(2) Marie-Madeleine-Catherine de Musset, née à Lunay le 29 avril 1760, élevée à Saint-Cyr et nommée en 1789 chanoinesse du chapitre noble de Troarn, en Bayeux. Le 9 brumaire an X elle avait divorcé d'avec Paul Rodrigue ; elle mourut à Tours, le 12 septembre 1847. (Jean Martellière, *op. cit.* p. 221.)

Cogners, résidence seigneuriale du chef de la famille » (1).

Le témoignage est formel. Alfred de Musset passa « quelques jours de liberté sous les vieux arbres de la Bonne Aventure », en 1822. Il y crayonna le dessin que nous publions aujourd'hui. Etude plutôt médiocre, cette vue de la Bonne Aventure est justement datée de septembre 1822. A vrai dire, elle semble quelque peu artiste pour un enfant de douze ans. Souvenons-nous toutefois qu'à quatorze ans « Alfred était si avancé qu'il aurait pu achever ses études à quinze ans si on ne lui eût fait doubler la classe de philosophie » (2). Son goût du dessin ne fit du reste que s'accentuer, à tel point qu'il se crut un instant une âme de peintre (3).

Alfred de Musset revint-il à la Bonne Aventure? Son frère ne nous en a pas conservé le souvenir. Seule, Mme Lardin de Musset l'affirme avec quelque vérité, semble-t-il.

Charlotte-Herminie-Amélie de Musset, fille, ainsi qu'Alfred, de Victor-Donatien de Musset et de Edmée-Claudette Guyot des Herbiers, était née le 1er décembre 1819, et épousait, le 13 avril 1846, M. Lardin. Elle devait survivre de longues années à ses frères et mourir à Paris, le 2 janvier 1905.

Or, Mme Lardin de Musset a plusieurs fois affirmé qu'Alfred était venu au moins deux fois à la Bonne Aventure, sinon plus. Presque toujours la famille

(1) Paul de Musset, *Biographie d'Alfred de Musset*. Edit. Lemerre, pp. 53-54.

(2) *Ibid.* p. 60.

(3) *Ibid.* p. 69. Paul de Musset ne possédait plus de son frère que deux dessins. Celui que nous publions appartenait à sa sœur, Mme Lardin de Musset. Elle en communiqua en 1897 une photographie assez médiocre (14×22 1/2) à M. l'abbé Gruau, alors curé de Mazangers, qui nous a aimablement permis de la présenter aux lecteurs des *Annales Fléchoises* avec les notes mêmes orales et écrites de Mme Lardin de Musset.

s'installait au moulin d'Echoiseau, situé dans un site ravissant. De Mazangers, on y accède par un chemin frais et doux où, quand naît le printemps,

La fleur de l'églantier sent ses bourgeons éclore

où

La bergeronnette en attendant l'aurore
Aux premiers buissons verts commence à se poser,
L'immortelle nature
Se remplit de parfums d'amour et de murmure
Comme le lit joyeux de deux jeunes époux... (1).

L'intérieur du moulin avait quelques appartements réservés, meublés sobrement, où se reposait M. de Musset pendant que ses garçons couraient, joyeux, sous les « vieux arbres » de la Bonne Aventure.

Quel que soit, du reste, le temps que resta Musset à la Bonne Aventure, il y fut assez pour « croquer » le manoir et nous laisser là comme une empreinte de sa jeunesse. Ces personnages qu'il a placés sur son dessin ne sont-ils point en effet de sa famille? N'est-ce point là la fille de Guyot des Herbiers, cette femme qui regarde là-bas par de-là les fossés? Mystère. Seul, le castel nous révèle son nom ; le reste demeure et demeurera une énigme.

Louis CALENDINI.

(1) *La Nuit de Mai.*



La famille de Musset, originaire, croit-on, du duché de Bar, ne s'éta-
it au Vendômois qu'à la fin du XV[e] siècle. *D'azur à l'épervier d'or, cha-
ronné, longé et perché de gueules.* Devise : *Courtoisie, Bonne Aventure
x Preuses.*

SIMON de Musset, 1461, 1505, seigneur de la Maisonfort, de l'Etang et de la *Courtoisie*, ép. Jeanne de Bonnas

|

nis de M., lieutenant-général du gouverneur bailli de Blois, 19 février 1505, † vers 1535, ép. 1479 Marie de Villebresme.

|

ude de M., seigneur de la Rousselière, du Grand et du Petit Lude, † vers 1569, ép. 8 février 1537 Marie Girard de Salmet, fille de Nicolas Girard de S., seigneur de la *Bonnaventure*.

|

Guillaume de M., † nov. 1593, ép. 9 nov. 1580 Cassandre de Peigné.

|

rançois de M., né 2 oct. 1585, tué au siège de Philisbourg, janvier 1635.

Charles de M., né 26 juillet 1588, Bapt. à Pray 10 août, † 1625 en Valteline; seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, etc., ép. 17 nov. 1615, au temple protestant, Madeleine Bazin de Crémoux.

Claude de M., † mai 1594.

|

Marie de M. B. 11 déc. 1617

Charles de M., né vers 1620, † 28 juillet 1645 à Mardick (dit *Capitaine Bonaventure)*, seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, etc., ép. 20 novembre 1639 Anne Moreau de la Boissière.

|

Charles de M., seigneur de la B., de *Pathay*, etc., se fait catholique † à la B. 10 septembre 1699, ép. 6 janvier 1678 Marie-Jeanne de Pathay, d[nt] à Mazangers.

N.

N.

|

ıdre - Henri de ıé 3 fév. 1664, ınv. 1760.

Charles - Antoine de M., seigneur de la B., Courtoisie, Pathay, etc., né 1683, † 27 nov. 1732, ép. 6 sept. 1707 Marguerite - Angélique du Bellay, † 3 févr. 1753.

Louis-François, seigneur de la B. A., Capit. au régiment de Chartres-Infanterie, † sans postérité.

M.-Madeleine de M., née à la B., 30 nov. 1693, † à S[t]-Cyr 12 juin 1705.

N.

|

Louis-François de M., seigneur de la B. et de la Courtoisie, né 1709,

Joseph-Alexandre de M.-Patay, né

La famille de Musset, originaire, croit-on, du duché de Bar, ne s'établit au Vendômois qu'à la fin du XV[e] siècle. *D'azur à l'épervier d'or, chaperonné, longé et perché de gueules.* Devise : ***Courtoisie, Bonne Aventure aux Preuses.***

SIMON de Musset, 1461, 1505, seigneur de la Maisonfort, de l'Etang et de la *Courtoisie*, ép. Jeanne de Bonnas

|

Denis de M., lieutenant-général du gouverneur bailli de Blois, 19 février 1505, † vers 1535, ép. 1479 Marie de Villebresme.

|

Claude de M., seigneur de la Rousselière, du Grand et du Petit Lude, † vers 1569, ép. 8 février 1537 Marie Girard de Salmet, fille de Nicolas Girard de S., seigneur de la *Bonnaventure*.

|

Guillaume de M., † nov. 1593, ép. 9 nov. 1580 Cassandre de Peigné.

|

- François de M., né 2 oct. 1585, tué au siège de Philisbourg, janvier 1635.
- Charles de M., né 26 juillet 1588, Bapt. à Pray 10 août, † 1625 en Valteline; seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, etc., ép. 17 nov. 1615, au temple protestant, Madeleine Bazin de Crémoux.
- Claude de M., † mai 1594.

Enfants de Charles de M. et de Madeleine Bazin de Crémoux :

- Marie de M. B. 11 déc. 1617
- Charles de M., né vers 1620, † 28 juillet 1645 à Mardick (dit *Capitaine Bonaventure*), seigneur de la Bonnaventure, de la Courtoisie, etc., ép. 20 novembre 1639 Anne Moreau de la Boissière.

Enfants de Charles de M. et d'Anne Moreau de la Boissière :

- Charles de M., seigneur de la B., de *Pathay*, etc., se fait catholique † à la B. 10 septembre 1699, ép. 6 janvier 1678 Marie-Jeanne de Pathay, d[nt] à Mazangers.
- N.
- N.

Enfants de Charles de M. et de Marie-Jeanne de Pathay :

- Alexandre - Henri de M., né 3 fév. 1664, † 8 janv. 1760.
- Charles - Antoine de M., seigneur de la B., Courtoisie, Pathay, etc., né 1683, † 27 nov. 1732, ép. 6 sept. 1707 Marguerite - Angélique du Bellay, † 3 févr. 1753.
- Louis-François, seigneur de la B. A., Capit. au régiment de Chartres-Infanterie, † sans postérité.
- M.-Madeleine de M., née à la B., 30 nov. 1693, † à S[t]-Cyr 12 juin 1705.
- N.

Enfants de Charles-Antoine de M. et de Marguerite-Angélique du Bellay :

- Louis-François de M., seigneur de la B. et de la Courtoisie, né 1709, † 1771, marquis de Cogners, ép. 1° N. 2° 1[er] mai 1751, Suzanne-Angélique du Tillet, † 28 septembre 1793, à Vendôme, qui afferme la B. A. à Denis Boulanger, bourgeois de Paris (1772).
- Joseph-Alexandre de M.-Patay, né à la B. le 4 avril 1719, † à Vendôme 1799, ép. 26 nov. 1754 Jeanne - Catherine Besnard-d'Harville.

Enfants de Louis-François de M. :

- Louis-Alexandre-Marie de M., né à la [...] 14 nov. 1[...] † 17 nov. [...] député de [...]rthe, ép. Marie-[Marg]uerite-Do[...]que de Mal-Poillé.
- N.
- Jeanne - Françoise Bonne vend la B.A. en 1798.
- Charles - Joseph - Louis de M.-Signac, né à la B. 17 nov. 1760, † 20 févr. 1790, ép. 3 juin 1788 Marie - Emilie Compaignon de Flosville.

Enfants de Joseph-Alexandre de M.-Patay :

- Marie - Madeleine de M.-Pathay épouse Paul Rodrigue (la chanoinesse)
- Victor - Donatien de M.-P., né à la Vandorière 6 juin 1768, † à Paris 8 avril 1832, ép. 2 juillet 1801 Edme-Claudette Guyot des Herbiers.

Enfants de Victor-Donatien de M.-P. et d'Edme-Claudette Guyot des Herbiers :

- Paul-Edme de M., né 7 janvier 1804, † 1[er] décembre 1881, ép. 23 mai 1861 M[lle] d'Alton-Shée.
- Louis - Charles - **Alfred** de M., né 10 déc. 1810, † Paris 2 mai 1857.
- Charlotte-Hermine - Amélie de M., née 1[er] décembre 1819, † Paris 2 janvier 1905, ép. 15 avril 1846 M. Lardin. Son fils, M. Lardin de Musset est aujourd'hui préfet.

FAMILLE DE MUSSET

Fragment Généalogique

[Sou]rces : *Bulletin du Vendômois*, t. XLV, pp. 219 sq. *Mercure de France*, 15 mai 1906, 84-18[.], etc.

LES AMIS VENDOMOIS DE RONSART

MACLOU DE LA HAYE

FLORENT CHRESTIEN

JEAN GALLANT

I. — Maclou de la Haye

On n'est jamais trahi que par ses amis. Maclou en fait la triste expérience. En quelle posture le poète l'a campé pour la postérité !

Toutes les fois en effet que Ronsart lui dédie une poésie, c'est pour lui proposer de boire ; et quelles beuveries !

Dès 1545, à l'occasion du traité de paix entre la France et l'Angleterre, il lui décoche cette odelette surmontée de la dédicace catégorique : à Maclou de la Haye :

Il est maintenant temps de boire.
. . . .
Sus, page, en l'honneur des trois Grâces,
Verse trois fois en ce pot neuf,
Et neuf fois en ces neuves tasses,
En l'honneur des Sœurs qui sont neuf,

Odes retranchées Bl. II, p. 459.

Trois pots et neuf tasses, cela fait... beaucoup de libations. Tout le monde comprendra que *Magdaleine* fuie des amis ainsi entraînés, et garde une « oreille inexorable ».

Maclou revient de son voyage en Italie : occasion toute naturelle d'une nouvelle ode, dans le même genre :

> Fay refraischir le vin. . . .
> . . . .
> Qu'on verse du vin dans ma tasse !
>
> *Odes Liv.* II. Bl. II, p. 149.

Après quoi, le page ira chercher *Marguerite* avec son luth pour faire *baller* le trio, et aussi *Jane* qui voudra bien venir

> Les cheveux tors à la façon
> D'une folastre Italienne.
>
> Id.

Simple rappel assurément des curiosités qu'il fut donné à Maclou de voir en son voyage ; n'approfondissons pas, car Madame Maclou n'est pas loin.

L'ode XV du Troisième Livre, qui fut primitivement dédiée à Maclou, se termine par un 4e huitain qui débute ainsi :

> *Vien saoul,* car tu n'auras le festin ancien
> . . . .
> Tu ne boiras aussi de ce nectar divin
> Qui rend Anjou fameux, ...
>
> Bl. II, p. 218.

Citons encore la finale de l'ode non mesurée, mais retranchée, restée dédiée à Maclou de la Haye, et qui se termine ainsi :

> Pour tuer le souci
> . . . .
> Asséons nous ici
> . . . .
> D'autant ce vin nouveau
> Efface les ennuis.
>
> Bl. II, p. 404.

—

Après un tel portrait, comment oser dire que Maclou était, sinon un Vendomois d'origine, au moins devenu Vendomois ? Ronsart l'affirme, en son ode *à la source du Loir*, publiée comme les autres en 1550, et retranchée, pourquoi ?

Fuy doncques, heureuse source,
Et, par Vendosme passant,
Retien la bride à la course

C'est toujours exact ; encore aujourd'hui le Loir dort dans les canaux et les vieux fossés d'enceintes successives de la Ville ; mais ce n'est pas lui qui retient, c'est lui qui est retenu par les nombreux moulins qui rompent sa course :

Puis, salue mon la Haye
Du murmure de tes flots :

Bl. II, p. 432.

Donc « mon la Haye » possédait une propriété au bord du Loir et *en aval* de Vendôme, entre Vendôme et le moulin Ronsart, évidemment. Mais avec les boucles du Loir, il y a bien 50 kil. entre ces deux points. Comment trouver ?

—

Maclou devait habiter tout près de Vendôme, dans la banlieue d'aval de la paroisse de la Madeleine (1474-1487) qui comprend 2 kil. de pleine campagne.

Car le 8 août 1552 il faisait baptiser dans cette paroisse un enfant, peut-être son premier.

Voici l'acte, débarrassé de ses abréviations que la typographie ne saurait rendre d'une façon satisfaisante :

Le huytiesme jour d'aoust aud. an (1552).

Fut baptisé Henry fils de noble homme Marclou *(sic)* de la Haye et Jehanne Desmons sa femme.

Parrains : nobles hommes Mr Jehan de Laverdin,

prebstre, maistre et administrateur de la Maison-Dieu de Vendosme,

Et Charles de la Fosse, bailly de l'abbaye de Vendosme,

Marraine : noble femme Jehanne de Villedrenne?

N. Gosnet.

La Maison-Dieu de Vendôme, c'était son hôpital qui devint en 1623 le siège du célèbre collège de l'Oratoire, qui est depuis 1848 notre Lycée ; la chapelle de la M.-D., finie en 1203, restaurée en 1452, occupe toujours, avec les autres bâtiments du Lycée, le côté gauche de ma rue Saint-Jacques, dont l'église de la Madeleine tient une partie du côté droit, dans une autre direction.

L'abbaye de Vendôme, c'est la Trinité.

Jehan de Lav*a*rdin (orthographe actuelle) était ou allait devenir « un théologien remarquable et un écrivain de valeur », de même que son frère cadet Jacques allait devenir un auteur profane; ils étaient fils de Louis II de Lavardin et de Charlotte du Bec. *(Bulletin de la Société archéol. du Vend.* 1888, p. 169).

Marclou, c'est Marcoul, d'où vient tout naturellement l'adouci Maclou. Mais puisqu'il était marcoul, il avait donc été précédé par *six* frères. Voilà de quoi exercer les malheureux chercheurs.

Déjà cette famille de la Haye était implantée dans le Vendômois. Dans le même registre paroissial de naissances de la Madeleine, je trouve :

12 mars 1549 (v. st) : « marraine, Marie Cohuau dame de la Haye ».

16 mars 1553 (v. st) : « marraine, Madame de la Haye, Marie Cohuau ».

« Le 16 mars 1583, Jeanne des Monts, femme de Maclou de la Haye et héritière de François Allard (qui

avait fait foy en 1574) rendait foi et hommage (à l'évêque de Chartres) pour la châtellenie, terre et seigneurie de Chauvigny en Perche, haute, moyenne et basse justice, relevant du bailliage de Chartres, et des Diorières (fief de la paroisse érigé en 1532). »

Rochambeau Epigr. et Iconogr. Vend. 1889, I, p. 255.

Enfin, dans les registres paroissiaux de Montoire-sur-Loir, paroisse Saint-Laurent (la seule subsistante), je trouve ceci :

« Le pénultiesme jour dud. moys (may 1589), baptisé Nicolas fils de Gacian Busson. Parrains.... MARCOUL DE LA HAYE ».

Et il a signé, Monsieur l'abbé Froger, *il a signé :* M. de La Haye.

Chauvigny en Perche est à 20 kil. de Vendôme au nord. Authon en Beauce est à 22 kil. de Vendôme à l'ouest. Comment se fait-il qu'on y trouve aussi des La Haye ?

Il y avait dans l'église d'Authon deux pierres tombales dont Clérambault nous donne la reproduction, et aussi Rochambeau (idem II, p. 427), qui a trouvé le moyen d'en donner une transcription défectueuse :

« Cy gist le corps de vertueuse dame Urbaine de la Haye fême de haut et puissant Mre Pierre de Launay, chev^er^ Sg^r^. d'Onglée du Fresnes et autres *places*, laq^le^ décéda le mecredy 13 de décembre 1633. — Priez Dieu pour son âme. »

« Cy gist le corps de hault et puissant m^tre^ Pierre de Launay seyg^r^ d'Onglée, du Fresne et autres *places*, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roy, lieutenant de la compagnie de cent hommes d'armes de M^r^ le Mar^al^ de Lavardin, lequel (de Launay, pas de Lavardin) décéda le 13e jour d'aoust 1644. »

La dame est vieille, en robe lâche, ne marquant même pas la taille.

—

Maclou faisait des vers, lui aussi, dès 1550, et même de la musique :

Maclou, amy des Muses,
En la musique expert,
. . . .
Ceux à qui point n'agréent
Tes beaux ars tant connus,

Ode non mesurée, Bl. II, p. 404.

C'est celuy qui *ne* s'essaye
De sonner *en vain* ton los.

Donc il réussissait assez gentiment.

Si le Ciel permet qu'il vive,
Il convoira doucement
Les neuf Muses sur ta rive,
Pleines d'esbahissement,
. . . .
Faire aller ton flot superbe,
Honoré par *ses chansons*.

A la source du Loir, ode retranchée, Bl. II, p. 432.

Bayf, Muret, *Maclou*, Bouquier, Tagant
Razant mes pas, leur pas levant si hault.

CII[e] sonnet et dernier. Bl. V, p. 368.

Si on possède encore les chansons ou les vers de Maclou, quelqu'un aura-t-il le courage d'y chercher quelques souvenirs ou quelques allusions à ses amitiés ou à son pays ?

Jean MARTELLIÈRE.



LE RÉGISSEUR DE SAINTE-SUZANNE

1792-1794

Le huit septembre 1793, le maire et les officiers municipaux de la commune de Sainte-Suzanne, accompagnés de la garde nationale se transportèrent « à la maison du château pour enlever les titres et papiers concernant les droits censuels et féodaux et en faire faire le brûlement, conformément à la loi du mois de juillet » précédent (1).

Ces titres et papiers « tenant lieu du trésor des archives de la ci-devant baronie, renfermés partie dans une malle, partie dans une armoire située dans une des chambres du ci-devant château », furent délivrés par le « citoyen Lespinasse ». Le soir même, « vers les quatre heures, il en fut fait le brûlement dans le champ de foire, » en présence des officiers municipaux « et d'un grand nombre de citoyens assemblés »; après quoi, un certificat de cet acte fut délivré au régisseur.

Cinq mois plus tôt, ce dernier avait reçu de son maître l'ordre de classer ces titres : « il est désirable, lui écrivait-on de Paris, le 5 mai 1793, que ces titres soyent, sinon classés et inventoriés très méthodiquement, du moins assez éclairés et arrangés pour que l'on sache avec certitude de quelle nature ils sont, ce qu'ils concernent et l'usage qu'on peut et doit en faire ». (*Du Poirier à M. de Lespinasse*) M. de Lespinasse eut-il

(1) Dans l'intéressante étude que M. R. Triger a consacré à Sainte-Suzanne (Mayenne), (*Revue du Maine*, t. LXI, p. 297 *sq*.), il est peu question du château et nullement de son régisseur.

comme son collègue de La Flèche, M. Gruzon, la prudence d'extraire les plus importants et de ne livrer aux flammes que des paperasses insignifiantes? C'est peu probable si l'on considère le peu de pièces conservées.

Quoiqu'il en soit, ce « brûlement » était un premier pas vers la Révolution : ce ne devait point être le dernier.



La terre de Sainte-Suzanne appartenait alors par engagement à la famille de Choiseul-Praslin dont le chef prit dès le début délibérément parti pour les idées nouvelles. Mort à la fin de 1791, il transmis à ses enfants ses idées avec ses terres. Celui-là qui, surtout, s'occupa des affaires patrimoniales fut Antoine-César de Choiseul-Praslin ; lors du décès de son père, il demeurait à Paris « rue du Bac, section de la Croix-Rouge ». Ancien maréchal des camps et armées du Roi, ce grand seigneur ne fit guère de politique; son but unique fut de conserver son patrimoine, l'agrandir au besoin et de se toujours mettre en règle avec les autorités constituées.

Son régisseur, M. de Lespinasse, l'imita et même déborda de zèle pour acheter dans son rayon les biens nationaux. Non loin de là, par exemple, se trouvaient les terres de la Chartreuse du Parc qui attirèrent ses convoitises jusqu'à ce qu'il les eut possédées. Il alla parfois trop loin. C'est ainsi que le duc de Praslin ne voulut rien entendre de l'achat de Malicorne que lui proposa Lespinasse, « intimidé qu'il fut par un vaste château, possession redoutable dans les circonstances présentes, et par 386 arpents de bois où tant de dégradations pouvaient être commises impunément. » *(Duc de Praslin au même, 22 avril 1792).*

Bref, M. de Lespinasse était un dévoué. Fréquemment il adressait du poisson à son maître qui le priait

« de continuer à lui faire de pareils envois jusqu'à la fin de la pêche » ; sa précaution qui allait jusqu'à « faire vuider les brochets », lui fut à nouveau recommandée en janvier suivant *(le même au même, 7 mars 1792, 15 janvier 1793.)*

En agissant ainsi, M. de Lespinasse avait un double but : il espérait s'attirer les bonnes grâces de ses maîtres et aussi placer avantageusement son fils, Edouard, pour lequel il rêvait un avenir brillant. Bien que tout jeune encore, ce fils « méritait à tous égards, ainsi que l'écrivait à son père M. du Poirier, que la maison de Praslin s'intéressât à son sort ». Mais était-ce bien le temps d'user d'une telle recommandation ? et puis, « dans les circonstances présentes et par le motif des voyages qu'avait fait ce garçon », ne valait-il pas mieux « solliciter qu'il soit employé dans la marine où il pouvait justement espérer un prompt avancement ? » *(Lettre de du Poirier, 6 mars 1793).*

Au fait, Edouard justifie-t-il ces espérances ? Voyez plutôt : En 1799, « à 20 ans, il a déjà fait deux voyages en mer sur des corsaires ; la première campagne en qualité de volontaire et la deuxième comme capitaine d'armes (années 6 et 7) » ; à celle-ci même « il fut fait prisonnier et conduit dans les prisons d'Angleterre où il séjourna seize mois » ; de retour à La Flèche « il est employé dans les colonnes mobiles, puis s'enrôle au quatrième régiment de dragons, cinquième compagnie, en garnison à Caen ».

Mais n'anticipons pas.

Le château, dont M. de Lespinasse était le gardien, serait peut-être bientôt, ainsi que d'autres biens de la famille de Praslin mis en adjudication pour ensuite donner à la succession la part qui lui reviendrait. M. de Praslin ne l'entendait pas ainsi, et il n'avait point l'intention de se dessaisir complètement de ce qui lui appartenait. Le 16 mai 1792 il s'en expliquait ainsi à son régisseur : « Je suis tout à fait acquéreur de ces

terres et du mobilier qui garnit le château ; mais je ne peux dire en quoy consiste le mobilier compris dans mon adjudication.... je ne prétends pas que les caisses d'orangers et de myrthes fassent partie de la vente; mais s'il est possible, comme je m'en flatte, de les y faire comprendre sans y attacher un trop haut prix, je ne les laisserai pas échapper. »

Telles sont les préoccupations de M. de Praslin vers la fin de l'année, quant aux alentours du château se répandent d'étranges rumeurs : que le châtelain est émigré, dit-on, et, partant, sa demeure doit devenir celle du peuple. On sait qu'alors, la population de Sainte-Suzanne était toute dévouée aux idées nouvelles (1). Obligé de se disculper, il adresse à son régisseur mayennais les lignes suivantes :

Auteuil, ce 12 septembre 1792.

Il ne peut y avoir, Monsieur, que des personnes mal informées qui ayent pu ajouter quelque foi aux listes que l'on fait circuler dans ce pays que vous habités. Ceux qui me connoissent savent que je n'ai jamais varié sur les principes que j'ai manifestés dans l'Assemblée Constituante et ma conduite a toujours été conforme à mes principes. L'état de ma santé ne m'a pas permis d'en donner autant de preuves que je l'aurois désiré. Il n'a jamais été dans mon intention d'émigrer et ce qui a pu faire penser que j'avais quitté ma Patrie, c'est peut-être le voyage que j'ai fait aux eaux de Pougues dans le département de la Nièvre; on m'avait fait espérer que ces eaux me procureroient du soulagement, mais je les ai pris sans succès pendant environ trois semaines, et je n'ai été absent de Paris que vingt-sept jours; c'est sans doute cette absence qui a fait naître des soupçons ; au surplus, je vous enverrai incessamment de nouveaux certificats de résidence qui détruiront j'espère les nuages qu'on a pu chercher à répandre sur mon compte.

Recevez, Monsieur, l'assurance des sentiments que je vous ai voués.

PRASLIN.

P.-S. — Trouves bon que je vous rappelle qu'il existe une loi qui a supprimé tous les titres et toutes les qualifications.

(1) *Revue du Maine, loc. cit.*

Je vous prie de vous y conformer sans craindre que ce retranchement me fasse éprouver la moindre mortification ; c'est même par oubli que je ne vous en ai pas averti plus tôt.

***

Cette déclaration que le temps rendait nécessaire, ne suffit pas : les municipalités réclament toujours, et sans cesse des certificats. Elles craignent que « la veuve et les héritiers Praslin » soient émigrés; et, en ce cas, leur proie eut été si belle !

Si Sainte-Suzanne, terre engagée, devenait propriété véritable, elle devait subir le sort de ses pareilles. Son acquéreur s'engagerait à toutes les réparations. Or, « l'état de celles qui sont à faire sans délai dans presque tous les domaines de Sainte-Suzanne et annexes est effrayant » au début de 1793. C'était là une question qui inquiétait fort le Conseil de succession, et pour laquelle il recevait, à chaque arrivée de diligence, maintes réclamations du régisseur. *(Lettre de du Poirier, 6 mars 1793).*

***

Les événements se sont précipités. « La citoyenne veuve Praslin est en état d'arrestation à Paris » en avril 1794, alors que « les autres sont toujours demeurants à Neuilly ». Puis, l'aîné de la famille et « la citoyenne son épouse » le sont peu après. *(Lettre de Dumotel, 30 avril).*

Cette arrestation suscite de nouvelles difficutés. A d'autres certificats de résidence, il faut ajouter des « certificats de détention ». Les biens de La Flèche sont mis sous séquestre (16 floréal an II), par une fausse application de la loi du 27 frimaire qui n'ordonnait cette mise sous séquestre que pour les biens de parents d'émigrés. Les terres de Sainte-Suzanne ont le même sort, ce qui fait déployer le zèle du citoyen Lespinasse.

Ce régisseur agit, en tout, en homme d'affaires et

le conseil de succession eut plusieurs fois le plaisir de l'en féliciter. On ne se croirait pas, certes, en pleine terreur, en pleine effervescence, tant est calme M. de Lespinasse. En obligeant autrui, il prend soin, du reste, de ne point s'oublier lui-même. La toile qu'il qu'il fait façonner en Mayenne il l'adresse à M. Dumotel qui se charge de la vendre *(Lettre du 6 juin).*

Ce dernier annonce le 12 août 1794 qu'il l'a livrée à 7 livres l'aune : « On ne m'en a paié, dit-il, que 142 aulnes et on a exigé pour la bonne mesure que la demie aulne du n° 3 et les 2/3 du n° 7 passent par dessus le marché... »

En lui proposant de vendre d'autres toiles, M. Dumotel fait part à M. de Lespinasse de son espoir « que la justice de la Convention rendra la liberté » aux détenus. Il y travaille d'ailleurs par ses démarches et le 4 octobre il a la joie d'écrire à son collègue de Sainte-Suzanne :

Paris, le 13 Vendemiaire an 3e.

Citoyen

C'est avec bien du plaisir que je vous annonce la sortie de la citoyenne veuve Praslin d'avant-hier. Nous attendons incessamment celle de son fils aîné et de sa bru. Je suis bien persuadé que vous partageres la joie que nous en ressentons tous.

Salut et fraternité

DUMOTEL

Deux jours après, 6 octobre, nouvelle joie :

Paris, le 15 Vendemiaire an 3e.

Citoyen

Par ma dernière lettre, j'ai eu le plaisir de vous annoncer la sortie de la citoyenne Praslin; aujourd'hui j'ai celui de vous apprendre que son fils aîné et sa chère épouse sont aussi rendus à la liberté. Ainsi réjouissons-nous, en disant, Vive la République, vive la Convention!

Salut et fraternité

DUMOTEL

Une telle nouvelle est une compensation pour M. de Lespinasse.

Son absence de quelques semaines nous vaut de la part de celui qui le remplace et sera plus tard son successeur, M. Ollivier, de curieux renseignements. Il tient en effet à être minutieusement renseigné sur tout ce qui se dit et se fait à Sainte-Suzanne. Or, Ollivier n'est pas précisément heureux. Enfermé dans le vieux castel, il n'y est, en somme, « qu'un prisonnier »; en effet, « toutes les routes sont interceptées », les correspondances arrêtées sinon supprimées. « On ne sait plus quel parti prendre pour se donner respectivement de ses nouvelles. » Partout c'est la pauvreté, presque la famine. « Sur les six fermes à moitié, il n'a été recueilli que trois mesurées. »

Quelle vie enfiévrée vivent ces pauvres gens des campagnes ! Au lieu d'apporter au castel les provisions d'usage, ils se font solliciteurs. Madame Ollivier envoyée par son mari — on respecte toujours mieux une femme — pour recevoir les redevances annuelles se voit harcélée, entourée « par plus de cent personnes qui viennent avec leurs poches pour arracher du grain ; elle ne peut en être la maîtresse. » De ce fait, les provisions sont impossibles à accumuler; où, du reste, les mettrait-on puisque « le grenier sert de magasin militaire où il n'est pas prudent de déposer des grains ? »

Le paysan sème peu ; par ailleurs, le peu qui croît dans les sillons ne produit guère ou est aussitôt distribué aux affamés. « Il faut bien se rapporter à la probité des fermiers. » Certes, « ils y mettent tous de la bonne volonté », dévoués qu'ils sont de générations en générations à la famille du château. Mais ils sont pauvres parce que sans cesse perquisitionnés, mis à contributions tantôt par les bleus, tantôt par les chouans. Certains ont loué leur ferme à moitié et n'arrivent pas à rembourser les avances faites pour

eux. Ils apportent pourtant leurs mottes de beurre traditionnelles. L'expédier aux maîtres est un autre ennui qui inquiète l'homme d'affaires.

Autour du château, tous désertent. Il n'y a plus à se fier à qui que ce soit. Tel aujourd'hui se dit vôtre qui sera demain un ennemi. Le dernier de ces déserteurs est un certain Gônet, « ce sergent qui tout l'hyver fut chez Portail ; cette désertion a surpris tout le monde ; ce jeune homme avait toujours donné des preuves de la conduite la plus régulière. »

M. Ollivier installé dans les dépendances du château a déjà, à cause des tracasseries, déménagé deux fois ; il craint encore de « déloger », et, cette fois, « il ne saurait plus ou mettre ses nouveaux grands meubles ». (*Lettre à M. de Lespinasse, 27 sept. 1794.*)

M. de Lespinasse est harcellé par les municipalités, qui, chaque semestre, lui redemandent des certificats de résidence pour ses « commettants ». Ces certificats, au nombre de six, autant que de personnes doivent « avant d'être déposés au directoire du département de la Mayenne », être recopiés « les uns à la suite des autres, sur papier timbré », et « légalisés par les membres du Directoire qui les certifient conformes aux originaux déposés en leurs greffes. » De ces copies, il en faudrait pour chaque district, mais, à Paris, on ne l'exige pas, de même « qu'on n'y peut plus obtenir de certificats ou tous les noms soient employés : il en faut autant qu'il y a d'individus ». (*Lettre de Dumotel 25 novembre 1794*).

Ces formalités uniquement vexatoires ne sont pas pour rebuter le citoyen Lespinasse. Il en est ni moins gai ni moins zélé ; ses envois de poisson et de gibier sont aussi réguliers que par le passé, plus coûteux peut-être parce que les moyens de les faire parvenir à destination sont plus difficiles ; mais tous, ont désormais le même but qu'on devine entre les lignes de sa correspondance : arriver à la place de La Flèche.

Le régisseur de cette terre, en effet, sur le coup d'une émotion violente causée par le passage des Vendéens, est décédé laissant vacant un emploi fort lucratif, par conséquent envié, quoique dangereux à cette époque.

Messieurs de Praslin pensaient depuis longtemps à M. de Lespinasse. De mauvaises langues insinuaient bien « qu'il ne jouissait pas d'une grande faveur à Sainte-Suzanne ». *(Lettre de Le Metayer à Figuières, 17 mars 1794).* La succession ne les crut point. Après plus d'une année de pourparlers, elle appela à La Flèche, celui qu'elle y voulait.

Quelle joie dùt ressentir M. de Lespinasse, aux premiers jours de janvier 1795, à la lecture d'une lettre de Dumotel qui lui annonçait la réalisation de ses vœux. Ce n'était plus le temps des étrennes puisque la Convention les avait abolies; pourtant, comme remerciement « du pannier bien conditionné » qu'il avait envoyé à la fin de décembre, le citoyen Lespinasse pût lire : « Au dernier Conseil, il a été grandement question de vous. Tous les membres du Conseil, ainsi que moi, avons voté pour vous pour la place de La Flèche. A coup sûr, vous l'aures; mais il faut encore attendre. Tout le monde est disposé pour vous. Conservés, je vous en prie, le plus grand secret par devers vous, de l'heureuse nouvelle que je vous en donne crainte d'être compromis. » (*9 janvier 1795.*)

Nous le laisserons à sa joie, dans l'espoir de le revoir plus tard à son nouveau poste.

Sources : Lettres du duc de Praslin à M. de Lespinasse; de Dumotel, de Paris, au même; d'Ollivier, de Sainte-Suzanne, au même; de Du Poirier, de Paris, au même; de Le Metayer, de La Flèche, à M. Figuieres, de Paris. — *Chartrier de la Varrenne Choiseul Praslin.*

Louis CALENDINI.

CHRONIQUE

INAUGURATION DU BUSTE DE RACAN, A TOURS

Le dimanche 30 juin, on inaugurait à Tours, dans le jardin des Prébendes d'Oë, le buste de Racan. N'ayant pu répondre à l'invitation officielle qui nous fut adressée, nous sommes également dans l'impossibilité de rendre compte nous même de cette belle fête; mais, bien volontiers, nous reproduisons pour nos lecteurs les lignes que lui a consacrées le *Journal des Débats* (2 juillet). Nous les ferons suivre du remarquable discours prononcé dans le Jardin des Prébendes d'Oé par M. Louis Arnould, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers.

Tours est en fête. Dès les premières lueurs d'un jour pluvieux et maussade, l'aimable ville s'est remplie d'innombrables groupes d'orphéons, fanfares, harmonies, qui défilent bannière en tête, grosses caisses, ophicléides et autres instruments lourds à l'arrière, la plupart convoyés sur des voitures à bras. Il en est venu de tous les points de la France : de Clichy, de Reims, d'Orgival, d'Angers, de Laval, de Cambrai, d'Angoulême, de Mortagne, de Meaux, de Rochefort-sur-Mer, d'Autun, etc. Voici l'Harmonie d'une maison d'inexplosibles de Paris, celle des Forgerons de Commentry, la Chorale des chemins de fer de l'Etat, l'Union républicaine de Saint-Martin-le-Beau, le Mando-Club poitevin, la Batterie Villenavaise — combien d'autres encore! — Les musiciens savent pratiquer la fugue sous toutes ses formes.

Que la littérature ne prenne pas trop d'orgueil : Si cinq ou six mille « exécutants » ont ainsi traversé la France, il n'en est pas beaucoup sans doute qui aient eu conscience qu'il s'agissait d'honorer la mémoire de Racan, moins encore qui auraient pu s'expliquer avec quelque netteté sur le nom, la vie et l'œuvre de ce poète tourangeau. Et, à vrai dire, l'honneur qui lui fut rendu n'a été qu'un numéro dans le programme d'une fête consacrée à la musique et aux fleurs.

La vraie fête littéraire n'en a pas moins été brillante et charmante, précisément parce qu'elle fut moins brillante. D'abord, un déjeuner presque intime, offert par les membres du Comité auquel on doit le monument; parmi les assistants : MM. Pic-Paris, sénateur, maire de Tours; Seignouret, préfet du département; Paul Boncour, conseiller de préfecture et président du Comité; notre collaborateur Louis Ar-

nould, professeur à la Faculté des Lettres de Poitiers, l'âme du Comité; Louis de Grandmaison, président de la Société archéologique; Beurdeley, secrétaire général de la Préfecture; Gauthier, propriétaire du château de la Roche-Racan; le docteur Dubreuil-Chambardel; Sicard, sculpteur du buste; Horace Hennion, poète, etc. Des discours très cordiaux furent prodoncés, où la bonne grâce révélait la satisfaction des orateurs et des assistants.

Après quoi, l'on se rendit au Jardin des Prébendes d'Oé, le parc Monceau de Tours, dont le nom archaïque suffirait, n'était sa grâce, à justifier l'emplacement choisi pour le buste du poète. L'œuvre de M. Sicard représente un Racan, d'allure expressive, mais un peu trop souffreteuse, reposant sur un socle élégamment orné d'attributs rustiques, où se lit cette simple mention : *Racan, poète (1589-1670).*

On applaudit successivement et à juste titre les harangues de MM. Boncour, Pic-Paris et Arnould, ayant toutes pour effet de glorifier le gentilhomme campagnard quoique académicien, qui, faute de pouvoir briller à l'armée ou à la Cour (la Nature l'avait physiquement mal traité), s'appliqua à exprimer sa philosophie vertueusement épicurienne en paraphrasant le *Suave Mari Magno* et le *O fortunatos nimium...*

On applaudit enfin le joli poème de M. H. Hennion :

Toi, tu n'as point tenté d'escalader les cieux,
Ni d'abaisser l'orgueil de quelque abrupte cime;
Ta Muse fréquenta de plus aimables lieux
Le coteau familier et le valon intime.

Cette aimable cérémonie était à peine terminée que la pluie, demeurée menaçante depuis le matin, survint fort désagréablement, et c'est au milieu des haies de parapluies ouverts que s'effectua le défilé des cent-vingt Sociétés musicales, toujours vaillantes, et qui en ont vu bien d'autres.

Fernand Bournon.

Discours de M. Arnould à l'inauguration du buste de Racan

Le chef-d'œuvre de Racan, vous le savez, mesdames et messieurs, ce sont les immortelles stances de Racan sur la *Retraite.* Je pris contact avec elles pour la première fois, à l'âge de quinze ans : l'un de mes professeurs de Paris les récita un jour devant moi, en commentant une ode d'Horace, et j'ai estimé, tant elles m'apparurent belles, pénétrantes et fortes, qu'il vallait la peine d'employer tous les loisirs scientifiques d'une jeunesse à les étudier, à les dater, à les situer, à les explorer jusque dans les profondeurs de leur tuf.

Pour qui connaît notre littérature et pour quiconque a un peu vécu, elles marquent dans l'existence de notre jeune poète une heure qui sonne avec une extrême rareté, dans la vie de tout poète, dans celle de tout homme, l'heure d'une double idéalisation, celle des désillusions personnelles, et celle de la vie modeste de tous les jours.

Vers 1617, le jeune courtisan de Henri IV et de Louis XIII, l'ancien soupirant de la comtesse de Moret, le belliqueux officier qui ne rêvait qu'égaler les longs exploits militaires de ses aïeuls de Bueil, avait échoué partout.

La déception ne le désespère point, elle ne l'aigrit même pas, elle fait seulement tomber à ses yeux un voile qui lui cachait auparavant la délicate auréole de la vie rustique, que sa jeunesse a délaissée, et le vieux manoir familial où il retourne, la Roche-Racan, devient pour lui le port de sécurité et de bonheur où il va ranger enfin sa « nef vagabonde »; les plaisirs salutaires et vrais de la campagne se découvrent à présent les uns après les autres, avec tout leur charme, à sa mélancolie souriante :

... « Nous t'aimons, car tu fus un poète de France,
Tendre, fin et loyal, chérissant l'espérance
De tomber en vaillant dans l'ombre des drapeaux.
Un jour le monde vain lassa ton âme franche
Et l'enseigne rêveur de la Cornette Blanche
Vint vieillir et mourir auprès de ses troupeaux. »

Il y a longtemps qu'on l'a observé : nos écrivains ont découvert les Tropiques, l'Amérique, l'Italie et l'Orient avant de trouver... la France, dont chacune des provinces se révèle maintenant à quelques-uns de ses fils, avec son profond attrait personnel. Une exception à la loi générale s'impose pourtant, celle de la Touraine avec Racan; bien longtemps même avant que J.-J. Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre et Lecomte de Lisle eussent peint la nature exotique, l'enfant de Champmarin avait été remué par les délices de votre Touraine, où il rencontrait la douceur de vivre et cette heureuse abondance, cette féconde « foison » qui s'étale avec complaisance dans ses vers et qui vient de si poétiquement inspirer, dans la composition du socle, l'éminent sculpteur de ce monument :

... « Il voit de toutes parts combler d'heur sa famille,
La javelle à plein poing tomber sous la faucille,
Le vendangeur ployer sous le faix des paniers,
Et semble qu'à l'envi les fertiles montagnes,
Les humbles vallons et les grosses campagnes
S'efforcent de remplir sa cave et ses greniers ».

Mais pour être tout à fait sincère, ce n'est pas tant votre adorable province qu'il a chantée, que l'existence à la campagne en général : celle-ci lui apparaît comme bonne, vraie, prodigue de santé. physique et morale, à ceux qui la mènent éclatante de beauté à toute époque pour qui sait voir. L'intérêt qu'y prend son campagnard se résume en un vers, qui possède autant de simplicité que de portée :

Il jouit des beautés qu'ont les saisons nouvelles.

Savoir rechercher et cueillir un à un les avantages de la vie modeste qui nous est faite et imposée par les circonstances est-il rien de plus sage, de plus habile aussi, de plus rare au monde ?

C'est, hélas ! vous le savez bien, l'une de nos terribles infirmités humaines, que notre sensibilité s'émousse ou même s'atrophie par l'accoutumance, que nous espérions toujours un peu voir entrer chez nous l'extraordinaire et le romanesque, et que nous rendions bien plus sûrement justice aux étrangers qu'aux nôtres propres, aux vies que nous apercevons au loin, et au-dessus de nous qu'à celle que nous sommes nous-mêmes tenus de vivre.

Quelle couronne précieuse ne devons-nous nous donc pas dresser au prédicateur aimable qui a su nous toucher, tout en nous transmettant cette admirable maxime, infaillible clé de sagesse et de bonheur :

... « Loin retiré de la foule importune
Vivant dans sa maison, content de sa fortune
Selon son pouvoir mesurer ses désirs. »

Si rempli de tels sentiments est alors notre jeune poète que dès l'année suivante, en 1619, il entonne à nouveau la Béatitude champêtre, refaisant un croquis rural, direct en quelque sorte, cette fois sans nulle adaptation philosophique : tout bonnement un vieux paysan — dans la célèbre pastorale dramatique, les *Bergeries*, — trace de son bonheur d'antan un tableau réellement naïf et populaire, sorte de Greuze en vers, plus sincère encore, où domine l'éternel charme de la famille nombreuse, en même temps et quasi fatalement laborieuse et prospère...

N'est-ce pas un tourangeau encore (il m'entend peut-être en ce moment), un de mes collaborateurs de la première heure dans cette longue entreprise, qui me disait un jour dans cette ville même, en m'apprenant le nombre respectable de ses enfants :

« N'êtes-vous point comme moi ? Lorsque le soir venu, je prends place à ma table, entouré de tous mes enfants, j'oublie tous mes soucis et *je me sens plus homme* ».

Le paysan de Racan ne dit guère autre chose, à sa manière, si pittoresque :

... Heureux qui vit en paix du lait de ses brebis.
Et qui, de leur toison, voit filer ses habits ;
Qui plaint de ses vieux ans les peines langoureuses
Où sa jeunesse a plaint les flammes amoureuses.
En cet heureux état les plus beaux de mes jours
Dessus les rives d'Oise ont commencé leur cours.
Soit que je prisse en main le soc ou la faucille,
Le labeur de mes bras nourrissait ma famille ;
Et lorsque, le soir, en achevant son tour,
Finissait mon travail en finissant le jour,
Je trouvais mon foyer couronné de ma race,
A peine, bien souvent, y pouvais-je avoir place :
L'un gisait au maillot, l'autre dans le berceau ;
Ma femme, en les baisant, dévidait son fuseau.
L'un écalait des noix, l'autre teillait du chanvre.
Jamais l'oisiveté n'entrait dedans ma chambre.

Depuis, tous les malheurs se sont abattus sur le Vieil Alcidor, tout comme le saint homme de la Bible, et ce Job en sabots reçoit, lui aussi, une suprême consolation : c'est la renaissance — inattendue pour lui non pas pour le lecteur — qui lui arrive à la fin, avec le jeune et brillant héros de la pièce, son fils qu'il avait cru perdu à jamais dans une inondation. En faisant agir ainsi la Providence, l'auteur tient à récompenser cet homme, non pas tant d'avoir su se résigner que d'avoir eu inébranlablement foi dans la vie des champs.

Ainsi qu'il fallait s'y attendre, les lettres du poète sont, à cet égard, aussi expressive que ses vers. Une preuve absolue que l'on chérit la campagne est que l'on aime à y flaner.

Or, un jour, dans une lettre adressée de Touraine à ses meilleurs amis de Paris, Conrart, Ménage et Chapelain, après avoir joliment dit les joies du pressoir : « Adieu paniers, vendanges sont faites, » Racan ne continue-t-il pas de la sorte :

« Je laisse conduire au hasard mes pas dans mes prome-
« nades, où, quelquefois, quand je me suis proposé d'aller
« le long de mes ruisseaux cueillir quelque fleurette cham-
« pêtre... ma rêverie m'emporte au travers des landes, où
« je ne trouve que des ajoncs et des bruyères. »

C'est à ce vrai poète, qui n'est peut-être pas un grand poète, à ce maître de modération et d'harmonie, à ce modeste Virgile français, teinté de l'élégance d'Horace, que nous venons enfin d'élever un monument dans notre ville : à dire vrai, en dehors de quelque séjour qu'il y fît dans son extrême jeunesse, il n'y mettait guère les pieds dans la suite que de temps à autre pour ses affaires, par exemple pour recevoir, par devant témoins, à l' « Hostellerie de la Galère », quelque part de la dot de sa femme, Madeleine Dubois, des mains... de sa belle-mère.

Nous avons donc mené à bien une œuvre qui doit sembler assez paradoxale et où notre choix, peut-être, ne fut point entièrement libre : exiler pour toujours à la ville un gentilhomme campagnard et qui donne le parfait modèle du genre, à savoir à la campagne aimer ses paysans, reconstruire et s'y ruiner. Mais, en y réfléchissant, les conjonctures ont bien fait les choses : c'est encore dans les cités qu'un délicat moraliste tel que lui, peut trouver des oreilles pour l'entendre, des âmes pour se laisser prendre à ses conseils. A tous ceux donc qui, rêvant ou passant dans cet exquis Jardin des Prébendes d'Oé, viendront demander ici quelques instants de verdure, d'air pur et de fraîcheur; aux hommes désœuvrés ou bien fatigués par le labeur du jour ou de la vie, à vos charmantes tourangelles, femmes ou jeunes filles, toujours élégantes; à ce petit peuple d'enfants qui épellera en bégayant moins que lui son nom sur ce socle, Honorat de Bueil, seigneur de Racan ne manquera pas de dire :

« Vous me faites vivre en bronze à la ville, merci. Mais j'ai
« vécu en chair à la campagne, dans votre belle campagne
« de Touraine. Allez-y, retournez-y

... Labourer le champ que labouraient vos pères,

« vous y serez comblé d' « heur » avec votre famille. Dans la
« gloire des épis et des pampres transparaitra pour vous la
« Lyre de l' « Idéal » sachez la voir, la ramasser à terre et
« en toucher délicatement; et grâce à votre pensée et à votre
« bon sens, la Terre de France, la « Terre Divine », autour
« de vous et en vous ne sera plus la « Terre qui meurt, »
« mais la Terre qui vit, qui aime et qui rajeunie à chaque
« printemps, sait inspirer l'éternel amour. »

L. ARNOULD.

L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER.

MATHILDE D'ÉCOSSE
REINE D'ANGLETERRE

SES RELATIONS AVEC QUELQUES GENS D'ÉGLISE DE SON TEMPS (1100-1118)

(SUITE)

A Rome, l'accueil est favorable et l'archevêque obtient en partie la solution qu'il désire. Mais, au retour, commencent les déboires. A Lyon, un message du roi le met en demeure d'accepter purement et simplement le *statu quo*. Il s'y refuse. Henri répond en mettant les biens de l'Eglise de Cantorbéry sous séquestre. En fait, c'est l'exil et, durant seize mois, Anselme s'attarde sur place. Ensuite on le rencontre à Cluny, à la Charité-sur-Loire ; puis à Blois et à Chartres auprès de la comtesse Adèle. Celle-ci, quoique d'un caractère très entier, j'ai déjà eu occasion de le dire, ne partageait pas les idées politico-religieuses de son frère. Anselme, par surcroît, était son guide spirituel et elle le vénérait à l'égal d'un saint. Mise par l'archevêque au courant de la querelle et instruite par ce dernier de la résolution où il était de répondre par une sentence d'excommunication aux procédés dont la Cour anglaise usait envers lui depuis tantôt vingt mois, cette princesse avisée, s'entremet pour rétablir l'accord entre les deux hommes. Elle négocie l'entrevue de Laigle (1) (22 juillet 1105). Il se produit aussitôt une détente. Henri rabat de ses prétentions

(1) Eadmer, *Hist. novor.*, l. III et IV.

antérieures (1). Toutefois ce n'est pas encore la réconciliation parfaite et sans arrière-pensée. Anselme est remis en jouissance des revenus de son église: mais, au dernier moment, il se refuse à admettre dans sa communion les évêques nommés et consacrés sans sa participation, aussi bien que leurs consécrateurs. Sur cette fin de non-recevoir, dont on ne peut lui faire un grief, les pourparlers sont rompus et l'archevêque se résigne à demeurer en Normandie jusqu'à ce que Rome ait statué sur ce nouveau cas (2).

Pendant plus d'un an encore, Anselme verra se prolonger une situation aussi fausse que pénible. Le roi dans toutes les négociations subséquentes n'a pas eu des intentions absolument droites, ni une conduite très franche. Tout en affectant un bon vouloir empressé et des airs généreux, il ne cherche qu'a traîner les choses en longueur (3). Personne cependant ne songe à lui en faire reproche. L'attitude de l'archevêque au contraire est sévèrement jugée. Les contemporains, il est curieux de le constater, ont pris le change sur la merveilleuse clairvoyance d'Anselme, sur la circonspection de toute sa conduite avec Henri. Il est qualifié d'intransigeant et d'égoïste. Dans les motifs de son refus, on ne veut voir qu'un entêtement d'amour-propre, une question personnelle et mesquine. D'Outre-Manche lui arrive toute une correspondance, mais correspondance chagrine, mécontente. Sous les formules obséquieuses percent désagréablement l'aigreur et le reproche (4). Si les maux de l'Eglise s'aggravent de jour en jour, la faute en est à Anselme. L'événement ne prouve-t-il pas qu'il a fait fausse route? A quoi donc ont abouti

(1) Tout en persistant à vouloir exiger l'hommage, il déclarait renoncer à l'investiture.

(2) Eadmer, *op. cit.*, *l. IV*, col. 452.

(3) *Epist.*, *lib. III*, 95.

(4) Eadmer, *Op. cit.*, *t. IV*, col. 448-449.

toutes ses démarches jusqu'à présent, sinon à embrouiller les choses, à leur donner une tournure plus aiguë ?

Les lettres de Mathilde — que le lecteur se rassure — ne renferment point cette note acerbe. La reine, sans doute, ne peut se résigner à prendre son mal en patience : elle veut revoir Anselme. Son âme aimante s'épanche. Elle presse, elle supplie ; elle dit sa douleur, mais ne récrimine pas.

« Père miséricordieux et seigneur vénéré, écrit-« elle, changez en joie mon affliction. Me voici à vos « genoux, les mains tendues, implorant votre bonté « coutumière. Accourez, mon Seigneur, accourez voir « votre servante. O Père, venez ! Venez sécher mes « larmes, mettre un terme à mon chagrin, combler « mes désirs. Impossible, me direz-vous ! je suis lié « par une loi et je ne saurais transgresser la parole « apostolique. Eh quoi ! bon père, placé en face de « pareille situation, l'Apôtre des Gentils a-t-il hésité, « lui ? Vos frères, vos co-serviteurs, le peuple de « Dieu sont en train de périr, et vous ne leur tendez « pas la main, vous ne volez pas à leur secours !..... « Laissez vous fléchir. Revenez visiter vos ouailles, « votre servante aussi, elle qui vous réclame de « toutes ses forces. Vous, notre pasteur à tous, êtes-« vous donc incapable de trouver une voie qui vous « permette de marcher à notre tête sans heurts pour « vous, sans froissements pour la majesté royale ? « Que si vous ne le pouvez, revenez pour votre fille « du moins : ne fut-ce que pour lui tracer une ligne « de conduite. Que j'aie la joie de vous contempler « encore une fois avant ma sortie de ce monde ! Si ce « bonheur m'est refusé — pardonnez la folie que je « vais dire — j'ai peur de ne pas goûter dans la « terre des vivants une entière félicité. Si mes pleurs, « si l'expression de mes vœux sont impuissants à « venir à bout de vous, j'abdiquerai mon titre de

« reine, je laisserai là mes atours, je déposerai mon « diadème, je foulerai aux pieds la pourpre et le lin « qui m'entourent, puis, n'écoutant que ma peine, je « ferai tout le chemin vers vous. Et une fois là, je « tiendrai vos genoux embrassés, je m'inclinerai à « vos pieds et personne ne saura m'éloigner de cette « place avant que mon désir ne soit pleinement « exaucé..... » (1).

La réponse d'Anselme manque au dossier de ses lettres : par bonheur, l'accusé de réception de Mathilde nous reste. Il nous montre la reine presque rassérénée. Les lignes venues de Normandie, ce n'est pas encore Anselme tout-à-fait ; mais déjà c'est quelque chose de lui. Et elle baise cette feuille de vélin qu'il vient d'envoyer ; elle la conserve proche de son cœur. Elle en relit le contenu, elle le fixe dans sa mémoire, elle le rumine au plus intime d'elle-même... Les paroles consolatrices de son Père très pieux l'aideront à prendre patience, à modérer ses larmes, à réprimer ses emportements. Et la bonne « Mold » dit ses espérances. Il ne tiendra pas à elle que les dispositions du roi, son seigneur, à l'égard d'Anselme, déjà favorables, quoi qu'on en dise, ne deviennent meilleures encore. La restitution des revenus de l'église de Cantorbéry n'est qu'un premier acheminement.... Que le prélat sache attendre, surtout qu'il sache pardonner..... (2).

Le temporel de son archevêché, c'était rappeler là à Anselme l'un des épisodes de sa lutte avec Henri Ier, qui l'avaient blessé le plus au vif. Pour lui en effet — et qui oserait soutenir qu'il eût tort ? — toucher au patrimoine de l'Eglise, c'était léser Dieu lui-même. Dans une lettre subséquente à Mathilde, il s'explique sur ce sujet en termes sévères, quasi menaçants :

(1) *Epist., lib. III, 93.*

(2) Ibid. *Ep. 96.*

« Le roi, dit-il, ne devrait pas avoir besoin de m'en-
« gager sa parole. Malgré moi, il s'est emparé des
« biens de mon église, il n'a qu'à me les restituer.
« Celui qui l'a poussé à cette spoliation demeure
« gravement coupable, car enfin celui qui dépouille
« un évêque de ses revenus n'a chance de pardon
« auprès de Dieu qu'après restitution intégrale de ce
« qu'il a enlevé,.... Gardez-vous de croire, ajoute-t-il,
« que ce que je vous écris là m'est dicté par l'amour
« de l'argent. Non! c'est l'amour du Dieu de justice
« qui me l'inspire..... » (1). Malgré cette riposte un peu vive, malgré d'autres encore, qui parfois arrachaient à « Mold » un cri de reproche (2), cette dernière, loin de se rebuter, prenait fort à cœur son rôle de médiatrice. Non contente d'agir sur son mari et de presser Anselme, elle s'adressait au pape lui-même; elle le suppliait d'interposer au plus vite son autorité sans appel pour faire cesser tout ce désaccord (3).

Parfois aussi entre l'archevêque et sa royale correspondante se traitaient des affaires particulières, sur lesquelles on était loin de s'entendre toujours. Ainsi en fut-il, entre autres, au sujet de la nomination de l'abbé de Malmesbury. Mathilde se trouvait jouir du droit de patronage sur cette abbaye et, un beau jour, elle se mit en frais de style pour présenter à la confirmation du primat de Cantorbéry un candidat de son choix. Cet homme ne manquait pas de qualités, semble-t-il. C'était un moine de Winchester, ancien sacristain de ce monastère (4). Par malheur, il connaissait mal Anselme. Au courrier qui emportait les lettres de la reine, il eut l'idée de remettre, par excès de précaution, une coupe pour être offerte à celui-ci. Le résultat fut celui qu'on devine : Anselme

(1) Ibid. *Ep.* 97.
(2) *Epist., lib. IV*, 43.
(3) P. lat., t. CLXIII, col. 466-467.
(4) *Epist., lib. III*, 119.

repoussa le candidat et son présent (1). En une autre rencontre, le prélat ne se montra guère plus accommodant. La reine lui avait recommandé un malheureux qui venait de perdre ses biens après avoir encouru la disgrâce du roi. Elle le priait de témoigner en sa faveur. Anselme n'étant pas au courant de l'affaire, s'excusa courtoisement auprès de sa « fille très chère », mais ne consentit jamais à intervenir (2).

Les deux missives de Mathilde à Anselme, dont il me reste à parler, sont les dernières de ce curieux dossier. Elles ont été écrites dans la première moitié de l'été 1106. A cette époque, l'intervention de Rome si vivement souhaitée par la reine, était venue enfin trancher le débat. Pascal II venait de transmettre à l'archevêque l'ordre d'accueillir, après les satisfactions convenables, les prélats prévaricateurs et leurs complices. Pleins pouvoirs lui étaient conférés pour les absoudre. Le roi était en même temps autorisé à exiger l'hommage des nouveaux évêques qu'il nommerait : seule l'investiture demeurait interdite et flétrie (3). Grande fut la joie en Angleterre lorsque le bruit de cette décision y parvint. « Mold » prit aussitôt la plume pour conjurer « son Seigneur et Père de Cantorbéry » de ne plus tarder.

« Sache votre Dilection, écrivait-elle, qu'à force de « délais votre absence commence à me peser lourde« ment. Plus on me signale comme imminente la « date de votre arrivée prochaine plus s'accroît mon « désir de jouir de vous et de vos entretiens. C'est « pourquoi, Seigneur très vénéré, mon âme ne goû« tera de joie parfaite et ne sera sensible aux témoi« gnages de l'amitié que le jour où mes yeux pourront « vous voir à nouveau. En attendant, daigne votre

(1) *Epist., lib. III, 120.*

(2) Ibid. *Ep. 128.*

(3) P. lat., t. CLXIII, col. 186-187.

« douce bénignité me faire oublier l'absence par « quelque chose de vous, lettre ou avis, qui m'ap- « porte liesse et espoir. Que le Seigneur miséricor- « dieux et très bon vous conserve en tout lieu et « m'accorde de vous revoir promptement ! » (1).

Mais hélas ! dans l'intervalle était survenu en Normandie le plus intempestif des contre-temps. La maladie venait de fondre sur Anselme et de l'immobiliser. Il s'était déjà mis en route et avait atteint Jumièges. Force lui fut de rebrousser chemin et de regagner le Bec. Des courriers dépêchés par lui apportèrent bientôt cette mauvaise nouvelle en Angleterre (2). Henri Ier, franchemement réconcilié avec l'archevêque depuis les dernières décisions de Rome, lui fit parvenir l'expression de son déplaisir en termes aussi obligeants que courtois (3). Mathilde y joignit les lignes suivantes :

« A son Seigneur et Père très cher, Anselme, arche- « vêque, Mathilde, reine des Anglais, avec les souhaits « d'une bonne santé.

« Autant j'étais sur le point de goûter de consola- « tion et d'allégresse en suite des joyeuses nouvelles « qui, dernièrement, nous promettaient votre pro « chaine arrivée, autant me voici présentement déso- « lée à l'annonce que la maladie vient tout entraver. « Au milieu de mes larmes, je fais appel à une affec- « tion dont j'ai tant de fois éprouvé les effets. Si Votre « Paternité daigne avoir souci de moi, qu'elle dépêche « au plus vite un message qui calme les anxiétés que « je ressens au sujet de votre état actuel. Ou bien, en « effet, mes forces reviendront avec les vôtres ou, ce « que Dieu ne permette pas ! nos deux vies, brisées « en même temps, finiront ensemble. Que la toute

(1) *Epist.*, *lib. IV*, 74.

(2) Eadmer, *op. cit.*, t. IV, col. 462-463.

(3) *Epist.*, *lib. IV*, 75.

« puissante Bonté divine vous ménage une heureuse « guérison ! » (1).

Anselme se rétablit : aux débuts du mois de septembre suivant, il était même assez remis pour affronter la mer. « Mold » le revit et se réjouit, n'en doutons pas. Mais nos renseignements s'arrêtent là — et leurs relations subséquentes nous échappent.



L'histoire de la cathédrale de Chartres est aussi un peu celle de ses évêques, celle de ses chanoines. Les uns et les autres ont apporté tour-à-tour leur pierre au vieil édifice ; les uns et les autres l'ont enrichi de leurs dons. Ives ne devait point faillir à cette tâche. De préférence, sa sollicitude s'étendit aux embellissements intérieurs : il orna les autels, tendit des tapisseries, éleva un jubé. Mais ce n'était point assez et, à l'exemple de ses prédécesseurs, il s'ingénia à multiplier les offrandes, en sollicitant de tous côtés la générosité des bienfaiteurs de marque. Ainsi avait fait jadis Fulbert, de glorieuse mémoire. L'Angleterre, dès ce temps là, s'était associée généreusement à ces contributions volontaires et Cnut, l' « empereur du Nord », avait adressé au saint évêque une somme considérable (2). Plus tard, Guillaume le Conquérant fît à son tour à la basilique chartraine plusieurs « présents dignes de la majesté royale (3). »

Ives pouvait donc s'autoriser de précédents lorsque dans le courant de l'année 1101, il envoyait vers Henri Ier et sa jeune femme deux de ses chanoines,

(1) Ibid. *Ep. 76.*

(2) P. lat., t. CXLI, col. 255.

(3) *Cart. de N.-D. de Chartres, t. III, p. 218.* « Inter alia clara et « regia beneficia que fecit huic ecclesie, jussit fieri campanarium quod « est super ecclesiam preciosum et bonum. » — En 1087, le doyen et le chapitre s'étaient adressés de même à Guillaume le Roux. *Bibl. de l'Ec. des Ch., t. XVI, 1855, p. 458.*

porteurs d'une double requête en faveur de son église. L'épître destinée au roi renfermait de belles et graves considérations sur l'union si désirable des deux pouvoirs, sur les devoirs d'un prince craignant Dieu. Discrètement elle rappelait aussi les titres que s'étaient acquis les parents du nouveau souverain à la reconnaissance du clergé de Chartres. Pour le reste, les messagers du prélat étaient chargés d'exposer plus à plein, de vive voix, l'objet pratique de leur mission (1). Dans sa lettre à Mathilde, Ives exprimait en plus le désir de recevoir de la pieuse reine, outre la « bénédiction » qu'elle voudrait bien lui réserver, quelque ornement liturgique — aube ou autre vêtement — dont l'emploi dans les pompes sacrées lui rappellerait plus habituellement le souvenir de sa bienfaitrice (2).

Henri, presque toujours à court d'argent, n'accorda à cette première démarche d'Ives qu'une attention distraite. Les envoyés rentrèrent les mains vides. Mais l'évêque n'était pas homme à se décourager : il revint à la charge — avec infiniment d'esprit d'ailleurs — et un nouveau courrier, le chanoine Guillaume, s'achemina par delà avec une seconde lettre (3). Pour la même cause que précédemment cette démarche subséquente ne semble pas avoir été couronnée d'un meilleur succès que la première (4).

Mathilde au contraire se montra généreuse à son habitude : Ives reçut même au delà de ce qu'il avait sollicité. D'Angleterre lui arrivèrent d'abord des cloches, puis la promesse d'un subside pour aider à la transformation des toitures de la cathédrale. Le vêtement sacré vint ensuite : c'était une chasuble à riches parements d'or. Enfin « Mold » versa à la mense ca-

(1) P. lat. t. CLXII, *Ivonis Epist. 106*.

(2) Ibid. *Ep. 107*.

(3) Ibid. *Ep. 118*.

(4) Henri Ier n'est nommé nulle part parmi les bienfaiteurs de la cathédrale de Chartres.

pitulaire une somme de quarante livres d'écus. C'était princier. Aussi l'évêque remercia-t-il avec effusion (1), tandis que les chanoines témoignaient de leur gratitude en inscrivant le nom de la royale bienfaitrice dans leur Nécrologe (2).

Une fois encore Ives eut occasion de correspondre avec la reine d'Angleterre. En 1107, lorsque mourut le roi Edgar, qui avait succédé à Malcolm sur le trône d'Ecosse, Mathilde sollicita pour ce frère aimé les suffrages du clergé chartrain (3). L'évêque répondit au nom de tous. Lui, si austère de coutume, il tempère ses lignes en cette circonstance d'un accent d'affection. Il rappelle les munificences dont il a été l'objet personnellement ; il promet des prières. Il remarque en passant quelle louable coutume c'est de porter ainsi intérêt à ceux qui ont quitté ce monde. « Des fardeaux comme celui-ci, ajoute-t-il en termi- « nant, Votre Excellence peut les imposer à la faiblesse « de nos épaules : elle est capable de les supporter. « Adieu » (4).

Avec l'évêque du Mans les relations de Mathilde d'Angleterre ont été très cordiales également : quatre lettres de ce prélat en font foi. Hildebert y apparaît tour-à-tour guide spirituel versé dans l'ascèse et docteur habile à développer le sens mystique des choses. Sa plume excelle aussi à exprimer les délicatesses du souvenir et de l'amitié (5). Malgré tout cependant cette correspondance est loin d'égaler en intérêt celle d'An-

(1) *Ivonis Ep. 142.*

(2) « II Kal. novembris. Obiit Mathildis, Anglorum regina, que « hanc ecclesiam dilectionis privilegio amplectens et venerans, plum- « beo tegmine decoravit, et preter alia multa beneficia casulam ei « deauratam et XL libras nummorum ad usum fratrum donavit. » *Cartul. de N.-D. de Chartres, t, III, p. 204.*

(3) Cette lettre ne nous est connue que par la mention qu'en fait Ives.

(4) *Ivonis Ep.* 174.

(5) P. lat. t. CLXXI *Hildeberti Epist.*, lib. III. 12.

selme, ni même celle d'Ives de Chartres. Ici, aucune donnée historique, aucun fait — rien qui permette d'orienter dans une tentative quelconque de classement (1). Le champ demeure libre à tous les genres d'agencement.

Un clerc, nommé Robert, avait apporté d'Outre-Manche à l'évêque les salutations de la reine avec d'heureuses nouvelles de sa santé. Avant de congédier ce courrier qui s'en retournait par delà, Hildebert dégaîne l'écritoire et confie au vélin ses compliments pour la gracieuse souveraine « dont la conservation assure dans le pays d'Angleterre et le respect des lois et la prospérité de l'Eglise » (2). Le quatrain suivant termine ce billet :

Inter opes et delicias populique favores,
Hoc animus recolat, hoc tua lingua sonet :
Mors dominum servo, mors sceptra ligonibus æquat,
Dissimiles simili conditione trahens (3).

Le sujet, on le voit, n'est rien moins que folâtre. Mais, je crois avoir dit plus haut que la recluse de Westminster aimait les vers. Hildebert ne pouvait l'ignorer et, en artiste, il fait sa cour de cette façon.

Du reste, les pensers graves n'étaient point de nature à effrayer « Mold » outre mesure, une autre épître partie du Mans va nous fixer là-dessus. C'est un véritable chapitre de direction transcendante que l'évêque adresse à la royale destinataire — j'allais dire à sa pénitente. Hildebert sait très bien que Mathilde est une solide chrétienne, une princesse accomplie. Le renom de ses vertus n'en est plus à franchir la Manche. Mais la vaine gloire est un venin subtil

(1) M. Dieudonné, *Op. cit.*, *Deuxième partie*, s'est appliqué, non sans succès, à replacer dans l'ordre chronologique la correspondance d'Hildebert.

(2) *Hildeb. Epist., lib. III, 11.*

(3) C'est M. Dieudonné qui a restitué ce poème à sa vraie place. Dans Migne (loc. cit., col. 1442) ces vers sont rejetés parmi les *Carmina miscellanea* sous le titre *De Morte*.

qui terrasse les plus forts et le prélat cherche à prémunir la « Bonne reine » contre toute offensive de ce côté. Les vérités qu'il expose sont prises de haut, dites sans ambages. Qu'on juge plutôt.

Mathilde a été richement douée. En elle brillent la naissance, la noblesse, la puissance et cette beauté qui lui a valu une couronne. Mais ces dons, d'où lui viennent-ils ? Qu'a-t-elle fait pour les acquérir ? C'est Dieu qui lui a tout accordé. Dieu a toutefois ses façons d'agir, il donne, ainsi que les bailleurs de fonds, afin que l'homme fasse valoir ce qu'il tient de cette munificence sans bornes. Un jour sera exigé un compte sévère de tout ce qui aura été avancé ici-bas. Et quelle terrible sentence menace le débiteur infidèle ! Le temps marche et, avec lui, les années de l'existence humaine. Donc, pas de répit à espérer. Si encore, avant le verdict, il était permis au prévenu de s'expliquer avec le juge. Mais non ! S'il a été coupable, les anges se dresseront devant lui dans l'attitude d'accusateurs. Autre chimère, que d'espérer qu'au dernier jour la clémence apaisera la justice — et de vivre dès lors en impie. Rien de cela n'arrivera. Cette miséricorde que les justes n'espèrent qu'en tremblant, comment le pécheur vide de mérites l'obtiendrait-il ? Un seul parti demeure — un seul. Fléchir, au moins par quelques œuvres pies, cette justice devant laquelle l'homme aura à repondre de tant d'iniquités. Autrement quel effroyable malheur que celui de tomber coupable aux mains du Dieu vivant ! Adieu, conclut le moraliste, et usez des grandeurs et de leurs délices, non pour votre propre satisfaction, mais parce que votre rang vous y maintient (1).

Et ce ton magistral, Hildebert le conservait assez volontiers avec Mathilde. En une autre circonstance, celle-ci lui avait fait parvenir deux chandeliers en

(1) *Hildeb. Epist., lib. I, 7.*

métal précieux. Après quelques phrases alambiquées sur la richesse du présent, sur la qualité de la donatrice et sur la façon dont il convenait à lui d'accueillir cet envoi, l'abondant styliste se prend à disserter. Le sexe de Mathilde la tenait éloignée de l'autel; mais elle s'en est rapprochée par les ornements dont elle le pare. Elle a imité les saintes Femmes, d'abord en pleurs au pied de la Croix, puis s'en allant au sépulcre les mains chargées de parfums. Elle aussi, se trouve représentée à l'immolation du Christ et à sa mise en tombeau par ces flambeaux dont la lueur éclaire le sacrifice toujours véritable. « Et, il me « semble, ajoute-t il, que dans le cas présent votre « générosité a eu pour intention de me rappeler deux « choses — je veux dire votre propre souvenir, puis « à moi la pensée de ce que doit être mon ministère. « Oui, ces deux ustensiles sacrés me demeurent un « avertissement et de l'obligation où je suis de prier « pour vous et de la nécessité qu'il y a pour moi de « manifester en ma personne la lumière de la science..... Il se peut, ô fille du Christ, que votre dessein « n'ait pas été de me suggérer tout cela. Néanmoins, « j'accepte quand même l'admonition, et dans toute « son étendue..... Votre souvenir vivait de ma vie ; « désormais il en vivra plus encore et, de fréquent « qu'il était, il deviendra plus fréquent chaque fois « que, malgré mes péchés, je me ferai intercesseur « à l'autel. Là, ô reine vénérable, là votre présent, « dans son humble ministère, tiendra votre place et « celle des vôtres : le pontife, lui, remplira l'office « qui lui convient » (1).

(1) *Ibid. Ep. 9.* — Mathilde avait également son obit dans le Nécrologe de la cathédrale du Mans. En voici la teneur : « Sic obiit Ma« thildis Anglorum regina, reginarum omnium gemma, Henrici « conjux regis rege dignissima; cujus anima morte secunda careat, « atque cum Christo, quem devote coluit, interminanter gaudeat. « Amen. » Busson et Ledru, *Nécrologe-Obituaire de la cathédrale du Mans*, p. 104.



Mathilde devait mourir assez jeune encore et maintes fois, semble-t-il, elle eût comme le pressentiment de cette fin prématurée (1). Dans sa famille aussi bien, tel était le sort commun et la plupart étaient disparus ou devaient disparaître en pleine maturité d'âge. Elle trépassa le 1er mai 1118 (2). On lui fit de magnifiques funérailles, rapporte Guillaume de Malmesbury, et le peuple la pleura grandement. Son sort à elle, ajoute l'historien, n'était pourtant pas à plaindre, car diverses indices non équivoques ont témoigné depuis lors que son âme jouit du ciel (3).

A ce moment là, Hildebert vivait encore (4). Un ancien chapelain de la « Bonne reine » Bernard, évêque de Saint-David (5), s'empressa de lui apprendre la fatale nouvelle, en réclamant pour la défunte le secours de ses prières. Hildebert répondit en faisant l'éloge de Mathilde (6). Sa pensée, comme toujours, s'enveloppe de phrases un peu précieuses; mais l'hommage rendu n'en demeure pas moins délicat. Et ce souvenir accordé à l'existence très noble et très pure de « Mold la toute bonne » est le dernier que nous ayons rencontré dans une correspondance contemporaine de son dernier jour (7).

Dom Léon GUILLOREAU.
M. B.

(1) *Anselmi Epist. lib. III, 93, 109.*

(2) Henrici Huntindun, *loc. cit., col. 947.*

(3) Will. Malmesb. *Gesta regum anglor. l, IV, § 418.*

(4) Saint Anselme était mort le 27 avril 1109, et Ives de Chartres en 1116.

(5) Ce prélat avait été sacré le 18 septembre 1115, à Westminster, afin que la reine put jouir de la cérémonie.

(6) *Hildeb. Epist., lib. II, 27.*

(7) Guillaume de Jumièges, *Hist. normann., lib. VIII, c. 10,* fait une allusion à une biographie de Mathilde existant de son temps : cet écrit paraît perdu.

COMMENT ON VIVAIT JADIS A LA FLÈCHE

« MŒURS ET RELIGION DES FLÉCHOIS AU MILIEU DU XVIII[e] SIÈCLE »

Extrait du « Mémorial de Charles-Pierre-André-Justin BOUCHER, maître ès-arts et en chirurgie de La Flèche, membre correspondant de la ci-devant Académie royale de Chirurgie — exposant avec vérité, clarté et simplicité les événements de la Révolution à La Flèche et ses environs — laissé à ses descendants avec prière et injonction de ne les communiquer à personne avant l'extinction de tout trouble dans la France » (1).

La Flèche avait mérité le surnom de sainte par la pureté des mœurs et la piété de ses habitants.

Elle dut ce titre glorieux au bon naturel de ses citoyens, aux lumières et au zèle de son clergé, qui était secondé par un grand nombre de maisons religieuses dont l'édification était touchante.

La Providence, depuis longtemps, donnait à l'Anjou des Evêques dignes des premiers siècles du christianisme.

La Flèche eut toujours le bonheur d'être gouvernée par des *curés* dignes de ces pasteurs. Les trois derniers

(1) Ledit *Mémorial* ayant été copié et utilisé entièrement par M. de Montzey pour la rédaction de son *Histoire de La Flèche* (t. II et III), nous voulons simplement détacher de l'impressionnant récit que le *docteur Boucher* nous a laissé sur la période révolutionnaire au pays fléchois, les quelques pages qu'il a consacrées à ses souvenirs sur les *Mœurs et religion des Fléchois au milieu du XVIII[e] siècle.* Ces pages sont d'ailleurs reposantes et nous croyons intéressant de les reproduire pour ceux qui aiment à jeter parfois un regard en arrière.

titulaires de Saint-Thomas (Gaignard, la Barre et Donjon) furent des hommes, d'un mérite rare. — Le Clergé était nombreux : on comptait dans les derniers temps jusqu'à 24 ecclésiastiques dans les offices de la paroisse.

Les *Jésuites* avaient une grande part dans la direction des consciences. Ils rassemblaient tous les samedis et tous les dimanches matin trois congrégations sous les auspices de la Sainte-Vierge : l'une était composée par les bourgeois, la seconde par les artisans et la troisième, qui était divisée en deux, comprenait les élèves externes et les pensionnaires du Collège.

Les *Carmes* et les *Récollets* avaient des associations pour les filles et pour les veuves.

Les *Religieuses de Notre-Dame*, dites de l'*Ave*, enseignaient à lire et à écrire aux filles des artisans ; elles tenaient, en outre, un pensionnat pour celles qui étaient d'un certain rang.

Les *Hospitalières* ne bornaient pas leurs soins à ceux que demandent les maladies du corps ; leur charité s'étendait à celles de l'âme. Chaque jour, avant la soupe, elles instruisaient les malades qui, pour la plupart, étaient des gens grossiers et ignorants.

L'homme chrétien était fréquemment rappelé à Dieu par le son des cloches. A minuit, celles des Récollets et des Capucins se faisaient entendre en appelant les religieux au chœur, soit en hiver, soit en été. A quatre heures, celles des Jésuites et celles des Dames de l'*Ave* annonçaient leur lever. Puis celles des autres communautés se faisaient successivement entendre aux différentes heures de la journée pour les offices.

Les fêtes particulières de chaque communauté étaient des occasions propres à entretenir ou à réchauffer les sentiments religieux des citoyens par les prédications et les cérémonies qui les accompagnaient.

Pendant le Carême, les Jésuites, les Récollets et les Capucins occupaient la chaire de Saint-Thomas et

prêchaient tous les jours d'absolution. De plus, chaque dimanche de l'année, un Jésuite prêchait au Collège.

Tant de secours parmi un peuple docile par nature en avaient fait une *Société de frères*, que la charité conduisait, que l'amour du travail animait.

Les fléchois commençaient par sanctifier la journée en assistant à l'une des messes qui se disaient régulièrement à 5 heures, hiver et été, au Collège, à 6 heures aux Carmes et à la Paroisse quelque fois plus matin. Chaque maison y envoyait ses domestiques, à moins d'un travail extraordinaire.

Les boutiques s'ouvraient ensuite et tout le monde était à son travail de grand matin.

L'innocence des mœurs était telle que si, par hasard, une jeune fille perdait l'honneur, il n'y avait qu'un cri d'indignation par toute la ville et on évitait de marcher dans les rues à ses côtés. Ayant eu l'occasion de compulser les registres des naissances d'environ cent cinquante ans, pour un travail particulier, *Boucher* déclare que certaines années il n'avait pas trouvé un seul bâtard et que le nombre en était d'un ou deux lorsqu'il en rencontrait.

La probité régnait alors. On ne parlait jamais d'assassinat. Les tribunaux n'étaient occupés que d'affaires d'intérêts en discussion, sauf exception très rares.

Le luxe était inconnu. Les femmes et les filles des premiers bourgeois étaient vêtues, chose qu'on aurait peine à croire, moins élégamment que les femmes de chambre de ce jour (après la Révolution). Pendant longtemps il n'y eut qu'une coiffeuse. Les marchandes de modes n'ont paru que vers 1770. Les bourgeois n'avaient communément qu'un habit de drap pour se parer le dimanche. Un habit d'étoffe très commun était le vêtement journalier.

La manière dont on portait le *deuil* donnera une idée de la décence des mœurs de ce temps. Le deuil

des époux était de deux ans, la première année tout en laine, la deuxième on se permettait la soie. Ce n'était que dans cette deuxième année qu'on rentrait dans les cercles de la société. Tout spectacle était interdit.

Le deuil des enfants envers père et mère était d'un an, les premiers six mois en laine. Celui de frères et sœurs était de six mois, dont trois en laine. Celui de cousins-germains était de trois mois ; l'on ne portait que demi-deuil, c'est-à-dire verte culotte et bas ; celui de cousins issus de germains était de six semaines.

Grande frugalité aux *repas*. On servait 1° pour le dîner : la soupe et le bouilli, rarement une entrée ; 2° pour le souper : la soupe, un rôti ou un ragoût et de la salade. On n'y buvait que le vin du pays.

L'heure du dîner était à midi pour l'ordinaire, celle du souper à sept.

Après le souper, tout le monde, en été, allait à la promenade ; en hiver, on visitait sa famille, ses amis.

A neuf heures et demie ou dix heures au plus tard on allait au lit.

Aux dîners de gala on ne se mettait à table qu'à une heure. Une joie franche et pure y régnait. On connaissait peu les vins de Madère, de Chypre, etc., le tokai y était absolument inconnu. L'eau de coing y tenait la place des liqueurs des îles ou autres. On ignorait les ariettes. On chantait l'amabilité du maître et de la maîtresse de la maison. On faisait l'éloge de leur vin, etc. On connaissait encore les chansons du père Adam, menuisier de Nevers ; elles firent longtemps les plaisirs du dessert. Le café n'était bu que dans les grandes maisons.

La *comédie* fut longtemps inconnue. Les *tragédies* du Collège constituaient le spectacle annuel, au moment de la distribution des prix, et y attiraient au moins deux cents étrangers.

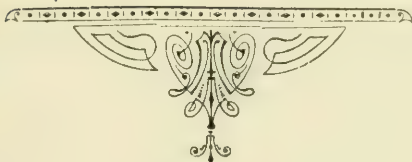
Si on donnait des *bals*, c'était dans les maisons particulières et jamais dans un lieu public. On évitait les jours maigres, à cause des réveillons.

Les *cabarets* étaient très peu nombreux et la police veillait à ce que l'on n'y donnât point à boire pendant le service divin.

Il n'existait que *deux billards* et un *café*.

Telle était alors, il y a cent cinquante ans à peine, la façon de vivre des ancêtres, avec leurs habitudes paisibles et chrétiennes. Combien différente la façon dont nous vivons aujourd'hui ! Si nos bons aïeux revenaient en ce monde, tous seraient singulièrement étonnés du changement ; mais beaucoup d'entre eux préfèreraient encore, nous en sommes convaincu, à notre vie agitée et pleine de soucis, ces mœurs calmes et vraiment patriarcales d'autrefois.

Dr CANDÉ.



NOTE SUR PIERRE BELON

Les renseignements précis sur Pierre Belon sont trop rares, pour que nous ne cédions pas à la tentation de reproduire ici, dans cette Revue locale toujours attentive aux faits et gestes de nos compatriotes manceaux ou vendômois, la lettre que Denis Lambin adressait, en 1553, à l'un de ses amis, un médecin blésois, Alexis Gaudin, et dans laquelle il l'entretenait, en homme bien informé, de ce qu'il devait penser du naturaliste Belon. Celui-ci, au cours de l'année 1553, avait précisément publié en français ses *Observations de plusieurs singularités et choses mémorables trouvées en Grèce, Asie, Judée, Egypte, Arabie, etc.*, et trois autres livres en latin sur des sujets d'archéologie et d'histoire naturelle. Que devait-on en penser et en quelle estime tenir ces ouvrages, voilà ce dont Denis Lambin voulait informer son correspondant et en quels termes il le fit. Le texte même de la lettre, écrite en latin, et la traduction que nous en insérons ont été, pour la première fois, publiés par M. Henri Potez, dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* (1), au cours de la très intéressante étude qu'il y a insérée sous ce titre : *Deux années de la Renaissance*, et d'où nous avons déjà extrait les deux missives adressées à P. de Ronsard. Voici donc quelle était sur Belon l'opinion de Lambin : « Sur Belon, je vous écrirai ce que je n'ai pas hésité à lui dire en face un jour que nous lisions un livre de lui dans la chambre du Cardinal [de Tournon]; par suite, vous prendrez comme

(1) Cf. *Revue d'histoire littéraire de la France*, 1906, pp. 687-690.

il faut ce que je vais vous écrire, et vous ne penserez pas qu'il soit dans mes habitudes de nuire volontiers au renom et à la réputation d'autrui. Mais mon intention, si vous ne la connaissez pas aussi bien auparavant, est de vous donner sur Belon tels renseignements qui vous feront lire ses livres avec plus de précaution. Donc Belon exerça le métier de pharmacien, et en cette qualité donna des soins pendant quelques années au Cardinal de Tournon. Jamais, de tout le temps qu'il passa près de lui, il n'eut d'autre situation ni d'autre rang que celui de pharmacien. Or il était avant tout curieux d'herbes et de plantes de toute espèce, et aussi il s'informait et se livrait diligemment à la recherche de toutes les autres choses qui ont trait à son art, Aussi, comme il ne pouvait satisfaire cette passion dans le train et le cortège du Cardinal, il lui demanda que par sa volonté il eût congé de partir pour la Grèce et l'Asie, afin de faire ses enquêtes et investigations sur ce qu'il pouvait connaître ici difficilement, mais là-bas avec aisance et commodité. Le Cardinal lui accorda volontiers cette permission. Ainsi Belon partit, et passa en ce voyage environ deux ans ; cependant il ne songea qu'à ce qui avait été la cause de son départ ; même il entreprit et embrassa beaucoup de choses qu'on pourrait assez justement appeler hors-d'œuvre. Il manquait à Belon une ressource, la connaissance de la langue latine. S'il l'avait possédée, il aurait dirigé ses recherches par des voies et méthodes plus certaines, et il aurait plus facilement atteint l'objet de ses recherches. Cependant par industrie, labeur, zèle et diligence, il parvint à réunir dans ses voyages une grande forêt et un grand monceau de faits singuliers, à recueillir et consigner par écrit une multitude de détails sur les mœurs des Turcs, leurs vêtements, leurs lois, la nature des lieux, l'assiette des villes, et l'architecture des édifices. C'est pourquoi, à son retour en France, ayant parcouru et

examiné une si grande foule de choses étrangères, voyant que pour l'exiguïté de son patrimoine il ne pouvait sans encombre exercer la médecine, à quoi il déclarait se destiner ou tout au moins en faisait semblant, Belon se prit à penser qu'il améliorerait grandement sa situation et ses ressources, s'il éditait ses mémoires, en tirait un gain modeste et en acquérait quelque renom. Il voyait bien, comme je l'ai dit plus haut, que son ignorance de la langue latine était un obstacle à ce dessein, parce que de nos jours le public a des oreilles exigeantes pour l'élégance et la politesse; il pouvait écrire en français, sans doute, mais alors il aurait obtenu moins de gloire et aussi des lecteurs moins nombreux et moins instruits; alors il songea à faire amitié avec certaines gens de petit état, qui pourtant savaient le latin et demeuraient à Paris, alors qu'il conçut le dessein d'écrire; fort de leur aide, il mettrait en latin ce qu'il avait noté en français dans ses mémoires. En outre, il prit soin et obtint d'eux qu'ils disposassent en certains lieux, en manière de devises, des citations grecques qui n'étaient pas trop étrangères au sujet traité. Car je puis vous affirmer nettement et vous le jurer, jamais Belon n'a lu dans le texte, ni Hérodote, ni Thucydide, Plutarque, ni Aristote, ni Théophraste, ni Dioscoride, ni aucun auteur grec; ou, s'il en a lu quelqu'un, il ne l'a pas entendu. Quant aux latins (n'allez pas croire, je vous prie, que je vous écris ceci, poussé par quelque malveillance, haine ou envie à l'endroit de Belon), je n'hésiterais pas à vous assurer par serment qu'avec ses seules lumières, sans l'assistance d'hommes versés dans la langue latine, jamais il n'eût pu comprendre deux lignes de Pline ou de tout autre écrivain latin. C'est ce que m'ont déclaré les discours de tous ceux à qui la vie de Belon est connue; de plus je le sais par le témoignage d'un savant dont je vous apprendrai le nom quand nous nous trouverons ensem-

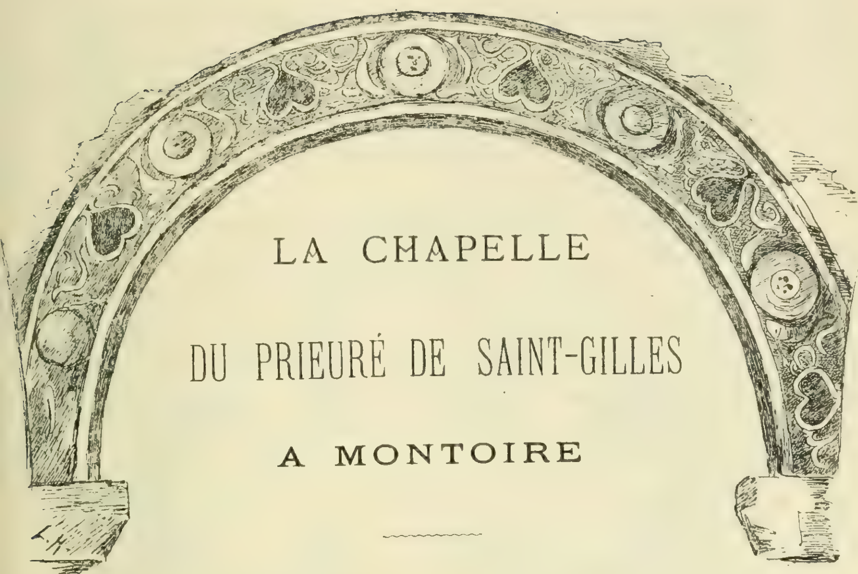
ble. Dernièrement, à Paris, il me dit qu'il connaissait les aides que Belon avait pris pour écrire ses livres et les tourner en latin. Mais pourquoi tant de paroles au sujet de Belon? Pour vous avertir, si vous l'ignorez, qu'il faut lire Belon avec précaution et discernement, comme je vois que vous l'avez fait, d'après l'endroit de Pline en question. Peut-être faut-il avoir confiance en Belon pour ce qui ne se rattache pas à la science et connaissance des choses, — tels ces détails que chacun peut percevoir et acquérir par les sens et le regard. Mais pour ce qu'on va chercher et puiser aux écrits plus ésotériques, ce qui nous a été transmis par vieux auteurs grecs et latins, dont l'ancienneté recommande et confirme le témoignage, il ne faut pas toujours croire Belon. Ainsi dans cet endroit de Pline dont vous m'avez écrit; car c'est pour y venir que j'ai tant parlé, trop longuement peut-être. Quel homme instruit ne voit que Belon ici a été aveugle? Sur toute cette affaire, j'en dirais davantage, si vous n'aviez, avec tant d'élégance et une précision presque géométrique, corrigé sa téméraire négligence et sa négligente témérité. Je vous permets, si vous le voulez, de l'appeler une absence. Cette absence du moins doit vous prouver qu'il est à craindre que Belon n'ait été ainsi absent en maint autre endroit. Pour que vous ne me taxiez pas de flatterie à votre égard, j'ai montré ce passage de votre lettre à Vincent Laure et Donatus Janoctius, deux savants, deux familiers du Cardinal; aussitôt, se rappelant le texte de Pline et la réalité de ce même fait rapporté par d'autres écrivains que par Pline, ils ont dit d'une seule voix que Belon avait rendu par là manifeste son ignorance, auparavant peut-être moins connue du public, et que vous aviez rétabli cet endroit altéré et gâté dans son élégance originale et sa première pureté. Vincent Laure me charge de vous faire ses compliments. »

On retrouve en cette lettre les préjugés des érudits

de la Renaissance pour lesquels toute affirmation d'un ancien emporte avec soi son autorité. Mais, si exagérée que soit sur ce point l'opinion de Lambin, il n'en va pas moins qu'elle nous vaut de savoir comment Belon s'est formé, et, à ce titre, la lettre nous paraît avoir un grand prix.

L. FROGER.





LA CHAPELLE

DU PRIEURÉ DE SAINT-GILLES

A MONTOIRE

Vers le commencement du XI[e] siècle, à l'époque où les premiers seigneurs de Montoire élevaient ce donjon quadrangulaire qui domine encore la petite ville, un modeste prieuré se fondait près de la rive gauche du Loir.

La ruelle menant à *Saint-Gilles* se détache de la rue Saint-Oustrille, à l'angle d'une belle maison de la Renaissance, remarquable par les colonnettes engagées de sa façade et par les clochetons et sculptures à personnages d'une curieuse souche de cheminée. Ce chemin étroit, nommé rue Saint-Gilles, passe devant le pignon aigu d'un bâtiment qui serait du XIII[e] siècle et aurait été l'habitation du prieur; puis il aboutit aux ruines d'une petite église romane.

Le plan de cette chapelle était en forme de croix latine. Le chœur, qui est très petit, est prolongé vers le S. S. E. par une abside demi-circulaire. Les deux bras de la croix se terminent à l'extérieur par des pignons ; on remarque sur les murs de ce transept

plusieurs encadrements cintrés d'anciennes baies, aujourd'hui murées. Dans l'intertransept, huit piliers quadrangulaires peu saillants supportent quatre arcs-doubleaux en plein cintre, qui soutenaient une tour carrée dont on ne voit plus que la base. La nef, est murée près de l'intertransept.

A l'extérieur, l'abside demi-circulaire est soutenue par deux vigoureux contreforts. Une rangée de modillons se remarque au-dessous de l'entablement, et quelques-uns portent encore des figures grimaçantes, qui ne sont pas sans mérite : on aperçoit une tête d'homme ornée de longues moustaches, et trois figurines originales, dont une fort bien conservée. Les trois meurtrières cintrées du sanctuaire et les deux baies également en plein cintre du transept à droite, étaient entourées d'archivoltes chargées de billettes, que reliait un cordon semé aussi de billettes et faisant le tour de l'église. Mais les fenêtres latérales de l'abside ont été agrandies, et celle du fond est aujourd'hui aveuglée.

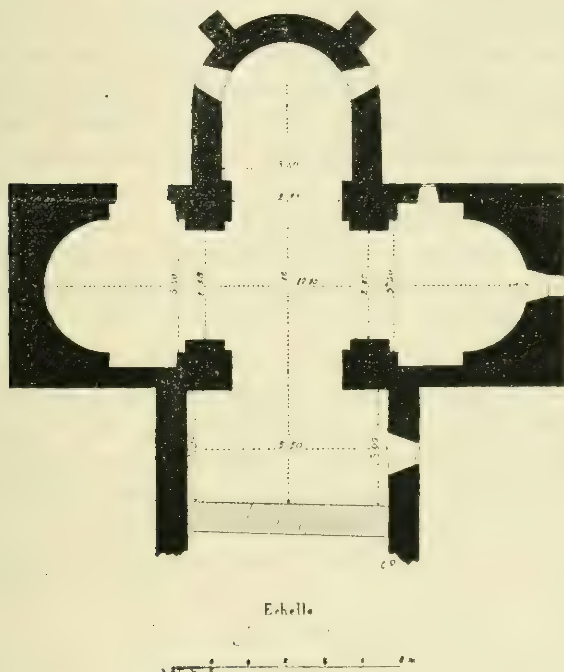
A l'intérieur, l'abside du chevet et les deux bras du transept, formant absidioles, sont voûtés en cul-de-four; une voûte en forme de coupole recouvre l'intertransept. La nef était sans doute en plein cintre; une baie cintrée y jette une faible lumière.

La disposition des bâtiments, construits en pierres appareillées, fait déjà de cette chapelle un spécimen remarquable de l'architecture religieuse du XIe au XIIe siècle (1). Mais ce qui lui donne encore plus d'intérêt, ce sont les fragments de peintures à fresque qu'elle

(1) Le donjon, avec sa fenêtre carrée qu'une colonnette romane divise en deux baies, est de son côté un spécimen très intéressant de l'architecture militaire du XIe au XIIe siècle.

L'enceinte extérieure du château de Montoire renfermait aussi l'église de *Saint-Oustrille*, dont la construction primitive était encore du XIe au XIIe siècle mais fut complètement remaniée à l'époque ogivale. Voilà un monument qui mériterait d'être conservé, et ne pourrait-on pas lui trouver un autre emploi que celui de magasin à fourrages ?

renferme. Ces peintures, qui couvraient entièrement les murs, ont été faites vers la fin du XII[e] siècle, comme celles des églises de Poncé et de Saint-Jacques-des-Guérets (1) ; elles contribuent aussi à justifier cette dénomination d'*école de la vallée du Loir*, dans



laquelle on a voulu englober tous les artistes inconnus des XII[e] et XIII[e] siècles, dont les œuvres décolorées ont été découvertes çà et là sur quelques vieilles murailles et au-dessous de peintures plus récentes. Les fresques de la chapelle de Saint-Gilles forment deux groupes principaux :

(1) H. Laffillée, « Les peintures murales de Poncé », *Revue historique et archéologique du Maine*, t. XXXI, pp. 21 à 53, 1892.

L.-A. Hallopeau, *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, pp. 11 à 13, et 228 à 232, 1906.

1° PEINTURES DES VOUTES EN CUL-DE-FOUR DE L'ABSIDE ET DU TRANSEPT

Sur chacune des trois voûtes peu élevées de l'abside et du transept, l'artiste du moyen âge a peint un Christ, dont l'attitude est sensiblement la même. Ce Christ, toujours nimbé, est assis et représenté au milieu de médaillons ovoïdes ou circulaires ; il est accompagné de personnages beaucoup plus petits, qui sont un peu au-dessous de lui et s'étendent de chaque côté, en suivant la forme elliptique de la voûte. Les trois Christ de Saint-Gilles ont la plus grande analogie avec celui de Saint-Jacques-des-Guérets, non seulement au point de vue de la physionomie et du geste, mais encore dans le dessin, le coloris et les détails de l'ornementation.

Le Christ de la voûte de l'abside, au-dessus du sanctuaire, apparaît au centre d'un médaillon ovoïde, qui l'encadre depuis le haut de la tête jusqu'au siège sur lequel il est assis ; un autre médaillon circulaire part de ce siège et descend jusqu'au-dessous des pieds, qui reposent sur le monde. Le visage est entouré du nimbe crucifère ; la main gauche tient le livre des évangiles ; la main droite est légèrement élevée. Ce Christ docteur rappelle tout-à-fait celui de Saint-Jacques-des-Guérets ; il était environné aussi, comme à Saint-Jacques, des attributs des évangélistes : le Taureau et le Lion, ailés et nimbés, portent le précieux livre et se tiennent à gauche et à droite du médaillon circulaire. De chaque côté du divin maître s'éparpillent quatre personnages ailés, dont les bras vigoureux supportent les deux médaillons. Malheureusement l'humidité a dégradé cette voûte, en détruisant complètement le coloris, sauf sur quelques fragments de bordures, où sont semées des fleurettes. Les moisissures ont noirci tous les personnages, et ceux-ci forment maintenant un chaos indéchiffrable. Néanmoins on distingue l'Homme ailé

portant l'évangile entre les deux anges de droite ; l'Aigle était peut-être en face, du côté gauche, où l'on soupçonne un livre, une silhouette d'oiseau et deux ailes déployées.

Le Christ, qui orne la voûte du transept du côté de l'épître, est beaucoup mieux conservé; il apparaît encore dans un médaillon ovoïde et dans un médaillon circulaire, qui semblent enveloppés par des nuages. On n'aperçoit plus, au-dessous de lui, qu'une seule figure d'ange nimbée; mais tous les disciples devaient être représentés. Vers eux le Christ étendait ses deux mains; et sur la main droite sont posées deux énormes clefs, que saisissent les deux mains de Saint-Pierre. Mais les bras de l'apôtre sont seuls visibles, tout le reste du personnage étant effacé.

Sur la voûte symétrique, dans le bras gauche du transept et du côté de l'évangile, un Christ sauveur est au centre d'un seul médaillon ovoïde, entre l'α et l'ω. De la main gauche s'échappent des filets de sang, qui se répandent sur la tête des six disciples rangés à la gauche du maître. Il est probable qu'un ruisseau de sang s'échappait aussi de la main droite et retombait sur les autres apôtres ; mais cette partie de la peinture n'existe plus.

Un petit médaillon circulaire, renfermant un buste d'ange très effacé, se trouve sur la même voûte, au-dessus du grand médaillon ovoïde ; enfin, au-dessous du Christ, on aperçoit plusieurs têtes nimbées, avec une ville au second plan. Cette voûte conserve en outre quelques vestiges de peintures plus récentes.

2° PEINTURES DES INTRADOS DES ARCADES

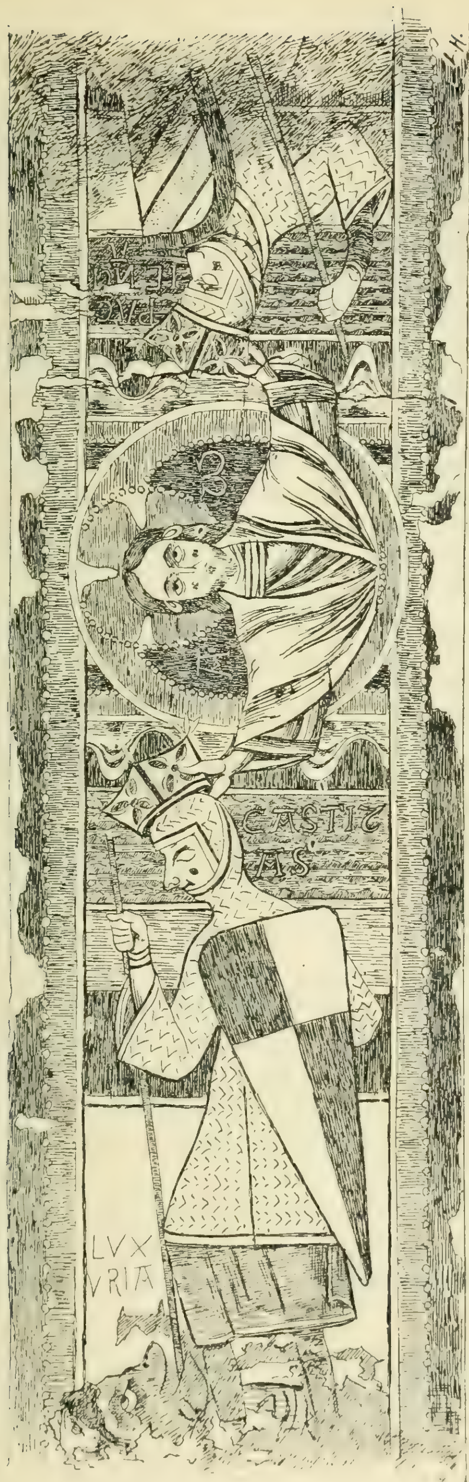
Les intrados des quatre arcades de l'intertransept conservent encore de précieux débris. L'arcade du côté de l'épître ne présente que des ornements géométriques constitués par des losanges ; il est possible

qu'il y ait eu des médaillons sur les retombées de l'arc-doubleau.

Le dessous de l'arcade symétrique, du côté de l'évangile, est couvert d'entrelacs, sur lesquels étaient posés trois médaillons circulaires. Deux d'entre eux ont été conservés, l'un au sommet et l'autre au bas de l'intrados ; ils renferment des bustes d'anges, et sont semblables à ceux qui décorent, à Poncé, l'intrados de la deuxième arcade du côté de l'évangile. On aperçoit aussi, sur les retombées de cet arc-doubleau, trois figures de femmes, qui semblent avoir été représentées en pied par dessus les médaillons inférieurs; l'un des visages est d'un dessin très ferme. Ce sont des peintures d'époque plus récente.



Au sommet de l'arcade, qui fait communiquer l'inter-transept avec le chœur, l'*Agnus Dei* s'appuie sur le livre des évangiles dans un médaillon circulaire; deux chérubins, dont les visages ont une expression très curieuse, garnissent les retombées de l'arc.



Mais les fresques les plus intéressantes sont celles de l'arcade, séparant l'intertransept de la nef. Un médaillon circulaire occupe le sommet de l'intrados ; il renferme le buste d'un Christ, dont le visage se voit entre l'α et l'ω. Les mains divines sortent du médaillon, pour poser la couronne des élus sur la tête de deux chevaliers vertueux, peints sur les retombées de l'arc-doubleau. Ces guerriers, vêtus du haubert, portent de grands écus armoriés; chacun d'eux transperce, d'un coup de lance, un monstre qui se

débat à ses pieds. Du côté de l'épître, le chevalier se nomme PACIENCIA et triomphe d'un démon qui ne pouvait être que la colère. Du côté de l'évangile, son compagnon d'armes a nom CASTITAS ; protégé par son écu *Escartelé de gueules et d'argent*, il terrasse sans peine l'animal hideux que désigne le mot LVXVRIA.

Sur le pilier qui supporte cette arcade à droite, on distingue un visage d'homme nimbé et remarquablement net.

Les fresques, qui ornaient la coupole de l'intertransept, ont disparu, sauf deux bordures le long des arcs cintrés. L'une de ces bordures est formée par des dessins géométriques. L'autre, fort élégante, se trouve au-dessus de l'entrée du chœur ; elle se compose de cinq médaillons, entourés chacun de deux poissons et séparés par des entrelacs avec ornements en forme de cœur : un petit visage bien conservé est représenté de face, au centre d'un des médaillons qui se trouvent du côté de l'épître. Cette bordure est probablement du XIIIe siècle.

Il faut remarquer encore les rinceaux, qui entrent dans la décoration d'un arceau en plein cintre, au milieu du bras gauche du transept.

Enfin, sur les murs de la nef, il reste quelques vestiges de peintures relativement récentes.

Dans l'intertransept et devant le chœur est suspendue une grosse lampe de sanctuaire, dont la vétusté s'harmonise bien avec l'état de délabrement de l'édifice.

Les peintures murales de Saint-Gilles, découvertes dans la première moitié du XIXe siècle, se sont détériorées d'une façon extraordinaire depuis que Launay les a dessinées pour l'ouvrage de J. de Pétigny (1) ; elles sont appelées à disparaître complètement, si l'on

(1) J. de Pétigny, *Histoire archéologique du Vendômois*, 1849, planche 10.

ne répare point les toitures et si l'on ne supprime pas les nombreuses crevasses, qui amèneront fatalement l'effondrement des voûtes ; quelques pierres sont déjà tombées dans l'intertransept, et leur chute peut entraîner celle de la coupole entière. Après la restauration des églises de Poncé et de Saint-Jacques-des-Guérets, celle de la chapelle de Saint-Gilles s'impose ; et une restauration intelligente, dont le but doit être de conserver les précieuses fresques sans y faire aucune retouche, n'entraînerait qu'à des dépenses minimes. Il serait à souhaiter seulement que les peintures soient protégées par un enduit transparent contre l'action désastreuse du soleil, de l'air et de l'humidité, qui ont déjà rongé les couleurs des vieilles fresques, mises au jour depuis moins de vingt ans à Poncé et à Saint-Jacques-des-Guérets.

En dehors de l'intérêt artistique et architectural, les souvenirs historiques attachés à Saint-Gilles plaident aussi en faveur d'une restauration. Ce prieuré, qui était à la présentation de l'abbé de Saint-Calais, n'est-il pas le *monasterium* qui a donné le nom de *Montoire* (1) ? Et parmi ses prieurs, n'y a-t-il pas eu Pierre de Ronsard ? Conserver Saint-Gilles, ce serait beaucoup mieux qu'élever une statue à Ronsard ; et les habitants de Montoire, qui ont donné le nom du *gentilhomme vandômois* à la principale rue de leur jolie ville, auront certainement à cœur de ne pas laisser périr cette chapelle abandonnée, où *l'amy des Muses* porta sur ses cheveux blancs *le bonnet des pasteurs de l'église*.

L.-A. HALLOPEAU,

Docteur ès-sciences.



(1) F. Bournon, *Entre Loir et Cher*, p. 105.

Sur l'Écusson aux armes de Ronsart du Monument funéraire de Saint-Cosme

Dans ces dernières années, l'église du prieuré de *Saint-Cosme* (1) et le monument funéraire du poète Ronsard ont été l'objet de plusieurs travaux archéologiques. Nous ne rappellerons pas l'histoire de ce monument, écrite d'une façon magistrale par M. Charles de Grandmaison (2), et racontée encore tout récemment par M. Pierre Dufay (3); il faut suivre, avec ces excellents historiens, les pérégrinations et les vicissitudes de l'épitaphe et des bustes du gentilhomme vendômois. Cette note signalera seulement une particularité héraldique, qui ne semble pas avoir été remarquée.

Nous ne connaissons le monument funéraire de Ronsard dans son ensemble, que par une aquarelle du *Recueil de Gaignières*, actuellement à la bibliothèque Bodléienne d'Oxford (4).

(1) Le prieuré de Saint-Cosme, dont il reste quelques débris, était aux portes de Tours, dans une île de la Loire. Au XIXe siècle, la suppression artificielle d'un bras du fleuve rattacha à la rive l'île de Saint-Côme, qui fait partie maintenant de la commune de La Riche-extra, près Tours.

Pierre de Ronsard devint prieur commendataire de Saint-Côme en 1564; il y mourut dans la nuit du vendredi 27 décembre 1585, et fut enterré dans le chœur de l'église de son prieuré.

(2) Charles de Grandmaison, *Buste de Ronsard d'après celui qui ornait son tombeau à Saint-Cosme, près Tours*, Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1895.

(3) Pierre Dufay, *Le portrait, le buste et l'épitaphe de Ronsard au musée de Blois*, Paris, Champion, 1907.

(4) Une gravure du monument funéraire de Ronsard, d'après le dessin du *Recueil de Gaignières*, a été publiée par les *Annales Fléchoises*, t. I, p. 186, 1903.

En observant l'encadrement de l'inscription, on remarquera à la partie supérieure deux écussons armoriés, qui paraissent timbrés du bâton pastoral. L'écu à senestre est aux armes de Joachim de la Chetardie : *de gueules à deux Chats l'un sur l'autre d'argent* (1). Joachim de la Chetardie, conseiller au souverain Parlement de Paris, fut nommé en 1605 prieur commendataire de Saint-Cosme; arrière-successeur de Ronsard en ce même prieuré, il éleva pieusement à la mémoire du poète le modeste tombeau, dont le dessin a été conservé par Gaignières. L'inscription indiquait que l'inauguration du monument eut lieu au mois de mai 1607.

L'écu à dextre, sur lequel nous voulons attirer l'attention, ressemble beaucoup à l'un de ceux qui ornent les murs de la grande salle au manoir de *la Possonnière*. L'écusson de la Possonnière est : *Escartelé au premier d'azur à trois Ross d'argent Rangés en fasces* (qui est de *Ronsart*); *au deux d'or à une Estoille à six raiz d'azur accompagnée de six Annelets de gueules mis en Orle, trois, deux et un* (qui est d'*Illiers des Radrets*); *au trois d'or à trois Fasces Ondées de gueules* (qui est de *Maillé*); *au quatriesme d'Hermines au Chef de sable* (qui est de *Verrières*). Nous trouvons aussi les mêmes armoiries sur la plaque de cuivre commémorative rappelant la consécration de l'église paroissiale de *Bessé-sur-Braye*, faite le 10 octobre 1529 par Christophe de Chauvigné, évêque de Léon, à l'époque où Jean Ronsart était curé de la paroisse.

L'écusson de la Possonnière et de Bessé est aux armes de Loys Ronsart et de Jean Ronsart, le père et l'oncle paternel du poète (2). Nous sommes assez

(1) Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine*.
L'abbé C. Chevalier, *Bulletin de la Société archéologique de Touraine*, t. II, p. 16.

(2) L.-A. Hallopeau, *Annales Fléchoises*, t. VI, pp. 8, 9, 91, 92, 93 et 181, 1905, et *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, pp. 80, 87, 182 et 183, 1906.

surpris de le retrouver à Saint-Cosme; car les armes de Jeanne Chaudrier, mère du poète, n'y sont pas représentées.

Les fils et petits-fils d'Olivier Roussart et de Jeanne d'Illiers des Radrets semblent avoir adopté pour armoiries l'écartelé de la Possonnière, pendant tout le XVIe siècle. Les trois poissons, qui formaient les armes patrimoniales des Ronsart, étaient devenus probablement très communs dans les armoiries, et d'autres familles de noblesse plus récente les avaient fait entrer dans leurs blasons. Enfin les Ronsart, issus des Roussart et d'origine obscure, ne manquaient jamais une occasion pour rappeler leur parenté avec les nobles maisons d'Illiers et de Verrières, dont ils descendaient en ligne directe; ils voulaient même, par le troisième quartier de leur écartelé, se rattacher à la puissante famille de Maillé, prétention qu'une connaissance plus approfondie des généalogies permettrait peut-être de justifier.

L'écusson de Saint-Cosme présente d'ailleurs une légère différence, destinée aussi à flatter l'orgueil des arrière-neveux de Pierre de Ronsard. A la Possonnière et à Bessé, le deuxième quartier porte les armoiries des d'*Illiers*, seigneurs des *Radrets* (branche cadette de la famille d'Illiers). A Saint-Cosme, le sculpteur et le peintre n'ont pas représenté l'étoile à six rais d'azur mise en abîme, par laquelle les seigneurs des Radrets avaient brisé l'écu patrimonial; le deuxième quartier porte les armes des d'*Illiers*, seigneurs d'*Illiers* (branche aînée) : *d'or à six Annelets de gueules posés trois, deux et un.*

L.-A. HALLOPEAU,

Docteur ès-sciences.

A PROPOS DE QUELQUES ARMOIRIES SCULPTÉES SUR LA VOUTE DE L'ESCALIER

AU CHATEAU DE PONCÉ (SARTHE)

Dans un petit volume de publication récente (1), nous avons décrit plusieurs écussons armoriés, qui ornent les magnifiques voûtes d'escalier du château de *Poncé* (Sarthe). On remarque notamment un écu *d...... à la Bande d...... chargée de trois Fusées d......*, et un *Escartelé, au premier et quatriesme d'Hermines à trois Tourteaux de gueules* (qui est de *Chambray), au deux et trois d...... à la Bande d...... chargée de trois Fusées d......*

Nous avions admis que les armoiries aux trois Fusées (ou Losanges) étaient celles de Nicolas de Thiville, devenu seigneur de Poncé par suite de son alliance avec Jeanne de Chambray, qui hérita de cette baronnie en 1662. Nous pensons maintenant que le sculpteur a voulu plutôt représenter les armes de *Tillay*, qui étaient *de gueules à la Bande d'or chargée de cinq Losanges de gueules.* L'écartelé se rapporterait à l'alliance de Jean de Chambray et de Françoise de Tillay, dont le quatrième fils, nommé également Jean, devint seigneur de Poncé vers 1528 et fit construire le château vers 1542.

Ces deux écussons seraient donc bien du XVI[e] siècle, comme le montre d'ailleurs leur forme. Quant

(1) *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, p. 238, 1906.

aux armes de *Thiville*, elles étaient *de gueules à trois Fusées d'argent posées en fasce* (1).

Nous adressons nos plus vifs remercîments à M. le comte d'Armancourt, qui nous a permis de faire cette rectification, grâce aux très précieux renseignements communiqués par M. le marquis de Chambray.

L.-A. HALLOPEAU.

(1) D'Hozier, *Armorial général de la France*, Registre premier, édition Firmin Didot, 3e livraison, pp. 551 et 552.



MESSIRE HENRY ARNAULD

ÉVÊQUE D'ANGERS

LES ACTES DE SON ÉPISCOPAT

Les deux archiprêtrés de La Flèche et du Lude firent partie du diocèse d'Angers jusqu'au 25 mai 1802, jour de la prise de possession de Mgr de Pidoll, premier évêque concordataire du Mans. A ce titre, les lecteurs des *Annales Fléchoises* trouveront peut-être quelqu'intérêt à parcourir le catalogue des *Actes* du plus énigmatique des évêques d'Angers, du célèbre Henry Arnauld, le frère du grand Arnauld (1). Je les ai empruntés aux Recueils imprimés par les soins du prélat lui-même en 1680 et en 1682. Pour les dix dernières années de son épiscopat, j'ai rencontré par hasard la collection des Mandements aux archives anciennes du ministère des Affaires étrangères, à Paris.

1650. — *20 novembre* : Lettre pastorale à l'occasion de son entrée dans le diocèse.

1651. — *4 mai* : Ordonnance portant règlement pour la réception des Ordres. — *8 mai* : Ordonnance pour la Confirmation et instruction familière pour ceux qui doivent recevoir ce sacrement. — *1er juin* : Ordonnance touchant la résidence des curés. — *17 novembre* : Mandement pour faire des prières publiques pour la conservation de la personne du Roi et la pacification du royaume.

1652. — *7 février* : Mandement touchant l'obéis-

(1) Le grand Arnaud et Nicole furent un mois à Angers en 1671. L'évêque alla au-devant d'eux jusqu'au château du Verger. Les deux voyageurs et leur suite avaient passé par La Flèche.

sance qui est dûe au roi par ses sujets. — *20 février* : Mandement sur le même sujet. — *23 mars* : Lettre pastorale sur le même sujet et sur l'union qui doit être entre les fidèles. — *3 mai* : Mandement pour faire des prières publiques pour la paix du royaume. — *20 mai* : Ordonnance portant défense d'entrer dans les tavernes et les jeux publics aux jours des dimanches et des fêtes durant le service divin, pour y boire ou jouer.

1653. — *1er mai* : Mandement pour la publication de la Bulle du grand Jubilé accordé par Innocent X. — *1er juillet* : Monitions faites à Me Jean Martineau, chanoine de l'église d'Angers, archidiacre d'Outre-Maine et curé de Villevêque. — *11 juillet* : Mandement pour chanter le *Te Deum* en reconnaissance de la grâce du Jubilé. — *14 août* : Mandement pour la publication et l'observance de la Constitution d'Innocent X par laquelle sont déclarées et définies cinq propositions en matière de foi.

1654. — *1er janvier* : La manière de publier, fulminer et exécuter toutes sortes de monitoires et excommunications — *10 avril* : Mandement pour faire des prières publiques pour la disposition du temps. — *12 juin* : Mandement contre les duels.

1655. — *8 février* : Lettre pastorale touchant l'obligation qu'ont les chrétiens de passer saintement le sacré temps de carême. — *10 mai* : Lettre pastorale aux curés touchant ce qu'ils doivent faire pour se bien acquitter de la résidence à laquelle ils sont obligés. — *25 juin* : Ordonnance contre les abus qui se commettent dans la réception des compagnons de quelques métiers. — *6 août* : Ordonnance contre les blasphémateurs.

1656. — *17 mars* : Mandement sur la Bulle du Jubilé accordé par Alexandre VII pour demander à Dieu l'union entre les princes chrétiens et son secours contre les Turcs. — *31 mars* : Mandement pour or-

donner des prières pour la paix pendant le Jubilé. — *14 mai* : Mandement pour la publication et l'observance de la Bulle d'Alexandre VII, confirmative de la Constitution d'Innocent X touchant les cinq propositions. — *23 juin* : Lettre aux curés pour la publication des Lettres des Prélats de l'Assemblée générale du clergé de France, et de la censure de certains libelles écrits par quelques religieux Mendiants contre les ordonnances synodales de l'évêque d'Angers.

1657. — *5 février* : Mandement pour la publication de la Bulle du Jubilé accordé par Alexandre VII pour demander à Dieu la paix entre les princes chrétiens. — *26 mai* : Lettre aux curés pour la publication de la Lettre de l'Assemblée générale du clergé de France tenue en 1656. — *23 novembre* : Mandement pour faire des quêtes pour les pauvres de l'hôpital général, avec défense de donner l'aumône dans les églises.

1658. — *11 novembre* : Ordonnance contenant la condamnation d'un livre intitulé : *Apologie pour les casuistes.*

1660. — *26 février* : Mandement pour rendre grâce à Dieu pour la paix. — *14 juillet* : Mandement pour rendre grâce à Dieu pour le mariage du Roi.

1661. — *8 avril* : Ordonnance pour le règlement des titres de ceux qui aspirent aux ordres sacrés, et du temps qu'ils doivent passer dans le séminaire. — *8 avril* : Ordonnance portant défense aux médecins de visiter les malades de maladies où il y a péril de mort, si dans le troisième jour de la maladie ils n'appellent leurs curés et ne donnent ordre à leur conscience. — *27 mai* : Mandement pour la publication de la Bulle du Jubilé accordé par Alexandre VII pour implorer l'assistance de Dieu contre les Turcs. — *2 novembre* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de l'heureux accouchement de la reine. — *16 décembre* : Mandement pour faire des prières publiques pour demander à Dieu une favorable disposition du temps.

1662. — *27 avril* : Mandement pour la solennité de la béatification du bienheureux François de Sales. — *5 mai* : Mandement pour faire des prières publiques pour demander à Dieu une favorable disposition du temps.

1663. — *23 août* : Mandement pour la translation du corps de saint Pompeian. — *7 décembre* : Mandement contre l'irrévérence qui se commet dans les églises.

1664. — *24 janvier* : Avis aux fidèles touchant la révérence qu'ils doivent aux églises, ensuite de notre Ordonnance sur le même sujet. — *1er août* : Mandement pour faire des prières pour la disposition du temps.

1665. — *8 juillet* : Mandement sur la signature du Formulaire.

1666. — *6 mars* : Mandement pour faire des prières pour le repos de l'âme de la reine-mère. — *29 mai* : Mandement pour faire des prières pour la disposition du temps.

1667. — *30 avril* : Mandement pour la solennité de la canonisation de saint François de Sales. — *2 juin* : Ordonnances publiées au synode.

1668. — *6 juin* : Mandement pour la préséance entre les chanoines des églises collégiales. — *22 juillet* : Ordonnance prescrivant des prières pour demander à Dieu l'heureux accouchement de la reine.

1669. — *27 mars* : Mandement pour la publication de la Bulle du Jubilé accordé par Clément IX pour implorer l'assistance de Dieu contre les Turcs. — *28 mai* : Mandement pour la publication de la Bulle de la béatification de la bienheureuse Rose de Sainte-Marie. — *8 juin* : Ordonnance pour la publication de l'arrêt du Conseil d'Etat du roi touchant la subordination des réguliers aux évêques dans les fonctions hiérarchiques. — *10 septembre* : Ordonnance relative à la fête de saint Rémy, archevêque de Reims.

1670. — *27 février* : Mandement portant permission de manger des œufs durant le carême. — *11 avril* : Mandement sur la Bulle de la canonisation de sainte Marie-Madeleine de Pazzi. — *27 mai* : Ordonnance relative aux inhumations. — *18 juin* : Mandement sur la Bulle de la canonisation de saint Pierre d'Alcantara.

1672. — *29 janvier* : Révocation des approbations et permissions accordées aux Cordeliers de la province de Touraine Pictavienne. — *4 mai* : Mandement pour faire des prières pour la prospérité des armes du Roi.

1673. — *16 mai* : Mandement pour la publication de la Bulle du Jubilé accordé par Clément X pour implorer l'assistance divine contre les Turcs. — *5 juin* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi.

1674. — *1er février* : Sentence portant suspense à perpétuité contre Me Bertrand Breslay pour avoir pris les ordres d'un autre évêque sur le refus du sien et sans son dimissoire. — *4 mai* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi.

1675. — *23 janvier* : Mandement touchant la suspension des Indulgences ordonnées par le Pape durant l'année du Jubilé. — *28 mai* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi. — *11 juillet* : Mandement pour la disposition du temps.

1676. — *7 mai* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi. — *23 mai* : Mandement pour la disposition du temps. — *4 septembre* : Mandement pour servir d'éclaircissement à l'ordonnance du 4 mai dernier.

1677. — *12 mars* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi. — *1er avril* : Mandement pour la publication du Jubilé d'Innocent XI pour implorer l'assistance divine au commencement de son pontificat.

1678. — *16 mars* : Mandement pour faire des prières publiques pour la prospérité des armes du roi. — *22 mars* : Mandement pour la réparation de l'irrévérence commise dans l'église des Minimes. — *22 mars* : Mandement pour la continuation des Quarante Heures, avec défense d'exposer le Saint Sacrement ailleurs que dans les églises des stations. — *1er avril* : Ordonnance touchant la révérence que les fidèles doivent aux églises. — *2 juin* : Ordonnance publiée en synode. — *11 juillet* : Mandement portant défense d'exposer le Saint Sacrement sans permission.

1679. — *10 février* : Mandement pour faire des quêtes pour les pauvres. — *17 février* : Mandement portant permission de manger des œufs durant le Carême.

1680. — *28 mars* : Mandement pour demander à Dieu la conservation des fruits et des plantes de la terre. — *15 juillet* : Mandement pour la disposition du temps.

1681. — *18 janvier* : Mandement pour faire des quêtes pour les pauvres. — *20 février* : Mandement portant permission de manger des œufs durant le Carême. — *9 juin* : Mandement pour demander à Dieu une favorable disposition du temps.

1682. — *14 mars* : Mandement pour la publication du Jubilé d'Innocent XI pour implorer l'assistance divine dans les présentes nécessités de l'Eglise. — *4 juillet* : Mandement pour demander à Dieu une favorable disposition du temps. — *18 août* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne.

1683. — *6 juin* : Discours prononcé à la cathédrale aux nouveaux convertis. — *1er septembre* : Mandement pour faire faire des prières pour le repos de l'âme de la Reine.

1684. — *3 janvier* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Mgr le duc d'Anjou. —

22 avril : Mandement pour l'ouverture de la mission d'Angers. — *8 mai* : Avis très importants pour les confesseurs dans l'administration du sacrement de Pénitence. — *17 juin* : Fondation d'un Mont de Piété à Angers avec l'établissement d'un fonds pour être employé à l'accommodement des contestations des pauvres. — *20 juin* : Lettre annonçant une retraite ecclésiastique. — *26 juin* : Mandement pour la clôture de la mission d'Angers. — *29 juillet* : Mandement au sujet de la victoire remportée sur la flotte des ennemis par l'armée navale de Sa Majesté.

1685. — *11 mai* : Ordonnance pour demander à Dieu de la pluie pour la conservation des fruits de la terre. — *18 octobre* : Mandement (daté de Saumur) pour demander à Dieu la conversion des habitants de la ville de Saumur, qui sont encore dans la religion prétendue réformée. — *9 novembre* : Mandement contre des ecclésiastiques qui s'arrêtent à voir les farces des opérateurs ou charlatans.

1686. — *4 janvier* : Ordonnance au sujet des nouveaux convertis. — *18 mai* : Mgr approuve et ordonne d'imprimer la *lettre aux nouveaux convertis pour servir de réponse aux lettres-circulaires des ministres de la religion prétendue reformée*. — *13 juin* : Règlement pour une société de pauvres écoliers, établie à Angers, afin de les former à l'esprit ecclésiastique, suivant l'intention du Concile de Trente et le dessein du grand saint Charles. — *29 juin* : Ordonnance à l'occasion de l'érection d'un buste de Sa Majesté. — *18 septembre* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la naissance de Mgr le duc de Berry. — *26 octobre* : Ordonnance et instruction pour la Tonsure. — *27 novembre* : Lettre pour demander des prières pour la santé du Roi.

1687. — *8 janvier* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la parfaite guérison du Roi. — *22 mai* : Ordonnance publiée en synode.

1689. — *26 février* : Mandement portant permission

de manger des œufs durant ce Carême. — *23 mai* : Mandement portant révocation des permissions et approbations ci-devant données aux religieux Carmes du couvent d'Angers de confesser et de prêcher dans le diocèse.

1690. — *18 mai* : Ordonnance publiée en synode. — *1er juin* : Mandement pour le Jubilé accordé par Alexandre VIII. — *19 juillet* : Mandement au sujet de la victoire remportée en Flandre par l'armée de Sa Majesté. — *11 septembre* : Mandement au sujet de la victoire remportée en Piémont.

1691. — *1er mars* : Mandement portant défense de manger des moutons les jours que l'usage de la chair est défendu. — *6 avril* : Mandement pour faire des prières pour le repos des âmes de ceux qui sont morts au service du roi pendant la guerre. — *12 avril* : Mandement pour faire les prières des Quarante Heures pour la conservation de la personne sacrée du roi et pour la prospérité de ses armes. — *30 avril* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la prise de Nice et de plusieurs autres places de Piémont. — *9 mai* : Mandement pour rendre grâce à Dieu de la prise de Mons par Sa Majesté. — *7 juin* : Ordonnance publiée au synode. — *9 septembre* : Lettre pastorale pour exhorter les curés et les autres prêtres à la retraite qui commencera au séminaire le 1er octobre 1691.

1692. — *10 janvier* : Mandement au sujet de la prise de Montmeillan. — *13 février* : Mandement portant permission de manger des œufs durant ce Carême. — *18 mars* : Mandement pour le Jubilé accordé par Innocent XII. — *22 mai* : Mandement pour faire les prières des Quarante Heures pour la conservation de la personne sacrée du roi et pour la prospérité de ses armes.

Henry Arnauld naquit à Paris, en octobre 1597. Abbé commendataire de Saint-Nicolas-lès-Angers depuis 1624, il fut nommé vingt-six ans après évêque d'Angers. Le 16 novembre

1650, il prenait possession de son siège. Pendant quarante-deux ans, il gouverna le diocèse avec une activité devenue légendaire, et mourut en fonctions, le 8 juin 1692. *L'Anjou Historique* a publié récemment (janvier 1902-janvier 1906) un important mémoire inédit de Guy Arthaud, archidiacre d'outre-Loire, sur l'épiscopat de messire Henry Arnauld. D'autre part, M. Claude Cochin, archiviste-paléographe, prépare en ce moment une thèse de doctorat sur le célèbre évêque d'Angers.

F. UZUREAU.

Directeur de l'*Anjou Historique*.





NOS COLLABORATEURS

Le Dimanche 29 Septembre, M. Louis Arnould, le distingué professeur de Littérature Française à l'Université de Poitiers, a fait, à Aubigné, une très intéressante conférence sur son second voyage en Amérique et principalement sur *Les Colons Français en Amérique*. L'histoire de la Colonisation française au Nouveau-Monde est encore à faire pour ainsi-dire et tout ce que l'on peut nous en découvrir est de l'inédit. Que M. Arnould soit donc remercié et félicité pour avoir soulevé, avec sa science bien connue et son éloquence habituelle, un coin du voile qui couvre des pages glorieuses de notre histoire.

Nos lecteurs se rappelleront que le pays fléchois a contribué tout particulièrement à la colonisation Canadienne. Des centaines de nos compatriotes sont allés, jadis, outre-mer, sous la conduite de M. Le Royer de la Dauversière, le saint fondateur des Sœurs Hospitalières de Saint-Joseph. C'est leur histoire que nous présentera bientôt l'un des bons amis des *Annales Fléchoises*.

***

Nous lisons dans le *Mémorial de la Loire* du 14 octobre cet entrefilet :

« *A l'Université Catholique*. — M. le chanoine James Condamin, docteur ès-lettres et en théologie, professeur à la Faculté des Lettres, vient d'être nommé doyen de la même Faculté, en remplacement de M. le chanoine Devaux, recteur de l'Université, ancien doyen des Lettres.

« Nous soulignons avec le plus vif plaisir cette nomination dont les nombreux amis et anciens élèves du distingué professeur seront heureux de le féliciter ».

Les *Annales Fléchoises* veulent aussi présenter leurs sincères félicitations à leur collaborateur et ami. Nulle distinction n'était plus méritée, et tout désignait M. le chanoine Condamin pour cette haute fonction. Avec son nouveau doyen, la Faculté des Lettres de Lyon peut encore envisager l'avenir sans crainte : de nombreux succès lui sont assurés.

EXCURSIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE

Pour fêter le 25e anniversaire de leur Société, nos confrères de l'Orne avaient organisé, sous l'habile direction de leur Président, M. Tournouër, toute une succession d'excursions et de séances qui furent, les unes et les autres, des plus intéressantes et des plus réussies.

Les excursions commencèrent, au Mans, le 27 août. Guidés par M. Robert Triger, on visita, le matin, l'abbaye de l'Epau, et l'après-midi, la ville du Mans. Le soir, à 8 h. 1/2, il y eut réception à la maison de la Reine Bérengère, en ce magnifique musée dont on ne se lasse jamais d'admirer les riches et artistiques collections. Le Président de la Société historique et archéologique du Maine souhaita la bienvenue à ses confrères de l'Orne, sans oublier ceux de La Flèche qu'il avait eu la gracieuseté d'inviter à cette réunion.

Le deuxième jour, les excursionnistes Ornais, Manceaux et Fléchois s'en allèrent vers les alpes mancelles, après une courte halte à Fresnay : le temps de visiter sa jolie église, les ruines de sa vieille citadelle si haut perchée et de déjeûner. Toute l'après-midi se passa à visiter ce que l'on appelle

« notre petite Suisse » Saint-Léonard-des-Bois et Saint-Cénéry, et enfin la soirée se termina au château de Saint-Denis-sur-Sarthon : une réception aussi gracieuse et cordiale que féérique, fit vite oublier aux excursionnistes les fatigues de ces deux chaudes journées.

La troisième journée devait être tout entière consacrée à Alençon. Le matin, visite de la ville et de ses monuments : Hôtel-Dieu, Eglise Saint-Léonard, Château, Hôtel de Ville, Bibliothèque, Préfecture, Notre-Dame. A midi, réunion de tous les excursionnistes au Logis de Boisbulant, où le souvenir si pieusement conservé de M. de La Sicottière fait toujours revenir, avec un égal plaisir, tous ceux, historiens et archéologues, qui tiennent au passé et à ses glorieuses traditions.

Enfin, à 3 heures, de retour à Alençon, et réunis à la Maison d'Ozé, les excursionnistes assistèrent à la séance solennelle de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*. Le Président, M. Tournouër qui, trois jours durant, fut à la peine si vaillamment et avec tant de succès, ouvrit la séance par un merveilleux discours sur les *Origines de la Société*. Ce fut ensuite M. l'abbé Desvaux qui nous lut un fort spirituel *Compte rendu des Travaux de l'année*, et M. le Baron des Rotours qui nous parla de *La Magdelaine, premier Préfet de l'Orne* (1800-1815). La poésie aussi fut de la fête avec M. Wilfrid Challemel et M. Paul Harel. M. Adigard, député, nous lut enfin une étude de M. Louis Duval sur Samuel de Frotté, et cette dernière lecture termina la séance et ce congrès de trois jours.

Au Président, M. Tournouër, doivent aller tous nos remerciements et toutes nos félicitations pour la parfaite organisation de ces trois journées : grâce à lui, personne ne les a vues s'achever sans regret, et tous, se sont séparés en disant bien sincèrement : à l'année prochaine !

M. Paul Harel nous ayant fort aimablement communiqué ses poésies lues à la séance, nous sommes heureux de les mettre sous les yeux de nos lecteurs.

LA MORT DU CERF

Pour Edouard Lecoq.

Sous la lande, où se fait l'attaque matinale,
Lancé d'un grand dix cors. On sonne la Royale.
Bientôt, confusément, valets, chiens, cavaliers
Se mêlent à travers la brande et les halliers,
Se dispersent un peu, se rejoignent, se suivent.
L'animal est au fond d'un ravin. Tous arrivent
Sur son derrière, il fuit, s'en va ruser plus haut :
Et c'est là qu'il échappe à la meute en défaut.
Une chienne est collée à la voie encor chaude,
Mais tout le gros des chiens s'éparpille et clabaude.
Au fumet d'une biche on les voit s'entêter.
Il se nuisent entre eux. Il faut les rameuter.
Là-bas, le cerf qui souffle est remis dans la harde.
Au fourré ténébreux il écoute, il regarde;
Il s'écarte et revient, le col haut, l'œil au guet.
Soudain, plantant sa corne au ventre d'un daguet,
Il le force à courir devant lui : ruse étrange
Et sentiment nouveau. Les chiens prennent le change.
Le daguet, jeune, frais, léger, file tout droit.
Nous le suivons, la trompe aux dents, jusqu'à l'endroit
Où le piqueur, des chiens découvrant la folie,
Les devance au galop, les rompt et les rallie.
Et l'animal de chasse est enfin relancé.
Il s'éloigne en bordure, il refuse un fossé,
Rentre à fond de forêts, puis, flairant quelque embûche,
Il prend un grand parti, se forlonge et débuche.
Nous le chassons à vue au milieu des vallons.
Les chiens à travers champs lui mordent les talons.
Il reprend les devants, gagne le haut des routes
Et là, plein d'épouvante, il se met aux écoutes.
Enfin, rentré sous bois, il fait tête un moment.
Tout à coup, l'hallali. C'est un long hurlement.
Galopant aux lueurs d'un rouge crépuscule,
Nous arrivons. L'étang est là. Le cerf recule.
Il entre dans la vase. Un chien qui l'a mordu,

Revient, s'acharne au col, y reste suspendu.
Le fauve fait un bond, sa langue pend, l'écume
Argente son poil noir qui se hérisse et fume.
Lâchant prise, le chien laisse une plaie au cou.
Il tombe alors au pied du cerf, qui le découd.
Dans la bourbe, à deux pas, la meute en cercle aboie.
Tout l'étang réfléchit tout le ciel qui flamboie
Et le frisson du soir agite les coteaux.
Les chasseurs descendus ont tiré leurs couteaux.
L'animal songe à fuir, mais, avant qu'il se sauve,
L'un de nous a planté sa lame au cœur du fauve.
Et bientôt, effrayant la terre de son bruit,
La fanfare de mort s'élève dans la nuit.

LE BUSTE

Pour Mme E. de Gibert.

En des bras arrondis, affectueux et beaux,
Vers le socle de pierre où luisent des flambeaux,
Parmi le jeu des ors, des bronzes et des cuivres,
Dans le hall neuf et blanc où dorment les vieux livres,
Le buste de l'Aïeul fut porté doucement.

Voici qu'il apparaît, vénérable et charmant.
Sur la cravate énorme un petit nœud se joue.
Les pointes du haut col, effleurant chaque joue,
Unissent à l'orgueil de leurs sommets roidis
Le menton volontaire et les cheveux hardis;
En un retrait profond les deux lèvres s'éploient,
Le nez semble frémir, le front fuit, les yeux voient.

L'Aïeul découvre ici les témoins du passé :
L'abbé, sous la perruque en un cadre effacé,
Montre d'un doigt menu sa plume de Tolède
A la dame au manchon, qui cache une main laide.
Fière de son bonnet, droite, les yeux ardents,
La gorge nue, avec du rire entre les dents,
Quelle est, songe l'Aïeul, cette folle cousine
Qui se fit peindre ainsi, debout dans la cuisine?
Passons. Le fleuve est là. Des barques, des roseaux,
Une arche. La tenture isole des oiseaux
Qui, gobant le poisson nécessaire aux voyages,
Cherchent déjà le ciel à travers les feuillages.

Cà et là, des châteaux; en arrière, des bois.
On imagine loin quelque cerf aux abois,
On entend retentir quelque galop sonore....

Dans le buste on dirait que l'homme écoute encore
Et qu'il a, tout ému, retrouvé chez les siens
En des fastes nouveaux l'âme des temps anciens.

Paul HAREL.

SOCIÉTÉ TRADITIONALISTE D'ÉTUDES HISTORIQUES LOCALES

Cette nouvelle Société vient de se fonder à Paris sous la présidence de M. G. Fagniez, de l'Institut. Elle a pour but d'encourager les études historiques locales, d'aider les travailleurs de province à faire connaître la « petite patrie », à en faire aimer les légendes comme l'histoire, les traditions, les coutumes et les mœurs.

C'est précisément l'œuvre entreprise depuis cinq ans par les *Annales Fléchoises* et nous nous réjouissons du puissant appui qui nous arrive. Il est temps, en effet, que les traditionalistes unissent leurs efforts pour maintenir, rétablir au besoin, par les documents et les sources authentiques, l'histoire que l'on s'acharne de plus en plus à déformer et à dénaturer. Que la *Société Traditionaliste d'Etudes historiques locales* soit donc la bienvenue ! Notre concours lui est entièrement acquis.

P. CALENDINI.

Prière d'adresser toutes les adhésions, tous les renseignements et communications à M. Jean de Ricault d'Héricault, sécretaire général de la Société, 48, rue d'Assas, Paris, VIe.

L'ORAISON FUNÈBRE D'HENRY VIII

PAR PELETIER

Nous recevons la lettre suivante que nous nous faisons un devoir de reproduire. Elle n'enlève pas

sa valeur à la publication que nous avons faite de l'*Oraison funèbre,* et par ailleurs elle apporte de précieuses rectifications à une lecture difficile quand elle n'est pas impossible.

Monsieur le Directeur,

M. l'abbé Jugé, dont les deux thèses récentes ont été justement appréciées, a publié dans les *Annales Fléchoises* (t. VIII, p. 145) l'*Oraison funèbre* du roi Henri VIII que prononça à Notre-Dame de Paris, Jacques Peletier. Ce morceau est peu connu, affirme M. l'abbé Jugé dans la courte note explicative qu'il a mise en tête de sa publication. Je le crois sans peine. Mais qu'il soit inédit, comme on en voit l'assurance dans l'ouvrage consacré à l'auteur de l'*Ortografe* (p. 44), voilà qui n'est plus aussi vrai. Une petite revue lavalloise, défunte aujourd'hui, le *Bibliophile du Maine* édité par la maison Goupil, l'avait déjà donné sous ma signature, au mois de mars 1899 (nº 36). La nouvelle, qui était de mince importance, n'en parvint pas jusqu'au Mans : Peletier seul aurait pu s'en plaindre et je n'en parlerais pas si la publication de M. l'abbé Jugé n'appelait quelques remarques.

La harangue du manceau fit du bruit à l'époque. Le texte original en est conservé dans le manuscrit 4813 du fonds latin de la Bibliothèque nationale : c'est là que sur l'indication d'Hauréau, je suis allé le copier un jour, entre deux trains. Comme l'écriture en est assez peu soignée, que le texte est chargé de ratures, de corrections et de mots en interligne, la lecture en est parfois hésitante et j'avoue pour ma part avoir commis une grosse inadvertance en imprimant *présence* au lieu de *puissance* (p. 146, lig. 13), alors que M. Peletier nous avertit lui-même de la maladie de François Iᵉʳ, et nous indique par là que le roi n'était pas à Notre-Dame (1).

Mais M. l'abbé Jugé ne me semble pas exempt de tout reproche non plus, Ainsi (p. 145, lig. 4), *profitable ou détestable* est un non sens, puisque « l'entreprise » dont il s'agit doit être « conjointe avecques l'honneur » : c'est *délectable* qu'il faut lire. Plus loin (p. 146, lig. 1) *qui à peine en la voix* doit se lire : *qui à peine ay la voix*. Même page (lig. 3), la phrase de M. l'abbé Jugé : *tant plus sera la vie louable et ver-*

(1) Le texte cependant que j'ai pris soin de faire rectifier porte bien *p̄sence,* abrégé psence.

PEINTURES MURALES DE SAINT-JACQUES-DES-GUERETS

(Loir-et-Cher)



XII siècle





XIII siècle

tueuse, plus sera la mort regrettable, et par ce moyen ne puis... doit être rétablie, il me semble de cette façon : *tant plus feray la vie louable, plus* FERAY *la mort regrettable.*

Lig. 27 : au lieu de *n'eussent peu y mettre*, lire *n'eussent peu permettre.*

Page 147, lig. 6 : au lieu de *mouvoir et faire valoir*, lire NOURRIR *et faire valoir.*

Lig. 9 : au lieu de : *alliance aux lettres,* lire *addresse.*

Lig. 12 : au lieu de : *très suffisant soit le témoignage d'avoir voulu,* qui ne satisfait pas M. l'abbé Jugé, lire : *très suffisant témoignage de magnamité d'avoir voulu...* Tout le passage suivant est d'ailleurs d'une lecture très difficile : voici comme je propose de l'établir :

« Et encores avec ceste grand splendeur de doctrine, au « moyen de laquelle il se fust passé des biens de fortune, si « est-ce que pour entier accomplissement, il a eu si ample « et excellente (?) affluence de prosperites exterieures, que « nous luy pouvons raisonnablement complaire après sa « mort.....

Pag. 148, lig. 13 : au lieu de le *corps se consume et soye toujours en décadence,* lire : le *corps se consume et voy se tous jours en décadence.*

Lign. 20, au lieu de : *qui ne recevoit quelque bienfait de lui se pouvoit bien estimer indigne d'être grand homme,* lire : *qui ne recepvoit quelque bienfaict de luy, se pouvoit bien estimer indigne d'estre guerdonné.*

Pag. 149, lig. 31 : au lieu de *magnifique ambition*, lire *manifeste ambition.*

Ce sont là les principales corrections qui doivent être faites à la lecture de M. l'abbé Jugé. Il y en a d'autres encore, mais portant sur des points de détail qu'il serait trop long de relever ici, trop long et inutile car ces dernières corrections ne modifient pas le sens des phrases où elles seraient introduites, tout en apportant plus de vigueur ou d'élégance à la parole de Peletier.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

E. LAURAIN,

Archiviste de la Mayenne.



BIBLIOGRAPHIE

A TRAVERS LES LIVRES

ARCHIVES DE LA FRANCE MONASTIQUE. — Volume III : *Les Dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, par **D. Auger**. — T. I : *Seine et Seine-et-Marne*. — Paris, veuve Ch. Poussielgue, 1906. — In-8 de VIII-362 p.

— Volume IV : *Recueil historique des Archevêchés, Evêchés, Abbayes et Prieurés de France*, par **Dom Beaunier**. — Nouvelle édition, revue et complétée par les bénédictins de Ligugé. — T. I : *Introduction*.

Ligugé, abbaye de Saint-Martin. — Paris, veuve Ch. Poussielgue, 1906. — In-8 de XXXII-351.

Ces deux volumes, présentés par les *Archives de la France monastique*, apportent aux chercheurs une abondance de documents que seuls peuvent recueillir des moines. Dans le second, nous pouvons glaner pour notre contrée quelques notes intéressant Saint-Martin-d'Ainay, Chemillé, Vendôme, Charroux, Bernay-en-Champagne, Château-du-Loir, Château-l'Hermitage, Etival-en-Charnie, l'Epau, etc... Du reste, une table alphabétique facilite les recherches et termine heureusement ce volume. L. C.

Lucien Bezard. — *Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers*. — In-8, 91 p., Strasbourg, Heitz et Mundel, 1905.

Bien que ce travail n'intéresse pas immédiatement notre région, il touche cependant à notre programme et ceux de nos lecteurs qui ont lu avec intérêt les remarquables articles de nos collaborateurs sur la toponymie des *Actus* ou sur l'étymologie de *La Flèche*, devront compléter leur documentation en lisant M. L. Bezard.

L'auteur cite, avec de nombreuses références, beaucoup d'ouvrages qui, déjà, ont traité la question avant lui, mais nul ne l'a encore exposée avec autant de précision et de net-

tété. Nous attendons impatiemment la *Toponymie* des autres régions sarthoises. P. C.

G. Busson et A. Ledru. — *Nécrologe obituaire de la cathédrale du Mans.* — In-8, XVI-399 p. — Le Mans, 15, rue de Tascher.

La Société des archives historiques du Maine, sous l'habile direction de MM. de Broussillon et Ledru, continue ses importantes publications de documents. « Le *Nécrologe obituaire de la cathédrale du Mans* ne constitue pas un recueil spécialement réservé aux obits et anniversaires des bienfaiteurs de notre Eglise. Des obits et anniversaires sont intercalés dans un martyrologe d'Usuard, à la suite des saints de chaque jour. Ils font, pour ainsi dire, partie intégrante de ce martyrologe, car ils devaient être lus en chapitre immédiatement après la mention des saints... Le martyrologe de l'église du Mans se trouve en tête d'un volume en parchemin, écrit sur deux colonnes, muni de sa vieille reliure en veau, du XVII[e] siècle. Depuis la Révolution il est conservé à la Bibliothèque municipale du Mans, sous le n° 244 des manuscrits. On y lit, sur le premier feuillet de garde, au milieu de plusieurs inscriptions du même genre : « Je suis à messieurs les vénérables doyen, chanoine, et chappitres de l'église cathédrale du Mans, si quelqu'un me prend ou trouve, rendez-moi, s'il vous plaist, à mes maistres, car ils ont journellement affaire de moy... 1659 ».

A la première page de ce volume on dit que le corps du martyrologe-obituaire avait été établi entre les années 1283 et 1287... » Son véritable établissement doit être placé, vers 1284, sous l'épiscopat de Jean de Chanlay.

On devra consulter cet *Obituaire* pour l'histoire du Maine, car on y voit cités de nombreux personnages ecclésiastiques ou laïcs, évêques du Mans ou d'ailleurs, chanoines et seigneurs bienfaiteurs de l'église du Mans; Hélie de La Flèche, comte du Maine, y est nommé au 11 juillet.

P. C.

J. Condamin. — *La Renaissance méridionale au XIX[e] siècle* (d'après un ouvrage récent). — Broch., in-8, 20 p. — Lyon, Em. Vitte, 1907.

« Un jeune prêtre du diocèse d'Avignon, M. l'abbé J. Aurouze, a publié, il y aura bientôt quatre mois, un ouvrage qui, après avoir fait sensation dans la *petite patrie provençale*, a eu déjà, en France et à l'étranger, le juste retentissement

qu'il mérite. C'est une *Histoire critique de la Renaissance méridionale au XIXe siècle,* étudiée au double point de vue des *Idées directrices* et de la *Pédagogie régionaliste* avec, pour compléter l'enquête, un *Exposé historique,* que l'auteur annonçait en même temps et qui ne tardera point à paraître. »

Notre éminent collaborateur lyonnais nous redit, en de délicieuses pages, avec son talent habituel et son humour toujours vif et spirituel, « tout ce que la généreuse entreprise de M. Aurouze contient d'original et de fécond », son livre, *Histoire complète du Félibrige*, est un monument qui restera.

La deuxième partie de sa thèse, ou mieux sa deuxième thèse, *Lou Prouvençau à l'Escolo* est la première thèse provençale admise par l'Université pour le doctorat ès-lettres.

P. C.

L.-Denis. — *Archives du Cogner. (J. Chappée, Le Mans). Série E, art. 145-262.* — In-8°, 328 p., Paris, Champion. — Le Mans, de Saint-Denis, 1907.

Dans ce second volume de la série E, des Archives du Cogner, l'auteur dépouille les chartriers de Marcé, de Malicorne et des Chesnais. Pour en dire l'intérêt, il nous faudrait citer tous les noms. De nombreuses familles nous y sont présentées avec leurs différents fiefs, telles les familles de Remilly, d'Andigné, d'Assé, de Maridor, Le Vayer, du Mesnil, de Thieslin, Le Barbier de Longueil, etc. Sur les de Longueil nous lisons même de très curieuses pièces. Guy de Longueil, seigneur des Chesnais (à Bouessay), de Chevillé et de Biar, de Courcelles et de Nerville (à Avessé), a une fille, Anne-Marie, enlevée par Louis du Hardas. Il veut empêcher le mariage et fait signifier « qu'il est opposant à tout mariage volontaire ou couvert du visage et masque d'enlèvement » : il fait défense à lad. delle « de passer audict mariage à painne de sa malédiction.. à tous notaires de passer aucun contrat... à tous prestres de publier aucun ban... ».

Le mariage se fit cependant malgré toutes les défenses paternelles, mais Guy de Longueil n'en continua pas moins de réclamer sa fille à tous les échos, tant et si bien qu'un jour il fut assassiné par ordre du sieur de Charnacé, je crois même que le prévost de Ste Suzanne favorisa le meurtre.

De nombreux fiefs sont également cités, et en particulier ceux d'Auvour, des Chesnais, de Chevillé, du Grez, de Vaugeois, de Chantepie, de Champ'huon, Linières, Ballée, etc.

Les historiens du pays fléchois devront avoir recours à

ce volume où figurent maintes communes et familles de notre région. P. C.

L.-A. Hallopeau. — *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir.* — In-8°, 312 p., La Chartre-sur-le-Loir, Moire, 1907.

M. Hallopeau nous a demandé de ne pas donner une analyse détaillée de son ouvrage, dont plusieurs chapitres résument des articles parus dans les *Annales Fléchoises*. En nous conformant à son désir, nous tenons néanmoins à recommander la lecture de ce petit volume, que la *Revue de l'Anjou*, apprécie de la façon suivante (t. LIV, p. 526) :

« Voici un livre qui sera bien accueilli des archéologues, des littérateurs et des artistes. Il a pour titre : *Le Bas-Vendômois, de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir;* excursions sur les rives du Loir et de la Braye, au pays du poète Ronsard. L'auteur, M. L.-A. Hallopeau, docteur ès-sciences, habite le pays qu'il décrit, et l'on voit, à l'accent avec lequel il en parle, qu'il l'aime de cœur.

« Au moment où, de tous côtés, s'établissent des Syndicats d'initiative, qui se proposent d'attirer les visiteurs dans nos provinces et de faire connaître les sites et les curiosités qui ne figurent pas jusqu'ici sur les « billets d'excursions », il importe de doter nos régions de l'Ouest de guides précis, clairs, soigneusement illustrés, où l'histoire vraie de nos monuments ne soit pas sacrifiée à une phraséologie creuse et banale, où nos légendes et nos plus chères traditions trouvent leur place à côté des renseignements pratiques, où le désir d'instruire et d'intéresser le visiteur ne soit pas dominé par le besoin de l'exploiter.

« Je signale avec plaisir le travail de M. Hallopeau à ceux qui désireraient savoir comment doit être compris et comment doit être fait un « guide du touriste et de l'archéologue ». Son joli volume peut être considéré à tous égards comme un modèle du genre. »

Comme spécimen des figures accompagnant le texte, nous intercalons dans ce numéro la planche en chromophotogravure des peintures murales de Saint-Jacques-des-Guérets.

Robert Latouche. — *Essai de critique sur la continuation des Actus Pontificum Cenomannis in urbe degentium, d'Aldric à Arnaud.* — Extrait de la *Province du Maine.*

— *Etudes sur le Comté du Maine, 820-1110.*

La première de ces études, déjà parue dans la *Province du*

Maine, intéressera vivement ceux de nos lecteurs qui suivent les joûtes historiques engagées depuis longtemps à propos des *Actus*. L'auteur démontre, avec preuves à l'appui, que dans la seconde partie des *Actus*, il y a une période de deux siècles (857-1055) qui a eu un rédacteur unique, différent de ceux qui ont écrit les périodes précédentes, et M. Latouche dit même que ce rédacteur fut un chanoine de la cathédrale du Mans.

La deuxième étude n'est qu'une position de thèse et nous attendons impatiemment la thèse elle-même, qui ne pourra manquer d'intérêt et d'importance : les *Annales Fléchoises* y trouveront une ample moisson de documents.

Jean Martellière. — *La Bonne Aventure du Gué-du-Loir*, ses propriétaires, ses hôtes. — In-8°, 41 p., Vendôme, Vilette, 1907. – *Généalogie de la Famille du Bienheureux Agathange de Vendôme.* — In-8, 51 p. — *Cassandre Salviati et la Cassandre de Ronsart*, in-8°, 20 p., Vendôme, Vilette, 1906. — *Extraits du Bulletin de la Société Archéologique du Vendômois.*

Nous avons déjà signalé les deux premiers articles lors de leur apparition dans le Bulletin Vendômois, (*Annales Fléchoises*, VII-78). Dans le premier, M. Martellière remet au point l'histoire du fameux manoir de *La Bonne Aventure*, en la dégageant de toutes les légendes, voire même les chansons qui en constituaient le principal fond. Il en profite pour rectifier les dires plus ou moins fantaisistes de M. Léon Séché dans *Les Origines d'Alfred de Musset*. La famille de Musset posséda, en effet, *La Bonne Aventure*, et le poète lui-même y séjourna, le dessin reproduit dans notre dernier numéro en est la preuve la plus convaincante.

M. Martellière est le plus chercheur et surtout le plus aimable des ronsardisants. Aussi ne sommes nous point étonné de voir si abondantes ses notes sur le poète et tout ce qui lui touche. Qu'était en realité la Cassandre de Ronsart? Après avoir fouillé, compulsé, dépouillé, M. Martellière trouva jadis la date de son contrat de mariage, 23 novembre 1546, et la date de son décès, vers 1605. Toujours infatigable et heureux dans ses recherches, il nous en découvre encore les nouveaux effets, dans deux actes de baptême de 1551 où Cassandre Salviati, « femme de Monsieur de Pré », est dite marraine.

Si Cassandre Salviati, femme de Jehan de Peigné, seigneur de Pray, est la Cassandre de Ronsart, peut-on croire cependant « toutes les imaginations et inventions du poète sur la nature et l'étendue des relations qui se seraient établies entre Elle et Lui? Ne va-t-il pas de soi que tout cela n'est que poésie? A lire d'ailleurs attentivement ces prétendus chants d'amour, on s'aperçoit bien vite que le poète se préoccupait bien plus de son chant que de son amour ». M. Martellière apporte de fortes preuves à l'appui de son opinion, qu'aucun de nos ronsardisants que je sache, n'a encore relevée et combattue. Nous attendons. P. C.

Abbé J.-F. Martin. — *Monographie de Malval ou Bonnevau (L.-et-C.) au Vendômois*, Saint-Calais, E. Renard, 1905. — In-8°, 105 p.

Bonnevau confine trop notre vallée pour ne pas nous intéresser. Au reste, son histoire fort curieuse est mêlée à notre histoire générale aussi bien sous les Mérovingiens que sous les Carolingiens. A l'époque féodale, si les récits sont moins brillants, la vie privée, religieuse et civile ne s'écoule pas moins monotone, mais intéressante. Les évènements paroissiaux sont scupuleusement relatés par l'auteur qui a voulu ne rien oublier. Des notes sur le fief de la Godelinière (où habite notre éminent collaborateur, M. Marquet), sur Courtanvau, de Bessé, sur Cellé et d'autres fiefs donnent à cette monographie une excellente précision historique. Oserai-je ajouter cependant que l'auteur n'a pas assez trituré et contrôlé ses sources? C'est un détail qui apporte du poids à un travail et qui, joint à une table alphabétique, permettrait d'en dire encore plus de bien.

L. C.

Robert Triger. — *Sainte-Suzanne* (Mayenne), *son histoire et ses fortifications.* — Etude accompagnée de 18 plans ou gravures et publiée, pour l'histoire féodale avec la collaboration du marquis de Beauchesne. — Mamers, G. Fleury, 1907, in-8° de 272 pages.

Cette étude, parue dans la *Revue du Maine,* est un souvenir de l'excursion archéologique de la Société du Maine, du 5 juillet 1906. C'est vraiment là une excellente idée de résumer, pour les voyageurs de demain, les travaux antérieurs et de fixer définitivement l'histoire des lieux visités. Pour nous, Sainte-Suzanne, bien qu'éloignée, n'est point une inconnue. Elle était en effet, avant la Révolution, dans la maison de Choiseul.

Henri IV, on le sait, avait cédé à Guillaume Fouquet son droit de rachat de la baronnie, en 1604. Ce dernier laissa le domaine agrandi par lui, à René, son fils. En 1771, Sainte-Suzanne rentrait à la couronne, mais le duc de Choiseul se porta de nouveau acquéreur en 1789.

Récemment, dans nos *Annales*, nous redisions les relations qui unissaient Sainte-Suzanne à La Flèche. Aussi nos lecteurs aimeront à relire ces pages nouvelles que M. Triger consacre à la citadelle mayennaise, à son histoire civile, militaire et religieuse (1).

L. C.

(1) Nous avons déjà donné, dans les *Annales Fléchoises,* un important compte rendu de la partie traitée ici par M. le marquis de Beauchesne (*Annales Fléchoises*, VIII-58.)

Robert Triger. — *Les grandes transformations anciennes et modernes de la ville du Mans. Conférence faite le 23 mars 1907 à l'Association républicaine de la Sarthe.* — Le Mans, Monnoyer et A. de Saint-Denis, 1907, in-8°, 1.071 pages avec plans et gravures.

Complétant et résumant ce qu'il avait précédemment écrit, sur M. Bruyère et ses travaux au Mans, M. Triger nous présente une vue d'ensemble vraiment curieuse. C'est une revue à travers les siècles écoulés où l'antique *Suindunum* devenue notre ville moderne aux mille artères, déroule son histoire. Car, il faut bien le dire, ces transformations successives n'ont lieu qu'après des périodes historiques qui les nécessitent, que ce soit après la venue des Romains, aux époques féodales ou au lendemain de la Révolution. Nous qui, récemment, avons, guidé par l'auteur de cette brochure, parcouru cette ville du Mans, ancienne et moderne, nous avons relu avec plaisir ces pages si pleines d'érudition.

L. C.

Jacques Rougé. — *Le mortier de Prélong, préhistorique des rives de Claise et de Creuse.* — In-8° de 4 pages (extrait du *Bulletin de la Société Préhistorique de France),* Le Mans, Monnoyer, 1906.

— *Traditions populaires. — Région de Loches (Indre-et-Loire).* In-12, 75 p., Paris, Lechevalier, 1907.

Après avoir rappelé les divers travaux composés depuis 1860, époques des premières découvertes des silex, sur les ateliers du grand Pressigny (Indre-et-Loire), M. Rougé étudie un mortier qui en provient et qui fut découvert en 1904, au lieu-dit de Prélong, dans la Vienne. Cet instrument préhistorique, destiné à broyer des matières de toute sorte, est minutieusement décrit. C'est avec de semblables travaux, arides parfois, que se pourra faire l'histoire d'une époque qui n'en possède point encore.

Monsieur Jacques Rougé, folkloriste distingué, est en même temps un travailleur infatigable. Il aime à rechercher « les croyances, les coutumes, les dires... ce qui nous reste des mœurs d'autrefois ». Avec ce volume il nous présente ce que lui ont appris les gens du Bas-Terroir tourangeau, et nous avouons avoir passé de délicieux instants à lire ces vieilles légendes, ces contes campagnards, ces tours de paysans, et leurs vieilles chansons. Beaucoup des dictons cités, des epressions signalées se retrouvent dans le parler manceau, et nous souhaitons que l'heureux exemple de M. Rougé ait des imitateurs en notre région. Il n'y a jamais trop de Traditionnistes. L. C.

P. Ubald d'Alençon. — *Mémoires et lettres du P. Timothée de La Flèche, évêque de Béryte, sur les affaires ecclésiastiques de son temps, 1703-1730.* — In-8°, 210 p., Paris, Picard, 1907. En souscription à 5 francs.

Nos lecteurs ont eu déjà sous les yeux une courte biographie

du Père Timothée de La Flèche, donnée par notre éminent collaborateur et ami le P. Ubald d'Alençon. Nous sommes heureux de leur annoncer aujourd'hui l'apparition d'une nouvelle édition des *Mémoires et lettres* du fameux capucin, notre compatriote fléchois. On voit dans ces *Mémoires* comment Jacques Pescherard, fils d'un apothicaire de La Flèche, fut le principal agent de la condamnation du Jansénisme. Sous la bure du capucin, et le nom de P. Timothée de La Flèche, il eut la pleine confiance du pape Clément XI et de Louis XIV. Pendant son séjour en France il écrivit directement au pape, le tenant au courant des affaires politiques et religieuses de France. et parmi ces lettres il en est une vraiment remarquable, celle où il raconte les derniers instants, la mort de Louis XIV et la conduite du cardinal de Noailles, janséniste endurci.

Dans les *Mémoires* du bon Père capucin, devenu évêque de Béryte, perce bien un peu de vanité, — qui aurait pu en être exempt après une si rapide et si surprenante élévation ? — mais il la découvre surtout lors de ses voyages au pays natal. Il cite deux de ses retours à La Flèche (*Mémoires*, p. 78) : « ... Je repris mon voyage de La Fléche que j'avais interrompu. On s'attend bien qu'un définiteur général, qui avait joué à Rome un rôle brillant pour un capucin, sera reçu avec distinction dans sa province, que les dédicaces des thèses, les compliments, les poèmes, en un mot tous les honneurs monastiques lui seront prodigués partout; et qu'à son tour il n'épargnera ni les médailles ni les indulgences et autres présents de dévotion qu'il a portés en abondance de Rome ». C'est à La Flèche que le P. Timothée apprit l'arrivée à Paris de la fameuse constitution *Unigenitus*.

Il revint en notre ville après la mort du roi (*Mémoires*, p. 138) « ... Elle (la reine de Pologne) me donna un de ses carosses jusqu'à Tours. Je trouvai à Saumur plusieurs de mes parents qui étaient venus au-devant de moi, et à Baugé, Mme de Contades, supérieure de l'Hôtel-Dieu, m'engagea à faire un service pour le feu roi, en reconnaissance des bienfaits dont il avait comblé le marquis de Contades, son frère. Le P. Gautier, jésuite, habile prédicateur, fit l'oraison funèbre. On peut penser quelle sensation fit dans La Flèche l'arrivée d'un homme qui avait fait tant de bruit dans le monde et qui, le premier de sa ville, avait su gagner la confiance du pape et du roi et s'élever à l'épiscopat. Les rues à mon passage étaient pleines de monde, ma maison ne se désemplissait pas. J'y donnai la confirmation à plus de cinq mille personnes... »

L'évêque capucin, dont la mort de Louis XIV commença les disgrâces, fut un observateur très fin de la Cour ; il ne « se fie point à l'eau bénite de la Cour », et bien lui en prend, car ses désillusions en seraient plus grandes.

Si le régent et la Cour de Louis XV oublièrent les services du Père Timothée de La Flèche, évêque de Béryte, le pape, du moins, lui conserva sa protection, prouvant ainsi quels grands services avait rendu à l'Eglise celui qui, le premier, avait osé attaquer en face le Jansénisme et ses puissants partisans.

P. C.

Ch. Urseau. — *La Chapelle du Château de la Sorinière en Saint-Pierre de Chemillé.* — Broch., in-8°, 15 p., Paris, Plon-Nourrit, 1906.

Notre distingué confrère angevin a découvert dans cette chapelle des peintures murales qu'il nous dit être vraiment artistiques. On l'en croit facilement en regardant les superbes reproductions photographiques qu'il nous en donne.

Ces peintures « forment trois grands panneaux répresentant la Nativité de N. S., l'adoration des Mages et saint Christophe ». D'après M. le chanoine Urseau, ces peintures ont dû être exécutées entre 1517 et 1540 sous les seigneurs de la Sorinière, Jean de Brie et sa femme Françoise de Mathefelon. Quel en fut l'auteur? M. Urseau pense que ce peintre « n'a pas été formé à l'école des bords de la Loire » mais serait plutôt « de l'école du Nord » peut être même était-il un de ces flamands que le roi René avait attachés à sa personne et fixés en Anjou.

Outre ces peintures, la chapelle de la Sorinière contient une N. D. de Pitié (en pierre) qui offre cette particularité iconographique assez remarquable : Marie n'est accompagnée que de saint Jean. Ce groupe doit être quelque peu antérieur aux peintures murales. P. C.



L'Administrateur-Gérant, Eug. Besnier

QUELQUES ACTES

DE LA CHANCELLERIE DE JEAN-SANS-TERRE

RELATIFS A LA VALLÉE DU LOIR

Les documents que l'on trouvera ci-dessous appartiennent aux derniers temps de la domination des Plantagenets sur notre province. Ils ont été expédiés entre les années 1200 et 1207. Chercher à établir entre eux une relation quelconque serait peine inutile : ils conservent le même décousu que l'on constate dans les Recueils de la Chancellerie d'Angleterre, d'où ils ont été extraits. Les clercs royaux transcrivaient en effet à la file, sans ordre, sur leurs interminables rouleaux *(membrane)*, leurs expéditions journalières, qu'il s'agit de lettres patentes, de lettres closes ou de tout autre genre d'écritures. Et ce n'était pas là une mince besogne, si l'on songe à la multiplicité et à la variété des détails dans lesquels entrait l'administration suprême.

Le lecteur ne devra donc pas s'étonner de rencontrer traitées dans cette correspondance les matières les plus disparates : donation de la terre de Châteauneuf-sur-Sarthe à Etienne du Perche; confirmation de la Sénéchaussée d'Anjou à Guillaume des Roches; constitution du douaire de la reine Isabelle; nomination de commandants aux châteaux de Trôo et de La Chartre. Un autre acte nous relate la méchante aventure survenue aux Bons-Hommes du prieuré de Bersay, qui avaient été assaillis et pillés par une troupe de gens de guerre. Je ne parle que pour

mémoire du certificat d'honorabilité octroyé à un pauvre homme, Robert Le Mercier, lequel avait perdu une oreille au service du roi ; de même que du sauf-conduit, grâce auquel un sieur Samson put se rendre à Nantes quérir des lamproies pour la comtesse de Blois. Les dernières pièces de notre minuscule collection concernent un clerc fléchois attaché à la personne de Jean Sans-Terre en qualité de chapelain. Ce bon ecclésiastique dût sans doute à sa fonction et à ce voisinage de se voir nanti d'une prébende dans la collégiale de Saint-Martin d'Angers, préférablement à un autre concurrent moins solidement appuyé. Toutefois il est probable que le nouveau chanoine jouit plus longtemps des revenus de sa cure de Winterbourne, de l'aure côté du détroit, que de ceux de son bénéfice angevin.

Il me reste à ajouter en terminant qu'aucune des pièces imprimées plus bas n'est inédite. Toutes, elles m'ont été fournies par les volumineux recueils (1) de sir Thomas Duffus Hardy, l'un des savants modernes auxquels l'histoire d'Angleterre est le plus redevable. L'on m'a fait remarquer que, réunis et groupés, ces documents — malgré leur petit nombre — pourraient offrir quelque intérêt, en raison surtout de la rareté, par delà, des exemplaires de la collection des « Rotuli ». Je me suis laissé convaincre, sans toutefois m'exagérer autrement l'importance de cette briève communication (2).

Dom Léon GUILLOREAU.

(1) *Rotuli litterarum patentium in turri Londinensi asservati.. Vol. I. Pars I ab anno MCCI ad annum MCCXVI.* London, 1835, in-f° de XLVIII, 200 p. — *Rotuli Normanniæ..* Vol. I. London, 1835, in-8° de L-484 p. — *Rotuli Chartarum.. Vol. I. Pars I. ab anno MCXCIX ad annum MCCXVI.* [London] 1837, in-f°.

(2) M. G. Dubois a signalé ou analysé plusieurs de ces documents dans ses *Recherches sur la vie de Guillaume des Roches, Sénéchal d'Anjou, du Maine et de Touraine.*

I. — Jean Sans-Terre donne à Etienne du Perche (1) la terre et domaine de Châteauneuf-sur-Sarthe. — Angers, 21 janvier 1200.

Rex... Omnibus militibus et Burgensibus et hominibus de Castello Novo super Sartam, salutem. Sciatis quod dedimus dilecto et fideli nostro Stephano de Pertico Castellum Novum super Sartam cum omnibus pertinentiis sicut nos eam (sic) melius habuimus. Et ideo vobis mandamus quod ei de cetero sitis intendentes sicut domino vestro et ei faciatis homagium et fidelitates et id quod ei facere debetis sicut domino vestro. Teste me ipso apud Andegavum XXj[a] die Julii [anno 2°].

Membr. 5.

Duffus Hardy, *Rotuli Normanniæ*, *p. 28* (2).

II. — Jean-Sans-Terre confirme à Guillaume des Roches la sénéchaussée d'Anjou, du Maine et de Touraine. — Chinon, 24 juin 1200 (3).

Johannes Dei gratia... Sciatis nos dedisse et concessisse et presenti carta confirmasse Willelmo de Rupibus et heredibus suis, pro homagio et servicio suo, senescalciam Andegavie, Cenomanie et Turonie cum omnibus ad eandem senescalciam pertinentibus, et forestam de Bruceyo cum pertinentiis, et Maecum cum toto honore. Ipse vero Willelmus fecit nobis ligium homagium, contra omnes homines qui vivere possunt et mori de omnibus supradictis et de baronia sua de Sablolio et de omnibus rectis ad baroniam pertinentibus. Quare volumus et firmiter precipimus quod predictus Willelmus et heredes sui habeant et teneant de nobis et heredibus nostris prefatam senescalciam et forestam de Bruceyo et Maecum et honorem Macci, sicut supra dictum est, libere et quiete, plenarie et honorifice sicut aliquis antecessorum nostrorum melius et liberius ea tenuit

(1) Etienne, fils de Rotrou III, comte du Perche et de Mahaut de Champagne. Il prit part à la Croisade de 1283 contre Constantinople et fut créé duc de Philadelphie par l'empereur Baudouin. Il périt le 14 avril 1285 à la journée d'Andrinople.

(2) Ménage a eu connaissance de cette pièce. Il y fait allusion dans son *Histoire de Sablé*. Preuves, p. 352.

(3) *Hist. de Sablé*. Preuves, p. 357. (Mention). Je ferai remarquer ici que Ménage comme quelques autres s'est mépris sur la chronologie du règne de Jean Sans-Terre. Ce prince fut couronné le 27 mai 1199, jour de l'Ascension. C'est de ce terme que partent les années de son règne, qui, par la suite, se comptent régulièrement de l'Ascension à l'Ascension.

et habuit. Hiis testibus : Willelmo Marescallo, comite de Penbrocia (1); Roberto filio Walteri; Willelmo de Humez, constabulario, Normannie; Guarino de Glapione, senescallo de Normannia. Datum per manus S. Wellensis archidiaconi et J. de Gray, archidiaconi Glocestrie apud Chinonem XXiiij[a] die junii, anno regni nostri secundo.

Membr. 28.

Roturi chart., *I. I. p.* 72. Carta Willelmi de Rupibus.
Cartulaire de Château-du-Loir, par Eugène Vallée, p. 77.

III. — Constitution du douaire d'Isabelle d'Angoulême (2) par le roi d'Angleterre, son mari. — Chinon, 30 août 1200

Johannes Dei gratia.... Sciatis nos dedisse et concessisse Ysabelle, uxori nostre, in dotem civitatem Xanctonensem, Niortium, Salmurium, Fissam, Beaufort, Baugy, Castrum Ligeridi et Trov cum omnibus pertinentiis et libertatibus suis; et, ut hoc stabile sit et firmum presenti carta et sigilli nostri testimonio id confirmavimus. Testibus, E., Burdegalensi archiepiscopo (3); H., Xanctonensi (4); J., Engolismensi (5); R., Petragoricensi episcopis... (6) Datum per manum J. de Brancestr, archidiaconi Wigornie et H. de Wellis apud Chinonem XXX[a] die Augusii, anno regni nostri secundo.

Membr. 25.

Rotuli chartarum, *I. I, p.* 74-75 : Carta juvenis Regeine de dote. — Mabille, *Catal. anal. des Diplômes.. relatifs à l'hist. de Touraine.. dans la Collect. de Dom Housseau, p.* 229, *n°* 2132, (analyse). — *Cartulaire de Château-du-Loir*, p. 77-78.

IV. — Lettre de Jean Sans-Terre à ses trésoriers au sujet d'un emprunt contracté par Etienne du Perche. — La Flèche, 10 janvier 1202.

J. Dei gratia.. etc.. omnibus.. etc... Sciatis quod si Stepha-

(1) Guillaume Marshall, premier comte de Pembroke, l'un des plus puissants barons d'Outre-Manche. Il demeura constamment fidèle à Jean Sans Terre et à son fils. Il mourut en 1219, à Caversham, sous l'habit de Templier.

(2) Isabelle, fille d'Aymar, comte d'Angoulême, fiancée d'abord à Hugues de Lusignan, puis épousée par Jean Sans-Terre au mois d'août 1200.

(3) Hélie de Malmort, archevêque de Bordeaux, 1182-1206.

(4) Henri, évêque de Saintes, 1189-?

(5) Jean de Saint-Val, évêque d'Angoulême, 1181-1203.

(6) Raimond de Châteauneuf, évêque de Périgueux, 1197-1203.

nus de Pertico vobis non reddiderit pecuniam statutis terminis, quam mutuo de vobis recipiet, vobis liberabimus feodum suum quod de nobis tenet apud Castellum Novum, et preterea liberabimus vobis quadraginta libras Andegavenses, quas habet de feodo ad scaccarium nostrum et preterea villam de Langeis : completo tamen termino invadacionis quo ipse predictas quadraginta libras Andegavenses et villam de Langeis nobis invadiavit, scilicet a Pascha proximo venturo, regni nostri annno tertio, in unum annum. Teste me ipso apud Fissam, X[a] die Januarii [anno 3°].

Membr. 6.

» » Roturi litt. pat., I. I, p. 4[B]

V. — Sauf-conduit par Samson, serviteur de la comtesse de Blois — Baugé, 12 janvier 1202.

J. Dei gratia... Sciatis quod nos dedimus licentiam Samsoni latori presentium eundi apud Nauntes et emendi ibidem lampridas ad opus Comitisse Blesensis. Et valeant littere iste una vice et non amplius... Apud Baugy, XII[a] die Januarii [anno 3°].

Membr. 6.

» » Rotuli litt. pat., I. I, p. 5

VI. — Ordre à Guillaume de Souday de mettre Baudoin des Roches en possession du château de Trôo. — Bonport, 24 juillet 1202.

Rex... etc... Willelmo de Souday... Mandamus vobis quod non omittatis quin statim visis litteris istis liberetis Baldewino de Rupibus castrum de Tro, et in hujus rei... etc... Teste me ipso apud Bonum Portum, XXiiij[a] die Julii [anno 4°].

Membr. 11.

Duffus Hardy, *Rotuli litt. pat., I. I, p. 15.*

VII. — Ordre du prévôt de La Flèche de remettre à Pierre Faispoe la fille de Guérin Giler et son héritage. — Tours, 31 août 1202.

Mandatum [est] preposito de Fissa quod faciat habere Petro Faispoe filiam Guarini Giler, quam Radulfus Matin debuit habere et totam terram ipsius Guarini, quam idem G. habuit in ballivia vestra (sic). Apud Turones XXX[a] die Augusti [anno 4°]. Per J. de Stok.

Membr. 7

Duffus Hardy, *Rotuli Normanniæ*, p. 62.

VIII. — Injonction à Geoffroi de Leiry de remettre à Raoul du Tilleul le château de la Chartre. — Chinon, 20 novembre 1202.

Rex... Gaufrido de Leiry.. etc.. Sciatis quod nos commisi-

mus dilecto nostro Radulfo de Tilliol castrum de la Chartre cum pertinentiis custodiendum. Et ideo vobis mandamus quod illud ei sine dilatione liberetis. Et in hujus... Teste R., seneschallo Pictavie apud Chinun, XXª die Novembris [anno 4°].

Membr. 7.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 20*B.

IX. — Avis aux intéressés de la nomination de Raoul du Tilleul comme capitaine du château de la Chartre. — Chinon, 20 novembre 1202.

Rex... militibus et omnibus tenentibus de castellaria de la Chartre... Sciatis quod nos commisimus dilecto nostro Radulfo de Tilliol castrum de la Chartre cum pertinentiis custodiendum. Et ideo vobis mandamus quatinus ei tanquam constituto nostro sitis intendentes. Teste R., Senescallo Pictavie apud Chinun, XXª die Novembris [anno 4°].

Membr. 7.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 20*B.

X. — 1202.

Monachi de Oratorio habent litteras domini Regis patentes de simplici protectione.

Membr. 8.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 20.*

XI. — Ordre au Sénéchal d'Anjou de délivrer à Jean de la Bruyère le château de la Chartre. — Breteuil, 8 janvier 1203.

Rex... B., (1) senescallo Andegavie salutem. Sciatis quod nos dedimus Johanni de la Brueria castrum de la Chartre. Et ideo vobis mandamus quod illud ei habere faciatis. Teste me ipso apud Bretolium, Viij° die Januarii [anno 4°].

Membr. 6.

» » *Rotuli Normanniæ, p. 68. Histoire de La Chartre sur Le Loir*, par l'abbé Denis, p. 26.

XII. — Jean Sans-Terre ratifie la transaction conclue entre Lucie, vicomtesse de Beaumont, et le Sénéchal d'Anjou au sujet des hommes du Lude. — Le Mans, 23 janvier 1203.

Rex... omnibus... Sciatis quod nos gratum et ratum habemus finem quam Lucia, Vicecomitissa Belli Montis, fecit cum fideli nostro B., senescallo nostro Andegavie pro homi-

(1) Brice le Camérier nommé sénéchal d'Anjou à la fin du mois d'août 1202, après la sécession de Guillaume des Roches.

nibus de Luda, et volumus quod denarii de fine illo eidem senescallo nostro reddantur. Et bene placet nobis quod Muserey in fine illo contineatur, nisi valeat plus quam decem libras cenomanenses. Et ideo volumus et firmiter precipimus quod, juxta finem illum, manuteneantur et defendantur et quod redditus predicte Vicecomitisse ei reddantur, salvo fine predicto. Teste me ipso apud Cenomanum, XXiij[a] die Januarii [anno 4°].

Membr. 5.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 124.*

XVIII. — Quittance délivrée à Raoul de Levegod pour deux paiements versés à des officiers royaux. — Rouen, 3 mars 1203.

Rex... R. Senescallo Normannie et Baronibus... Sciatis quod Radulfus de Levegod, pacavit per preceptum nostrum Hugoni de Hersi, Constabulario de Trou, C. marcas argenti et C. libras Andegavenses Johanni de Brueria, de fine quam idem Radulfus nobiscum fecit. Et hoc vobis mandamus, ut de tanto sit quietum. Teste me ipso apud Rothomagum, iij[a] die Marcii [anno 4°].

Membr. 4.

» » *Rotuli Normanniæ, p. 80.*

XIV. — Lettre de Jean Sans-Terre aux habitants du Mans au sujet du pillage du prieuré de Bersay et pour les mettre en garde contre les entreprises du roi de France. — Le Bec, 19 avril 1203.

Rex... civibus Cenomani... Sciatis quod mandamus constabulario et servientibus nostris de Susa, quod injuriam et dampna que fecerunt dilecte nobis domui Grandimontis de Burceio ei plene emendent, et quicquid inde abstulerunt in nummis, equitaturis, pecudibus et armentis et omnibus aliis ei integre et sine dilacione reddant, et, nisi fecerint, nos de liberacionibus ipsorum predicte domui satisfieri faciemus. Volumus enim domus hujus ordinis manuteneri et defendi pre ceteris domibus religiosorum in terra nostra. Preterea mandamus vobis quod, sicut nos diligitis et sicut unquam ad dominicum nostrum redire volueritis, nullo modo expectetis potenciam Regis Francie. Sed si prope vos venerit, vos et vestra que poteritis in castrum nostrum transferatis, nec aliquis extra munimentum inimicis nostris ad commodum et vobis ad dispendium relinquatis, et vos ipsi cum omnibus rebus vestris preter ea que in castro nostro reliqueritis ad locum securum in terra nostra vos transferatis. Et inde vobis litteras nostras patentes transmittimus. Teste me ipso apud Beccum, XIX[a] die Aprilis [anno 4°].

Membr. 1.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 28.*

XV. — Notification aux gens de la localité, que le roi d'Angleterre a confié à Jean de la Bruyère la garde du château de Trôo. — Pont-de l'Arche, 10 juin 1203.

Rex... probis hominibus de Trou... Sciatis quod reddidimus Johanni de Brueria jus suum et commisimus ei castrum nostrum de Trou custodiendum. Ita quod illud custodiet bene et salvo ad opus nostrum contra omnes homines et illud nobis reddet ad voluntatem nostram. Teste me ipso apud Pontem Arche, IX^a^ die Junii [anno 5°].

Membr. 9.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 30*^B^.

XVI. — Attestation que Robert Le Mercier a perdu une oreille au service du roi. — Montfort, 23 juillet 1203.

Rex... omnibus... Sciatis quod Robertus, filius Roberti Le Mercier, non propter aliquam feloniam, sed pro servicio nostro apud Novum Castrum super Sartam auriculam suam amisit. Et hoc vobis mandamus ut hoc sciatis. Teste me ipso apud Montem fortem, XXiij^a^ die Julii [anno 5°].

Membr. 8.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 32*^B^.

XVII. — 1202.

Mandatum est Johanni de Brueria quod credat abbatem de Turpenay (1) de hiis que ei dicet de negociis domini Regis et maxime de castro de Trou custodiendo.

Membr. 10.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 30.*

XVIII. — Jean, chapelain du roi, est pourvu d'une prébende en la Collégiale de Saint-Martin d'Angers. — Angers, 20 septembre 1206.

Johannes Capellanus de Fissa habet prebendam in ecclesia Sancti Martini Andegavensis, quam Gaufridus de Boloyre tenuit, que vacat eo quod Philippus, decanus ejusdem ecclesie, illam ei dedit contra dignitatem domini Regis. Teste domino Wintoniensi episcopo apud Andegavum, XX^a^ die Septembris [anno 8°].

Membr. 3.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 67.*

(1) Turpenay, Indre-et-Loire, C^e^ de Saint-Benoît, abbaye bénédictine. L'abbé en question s'appelait Luc et était un partisan dévoué des Plantagenets. Ce fut lui qui assista Richard Cœur-de-Lion à ses derniers moments.

XIX. — Le roi d'Angleterre donne à Jean de La Flèche, son chapelain, la jouissance de l'église de Winterbourn et de ses revenus. — Winchester, 2 juillet 1207.

J. Dei gratia... Sciatis nos intuitu Dei concessisse et quantum ad patronatum pertinet, dedisse et hac carta nostra confirmasse Johanni de Fissa, capellano nostro, ecclesiam de Winburna cum omnibus pertinentiis et libertatibus suis, que ad nostram spectat donationem ratione honoris de Gloucestria in manu nostra existentis, habendam et tenendam toto tempore vite sue in liberam et puram elemosinam adeo bene quiete et integre sicut aliquis predecessorum suorum illam unquam melius, quietius et integrius tenuit. Testibus : domino P., Wintoniensi episcopo : Willelmo, comite Sarresberie ; Rogero de Toeny; Willelmo Briwerre; Gaufrido de Nevilla ; Silvestro et Johanne capellanis nostris; Gilleberto de Lascy. Datum per manum H. de Wellis archidiaconi Wellensis apud Wintoniam II[a] die Julii, anno regni nostri IX[o].

Membr. 8.

Rotuli Chartarum, I. I, p. 167.

XX. — 1207.

Johannes de Fissa, capellanus, habet litteras patentes de presentatione directas H. Sarresberie (1) Episcopo ad ecclesiam de Upwinburna, que est de donatione domini Regis.

Membr. 6.

» » *Rotuli litt. pat., I. I, p. 73.*

XXI. — 1207.

Johannes capellanus de Fissa habet litteras domini Regis directas Episcopo Wintoniensi (2) de presentatione ad ecclesiam, que est de donacione domini Regis, ratione abbatie de Certeseia vacantis.

Membr. 3.

Rotuli litt. pat., I. I, p. 68.

(1) Herbert le Poore, consacré évêque de Salisbury en 1194; mort en 1217.

(2) Pierre des Roches, originaire du Poitou; consacré évêque de Winchester en 1205; mort à Farnham en 1238.



A PROPOS DES ARMOIRIES SCULPTÉES DANS LA CHAPELLE SEIGNEURIALE

DE

L'ÉGLISE DES HAYES-EN-VENDOMOIS

M. Clément a signalé les deux beaux écussons qui ornent les clefs de voûte dans la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale des Hayes-en-Vendômois (1) :

D'or au Lion de gueules.

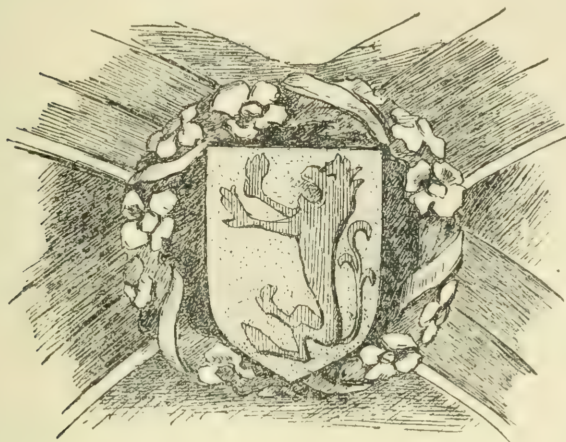
D'or au Massacre de Cerf de gueules surmonté d'une Aigle de sinople.

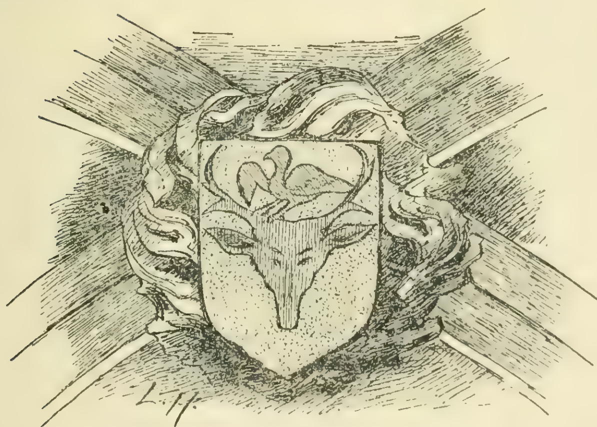
Dans une publication récente (2), nous supposions que ces dernières armoiries étaient peut-être les armes primitives des Conigham, qui, par les premières, auraient voulu rappeler les plus anciens rois de l'Écosse, patrie de leurs ancêtres. Cette hypothèse semblait justifiée par l'analogie qui existe entre les voûtes de la chapelle seigneuriale des Hayes et celles de l'église paroissiale de Saint-Avertin, construite

(1) P. Clément, « Monographie de la paroisse des Hayes-en-Vendômois », *Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois*, 1905, pp. 143 à 186. — Les Hayes, commune du canton de Montoire (Loir-et-Cher).

(2) L.-A. Hallopeau, *Le Bas-Vendômois de Montoire à La Chartre-sur-le-Loir*, pp. 38 à 43, 1906.

près de Tours par les Conigham, seigneurs de Cangé (1).





Une connaissance plus approfondie de l'histoire des Hayes-en-Vendômois nous permet aujourd'hui

(1) Les Conigham (*alias* Conygham, Coningham, Conighan, Conigan), venus en France vers 1450 et seigneurs de Cangé par acquest du 4 juin 1489, portaient *d'argent au Pairle de sable, Escartelé d'azur a trois Fermeaux d'or.* — Les Conigham d'Écosse portent *d'argent au Pairle de sable.* (Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine.*)

de rectifier cette erreur. La chapelle seigneuriale des Hayes remonte au commencement du XVIe siècle, ou même aux dernières années du XVe. Or Pierre de Conigham, baron de Rys, seigneur de Cangé, capitaine-gouverneur de Tours vers 1570, ne devint seigneur des Hayes que vers 1550, par suite de son second mariage avec Renée de Bueil, dame des Hayes, veuve elle-même de François de la Chastaigneraye. Il faut chercher l'interprétation des deux écus armoriés parmi les ancêtres de Renée de Bueil.

Renée de Bueil, fille de Georges de Bueil, seigneur de Fontaines, et de Françoise de Touches, était la petite-fille de Charles de Touches, seigneur des Hayes, et de Perine le Cornu *(alias* Cornu). Charles de Touches vivait en 1497; mais, en 1501, la seigneurie des Hayes appartenait à Perine le Cornu, veuve du seigneur de Touches, dame des Hayes, à laquelle Jeanne de la Flotte rendait aveu le 22 août pour le fief de Fains.

Les *Cornu*, originaires de l'Anjou, étaient aux XVe et XVIe siècles, seigneurs de Sourches, de la Barbotière et de la Courbe; ils portaient *d'argent au Massacre de gueules surmonté d'une Aigle de sable* (1).

Ces armoiries de Cornu, indiquées par Carré de Busserolle, diffèrent de celles du deuxième écusson des Hayes par les couleurs du champ et de l'Aigle. Les badigeons à la chaux (2), qui détruisirent les fresques des murailles, n'ont pas épargné les clefs de voûte dans la vieille chapelle seigneuriale des Hayes; et les couleurs criardes, dont les écussons et le retable sont aujourd'hui barbouillés, furent appliquées récem-

(1) Carré de Busserolle, *Armorial général de la Touraine.*

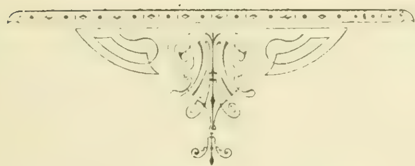
(2) On lit dans les notes de François Haubois, qui fut prieur curé des Hayes du 12 mai 1708 au 24 (?) mars 1744 : « En 1710,.... je fis blanchir toute l'église pour la première fois...... En 1724,..... je fis blanchir l'église pour la deuxième fois. » (*Registres paroissiaux des Hayes*, notes publiées par M. Clément.)

ment avec un goût détestable et d'une façon fantaisiste.

Nous pensons donc que le deuxième écu est bien aux armes de Cornu. Les armoiries *d...... au Lion de gueules* s'expliqueraient aussi probablement par la généalogie de Perine le Cornu, si toutefois elles ne se rapportent pas à Charles de Touches : la famille de Touches *(alias* des Touches) apparaît aux Hayes avec Pierre des Touches, dans le milieu du XVe siècle (1). Nous signalons ce petit problème à l'érudition des historiens de l'Anjou et de la Touraine.

L.-A. HALLOPEAU.

(1) Jeanne des Touches, fille de Pierre des Touches, écuyer, seigneur des Haies, et de Perrine de Vançai, épousa, le 7 janvier 1463, Guillaume de Malherbe, écuyer, qui fut seigneur de Poillé en Touraine. (D'Hozier, *Armorial général ou Registres de la noblesse de France* Registre premier, édition Firmin Didot, p. 367.)



RONSARD ET LES VÊPRES CALAISIENNES

C'est un fait bien connu que celui des Vêpres calaisiennes (1), et parmi les tristes évènements qui marquent d'une tache de sang la funeste année 1562, il est fréquemment cité, même dans les histoires générales de notre pays. On y voit, et à juste titre, l'une de ces collisions malheureuses que provoquaient alors les luttes religieuses. Mais si, parmi les accidents de cette nature, celui qu'ensanglanta la ville de Saint-Calais est plus généralement signalé, ne serait-ce pas que celui auquel on en attribue, sinon la préparation, tout au moins l'exécution, ne serait autre que le célèbre poète vendômois, Pierre de Ronsard. L'inculpation qui pèse sur sa mémoire a de bien anciens témoins, et pourtant il est permis d'appeler de leur témoignage, car la passion religieuse qui dictait leur langage a pu aisément les induire en erreur. Deux fois déjà (2), j'ai cru devoir m'inscrire en faux contre l'accusation, et si j'y reviens à cette heure, c'est que, depuis lors, mes yeux sont tombés sur une relation, contemporaine des faits survenus au cours de l'an 1562, et dont l'auteur, bien placé pour être renseigné, connaissant d'ailleurs Ronsard et, vivant alors près de lui, ne paraît pas néanmoins soupçonner même la part

(1) Cf. sur ce sujet, dans le *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe,* t. XVI, p. 757, un article de M. Mégret-Ducoudray, intitulé : *Les Vêpres calaisiennes.* Cela ne doit pas dispenser de recourir aux sources originales, et, pour ne pas l'avoir fait, je m'en suis mal trouvé et ai commis quelques erreurs dans l'*Histoire de Saint-Calais.*

(2) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique,* in-8°, p. 14-17, et dans *Les Annales Fléchoises,* t. III, l'article intitulé : *Ronsard et la Réforme.*

que ce dernier aurait prise au massacre que firent des Protestants quelques seigneurs catholiques du Bas-Vendômois.

Parce que les détails en ont été souvent rapportés, il nous sera aisé d'être bref. Les Réformés avaient pris gîte dans l'abbaye de Saint-Calais où, pour les moines, ils se montraient hôtes peu commodes. Désireux de s'en débarrasser, les religieux (1) s'entendirent avec les gentilshommes catholiques de la région. Ceux-ci, au jour, à l'heure et au signal convenus, soit le 28 mai 1562, au moment où les cloches du monastère étaient mises en branle pour l'office des vêpres, pénétrèrent dans l'abbaye où les Protestants surpris ne purent se défendre. Plus d'un y resta (2), mais ceux-là qui s'échappèrent ne songèrent qu'à prendre leur revanche et à bref délai. Les vainqueurs, trop confiants et ne se tenant pas sur leur garde, subirent bientôt la peine du talion. Attaqués par leurs adversaires que conduisait le seigneur de Cogners, Joachim Le Vasseur, ils furent contraints

(1) Voici d'après de Bèze, *Histoire ecclésiastique*, 2e édition, Baum et Cunitz, t. II, p. 634, les noms des religieux qui organisèrent le complot : « à savoir Jacques Guyot, moine de la dite abbaye, Christophle le Proust, enfermier, Marguery de Ranty, secrétain, François Proust, curé de Rahay, Pierre Villeheuse, prestre, Guillaume Cordereau, Jacques Frangeul, Julien Coussin, Pierre Coussin, Mathurin Burson, Gilles Fiston et plusieurs autres. Tous ceux-là, le 28e de May 1562, étant allés à Conflans, marchandèrent avec un certain nombre de séditieux de venir massacrer leurs hôtes. »

(2) Voici ce que Th. de Bèze en dit : « Entre autres, le sieur de Lehon, vieil gentilhomme et son fils, le fils du thrésorier des Escossois, un nommé monsieur Thisart, Estienne Greffier, parchaminier, René Ferron, masson, deux frères nommés Blanchards, Pierre Mossu, Robert Tanblont et plusieurs autres. » Il se peut que ce René Ferron, maçon, soit le fils de Pierre Ferron, maçon, que nous voyons travailler en 1518, à l'église paroissiale de Saint-Calais. Cf. L. Froger, *La paroisse et l'église Notre-Dame de Saint-Calais*, in-4°, p. 14. Monsieur Thisart pourrait avoir été un membre de la famille Tissart, qui avait des représentants à Lavardin, près Montoire (Loir-et-Cher). En outre trois protestants furent massacrés à Rahay, Guillaume Ollivier, Gilles Olivier et Richard Faucant, pâtissier, résidant à Saint-Calais.

d'abandonner le monastère et ceux des moines qui s'y laissèrent prendre, furent accrochés à l'un des tirants de l'église abbatiale de Saint-Calais, « dessous du lieu où avoit esté un crucefix, pour représenter (disaient ceux qui les exécutèrent) les deux larrons comme ils appellent (1). »

Qui, dans la première agression, a conduit les Catholiques ? Dès 1563, l'auteur d'une *Remonstrance à la Royne,* Catherine de Médicis, publiée à Genève, en rendait responsable Pierre de Ronsard (2). Théodore de Bèze dans son *Histoire ecclésiastique*, parue en 1580, Crespin dans son *Martyrologue*, de Thou dans l'*Histoire de son temps*, qu'il commença vers 1581, se rallient à la même opinion. Doit-on la tenir pour indubitable, parce que soutenue par des auteurs contemporains ?

J'ai pensé que, de leur part, il y a eu confusion et qu'ils ont, à tort, attribué au poète, un acte que nous estimons avoir été accompli par son neveu Louis, seigneur de la Possonnière. J'ai déjà fait observer que Pierre de Ronsard, chanoine de l'église Saint-Julien du Mans, avait sollicité et obtenu de ses confrères, le 31 décembre 1561, l'autorisation de jouir des revenus de son canonicat, tout en résidant à Paris où ils le chargeaient de défendre à l'occasion leurs intérêts communs (3). Le poète usa de la licence qui lui avait été accordée, car l'auteur d'un *Journal de ce qui s'est passé en France durant l'année 1562, principalement dans Paris et à la Cour* (4), et où l'on

(1) Th. de Bèze, *L'histoire ecclésiastique des Eglises Réformées*, ubi supra.

(2) Cf. Perdrizet, *Ronsard et la Réforme*, in-8°, p. 47-48.

(3) Cf. L. Froger, *Ronsard ecclésiastique*, in-8°, p. 24, note 1.

(4) Il a été publié dans la *Revue rétrospective*, t. v, p. 81-116 et 168-212. Léon Dorez, l'auteur du *Catalogue de la collection Dupuy*, attribue ce journal à l'ami de Ronsard, Pierre Paschal, mais ce que nous possédons des manuscrits authentiques de ce dernier écrivain, nous montre qu'il rédigeait en latin et non en français l'histoire que ses contemporains attendirent vainement de lui, puisque jamais il ne

trouve noté, quasi journellement, ce qui attirait son attention, inscrit à cette date : « Le XXIIe [avril], le Roi et Reine, roi de Navarre, M. de Guise et Connétable allèrent à l'Arsenal, près des Tournelles, où ils soupèrent et virent l'artillerie, et en firent tirer plusieurs coups. Monsieur de Ronsard et moi y pensâmes perdre les oreilles. »

Ainsi donc, le 22 avril, Ronsard était à Paris, loin par conséquent de ce presbytère d'Evaillé, d'où de Thou le fait partir, quand il nous le montre, jaloux de ne pas souffrir les insolences des Protestants et se disposant à les en punir. L'occasion s'est déjà offerte, et je l'ai mise à profit, d'indiquer comment le poète, pourvu, il est vrai, du bénéfice, en avait bien touché les revenus tout en y laissant deux vicaires qui remplissaient en son lieu et place les fonctions curiales (1).

Il est vrai que, du 22 avril au 28 mai, cinq semaines s'écoulèrent (2), durant lesquelles il eut tout le temps de revenir au Maine. Mais voilà que le rédacteur du *Journal* précité, paraissant fort bien connaître le poète, et informé des mesures de rigueur et des actes de violence qui atteignaient alors un peu partout les Réformés, inscrit au 19 juin, sur le registre qu'il

la publia. Le manuscrit original du journal, composé de 82 feuillets in-4°, forme le n° 944 de la colleetion Dupuy.

(1) *Ronsard ecclésiastique*, in-8° p. 11.

(2) Voici ce que dit de Bèze, dans son *Histoire ecclésiastique*, à propos de Ronsard : « Et pour cest effect, ayant assemblé quelques soldats en un village nommé d'Evaillé, dont il étoit curé, fit plusieurs courses avec pilleries et meurtres. Cela contraignit ceux du pays (les Protestants) de rappeler leurs soldats qui estoient au Mans lesquels à leur retour se jettèrent dans l'abbaye de Saint-Calais, tenans ceux qui y estoient en telle suiétion que cependant les moines n'estoient empeschés en leur service ni d'aller et de venir. » D'où il résulte que ces pilleries que l'on dit avoir été commises sous la conduite de Ronsard, antérieures d'ailleurs à l'invasion des Protestants dans le monastère, ne sauraient lui être attribuées, puisque nous savons par des documents authentiques et de l'époque, que le poète était absent du Maine et qu'il se trouvait en particulier à Paris, le 22 avril 1562.

tient des événements journaliers où son attention se porte : « Environ ce temps aussi furent faits de grands meurtres par toute la France, d'un côté et d'autre ; même à Saint-Calais, qui est une abbaye près du Mans ; les papistes remplirent un puits de huguenots ; mais il leur fut bientôt rendu la pareille. » S'il eût eu avis que celui-là même en la compagnie duquel il se trouvait, deux mois auparavant, à l'Arsenal, avait conduit l'expédition des catholiques, il ne l'aurait pas caché, et est-il vraisemblable, en raison de la notoriété du personnage, que cela lui ait échappé. J'en arrive donc à conclure de ce silence, que cette hypothèse dont j'ai parlé plus haut répond à la réalité, et que, pour conclure, ce n'est pas Pierre de Ronsard, mais son neveu Louis, qui doit porter la responsabilité du coup de main dont il vient d'être parlé.

L. FROGER.



LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-COLOMBE [1]

31 Janvier 1790 — 20 Mars 1795

CHAPITRE I

LA PREMIÈRE MUNICIPALITÉ

(31 JANVIER-21 NOVEMBRE 1790

Elections. — Impositions. — Discussions avec Thorée. — Questions des Districts. — Emprunt demandé pour l'église.

Le 31 janvier 1790, la population « duement convoquée » se réunit « au lieu et dans la forme accoutumée ». Son syndic, M. Fierard, propose tout d'abord de nommer un commissaire pour ouvrir l'Assemblée et y lire les règlements concernant les élections des officiers municipaux. Pierre Coubard, fermier à la Grande-Brière, est élu.

Quelques jours plus tard, 4 février, réunis à l'église, où s'était célébrée une messe du Saint-Esprit, tous les membres influents de la commune, sous la présidence de Pierre Coubard, élisent, « à la pluralité relative des voix », leur curé, M. Chapeau, comme président, et Charles Lehay, l'aîné, comme greffier.

(1) Tous les détails qui composent l'ensemble de cette étude sont tirés d'un grand registre in-4° de 136 pages, conservé aux archives municipales de La Flèche.

Le même jour, à 2 heures du soir, sont élus trois scrutateurs, Louis Fierard, Jean Guehery, Pierre Coubard, et un maire. Ce dernier, M. Chapeau, élu par 172 voix sur 200 votants, est proclamé et prête le serment « de maintenir de tout son pouvoir la Constitution du Royaume, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy, de choisir, en son âme et conscience, les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques, qui pourront lui être confiées. » Avec lui, les autres officiers municipaux prêtent aussi le même serment et signent le procès-verbal.

Restait à élire un procureur de la commune. Cette élection se fit le lendemain 5 février. Sur 179 votants, Charles Lehay ayant réuni 127 voix, est proclamé élu.

Cinq officiers municipaux sont aussi choisis ce même jour : Guéhéry (120 voix sur 185 votants), Coubard, fermier à l'Orière (108 v.), Bruneau, fermier à la Durandière (104 v.), Freslon, fermier à la Fiche-pallière (93 v.), Fierard, bourgeois, à la Beuffrie (93 v.).

Deux jours plus tard, 7 février au soir, douze notables sont élus : Mathurin Fagault, fermier (150 voix sur 197 votants), Jean Cercleux, du Pressoir (135 v.), Jacques Loiseau, fermier à la Foussarderie (128 v.), Etienne Le Jare, fermier à Villiers (127 v.), François Blanchard, fermier à la Fourerie (124 v.), René Lendreu, meunier à Poulle-Drüe (Poil-de-Reux) (118 v.), Pierre Perpoil, fermier à Vaubernyer (114 v.), Pierre Motreuil, maréchal-ferrant (108 v.), Mathurin Girard, fermier à la Brossardière (102 v.), François Bouffroy, maçon au bourg (77 v.), François Corvaisier, à la Roirie (72 v.), François Couallier, fermier au Plessis (62 v.).

Ainsi constituée, la municipalité prête, le 7 février, le serment requis et « jure devant Dieu et devant les hommes qu'elle sera fidèle à maintenir de tout son

pouvoir la Constitution du royaume et d'être fidèle à la nation, à la loi et au roy... »



Dès lors, elle peut s'occuper librement de l'administration de la commune. La première tâche qui lui incombe est la répartition de l'impôt. En conséquence, elle arrête, le 19 mars, « que les terres labourables et prés de première qualité seront imposés à 15 s. de principal, imposition par journal et hommée, et le reste des terres et pré imposé jusqu'à la concurrence de 2011[1] ». En outre, « pour satisfaire aux frais de la municipalité », elle impose à tous les contribuables « de payer 6 liards pour livres de la principale imposition ».

Une autre imposition fut encore demandée, le 4 juillet, pour subvenir aux frais de réparation de la « maison commune ». Celle-ci, par une délibération, fut prise au sacriste qu'il fallait, par ce fait même, indemniser... Les frais seraient payés au marc la livre par tous les contribuables.

Une affaire plus grave vint occuper cette municipalité naissante. Les lieux de la Grande-Touche et les Landes-Cosnilles, situées entre les bois de Douvreau, le Boucher et la forêt de Mozé, et cultivés par le sieur J.-B. Moizard, étaient un sujet de discorde entre la commune de Thorée et celle de Sainte-Colombe. L'une et l'autre, en effet, les réclamaient comme étant de leur territoire. La municipalité de Sainte-Colombe prétendait être seule la vraie commune et appuyait son dire sur « deux tittres extraits des archives du château de Monsieur le duc de Praslin où il est dit que ce terrein est situé dans la paroisse de Sainte-Colombe ». Par conséquent, décidée à « deffendre cette propriété envers et contre tous », elle délègue M. Lebay, procureur de la commune « à poursuivre

par les voies ordinaires et accoutumées en pareil cas ceux qui oseraient prétendre avoir droit de percevoir la dixme et asseoir les impositions sur lesdits objets, et ce, aux frais de la commune ». (1er août).

Cette revendication n'empêche pas la municipalité de Sainte-Colombe de sentir « combien il est important de diminuer les charges publiques et les impositions inséparables d'une grande quantité de districts ». Aussi, quand son procureur lui présente « l'adresse faite aux municipalités du département de la Sarthe par M. le procureur général syndic dudit département touchant la conservation des 9 districts décrétés par l'Assemblée nationale ou la suppression d'un certain nombre », déclare-t-elle (26 septembre) qu'elle « forme des vœux pour la conservation de celui de La Flèche » tout en désirant « qu'il n'y en ait que quatre, même trois, s'ils étaient suffisants pour le bien général, se soumettant d'ailleurs à tout ce que l'Assemblée nationale décidera dans sa sagesse, lui renouvelant les protestations de son inviolable attachement à tous ses décrets ».

L'heure n'est point encore venue cependant où cet « inviolable attachement » s'acharne à la religion. Lorsque le 29 août, en effet, M. Le Roy de la Guitonnière se présente devant les officiers municipaux pour amortir les rentes de grains (12 boisseaux et 324 d.), qu'il doit à la fabrique de Sainte-Colombe sur les lieux de Commercé et Courtillau, ceux-ci, tout en attachant créance aux décrets de l'Assemblée (4 août 1789) que cite le réclamant, nomment deux commissaires « aux fins de prendre des éclaircissements nécessaires et explications des décrets, et de recevoir s'il y a lieu lesdits remboursemens ».

C'est encore un sentiment religieux qui incite la municipalité à voter une adresse aux membres du Directoire du département de la Sarthe, à seule fin d'être autorisée « à faire un emprunt pour liquider

certaines deptes de leur fabrique, contractée pour les choses usuelles du culte, pour les réparations urgentes de couverture sur l'église, et pour la reconstruction d'une porte collatérale de la dite église, ayant été obligés d'en condemner une ouverte au nord et qui préjudiciait à l'office divin, surtout en hiver, ce qui paroit gêner plusieurs qui réclament » ; mais elle se rappelle le remboursement de M. Le Roy ; elle demande donc simplement l'autorisation de l'employer « à ces objets... sauf à en rendre comptes à ceux que vous autoriserez d'en connaître » dit-elle. (31 octobre).

CHAPITRE II

SECONDE MUNICIPALITÉ

(21 NOVEMBRE 1790 — 17 NOVEMBRE 1791)

Réélections. — Les Religieux de Mélinais. — Le serment du Clergé. — Projets d'annexions et de transformations de la commune. — Vœux en faveur du Clergé. — Démissions.

Déjà le temps est venu de renouveler le corps municipal. Le 21 novembre, de nouveaux membres sont donc élus : MM. Jean Guéhéry et Pierre Coubard sont conservés officiers municipaux, Mathurin Frégault, Jean Cercleux, Etienne Le Jard, Pierre Perpoil, Pierre Motreuil, Mathurin Girard restent comme notables. On leur ajoute Etienne Fisson qui devient leur président d'âge. Sont nommés scrutateurs provisoires : Fierard bourgeois, Le Vacher, prêtre. Dans la même séance le bureau est renouvelé : M. Michel Chapeau, prieur de Sainte-Colombe, conserve la présidence avec 66 voix ; M. Maillet est élu secrétaire ; MM. Le Vacher, vicaire, et Fierard, anciens officiers municipaux, demeurent scrutateurs. Le soir, « à deux heures de relevée », élection des officiers municipaux : MM. Fie-

rard (59 voix), Le Roy, maître tanneur (56), Salmon, maréchal-ferrant (56). Mais il se trouve que M. Le Roy est neveu de M. Fierard, et la loi prohibe ce degré de parenté dans le Conseil municipal ; en conséquence, René Freslon le remplace avec 52 suffrages. Six notables sont ensuite nommés : MM. Le Franc (68 voix sur 104 votants), Tendron (62), René Bruneau (55), Bouffray (41), Cogné (36), Pierre Corvaisier, de la Bruère (35).

Les nouveaux élus prêtent serment et se retirent.

A cette nouvelle municipalité devait incomber la triste tâche d'exécuter les ordres de l'Assemblée nationale touchant les ordres religieux. Son président, M. Chapeau, s'y prête volontiers, ayant du reste beaucoup sacrifié au nouvel ordre d'idées.

Le 24 novembre, M, Antoine-Pierre Chollet, prieur de Mélinais, se présente devant les officiers municipaux avec ses extraits de baptême, de profession et d'émission de ses vœux, et déclare « bien entendre vouloir continuer la vie commune, si toutefois les maisons qui leur seroient laissées et les membres qui la composeraient lui convenoient ». Ses frères étant absents, il parle en leur nom et affirme que telle est aussi leur volonté (1).

Le décret de l'Assemblée nationale (17 septembre), qui ordonnait leur expulsion, permettait toutefois aux religieux « de disposer, en quittant leur maison, du mobilier à l'usage de leur personne ». Forts de ce droit, les trois religieux restant à Mélinais réclament à la municipalité ce que renferment leurs chambres. Cette faveur leur est accordée (1er décembre).

Revenant à la question des terrains contestés par les deux communes de Sainte-Colombe et de Thorée, les officiers municipaux, désireux « de faire cesser les

(1) M. Montzey, *Histoire de La Flèche et de ses Seigneurs*, t. III, p. 20, met au nombre des prêtres restés fidèles ces quatre prêtres ; il y a ajouté à tort les religieux de Mélinais qui étaient absents.

différents troubles qui en résultaient », décrètent que les titres « au soutien de la commune de Sainte-Colombe » seront envoyés au district du département afin « d'obtenir une décision qui pût assurer l'appuy des impositions sur icelles landes » (12 décembre).

*
* *

Après les religieux vint le tour des séculiers. L'Assemblée nationale décrète le 27 novembre la prestation par eux d'un serment à la Constitution civile du clergé. Le décret est publié au prône de Sainte-Colombe au début de l'année 1791 (23 janvier). Pour y obéir, M. Michel Chapeau, prieur-curé, et ses vicaires : MM. Jean-Julien Le Vacher et François Maillet, se présentent devant les officiers municipaux (28 janvier), et « demandent à la municipalité le jour où ils pourraient faire ou refuser la prestation du serment exigé ». Celle-ci répond que cette prestation ne peut avoir lieu que le 6 février.

Ce jour-là était un dimanche. Le Conseil général de la commune est réuni dans l'église avec un grand nombre de paroissiens. Au chœur, le curé est entouré de ses vicaires qu'accompagne Dom Chollet, prieur de Mélinais.

A l'Evangile, le prieur-curé monte en chaire, « exhorte les habitants et prononce le serment ainsi qu'il suit :

« Je jure devant Dieu et devant vous de m'acquitter toujours avec fidélité de l'emploi dont l'Eglise m'a honoré, de veiller avec soin sur la conduite du troupeau qu'elle m'a confiée, d'être fidèle à la nation, à la loy et au roy, et exceptant formellement les objets de dogmatique et de discipline, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roy » (1).

(1) Le serment diffère quant à la forme de celui rapporté par M. de Montzey, (*op, cit.*, III, p. 55).

Les trois autres prêtres, en présence de M. Guéhéry, vice-maire, prêtent « individuellement et dans les mêmes termes » le serment dont ils signent le procès-verbal.

Le clergé de Sainte-Colombe qui, dès l'abord, avait paru favorable aux idées nouvelles s'arrêtait donc devant l'idée schismatique de l'Assemblée nationale. Si même, au fond de l'âme, il espérait quelque chose des futurs événements, il était pour ainsi dire forcé par les fidèles de résister. Profonde en effet était leur foi, enracinée qu'elle était par de longues années de pratiques chrétiennes. Ils le firent voir quand le département projeta l'annexion de Sainte-Colombe à La Flèche.

*
* *

Prévenus le 20 mars qu'une délibération leur serait demandée à ce sujet, les officiers municipaux se réunirent le 27. Le procureur de la commune donna, tout d'abord, lecture d'une lettre adressée à la municipalité, le 2 mars, par le procureur syndic du district, dans laquelle il lui demandait « son avis sur la plus convenable et la plus commode distribution du territoire » de Sainte-Colombe.

« L'avis général de la commune » fut de « s'opposer autant qu'il était en elle et sans manquer à la soumission pour tout ce qui émane de l'Assemblée nationale » persuadée qu'elle était que « ses raisons démontreront évidemment l'impossibilité d'une distribution et démarcation différente de celle qui existe aujourd'hui ».

Voici ces raisons :

« 1°) La paroisse de Sainte-Colombe est en éventail bornée au nord par la rivière du Loir; elle s'étend au levant à une lieue et demie et au couchant à peu près autant. Elle a environ dans la circonférence huit lieues. Elle est bornée au levant par celle de Thorée

et de Savigné, au midy par celle de Clefs et Fougeré et au couchant par celle de Cré. Elle ne passe dans aucun endroit le Loir.

« 2°) Elle est composée d'environ 3.000 âmes, mais tellement dispersées qu'il n'y a pas un seul hameau qui réunit plus de trois à quatre ménages et encore ny en a-t-il que quatre ou cinq de cette nature, exceptée en deux faubourgs de la Bœufferie, la Boierie et le bourg. La stérilité du sol, la multitude des bois et landes a forcé d'établir des maisons éloignées les unes des autres. »

« 3°) L'église paroissiale est absolument au milieu en prenant du costé de Thorée et du costé de Cré ; du reste, elle forme un demi-cercle parfait, et les habitants qui avoisinnent les paroisses de Savigné, Clefs et Fougeré ne sont pas plus éloignés du clocher que ceux qui sont du costé de Thorée et de Cré.

« 4°) Elle est une des paroisses les plus anciennes du canton, et existoit comme paroisse longtemps avant la ville de La Flèche puisque la réunion du prieuré à la cure a été faite en 1554 et que c'est à cette époque que les bénédictins l'abandonnèrent et cessèrent de le regarder comme maison conventuelle, ils y laissèrent seulement un moinne, qui en étoit alors prieur-curé.

« 5°) Elle a été, depuis, le séminaire des curés du diocèse qui y venoient passer le temps nécesaire pour se former aux obligations de leur nouvel état.

« 6°) Le service de la religion y a toujours été fait avec décence, et depuis même que le nombre des ministres de l'autel a été diminué on a continué autant qu'il a été possible les cérémonies qui peuvent contribuer à l'édification du peuple et à luy donner une juste idée des mistères de notre sainte religion.

« 7°) Sur quoy établirait-on donc, nous ne disons pas la destruction, n'est-elle pas possible sans nuire à plusieurs, mais la distraction d'une partie de notre paroisse? Sur son étendue et sur sa proximité d'autre paroisse qu'il convient de conserver en raison de leur

position ? D'abord nous l'avons dit, elle forme un demi-cercle, et d'une extrémité à l'autre, en suivant le Loir, elle a à peu près trois lieues, le clocher étant au centre, les extrémités, soit du costé du levant, soit du costé du couchant, sont à une lieue et demie environ de l'église ; mais si on veut réunir à Thorée ce qui approche de Thorée on ne pourrait y réunir que le Boucher, lè Port, la Fontenne et la Fredonnière, Livré étant aussi loin de Thorée que de Sainte-Colombe. Du costé de Clefs, outre que cela changeroit de département et de district, il n'y a que Mélinais de plus près de Clefs que de Sainte-Colombe, du costé de Saint-Quentin et Fougeré, tout est plus près de Sainte-Colombe. Il n'en est pas de même du costé de Cré. Nous convenons que la Grande-Guignardière, le Pressoir, le Sablonnay, les Fontenils, la Rigaudière, Poipaille, la Meuricière, la Grande et Petite-Courbe, Grande et Petite-Chevrière, sont plus près de Cré que de Sainte-Colombe, mais nous répondons à cela que presque pendant tous les hyvers les chemins sont impraticables, que tous ceux qui sont dans le Bas, le long de la Rivière ne pourroient qu'en sallongeant beaucoup le chemin aller à leur paroisse dans les tems de débordements, qu'infailliblement on réunira à Cré une portion de Bazouges au delà du Loir, l'église de Cré seroit alors trop petite ; enfin les uns et les autres se réunissant soit du costé de Thorée soit du costé de Cré, disent que n'ayant que le dimanche pour vacquer aux affaires qu'ils peuvent avoir dans la ville, ils sont charmés que leur paroisse les en rapproche et que par là, après avoir assistés aux offices de l'église dans leur paroisse, ils peuvent plus facilement faire leurs affaires temporelles dans la ville qui devient pour eux un point de ralliement ou pour la plupart demeurent leurs maîtres et où ils trouvent des hommes instruits qui les règlent dans leurs contestations ou les conseillent dans leurs affaires, qui les

instruisent des moyens de se parer et même de prévenir les coups qu'on pourroit porter à leurs intérests et qu'il seroit impolitique de les écarter des villes où ils puisent le peu de lumière qui leur sont utiles dans une infinité de circonstances. »

A ces arguments, la municipalité en ajoutait d'autres qui militaient en faveur de la non-adjonction de Sainte-Colombe à La Flèche. L'église paroissiale de Saint-Thomas de La Flèche, disait-elle, estant desja trop petite pour contenir les anciens habitants qui vont encore aujourd'hui plus que jamais fréquenter leur paroisse puisqu'il n'y aura plus de maisons religieuses qui en attiroient un grand nombre, il serait impossible, ou du moins très difficile à des nouveaux d'y trouver place, que dans leur église actuelle, ils ont leur usage, leur banc, leur place, et en la nouvelle il n'y auroit pas où en mettre. D'ailleurs on projettoit d'autres réunions à La Flèche qui étoient plus convenables en raison de ce que ils ne seroient jamais arrêtés par les eaux et que du costé de Sainte-Colombe les inondations leur fermoient presque tous les ans toute communication avec la ville. A la vérité, quelques habitans, gagnés par des émigrans de La Flèche qui se sont établis dans les faux bourgs de Sainte-Colombe ont sollicité et pressé les autres de se donner à La Flèche, par la perspective des places, soit dans l'administration des affaires, soit dans la Garde nationale, et en ont entraîné quelques-uns, mais ce n'a jamais été la majorité qui y a consenti, au contraire, elle a protesté contre toute nomination qui pourroit être faite de ses membres aux places municipales de La Flèche et a donné acte de la protestation à la ditte municipalité qui, néanmoins, a passé outre et a reçu dans ses élections plusieurs des citoyens qui ne furent jamais actifs, ni conséquemment éligibles dans leur communauté. »

En terminant, les officiers appuient leur opposition

sur la lettre même dont on leur a donné lecture. Elle porte « qu'il sera indispensable pour établir cet ordre de chose de supprimer quelques paroisses et de les réunir à d'autres parce que le travail, dont les municipalités sont chargées, exige la réunion d'un grand nombre de citoyens actifs dans la même communauté afin de rendre les fonctions municipales en même tems plus importantes et plus occupantes ». Or, répondent les municipaux : « non seulement notre paroisse à raison de son étendue mais encore de sa population est une des plus grande de tous les districts de La Flèche ». Si, par ailleurs, « ce travail, dont les municipalités sont chargées, exige la réunion d'un grand nombre de citoyens actifs, il faut nécessairement ne pas en distraire le faux bourg de la Beuffrie et Boirie, puisque c'est ce canton qui fournit le plus de citoyens actifs dans le cas de remplir les places municipales, s'il n'y avoit que la campagne on pourrait à penne y trouver une personne en état de remplir ces charges, ne sachant la majeure partie ni lire ni écrire, en sorte qu'aujourd'huy la municipalité est composée presque en entier des habitans de la Beuffrie et que ceux qui se soustreroient à leur légitime connaissance, mettroient dans l'impossibilité du remplacement aux termes des élections. »

En résumé, la municipalité désire « être maintenant dans son état actuel, ne demandant à être augmentée à moins que cela ne convienne au Bien Public, mais aussi protestant contre toute demande qui pourroit être faite par les communautés voisines et déclarant après avoir renouvelé ses protestations d'adhésion à l'Assemblée nationale au département et district qu'elle s'opposera et s'oppose à tout ce qui pourroit être fait contre la présente délibération, persuadée que les motifs d'opposition seront pris en considération par MM. du Département et District. »

Ces « messieurs » trouvèrent probablement la

requête par trop cléricale et pensèrent passer outre. A cette nouvelle, le Procureur de la commune réunit officiers municipaux et notables, le 1er mai, et leur dit « qu'il est journellement pressé et sollicité par la majorité de la paroisse pour former, de la part des habitants, toutes les oppositions nécessaires à la distraction d'aucune partie du territoire de son ancienne et actuelle circonscription ; qu'il est encore plus vivement sollicité par les dits habitants pour faire toutes les démarches nécessaires pour empescher que sous aucuns pretextes que se puisse être on expulse les prêtres de cette paroisse et qu'on les remplace par d'autres ». L'Assemblée est unanime pour que soit convoquée le dimanche suivant l'Assemblée générale de la commune « afin d'exprimer le vœu général des dits habitants, en faire rediger acte et nommer le nombre qu'il nous plaira de commissaires pour le porter à MM. du District, à ceux du Département, même au pied de l'Assemblée Nationale en cas de besoin. » Injonction sera faite à tous les habitants de venir à la réunion.

***

L'animation devait être grande autour de l'église de Sainte-Colombe, le dimanche 8 mai 1791. La cloche bientôt rappelle « la commune entière » au silence. Le secrétaire de la municipalité lit les procès-verbaux des dernières séances. Après quoi tous, d'une façon unanime, « déclarent formellement s'opposer de tout leur pouvoir, sans manquer à la soumission et au respect qu'ils vont voué et vouent à tout ce qui émane de l'Assemblée Nationale, soit à la suppression, distraction et distribution de ladite paroisse de Sainte-Colombe ou au changement de ses ministres. »

Les motifs que l'Assemblée allègue diffèrent peu de ceux présentés par le Conseil municipal, le 27 mars. Ils valent cependant la peine d'être rappelés :

« 1°) La paroisse de Sainte-Colombe a trois lieues de circonférence, bornée par des confins immuables et non variables qui empeschent tout litige de démarcation et qui ne peuvent être changés sans en occasionner.

« 2°) Tous les confins de la ditte paroisse font par leur fertilité le produit essentiel de la paroisse, le centre n'étant que des terres incultes, landes et bois, qui seul et distrait des autres ne pourroit plus payer l'impôt dont elle sera chargée.

« 3°) Elle est composée d'environ 3000 âmes dont les plus cappables d'instruire, conduire et soulager les autres, habitant la Beuffrie et la Boirie et seules peuvent la soulager dans la cotisation de l'imposition mobillière.

« 4°) Les eaux qui la séparent des autres paroisses feroient perdre l'office divin à la majorité des habitants qu'on en pourroit distraire et à tous si on voulait soustraire l'Eglise paroissiale qui est au centre.

L'article 17 du décret de l'Assemblée Nationnale du 24 août 1790 qui veut que les arrondissements communaux soient d'après ce que demanderont les besoins des peuples, la dignité du culte et les différentes localités assurent, que celle de Sainte-Colombe doit être conservée dans son entier. »

L'Assemblée, en outre, « déclare s'opposer dans le cas où on voudrait expulser sous quelques mauvais prétexte M. le curé et ses vicaires dont la conduite spirituelle et moralle, le patriotisme et le civisme est connu, a toujours assuré le bonheur, le repos et la tranquilité; leur dévouement pour la Constitution ne peut être mis en doute ainsi que leur soumission aux décrets, M. le Curé étant en même temps maire de cette paroisse l'a constaté par écrit dans tous les arrêtés de la municipalité, ils l'ont répété dans le serment fait en éxécution du décret du 27 novembre 1790, le 6 février dernier, en jurant dans la chaire

de vérité, de veiller comme ils ont fait jusqu'à ce jour à la conduite de leur troupeau, d'être fidèle à la Nation, à la loy et au Roy, de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrettée par l'Assemblée Nationale et sanctionnée par le Roy » (1). Elle termine en s'opposant autant qu'il est à son pouvoir « à ce qu'ils soient changé et sortent de façon quelconque de ladite paroisse, notre conscience s'opposant à en recevoir aucun autre, notre bonheur, tranquilité et repos général y étant attaché. »

Conséquemment à cette déclaration, l'Assemblée élit des commissaires qui se présenteront « devant tous nos réprésentants et administrateurs et les [assureront] que telles sont nos intentions variables ne pouvant croire que de futiles mots puissent changer rien aux choses faites dans le sens qu'on les exige. »

Ce même jour, l'assemblée se conformant à un décret de l'Assemblée Nationale de janvier 1791, nomme six commissaires « pour s'occuper à la confection de la Matrice des Ecoles : René Le Boucher, de la Brichetière; Panneau, de la Corbuchère; Boigné, des Monty; Hautreux, du Léard; Loiseau, de la Foussarderie; Corvazier, de la Boutonnière. Est aussi élu député pour assister à la vente des meubles de « la ci-devant abbaye de Mélinais » : M. Fiérard, officier municipal.

Quand ces diverses questions furent délibérés, l'Assemblée se retira, anxieuse un peu des événements futurs. Il appartiendra à la troisième municipalité de fixer les diverses limites de la commune. Quant au curé, il dut abdiquer ses fonctions de maire (2).

C'est du reste, l'époque des démissions.

Le procureur de la commune, lui aussi, M. Charles

(1) Il avait prêté le serment à la Constitution dans tout ce qu'elle n'avait pas d'opposé aux doctrines de l'Eglise.

(2) M. de Montzey (*op. cit.*, t. III, p. 55) a raconté les souffrances et la mort de ce saint prêtre.

Lehay, quitte ses fonctions. Depuis longtemps il occupait des « charges de paroisse dont il s'acquittait avec le plus d'exactitude qui luy était possible », mais sa santé ne lui permet à peine de s'occuper de ses intérêts domestiques, (15 mai).

Avec lui, s'en va M. Jean Guéhéry, Me tanneur. Syndic de la commune pendant sept ans, il avait été à sa sortie honoré d'une place d'officier municipal. Il l'était depuis deux ans. Comme plus ancien, il remplissait encore, « depuis la démission de M. le prieur, les fonctions de maire. » Son « incommodité visible » l'empêche de cumuler ses diverses tâches, (15 mai).

En dernier lieu, M. Fiérard, chargé depuis 20 ans « des affaires de paroisse » et maintenant, officier municipal, déclare que « accablé de douleurs causées par son âge » il se retire.

Peut-être tous ces officiers pressentaient-ils les luttes futures et, trop âgés, — faut-il dire trop peu hardis? — ils n'osérent en affronter le choc. C'est là l'histoire de tous les temps.

Une dernière fois, cette seconde municipalité se réunit le 12 juin, et c'est pour autoriser Jean-François Jamin, juge de paix de La Flèche, « à défricher trois journaux ou environ de landes incultes depuis un temps immémorial, situés en la paroisse de Sainte-Colombe (1). »

L. CALENDINI.

(A suivre.)

(1) Un décret de l'Assemblée Nationale des 20, 22 et 23 novembre 1790, titre III, art. VI, lui donnait ce droit dont-il avait déjà usé, en vertu de l'article 13 du titre III, l'année précédente sans demander aucune autorisation.



LE LUDE EN 1775

On lit dans l'*Almanach, dédié à* Monsieur, *fils de France, frère du Roi, duc d'Anjou, comte du Maine, du Perche et de Senonches, imprimé pour son apanage, pour l'année 1775*, les passages suivants relatifs à la ville du Lude, en Anjou :

Cette ville est située sur le Loir, depuis que les seigneurs ont rapproché le cours de cette rivière qui baigne les murs du château. Elle contient 3.000 habitants, et n'a qu'une paroisse. Elle est décorée d'un beau château, dont la terrasse fait l'admiration de tous les étrangers. Elle a été érigée en duché par Louis XIV en faveur de Henri de Daillon, comte du Lude, premier gentilhomme de la Chambre et grand-maître d'artillerie, fils de Timoléon. — Il y a dans cette ville deux hôpitaux, fondés en lettres patentes; une Charité bien autorisée, dont fait partie une maison de pauvres femmes incurables; une communauté de Récollets; un bailliage appartenant à M. le comte du Lude; un grenier à sel.

Seigneur : M. Jabre de Malitourne, à Vendôme.

Clergé : M. Martineau, *curé;* M. Philibert, *vicaire;* M. Rosiers, ancien curé et prieur de Villiers; MM. Gaillard, Goumenault, Guy, Gasnier et Houdebert de Saint-Aubin, *prêtres habitués.*

Récollets : Le P. Richard Parisot, *gardien.*

Juridiction : M. Damours, avocat en parlement, *baillif;* M. Le Noir de la Cochetière, *lieutenant;* M. Le Long, licencié, *procureur fiscal*; MM. Brisset, Le Camus, Foineau, Le Roy, *avocats-procureurs;* M. Heril-

lard, greffier; MM. Martineau, Blandin et Bardet, *huissiers de la juridiction.*

Hôtel-de-Ville : M. Bluet, négociant, *maire*; MM. Damours et Le Roi, *échevins*; M. Foineau, *syndic-receveur;* M. Dugas, *secrétaire-greffier.*

Grenier a Sel : M. Gallais, *président;* M. Rault, *grenetier;* M. Papin du Gravier, *contrôleur;* M. Le Mercier, *procureur du roi;* M. Gautheron, *receveur*; M. Dugué, *greffier;* M. Renault, *premier huissier audiencier.*

Domaines : M. Rioche, *contrôleur des actes et receveur.*

Maréchaussée : M. Fourneau, *brigadier.*

Notaires royaux : MM. Brisset, Goumenault, Le Camus, et Herillard, *notaire du comté.*

Hôpitaux : L'*Hôtel-Dieu de Sainte-Anne* pour les malades est gouverné par des Sœurs de la Providence de Saumur; il y a un bureau d'administration, composé de MM. le baillif, le curé, le maire, un échevin et un receveur. — L'*Hôpital de la Miséricorde* est gouverné par une association de Dames; on y reçoit de pauvres orphelines qui sont occupées à la fabrique des dentelles. Les Dames de cette maison tiennent une *école* pour les pauvres de la ville. Le bureau d'administration est composé de M. le baillif administrateur-né, et de deux administrateurs-directeurs ecclésiastiques.

Médecin des hôpitaux : M. Fouquet.

Chirurgiens des hôpitaux : MM. Goumenault, Bayon et Marchand.

Collège : Le collège du Lude est gouverné par un bureau d'administration, conformément à l'édit de février 1763, et composé d'un principal, de quatre régents, dont un maître d'écriture et d'arithmétique. Il y a actuellement 20 pensionnaires; la pension n'est que de 150 livres. On y enseigne jusqu'à la réthorique

nclusivement. M. Gasnier, prêtre habitué, est *principal.*

Foires et marché du Lude : Le 1er mai, le 1er juin, le 16 octobre, et le premier samedi qui suit la Notre-Dame des Avents. Il y a principalement le 9 septembre au *Raillon* près Le Lude une foire considérable en cuirs et en bestiaux. — Le *marché* se tient tous les jeudis ; il est considérable en bestiaux, grains, volailles, etc., et en toutes sortes de denrées.

Cet intéressant *Almanach* se vendait chez l'imprimeur Billault, à Angers, et chez Toutain, libraire au Mans.

F. U.



UNE FLÉCHOISE GUILLOTINÉE A PARIS

(12 NOVEMBRE 1794)

Le 22 brumaire an II, 12 novembre 1794, comparaissait devant le tribunal révolutionnaire de Paris une sexagenaire, Marie Chasle, veuve de messire Fontaine de Mervé.

Son crime? Le tribunal départemental de la Sarthe qui la déférait au tribunal parisien, l'accusait de « propos aristocratiques ». Pauvre dame ! elle ne pouvait cependant pas s'exprimer en argot!

Au fait, les avait-elle réellement tenus ces « propos? »

Deux soldats républicains logés militairement chez elle, à La Flèche, prétendaient qu'elle les avait engagés à la désertion et à rejoindre l'armée des chouans. Ces soldats, canonniers et volontaires du 5e Bataillon, craignant sans doute d'être mal hébergés, avaient feint alors de partager ses opinions.

On sut plus tard comment ces soldats réussirent à perdre leur hôtesse. Dès avant la Révolution, vivait à La Flèche un liègeois Guillaume-Joseph Trokay qui, le 16 octobre 1786, épousait Louise-Elisabeth Duvivier (1). Ce sculpteur, en quête de fortune, s'était vite montré partisan des idées nouvelles. Dernièrement encore, il avait acheté les biens nationaux du « ci-devant Mervé » et principalement sa demeure de La Flèche. C'était donc son intérêt que de se défaire de celle-là même qui pouvait revendiquer son bien.

(1) Montzey, *La Flèche et ses seigneurs*, t. II, p. 225.

Un soir que les canonniers, invités par lui, eurent copieusement diné, il les fit jaser et ceux-ci, sans malice peut-être, redirent les conversations échangées avec leur hôtesse.

C'en était assez pour Trokay. Par l'intermédiaire de son perruquier, ivrogne invétéré et grenadier dans la garde nationale, il dénonça la haute dame qui bientôt fut arrêtée.

Son cas était passible des pires rigueurs. Et d'abord elle était la veuve d'un « ci-devant ». Puis, n'avait-elle pas un grand garçon de 28 ans, officier de cavalerie, Pierre-François Fontaine de Marigné?

« — Où est ton fils, lui demandait-on?

— Je ne sais, repondait-elle, je ne lui ai point écrit, ni envoyé d'argent depuis longtemps. »

Donc il doit être émigré, concluaient les juges.

« — Avez-vous trouvé de ses lettres; répliquait-elle, dans les perquisitions que vous avez faites?

— Non, point de traces, mais on y a trouvé cet impromptu ; et le président lut :

« *Au Roi portant le bonnet rouge*, par madame la comtesse de Beaussort :

Le diadème héréditaire
Dont on ceignit ton noble front,
Louis, n'a point reçu d'affront
Par ce bonnet qu'adopte un parti sanguinaire,
Roi courageux, sensible, humain,
En t'admirant, l'Univers le répète :
Tout devient sceptre dans ta main,
Tout est couronne sur ta tête.

Ces vers avec des lettres « ne parlant que de fanatisme et de royalisme », maudissant la funeste journée du 10 juin, relatant « les malheurs qui menacent le meilleur des rois », ne prouvaient que trop que « la ci-devante » entretenait « une correspondance avec des prêtres fanatiques, déportés ou émigrés ou avec d'autres personnes suspectes ».

L'accusateur public, en conséquence, concluait « qu'elle avait réellement conspiré contre le salut de la République ».

Ce même jour, sans plus de formalités, elle était conduite, sur la fatale charrette, à l'échafaud, et exécutée avec Louis-Henri Duchesne « ci-devant premier commis des bureaux de Trudaine et depuis intendant de la ci-devant madame » (1).

Sa jolie terre de Marigné fut confisquée et achetée par Tostée. On assure que le perruquier qui dénonça madame de Mervé, mourut peu après d'une fièvre maligne (2).

Louis CALENDINI.

(1) Archives nationales, W. 205, dossier 242 et W. 295, dossier 239.

(2) Montzey *op. cit.*, t. III, p. 53, H. Wallon, *Histoire du Tribunal Révolutionnaire de Paris,* t. II, pp. 178, 201.



LA TOPONYMIE
DES « ACTUS P. C. »

Réponse a MM. BUSSON et COUEFFIN

Pour me permettre d'être bref dans cette réponse, je prie ceux qui voudront suivre cette discussion aride de se reporter aux articles précédents de mes contradicteurs et au mien dans les fascicules précédents des *Annales Fléchoises*.

1. — MM. Busson et Coueffin sont d'accord pour décider que, dans La Flèche, Flèche est là pour Fièche, par « confusion de deux mots très différents et passage de plain-pied d'un dialecte dans un autre », dit le premier, par Volkétymologie, dit le second. Je cède donc à l'autorité de la science et du nombre. Mais, enfin, si le mot primitif avait été non *Fissa*, comme le décide M. Busson, mais *Flexa*, qui fût devenu Fièche en français, par un phénomène très connu, et *Fecia* en latin (c'est la première forme des textes), est-ce qu'on ne fût pas revenu aussi bien à la prononciation Flèche ? Il en a été ainsi pour *Cliviacus*, dont le français populaire avait fait Quévé, traduit en *Quercium* au XIIe siècle, et que nous retrouvons à l'époque moderne : Clivoy.

Je n'avais émis l'hypothèse d'identification entre *Flexobrachiale* et La Flèche que très dubitativement. Je n'y insiste pas plus aujourd'hui qu'alors.

Quant aux rapprochements que j'ai proposés entre les deux textes suivants :

Gauziolène (743-771)	Francon (793-832)
Fraxinedo, Flexobrachiale, Aciago vel sancto Georgio, Aloniaco, Longafilgaria, Camiaico, Mundarias...	*Brafialo, Felcaria, Domnojorio, parten de Fraxinedo, Mandaria..., Camiliaco..., Antoniaco...*

Je soutiens toujours qu'il y a dans ces deux groupes trop de similitudes, pour qu'ils ne soient pas empruntés à la même source, et qu'il faut mettre sur le compte des copistes les variantes comme : *Brafialo*, pour *Brachiale*, *Felcaria* pour *Longa Filgaria*, *Camiaico* pour *Comiliaco*, *Mandaria* pour *Mundarias;* quant à Domnojorio, c'est Dangeul, si l'on veut, mais c'est aussi Saint-Georges, qui est une autre forme du même mot; il y avait d'ailleurs une paroisse de Saint-Georges à Dangeul. Je passe sur *Aloniaco* et *Antoniaco*, mais le premier n'est point Loigné.

2. — Je laisse à M. Meslet le soin de répondre à M. Busson au sujet de *Bonalpha* qui, suivant le premier, ne peut donner Bonnelle et qui doit le donner nécessairement et philologiquement suivant le second.

3. — M. Busson veut toujours que *Calisamen* soit notre *Quelaines*, par la raison que l'*e* ne peut subsister entre deux consonnes qui demandent à se joindre. Les lexiques nous fournissent pourtant bon nombre de mots où l'*e* muet s'est conservé entre b-l, p-l, v-l, etc.

Ceux qui m'auront lu ne me feront point dire, comme M. Busson, que je suppose toujours l'ordre géographique dans les listes de noms, parce que je le constate dans certains cas. C'est pourquoi je maintiens que *Calisamen*, dans la donation de Defensor, doit être autour du Mans comme les deux autres localités auxquelles il est joint ; *Calemarcium* et une forêt joignant la ville. Mais je ne dis pas du tout qu'il se trouve près de Trans, parce qu'ailleurs Trans et Calisamen sont

cités dans un même acte avec plusieurs autres localités.

Si je ne me suis pas exprimé clairement en cherchant à identifier *Calisamen* (pour *Calisameno*) avec *Calsano* qui semble tenir sa place dans un texte parallèle, je dirai ici plus nettement que j'ai voulu montrer que si l'on voulait admettre cette contraction probable pour moi, elle nous écarte encore comme les autres raisons apportées ci-dessus, de l'interprétation de Calisamen par Quelaines.

4. — Je ne me répéterai pas au sujet de l'existence ou de la non existence d'*Ala* dont Neuvillalais serait un témoin. Neuvillalais peut s'expliquer autrement, et mieux, on a des noms propres *Alesia*, *Alez*, qui, soudés à Neuville, ont très bien pu donner Neuvillalez, Neuvillalais, puisqu'on trouve même dans les textes les plus anciens *Novavilla Aales*, *Novavilla Alesia*, *Novavilla Laales*. La Chapelle-Rainsouin, la Baroche-Gondouin s'expliquent de même. De plus, tous les noms auxquels *Ala* est joint, désignent des localités des bords de l'Huisne et du canton de Montfort, très éloignées de Neuvillalais. Je n'ai jamais dit qu'*Ala* découlât de *Longa Aqua*, et je laisse pour compte à M. Busson sa plaisanterie sur ce sujet.

J'avais dit dans le même article que *Viviregium* et *Viviriaco* qui se trouvent dans deux textes parallèles, désignaient tous deux Vouvray et non l'un Vouvray et l'autre Viré ; M. Busson, qui admettait cette dernière opinion, n'y fait pas allusion dans sa réponse.

5. — Pour cet article, qui est le plus considérable de la réponse de M. Busson, j'admets aujourd'hui sa restitution du mot *villam* dans le texte, et mon premier mouvement a été aussi de souscrire à toutes ses conclusions. Mais il y a vraiment trop de difficultés.

D'abord la villa est réellement trop grande ; surtout quand on voit M. Busson tout prêt à lui donner plus de six lieues à vol d'oiseau dans une seule direction.

Puis, fort surprenante me semble l'erreur de tous ceux qui, du temps de saint Aldric, ont confondu deux *villa* aussi importantes que Neuville-sur-Sarthe et Neuvillalais. On dit que le titre d'un précepte impérial, rédigé par un notaire de la Cour, est seule cause de l'erreur universelle. Mais ce titre qu'on ne trouve que dans la compilation des *Gesta Aldrici*, n'est-il pas plus naturel de l'attribuer à celui qui a intercalé l'acte dans les *Gesta ?* Si l'on dit après cela que les disciples de saint Aldric ne connaissaient pas plus l'évêché du Mans que les scribes de l'empereur ; si l'on admet qu'ils répètent leur erreur grossière dans cinq ou six documents, quelle confiance peut-on avoir en eux ; ou plutôt, dirai-je, quelle invraisemblance dans une pareille supposition !

Pour M. Busson, les Saunières, qui sont à six kilomètres de Neuville, nommées autrefois le Bueil, et annexées par saint Aldric à un monastère de Saint-Sauveur, construit au lieu du Bueil, peuvent aussi bien appartenir à Neuvillalais qui est à six lieues de là.

Il trouve que Souvigné dérive aussi bien que Savigné de *Saviniacus*. Admettons-le sur parole, mais je cherche inutilement des exemples. Vouvray de *Vireregium* qu'on m'offre, ne me semble pas analogue ; ni Joué de *Gaviacus*, parce que là il y a vocalisation du *v*, ce qui n'existe pas dans Savigné ; Coubeyrac de *Cabariacus* ou *Gaviriacus* n'est donné par M. Busson que comme douteux.

Quant à Chenevrole et Chevrenole, je savais comme M. Busson que l'un vient de chanvre et l'autre de chèvre, et j'aurais cru manquer de respect à des lecteurs intelligents en dissertant là-dessus. Mais je maintiens que l'interversion des lettres ou syllabes est très facile entre les deux mots et de celles dont on a des exemples. La leçon donnée aux scribes ignorants qui ont confondu Cerené, « mot absurde », avec Ceneré, et qui n'ont pas su que *nir* n'a pas la même

valeur que *rix*, n'empêche pas que l'erreur ait été commise.

M. Busson me dit que je n'ai pas compris son interprétation de *Curtis-Herilana*. J'ai au moins saisi qu'il faisait de ce mot aussi facilement Courquian que Courlier. Si j'avais autant de ressources, je chercherais encore, afin de trouver une troisième interprétation qui serait peut-être meilleure, surtout si le nouveau mot pouvait avoir la terminaison féminine, comme *Herilana*.

En raison de ces difficultés et de plusieurs autres déjà signalées, je crois qu'on peut garder l'opinion que j'ai déjà émise. Il suffit pour cela d'un changement de cas dans un seul mot, *nova villa* au lieu de *novam villam*. Nous lirions donc : [*villam*] *cum ædificiis in eadem constructis quæ Brolius nominatur necnon et Nova villa, cum omnibus*... Il n'y aurait ainsi qu'une seule villa dans tout le paragraphe, Neuville-sur-Sarthe ou le Breuil.

C'est ainsi que l'ont compris les contemporains et ce qu'on lit dans tous les textes : *Villa quæ Brolius vel novavilla nuncupatur*. (*Actus*, p. 285 et 300). — *Villa quæ Brogilus vel Novavilla nominatur cum omnibus tam villulis quam mancipiis*... (*Ibid*., p. 316. — *Villa quæ Brogilus vel Novavilla nuncupatur cum omnibus*... (*Gesta*, p. 10, 38, 53.)

Tous ces textes sont contemporains de saint Aldric. On ne peut les rejeter sans de grosses raisons et qui ne donnent prise elles-mêmes à aucune des difficultés signalées plus haut. Les lieux dont parlaient les disciples de l'évêque du Mans touchaient la ville épiscopale.

6. — Page 35 des *Actus*, on lit au commencement d'une liste des prétendues donations de Defensor à saint Julien :

Alnidum, *Tricionem* et *Cledas*.

Page 207, une donation d'Aiglibertus, évêque du Mans, répète les mêmes noms :

Tricion, *Alnetum* et *Detas*.

Bien que M. Busson traite cette identification de haute fantaisie, je la maintiens aussi bien pour *Cledas* et *Detas* — mot mal lu — que pour les deux autres noms. Et comme je trouve dans trois textes les énumérations suivantes :

Detas... Geneda, Tredente, Vithlena. (*Actus*, p. 207.)
Geneda, villa Clidis, Tredente, Vithlena (*Actus*, p. 285.)
Geneda, villa Didas, Tredente, Vithlena. (*Gesta*, p. 39.)

Je dis que ces quatre formes : *Cledas, Detas, Didas, Cledis*, se rapportent à une même localité, nommée sans doute les Claies.

8. — Pour trouver Javron dans *Iacono*, mot fautif qu'on n'a jamais pu identifier, je n'ai point proposé de le lire *Iaurono*, comme on me le fait dire, mais *Iavrono*.

9. — *Illa Isla*, désignant une église paroissiale dans la liste des fondations des premiers évêques du Mans, j'ai proposé de l'identifier avec Saint-Isle, puisqu'il n'y a pas d'autre paroisse dans le nom de laquelle entre le mot Isle. Saint-Isle sera nommé d'abord l'Isle, puis Saint-Avit de l'Isle, puis Saint-Isle.

10. — Si la monnaie mérovingienne où nous lisons *Niordo v*[*icus*] doit être attribuée à Niort (Mayenne), la forme *Medio orto*, de l'auteur des *Actus*, est de son invention, puisque le nom actuel est resté Niort.

11. — *Donnario*, corruption de *Donnoiorio* qu'on trouve ailleurs, représente toujours, pour moi et pour d'autres plus doctes, un Saint-Georges, que ce soit Dangeul ou un autre; ce n'est point Doumier qui n'a jamais eu d'église.

12. — Pour expliquer *Lastemariacus* ou *Lamariacus* introuvable dans la région d'Evron, où il devrait se rencontrer, j'ai proposé Lémaré, dont le populaire aurait fait *Les Marais*, territoire qui touche Evron. M. Busson trouve que ma supposition vaut ce qu'elle

vaut. — C'est un peu le cas de celles de tout le monde — et maintient Lévaré que géographiquement je ne saurais admettre.

14. — Quoique je ne puisse invoquer le breton ni le gaulois, je soutiens toujours, en raison des données géographiques du texte et de la prononciation locale, que *Pauliacus* et *Auliacus* sont Poillé (Pouellé dans la prononciation) et Houellé d'Evron.

15. — Quant au jugement de Clotaire III qui attribue à l'abbé de Saint-Denis, contre les prétentions de l'évêque du Mans, un certain nombre de domaines situés « *in pagus Cinomanico, Andicavo, Rodonico* » je soutiens toujours que *Simpliciaco* pour *Simpliaco*, est Simplé et non Semblançay (Touraine), aussi bien que *Luciniaco* pour *Luciaco* est Lucé (Table des *Actus*) ; que *Stupellas* pour *Stupelas* ou *Stipulas* est Etoubles, que *Ponciusciniacus* est *Pons Prisciniacus*, en Anjou, et non Cigné au N.-E. de la Mayenne ; *Rastivale*, le Rateau ; *Burgonno*, Bourgon ; *Alintummas*, l'Automne, et non Aulaines dans la Sarthe.

Tous les lieux que j'identifie ainsi avec les noms du texte, sont à la jonction du Maine, de l'Anjou et de l'évêché de Rennes.

En ce qui regarde *Coriaco* et *Flaviniaco* que M. Busson traduit par Corzé (arrondissement de Baugé) et Freigné, le premier me semble trop éloigné, le second est assez bien placé ; de plus on trouve dans cette paroisse Thouré, qui pourrait représenter *Tauriaco*.

C'est parce que le travail de M. Busson sur les *Actus* est d'un auteur compétent et destiné à faire autorité que je l'ai examiné de plus près. Je le ferai probablement encore. Je souhaite aussi, comme j'en ai déjà exprimé le désir, que notre confrère s'emploie à nous donner, sur les *Gesta Aldrici*, un travail analogue à celui qu'il a fait pour l'ouvrage précédent.

A. ANGOT.

NOTES SUR LA FAMILLE AUBIN DE PONTOSME

I. — Mathurin Aubin, sieur de Longuay, garde du corps du Roi, épousa Françoise Leprince, fille de François Leprince, sieur de Pontosme, en Chevaigné, garde du corps du Roi. Il acquit, en 1644, la terre de la Martinière, en Meurcé, de Julien Martin, sieur de Crotay, assesseur en la maréchaussée de Beaumont-le Vicomte. Il mourut au service du Roi, à Sedan, le 24 août 1657, laissant entre autres enfants :

A. — *Mathurin*, qui suit.

B. — *Françoise*, qui épousa Jean Le Vayer, sieur de Médemanche.

II. — Mathurin Aubin, sieur de Pontosme, épousa à la Couture, le 19 août 1674, Marie-Anne, fille de Jean Lebreton, sieur du Vivier, élu au Mans, et de Anne Drouet. Il mourut au Mans, en 1686, et sa veuve décéda le 1er juin 1709 et fut inhumée en l'église de la Couture.

Ils eurent pour enfants :

A. — *Jean-Baptiste*, né vers 1676, mort au Mans, paroisse du Crucifix, le 16 août 1690, âgé de 14 ans, inhumé le 18, à la Couture.

B. — *Marie-Anne*, née et ondoyée à Beaumont-le-Vicomte, le 4 novembre 1683, reçut les cérémonies du baptême, à Notre-Dame de Saint-Vincent du Mans, le 26 août 1684, eut pour parrain René Chappelain, lieutenant au siège de la Prévôté du Mans, et pour marraine Jacquine Drouet. Elle mourut au Mans, paroisse du Crucifix, le 9 juillet 1690 et fut enterrée le même jour en l'église de la Couture.

C. — *Jean-Jacques*, qui suit.

III. — Jean-Jacques Aubin, sieur de Pontosme, avocat en Parlement, acheta, le 10 octobre 1710, de Jean-René de Foisy, écuyer, sieur de la Camusière, la charge de gentilhomme servant par quartier chez S. A. R. Madame la duchesse d'Orléans. Il épousa, au Mans, à Saint-Pierre l'Enterré, le 3 mars 1711, Marie-Anne-Madeleine Le Maçon, veuve de René Portail, écuyer, fille de feu Charles Le Maçon, bourgeois, et de Marguerite Aubert. Il habitait au Mans, un hôtel situé à l'angle de la Grande-Rue et de la rue Saint-Pavin de la Cité. Cette maison porte actuellement le numéro 108 de la Grande-Rue. Il mourut au Mans, le 24 février 1756, et fut inhumé le lendemain aux Jacobins. Marie-Anne Le Maçon mourut le 17 août 1764, à l'âge de 75 ans. Ils laissèrent :

A. — *Jean-Jacques*, qui suit.

B. — *Anne-Madeleine*, qui épousa à Saint-Pierre l'Enterré, le 27 janvier 1733, Guillaume-François-René du Bouchet, chevalier, seigneur de la Forterie, lieutenant au régiment de Béarn-Infanterie, fils de Jean-Antoine du Bouchet, chevalier, seigneur de la Forterie et de Marie-Gabrielle de Carrey de Bellemare. Elle mourut au Mans, paroisse du Crucifix, le 6 juin 1740, et fut inhumée le lendemain aux Jacobins.

IV. — Jean-Jacques Aubin, né au Mans et baptisé à Saint-Pierre l'Enterré, le 14 mars 1715, eut pour parrain Jean-Jacques Le Breton, conseiller du Roi honoraire en titre au Siège Présidial du Mans et pour marraine Marie Crosneau, veuve de Charles Le Pelletier, sieur de Feumusson, conseiller du Roi au grenier à sel du Mans. Ecuyer, gentilhomme servant du Roi, il épousa à Saint-Pierre l'Enterré, le 6 mars 1747, Anne-Henriette-Catherine de Ghaisne de Classé, pensionnaire en l'abbaye du Pré, fille de Henri de Ghaisne, chevalier, et de Marguerite Le Gendre de

Thomasin. Il obtint du Roi, en 1764, des lettres de noblesse qui furent enregistrées, en 1765, par l'Hôtel-de-Ville du Mans. Il mourut au Mans, le 12 décembre 1768, à l'âge de 53 ans. Sa veuve épousa, le 3 décembre 1770, Vincent-François de Létang, avocat du Roi au Présidial du Mans. Elle mourut au château de Thomasin, en Chantenay, le 14 novembre 1803.

Ils eurent :

A. — *Jean-Jacques*, né et baptisé à Saint-Pierre l'Enterré, le 18 mars 1749. Parrain : Pierre-Henri de Ghaisne, chevalier, seigneur de Classé. Marraine : Madeleine Le Maçon de Pontosme. Mourut en bas-âge.

B. — *Jacquine-Anne-Sophie*, baptisée à Saint-Benoît, le 19 février 1751. Parrain : Jean-Jacques Aubin de Pontosme, écuyer, gentilhomme servant de Madame la duchesse d'Orléans. Marraine : Sophie-Julie-Adélaïde de Ghaisne qui épousa, le 20 septembre 1753, Charles Caillau, écuyer, seigneur du Breil, capitaine au régiment de Saint-Chamond. Jacquine-Anne-Sophie mourut jeune.

C. — *Jean-Jacques*, baptisé à Saint-Benoît, le 15 octobre 1752, mourut âgé de quelques mois.

D. — *Jean-Jacques*, baptisé à Saint-Benoît, le 21 octobre 1753, décéda le 5 mai 1757.

La succession de Jean-Jacques Aubin de Pontosme fut partagée le 4 janvier 1773, devant Guy Martigné, notaire au Mans. Sa veuve en eut les 2 tiers et le reste fut divisé en 3 parts, entre : Françoise Le Maçon, veuve de Jacques Neveu ; Pierre-René Trotté de La Roche, avocat, époux de Marie-Marguerite Le Maçon et Marguerite-Renée Trotté, veuve de Pierre-Josias-Scipion Pousset.

Em.-Louis CHAMBOIS.

« CHEMINS ET ADRESSES »

DU

PAYS FLÉCHOIS ET DE LA VALLÉE DU LOIR

« S'ensuivent les chemins et adresses pour aller de la ville du Mans aux Villes, Foires et lieux les plus renommez du Royaume de France. »

Tel est le titre du dernier chapitre de la *Description de la Carte Cénomanique* parue au Mans, en 1715 (1). Les chemins du Mans à Rouen, du Mans à Rennes, du Mans au Mont-Saint-Michel de la Tube, n'intéressant pas directement notre contrée, arrivons tout de suite au « chemin du Mans à Angers. » Laissons parler le géographe :

« Du Mans faut aller à Pontlieue, d [emie] l [ieue]. d [e] Pontlieuë à Arnaige, i [une] l. et d [emie] à Guecellart ii. [deux] l. à Foulletourte, ij. l. au Château-Sénéchal, ij. l. à Clermont, i. l. à La Flèche, i. l. à Duretail, ij. l. à Lésigné, ij. l. et d. au Bourgneuf, j. l. à Suet, ij. l. à Peloüeille, ij. l. à Angers, ij. l. (2) ».

Pour aller du Mans à Tours, le voyageur devra passer « premièrement à Pontlieuë, d. l. à Marcenne, ij. l. (3), à Escoumoy, ij. l. et d. à Hauteperche (4),

(1) 2e édition, au Mans, chez la veuve de Jérôme Pichon, imprimeur et marchand libraire proche Saint-Julien, 1715, 148 pages. Cette *Carte Cénomanique* dont les premières éditions remontent au XVIe siècle, a été étudiée par E. Hucher. *Etudes sur l'Histoire et les Monuments du département de la Sarthe*. Le Mans, 1856, pp. 1-14.

(2) Cf. *La Carte de Paris à Nantes et à Rennes en 1765*, publiée par les *Annales Fléchoises*, t. I, 78-79.

(3) Mulsanne, commune du canton d'Ecommoy.

(4) Haute-Perche, hameau en Marigné, même canton.

ij. l. au Château du Loir, iij. l. à Cuesmon (1), j. l. à Discé, j. l. à la Roë, iij. l. à la Membrolle, iij. l. à Tours, ij. l. »

Si maintenant il désire aller du Mans à Nantes, ses points de repaire seront : « premièrement, du Mans à la Suze, iiij. l. à Noyen, ij. l. à Parcé, i. l. et d. à Vion, i. l. à Courteliers (2), ij. l. à Morenne (3), ij. l. à Brissarte, i. l. au Châteuneuf, i. l. à Champagne, i. l. à Grès-sur-Maine, ij. l. à la Poisse, ij. l. à Lourroux, iij. l. à la Coüaille, i. l. à l'Hôtel aux Pelliers, ij. l. et d. à Cousse, ij. l. et d. à Nantes, V. l. à Prüillé, ij. l. au Pont de Brives, ij. l. à la Chartres, ii. l. à Espaigne, i. l. à Marc, ij. l. à Villedaumet, iij. l. à Amboise, iij. l. »

Les stations sises sur « le chemin du Mans à Saumur » sont : « premièrement, du Mans à Pontlieuë, d. l. à Arnaige, i. l. et d. à Ponthibault (4), ij. l. à Pontvallain, iij. l. au Lude, iij. l. à Lorgue, v. l. à Saumur, iij. l. »

Laissons de côté le « chemin du Mans à Alençon ou ceux de Paris à Lion (« il y a environ cent lieuës »), de Lion à Thurin (« cinquante lieuës »), de Lion à Saint-Claude et venons au « chemin du Mans à Lion, par Bourges » qui intéresse davantage la *Vallée du Loir*. Il passe en effet : « du Mans à la Laire (5), v. l. à la Fontaine du Boul, ij, l. (6), à Escorpail, ij. l. (7),

(1) Couesmes, commune du canton de Château-La Vallière, Indre-et-Loire.

(2) Courtillers, commune du canton de Sablé.

(3) Morannes, commune du canton de Durtal, (Maine-et-Loire.)

(4) Ponthibauld, hameau en Moncé en Belin, canton d'Ecommoy, cf. Pesche, *Dict.* t. IV, p. 505.

(5) La Laire, en Volnay, commune du canton de Bouloire, arrondissement de Saint-Calais.

(6) La Fontaine du Bout, lieu en Escorpain, commune du canton de Saint-Calais. Pesche, *Dict.* t. II, p. 442, écrit Fontaine de Boué et dit qu'à cet endroit le Tusson prend sa source, alors qu'il vient du Bois des Loges.

(7) Escorpain, Pesche fait venir ce mot d'*Escorpaius* qui expliquerait celui de la *Carte-Cénomanique*. *Dict.* t. II, p. 252.

à Saint-Kalais, ij. l. à Rossay, i. l. au Gué du Loir, iiij. l. à Vandôme (1), ij. l. à la Chapelle Vendomoise, iiij. l. à Maus, ij. l. à Cormamain, iij. l. à Romorantin :... » et par une longue suite d'étapes, il arrive à Lyon.

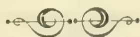
Le chemin de « Poitiers » est celui de Tours. De Tours on va à Chatellerault et de là à Poitiers. Qui desirera se rendre « aux foires de Niort et Fontenay » devra aller du Mans à La Flèche, « X l. » de là à Baugé, « iiij. l. » puis à « Saumur, vii. l. à Monstreul le Bellay, iiij. l. à Touars en Poictou, v. l. à Nfort, à Fontenay, iij. l. »

Telles étaient les étapes du voyageur au début du XVIII[e] siècle. Blotti dans un coin de diligence, il s'abandonnait tout entier au conducteur, heureux quand ce dernier ne s'arrêtait pas « entre deux rochers.... parce que le contenu était plus grand que le contenant (2) ».

Louis CALENDINI.

(1) Cf. *Annales Fléchoises*, t. I, pp. 10-11.

(2) Lettre de Madame de Savigné à sa fille, 22 juillet 1671. L'accident dont parle ici la spirituelle marquise, arriva à Madame de Chaulnes « à une demi lieue de Vitré. »



LA
GÉOGRAPHIE & L'HISTOIRE
PAR
LA LECTURE DES NOMS DE CONTRÉES, LIEUX, ETC.

DEUXIÈME ESSAI

I. — Dans un traité récent, paru sous le titre : *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique* (1), M. Georges Dottin conclut : « Les hommes d'imagination que hante l'idée d'une race celtique ne sauraient trouver chez les Celtes de l'Antiquité une matière suffisante à leurs délicates recherches. Peuvent-ils essayer de dégager ce qui appartiendrait au fonds celtique dans l'ensemble des caractères propres aux peuples modernes qui habitent aujourd'hui les pays jadis occupés par les Celtes ?... Il y a quelque tristesse à montrer ainsi les bornes de la science de l'Antiquité celtique, bornes provisoires, il est vrai, qu'à l'avenir, peut-être, des chercheurs pourront reculer encore ; bornes nécessaires pour arrêter l'élan des imprudents lancés à toute vitesse sur la route de l'hypothèse et de la chimère ; et l'on se sent quelque regret de toute la peine dépensée, lorsqu'on songe qu'il ne manque pas de sources d'études plus fécondes que celles de ce passé lointain, et lorsque

(1) M. Georges Dottin : *Manuel pour servir à l'étude de l'Antiquité celtique*, 357, Paris, 1906, H. Champion, éditeur.

l'on craint que les restes exhumés des anciennes civilisations ne gardent à jamais leur secret. »

Pourquoi ainsi se décourager, jeter le manche après la cognée? Si, provisoirement, la route directe est interceptée, ne peut-on, par un chemin détourné, atteindre, en partie du moins, le but cherché? Nous ne saurions le croire. En une langue, inconnue il est vrai — celle de nos pères — les vieux noms gaulois racontent encore l'histoire de nos contrées, et, chaque jour, en prononçant ces noms familiers, nous ne saurions saisir, déchiffrer, deviner quelque chose de ce qu'ils nous disent! Grands, sans doute, ont été les efforts tentés pour éclairer de quelques lueurs la préhistoire, mais est-on certain d'avoir toujours suivi la seule bonne méthode? Dans son acception la plus large, croyons-nous, la *linguistique* ne saurait être une *science à voie unique*.

Quoi qu'il en soit, nous publions ce *deuxième essai*. Si, en un *premier opuscule* de 115 pages, bourré de citations et d'exemples, sans nous en douter, nous avons soutenu l'*erreur*, saurions nous, en un *nouvel essai* de plus de 100 pages, reprendre et développer inconsciemment cette *même erreur?* Comme au début, nous n'avons qu'une idée confuse de la suite que nous donnerons à ce travail; elle dépendra de ce que nous rencontrerons en nos *excursions en zigzag*. Cependant, dès maintenant, nous avons l'avantage d'opérer avec méthode et conviction, et c'est plein de confiance que nous nous livrons au courant du hasard :

> « Je vais de toutes parts où me guide ma veine,
> Sans tenir en marchant une route certaine;
> Et sans gêner ma plume en ce libre métier,
> Je la laisse, *au hasard*, courir sur le papier » (2).

II. — En l'*essai* de 1905, jetant un coup d'œil indiscret sur la préhistoire, nous crûmes remarquer

(2) Boileau : *Discours au Roi*, 1665.

que les efforts tentés et la science réelle dépensée pour en pénétrer les mystères n'étaient pas en rapport avec les quelques résultats utiles obtenus : c'est pourquoi, simplifiant la méthode, nous interrogeons directement les noms géographiques du sol gaulois.

> « Travaillez, prenez de la peine,
> C'est le fond qui manque le moins » (1).

Ces vieux noms, jusqu'ici, sont demeurés presque indéchiffrables; cependant, nous avons là un précieux héritage :

> « Que nous ont laissé nos parents :
> Un trésor est caché dedans,
> Je ne sais pas l'endroit, mais un peu de courage
> Vous le fera trouver; vous en viendrez à bout...
> Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
> Où la main ne passe et repasse. »

C'est pourquoi étendons nos recherches, car seul un *travail d'ensemble* peut permettre d'aboutir ; aussi, hardiment, nous nous relançons dans le vaste domaine de la *Gaule inconnue* pour y glaner en ce terrain qui, bien défriché, ne saurait être ingrat ; débarrassé de ses ronces et épines, il rendra au centuple ; et, pour atteindre le but, nous comptons sur nos *moyens empiriques et débrouillards.*

---

(1) La Fontaine, *Fables*, le Laboureur et ses enfants.

CHAPITRE I.

UN PEU DE CRITIQUE

§ I.

FORME DONNÉE A L'ESSAI

On a dit : « la nouveauté du sujet traité, de la méthode suivie qui laisse trop de part à l'hypothèse, du langage employé, tout cela, dès le début, surprend le lecteur étonné, rendu d'autant plus défiant que, de suite, ses idées préconçues sont choquées; en effet, demandez lui d'expliquer le nom *Entrammes* : « *inter amnes* » répond-il avec aplomb. « Non. c'est *inkelch'er Taranis* (1). » Examinez alors la figure qu'il vous fait, mais *risum teneatis.* D'abord, le plus souvent, le lecteur ne voit pas où vous en voulez venir; et, si son attention se fatigue, il ne vous lira pas jusqu'au dixième feuillet. Votre travail dégrossi, il fallait le refondre, exposer votre système, non en *zigzag*, mais clairement, méthodiquement, logiquement et en tirer les conséquences et règles générales qu'il comporte; ainsi présenté, on en eut de suite saisi la portée. »

Pouvions-nous donc, sur un premier et vague aperçu, en un cours à l'usage de tout le monde établir et vulgariser une *méthode nouvelle de lecture des anciens noms géographiques?* L'idée n'en était pas mûre, nous devions laisser à la critique le temps de se produire; aujourd'hui encore nous préférons pour-

(1) Présent essai : *Annales Fléchoises*, V, 226; tirage à part 4. — Nous adoptons pour le tirage à part un seul numérotage pour la pagination de nos *deux essais*.

suivre nos recherches, soulever de nouveaux problèmes et, à leur résolution, associer le lecteur. Alors, bien pénétré de la marche à suivre, celui-ci, facilement, fera le résumé qu'on nous demande et saura l'appliquer à sa circonscription, soit pour rectifier ou combattre nos assertions erronées, soit pour confirmer et compléter celles reconnues exactes, soit aussi pour découvrir autre chose; car, pour reprendre notre tâche, il suffit de changer de quartier.

§ II.

RESPECTONS LES TRADITIONS

« Gardez-vous de toucher à l'arche sainte de nos vieilles traditions. »

Où en serait la science, si, depuis un siècle, contrairement à la loi inéluctable du progrès, les savants avaient craint de détruire les anciennes théories? En physique, par exemple, les leçons, qu'en 1743, publiait le savant abbé Nollet, feraient encore loi en nos écoles.

Mais nous ne méritons pas ce reproche, nous qui, en notre ville, tendons à rétablir les traditions locales rejetées comme fables depuis une cinquantaine d'années sous le fallacieux prétexte qu'avant l'an 1020 *Larau-Guyon* n'existait pas (1).

Les sciences non mathematiques, le plus souvent, n'ont progressé que d'hypothèses en hypothèses; or, celles dont nous semblons transgresser les lois ne sont, elles aussi, qu'en période d'hypothèses auxquelles nous ajoutons les nôtres. Du reste, en son ensemble, notre *essai* ne ressort guère desdites sciences, car, pour venir jusqu'à nous, bien des noms gaulois ont subi des transformations et mutilations

(1) Présent essai: *Annales Fléchoises*, VI, 144; tir. à p. 78.

opérées en dehors de toutes règles (1); et, si nous retrouvons ces noms, ce n'est généralement que par à peu près; leur étude relève donc plus du jeu de mots que de la science actuelle du linguiste; c'est pourquoi, à défaut de règles précises, nous nous sommes, dès le début, livré à de véritables *exercices divinatoires*.

§ III.

INTARANIS

I. — Telle est notre interprétation du nom *Entrammes* (2), interprétation dont la justesse ressort de l'ensemble du travail.

La tradition veut qu'*Intramnis-Entrammes* s'explique *entre cours d'eau* (3). Cette opinion n'est pas locale M. l'abbé Chevin, de Bar-le-Duc, la reproduit en son *Dictionnaire latin-français des noms propres de lieux : Interamna*, entre les cours d'eau, villes de l'ancienne Italie, entre autres *Teramen-Teramo*, dans l'Abruzze Ultérieure; *Interamnen-Terni*, au duché de Spolète; il cite aussi *Interamnes-Antrains*, Ille-et-Vilaine; *Interamnes-Antrain*, bourg environné d'étangs, dans le Nivernais; mais il omet notre *Entramnis-Entrammes*.

Sur ce sujet nous eûmes vive discussion avec une dame instruite, possédant un Cauvin (4): « Je suis pour l'*Interamnes* de mes aïeux du temps de Charles-le-Chauve qui le tenaient de leurs auteurs; vous-même avez lu cette mention au traité d'Entrammes de 863 (5), *inter duas aquas*. »

(1) Présent essai: *Annales Fléchoises*, V, 226, 227; VI 203; tir. à p. 4, 5, 95.

(2) Présent essai: *Annales Fléchoises*, V, 226; tir. à p. 4.

(3) M. de la Beaulučre : *Notice historique sur la commune d'Entrammes. Mémorial de la Mayenne*, édit. 1842; I, 23.

(4) Cauvin : *Géographie ancienne du diocèse du Mans*.

(5) Présent essai: *Annales Fléchoises*, VI, 45; tir. à p. 63, 64.

II. — Si, au sud de Laval, le bourg d'*Entrammes* se trouve *entre trois rivières*, il n'en est pas ainsi de notre *Entrammes du Nord* (1), longue bande de terrain qui, courant de l'est à l'ouest, franchissait la Mayenne et traversait entre autres les paroisses de Louverné, Saint-Jean-sur-Mayenne, Saint-Germain-le-Fouilloux, se dirigeant vers Saint-Ouen-des-Toits. C'était le reliquat d'une plus large contrée des marches rejoignant, aux temps les plus reculés, l'*Entrammes du Sud* qui sépara Cénomans, Diablintes, Bretons et Andecaves.

Mais ce que nous ignorions en 1905, c'est que la primeur de la découverte *inkelch'er Taranis* nous échappe ; M. l'abbé Busson, en la *Province du Maine* (2), écrivait dès 1903 : « l'étymologie *Interamnes* est vraie pour le sens, mais fausse, à mon avis, au point de vue linguistique ; *ce nom pourrait être gaulois*, formé, par exemple, du *nom divin Intarabus* avec suffixe : *Intarabnus* deviendrait *Interamnus*, *Intramnus*. » A-t-on critiqué M. Busson pour cette interprétation équivalente à la nôtre? Quoi qu'il en soit, cette heureuse coïncidence étymologique nous est précieuse en cette discussion contre les partisans tenaces de l'*Interamnes* traditionnel.

Mais voici que, bien a propos, *Taranis* lui-même nous apporte son appui : un fragment d'inscription du *milliaire d'Autun*, déposé au musée de cette ville, porte : *Intaranum... Intaranu... Intar...* désignant *Antrain*, dans la Nièvre (3), nom existant aussi au nord d'Ille-et-Vilaine.

Ankelch'er taranis

(1) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 41, 45 ; tir. à p. 59, 63.

(2) *Province du Maine*, XI, 128. M. l'Abbé Busson, *notes sur les noms de lieux anciens des actus pontificum cenomannis in urbe degentium*.

(3) *Autun archéologique par les secrétaires de la société Eduenne de la Commission des antiquaires d'Autun*, 82. M. T. Pistollet de Saint-Ferjeux, *mémoire sur la lieue gauloise*, 18.

An · · taranis d'où *Centrannum* Saint-Berthevin-la-Tannière.
An t rains *Entrammes.*

Antaranis, objecte-t-on, a pu linguistiquement donner *Antrain* et non *Entrammes. Entrammes* n'est en effet qu'une contrefaçon d'*Antaranis*.

§ IV.

MEDUANA

On critique notre interprétation *Meduana* par *media* ; quoique donnée en un sens différent, cette interprétation n'est pas nouvelle : rapprochant ce nom *Meduana* de celui de la *Medway*, coulant à *mi-voie* de Douvres à Londres, M. G. D., dans le *Mémorial de la Mayenne*, remarque qu'au temps gallo-romain notre pays formait une forêt presque continue des environs du Mans aux environs de Rennes ; sur cette longue distance, le point le plus remarquable devait être la traversée de la *Meduana*, coulant au *point milieu* entre les deux villes.

Quant à M. Henri Martin, parlant des Aulerques-Eburovices, il traduit le nom de leur chef-lieu *Mediolanum, terre du milieu* (1).

§ V.

ANKELCH'ER OU GÉNIE

Cette fois encore la Dame au Cauvin nous interpelle : « Pourquoi vos *Génies* ou *Ankelch'ers ?* Je ne crois ni au *divin Intarabus* ni à votre *Ankelch'er Taranis ;* vous voulez les ressusciter ? Vous, Monsieur,

(1) Présent essai : *Annales Fléchoises*, V, 255 ; tir. à p. 13. M. Henri Martin, *Histoire de France* 4e édit. I, 464. *Memorial de la Mayenne*, édit. 1843, II, 131, 190, 193.

surtout M. l'abbé Busson, avez tort ; il faut, au contraire, répudier ces idées payennes et subversives qui, sans utilité pratique pour la vraie science, lui causent un préjudice considérable. Pourquoi voir partout cet *Ankelch'er*, tantôt *Korrigan*, tantôt *bugelnoz* (1)? Est-ce que, pour progresser, votre science a besoin de ces contes à endormir les enfants ? Sans doute, à vos yeux, je suis une ignorante ; cependant voici ce que, à ce sujet, m'a enseigné mon *histoire de France :* « Avant la venue de Jésus-Christ et pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, les Gaulois étaient plongés dans une déplorable idolâtrie; ils adoraient bien un être suprême qu'ils appelaient *Teutatès*, mais ils avaient plusieurs divinités secondaires » (2). Cela ne suffit-il donc plus à notre instruction ? Mais non, il vous faut l'*Ankelch'er ;* vous l'avez vu à *Carnac*, et aussi à *Chérancé* (3). — Oui, Madame, et même nous ajoutons que l'Ankelch'er de *Chérancé*, ou *Serillac* (4), dans la Sarthe, était *Guillaume*.

Ker Guillaume ankelch'er
Ser ill a k
Cher ancé.

Au IVe siècle — nous le répétons — (5), le payen Symmaque écrivait : « La Providence, *mens divina*, assigne à chaque cité un protecteur différent. De même que chaque mortel, en naissant, reçoit une *âme*, de même à chaque peuple est attribué un *génie* particulier qui règle ses destinées. » Cette émanation de la *mens divina*, l'âme humaine, elle-même *mens*

(1) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 28, 137 ; tir. à p. 46, 71.

(2) F. P. B., *Abrégé d'histoire sainte et de France*, 1854, Tours, Mame, éditeur.

(3) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 30, 205 ; tir. à p. 48, 97.

(4) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 30, 31 ; tir. à p. 48. M. Lucien Bezard, *toponymie communale de l'arrondissement de Mamers*, Cherancé.

(5) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 36 ; tir. à p. 54.

divina, était, pour les payens de Rome, le *génie tutélaire* de l'individu. « Du reste, Madame, n'avez-vous pas, spécialement attaché à votre personne, un *ange gardien*, et ne portez-vous pas le nom de votre *patronne protectrice ?* »

M. Aymar, en ses *recherches sur des inscriptions inédites peu connues* (1), reconnaît des dieux au culte limité à une seule cité, « chaque ville ou bourgade eut son génie particulier dont elle porta quelquefois le nom » ; et il cite quelques inscriptions trouvées à Bordeaux et ailleurs, où on lit :

AVGVSTO SACRVM ET GENIO LOCI
AVGVSTO SACRVM ET GENIO CIVITATIS BIT. VIV. (Biturigum, Viviscorum.)
IOVI OP (timo) MAX (imo) ET GENIO LOCI

Non seulement les cités, villes ou villages avaient leurs génies particuliers, mais aussi les nations dites civitates et leurs pagi.

M. Ernest Desjardins relate quelques autres inscriptions en sa *Géographie de la Gaule d'après la Table Peutinger* (2).

GENIO CIVITATIS — GENIO STATIONIS — GENIO COL (onia) HEL (vetiorum) — GENIO ARVERNORVM.

Genius est la traduction latine d'*ankelch'er*.

Citons encore les deux inscriqtions suivantes d'*ex voto au génie du pagus :*

1° Ex voto d'Hasparren (Basses-Pyrénées) ; en voici la traduction :

« *Flamine, duumvir, questeur et magistrat du pagus (pagique magister), Verus s'étant acquitté de sa mission*

(1) *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy*, 1848, M. Aymard, *Recherches sur les inscriptions inédites peu connues*, 10, 13, 15.

(2) M. Ernest Desjardins, *Géographie de la Gaule d'après la Table de Peutinger*, 204, 284, 237, 244, 267.

auprès de l'empereur, obtint que les Neuf Peuples (pro novem obtinuit populis) seraient séparés des Gaulois. Revenu de Rome il a élevé cet autel au génie du pagus » (genio pagi hanc dedicat aram) (1).

2° Ex voto de Sens dépose au musée du Louvre, mentionnant aussi un pagus (2) :

C AMATIO C AMATI PATERN FILI... P PAGI TOVTACTI...

Quelle était la cité druidique ou *ker* de ce que nous croyons avoir été le *pagus Toutactus*, protégé de *Teutatès*, tut-tat en breton des hommes pères ?

Ker toutactus inkelch'er
K out i
S ouc y

Soucy, dans l'Yonne, se trouve à proximité d'une haie frontière, passant vers le lieu de la *Haie*, commune de *Voisines*.

§ VI.

M. Charles Toubin, en son *essai d'étymologie historique et géographique*, adopte cette proposition de M. Ludovic Drapeyron : « La *toponymie* doit jaillir de la *topographie ;* elles sont liées l'une à l'autre comme les membres d'une équation. En géographie, comme ailleurs, il faut renoncer à l'arbitraire. »

C'est peut-être parce qu'on applique ce principe d'une *manière trop absolue*, que jusqu'ici l'*étude des noms géographiques* n'a pas donné tout ce que l'on en espérait. Certainement que, sur la formation d'un grand nombre de noms, *la topographie à eu son in-*

(1) M. Henri Poidenot, *Notes sur la date probable de l'inscription romaine d'Hasparren.* Congrès archéologique de France, Dax et Bayonne, 1888, page 405.

(2) M. G. Julliot, *Catalogue des inscriptions du musée gallo-romain de Sens*, 1865, p. 35.

fluence; mais elle n'a pas servi seule à les former. Du reste, en l'état actuel de la science, n'est-ce pas compliquer à plaisir le problème, et se lancer dans l'arbitraire, que de *généraliser* ainsi la question, au lieu de *déblayer* d'abord le terrain de quelques cas particuliers. C'est parce que les auteurs ont presque uniquement considéré l'aspect général des lieux, leurs positions relatives, l'état minéralogique du sol, les industries locales supposées, etc., que beaucoup se sont fourvoyés. Qui trop embrasse mal étreint; c'est pourquoi nous nous sommes limités presque exclusivement :

1° Aux noms, souvent répétés, jalonnant les haies et clôtures des nations et de leurs pagi;

2° Aux noms dont un des éléments essentiels, sous les gouvernements théocratiques de la Gaule, devait être la *Divinité*.

Ainsi simplifié, le problème ne nous a pas paru insoluble.

CHAPITRE II.

COURS D'EAU A NOM ANKELCH'ER

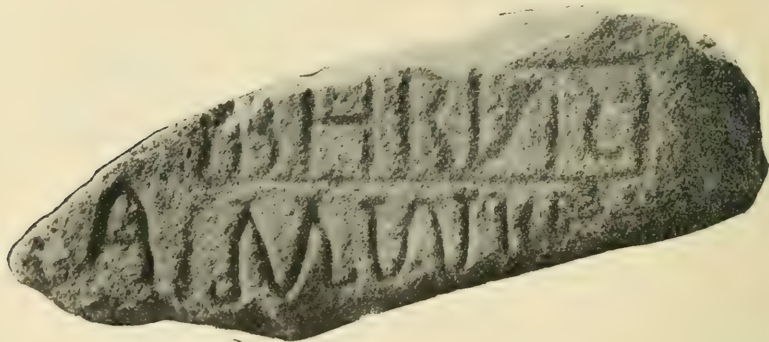
§ I.

L'ERNÉE

Le plus souvent, dit encore M. Aymard, on déifia les lieux, les montagnes, les rivières : « Oui, dit la Dame instruite, vous avez déjà cité nombre de cours

d'eau ankelch'ers, entre autres l'Ernée (1) ; mais tout cela est très discutable. » Cette critique oblige à de nouvelles explications.

I. — Nous avons en effet rapproché du breton *berv*, *bero*, *bouillon*, l'ancien nom *Bervis* qui fut, croyons-nous, celui de l'Ernée. Cette opinion peut être jugée téméraire ; cependant, plus brave que M. Georges Touflet, en son *épigraphie de la Gaule Sceltane*, nous n'avons pas dit alors : « Je me sauve à la hâte, craignant de recevoir l'éreintement voulu par mon audace à restaurer une inscription gauloise ; mais, tout en fuyant, comme la flèche du Parthe, je lance ma traduction » (2).



Ce n'est pas un artiste qui a façonné cette inscription sur un bloc de pierre non approprié à la recevoir, car le caillou est informe. Cependant il nous semble voir, non pas un fragment, mais une inscription entière et lisible, sauf les deux ou trois dernières lettres du second mot. Cela est certain pour la première ligne, ce que prouve la disposition du cadre ou entourage tracé au trait autour du mot BHRVIS. Quant

(1) Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 33, 34, 210 ; tir. à p. 51, 52, 102.

(2) M. Georges Touflet du Mesnil, *Epigraphie de la Gaule sceltane*, 23.

aux irrégularités, elles résultent surtout des défectuosités de la pierre employée en sa forme grossière; à droite, le cadre est rectangulaire, mais oblique à gauche où la hauteur manque.

Pour cause de symétrie, la seconde ligne est reculée vers la gauche, mais le graveur a mal calculé l'espace qu'il lui faut : les trois premières lettres tracées, il diminue progressivement la hauteur des autres dont les dernières sont illisibles, et les aligne en remontant suivant le bord inférieur du granit. Cependant, les lettres BH de BHRVIS sont, par en haut, légèrement entaillées par une brisure de la pierre...

« Qui a fait cette brisure? » A la Dame au Cauvin, heureuse de poser cette question embarrassante, nous répondons : « c'est le maçon X. qui, comme tous les maçons, n'aurait su employer cette pierre au barrage de Boisseau sans préalablement, d'un coup de marteau, lui abattre une arrête. »

Sauf les deux ou trois lettres illisibles, déjà signalées, nous avons adopté la lecture faite en 1883 par MM. Œlhert, conservateur du musée de Laval, et Robert Mowat qui, le 5 septembre, en présenta l'estampage à la *Société des Antiquaires de France*. Elle figure au *Corpus inscriptionum latinarum* de Berlin avec cette mention : *Lapis calcarius; titulus ætatis Merowingicæ.*

A l'appui de cette lecture et de notre interprétation, rappelons qu'un sous-affluent de l'Ernée est dit le *Bouillon ;* que les noms des lieux la *Berangerie*, *Berrankelch'er*, en Lévaré, *Bois-Beranger*, en Saint-Denis-de-Gastines; le *Beruère* (1) et les *Bouillons*, en Ernée ; le *Beray* et les *Bouillons*, en Montenay, confirment notre hypothèse. Que d'opinions émises et acceptées reposent sur de moindres présomptions ! Exemple *Interamnes.*

(1) M. Lucien Bezard, *Toponymie communale de l'arrondissement de Mamers*, Berus.



DOLMEN DE LA CONTRIE, PRÈS ERNÉE

« En la BHRVIS vous voyez aussi *Taranis?* — Oui, comme au *pagus Erneie* et en sa cité druidique *Charné*. Du reste, c'est au culte de *Guyon-Taranis* que, proche *Charné* et la *Boissière*, était consacré le *dolmen de la Contrie* (1) :

Guyon taranis
G on t r is.

II. — Quant à l'âge approximatif de ladite inscription, nous ne saurions le préciser; des caractères employés que nous avons dits être romains en notre préface, nous relevons les deux lettres suivantes :

H de BHRVIS ; est-ce l'hèta grec ou bien notre H que l'on trouve, par exemple, dans *Hrodlandus, Hruodlandus* de certains textes de la *chanson de Roland* (2).

W de AIMW... On trouve deux W dans l'inscription en caractères grecs de Mercy-le-Don (Meurthe-et-Moselle) (3).

Cependant, avec M. l'abbé Angot, dans son *épigraphie de la Mayenne*, Saint-Jean, nous estimons que ladite inscription qui, peut-être, en remplaça une plus ancienne, a été tracée à une date relativement récente : certaines lettres, par exemple M W, tiennent de l'écriture manuscrite aux angles arrondis. Quoi qu'il en soit, cette inscription nous conserve le nom gaulois, ou, si l'on préfère, la dénommation bretonne de l'Ernée ; tout en observant qu'à l'époque où on parlait breton à Saint-Jean, on ne changea pas pour cela les noms de ses deux rivières.

Ch. DURGET.

(A suivre.)

(1) *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, II, 106; M. E. Moreau, *Restauration du dolmen de la Contrie*, 1889. Présent essai : *Annales Fléchoises*, VI, 214, 215; tir. à p. 106, 107.

(2) M. Henri Martin, *Histoire dë France*, 4e édition, II, 550.

(3) Inscription de Mercy-le-Don, AAMNAM ENEYEIWA XPYRYDEA BEAWX.

JACQUES-LOUIS MAHOU

(1768-1849)

Le 22 juin 1768, un prêtre habitué du Lude, baptisait, en l'église Saint-Vincent, le fils d'un humble laboureur, Jacques Mahou, et de Perrine Guyet, son épouse. Louis Guyet, laboureur, son parrain, de la paroisse de Luché, et Anne Bouchet, du Lude, sa marraine, lui donnaient les noms de Jacques-Louis (1).

L'enfant grandit. L'enrôlement volontaire de 1791 le séduit :

« Un jour. . . . .
Il entend le tambour, là-bas, près du marché.
Il y court. Le tribun, sur l'estrade juché.
Criant, gesticulant et parlant comme un livre,
La foule, les soldats, les drapeaux, tout l'enivre.
Bras nus, tenant encore d'une main son outil,
Vite, il signe, il s'enrôle, il réclame un fusil.
A son robuste corps, du premier coup, adhère
Cet habit bleu qui va devenir légendaire
Et qui, pendant vingt ans, fera fuir l'ennemi » (2).

Il part.

Vingt après il revient, couvert de lauriers, chevalier de la Légion d'honneur. Ses concitoyens l'appellent en 1832 au Conseil municipal. Il y occupe les fonctions d'adjoint jusqu'en 1835. A cette date, il remplace M. Verger à la mairie du Lude. Il se retire, en 1837, accablé par les douleurs.

Ce fils de laboureur, dont les ancêtres se rencon-

(1) Le vingt-deux du mois de juin mil sept cent soixante-huit a été baptisé, par nous prestre habitué soussigné, Jacques-Louis, né de ce jour, fils de Jacques Mahou, laboureur, et de Perrine Guyet, son épouse, demeurant en cette paroisse; ont été parrain Louis Le Guyet, aussy laboureur, de la paroisse de Luché, et, marraine, Anne Bouchet, fille, tous de cette paroisse, et soussigné, fors la marraine, Louis Guyet, Jacques Mahou, Tessier, prêtre. (Reg. Etat-Civil du Lude.

(2) F. Coppée, *Revue des Deux-Mondes*, 1er novembre 1905.

trent au Lude avant le XVIIe siècle, avait épousé Louise-Perrine Boullet, d'une famille ludoise assez aisée. Il mourut le 31 décembre 1849, à quatre heures du soir. Le lendemain, des étrangers vinrent annoncer à la mairie le décès de ce brave (1).

Il fut inhumé au cimetière nouvellement transféré dans la rue des Mortesves. Un monument lui fut élevé dans le goût du temps, dont nous donnons ici l'inscription.

D'un côté se trouvent, sous un gracieux cartouche où s'enroulent une épée, un fourreau, des branches de laurier et la croix de la Légion d'honneur, les lignes suivantes :

ICI REPOSE
JACQUES-LOUIS MAHOU
ANCIEN CAPITAINE AD^T MAJOR
AU 85ME DE LIGNE
ANCIEN MAIRE DU LUDE
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
MORT LE 31 X^BRE 1849
AGÉ DE 82 ANS

—

PRIEZ DIEU POUR LUI

—

Dupuid (2).

(1) L'an mil huit cent cinquante, le premier janvier, à dix heures du matin, par devant nous adjoint, remplissant, en l'absence de Monsieur le Maire, les fonctions d'officier public de l'Etat-Civil de la commune du Lude, arrondissement de La Flèche, département de la Sarthe, soussigné, sont comparus les sieurs Edmond Pesse, ex-huissier, âgé de trente-quatre ans, et Auguste Robin, coiffeur, âgé de vingt-sept ans, demeurant tous deux ville du Lude. Lesquels nous ont déclaré que Monsieur Jacques-Louis Mahou, légionnaire, né et domicilié au Lude, époux de dame Louise-Perrine Boullet, demeurant au Lude, fils de défunt Pierre-Jacques Mahou et de défunte dame Perrine Guet, était décédé, en son domicile hier soir à huit heures et demie, à l'âge de quatre-vingt-un ans, signé *Gaillard*. (Registre de l'Etat-Civil du Lude.)

(2) Pierre-François Dupuid, tailleur de pierre et entrepreneur au Lude, a qui nous devons un certain nombre de monuments publics. Il était le fils de Jean-Baptiste D., décoré de la médaille de Sainte-Hélène.

De l'autre côté, l'artiste a gravé les hauts faits de Jacques-Louis Mahou. Cette inscription à elle seule est une biographie et nous dispense de bien des détails. Encadrée par deux faisceaux d'armes habilement sculptés ; elle est surmontée d'une superbe croix qui ombrage de ses bras redempteurs la tombe de celui qui porta la croix des héros.

Voici cette inscription :

VOLONTAIRE DE 1791
A FAIT LES CAMPAGNES DE
1792, 1793, A L'ARMÉE DU NORD,
CELLES DES ANNÉES 2, 3, 4 ET 5 A
L'ARMÉE DES ALPES ET D'ITALIE
CELLES DES ANNÉES 6, 7, 8 ET 9
A L'ARMÉE D'ÉGYPTE ;
12, 13, 14, A L'ARMÉE DES COTES
1806, 7, 8 et 9 A LA
GRANDE ARMÉE EN
AUTRICHE, EN PRUSSE,
EN POLOGNE ET EN ALLEMAGNE
FAIT PRISONNIER A RIVOLI
DÉCORÉ DES MAINS DE
L'EMPEREUR, APRÈS LA
BATAILLE D'ESSLING EN
1807. RETRAITÉ PAR SUITE
DE SES HONORABLES BLESSURES
EN 1811. APRÈS 18 CAMPAGNES DE GUERRE,
ET 20 ANS DE SERVICE ACTIF
HONNEUR ET GLOIRE
AU BRAVE CITOYEN

Une telle carrière méritait d'être rappelée. La ville du Lude tient à honneur d'entretenir la tombe de Jacques Mahou. Peut-être pourrait-elle donner son nom à l'une de ses rues. Ce serait reconnaître publiquement ses glorieuses campagnes et les graver encore mieux dans toutes les mémoires ?

Louis CALENDINI.

UNE POÉSIE DE LA MASSELIÈRE

MAIRE DE LA FLÈCHE EN 1662

A la page seizième d'un livre fort rare se trouvent des « stances » écrites en 1662 par de la Masselière, maire de La Flèche, et neveu de Sébastienne Richard de Boistravers. Voici le titre du livre : LA VIE DE SÉBASTIENNE RICHARD DAMOISELLE DE BOISTRAVERS, DE CHATEAVBRIANT, ETC., DV TIERS ORDRE DE SAINT FRANÇOIS D'ASSISE, NOMMÉ DES PÉNITENS, ÉCRITE PAR SON CONFESSEVR EN FORME D'ORAISON FVNÈBRE. DANS LAQVELLE LES PERSONNES SPIRITVELLES POVRRONT REMARQVER PLUSIEVRS PRATIQVES D'VNE GRANDE DEVOTION. A Angers, chez Iean le Bovllenger, Imprimeur et Libraire juré de l'Université. 1662. Avec Permission et Approbation.

L'exemplaire de cette vie est probablement le seul connu. Il est relié et sur les plats porte les armes de Mgr. Arnauld, le frère du grand janséniste. C'est à cause de cettte rareté qu'on sera peut-être heureux de lire ici les « stances » du sieur de la Masselière.

STANCES

Vne marque de la colère
De Dieu iustement irrité,
C'est que dans notre adversité
Il nous prive des soins d'une pieuse Mère.
Ouy ! les Astres nous sont malins,
Puis qu'au plus fort de la disette
Ils nous font regretter la perte
De l'vnique support des pauvres orphelins.
Mais après tout, sa mort est belle,
Sébastienne de Boistravers
N'est point la victime des vers,
Et la terre verra sa mémoire immortelle.
Vous qui lisez son heureux sort,
Chrestiens, si vous brûlez d'enuie
D'auoir une seconde vie,
Viuez comme ell' a fait, vous mourez de sa mort.

Par son neueu, DE LA MASSELIÈRE.

L'exemplaire unique du livre qui contient ses « stances » est à la bibliothèque des Capucins de Couvin, en Belgique.

P. UBALD D'ALENÇON.

NOTES

SUR LE SEIGNEUR DE LA MASSELIÈRE

ET SA FAMILLE

Le Maire de La Flèche, poète à ses heures, dont parle notre distingué collaborateur, le P. Ubald d'Alençon, devait être *Charles Davoust,* seigneur de la Masselière, en Bazouges-sur-le-Loir. Il était Président de l'élection de La Flèche, en 1620 et années suivantes. Il avait épousé, à Angers, le 2 décembre 1606, Françoise Richard, qui mourut avant 1620, d'après M. de La Bouillerie (1). Comme on le voit, c'est par sa femme que Charles Davoust était le neveu de Sébastienne Richard de Boistravers.

Charles Davoust épousa en secondes noces, le 28 mai 1633, à Baugé, Catherine Rousseau, et mourut vers la fin de 1665, « laissant pour héritier, son petit fils, Sébastien Davoust, âgé de 5 ans. »

Charles avait eu un fils, *Pierre Davoust,* qui mourut avant lui. Laquelle des deux, Françoise Richard ou Catherine Rousseau, fut la mère de Pierre? M. de La Bouillerie ne nous le dit pas. Quoiqu'il en soit, Pierre avait épousé Geneviève Saybois, dont il eut deux enfants : Geneviève-Marie-Françoise-Charlotte, et Sébastien-Richard-Pierre.

Geneviève dût épouser Louis-Joseph Belin, seigneur de Langlotière, lieutenant-général de police de La Flèche, et leur fille, Françoise-Joseph-Charlotte se maria le 5 mars 1753, avec Gabriel-Joseph Roullet de La Grange, seigneur de La Bouillerie (2).

(1) Cf. *Bazouges-sur-le-Loir*, par M. de La Bouillerie, p. 107-108.
(2) Cf. *Etat-Civil* de La Flèche.

Sébastien-Richard-Pierre, que l'on retrouve partout avec le titre de *maire perpétuel de La Flèche,* dût se marier deux fois : 1° avec Françoise David, dont il eut Françoise Davoust qui épousa, le 8 novembre 1712, à Bazouges, Jean-François Belin de Langlotière, avocat (1); 2° avec Anne-Françoise Le Noir, dont il eut Anne-Françoise, qui, le 25 janvier 1752, dans la chapelle du château de La Varenne, épousa Anne-François-Joseph-Pierre de La Rue du Can, écuyer, conseiller du Roi, receveur des Tailles pour La Flèche (2).

La famille Davoust de la Masselière eut encore d'autres réprésentants, mais il m'est impossible de leur assigner une place dans la généalogie précédente. Ainsi voyons-nous Louis-Auguste Davoust de la Masselière, écuyer, chevalier de Saint-Louis, premier capitaine des grenadiers royaux, assister, le 20 décembre 1752, à la prise d'habit de l'une de ses filles, Marguerite, chez les Filles de Notre-Dame, à La Flèche (3), et, le 12 janvier 1761, au mariage de sa seconde fille, Madeleine, avec Arnould-Louis de Vives, écuyer, sieur de la Noiraie (4).

Au mariage de Françoise Davoust et de Jean Belin de Langlotière, assiste François Davoust dont je ne saurais également fixer le lien de parenté avec la famille de la Masselière.

Je serais heureux, que la publication de ces notes, quelque peu obscures, tombant sous les yeux de lecteurs mieux informés, leur inspirât la bonne pensée de me communiquer leurs documents. D'avance, le plus sincère merci!

Paul CALENDINI.

(1) Cf. *Etat-Civil* de Bazouges.

(2) *Etat-Civil* de La Flèche.

(3) *Le Couvent des Filles de Notre-Dame de La Flèche,* par l'abbé Paul Calendini, p. 284.

(4) *Etat-Civil* de La Flèche.

ARMAND BELLÉE

(1827-1878)

Le 29 novembre 1878, s'éteignait dans la force de l'âge, un homme qui bien qu'étranger par sa naissance au département de la Sarthe, avait su s'y former une belle place dans le monde archéologue. Monsieur Armand-Pierre-Vincent Bellée (né dans la Manche, le 16 juillet 1827) ne se rattache à notre contrée fléchoise que par une *notice sur François Chauveau, curé de Saint-Guingalois de Château-du-Loir*, mort en 1705, et qui fut publiée dans le journal de Château-du-Loir, vers 1872. Déjà dans ce travail se remarquent la précision de pensée, la netteté d'expression qui caractériseront ses nombreux écrits postérieurs. Nous savons aussi que lorsque la mort vint glacer sa main, le studieux archiviste avait déjà fort avancé l'analyse des archives de la Sarthe et que son manuscrit s'arrête à l'article présentant l'analyse des documents relatifs au prieuré de Saint-Jacques de La Flèche. Nous devons aussi à ce savant les « Cahiers des plaintes et doléances des paroisses de la province du Maine » qui intéressent notre contrée et qui ne furent continués qu'après sa mort.

Bibliogr. — *Notice sur M. Armand Bellée et ses travaux, lue à l'assemblée générale de la Société Historique et Archéologique du Maine, le 19 décembre 1878*, par l'abbé G. Esnault. — Revue Historique et Archéologique du Maine, t. V. p. 232.

Louis CALENDINI.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE, LETTRES, SCIENCES ET ARTS DE LA FLÈCHE

Election du Bureau

Le lundi 9 décembre, les membres fondateurs et titulaires de notre Société se sont réunis en assemblée générale au siège social, 41, rue de La Tour-d'Auvergne, pour procéder à l'élection du bureau, renouvelable tous les trois ans d'après les statuts.

M. Coueffin annonce qu'il va bientôt quitter La Flèche, et que sa nouvelle résidence sera trop lointaine pour lui permettre de conserver et remplir exactement les fonctions de président. L'Assemblée, désireuse de lui exprimer tous ses regrets en même temps que sa reconnaissance, le prie de vouloir bien accepter la présidence honoraire de la Société, dont, depuis plus de trente années, il a été tour à tour vice-président et président.

Les élections étant ensuite commencées, le nouveau bureau est composé ainsi qu'il suit :

Président honoraire : M. Coueffin.

Président : M. l'abbé Paul Calendini.

Vice-présidents { MM. le comte de Bagneux.
Docteur Buquin.

Assesseurs { MM. Léon Gaudineau.
Le vicomte de Lesseville.

Secrétaires { MM. Germain-Vérité.
R. de Linières.

Trésorier : M. de Potelle.

Bibliothécaire archiviste : M. l'abbé Louis Calendini.

Sont adjoints au Bureau comme membres du comité de lecture :

MM. E. Besnier.
Docteur Candé.
Louis Gaudineau.

***

Cinquantenaire de notre Société

M. le Président expose à l'Assemblée un projet déjà discuté et approuvé dans la dernière réunion du Bureau. *La Société d'Histoire, Lettres, Sciences et Arts de La Flèche*, fondée en 1857, se doit à elle-même de célébrer dignement son cinquantenaire. Elle ne le saurait mieux faire qu'en invitant à un Congrès toutes les sociétés savantes des départements voisins avec lesquelles elle est en relations depuis sa fondation. Ce Congrès, qui se tiendrait à La Flèche, au commencement de juin 1908, durerait deux jours, et comprendrait plusieurs séances de lectures et discussions, avec plusieurs excursions dans La Flèche et la vallée du Loir.

L'Assemblée générale donne à ce projet son entière approbation et s'en rapporte au Bureau du soin de le mener à bonne fin,

On décide donc que les invitations officielles seront envoyées en janvier à chaque société, et M. le Président de la Société de La Flèche demandera, dès maintenant, aux collaborateurs des *Annales Fléchoises* et à tous les futurs congressistes, des travaux pour le Congrès.

***

L'Inscription de la rue des Capucins

Au sujet de cette inscription, que la Municipalité fléchoise, soucieuse de conserver les souvenirs du passé, a fait remettre au Musée, M. le Président a reçu une très intéressante communication d'un distingué correspondant des *Annales Fléchoises*, M. L. Decourt, et l'a fait connaître à l'Assemblée.

Les *Annales* ont donné, en janvier 1906 (1), cette inscription dont nous rappelons ici le commencement :

Axis et orbis amor, cleri decus, optime pastor,
Protege, Salesi, nocte dieque, domum
Pœnitentiæ.

M. Coueffin, avec sa compétence habituelle, a rectifié l'erreur ancienne qui traduisait *Salesi* par la *Saulaie* (2), et a judicieusement prouvé qu'il s'agissait d'une invocation à saint François de Sales.

Or, on sait que, d'après la tradition, cette inscription était placée sur la porte d'entrée du petit Saint-François.

M. Decourt croit plutôt qu'elle devait être placée sur l'entrée d'un jardin de la Visitation, aussi proche que le couvent des Capucins, et ce seraient les Visitandines et non les Capucins — ce qui paraît plus vraisemblable — qui auraient invoqué leur saint fondateur et commémoré, par cette plaque, la terrible inondation de 1665.

L'opinion de M. Decourt paraît très séduisante, mais avant de l'adopter, avant de rompre par conséquent avec la tradition, il serait bon d'en trouver des preuves, et M. le Président prie les membres présents d'aider à la recherche des documents nécessaires.



(1) *Les Inondations du Loir*, par P. Calendini.

(2) Février 1906. Suite du même article.

Manuscrits du Docteur Boucher

M. le docteur Candé exprime le désir que la Bibliothèque municipale ne laisse plus, parmi les livres à communiquer, les deux manuscrits du docteur Boucher. C'est, en effet, les exposer à être détériorés ou même égarés, et il ne faut pas oublier que ces manuscrits sont aujourd'hui des documents de toute première autorité pour l'histoire de la Révolution à La Flèche.

Ce vœu, approuvé par l'Assemblée, sera transmis à la Municipalité.



L'Administrateur-Gérant, EUG. BESNIER



TABLE DES MATIÈRES

DU HUITIÈME VOLUME

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES

Pages

I. — LA FLÈCHE

II. — LE LOIR

III. — LE LUDE

IV. — RONSARD ET SON TEMPS

VI. — HENRI IV

VI. — TOPONYMIE

VII. — SCIENCES ET ARTS

VIII. — ÉTUDES DIVERSES

POÉSIES

CHRONIQUE

BIBLIOGRAPHIE

ILLUSTRATIONS

NOMS D'AUTEURS ET DE COLLABORATEURS

